This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

6000273240

B38

E. BIBL. RADCL.

C 17.4.5.

VOYAGE
PITTORESQUE
DE LA SUISSE.

TOME HUITIEME.

Tome VIII. en face du Frontispice.

Pl. 39e.

Dessiné par le Barbier l'aîné

Gravé par Fessard Ler

HABILLEMENT DES PAYSANS ET PAYSANNES.

du Canton de Berne.

A.P.D.R.

N° 72.

TABLEAUX
DE LA SUISSE,
OU
VOYAGE
PITTORESQUE
FAIT DANS LES XIII CANTONS
du Corps Helvétique, & États alliés,

REPRÉSENTANT les divers Phénomenes que la Nature y raſſemble, & les beautés dont l'Art les a enrichis.

SECONDE ÉDITION.

Ornée de 428 Planches, deſſinées & gravées par les meilleurs Artiſtes de la Capitale.

TOME HUITIEME.

A PARIS,
Chez LAMY, Libraire, Quai des Auguſtins.

M. DCC. LXXXIV.
AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

LIBRARY

TABLEAUX DE LA SUISSE,

OU

VOYAGE PITTORESQUE

FAIT DANS LES TREIZE CANTONS

DU CORPS HELVÉTIQUE.

HUITIEME CLASSE.

HISTORIENS.

AABERLI, ou *Aberlin* (Jean-Conrad), de *Zurich*, *Paſteur* de Hengkhart, mort en 1601, a écrit en allemand une Chronique de Zurich, depuis l'origine de cette ville, juſqu'en 1490. On en conſerve précieuſement l'original dans la Bibliotheque de la ville de Zurich.

Adelffen (Jean), Médecin (1) à *Schaffhauſen*, publia en latin à *Schaffhauſen* en 1530, *in*-8. la vie de (2) l'Empereur Fréderic *Barberouſſe*. Cette vie fut traduite en allemand, & imprimée la même année à Straſbourg, *in-folio*. Jean *Adelffen* paroît avoir été le même que Jean *Adelphus*, ou *Adelphius*, qualifié (3) Médecin de Straſbourg, qui vivoit en 1517, & dont on a pluſieurs Ouvrages, entr'autres les ſuivans: *Interpretatio Sequentiarum, Argentinæ*, 1513, avec des hymnes à l'honneur des Saints; la Perle des facéties, *Margarita facetiarum*, imprimée à Straſbourg en 1519. Il avoit auſſi fait une collection d'épitaphes anciennes & modernes.

Alt (François-Joſeph-Nicolas, Baron d'), né à *Fribourg* en Suiſſe le 17 Février 1689, Avoyé du Canton de ce nom en 1737, mort à Fribourg le 7 Décembre 1770, âgé de 82 ans, a donné en françois une hiſtoire de la Suiſſe, qui a été publiée à Fribourg dans les années 1749 & 1752, en dix volumes *in*-8°., ſous le titre d'*Hiſtoire des Helvétiens*. Il y a (4) dans cet Ouvrage des événemens circonſtanciés avec exactitude. On y remarque particulie-

---

(1) Le *Comte de Bunace*, dans ſa Préface ſur la vie de l'Empereur *Frédéric I.*

Chrétien Gotlieb *Buder*, *Bibliotheca Scriptorum Rerum Germanicarum*, p. 130. *Bibliotheca hiſtorica Struvii* p. 117.

Jean-Jacques *Moſer*, *Bibliotheca Scriptorum de Rebus Suevicis*, p. 25.

Jean *Vogt*, *Catalogus hiſtorico-criticus librorum rariorum*, p. 8. Hamburgi, 1753, *in*-8°.

(2) Ce livre très-eſtimé eſt auſſi d'une grande rareté.

(3) Bibliotheca Conradi *Geſſneri*, editio *Friſii*, p. 397.

(4) Hiſtoire Militaire des Suiſſes, par M. le Baron de *Zur-Lauben*, T. VIII, p. 326, 327. *Paris*, 1753, *in*-12.

rement les diverſes révolutions que la ville de Fribourg eſſuya dans le quinzieme ſiecle, avant ſon acceſſion à la ligue des Cantons, & le tableau que fait M. le Baron d'Alt de la fin tragique du Chevalier françois d'*Arſant* (5), Avoyé de la ville de Fribourg, qui, ainſi que le grand *Waldmann* de Zurich, fut en 1511 la victime de la baſſe jalouſie de ſes ennemis. Mais l'entrepriſe de cet Hiſtorien mériteroit de plus grands éloges, ſi, indépendamment des fautes multipliées contre la langue, il n'eût pas trop négligé d'aſſurer le fond de ſon hiſtoire par des garants & par la critique; s'il eût retranché les faits étrangers à l'hiſtoire helvétique, qui rempliſſent néanmoins une grande partie de ſon Ouvrage, & qu'il eût plus développé le Gouvernement de la Suiſſe, & plus exactement décrit le local de quelques Cantons; s'il eût enfin paſſé ſous ſilence les événemens incompatibles avec le plan d'une hiſtoire générale, & qu'il n'eût pas épouſé avec trop de chaleur la cauſe des Cantons catholiques. Au reſte, on peut dire en général des Hiſtoriens de la Suiſſe, que la plupart de leurs Ouvrages ne préſentent au lecteur que l'idée d'une chronique; que pour n'avoir pas eu l'attention de diſtinguer le tems auquel chaque Canton a accédé à la ligue, ils ont jetté beaucoup d'obſcurité ſur la naiſſance de la République, & que ſoit par ignorance ou par un zele (6) mal en-

(5) *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome I, p. 349.

(6) L'Hiſtoire abrégée de la Suiſſe, par M. de *Tſcharner*, de Berne, malgré le mérite de ſon ſtyle nerveux, n'eſt pas exempte de cet eſprit de prédilection, & même de celui de prédomination que l'Auteur fait trop ſentir en faveur de ſa patrie. Cette préocupation lui fait rapporter bien de petits évé-

tendu pour la gloire de leur patrie, ils font tous paroître ſur la ſcène les villes de Berne, de Bâle, de Fribourg, de Soleure, &c., long-tems avant qu'elles fuſſent reçues au nombre des Cantons. En effet, avant cette époque, l'hiſtoire de ces villes eſt abſolument étrangere à l'hiſtoire générale de la Suiſſe, à moins qu'elle ne ſoit liée directement avec celle des Cantons qui ont précédé leur confédération. Si M. le Baron d'*Alt* ſe fût borné à donner au Public une Hiſtoire du Canton de Fribourg, il eût pu, avec le ſecours des diplômes & des chartes qui ſont dépoſées dans les Archives de cette République, la dégager des traditions haſardées & des anachroniſmes qui la défigurent ſi étrangement. On ne peut même eſpérer, avec le tems, une exacte Hiſtoire générale de la Suiſſe, qu'après qu'on aura donné ſéparément celle de chacun des Etats du Corps Helvétique. Ce qu'on vient de dire doit apprécier le mérite de l'*Hiſtoire de la Suiſſe*, qu'on lit dans le trente-neuvieme volume de l'*Hiſtoire Univerſelle* qui a paru à Paris, *in*-4°.; c'eſt une compilation d'Auteurs, ſouvent peu accrédités, & dans laquelle les noms propres ſont preſque toujours eſtropiés.

Anhorn (Barthelemi), natif de *Fleſch*, dans la ſeigneurie de *Meyenfeld* en *Griſons*, *Paſteur* de pluſieurs Cures au même pays, mort en 1640, à *Gaiſſ*, dans le Canton d'*Appenzell*, alors *Paſteur* de ce village, a donné en allemand, la Relation du renverſement du Bourg de *Plurs*, dans le Comté de *Chiavenne*, & quel-

---

nemens qui euſſent mieux trouvé leur place dans une hiſtoire particuliere de Berne, mais qui étoient des épiſodes étrangers à l'Hiſtoire générale.

ques Oraiſons funebres. On conſerve à *Saint-Gall*, dans la Bibliotheque des Bourgeois, pluſieurs manuſcrits d'*Anhorn*, concernant les troubles de la Valteline, une Chronique de la ville de Meyenfeld, &c. M. *Leu* (7) en a donné le Catalogue.

Anonyme de Muri (L'....), Bénédictin de l'Abbaye de ce nom, a écrit l'an 1150 l'hiſtoire & le précis des actes de ſon Monaſtere; c'eſt dans ce recueil, qui a pour titre, *Acta fundationis Murenſis*, qu'eſt rapportée la filiation des Comtes de *Habſpourg*, tiges de l'*auguſte Maiſon d'Autriche*, depuis Gontrand *le Riche*, Comte en Argeu, qui vivoit dans le dixieme ſiecle, juſqu'à Werner, fils d'Othon, Comte de Habſpourg en 1150. L'édition la plus exacte de ces actes, eſt celle qu'en publia en 1750 Dom Fridolin *Kopp*, depuis Prince-Abbé de Muri; nous en parlerons plus au long à l'article de cette Abbaye dans la Topographie de la Suiſſe, & en même tems des fragmens précieux que le célèbre *Ægidius de Tſchudi* nous a conſervés de la chronique de *Muri*, compoſée dans le douzieme ſiecle.

Anonyme (8), Moine de l'Abbaye de *Rheinau*, au Dioceſe de Conſtance, dans le neuvieme ſiecle, a écrit l'hiſtoire de *Saint Fintan*, reclus dans ce Monaſtere, mort en 878, à l'âge de 78 ans. L'Auteur aſſure avoir appris de la bouche même du Saint, pluſieurs circonſ-

---

(7) Dict. Hiſt. de la Suiſſe, tome I, p. 228.

(8) Hiſt. litt. de la France, tome V, p. 9. Paris, 1740, *in*-4°.

Hiſtoria diplomatica Abbatiæ Rhenaugienſis, Mſc. in-folio, p. 41 & 73, Auctore, D. Mauritio Hochenbaum Van Der Meer Norimbergenſi, Secretario Generali Congregationis in Helvetiâ Benedictinæ.

tances, entre celles qu'il rapporte de ſa vie. Son ſtyle, pour n'être pas pur, ne laiſſe pas d'être aſſez clair. Juſqu'ici on n'a (9) publié que la premiere partie de cet écrit. La ſeconde, qui contenoit les dernieres actions du Saint, ſemble perdue.

Anonyme (10) *de Saint-Gall*, Hiſtorien de *Charlemagne*, étoit Moine de Saint-Gall ſous l'Abbé *Hartmute*, ainſi qu'il le témoigne lui-même au quinzieme chapitre de ſon ſecond livre. On n'a pu découvrir ſon nom. Quelques critiques ont cru que ce ne pouvoit être que *Notker le Begue*. Leur opinion eſt fondée ſur un endroit du texte de l'Auteur (11), où il dit qu'il bégayoit & avoit perdu ſes dents : *ego balbus & dentulus*. Mais l'Auteur qui ſe ſert de cette expreſſion en commençant le récit d'un événement extraordinaire, veut ſeulement faire comprendre qu'ayant alors perdu ſes dents, il avoit peine à s'énoncer pour le raconter. Il marque par-là qu'il étoit alors dans un âge fort avancé, & c'étoit en 884 qu'il parloit ainſi, en travaillant à ſon hiſtoire ; circonſtances qui ne peuvent convenir à *Notker le Begue*, qui vécut encore vingt-huit ans après. D'ailleurs il y a beaucoup de différence entre le ſtyle de *Notker*, & celui de notre Hiſtorien, & encore plus entre le génie de l'un & celui de l'autre. L'*Anonyme*, dont il eſt ici queſtion, paſſa ſon enfance auprès d'un nommé *Adalbert*, qui

(9) *Goldaſt.* Rer. Alaman. Scriptores. T. I, part. II, p. 204-207 & 254. Francofurti, 1661, *in-folio.*

Benedicti *Gononi* Vitæ SS. Patrum, Lugduni, 1625, *in-folio.*

Mabillonius, Acta Sanctor. Ord. Sancti Benedicti, tom. V, p. 377-382.

(10) Hiſt. litt. de la France, tom. V, p. 614-618.

(11) Sangallenſis Monachi, Vita Caroli Magni.

avoit ſervi dans les guerres de *Charlemagne* contre les Huns, les Saxons & les Eſclavons. *Adalbert* lui apprenoit le détail de ſes campagnes. L'*Anonyme* qui s'étoit fait Moine à *Saint-Gall*, y eut pour maître *Werembert*, fils de cet *Adalbert*. Werembert ſachant que ſon pere avoit déja inſtruit notre *Anonyme* d'une partie de l'hiſtoire de Charlemagne, ſe fit un devoir de lui apprendre ce qui concerne la piété & la religion de ce Prince. L'arriere-petit-fils de ce Héros, l'Empereur *Charles-le-Gras*, (12) engagea l'*Anonyme* à écrire l'hiſtoire de ſon auguſte biſaïeul; on croit qu'il lui en avoit fait concevoir le deſſein, pendant le ſéjour qu'il fit à Saint-Gall au mois de Décembre 883. Notre écrivain ne tarda pas à l'exécuter; & dès le (13) 30 de Mai de l'année ſuivante, il en avoit compoſé le premier livre. Je ne parlerai pas ici des défauts de cette hiſtoire; mais on eſt obligé de convenir qu'on y trouve diverſes anecdotes que l'on chercheroit inutilement ailleurs & qui méritoient de paſſer à la poſtérité. Son ſtyle eſt dur, groſſier, peu naturel, quelquefois rampant, d'autrefois ſi obſcur, qu'on a bien de la peine à ſaiſir le véritable ſens du texte, & ſouvent la bonne conſtruction n'y eſt pas gardée. Il eſt vrai que quelques-unes de ces fautes peuvent également venir de la part des Copiſtes, comme de celle de l'Auteur original. *Caniſius* a le premier (14) publié l'hiſtoire de l'Anonyme de Saint-Gall. *Ducheſne* en donna une nouvelle

(12) Idem, lib. I, cap. XX. Ratpertus, de caſibus Sancti Galli, cap. X.
(13) Sangallenſis, lib. II, Præfat.
(14) *Antiquæ Lectiones*, tom. I, p. 358-428, edit. 1601, *in-fol.*
La même Collection avec les notes de *Baſnage*, tome II, partie III, p. 54-84.

édition, mais plus correcte parmi ſes Hiſtoriens (15) de France. *Lambeccius* (16) avoit formé le deſſein de la réimprimer d'après un excellent manuſcrit, conſervé dans la Bibliotheque impériale. La Préface de cette hiſtoire manque & la fin en eſt incomplette.

Anshelm (Valere), ſurnommé *Rud*, ou *Ryd*, natif de *Rotweil*, ville autrefois alliée des Suiſſes, Docteur en Médecine, fut nommé, en 1629, Conſeiller de la ville de Berne. Il a laiſſé trois volumes (17) de l'hiſtoire du Canton de ce nom, qui ſont conſervés à Berne dans la Bibliotheque publique. Il avoit publié, en latin, l'hiſtoire (18) des quatre Dominicains brulés à Berne en 1509. On a encore de lui (19) des *Tables chronologiques* de la Création du monde juſqu'en 1540, imprimées à Berne en cette année & en 1550.

Baillod (20), ou *Baillot*, (David), de la ville de *Neuchâtel* en Suiſſe, Notaire & Greffier de cette ville, & dont le pere avoit été au ſervice de Charles *le Hardi*, Duc de Bourgogne, dans l'expédition de ce Prince contre les Suiſſes, a laiſſé par écrit à la Bibliotheque de Neuchâtel, 1°. Les Franchiſes & Coutumes de la ville de Neuchâtel;

---

(15) Tome II, p. 107-135.

(16) Commentarii Bib. Cæſar. Vindobonenſis, lib. II, cap. V, p. 324-327.

(17) *In-folio*, en allemand.

(18) *Leu*, Dict. Hiſt. de la Suiſſe, tome I, p. 238, &c.

(19) Catalogus annorum & principum genuinus, ab homine condito, uſque in annum à Chriſto nato 1540 deductus & continuatus. *Voyez* Bibliotheca Conradi *Geſneri*, editio *Friſii*, p. 810.

(20) *Scheuchzer*, Bibliotheca Helvetica, p. 37. — *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome II, p. 51.

2°.

2°. *les Entrepriſes du Duc Charles de Bourgogne, tant contre Meſſieurs des Ligues, que contre le Duc de Lorraine, & après les défaites contre lui devant Nanſcy.* Cette relation (21) mériteroit d'être imprimée; il y regne une candeur ineſtimable.

Balthaſar (Joſeph-Antoine-Félix *de*), né à *Lucerne* en 1736, Sénateur & Tréſorier de cette République, l'un des plus reſpectables Magiſtrats de la Suiſſe, par ſes ſentimens patriotiques, & ſavant très-profond dans la connoiſſance des loix & de l'hiſtoire de la Suiſſe, a donné au Public les Ouvrages ſuivans: Diſſertations en allemand ſur divers objets de l'Hiſtoire helvétique; *Lettre* à un François, contenant une légere ébauche de la Suiſſe littéraire; la *Défenſe de Guillaume Tell;* celle du Martyre de la Légion thébéenne; un Mémoire diplomatique ſur la célebre Diette de *Stantz*, en 1481; &c. On a auſſi de M. de *Balthaſar*, les éloges des hommes illuſtres du Canton de Lucerne, qu'il a écrits en latin, & qui ont été traduits en allemand, en 1778, par ſon neveu, M. Joſeph *Pfiffer de Heidegg*, Chanoine *expectant* du Chapitre de *Munſter* en Argeu. M. de *Balthaſar* a encore écrit en latin l'Hiſtoire diplomatique du même Chapitre de *Munſter*, où il a fixé l'époque véritable de ſa fondation, faite par le Comte *Bero*, ſous l'Empire de Charles *le Gras*, & non dans le huitieme ſiecle, comme l'ont prétendu la plûpart des

(21) M. le Baron de *Zur-Lauben* a donné le détail de ce Journal dans le tome VIII de l'Hiſtoire Militaire des Suiſſes, p. 330-335. M. *Cartier*, Bibliothécaire de Neuchâtel, lui avoit communiqué en 1752 la notice du manuſcrit attribué à David *Baillod*, qui vivoit encore en 1595.

Chroniqueurs modernes de la Suiſſe. Il ſeroit bien à ſouhaiter que M. de *Balthaſar* voulût publier l'excellent abrégé de l'hiſtoire du Canton de Lucerne, qu'il a compoſé en allemand avec la préciſion de *Salluſte* & la candeur de *Thucidide*.

Baſler (Jean), de la ville de *Zurich*, mort le 29 Septembre 1674, *Paſteur* de Hinweil, a laiſſé dix volumes manuſcrits (22) ſur l'Hiſtoire helvétique. Le Magiſtrat de Zurich en a fait l'acquiſition pour la Bibliotheque publique.

Baulacre (Laurent), de *Genève*, Bibliothécaire de cette ville en 1721, a donné pluſieurs (23) Diſſertations ſur divers objets d'Hiſtoire ſacrée & profane, qui ont été imprimés dans les Bibliotheques *germanique*, *raiſonnée*, *britannique* & *françoiſe*, & dans le *Journal helvétique*; ces Diſſertations ſont eſtimées.

Bech (Jean-Chriſtophe), né (24) à *Bâle* le 1 Mars 1711, Profeſſeur en Théologie, Recteur de l'Univerſité de cette ville en 1750, 1758, 1766 & 1777, a écrit en latin pluſieurs Traités de Théologie, d'Eloquence, de Littérature, & une Introduction à l'étude de l'Hiſtoire helvétique. Ce dernier Ouvrage a été traduit (25) en allemand; c'eſt un précis généralement eſtimé. M Beck a auſſi donné, en 1742 & 1744, deux volumes de ſup-

---

(22) M. *Leu* en a donné le précis dans le ſecond tome de ſon Dictionnaire hiſtorique de la Suiſſe, p. 267.

(23) Le même, *ibid.* tome II, p. 294-296. *Haller*, *Bibliographie Helvétique*, tome VI, p. 174.

(24) *Athenæ Rauricæ*, p. 64-67 & 465-467.

(25) Par le Profeſſeur *Spreng*, de Bâle.

plémens au Dictionnaire hiſtorique univerſel, publié en allemand par M. *Iſelin*. On a encore de M. *Beck* une traduction (26) de l'abrégé hiſtorique de la ville de Bâle écrit en latin par *Urſtiſius*. Il publia, en 1770, la Concordance de la Bible en allemand en deux volumes *in-folio*. On a imprimé à Bâle, en 1740, *in*-4°, un petit recueil du même Savant, ſous ce titre : *Faſciculus quæſtionum ex univerſali Hiſtoriâ ;* parmi les queſtions qu'il y diſcute avec une grande ſagacité, il faut diſtinguer la maniere dont il traite les motifs de la guerre entre le Duc de Bourgogne, Charles *le Téméraire*, & les Suiſſes.

Beli de Bellfort (Albert), noble *Griſon* & Médecin, a (27) écrit, en 1541, l'hiſtoire de ſon pays ſous ce titre : *Rhœtiæ Epiphaſis.*

Berenger (N....), de *Genève*, a donné, en 1772, en ſix volumes *in*-12, l'Hiſtoire de cette ville, depuis ſon origine juſqu'à nos jours. On reproche à l'Auteur une trop grande partialité dans le détail des derniers troubles qui ont agité cette République, & qui, loin d'être entierement calmés, annoncent, de temps à autre, une nouvelle exploſion.

Bertrand (Elie), natif d'*Orbe* en Suiſſe, premier *Paſteur* de l'Egliſe françoiſe de *Berne*, & membre des Académies de Berlin, de Gottingue, de Leipzick, de Mayence, de Munich, &c ; préſentement retiré à *Yverdon*, a donné, en 1758, à Genève, des *Recherches* curieuſes *ſur les langues anciennes & modernes de la Suiſſe, & principalement*

(26) En allemand, avec des augmentations conſidérables, Bâle, 1757, *in*-8°.

(27) *Goldaſt.* Rer. Alaman. T. II, parte I, p. 155. Francofurti, 1661, *in-folio. Haller*, Bibliog. Helvét. tome V, p. 313.

des Pays de Vaud. Il avoit publié, (28) en 1757, *ſes Mémoires Hiſtoriques & phyſiques ſur les tremblemens de terre.*

Bircher (29) (Louis), de *Lucerne*, Prévôt de Munſter en Argeu, depuis 1612, juſqu'à ſa mort en 1641, a tranſcrit d'après les originaux, tous les diplomes & actes de ſon Chapitre, & les a enclaſſés dans deux collections, dont l'une a pour titre : *Liber vitæ Eccleſiæ Beronenſis*, & l'autre, *Matricula Archivi Beronenſis.*

Birr (Antoine), né à *Bâle* le 20 Avril 1693, mort en la même ville le 29 Mars 1762, très-habile Profeſſeur en grec dans l'Univerſité de Bâle, a donné des notes ſur les Epîtres de *Saint Clément*, ſur *Horace*; une nouvelle édition corrigée & augmentée du Tréſor de la langue latine de *Robert Etienne*, en 4 volumes *in-fol.* à Bâle, en 1741. On a auſſi de lui un excellent Eſſai de l'Hiſtoire Helvétique, antérieure à la premiere époque de la liberté. Cet Eſſai (30) a pour titre : *Subſitarius in Hiſtoriam Helveticam excurſus, ea quæ fœdus nobiliſſimum anteceſſorum, ejuſque cauſas breviter perſtringens.*

Biſchoffberger (Barthelemi), né en 1622 à *Kurzemberg*, dans le Canton d'Appenzell-Réformé, Doyen des Miniſtres de ce Canton en 1654, vivoit encore en 1655. On a de lui entr'autres Ouvrages une Chronique du Canton d'Appenzell, en allemand, imprimée à Saint Gall, en 1682, *in-8°.*

---

(28) A la Haye, *in-12.*

(29) Eloges des Hommes illuſtres & célebres du Canton de Lucerne, par M. de *Balthaſar*, p. 24, en allemand.

(30) Imprimé à Bâle en 1730, *in-4°*, & réimprimé dans le Recueil, *Tempe Helvetica.* T. VI, part. IV, p. 257, 258.

Voyez *Athenæ Rauricæ*, p. 382-384, &c.

Blauenſtein, ou *Blewenſtein* (Nicolas *Gerung*, ſurnommé), Chapelain, & Secrétaire de Jean Venningen, Evêque de Bâle en 1460, a laiſſé une Chronique des Evêques de Bâle, en latin, & trois volumes de *Mêlanges*, dans leſquels eſt rapportée l'Hiſtoire de la guerre du Duc de Bourgogne contre les Suiſſes; la Bibliotheque de Bâle conſerve les manuſcrits de Blauenſtein.

Bloeſch (Jean-Henri), de *Bienne*, Chancelier de la République de ce nom, compoſa en 1748 un Mémoire curieux ſur l'hiſtoire de ſa patrie, dans lequel il établit, d'après les titres, la Souveraineté de *Bienne*, & diſcute en même tems les prétentions plus ou moins fondées de l'Evêque de Bâle.

Bluntſchli (Jean-Henri), né à Zurich en 1656, mort en cette ville le 23 Juillet 1722, Capitaine d'artillerie, & Membre du grand Conſeil de Zurich, eſt l'Auteur du recueil intitulé : *Memorabilia Tigurina*, imprimé à Zurich en 1704, *in*-12. Il avoit raſſemblé les traits les plus frappans de l'hiſtoire de la Ville & du Canton de Zurich; l'Ouvrage eſt écrit en allemand; *Bluntſchli* en donna une édition plus ample à Zurich en 1711, *in*-8°; & depuis ſa mort, le même recueil, conſidérablement augmenté, a été réimprimé dans la même ville en 1742, *in*-4°, avec figures. C'eſt dommage que dans cette Collection alphabétique, qui a ſon mérite, on y obſerve l'eſprit de déclamation contre le culte de l'ancienne Religion Catholique. Les Miſſionnaires de la Nouvelle Réforme au ſeizieme ſiecle, n'offrent pas dans leurs productions des principes d'intolérance plus ardens que ceux que *Bluntſchli* & ſon continuateur débitent dans leur Recueil hiſtorique. M. Antoine *Werdmuller d'Elgg* a donné en 1780 à Zurich un ſupplé-

ment de *Bluntſchli*, *in*-4° ; ſon ſtyle eſt celui de la réſerve & de la modération.

Bochat (Charles-Guillaume *Loys de*), né à Lauſanne, Profeſſeur en Droit & en Hiſtoire en cette même ville en 1718, Lieutenant Ballival du Bailliage de Lauſanne en 1740, Contrôleur-Général de la même ville en 1750, Membre de la Société Royale des Sciences à Gottingue en 1752, mort à Lauſanne le 4 ou le 5 Avril 1754, à 59 ans, a légué ſa belle Bibliotheque à ſa famille ; & en cas qu'elle vînt à s'éteindre, à l'Académie de Lauſanne. On a de lui des *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire du différend entre le Pape & le Canton de Lucerne*, publiés à *Lauſanne* en 1727, *in*-8°. Cet Ouvrage, peſamment écrit, reſpire la plus grande partialité ; *Bochat* montre le même caractere dans ſon Traité *pour & contre les ſervices étrangers*, imprimé à Lauſanne en 1738, en trois volumes *in*-8°. On a auſſi de lui, mais en latin, une diſſertation curieuſe ſur une inſcription Romaine de Lauſanne. Il la publia en cette ville en 1741, *in*-4° ; mais celui de tous les Ouvrages qui lui a acquis une véritable réputation dans le monde ſavant, eſt celui qui a pour titre : *Mémoires critiques pour ſervir d'éclairciſſement ſur divers points de l'Hiſtoire ancienne de la Suiſſe*, Lauſanne, 1747-1749, trois volumes *in*-4°, avec *figures*. On trouve à la tête du troiſieme tome la carte pour l'hiſtoire ancienne de la Suiſſe, gravée en 1749. Bochat a laiſſé un quatrieme volume de ces Mémoires, mais qui n'a pas encore vu le jour. M. de *Haller* (31) lui reproche d'avoir été le plagiaire de l'Ou-

(31) Conſeils pour former une Bibliotheque hiſtorique de la Suiſſe, p. 101.

vrage manuſcrit de *Ruchat* ſur l'Hiſtoire de la Suiſſe. (Voyez auſſi l'article de *Loys* à la claſſe des *Philologues* & des *Antiquaires.*)

Bodmer (Jean-Jacques), né en 1698, à *Greiffenſée*, Canton de *Zurich*. Voyez ſon Eloge à la claſſe des *Poëtes.*

Bonſtetten (Albert, Baron de), de *Zurich*, Doyen de l'Abbaye d'*Einſidlen*, dédia, le 21 Mars 1477, à Sigiſmond, Duc d'Autriche, à René, Duc de Lorraine, & aux Cantons, une Relation, en latin, de la guerre de Charles, Duc de Bourgogne, contre les Suiſſes (32). On conſerve l'original de cette Relation intéreſſante, à Paris, à la Bibliotheque du Roi. Le même Auteur, Doyen, dédia à Louis XI, Roi de France, la Vie de l'Hermite *Nicolas, d'Underwalden*, que l'on dit avoir vécu pluſieurs années ſans prendre aucune nourriture. Il écrivit en latin cette Relation, encore du vivant de l'Hermite qui mourut le 21 Mars 1487. On a auſſi de Bonſtetten une Deſcription de la Suiſſe, & l'Hiſtoire de l'Abbaye d'*Einſidlen*, manuſcrit *in*-4., conſervé, à Paris, à la Bibliotheque du Roi. Il dédia ſon Ouvrage, écrit en latin, à Louis XI, en Juillet 1481.

Boſſet (Abraham), natif (33) de *la Neuville*, en allemand *Neuſtatt* ſur le lac de Bienne, Paſteur de cette ville en 1662, mort en 1667, a laiſſé divers recueils d'Antiquités des Evêques de Bâle, des villes de Bienne & de Neuville, & de leurs environs, de l'Abbaye de

(32) *Haller*; Bibliog. Helvét. tome IV, p. 51-53, & 206, 210, & tome V, p. 7-9.

(33) *Scheuchzer*, Bibliotheca Helvetica, p. 131.
Leu, Dict. Hiſt. de la Suiſſe, tome IV, p. 229, 230.

Saint-Jean, de la Suiſſe, de Genève, du Comté de Neuchâtel, &c.

Boyve (34) (Jonas), de *Neuchâtel* en Suiſſe, *Miniſtre* de *Fontaine* dans cette ſouveraineté, mort en 1739, à 85 ans, a donné les Annales de Neuchâtel & Vallangin en trois volumes *in-folio*. Cet Ouvrage, dont on fait un grand éloge, eſt reſté manuſcrit.

Boyve (Jérôme-Emanuel), Petit-Neveu du précédent, Conſeiller d'Etat & Chancelier de Sa Majeſté le Roi de Pruſſe dans la Principauté de Neuchâtel, eſt Auteur d'un livre qui a pour titre : *Recherches ſur l'Indigénat-Helvetique de la Principauté de Neuchâtel & Vallangin.* Ce traité profond & lumineux, a paru à Neuchâtel en 1778, *in* 8.

Breitinger (Jean-Jacques), de *Zurich*, voyez ſon article à la claſſe des *Philologues & Antiquaires.*

Brenwald (Henri), né à *Zurich* le 21 Septembre 1478, fils de Nicolas *Brenwald*, Bourgmeſtre de cette ville, nommé Prévôt du Chapitre d'Embrach le 16 Janvier 1517, & Protonotaire apoſtolique, embraſſa en 1525 la Nouvelle Réforme, & mourut à Zurich le 26 Juillet 1551. On a de lui deux volumes manuſcrits de l'hiſtoire de la Suiſſe, à la Bibliotheque publique de Zurich. Son gendre *Stoumpff* en a profité pour la compilation de ſa Chronique.

Briefer (35) (Nicolas), de *Bâle*, Profeſſeur en Droit, & Recteur de l'Univerſité de cette ville, vivoit encore en 1546. On a de lui une généalogie des Comtes de *Habſ-*

---

(34) *Scheuchzer*, Bibliotheca Helvetica, p. 126.
Leu, Dict. Hiſt. de la Suiſſe, tome, IV, p. 177.
(35) *Athenæ Rauricæ*, p. 108-119.

pourg,

pourg, d'après les actes de l'Abbaye de Muri, d'après Gebwiler, & le livre des Tournois. Pierre *Ramus* a fait l'éloge de *Briefer* dans sa description de Bâle.

Briguet (Sébastien), de *Sierre*, au pays du Vallais, Chanoine de Sion, a donné au Public une Dissertation sur le local du Concile d'*Epaune*, qu'il place à *Epenassex* (36), près Saint-Maurice. Cette dissertation en latin a été imprimée à Sion en 1741, *in*-8°; le même Chanoine est aussi Auteur du livre intitulé : *Valesia Christiana Diœcesis Sedunensis; seu Historia sacra Vallensium Episcoporum, Seduni*, 1744, *in*-8°.

Brucker (Jean-Henri), né à *Liechstall*, dans le Canton de Bâle, le 12 Mars 1725, & mort à Bâle le 17 Avril 1754, Professeur d'Histoire dans l'Université de Bâle, donna, en 1747, un Mémoire érudit sur l'Assemblée des *Amphictions* chez les Grecs, & sur les rapports de cette Assemblée avec les Dietes Helvétiques. On a de lui un recueil des Historiens latins, de la ville de Bâle; il n'en a pu faire paroître que le premier volume, en 1752, *in*-8.; il a placé à leur tête une préface très-érudite.

Bruckner (Daniel), natif de Bâle, du Grand-Conseil de cette République, en 1748, a donné, dans les années 1748, 1749, 1753, 1763 & 1764, ses Mémoires Topographiques, Physiques & Historiques du Canton de Bâle,

(36) Le Chanoine *Briguet* devoit la découverte de ce local aux recherches du Capucin *Sigismond de Saint Maurice*, qui en parle à l'occasion du Concile d'*Epaune* dans l'histoire de Saint Sigismond, Roi de Bourgogne, imprimée à Sion en 1666, *in*-4°; livre très-rare, dont M. de *Haller* a donné une analyse curieuse dans sa *Bibliographie Helvétique*, tome I, p. 52-60. Berne, 1759, *in*-8.

en 23 ſections, *in*-8., avec *figures*. Il ſeroit à deſirer qu'il y eût dans chacun des Etats du Corps Helvétique, un Savant auſſi éclairé & auſſi zélé que M. *Bruckner*, pour en donner une deſcription ſur le même modele que l'eſt celle du Canton de Bâle. M. *Bruckner* n'y avance rien, dont il n'ait acquis la certitude, d'après les recherches les plus exactes & l'examen le plus rigide des monumens du temps. M. de *Haller* (37) a donné dans ſa *Bibliographie Helvétique*, la notice raiſonnée d'un Traité monétaire de *Bâle* que M. *Bruckner* avoit compoſé en 1752, *in*-4., & dans lequel ſont deſſinées avec ſoin les monnoies de cette ville, anciennes & modernes, par Emanuel *Buckel*; ce Traité eſt écrit en allemand.

Bucelinus ou *Buzelinus* (Gabriel), né à (38) *Dieſſenhofen* en Turgovie, le 20 Décembre 1599, latiniſa ſon nom allemand *Buzlin*. Son Pere Jean-Jacques *Buzlin*, né le premier Avril 1561, avoit été Officier dans les Troupes Impériales; ſa mere, Anne, étoit fille (39) de Jean *Vogt de & Caſtell Wartenfels*, & d'Anne de *Roggweil* (40), Maiſons illuſtres de Conſtance & de la

(37) T. III, p. 109-113. Berne, 1763, *in*-8. en allemand.

(38) Ces notices *biographiques* ont été envoyées en Janvier 1775, de l'Abbaye de *Weingarten*, à Dom Maurice *Larger*, Bibliothécaire de celle de *Muri* en Suiſſe.

(39) *Bucelin* a donné la généalogie de cette maiſon dans la quatrieme partie de *Germania ſtemmato-graphica*, p. 299, Ulmæ, 1678, *in-fol. fig.*

(40) *Bucelin* fait mention de ſon ayeule Anne de *Rockweil* ou *Roggweil* dans la généalogie qu'il a donnée de cette maiſon, *Conſtantia ſtemmato-graphica*, p. 86, à la fin de la deſcription de Conſtance, imprimée à Francfort-ſur-le-Mein, en 1667, *in*-4. *fig.* Il dit au même endroit que ſon pere ſe nommoit Jean-Jacques *Bucelinus*, de *Subvia*; j'ignore le nom allemand du local *Subvia*.

Turgovie. Il fit profeſſion de la regle de Saint-Benoît, le 17 Janvier 1617, dans l'Abbaye de *Weingarten*, en Souabe, y reçut l'ordre de la Prêtriſe le 23 Avril 1624, fut pendant trente ans Prieur de Saint-Jean, dans la ville de *Feldkirch* où il eut le loiſir de compoſer les divers Ouvrages qu'il a donnés au Public; il célébra en 1674, dans l'Abbaye de *Saint-Gall*, l'année jubilaire de ſa Prêtriſe, & il mourut à *Weingarten*, le 9 Juin 1691, âgé de 91 ans, 5 mois & 20 jours. On conſerve, dans l'Abbaye de *Weingarten*, le portrait (41) du ſavant *Bucelin*, & ſes manuſcrits, parmi leſquels eſt celui ſous ce titre: *Conſtantia Benedicta ſeu Hiſtoria rerum à Monachis Benedictinis per ampliſſimam Conſtantienſem Diœceſim geſtarum.* On trouve l'indication des Ouvrages imprimés de *Bucelin*, dans la Bibliotheque de David *Clément* (42). Mais juſqu'à préſent aucun Biographe n'avoit fait connoître le local de la naiſſance de ce Littérateur, ni la date de ſa mort: voici les titres de ſes écrits hiſtoriques qui ont vu le jour. 1°. *Menologium Benedictinum*, Veld-Kirchii, 1655, *in-folio.* 2°. *Annales Benedictini Auguſtæ Vindelicorum*, 1656, *in-folio.* 3°. *Germania Topo-chrono-ſtemmato-graphica, ſacra & profana*, in-folio, en trois tomes & non en quatre, comme on le dit ordinairement. *Bucelin* a ſubdiviſé chaque

(41) Dom Adalbert *Langenmantel*, Prieur de l'Abbaye impériale de *Weingarten*, après avoir envoyé le 20 Février 1775 à M. le Baron de *Zur-Lauben* le précis de l'Ouvrage poſthume de *Bucelin*, qui porte pour titre, *Conſtantia Benedictina*, lui fit don auſſi d'une copie du portrait de ce laborieux Auteur.

(42) Tome V, p. 345-352. *Hannover*, 1754, *in-4.*

tome en d'autres parties que l'on confond ſouvent avec les parties générales; ce qui fait que cet Ouvrage eſt très-rarement complet. Ces trois tomes, avec leurs diviſions, ont paru ſucceſſivement à Ulm, Augſbourg & Francfort, dans les années 1655, 1662, 1672 & 1678. 4°. *Rhætia ſacra & profana*, Ulmæ, 1666, *in*-4. 5°. *Conſtantia Rhenana ſacra & profana, Topo-chrono-ſtemmato-graphica*, Francofurti, 1667, *in*-4., avec figures. 6°. *Sacri Romani Imperii Sanctitas, Majeſtas, Potentia & Nobilitas*, Francofurti, 1680, *in*-12. 7°. *Nucleus Hiſtoriæ Univerſalis*, en deux volumes, *in*-12, dont le premier parut à Ulm, en 1654, & le ſecond à Augſbourg, en 1658. Il y en a une traduction en allemand, à Augſbourg, 1657, *in*-12. Les Ouvrages de *Bucelin* ſont à la vérité ſavans, mais leur peu d'exactitude fait qu'ils ne ſont pas toujours approuvés. Tel eſt le jugement qu'en porte *Clément*.

Bucher (Jacques), Chancelier de la ville de *Berne* en 1615, mort en 1617, a écrit l'Hiſtoire de Berne, depuis ſa fondation juſqu'en 1610, Ouvrage dans lequel il a fait entrer les généalogies des familles habiles au Gouvernement, tant éteintes qu'exiſtantes; on y trouve des Anecdotes curieuſes; l'Ouvrage a pour titre: *Théatrum Reipublicæ Bernenſis*; il eſt cependant écrit en allemand; on l'appelle auſſi la Chronique de *Bucher*. Elle a été continuée juſqu'en 1665. M. de *Haller* en a donné la notice dans le cinquieme tome (43) de ſa *Bibliographie Helvétique*.

---

(43) Pages 233-242.

Bullinger (Henri), né à *Bremgartem* en Suiſſe, le 18 Juillet 1504, fils de Henri *Bullinger*, Prêtre & Doyen du Chapitre rural de Bremgartem, embraſſa la nouvelle réforme & mourut le 17 Septembre 1575, ayant été depuis la mort de *Zuingle*, en 1531, *Antiſtes* ou le chef des *Paſteurs* de la ville de Zurich. Voyez ſon article, à la ſection des *Théologiens-Réformés*; on a de *Bullinger* quatre volumes manuſcrits de l'Hiſtoire de Zurich, & de celle de la Réformation, le tout en allemand. Il a auſſi élégamment écrit en latin (44) les Annales de l'Abbaye de *Cappel*. M. Jean-Jacques *Simler* les a fait (45) imprimer.

Bullinger (Jean-Balthaſar), né à *Zurich* en 1690, Profeſſeur dans l'Académie de cette ville en 1720, Sénateur du Petit-Conſeil en 1748, vivoit encore en 1750; il avoit donné à Zurich, en 1742, *in*-4., une édition augmentée du recueil qui a pour titre : *Memorabilia Tigurina*. Voyez ce que nous en avons dit à l'article de *Bluntſchli*, parmi les *Hiſtoriens*.

Burcard ou *Burckard*, Moine de *Saint-Gall*, qui vivoit en 1166 ou 1204, a continué l'hiſtoire de ſon Monaſtere à la ſuite de celle d'*Ekkehard* le jeune. On la trouve dans la collection (46) des hiſtoires de l'*Allemanie*, par Melchior *Goldaſt*.

Buxtorf (Auguſte-Jean), né à *Bâle*, Membre de

---

(44) Avec Pierre *Simler*.

(45) Collection d'anciens & nouveaux actes pour éclaircir l'Hiſtoire eccléſiaſtique de la Suiſſe, tome II, ſeconde partie, Zurich, 1760, *in*-8. en allemand.

(46) *Tom. I, parte I.*

l'Académie des Sciences de Marſeille, a donné en allemand, une deſcription de la Source de la Birſe, avec l'explication de l'Inſcription Romaine qu'on voit à *Pierre-Pertuis*, à Bâle, en 1756, *in*-8., *figures*; il eſt le premier qui ait rapporté exactement cet ancien monument. M. *Buxtorf* a travaillé (47) avec le Profeſſeur Jacques-Chriſtophe *Beck*, au ſupplément du Dictionnaire hiſtorique univerſel, commencé à Bâle par Jacques-Chriſtophe *Iſelin*. Ce ſupplément, qui contient deux volumes *in-folio*, parut à Bâle en 1742 & 1744; on en fait grand cas en Allemagne & en Suiſſe.

Byel ou *Beiel* ou *Bygel* (Jean-Rodolphe), de *Zurich*, Miniſtre à *Hauſen*, *Cappel* & à *Wytikon*, mort en 1581, a (48) écrit une Chronique de Zurich, *in-folio*; on a de lui pluſieurs pieces de vers latins, dont une traite de l'origine des Treize Cantons. Il donna en 1577, *in*-8., la ſuite des Bourgmeſtres de Zurich, depuis Rodolphe *Braun*; il a décrit leurs actions principales, en vers latins. Voici ceux qu'il a placés à l'article de *Waldmann*.

Qui, capite amiſſo, generoſo ſanguine terram
Imbuit, inſanæ plebis ad arbitrium,
Waldmanus didicit quam ſit mala beſtia vulgus,
Cum juga detrectat ferre ſub imperio.

Campell (Ulric) de la baſſe *Engadine*, au pays des Griſons, Miniſtre zélé qui vivoit en 1544 & en 1562, a écrit avec beaucoup d'exactitude l'Hiſtoire des Griſons.

---

(47) *Athenæ Rauricæ*, p. 65.
(48) *Haller*, Bibliog. Helvét. tome IV, p. 265 & 268.
Leu, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome III, p. 323 & ſuiv.

Chouet (Jean-Robert), né à (49) *Genève* le 30 Septembre 1642, & mort en cette ville le 17 Septembre 1731, après avoir été pluſieurs fois Syndic de la République, a laiſſé un Abrégé de l'Hiſtoire de *Genève* qui mériteroit d'être imprimé. On conſerve dans les Archives de cet Etat, l'*Hiſtoire diplomatique & civile de Genève*, en trois volumes *in-fol.*, dont l'infatigable *Chouet* eſt auſſi l'Auteur.

Chroniqueur de Saint-Gall (Anonyme). Ce Moine (50) commence ſa Chronique, très-abrégée, en 691, & la conduit juſqu'à la mort de *Charlemagne*, en 814. Le Savant *Baluze* l'a publiée d'après un manuſcrit de *Saint-Gall*, au premier tome de ſes *Miſcellanea* (51).

Copus ou *Cop* (Guillaume), né à (52) *Bâle*, célebre Docteur en Médecine; *Eraſme* l'appelloit, *Unica nobilium Medicorum gloria.* Paul Jove (53) a auſſi fait ſon Eloge. *Copus* devint Médecin du Roi François I, en 1530; il traduiſit du grec en latin quelques opuſcules de *Galien*, les préceptes d'*Eginete* & les prognoſtiques d'*Hypocrate.* Son fils (54) Nicolas *Copus*, Profeſſeur au College de *Sainte-Barbe*, à Paris, & élu, le 10 Octobre

---

(49) *Haller*, Bibliog. Helvét., tome I, p. 210-212. *Journal helvétique*, 1725, Janvier, 33-51.

(50) Hiſt. litt. de la France, par les Bénédictins, tome IV, p. 366.

(51) Pages 494, 495.

(52) *Eraſmi* Epiſtolæ; Bibliotheca Conradi *Geſneri*, editio *Friſii*, p. 302. *Caſtellan*, Vitæ Medicorum. *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome V, p. 424, 425. *Athenæ Rauricæ*, p. 169, 170, &c.

(53) In Elog. p. 292.

(54) *Du Boulay*, Hiſt. de l'Univerſité de *Bâle*, tome VI. *Athenæ Rauricæ*, Appendix, p. 30-32.

1533, Recteur de l'Univerſité de cette capitale, a été fameux par ſes diſgraces. Ayant marqué trop de penchant pour la Doctrine de *Calvin*, & craignant d'être arrêté par le Parlement, malgré la protection de l'Univerſité, il s'enfuit à Bâle; ſa tête fut miſe à prix à trois cents écus *de Couronne.*

Cyſat (Jean-Leopold), de *Lucerne*, a publié (55) en cette ville, en 1661, la Deſcription du Lac des *Quatre Cantons Foreſtiers*, Ouvrage intéreſſant, quoique ſouvent mêlé de fables ou de traditions peu ſolides.

Cyſat (Renouard), de *Lucerne* (56), Chevalier de l'Eperon d'or, & pendant quarante-cinq ans Chancelier de la ville de Lucerne, illuſtre par les ſervices qu'il rendit à ſa Patrie, a laiſſé, en pluſieurs volumes, une Chronique de ce Canton, généralement eſtimée par ſon exactitude & par les recherches diplomatiques. L'original en eſt conſervé à Lucerne dans la Chancellerie; il y en a une copie dans la Bibliotheque de l'Abbaye de Saint-Urbain, ordre de Citeaux, dans le même Canton. *Cyſat* mourut en 1614 à 69 ans. Ce Savant, qui a fait tant d'honneur à ſa Patrie, a auſſi écrit une Hiſtoire (57) du pays d'*Entlibuch*, & a traduit, en allemand (58), la Relation de la Suiſſe qu'Aſcagne *Marſus* ou *Marſi*, de Milan, Ambaſſadeur de l'Empereur Charles-Quint, avoit autrefois compoſée en Italien; cette Relation, qui offre le Tableau hiſtori-

(55) *In-4°*, en allemand, *avec figures.*

(56) M. de *Balthaſar*, Eloges des Hommes illuſtres du Canton de Lucerne, p. 40-43.

(57) *Haller*, Bibliog. helvét., tome IV, p. 309-315.

(58) La même, *ibidem*, p. 32-37.

que

que & moral de la Suiſſe, mériteroit d'être imprimée. *Cyſat* a raſſemblé dans un (59) Recueil qui eſt dans les Archives de Lucerne, tous les Réglemens de cette ville, depuis 1252 juſqu'en 1573.

Duding (Claude-Antoine), du village de *Riaz*, au Bailliage de *Bulle*, dans le Canton de Fribourg, neveu de Jacques *Duding*, Evêque de Lauſanne, réſidant à Fribourg, obtint, à la mort de ſon Oncle, le même Evêché, du Pape Clément XI, le 23 Décembre 1716, & du Roi de France, le 27 Mars 1728, l'Abbaye de Saint-Vincent de Beſançon; il mourut à Fribourg le 16 Juin 1745; il étoit auſſi de l'Ordre de Malte, & en cette qualité, il poſſédoit les Commanderies de Fribourg & d'Aix-la-Chapelle. On a de lui une Requête (60) en latin, préſentée au Pape Benoît XIII, & imprimée en 1724, *in*-12, dans laquelle il expoſoit à Sa Sainteté l'Hiſtoire de l'Egliſe de Lauſanne depuis ſes commencemens, & en même temps le miſérable état où elle a été réduite par le changement de religion, arrivé dans la majeure partie de ſon Dioceſe, & par les ſouſtractions de ſon temporel. Le pieux Prélat attaque dans le même Opuſcule, un grand nombre d'erreurs que le Miniſtre Abraham *Ruchat* avoit développées dans ſon *Abrégé Eccléſiaſtique* du Pays de Vaud.

---

(59) Le même, *ibidem*, tome V, p. 270 & ſuiv.

(60) *Sanctiſſimo in Chriſto Patri & Domino noſtro, Benedicto Papæ XIII, Status S. Epocha Eccleſiæ Aventicenſis, nunc Lauſanenſis, à primordiis uſque ad noſtra tempora, ab exiſtente Epiſcopo Lauſanenſi poſt primam ac generalem ſuæ Diœceſis viſitationem humillime repræſentata*, &c. Voyez le Dictionnaire hiſtorique de la Suiſſe, par M. *Leu*, tome VI, p. 165, & la Bibliographie helvétique de M. *Haller*, tome I, p. 49-51, & tome III, p. 320-324.

Durſteler (Erhand), né à *Zurich*, Paſteur de *Horgen* ſur le Lac de Zurich, a laiſſé un grand nombre de collections manuſcrites, dans leſquelles il a raſſemblé, entiers ou par extraits, les actes des Abbayes & Chapitres qui exiſtoient dans le Canton de Zurich avant l'époque de la Réformation. Cet Auteur étoit un excellent Critique dans la diplomatique. On a auſſi de lui pluſieurs généalogies, dreſſées d'après les actes du temps, celles des Comtes de Toggenbourg, des Nobles de Hunwil, de Landenberg, & des principales Maiſons & Familles de Zurich; l'Hiſtoire du Procès intenté par les Cantons de Schweitz, Underwalden & de Zoug, au Colonel Sébaſtien Peregrin *Zweyer*, Landamne du Canton d'Uri, au ſujet de ſa conduite dans la guerre civile de 1656. On peut voir dans la *Bibliographie Helvétique* de M. de *Haller*, l'énumération de toutes les diverſes productions (61) de M. *Durſteler*. Ce Savant eſt mort à Zurich, en Mars 1766, dans un âge très-avancé, ayant écrit juſqu'à la fin de ſes jours, avec une préciſion & une netteté ſurprenantes, ſans s'être jamais ſervi de lunettes.

Edlibach (Gérold), né à (62) *Zurich*, en 1454, d'une noble famille originaire du Canton de *Zoug*, d'abord Adminiſtrateur de l'Abbaye d'Einſidlen à Zurich, puis, en 1487, Sénateur de Zurich, mort à Zurich le 28 Août 1530 à 74 ans, après avoir reſigné la charge de Conſeiller d'Etat, & n'ayant jamais voulu embraſſer la nouvelle

(61) M. *Durſteler* a écrit en quatre volumes *in-folio* l'Hiſtoire des Bourgmeſtres de Zurich : c'eſt une excellente Chronique de ce Canton.

(62) *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome VI, p. 206.

réforme de Religion, prêchée par *Zuingle*, a laiſſé manuſcrite une Chronique (63) où il rapporte l'ancienne guerre de Zurich, celle de Charles, Duc de Bourgogne avec les Suiſſes, & les expéditions de ces derniers en Lombardie. Son fils Louis *Edlibach* a augmenté cette Chronique, écrite en allemand, & qui eſt conſervée à la Bibliotheque publique de Zurich.

Ekkehard (64), dit l'*Ancien*, Doyen de *Saint-Gall* ſous l'Abbé *Cralon* en 958, étoit, ſelon les modernes, de la maiſon des Nobles de *Jonſchweil* dans le Comté de *Toggenbourg*; il mourut l'an 977, & laiſſa quelques écrits, des Hymnes & des Epigrammes; il avoit compoſé étant jeune la vie de Walthaire *aux mains fortes*, mais il ne la mit pas au jour parce qu'elle étoit pleine de fautes; ſon neveu *Ekkehard*, dit le *Jeune*, la corrigea depuis à la priere d'*Aribon*, Archevêque de Mayence. Il avoit auſſi commencé à écrire la vie de *Sainte Wiborade*. Mais la mort le prévint ſur ſon travail. Il paroît avoir compoſé un Ouvrage intitulé, *le Lydien Carlomann*, où il cenſuroit la moleſſe, les débauches & l'apoſtaſie de *Carlomann*, fils de l'Empereur Charles *le Chauve*.

Ekkehard (65) *IV* de ce nom, dit *le Jeune*, diſciple

(63) *Bodmer* & *Breitinger*, Bibliotheque helvétique, partie V, p. 103-109.

(64) *Ekkehardus* junior, de caſibus Monaſterii Sancti-Galli, cap. IX, p. 37-40, apud Goldaſtum, tom. I, parte primâ. Scriptorum Alamannicarum Rer. Francofurti, 1661, *in-fol.* *Hepidan.* ad an. 977. *Hepidan.* junior, Vita Sanctæ wiboradæ, lib. I, prolog. *Mezlier*, de Viris illuſt. Sancti Galli, lib. I, cap. XXXIII, p. 576.

(65) *Burckhard*, de caſibus Monaſterii Sancti-Galli, prolog, apud *Goldaſt.* T. I, part. I, Script. Rer. Alaman.

Goldaſt. ibidem, præfatio de Auctoribus. *Mezler*, de Viris illuſt. Sancti-Galli, lib. I, cap. XLVI, p. 581.

de Notker *Labeon*, ou *aux groſſes levres*, Moine de *Saint-Gall*, mourut vers l'an 1071, au mois de Mai. Il avoit compoſé la continuation de l'hiſtoire de ſon Monaſtere que le Moine *Ratpert* avoit commencée, & il la pourſuivit depuis l'élection de l'Abbé *Salomon*, Evêque de Conſtance, juſque vers l'an 977 que mourut l'Abbé *Notker*; il avoit promis dans ſa Préface de la continuer juſqu'au temps de *Nortpert* qui fut fait Abbé l'an 1034; peut-être la fin de cet Ouvrage s'eſt-elle perdue. Il fut auſſi Auteur de pluſieurs épitaphes en vers *Léonins*.

Ekkehard, dit *minimus*, Doyen de *Saint-Gall*, a écrit vers l'an 1220 la vie du bienheureux *Notker le Begue*, ſavant Religieux de ce Monaſtere. *Goldaſt* a inſéré cette relation dans le corps des (66) Hiſtoriens de l'*Allemanie*.

Eſcher de Luckes (Jean-Erhard), de *Zurich* (67) y publia, en 1692, *in*-8°, une deſcription du lac de Zurich. Il entre dans de grands détails qui ſont ſouvent intéreſſans & quelquefois entremêlés de fables; l'Ouvrage eſt écrit en allemand.

Eſcher (Jean-Rodolphe), né à *Zurich* (68) en 1560 & mort en 1609, fut Auteur d'une Chronique de la Suiſſe depuis 1596 juſqu'en 1607. Caſpar *Schwerter* en a fait beaucoup d'uſage dans ſon Hiſtoire helvétique.

Eſcher (Marc), de *Zurich*, Seigneur (69) de Kempten, né en 1547, & mort en 1612, a écrit en allemand une Chronique de la Suiſſe, qui s'étend depuis le temps

(66) Parte ſecundâ tomi primi.
(67) *Haller*, Bibliog. helvét., tome I, p. 92, 93.
(68) Le même, *ibid.*, tome II, p. 34, 35.
(69) Le même, *ibidem*, tome II, p. 101.

de *Jules-Céſar* juſqu'à l'Empire de *Charles-Quint*. Elle eſt ornée de peintures.

Eſtavaye (Cuno , ou Conrad *d'*), de la (70) noble maiſon de ce nom , dont une branche ſubſiſte à Soleure, & une autre en France , Prévôt du Chapitre de Lauſanne , pendant 50 ans , partie à la fin du XIIe. ſiecle , & partie dans les premieres années du XIIIe, ſous ſix Evêques , raſſembla en 1235 , les titres & documens de l'Egliſe de Lauſanne & en forma un Cartulaire. L'original de ce Cartulaire eſt conſervé à Lauſanne dans les archives du Bailliage. On y trouve un grand nombre de Diplômes d'Empereurs & de Rois de la Bourgogne transjurane , qui n'ont pas encore été publiés. M. le Baron de *Zur-Lauben* poſſede une copie de ce Cartulaire.

Etterlin (Petermann) , Greffier (71) à *Lucerne* , témoin des guerres de Bourgogne & de Souabe , a écrit l'Hiſtoire de la Suiſſe ; ſa Chronique , en allemand , a été imprimée à Bâle , en 1507 , *in-folio* , & réimprimée dans la même ville , en 1752 , auſſi *in-folio*. Les Hiſtoriens *Graſſer* & *Haffner* ont beaucoup célébré la valeur que le Capitaine Lucernois *Etterlin* avoit fait éclater dans la guerre de Bourgogne. Déja , en 1427 , Egolf *Etterlin* , de la même famille , & peut-être le pere de Pétermann *Etterlin* , dont il eſt ici queſtion , avoit tranſcrit tous les titres principaux de Lucerne. Il fut Secrétaire de cette ville pendant

---

(70) *Buchat* , Hiſtoire de la Réformation de la Suiſſe , tome VI , p. 444. *Leu* , Dict. hiſt. de la Suiſſe , tome VI , p. 449.

(71) Eloges des Hommes illuſtres & célèbres du Canton de Lucerne , par M. de *Balthaſar* , p. 55 , 56 , en allemand.

quinze ans. Le Chevalier Melchior *Ruſſ*, qui mourut en 1499, nous apprend dans ſa Chronique que le même Egolf *Etterlin* avoit noté dans un Journal particulier les événemens les plus remarquables de ſon temps.

Fabaria (Conrad *de*), voyez *Pfeffers*.

Faber, voyez *Schmid*.

Faeſch, ou *Feſch* (Emanuel), de *Bâle*, a donné en latin les Diſſertations ſuivantes (72): 1°. *de Uſu Hiſtoriæ Helvetiæ*, 1742; 2°. *de Patriæ Poteſtate*, 1745; 3°. *de Juriſdictione & Imperio*, 1746; 4°. *de Conſtitutione Imperii circà tempora Caroli Magni*, 1747. 5°. *De Diviſione Imperii à Ludovico I. Imperatore*, 1747. M. *Faeſch* étoit, en 1748, Baillif de *Munchenſtein*, dans le Canton de Bâle.

Faeſch, ou *Feſch* (Luc), de Bâle, du Grand-Conſeil de cette ville, en 1751, auparavant Capitaine en *Hollande*, publia en 1742, à Bâle, une Diſſertation (73) ſur l'Hiſtoire des *Helvétiens*, avant le temps de l'Empereur *Veſpaſien*.

Faeſi (Jean-Conrad), de *Zurich*, Paſteur de l'Egliſe de *Flach*, & auparavant de celle d'*Uſikon* ſur le Lac de Zurich, & Membre de la Société Helvétique de Schinznach, a donné à Zurich, en 1768, une ſeconde édition de ſa Topographie de la Suiſſe, en quatre volumes *in*-8. L'Auteur s'y eſt particuliérement attaché à en tracer le tableau Phyſique; & ce qu'il écrit des diverſes branches de l'Economie rurale & du Commerce, prouve qu'il

(72) Imprimées *in*-4°. à Bâle.
(73) *In*-4°, en latin.

en a fait une grande étude. On obſerve que c'eſt toujours avec un nouveau plaiſir qu'il en parle, toutes les fois que le ſujet l'y ramene; au reſte s'il n'eſt pas profond dans l'Hiſtoire, au moins ſon pinceau n'offre pas des traits cauſtiques: j'avoue que ſa Topographie m'a été ſouvent d'un grand ſecours. M. de *Haller*, après avoir fait la critique de cet Ouvrage, convient (74) qu'on peut cependant s'en ſervir avec beauconp de fruit. M. *Faeſi* a auſſi écrit l'Hiſtoire du Landgraviat de la Turgovie, dans le détail le plus exact de toutes ſes branches.

Fatio (Jean), de *Bâle*, Docteur en Médecine, Chef des mécontens à Bâle, en 1691, fut décapité le 28 Septembre de la même année, à l'âge de 42 ans; un de ſes Ecrits a été imprimé en 1732, *in*-8., ſous le titre allemand: *Die Helvehiſche vernunſtlicge Wehe-Mutter;* c'eſt-à-dire littéralement, *La Sage-Femme Suiſſe de bon ſens.*

Fredegaire (75) eſt le plus ancien Hiſtorien qui ait écrit l'Hiſtoire de France depuis Saint *Grégoire de Tours*. Il fleuriſſoit entre les premieres années & le milieu du ſeptieme ſiecle, comme il paroît par ſa Chronique qui finit à la quatrieme année du regne de Clovis II, 641 de l'*Ere vulgaire*. On lui donne la qualité de *Scholaſtique*, que l'on donnoit anciennement à ceux qui avoient la réputation d'être ſavans, & qui ſe mêloient d'écrire. On croit qu'il étoit Bourguignon. Il ſemble, en effet, que

(74) Conſeils pour former une Bibliotheque hiſtorique de la Suiſſe, p. 12, 13. —Voyez auſſi la Bibliographie helvétique du même Auteur, tome VI, p. 377-387.

(75) Hiſt. Litt. de la France, tome III, p. 586 & ſuiv., par les Bénédictins. Paris, 1735, *in*-4°.

ſa Chronique n'eſt qu'une Hiſtoire de ce peuple. Il en rapporte des traits ſinguliers qu'on ne trouve pas dans les Auteurs contemporains. Il commence ſa Chronique par l'Eloge de *Gontran*, & compte les années par celles de ce Prince & de ſes ſucceſſeurs dans le Royaume. Adrien *Valois* (76), pouſſant encore plus loin ſes conjectures, penſe qu'il étoit natif d'*Avenche*. La raiſon qu'il en allegue, eſt que *Fredegaire* cite pluſieurs particularités de cette ville, qu'il en parle avec éloge, & qu'il eſt l'unique Auteur qui nous apprenne qu'elle fut ruinée par les Allemands, ſous l'empire de *Gallien*.

Frey (Caſpar), né à (77) *Baden* en Suiſſe, reçu Bourgeois à Zurich en 1515, nommé Chancelier de cette ville en 1518, & Sénateur en 1526, a laiſſé un manuſcrit ſur la ſituation de la Suiſſe, *de ſitu Helvetiæ*.

Frey (Jacques-Chriſtophe), de *Bâle*, a publié en 1709 une theſe intéreſſante ſur les préjudices que l'abus de la liberté cauſe aux mœurs de la ville de Bâle : *Diſputatio inauguralis de præjudiciis quæ ex cauſa libertatis præcipuè moribus civitatis Baſileenſis competunt.*

Frickhard (78) (Thuring), Chancelier de la ville de Berne en 1469, illuſtre par les ſervices importans qu'il rendit à ſa Patrie, mourut à *Brougg* en 1520; il étoit natif de cette petite ville ſituée dans l'Argeu. Il a laiſſé, en

(76) Rer. Francicar. lib. XV, p. 446. Lutetiæ Pariſiorum 1658, *in-fol.* Fredegarii Scholaſtici chronicon & fragmenta, p. 595, cum S. Gregorii Turonenſis operibus editis Lutet. Pariſ. 1699, *in-fol.* Studio D. Theodorici *Ruinart* Benedictini.

(77) *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome VII, p. 328.

(78) *Leu*, ibidem, tome VII, p. 428.

allemand

allemand, une Relation du différend entre la ville de Berne & la Nobleſſe (79), ſous la Régence de l'Avoyé *Pierre Kiſſler* qui avoit été primitivement Boucher. On trouve un long détail de cette conteſtation dans la troiſieme partie de la Bibliotheque Helvétique par MM. *Bodmer* & *Breitinger*.

Fries (Jean), de *Zurich*, a fait imprimer en 1752, *in-4*, à Bâle, ſon Diſcours (80) ſur la plainte que l'ancienne union a été détruite par la diſparité de Religion.

Fries (Léonard), de *Zurich*, a publié dans cette ville, en 1701, le *Manuel* (81) *hiſtorique des événemens de la ville de Zurich*, ouvrage écrit en allemand. L'Auteur étoit en 1710 Baillif de *Wedenſchweil*.

Fruyo ou *Fryo* (Pierre), de *Fribourg* en Suiſſe, a écrit en 1556 une Chronique (82) de cette ville, qui, entr'autres monumens, contient, dans un grand détail, la guerre des Suiſſes avec le Duc de Bourgogne. L'original de cette Chronique eſt conſervé à Fribourg, parmi les titres de la maiſon de *Fogelin-Séedorf*. Pierre *Fryo* étoit (83) en 1536, Chancelier de la ville de Fribourg, en 1539 du Petit-Conſeil, & en 1541 & 1548 Tréſorier de la République.

Fuesſlin ou *Fuesſli* (Henri), né à *Zurich*, Profeſſeur dans l'Académie de cette ville, & en même temps Membre du Grand-Conſeil de la République, a donné, en alle-

(79) En allemand, *Twing-Herren*.
(80) En allemand.
(81) En latin, *Enchiridion chronologicum Tigurino-Helveticum*, in-8°.
(82) *In-folio*, en allemand.
(83) *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome VII, p. 454.

mand, pluſieurs Traités de morale & d'hiſtoire, très-eſtimés, entr'autres, les *Devoirs du Citoyen*, 1765, *in*-8.; *Lettre de Lucius, de Zurich, ſur le luxe & la témérité*, 1770, *in*-8.; l'*Obole portée à l'Autel de la Patrie*, Zurich, 1779, *in*-8. On trouve dans ce dernier écrit, le Conte moral de *Jacques* & de *Liſe*. L'Auteur y donne les principes de l'éducation convenable à des Citoyens de la claſſe des Artiſans; & en faiſant l'éloge du mariage, il ſappe avec adreſſe le ſyſtême fanatique d'Antoine *Cochi* qui s'étoit montré le plus grand ennemi de tout lien conjugal. M. *Fueſſlin* a auſſi écrit, à Zurich, en 1780, *in*-12, en allemand, la Vie du Chevalier Jean *Waldmann*, Bourgmeſtre de la ville de Zurich. Cette Biographie offre à la fois une noble franchiſe & toute la force du ſtyle républicain; elle trace le vrai tableau des mœurs de la Suiſſe, telles qu'elles étoient à la fin du quatorzieme ſiecle. *Waldmann*, après avoir rendu les plus grands ſervices à ſa Patrie, paya de ſa tête les idées de réforme qu'il avoit voulu oppoſer au torrent de la corruption. On a encore de la plume habile & féconde de M. *Fueſſlin*, des morceaux hiſtoriques, épars dans l'Almanach Helvétique, imprimé à Zurich : on lit dans celui de 1780, l'Eloge de Nicolas de *Fluhe* qui a été dans ſon temps l'Oracle des Cantons, & dans l'Almanach de 1781, l'Eloge de Rodolphe d'*Erlach* ou la Bataille de *Laupen*, & deux Lettres ſur la Suiſſe. Toutes ces pieces détachées ſont écrites avec choix, nobleſſe, & reſpirent le patriotiſme. On a de même apprécié la Lettre que M. *Fueſſlin* avoit donnée en 1771, *in*-8., *Sur la recherche du Beau en peinture*.

Fuesſlin (Jean), né à *Zurich* en 1477, du Grand-Conſeil de cette ville en 1491, Directeur de l'Arſenal en 1516, mort en 1538, a laiſſé une Chronique manuſcrite de la Suiſſe, qui finit à l'an 1519. Il étoit auſſi Poëte, & on a de lui des Chanſons contre le Clergé & les Moines de ſon temps. Grand Partiſan de *Zuingle*, il a écrit une Réponſe ſous le titre du *Payſan Suiſſe*, contre l'Apologie de l'Egliſe Catholique, par Jérôme *Gebwieler*, Théologien de Straſbourg; cette ſatyre fut imprimée en 1524. M. Jean *Muller*, ingénieur de la ville de Zurich, a fait graver une médaille frappée (84) en 1527 à l'honneur de Jean *Fuesſlin* ou *Fuesſli*, & a auſſi donné (85) ſon portrait.

Fuesſlin ou *Fuesſli* (86) (Jean-Conrad), né à *Zurich* en 1704, *Camerier* du Chapitre rural de de Winterthour, Curé de Veltheim depuis 1744, juſqu'à ſa mort en 1775; Savant très-verſé dans l'Hiſtoire & dans les antiquités de ſa patrie, a publié pluſieurs Ouvrages importans, où l'on remarque généralement une critique lumineuſe, tant que l'auteur ne ſe laiſſe pas préoccuper par les préjugés de ſa croyance. Mais ſouvent il s'abandonne à l'eſprit de l'intolérance, & alors il s'arme d'épigrammes, même de ſarcaſmes contre les Etats de la Suiſſe qui ont retenu l'ancienne religion de leurs peres. Il devient même partial dans ſes jugemens hiſtoriques; par exemple, ſon amour

(84) Reſtes remarquables d'antiquités de la Suiſſe, Section premiere, p. 25-27. Zurich, 1773, *in*-4°, en allemand.

(85) Ibidem, ſection ſeconde, p. 2. Zurich, 1774.

(86) *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome VII, p. 468.

pour la ville où il eſt né étoit ſi vif, qu'il chercha à en faire l'apologie dans toutes les guerres qu'elle a entrepriſes, même celle que l'ambition du Bourgmeſtre *Stuſſy* lui conſeilla, & qui lui fut *heureuſement* fatale; je dis *heureuſement*, parce que, ſans le revers que Zurich eſſuya alors, c'eût été fait de la liberté des Suiſſes, & les vainqueurs de *Morgarten* & de *Sempach* fuſſent rentrés dans leur ancien état, approchant de celui de la ſervitude. M. *Fueſſlin* devoit penſer que les Grecs & les Romains ont auſſi eu leurs vertus & leurs vices, & qu'écrire les annales de ſa patrie aux dépens de la vérité, c'eſt lui rendre un mauvais ſervice. *Thucidide* n'a pas tu l'ambition des Grecs de ſon tems, & le germe de leurs diviſions, lorſqu'il compoſa ſon *Hiſtoire de la guerre de Péloponèſe*, entre les Républiques d'*Athènes* & de *Sparte*. On doit admirer un peuple qui défend ſes foyers & ſa liberté; mais doit-on ſoutenir ſa cauſe, lorſqu'il s'efforce d'en détruire l'édifice, en combattant contre ſes alliés naturels, auxquels il a en grande partie l'obligation de ſa gloire & de ſon indépendance? Au reſte, M. *Fueſſlin* fait ſouvent des recherches hiſtoriques, pleines de ſagacité, ſur les événemens antérieurs au ſeizieme ſiecle. Voici l'énumération de ſes principaux Ouvrages : 1°. un Abrégé de l'Hiſtoire helvétique, en latin, à la fin de l'édition qu'il donna de *Simler*, à Zurich en 1734, *in*-8°; 2°. *Theſaurus Hiſtoriæ Helveticæ Tiguri*, 1735, *in-folio*; recueil précieux & rare, qui contient les Hiſtoriens latins de la Suiſſe, avec une ſavante préface; 3°. l'Apologie du Roi *David*, contre *Bayle*, Zurich, 1740; 4°. une collection de Lettres des Réformateurs de la Suiſſe, Zurich, 1742,

in-8°; 5°. Matériaux pour ſervir de ſupplément à l'Hiſtoire de la réformation de la Suiſſe, Zurich, 1741-1753, 5 vol. *in*-8°. en allemand; 6°. une critique de l'Hiſtoire du martyre de la Légion Thébéenne, publiée à Francfort & à Leipzig en 1765, *in*-8°, en allemand. (Les aſſauts que M. *Fueſſlin* a livrés pour détruire la vérité de cet événement, ont été depuis repouſſés avec vigueur par M. de *Rivaz*.) 7°. la Deſcription topographique de la Suiſſe, Schaffhauſen, en 1770-1772, *quatre volumes in*-8°, en allemand, avec le portrait de l'Auteur; 8°. l'Hiſtoire de l'Egliſe & des Hérétiques du moyen âge, Francfort, 1770-1772, *in*-8. deux vol. en allemand. (Il en a paru trois volumes à Nuremberg, 1770-1774, *in*-8°.) 9°. la Vie de Sébaſtien *Caſtellio* ou *Caſtillion*, Nuremberg, 1775, *in*-8°, en allemand; 10°. la Vie d'André-Rodolphe *Bodenſtein*, autrement Carolſtade, Nuremberg, 1776, *in*-8°; en allemand. M. *Fueſſlin* a auſſi écrit un grand nombre de Diſſertations & d'Obſervations hiſtoriques; on les trouve éparſes dans pluſieurs Journaux périodiques de la Suiſſe & de l'Allemagne. Le même Savant avoit écrit l'Hiſtoire de la guerre de l'*Entlibuech* en Suiſſe, dans l'année 1653. Cette relation n'a pas été encore imprimée.

Fueſſlin (Pierre), du Grand-Conſeil de la ville de Zurich, a rapporté, comme témoin oculaire, l'hiſtoire de la ſeconde guerre de Cappel, ſi fatale à ſa Patrie. Sa relation (87), écrite avec beaucoup de vérité, eſt conſervée

(87) *Leu*, ibidem, tome VII, p. 462.

dans la Bibliotheque publique de Zurich. *Fuesſlin* mourut en 1548. Il avoit fait, en 1523, un voyage à Jéruſalem, & y avoit reçu l'Accolade de Chevalier du Saint-Sépulcre. Il a laiſſé la relation de ſon pélerinage, & l'hiſtoire de la priſe de Rhodes par les Turcs.

Furſtenberger (Joſué), de *Mulhauſen*, Chancelier, ou Secrétaire de cette République en 1675, & enfin Bourgmeſtre en 1699, y mourut, en 1732, à 85 ans. Ce Magiſtrat avoit continué & augmenté la Chronique de Mulhauſen, commencée par Jacques *Henric-Petri*.

Gartenhauſer (Paul), d'*Appenzell*, embraſſa (88) la Religion réformée, ſe retira à *Gais*, & fut nommé, en 1597, le premier Landamne du Canton d'Appenzell-*Extérieur*; il a écrit la relation des troubles de Religion, arrivés dans ſon Canton en 1588, & les années ſuivantes.

Gautier (Jean-Antoine), né à *Genève* en 1674, y mourut en Mai 1729, alors Secrétaire d'Etat de la République. Nous ne pouvons mieux le faire connoître qu'en citant ici l'éloge qu'en fait M. de *Haller* (89). « *Leti* & *Spon* ſont les meil-» leurs Hiſtoriens, qui aient écrit ſur l'Etat de Genève. *Leti* » (90) eſt rempli de traits hardis, d'anecdotes ſecrettes, » &c. Mais on ne peut pas ſe fier à ſes récits; tout ce » qu'il avance eſt ſujet à caution. Il a cependant pluſieurs

---

(88) *Leu*, ibidem, tome VIII, p. 223. *Haller*, Bibliog. helvét., tome IV, p. 371.

(89) Conſeils pour former une Bibliotheque hiſtorique de la Suiſſe, p. 127. *Voyez* auſſi *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome VIII, p. 252-254.

(90) *Hiſtoria Genevrina*, 1686, cinq volumes *in*-12.

vétie, en vers latins, avec les notes d'Oſvald *Myconius*, de Lucerne. *Voyez* ſon éloge à la claſſe des *Poëtes*. *Glaréan* a été l'un des Savans les plus célebres du ſeizieme ſiecle; il avoit été Doyen de la Faculté de Médecine à Bâle en 1526; mais ayant quitté, la même année, cette ville avec le Chapitre à cauſe du changement de Religion, il s'établit à Fribourg en Briſgau, où il mourut le 28 Mars 1563.

Goeldlin (Jean-Caſpar), de *Zurich*, Miniſtre, a écrit une Chronique de cette ville depuis ſon origine juſqu'en 1586; l'Auteur entre dans des détails curieux ſur toutes les guerres auxquelles ſa Patrie a eu part; les noms des Commandans de troupes y ſont rapportés avec leurs armoiries. *Goeldlin* a auſſi laiſſé des Anecdotes ſur les deux guerres de Cappel & ſur leurs ſuites. Il étoit Contemporain. Mais on peut bien préſumer qu'ayant embraſſé la nouvelle réforme, il n'eſt pas toujours impartial dans ſes recits. On trouve, à la fin de cette Chronique allemande, une Généalogie armoriée de la maiſon de *Goeldlin de Tieffenau*, dont il étoit l'Auteur. Le tout forme un gros volume *in*-4°; l'Original eſt aujourd'hui dans la Bibliotheque de M. *Goeldlin*, *Camérier* du Chapitre rural de

---

fois & inſérée dans les Collections des Hiſtoriens d'Allemagne, par *Freher*, tome II, dans le premier tome de *Schardius redivivus*, & dans le tréſor des Hiſtoriens de Suiſſe, par M. *Fueſſlin*. On a auſſi de *Glaréan* l'Hiſtoire des Saints *Félix*, *Régule* & *Exupérance*, Patrons de la ville de Zurich. M. le Baron de *Zur-Lauben* connoît le livre ſuivant dont Glaréan eſt auſſi l'Auteur : *Quinque vocibus cantiones elegantiſſimæ, in gratiam & laudem tredecim urbium Helveticæ, cum duobus inſuper eximiis oppidis ejuſdem ditionis, ſupra panegyricum D. Glareani, Poetæ laureati compoſitæ; Autore Manfredo Barbarino Coregienſi Lupo. Baſileæ ex Officinâ Hieronymi Curionis impenſis Henrici-Petri*, 1758, *in*-12, *cum notis muſicalibus*.

Horgdorff

Hochdorff, & Recteur de l'Egliſe d'Inwyl, au Canton de Lucerne.

Goldaſt de Haimenfeld (Melchior), naquit à *Biſchoffzell* en Turgovie. (*Voyez* ſon éloge à la claſſe des *Juriſconſultes*). M. *Leu* a omis dans le Catalogue (94) des Ouvrages de ce Savant le livre ſuivant : *Levini Hilperici Monachi Seling Eſtadenſis carmen de congreſſu Caroli magni & Leonis Papæ verſibus hexametris, cum animadverſionibus Melchioris Goldaſti, Genevæ*, 1600, in-4°. Ce livre eſt aujourd'hui d'une rareté incroyable. *Vogt* (95) aſſure même qu'on ne le trouve nulle part.

Goldaſt (Othmar), Moine (96) de l'Abbaye de *Saint-Gall*, a écrit la vie de Saint-Gall en vers, deux livres de la vie de Charlemagne & une Chronique. Henri *Caniſius* a donné le ſecond de ces Ouvrages dans le premier tome de ſes *Antiquités*, mais ſans marquer le nom de l'Auteur. Joachim *Vadianus* a abrégé la Chronique de *Goldaſt*.

Golder (Jean), de *Lucerne*, Avoyé (97) de cette ville en 1529, commanda, avec ſon Collegue Jean *Hug*, les troupes de Lucerne, dans la guerre de Cappel, & ſigna le premier, en qualité de député de Lucerne, le traité de paix entre les cinq Cantons catholiques & la ville de Zu-

(94) Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome IX, p. 25, 26.

(95) *Catalogus hiſtorico-criticus librorum rariorum*, p. 344, *Hamburgi*, 1753, *in*-8°. David *Clément* a donné une liſte des Ouvrages de *Goldaſt*, mais incomplette, dans le neuvieme tome de ſa Bibliotheque hiſtorique & critique, p. 212-215, Leipzic, 1760, *in*-4°.

(96) *Leu*, ibid., tome IX, p. 23.

(97) *Balthaſard*, Eloges des Hommes illuſtres de Lucerne, p. 75 & 100, en allemand.

rich ; on a de lui une (98) relation de cette même guerre.

Graſſer (Jean-Jacques), né (99) à *Bâle* en 1579, *Miniſtre* en la même ville, y eſt mort le 21 Mars 1627. On a de lui, en allemand, *les Héros de la Suiſſe*, Bâle, 1624, *in*-4°, *figures* ; une Chronique des *Vaudois ; Itinerarium hiſtorico-politicum*, *Baſileæ*, 1624, *in*-8° ; un Commentaire ſur *Horace ;* une Diſſertation ſur les Antiquités de *Nîmes ; Speculum Theologiæ myſticæ ;* un abrégé de l'Hiſtoire de Pologne. Le grand *Guſtave-Adolphe*, Roi de Suede, l'avoit choiſi pour être l'Hiſtorien de ſa vie, & ſon envoyé Joachim *Kraz* lui avoit offert au nom de ce Monarque tous les matériaux néceſſaires ; mais *Graſſer* malade, & voyant ſa mort prochaine, ne voulut pas s'en charger.

Graviſet (100) (Jacques), Seigneur de *Liebegg* en Argeu, membre du Grand-Conſeil de Berne, &, en 1646, Baillif d'Oron, donna à la Bibliotheque de Berne les manuſcrits qui avoient appartenu un temps au célebre *Bongars*. Il paſſe pour être l'Auteur d'un livre qui eſt très-rare, & qui a pour titre : *Heutelia*, ou *Voyage que deux Exilés ont fait dans l'Eutelie*, 1658, *in*-8° ; l'Auteur entreprend d'indiquer ſous des noms empruntés les diverſes

---

(98) Ecrite en allemand : on en trouve une copie à la page 277, dans un Recueil de tous les Traités des Cantons juſqu'en 1559, conſervé à la Bibliotheque de l'Abbaye de Rheinau en Suiſſe. Ce manuſcrit precieux renferme, outre les Traités, pluſieurs Lettres importantes des Cantons. Il appartenoit, en 1589, à Philippe de Mentlen, du Canton d'Uri.

(99) *Leu*, ibidem, tome IX, p. 114, 115.

(100) *Leu*, ibidem, tome IX, p. 192, *Haller*, Bibliog. helvét., tome IV, p. 88-91 ; *Bibliotheca hiſtorica Struvio-Buderiana*, p. 1311, *Genæ*, 1640 ; *Joannes* Vogt, *Catalogus hiſtorico-criticus librorum rariorum*, p. 342, 343.

maladies du Corps helvétique. Sa plume eſt trempée dans le fiel le plus amer ; il s'affiche à la fois l'ennemi de l'Ariſtocratie & de la Démocratie. Ses déclamations contre les Cantons catholiques ſont ſouvent l'expreſſion du délire ; ſes ſorties contre les Gouvernemens de Berne, Zurich, Lucerne, Bâle, &c. offrent l'efferveſcence d'un eſprit altier & mécontent, pour ne pas dire turbulent. Mais malgré ces défauts, il y a dans ce livre des vérités dignes de remarque.

Gruner (101) (Jean-Rodolphe), né à *Berne* en 1680, mort en 1761, Doyen du Chapitre rural de *Burgdorf*, ſavant Philologue, avoit raſſemblé une grande collection de Chartres, d'Actes & de Mémoires ſur l'Hiſtoire eccléſiaſtique & civile de la Suiſſe, & beaucoup de Généalogies ; il s'étoit auſſi formé un Cabinet curieux d'Hiſtoire naturelle ; il avoit écrit, en 1739, l'Hiſtoire (102) littéraire de Berne ſous le titre, *Athenæ Bernenſes*. On a depuis imité ce titre, *Athenæ Rauricæ*, à la tête de l'Hiſtoire littéraire de l'Univerſité de Bâle. M. *Gruner*, Auteur du livre ſur les *Glacieres* & du *Voyage par l'Helvétie*, mort en 1778, étoit fils du Doyen Jean-Rodolphe *Gruner*.

Guillimann (103), ou *Guillmann*, ou *Vuillemain*, (François), de la ville de (104) Fribourg en Suiſſe, Auteur

(101) *Leu*, ibidem, tome IX, p. 284 ; *Haller*, Bibliog. helvét., tome I, p. 70 & 89, & tome III, p. 64, 65.

(102) Cette Hiſtoire, dont le format eſt *in*-4°., s'étend juſqu'en 1741.

(103) *Leu*, ibidem, tome IX, p. 327, 328 ; *Clément*, Bibliotheque curieuſe hiſtorique, tome IX, p. 313-323, Leipzic, 1760 in-4°.

(104) *Guillimann* dit (*Habſpurgiaca*, p. 150, édit. de Milan, 1605, *in*-4°.) qu'il eſt de Fribourg en Suiſſe, & que ſa femme étoit de Fribourg en Briſgau.

Capitaine-Général de la Valteline, nommé Chevalier de Saint-Marc à Veniſe en 1603, reçu, en 1626, Chevalier de l'Accolade par Louis XIII, Roi de France, avoit dédié à ce Monarque ſa *Deſcription du pays des Griſons*, Ouvrage écrit en allemand, & imprimé à Zurich en 1616, *in-folio*, avec figures. Le Colonel *Guler* étoit très-zélé Proteſtant; il mourut à Coire le 24 Janvier 1637. Son fils Jean-Pierre *Guler de Weinegg*, Capitaine en France, *Landamme* de Davos, donna, en 1625, à Straſbourg, en allemand, une deſcription topographique & hiſtorique de la Valteline & des Comtés de *Bormico* & Chiavenne, *in*-4°. L'Auteur fut tué à Coire le 8 Juin 1656 à 62 ans, après avoir rendu à ſa Patrie des ſervices ſignalés.

Gundelfinger (109), ou de *Gundelfingen* (Henri), que des Ecrivains diſent être né à *Fribourg* en Suiſſe, fut Chanoine de Munſter dans le Canton de Lucerne. Il compoſa, en 1476, une Chronique latine de la Maiſon d'*Habſpourg*, dont le manuſcrit eſt conſervé à Vienne dans la Bibliothe-que impériale. *Gundelfinger* écrivoit auſſi, en 1488, la vie (110) du bienheureux Hermite Nicolas *Von Flue* (*), ou de *la Roche*, &, en 1489, un Traité des bains de Bade en Argeu, *de Thermis Badenſibus*.

---

(109) Biblioth. Conradi *Geſſneri*, editio *Friſii*, p. 329.

Leu, ibidem, tome IX, p. 346.

Eloges des Hommes illuſtres & célebres du Canton de Lucerne, par M. *de Balthaſar*, p. 32, en allemand.

(110) *Gundelfinger* dédia le 13 Août 1488, la vie de cet Anachorette au Conſeil de la ville de Lucerne. Nicolas *de Flue* avoit été dans ſon tems l'oracle de la Suiſſe. Voyez le portrait de *Gundelfinger*, *planche* 213, n°. 3.

(*) Voyez le portrait de cet Hermite, *planche* 207, n°. 2.

Hafner, ou *Haffner* (François), de Soleure, Chancelier de la République de ce nom en 1639, Chevalier de l'Eperon d'or, vivoit encore en 1666, année qu'il publia ſa Chronique de *Soleure*, écrite en allemand, & imprimée dans la même ville en deux volumes *in*-4°. C'eſt un (111) Ouvrage confus, mêlé de bonnes remarques & de traits de la plus grande crédulité. Le premier volume mérite peu d'attention, le ſecond en échange eſt très-curieux. Il donna à Soleure, en 1661, *in*-4°, un Traité Diplomatique ſous le titre de *Trophaeum veritatis*, dans lequel il combat avec chaleur les droits prétendus de l'Abbaye de *Beinweil*, ſituée dans le Canton de Soleure; cette Abbaye avoit publié, en 1660, *in*-4°, un Mémoire intitulé: *Jura Beinwilenſia*. Les deux Ouvrages ſont écrits en allemand. Le pere du Chroniqueur *Hafner*, qui ſe nommoit Antoine (112), a laiſſé une relation manuſcrite des guerres civiles de la France, ſous le regne de Charles IX, où il s'étoit trouvé étant Capitaine dans un régiment ſuiſſe. Cette relation eſt digne de la confiance la plus diſtinguée. M. le Baron de *Zur-Lauben*, en a profité avec reconnoiſſance, dans ſon *Hiſtoire militaire des Suiſſes au ſervice de la France*. Le manuſcrit d'Antoine *Hafner*, conſervé à Soleure dans les maiſons de *Wallier* & de *Suri-Steinbrougg*, a pour titre: *Relation des diverſes actions de guerre des Suiſſes, depuis le regne de Charles VIII, Roi de France*. Elle eſt écrite en allemand.

---

(111) Conſeils de M. *Haller* pour former une Bibliotheque hiſtorique de la Suiſſe, p. 121. — Le même, Bibliog. helvet., tome I, p. 169-173, & tome III, p. 117, 118.

(112) Le même, Bibliog. helvét., tome V, p. 16.

Haller (Gottlieb-Emanuel), né à *Berne* en 1735, fils du grand *Haller*, Conſeiller & Lieutenant-Civil & Criminel de la République de Berne en 1775, Correſpondant des Académies de Paris & de Goettingen, & membre de la Société économique de Berne, & de celles de Zurich & de Bâle, Savant très-verſé dans le Droit public & l'Hiſtoire de la Suiſſe, a donné des Ouvrages très-eſtimés entr'autres, une *Bibliotheque critique* de tous les écrits concernant la Suiſſe, Berne, 1759-1766, en 6 volumes in-8°, en allemand. M. de *Haller* nous y fait connoître un grand nombre de manuſcrits importans de l'Hiſtoire helvétique. Il en donne l'analyſe, & même des fragmens. Il a apprécié auſſi avec la plus grande ſagacité les livres imprimés. Sa critique eſt à la fois ſage & ſolide; on aſſure qu'il travaille à réfondre cette Bibliotheque, & à en ſéparer les Auteurs dont les Ouvrages ſont encore manuſcrits; il eſt à préſumer qu'il ne négligera pas de faire connoître les dépôts où ils ſont conſervés. M. de *Haller* travaille auſſi à une hiſtoire monetaire de la Suiſſe; il a donné, en 1771, à Berne, *in*-12, une excellente notice qui a pour titre, *Conſeils pour former une Bibliotheque hiſtorique de la Suiſſe*. On a auſſi de la plume de ce Magiſtrat un *Catalogue raiſonné des Auteurs qui ont écrit ſur l'Hiſtoire naturelle de la Suiſſe*, in-4°, & une notice des Cartes du même pays, auſſi *in*-4°. Son diſcours à l'honneur de *Guillaume Tell*, lû le 21 Mars 1772 devant l'*Etat extérieur de Berne*, & imprimé cette même année à Berne *in*-12, mérite de grands éloges.

Haller (Jean), de *Berne*, mort le 1 Septembre 1575,

Doyen

Doyen de l'Egliſe de cette ville, a laiſſé une (113) Chronique abrégée, eccléſiaſtique & civile, de Berne.

Haller (Jean), de *Zurich*, du Grand-Conſeil de cette République en 1612, & mort en 1621, a laiſſé par écrit, en ſeize volumes, la continuation de la Chronique de Zurich, commencée par Henri *Bullinger*.

Haller (Jean-Jacques), de *Zurich*, mort, en 1624, Archidiacre du Chapitre de Zurich, a écrit en allemand un *Lexique* ou Dictionnaire de la Bible; l'hiſtoire de la guerre des Griſons de ſon temps; il étoit auſſi habile Aſtronome & Géographe.

Hartmann, ou *Hartmund*, dit (114) le *jeune*, pour le diſtinguer d'un autre de ce nom, Abbé de *Saint-Gall*, compoſa des Commentaires ſur la Bible; des Sermons; des Hymnes, & d'autres Traités ſur la Sainte-Ecriture. Il laiſſa un recueil de Lettres de ſa façon; il poſſédoit diverſes langues, le latin, le grec, l'hébreu & l'arabe; il étoit Diſciple de Notker *le Begue*, & fut le maître de *Saint-Ulric*, qui devint dans la ſuite Evêque d'Augſbourg. Il écrivit trente trois ans après la mort de *Wiborade*, recluſe près du Monaſtere de Saint-Gall, l'hiſtoire de cette Sainte qui avoit ſouffert le martyre l'an 925.

Heer (Ruſtenus), natif de la petite ville de *Clingnau*, dans le Comté de Baden en Suiſſe, Capitulaire de l'Abbaye *Princiere* de Saint-Blaiſe dans la forêt noire, aida beaucoup

---

(113) M. de *Haller* en a donné l'analyſe dans ſa Bibliotheque helvétique, tome I, p. 105-112.

(114) *Mezler*, Cœnobitæ San-Gallenſis de Viris illuſtr. Monaſterii Sancti-Galli, lib. I, cap. XXII, p. 570. Anecdotor. Theſauri, tom. I, part. III, Opera D. Pez.

ſon confrere Dom Marquard *Herrgote*, dans la collection des monumens, ſervant à la Généalogie de l'auguſte Maiſon de Habſpourg-Autriche ; mais ayant adopté avec trop de chaleur les préjugés de ce Savant contre l'*Anonyme Religieux de l'Abbaye de Muri*, qui avoit écrit, vers l'an 1150, l'Hiſtoire de ſon Monaſtere, fondé par les Comtes de *Habſpourg*, il s'eſt livré à tous les accès d'une critique immodérée dans ſon livre, *Anonymus Murenſis denudatus & ad locum ſuum reſtitutus*, *Friburgi Briſgoviæ*, 1755, in-4° ; où il veut réfuter l'excellente Apologie que Dom *Fridolin Kopp* de Rhinfelden, l'une des quatre villes foreſtieres, Capitulaire de Muri, & depuis, mort Prince-Abbé de ce Monaſtere, avoit publiée, en 1750, ſous ce titre : *Vindiciæ Actorum Murenſium*, in-4°. Dom Jean-Baptiſte *Wieland*, Capitulaire de *Muri*, prit, en 1760, la plume pour repouſſer l'attaque de Dom *Heer*. Son Ouvrage (115) poſthume parut, en 1765, à Bade en Argeu, avec une Diſſertation écrite en latin & en françois, dans laquelle M. le *Baron de Zur-Lauben* prouve par une Charte de l'an 1153 qu'Adalbert, Comte de Habſpourg, étoit fils de Wermer, Comte de *Habſpourg* ; ce qui confirme ſans replique le ſyſtême de l'*Anonyme de Muri* & celui de ſes défenſeurs. Dom *Wieland* (116), natif de la même ville que le Prince-Abbé Fridolin *Kopp* (117), a été le zélé Avocat de la cauſe de ſon Prélat. Mais ne connoiſſant pas la Charte de 1153, il n'avoit pu répondre que vaguement

(115) Vindiciæ vindiciarum Koppianarum, *in*-4°.
(116) Mort en l'Abbaye de Muri le 22 Novembre 1763, à 32 ans.
(117) Mort le 17 Août 1757, à 67 ans.

à la principale objection de ſon Antagoniſte ſur le dégré d'Adalbert, comme fils de Wermer, Comte de *Habſpourg*. Cette querelle littéraire a eu ſon mérite, en diſſipant pluſieurs nuages qui couvroient l'hiſtoire helvétique du moyen âge. Dom *Heer* eſt mort à Fribourg en Briſgau dans l'année 1759.

Heinric (118) *Petri* (Adam), né à *Bâle* en 1543, fils de Henri *Petri*, ou de la *Pierre*, Sénateur de Bâle, qui avoit été annobli, en 1556, par l'Empereur Charles-Quint, & qui avoit pour pere le célebre Imprimeur de Bâle, Adam *Petri*. Le Savant, dont nous parlons, étoit Docteur en Droit. Il mourut à Bâle le 27 Avril 1586, alors Chancelier, ou premier Secrétaire de cette ville depuis 1584. Il avoit fair imprimer, à Bâle, en 1557, en allemand, l'hiſtoire de ce qui ſe paſſa lors de l'abdication de Charles-Quint, & au commencement de la Régence de l'Empereur Ferdinand I. Cette hiſtoire fut imprimée, en 1593 & 1600, *in-folio*. Adam *Heinric-Petri* continua auſſi *Sleidan*, & traduiſit en allemand les ſept premiers livres de cet Hiſtorien. Il publia encore en deux volumes, *Marſilius Ficinus*.

Henric-Petri (119) (Jacques), fils unique d'Adam *Henric-Petri* dont il eſt parlé à l'article précédent, né à *Bâle*, le 26 Décembre 1570, Profeſſeur d'éloquence dans l'Univerſité de cette ville, mort le 21 Mars 1641, a donné

(118) Bibliotheca Conradi *Geſſneri*, editio *Friſii*, p. 5.
Leu, Dict. hiſt. de la Suiſſe. tome XIV, p. 450, 451.
Athenæ Rauricæ, p. 133, 134.
(119) *Leu*, ibidem, tome XIV, p. 451.
Athenæ Rauricæ, p. 298-300.

une nouvelle édition de l'Hiſtoire univerſelle de ſon pere, revue, augmentée & continuée à Bâle, en 1600, *in-folio*. Il publia encore dans la même ville, en 1601, *in-folio*, les Hiſtoriens de France, *Paul Emile*, Arnauld *du Ferron*, & Jean du *Tillet* Evêque de Meaux, avec une continuation.

Heinrich-Petri (120) (Jacques), Docteur en Droit & Membre du Grand-Conſeil de Bâle, joua un grand rôle dans les troubles qui diviſerent, en 1691, la ville de Bâle. Une partie de la Bourgeoiſie le choiſit pour ſon Procureur-Général; mais depuis étant abandonné, il ſe ſauva de Bâle, & n'ayant pas voulu paroître ſur les citations, il fut banni. Un écrit ou plutôt un libelle qu'il publia en 1693, ſous le titre de *Baſel-Babel* (121), autrement *Bâle-Babel*, fut brûlé, en 1694, par la main de l'Exécuteur de la Haute-Juſtice, & ſon portrait attaché à la potence avec une ſentence qui le déclaroit proſcrit, mettant quatre cents écus de Bâle pour prix de ſa tête.

Hermann (Emanuel), de *Berne*, Tréſorier du pays de Vaud en 1640, & Commiſſaire-Général du même Pays en 1642, ſavant Antiquaire, aida beaucoup *Plantin* par ſon Ouvrage ſur l'*Helvétie* ancienne & moderne. On a de lui une Deſcription des antiquités topographiques du Canton de Berne, il l'avoit achevée au mois de Décembre 1660. Le manuſcrit eſt entre les mains de M. de *Haller* (122).

---

(120) *Leu*, ibidem, tome XIV, p. 451.

(121) *In-4°*, ſans déſignation du local de l'Impreſſion; ce libelle eſt d'une rareté ſinguliere. Voyez Jean-George *Schelhorn*, Amœnitates litterarum, tom. IX, p. 509 & 608, Francofurti & Lipziæ, 1725-1731, *in-8*. —*Vogt*, Catalogus hiſtorico-criticus libror. rarior., p. 338.

(122) Bibliog. helvét. T. VI, p. 238 & ſuiv., & 245, 246, & 250, 251.

Holzhalb (Jean-Jacques), de *Zurich*, a écrit une (123) Chronique de la Suiſſe qui, au rapport de *Gruner* (124), doit être dans les archives de Berne. La Chronique (125) de *Holzhalb*, diviſée en deux parties, s'étend juſqu'en 1700. L'Auteur étoit frere de Beat *Holzhalb* qui eſt mort en 1720, après avoir été Chancelier de la république de Zurich. M. George *Thormann*, du Grand-Conſeil de Berne, & Baillif de Moudon, poſſédoit, en 1764, la Chronique de *Holzhalb*.

Hottinger (David), Sous-Secrétaire du Conſeil d'Etat à *Zurich*, mort en 1735, a laiſſé un Traité latin des monnoies *bractéates* de Zurich, avec leur explication, Zurich, 1702, *in*-4. *cum figuris*.

Hottinger (Jean-Conrad), de *Zurich*, *Paſteur* de Hoengg en 1720, mort en 1727, a donné en latin pluſieurs Diſſertations ſur l'Ecriture ſainte, & en allemand, un Recueil hiſtorique & philologique, en douze parties, ſous le titre : *ALT UND NEU AUS DER GELEHRTEN WELT*; c'eſt-à-dire, *ce qu'il y a d'ancien & de moderne dans le monde ſavant*. Zurich, 1720, *in*-8. Ce Recueil eſt très-intéreſſant & renferme pluſieurs articles utiles.

Hottinger (Jean-Jacques), troiſieme (126) fils du

---

(123) *In-folio*, en allemand.

(124) *Deliciæ urbis Bernæ*, p. 381, Zurich, 1732, *in*-8. en allemand. *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome X, p. 271. *Haller*, Bibliog. helvét., tome IV, p. 21, & tome V, p. 430, 431.

(125) Elle commence à l'an 1306; c'eſt proprement un extrait des Chroniques de *Tſchoudi*, de *Bullinger* & de *Rahn* : il doit y en avoir un exemplaire à la Bibliotheque publique de *Z*urich.

(126) *Leu*, ibid. Tome X, p. 316, 320. *Haller*, Bibliog. helvét. T. II, p. 140-145.

célebre Jean-Henri *Hottinger*, Chanoine & Profeſſeur de Zurich, mort en cette ville, le 18 Décembre 1735, à 83 ans, a donné pluſieurs Traités de théologie & de controverſe, la plupart écrits en latin : il eſt auſſi Auteur d'une Hiſtoire eccléſiaſtique de la Suiſſe, en quatre tomes qui ont paru à Zurich, en 1698, 1707 & 1729, *in*-4., en allemand. Cet Ouvrage auroit fait plus d'honneur à *Hottinger*, s'il ne l'eût pas défiguré par ſes emportemens contre la Religion catholique, & par la partialité exceſſive avec laquelle il a décrit la guerre civile des Suiſſes, au ſujet de la guerre du Toggenbourg, en 1712.

Iſelin (Jean-Rodolphe) (127), né à *Bâle* le 20 Juin 1705, fils de Jean-Jacques *Iſelin*, Sénateur de la république de Bâle, Aſſocié de l'Académie royale des Sciences de Berlin en 1725, & depuis de celle de Cortone, des Arcades à Rome, de l'Académie royale des Sciences de Paris & de celle de Nanci, reçu Docteur en Droit de l'Univerſité de Bâle en 1726, nommé Conſeiller Aulique de M. le Margrave de *Bade-Dourlach* en 1736, Profeſſeur du Droit public, à Bâle, en 1757, mort en cette ville le 3 Mars 1779, a été l'un des plus ſavans Juriſconſultes & Philologues de ſon temps. On a de lui un grand nombre de Diſſertations curieuſes, écrites en latin, ſur le Droit, & ſur des objets de l'Hiſtoire, entr'autres, *du devoir envers la patrie ;* de *l'amour-propre ; de jure legationum Helvetiorum ;* ſur le paſſage du Général d'*Aldringen*, par le territoire de Bâle, en 1633 ; *de inſtitutis militaribus Helvetiorum ; de geſtis inter Sigiſmundum, Archiducem*

(127) *Athenæ Rauricæ*, p. 164-166, & Appendix, p. 171.

Auſtriæ, & *Carolum pugnacem*, *Ducem Burgundiæ*; l'Oraiſon funebre du célebre Académicien Jacques-Chriſtophe *Iſelin*; du Droit (128) monétaire accordé par le Pape *Jules II*, à la ville de Bâle; *de pietate politica*, &c. M. *Iſelin* publia à Bâle, en 1734, avec de ſavantes Obſervations, les deux premieres parties de la Chronique de Gilles de *Tſchoudi*, en deux volumes *in-folio*. La Suiſſe lui doit ſans doute une reconnoiſſance très-grande pour l'édition de l'Auteur le plus eſtimable de l'Hiſtoire Helvétique. M. *Iſelin* a auſſi fait réimprimer à Bâle, en 1740, les Lettres de Pierre *des Vignes* (129), Chancelier de l'Empereur Frédéric II, en deux volumes *in*-8. C'eſt dommage qu'il n'ait pas eu connoiſſance de celles du même Miniſtre, qu'on conſerve dans un Recueil à la Bibliotheque des manuſcrits, à l'Abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, & qui n'ont encore jamais été publiées. M. *Iſelin* les eût ajoutées à ſon édition, avec tout l'empreſſement qu'on pouvoit attendre de ſon zele pour les découvertes de littérature & d'antiquités.

Juſtinger (Conrad), de *Berne*, Chancelier de la ville de ce nom en 1411, écrivit en 1420, par ordre du Conſeil, l'Hiſtoire de Berne (130). On voit bien qu'il avoit des

---

(128) Obſervationes ad Julii ſecundi Pontificis maximi diploma de 1512, quo Jus monetandi conceſſit Baſileenſibus. *In Miſcellaneis Groenenganis antiquis*, tom. IV, part. II, p. 307-315. La diſſertation de M. *Iſelin* ſur ce droit monetaire, parut à Bâle en 1743, *in*-4.

(129) En latin, *Petrus de Vineis*.

(130) L'original de cette Chronique, chargée de figures, eſt conſervé à Berne dans la Bibliotheque publique; elle mériteroit d'être imprimée avec des remarques. *Juſtinger* a été le *Tite-Live* des Bernois. Voyez ſur cet Hiſtorien la Chronique de Berne, par *Stettler*, tome I, p. 122, la *Bibliotheque Hel-*

Mémoires peu fideles ſur les commencemens de cette ville, puiſqu'il a adopté les bruits populaires ſur l'empoiſonnement des fils de Berthold V, Duc de *Zeringen*, Fondateur de Berne, & ſur le ſupplice de la Comteſſe de *Kibourg* leur belle-mere. Il eſt prouvé que ce Duc n'a jamais eu pour femme une Comteſſe de *Kibourg*, mais la fille d'un Comte de *Bourgogne* qui lui ſurvécut. Les actes que M. le Baron de *Zur-Lauben* a découvert dans la lettre imprimée du Jéſuite Pierre-François *Chifflet* ſur *Beatrix de Châlon*, & qu'il a fait connoître à M. de *Watteville* de Nidau qui les a communiquées à M. *Schoepflin* pour la généalogie de *Zeringen*, détruiſent toutes les traditions puériles de la Chronique de *Juſtinger* ſur le Duc Berthold. Au reſte, ce qu'a écrit *Juſtinger* des guerres de Berne avec la Nobleſſe limitrophe dans les treizieme & quatorzieme ſiecles, eſt appuyé ſur les monumens du temps.

Juvalta (Fortunat de), *Griſon*, Gouverneur de *Furſtenau* dans le *Domleſchg* & Landamne de la haute *Engadine*, mort à *Zutz* le 19 Mars 1654, à l'âge de 86 ans & ſept mois, a écrit en latin l'Hiſtoire des *trois Ligues griſes* depuis 1592 juſqu'en 1649. Henri-Louis *Lehmann* en a donné une traduction en allemand, à Ulm, en 1781, *in*-12 : on y trouve beaucoup d'anecdotes intéreſſantes; l'Auteur étoit parfaitement inſtruit de la carte politique de ſon pays & de l'origine des troubles de la *Valteline*. Mais ſon zele immodéré pour les progrès de la nouvelle *Réforme*, la dureté de ſes expreſſions contre la Religion *catholique*, ſe font ſentir dans une grande partie de ce

vétique, partie IV, p. 25-30, Zurich, 1736, *in*-8. en allemand, & *M. Leu*, dans ſon Dictionnaire hiſtorique de la Suiſſe, tome X, p. 653.

Journal

Journal. Les notes de l'Editeur ne ſont pas exemptes des mêmes défauts.

Klingenberg (131). La Maiſon de ce nom illuſtre, dans les faſtes de l'Empire & de la Suiſſe, poſſédoit le château de *Klingenberg* ſur la riviere de *Thour*, près d'*Alten-Klingen*, dans la paroiſſe de *Wigoltingen* en Turgovie. Je parlerai de ſes autres poſſeſſions dans la *Topographie*. Le célebre Hiſtorien *Ægidius Tſchudi* cite la Chronique du Chevalier Jean de *Klingenberg* qui vivoit vers le milieu du treizieme ſiecle, celle de Jean de *Klingenberg* qui fut tué en 1388, à la bataille de Neffels, & une autre de Jean de *Klingenberg*, fils de ce dernier. On en a conſervé des lambeaux épars dans divers Hiſtoriens de la Suiſſe. Mais il paroît que ces Chroniques ſont perdues, à moins qu'elles ne ſe trouvent à la Bibliotheque Impériale de Vienne : leur découverte ſerviroit infiniment à éclaircir l'Hiſtoire de la Souabe & de la Suiſſe, dans les treizieme & quatorzieme ſiecles. Henri de *Klingenberg*, Evêque de Conſtance en 1294, a auſſi écrit une Hiſtoire des Comtes de *Habſpourg*, ſouvent citée par *Guillimann*, & dont le Pere *Herrgott* a donné une notice dans la généalogie de l'auguſte Maiſon de *Habſpourg-Autriche*. Une copie de cette Hiſtoire eſt conſervée à Vienne dans la Bibliotheque de l'Empereur. On aſſure qu'elle mériteroit d'être imprimée.

Kolin (Jean), de *Zoug*, Secrétaire-Général du Canton de ce nom, mort à Zoug en 1609, a écrit (132), en

(131) *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome XI, p. 124-126.

(132) L'original de cette Chronique *in-folio*, eſt dans la Bibliotheque de M. le Baron de *Zur-Lauben*. Voyez l'analyſe qu'en a donnée M. de *Haller* dans ſa Bibliotheque helvétique, tome I, p. 148-151.

1587, une Chronique de ſa Patrie. Ce qu'il dit des commencemens de la ville de Zoug eſt un extrait de l'ancienne Chronique de Conrad *Geſsler*, Seigneur de *Scharfenſtein*, qui fonda la petite ville de *Meyenberg*, aujourd'hui village, dans le haut Bailliage de l'Argeu-Libre. Ce Seigneur, qui vivoit au quatorzieme ſiecle, avoit compoſé une Chronique, dans laquelle il rapportoit l'origine des villes & des familles nobles de l'Argeu. *Guillimann* l'a cité pluſieurs (133) fois. *Kolin* nous apprend que cette Chronique fut trouvée au château de *Ruſegg*, lorſque les Suiſſes s'en emparerent dans la guerre de Sempach, & qu'ils brûlerent la petite ville de Meyenberg. On ne ſait ce qu'eſt devenue cette Chronique ſi précieuſe pour l'Hiſtoire helvétique du moyen âge. *Kolin* en a extrait des anecdotes intéreſſantes ſur les combats que la ville de Zoug eut à ſoutenir contre la Nobleſſe limitrophe. Il a pouſſé ſa Chronique juſqu'en 1523. Elle eſt écrite en allemand.

Krieg (Ulric), de *Zurich*, qui vivoit en 1281, fut Auteur d'une Chronique manuſcrite, en allemand, conſervée à la Bibliotheque publique de Zurich, avec ſa continuation qui s'étend juſqu'en 1353. Le Jéſuite *Steyerer* (134) en a donné des fragmens intéreſſans. On trouve auſſi une grande notice de la Chronique d'Ulric *Krieg* & de ſa

---

(133) De Rebus Helvetior., editio 1598, p. 362, & Habſpurgiaca, edit. de 1737, p. 158.

(134) Commentarii pro Hiſtoriâ Alberti II, Ducis Auſtriæ cognomento Sapientis, p. 160-163, 170-173, & 179.
Lipziæ, 1725, *in-folio*, fig.

continuation, dans la ſixieme partie de la Bibliotheque *Helvétique*, imprimée (135) à Zurich en 1741.

Kuchemeiſter (Chrétien), de la ville de *Saint-Gall*, a écrit, en 1335, une Chronique qui a pour titre: *Geſta Abbatum Monaſterii Sancti-Galli*, depuis l'Abbé Conrad de *Buſſnang* qui mourut en 1238, juſqu'en 1329. Cette Chronique, en allemand, mérite une grande confiance, par la candeur avec laquelle elle eſt écrite. On doit la regarder comme la ſuite de diverſes Hiſtoires de la même Abbaye, publiées par *Goldaſt* dans le corps des Ecrivains de l'*Allemannie*. Meſſieurs *Bodmer* & *Breitinger* ont publié (136) la Chronique de *Kuchemeiſter*.

Kueffer (Findan), de *Soleure*, Abbé de *Beinweil*, Ordre de Saint Benoît, au Canton de Soleure, a fait imprimer, en 1660, les *Droits de ſon Monaſtere, jura Beinweilenſia;* ce livre lui ſuſcita bien des chagrins; le Chancelier de la république de Soleure, François *Hafner*, attaqua ſes aſſertions dans une replique publiée en 1661, & qu'il intitula: *Trophæum veritatis*. L'Abbé *Kueffer* fut obligé de ſe rétracter en 1662, d'une maniere ſolemnelle, de pluſieurs de ſes prétendus Droits; il réſigna l'Abbaye en 1675, après l'avoir régie durant quarante-deux ans, & mourut le 9 Novembre 1677. *Kueffer* a été le premier Abbé de Notre-Dame de la Pierre (137), dans le Bailliage

(135) *In*-8. en allemand, p. 51-75.

(136) Bibliotheque helvétique, cinquieme partie, Zurich, 1736, *in*-8.

(137) En latin, *Petra Beatæ Mariæ Virginis*, & en allemand, *Maria-Stein*; l'ancienne Abbaye de *Beinweil* eſt ſituée dans le Bailliage de *Thierſtein*, & la nouvelle de *Notre-Dame de la Pierre*, dans le Bailliage de *Dornach*, toutes deux dans le Canton de Soleure.

de Dornach, au Canton de *Soleure*. Divers motifs l'avoient engagé à commuer, en 1648, ſa réſidence de l'Abbaye de *Beinweil*, à laquelle le nouveau Monaſtere de *Notre-Dame de la Pierre* continua d'être annexé.

Kuntzi (Jean), de *Clingnau* (138), au Comté de Badé en Suiſſe, publia, en 1550 & 1551, une Chronique (139) conſervée dans la Bibliotheque de l'Abbaye de *Notre-Dame des Hermites*. Cette Chronique, en allemand, contient la Relation de l'ancienne guerre de Zurich, de 1436-1444: on y trouve des pieces importantes; l'Auteur qui paroît avoir été Ulric *Wagner*, Landamne du Canton de Schweitz, témoin des événemens, n'eſt aucunement favorable aux Zurichois. Je parlerai de lui à ſon article dans cette claſſe. On lit, à la fin de la Chronique tranſcrite, la Relation de la guerre de *Cappel* par Jean *Salath*, Greffier de la ville de Lucerne; *Kuntzi*, alors Maître d'Ecole à *Sarnen*, dans le Canton d'Underwalden, la copia en 1557.

Lang (Caſpar), né à *Zoug* où ſa famille avoit le droit de domicile, mort (140) en 1691 Doyen du Chapitre rural de Frauenfeld en Turgovie, & Curé de la ville de ce nom, Protonotoire apoſtolique, a écrit en allemand pluſieurs Traités de théologie, & une Hiſtoire eccléſiaſtique imprimée en deux volumes, *in-folio*, à *Einſidlen*, en 1692. Le premier de ces volumes eſt hiſtorique & renferme des monumens intéreſſans; le ſecond eſt de con-

(138) *Haller*, Bibliog. helvét., tome IV, p. 24 32.
(139) *In-folio*.
(140) *Leu*, Dict. Hiſt. de la Suiſſe, tome XI, page 355.
Haller, Bibliog. helvét., tome II, p. 134-140.

troverſe. Les Proteſtans reprochent à Caſpar *Lang* une trop grande crédulité pour certaines traditions populaires; mais ils ne peuvent lui refuſer leur eſtime pour ſes connoiſſances diplomatiques. Pluſieurs d'entr'eux l'ont appellé mal-à-propos le *Pere Caſpar Lang*. Ce Doyen n'avoit jamais été Moine. Si on détachoit de ſon premier volume de l'Hiſtoire eccléſiaſtique, les faits purement hiſtoriques, & qu'on en retranchât les articles de controverſe, on pourroit en faire un Ouvrage ſingulierement curieux.

Lauffer (Jacques), natif de la ville de *Zoffingen* au Canton de Berne, Profeſſeur en Hiſtoire & d'Eloquence à Berne, y mourut le 23 Février 1734, à 46 ans. On a de lui, *Atheus amens*, l'*Athée inſenſé*, imprimé à Amſterdam en 1714, & une Hiſtoire de la Suiſſe en allemand, qui s'étend juſqu'en 1656, en dix-neuf parties, imprimée à Zurich, en 1736, *in*-8°. Cette hiſtoire eſt aſſez (141) eſtimée, mais trop chargée de phraſes emphatiques, de digreſſions étrangeres, & de traits de partialité pour les Cantons *réformés*, & principalement pour celui de ces états, où l'Auteur avoit reçu le jour; d'ailleurs, elle ne cite point de garans de ce qu'elle rapporte.

Lavizarri (Pierre-Ange), natif de la *Valteline*, d'une noble famille, Chanoine de *Mazzo*, qui vivoit encore en 1739, a fait imprimer à Coire, en 1716, *in*-4°, en italien, des Mémoires (142) hiſtoriques de la Valteline. Cet Ou-

---

(141) Hiſtoire militaire des Suiſſes, par M. le Baron de *Zur-Lauben*, tome VIII, p. 326

Conſeils de M. de *Haller* pour former une Bibliotheque hiſtorique de la Suiſſe, p. 113.

(142) Memorie iſtoriche della Valtellina.

vrage a beaucoup de mérite, quoique ſouvent partial, ſur-tout dans la deſcription des troubles de ce pays. Ce livre renferme beaucoup d'événemens curieux.

Leonhard (143) (Jean), *Griſon*, Miniſtre à *Trimmis* & à *Prez* au mont *Heinzenberg* en 1697, a donné un grand nombre de Sermons allemands, quelques Traités de Piété en langue *Romanche*, & pluſieurs Traités de Controverſe en latin. Il a auſſi publié à la Haie, en 1711, un Mémoire qui contient l'*unique & infaillible moyen d'introduire la Pieté & la Vertu parmi les gens de guerre.* On a encore de lui *brevis Deſcriptio Democratica à ſolo Deo dependentis Reipublicæ, ſeu Celſorum trium Rhetiæ Fœderum Regiminis*, Londres, 1704, *in*-4°; la Deſcription de l'état univerſel de l'Egliſe chrétienne dans le pays des Griſons, en langue *romanche*, *Londres*, 1704, *in*-4°, & un Mémoire ſur l'affaire de *Maſner*, Londres, 1712, *in*-8°.

Leu (Jean-Jacques) (144), né à *Zurich* le 26 Janvier 1689, & fils de Jean-Jacques *Leu*, mort en 1713, ancien Baillif de *Gruningen* & de *Locarno*, fut nommé Chancelier de la République de Zurich en 1729, Baillif du Comté de *Kibourg* en 1735, Tréſorier de la ville de Zurich en 1749, & enfin *Bourgmeſtre* de cette République en 1759. On a de ce Magiſtrat, entr'autres écrits eſtimables, des Obſervations ſur la République des Suiſſes par *Simler*, Ouvrage traduit du latin en allemand, & imprimé à Zurich en 1722 & 1735, *in*-4°; *le Droit civil de la*

---

(143) *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome XII, p. 57, 62.
(144) *Leu*, ibidem, tome XII, p. 88-90.
Voyez le portrait de ce Bourgmeſtre, à la *planche* 207.

Suiſſe, en quatre volumes *in*-4°, à Zurich en 1727 & 1746, en allemand, & un Dictionnaire hiſtorique de la Suiſſe, en vingt volumes *in*-4°, à Zurich en 1747 & 1765, auſſi en allemand. Ce dernier Ouvrage (145) embraſſe tous les objets, l'Hiſtoire & toutes ſes parties, la Topographie, la Généalogie, l'Hiſtoire littéraire & eccléſiaſtique, &c. S'il eſt reſté beaucoup de fautes, il faut convenir qu'elles ſont inſéparables d'une pareille entrepriſe. Cet Ouvrage n'en eſt pas moins de la plus grande utilité. La partie généalogique eſt la moins exacte. La Topographie ne laiſſe rien à deſirer, la Géographie ancienne eſt faite avec beaucoup d'érudition, le Tableau du Gouvernement fidele, la partie hiſtorique, ſur-tout celle des Evêques & des Abbayes, bien travaillée. L'illuſtre Auteur a évité dans tout le cours de ſon Ouvrage toute aigreur, tout eſprit d'une partialité prédominante, ſa plume eſt ſage, & annonce généralement le caractere d'un Pere de la Patrie. M. le Bourgmeſtre *Leu*, après avoir rendu des ſervices importans à ſa République, particulierement pour la pacification des différends du Toggenbourg, eſt mort à Zurich le 10 Novembre 1768, & a eu pour Succeſſeur dans la premiere dignité de l'état un des plus grands Magiſtrats que jamais la Suiſſe ait produits, je veux dire *Jean-Conrad Heidegger*.

Lindauer, ou *Lindouer* (Bernard), de la ville de *Zurich*, Paſteur de Winterthour en 1563, a écrit en allemand l'hiſtoire de l'ancienne guerre de Zurich qui dura

(145) Conſeils de M. *Haller* pour former une Bibliotheque hiſtorique de la Suiſſe, p. 6.

ſept ans, la Relation du Gouvernement du Bourgmeſtre *Waldmann* & des troubles excités à ſon occaſion à Zurich, & une Chronique de la ville de Winterthour.

Lupulus, en allemand, *Woelflin* (Henri), de *Berne*, (146) fameux par les aventures de ſa vie, enſeignoit avec de grands ſuccès le latin & la poéſie; il avoit eu *Zuingle* parmi ſes écoliers. En 1500, le Canton d'*Underwalden*, inſtruit des talens de *Lupulus*, déſira qu'il écrivît la vie de ſon célebre Hermite, frere Nicolas de *Flue*, qui avoit été, pour ainſi dire, l'Oracle de la Suiſſe, & qui étoit mort le 21 Mars 1487. *Lupulus* ſe rendit à ſa requête & il compoſa en latin la vie du bienheureux Anachorete. Il l'avoit peut-être vu lui-même dans ſa jeuneſſe. Sa Relation eſt très-eſtimée; elle fut imprimée, en 1501, *in*-8°. *Lupulus* la dédia à Mathieu *Schiner*, Evêque de Sion, & depuis Cardinal. Il étoit alors Chanoine & Chantre du Chapitre de *Saint-Vincent* à Berne; en 1518, il ſervit d'Interprête au Cordelier Bernardin *Samſon* de Milan, qui étoit venu diſtribuer à Berne des indulgences pour argent. On connoît l'hiſtoire de ce Moine; c'eſt à ſon imprudence que la nouvelle réforme dut ſes premiers progrès en Suiſſe. *Lupulus*, après avoir aidé *Samſon* dans ſes différentes opérations, embraſſa la doctrine de *Zuingle* ſon ancien diſciple, & ſe maria en 1524. Il étoit, en 1527, Secrétaire du *Conſiſtoire* de Berne; on ignore le temps de ſa mort. Etant encore zélé catholique, il écrivit (147)

---

(146) *Leu*, ibidem, tome XIX, p. 545.
Haller, Bibliog. helvét., tome IV, p. 211, 212 & 219, 220.
(147) *Haller*, ibidem, tome I, p. 114-117.

l'hiſtoire

l'hiſtoire du Patron de *Berne*, *Saint-Vincent*, Diacre, natif de *Sarragoſſe*, qui avoit ſouffert le martyre à *Valence* en 305; cette vie ſe trouve à la Bibliotheque de *Berne* dans un Office de *Saint-Vincent*, imprimé à Bâle en Mai 1517, *in* 8°, en caracteres gothiques. On conſerve à Paris à la Bibliotheque (148) du Roi une Oraiſon à *Saint-Honorat*, de Henri *Lupulus*, Chanoine de Berne, *Oratio ad divum Honoratum.*

Luſſy (Charles-Remi, & depuis ſa Profeſſion, *Benno*), né à *Stanz* (149) au Canton du *Bas-Underwalden*, Provincial de l'Ordre des Capucins en Suiſſe dans les années 1738, 1747 & 1750, mort en 1755, a auſſi écrit la vie du bienheureux frere Nicolas de *Flue*, ou de *la Roche*, imprimée à *Lucerne*, en 1732, *in*-4°. Cette Vie écrite en allemand, a eu l'approbation générale des Catholiques & l'eſtime des Réformés.

Maurer, ou *Murer* (Henri) (150), de *Lucerne*, Chartreux à *Ittingen* dans la Turgovie, Procureur de ſon Couvent, mort le 28 Février 1638 à 50 ans, compoſa en allemand l'hiſtoire des Saints de la Suiſſe ſous le titre latin, *Helvetia ſancta*; ſon Ouvrage (151) ne parut qu'après ſa mort. On y trouve beaucoup d'articles intéreſſans, mais

(148) Catalogus codicum manuſcriptorum Bibliothecæ Regiæ, pars III, T. III, Pariſiis, 1744, *in folio*, p. 360.

(149) *Haller*, Bibliographie helvétique, tome IV, p. 232-234, &c.

(150) Eloges des Hommes illuſtres & célèbres du Canton de Lucerne, par M. Félix de *Balthaſar*, p. 148, en allemand.

(151) *Helvetia Sancta*, Lucerne, 1648, *in-folio*, avec de belles eſtampes; on a réimprimé ce recueil en 1757, *in-folio*, avec des ſupplémens dans l'Abbaye de Saint-Gall; mais on n'y trouve pas les figures de l'édition précédente, qui eſt devenue très-rare.

on y déſireroit plus de preuves relatives à la vérité des faits. Le pere *Murer* avoit entrepris un travail plus conſidérable, le *Theatrum eccleſiaſticum Helvetiorum*, où il a écrit, entr'autres objets, l'Hiſtoire des Abbayes & Monaſteres de la Suiſſe, appuyée ſur les actes du temps. Ce *Théâtre eccléſiaſtique* contient pluſieurs volumes *in-folio*; le manuſcrit eſt en latin, & conſervé dans la Chartreuſe d'*Itingen*; on le trouve ſouvent cité dans l'hiſtoire eccléſiaſtique de Caſpar *Lang*, & l'on ne doit pas s'en étonner; l'Ouvrage du Chartreux *Murer* renferme des pieces importantes qui éclairciroient beaucoup l'hiſtoire des Evêques & des Abbés de l'ancienne Suiſſe. C'eſt auſſi le jugement qu'en porte M. le Baron de *Zur-Lauben*, qui a vu ce manuſcrit dans ſon voyage en Turgovie en 1769.

Meggen (Jodoc de) (152), de *Lucerne*, Chevalier-Capitaine de la Garde ſuiſſe du Pape à Rome, Sénateur de Lucerne & Citoyen romain, mort le 17 Mars 1559, le dernier de ſa maiſon, a écrit en latin la relation de ſon voyage à Jéruſalem & dans la Paleſtine, imprimée à *Dilingen*, en 1579, *in*-8°.

Méglinger (153) (Joſeph), de *Lucerne*, Religieux de l'Ordre de Cîteaux à Wettingen, dans le Comté de Bade en Suiſſe, y a fait imprimer, en 1689, *Duo Secula ferrea*; cet Ouvrage eſt diſtribué en deux parties. On a encore du même Bernardin un autre Traité en latin, qui a pour

(152) Bibliotheca *Conradi Geſſneri*, editio *Friſii*, p. 515. — Eloges des Hommes illuſtres & célèbres du Canton de Lucerne, par M. Félix de *Balthaſar*, p. 133, en allemand.

(153) Mêmes éloges, p. 134, 135.

titre : *Neminem peregrinum*, & qui a été imprimé en 1691 dans l'Abbaye de Wettingen. C'eſt aux ſoins du pere *Meglinger* que ce Monaſtere doit l'établiſſement d'une Imprimerie dans ſon enceinte clauſtrale. Cet infatigable Religieux y a fait imprimer des copies de tous les Diplômes & titres principaux de l'Abbaye de Wettingen ; ces copies revêtues de toute l'autorité du Souverain territorial, pourroient un jour ſuppléer les originaux, ſi jamais l'Abbaye avoit le malheur de les perdre. Il ſeroit à deſirer que l'on prît les mêmes précautions pour la conſervation des titres dans les principaux dépôts de l'Europe.

Mérian (Charles-Guſtave), fils du célebre Graveur, Mathieu *Mérian* de *Bâle*, & Conſeiller du Roi de Pruſſe, publia en allemand le *Theatrum Europeum*, Collection curieuſe des événemens du temps. *Mérian* mourut en 1707 à Francfort ſur le Mein.

Meyer de Schauenſée (François-Joſeph), de *Lucerne* (154), Sénateur de la République de ce nom depuis 1700, remplit avec diſtinction pluſieurs charges importantes juſqu'à ſa mort en 1740. C'étoit un Magiſtrat très-verſé dans le droit public de la Suiſſe. Ennemi de l'oiſiveté, il conſacroit tous ſes momens au bien général de l'Etat. Il eut la douleur d'être témoin de la guerre civile qui arma, en 1712, les Cantons de Zurich & de Berne contre les cinq premiers Cantons catholiques. Les plaies profondes que cette rupture cauſa à l'union générale du Corps helvétique lui furent toujours preſentes à l'eſprit.

(154) Mêmes éloges. p. 137.
Leu, Dict. Hiſt. de la Suiſſe, tome XIII, p. 121.

Il les regardoit comme les avant-coureurs de la décadence & de la deſtruction. Il connoiſſoit parfaitement la ſource de la diſcorde & les révolutions qui avoient amené la paix d'*Arau*. Le Sénat de *Lucerne*, voulant laiſſer à ſes ſucceſſeurs par leur inſtruction l'hiſtoire fidele d'une guerre auſſi fatale, & rendant juſtice au zele éclairé de *Meyer*, le chargea d'en écrire l'origine & les ſuites. Quand on lit la relation qu'il en donne, on croit entendre *Thucidide*, ou *Salluſte*. Ses réflexions ſont pleines de ſagacité, il les a enrichies de ſentences morales, de maximes d'Etat, puiſées dans les plus ſages écrivains de l'antiquité. Sa relation développe les reſſorts d'une politique funeſte, & trace les efforts imprudens du fanatiſme aveugle, en même temps qu'elle dépeint une haîne invétérée & les vues d'aggrandiſſement que dictoit une ambition dénaturée. On deſireroit cependant que le tableau des événemens de la guerre offrît une touche plus martiale; on a fait autrefois le même reproche à un des plus grands Hiſtoriens de France. Le Préſident de *Thou* peint avec force les déſordres du Schiſme & de la Légiſlation, les intrigues de la Cour, & le premier foyer des guerres civiles. Il a l'art de préſenter élégamment au lecteur la marche des négociations, les incidens qui les croiſoient & leur terme ſouvent manqué. Mais quand il lui faut endoſſer la cuiraſſe pour décrire un combat, une bataille, il confond quelquefois les deux aîles des armées, & l'avant-garde avec l'arriere-garde. *Davila*, qui étoit un Officier de diſtinction, ne tombe pas dans ces mêmes écarts. Mais il n'égale pas le Préſident de *Thou* dans le développement des cauſes politiques, & ſon ſtyle n'a pas la force & l'énergie qui caractériſent les écrits de

ce grand Magiſtrat. La relation du Sénateur *Meyer*, en allemand, eſt dépoſée dans les Archives de la République de *Lucerne*. M. *Haller* en a donné une légere notice dans ſa *Bibliographie* (155) *helvétique*, en même temps qu'il nous fait connoître (156) la relation (157) des troubles du *Toggenbourg* depuis 1709 juſqu'en 1721, écrite par Jean-Ulric *Nabholz*, de *Zurich*. L'Auteur qui, de Savetier étoit devenu Procureur, & avoit été obligé malgré lui de défendre la cauſe des *Toggenbourgeois*, commanda, en 1712, un petit corps de ſoldats pour leur défenſe, l'amena en Mai de la même année au ſiege de la ville de *Wyl*, &, en Juillet, à la conquête des Bailliages d'*Uznach* & de *Gaſter*, & fut nommé, après la paix d'Arau, le premier *Landamme* de la *Turgovie*, de la Religion *réformée*. Il étoit, en 1716, du Grand-Conſeil de *Zurich*, &, en 1723, du Sénat intérieur de cette République; il fut même deux fois Baillif de *Bade* en 1718 & 1723. Il mourut, en 1740, âgé de 73 ans. M. *Haller* a fait un grand éloge de la Relation de (158) *Nabholz*. Le Sénateur *Meyer*, qui a donné lieu à cet article, a auſſi laiſſé (159) par écrit des Mémoires hiſtoriques ſur les Abbayes & Couvens du Canton de *Lucerne*. Il y ſoutient les droits du Souverain au ſujet des conteſtations eccléſiaſtiques.

---

(155) Tome III, p. 245, 246.

(156) Ibidem, p. 247-249.

(157) *In-folio*.

(158) *Voyez* auſſi ſur cet homme parvenu le Dictionnaire hiſtorique de la Suiſſe, par M. *Leu*, tome XIII, p. 1, 2.

(159) *Haller*, ibidem, tome III, p. 71-74.

Meyer (Léonard), de *Schaffhauſen*, *Paſteur* de cette ville dans l'année 1655, y a publié, en 1656, l'hiſtoire (160) de la Réformation de Schaffhauſen, avec le détail de l'origine de cette ville & de celle de ſes Couvens, Egliſes & Chapelles, *in*-8°, en allemand : il a auſſi donné une Hiſtoire univerſelle, en allemand, à *Schaffhauſen*, en 1665, *in*-4°, & un *Mercure hiſtorique*, à Zurich, en 1667, *in*-12.

Miz (Daniel), de *Bâle*, du Grand-Conſeil de cette ville en 1750, & Auteur de divers Traités latins, entr'autres, *de Arcana Hiſtoria*, 1741 ; *de Litteris commendatiis*, 1743 ; *de Libertate helveticâ*, 1746, &c.

Montmollin (George de), d'une ancienne famille noble de la ville de *Neuchâtel*, Procureur-Général de cette Souveraineté en 1655, Conſeiller d'Etat & Chancelier du même Comté en 1661, mort en 1703, a laiſſé de ſa compoſition une *Hiſtoire abrégée du Comté de Neuchâtel & de ſes dépendances depuis l'an* 1035 ; & *les Extraits des titres, concernant les fiefs du Comté de Neuchâtel, avec des Réflexions pour faire connoître par quel uſage & coutume ils ont été réglés*. Ce dernier Traité fut achevé le 8 Avril 1679. Les deux manuſcrits, dont nous parlons, méritent, par l'exactitude des preuves, les plus grands éloges.

Muller (Jean), de *Zurich*, Ingénieur de cette ville, a donné, depuis 1773 juſqu'en 1777, huit cahiers imprimés *in*-4°, ſous ce titre, *Reſtes remarquables des Antiquités qui ſe trouvent dans la Suiſſe, deſſinés d'après les*

(160) Livre rare, enrichi d'actes, mais écrit avec une partialité extrême.

Pieces originales. Chaque monument eſt accompagné d'une explication en allemand; au reſte, ce recueil précieux ſeroit encore plus eſtimable ſi le texte hiſtorique n'offroit pas ſouvent l'empreinte de l'averſion viſible pour une Religion, dans laquelle l'Auteur n'eſt pas né, & qui a été cependant celle des ancêtres de *Zuingle* & de *Bullinger*. Je penſe même que l'Epigramme & le Sarcaſme ſont toujours déplacés dans un livre conſacré à l'explication des monumens d'une République fœdérative, quoique les diverſes parties de ce Corps politique ne ſoient cependant pas d'accord ſur les dogmes de la Religion.

Muller (Jean), de *Schaffhauſen*, a donné, en (161) 1780, un premier volume de l'*Hiſtoire de la Suiſſe*; l'Ouvrage eſt écrit en allemand. L'Auteur l'avoit compoſé à *Boiſſiere*, près de Genève. Sa maniere de narrer les faits eſt conciſe & nerveuſe, ſon pinceau offre des traits hardis, ſes réflexions ſont ſaillantes & ſouvent neuves, la coupe de ſon livre eſt généralement bien faite, & on peut dire que M. *Muller* a le premier donné à l'*Hiſtoire helvétique* une forme telle que celle que l'on obſerve dans l'*Hiſtoire univerſelle* ou dans le *Siecle de Louis XIV*, *de Voltaire*. Mais on deſireroit qu'il eût préſenté un tableau moins ſec de la Suiſſe dans ſon état antérieur à l'époque de la liberté, & qu'il n'eût pas ſupprimé à deſſein pluſieurs circonſtances eſſentielles dans l'Hiſtoire de *Guillaume Tell*, tandis qu'il n'a pas omis des faits qui ne méritoient pas la même conſidération. Le Public attend avec empreſſement la ſuite du

(161) Imprimé *in*-8° ſous le nom emprunté de la nouvelle *Société Typographique de Boſton*.

travail de M. *Muller*. Son premier volume ne va pas au-delà du quatorzieme ſiecle.

Muos (Beat), de *Zoug*, Bénédictin à *Rheinau* en 1731, Profeſſeur en Théologie & en Droit, publia, en 1748, à Lucerne, *Tractatus de Jure advocatiæ & tutelaris Monaſterii Rhenovienſis*, in-4°. Ce Traité eſt bien travaillé, & l'Auteur y a enclaſſé avec l'art de la Diplomatique l'Hiſtoire de l'Abbaye de Rheinau, qui ſubſiſte depuis plus de mille ans. Il eſt mort, en cette ville, le 31 Août 1760, à 46 ans.

Mutius (Ulric-Hugobald, ou Hugwald *Muz* (162) ou) né, en 1496, au village de *Wylen*, ou *Stocken* en Turgovie près de la ville de *Biſchoffzell*, embraſſa dans ſa jeuneſſe les erreurs des *Anabaptiſtes*, mais bientôt après, dégoûté de cette ſecte & du travail pénible des mains, il étudia la Philoſophie & la Médecine; il apprit même l'Anatomie & la Botanique du célebre Euſtache *Quercetanus*, ou *Ducheſne*. Enfin il fut reçu, en 1540, *Bachelier* dans l'Univerſité de Bâle; il y enſeigna ſucceſſivement la Logique & la Morale, & mourut à Bâle le 25 Janvier 1571. On a de lui divers Opuſcules, écrits en latin, entr'autres, un ſur le *Prélude de ſes Etudes*. Mais l'Ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur, & qui a été (163) imprimé pluſieurs fois, eſt ſon Hiſtoire de l'Origine, des Mœurs,

---

(162) *Bibliothecæ Geſſner anonæ Epitome. Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome XIII, p. 500, 501. *Athenæ Rauricæ*, p. 265, 266, 332 & 425.

(163) A Francfort, 1584 & 1589, & à Hanau, 1613, *in-folio*, & dans la Collection des Hiſtoriens d'Allemagne, par *Piſtorius*, tome II. Ratiſbonne, 1720, *in-fol.*

des

des Inſtituts, des Loix & des Faits mémorables des Allemands. La premiere édition de ce livre eſt de Bâle, 1539, *in-folio*.

Niger ou *Negri* (164) (François), natif (165) de *Baſſano* ou *Baſſani* dans la Communauté de *Pluris* ou *Piuri* au Comté de *Chiavenne*, publia en vers latins aſſez élégans, à Bâle, en Janvier 1547, une Deſcription (166) de *la Rhétie* ou du pays des *Griſons*; il l'accompagna de notes marginales. La tournure de ſes expreſſions, dans le Tableau de la Religion de ſon temps, prouve qu'il étoit vivement attaché au Parti de la Réforme.

Notker dit *le Begue*, célebre Moine de l'Abbaye de *Saint-Gall*, natif d'*Elgg*, au Canton de Zurich, mourut le 6 Avril 912, dans un âge très-avancé. On peut voir ce que nous avons dit de ſes écrits dans la claſſe des *Théologiens catholiques*, & à celle des *Poëtes & des Muſiciens*. Il avoit (167) compoſé, en vers ſaphiques & élégiaques, la vie de *Saint Gall*. On en a conſervé quelques morceaux, publiés par *Caniſius*; mais de tous les Ouvrages de *Notker*, il n'en eſt point de plus intéreſſant que ſon *Martyrologe*. Il le compoſa vers 894; il s'étoit principalement attaché aux Martyrologes de *Raban Maur*

---

(164) La famille noble de *Negri*, en allemand *Schwarz*, eſt établie à *Coire*.

(165) *Sprecher*, Pallas Rhætica in Epiſtola Dedicatoria.

Leu, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome II, p. 168, tome XIV, p. 140, & tome XVI, p. 540, 541.

Wegelin, tome I, Rer. Suevicar., p. 10.

Haller, Bibliog. helvétique, tome IV, p. 379 & ſuiv.

(166) Rhethia, *ſive* de ſitu & mor[illegible]s Rhetorum, *in-4°*.

(167) Hiſt litt. de la France, tome VI, p. 141.

& de Saint *Adon de Vienne*. Pluſieurs Egliſes de *Germanie* adopterent ce Martyrologe & s'en ſont ſervi pendant un temps conſidérable. *Caniſius* l'ayant découvert parmi les autres monumens de l'Abbaye de *Saint-Gall*, le fit imprimer au quatrieme tome de ſes *Leçons antiques;* il a été depuis réimprimé dans la belle édition du même Recueil, par M. *Baſnage* qui a ajouté quelques nouvelles obſervations à celles du premier Editeur. Il manque à ce Martyrologe les cinq derniers jours d'Octobre, avec les mois de Novembre & de Décembre en entier. *Goldaſt* (168) a tenté de faire *Notker* Auteur de l'Hiſtoire de *Charlemagne*, diviſée en deux livres, & publiée ſous le nom d'un Moine Anonyme de *Saint-Gall*. Mais cet Ouvrage ne peut appartenir à *Notker*. On peut lire ſur les écrits de ce ſavant Moine ce qu'en ont rapporté les Auteurs de l'*Hiſtoire littéraire de la France*. *Ekkehard*, Doyen de Saint-Gall, a écrit la (169) vie du bienheureux Notker *le Begue*; il dit que ce Religieux étoit né dans le Canton de la Turgovie au village d'*Hellicgowe* (aujourd'hui *Elgg* près *Winterthour*, dans le Canton de Zurich), qu'il étoit d'une maiſon illuſtre par ſes ayeux qui appartenoient par les liens du ſang aux Rois *Carlovingiens* & *Saxons*, & que *Wolon*, fils du Comte de *Kibourg*, & Moine de Saint-Gall, étoit ſon neveu par ſa mere.

Notger (170), né dans le Duché de *Souabe*, ou d'*Alle-*

(168) Rer. Alaman., Script., tom. II, part. II.

(169) Apud Goldaſtum, *ibidem*, tom. I, part. II, cap. II, p. 228, & cap. XXVII, p. 242.

(170) Hiſt. litt. de la France, tome VI, p. 32, 41, 136 & 143, & tome VII, p. 208-216.

mannie, qui comprenoit, entr'autres Provinces la Suiſſe orientale, étoit neveu de l'Empereur *Otton I*, & couſin germain d'*Otton II*, pere d'*Otton III*. Il fut Moine à *Saint-Gall*, & même pendant un temps Prévôt, ou Prieur clauſtral de ce Monaſtere. En 971, il fut élu Evêque de *Liege*. *Notger* avoit toutes les éminentes qualités qui caractériſent les plus grands Prélats. Il orna & embellit de telle ſorte la ville de Liege, qu'au ſentiment de ſes Contemporains, il méritoit d'en porter le titre de *Fondateur*, plutôt que la qualité de *Reſtaurateur*. C'eſt ce qu'on a voulu exprimer par les deux vers ſuivans :

Legia, lege ligans cum Prælatis ſibi leges
Notgerum Chriſto, Notgero cætera debes.

Il avoit été Précepteur de l'Empereur Otton III, & ſon principal Conſeiller. Les Papes, en lui renvoyant ſouvent la déciſion des différends qui s'élevoient entre les Evêques d'en-deçà des Alpes, montroient combien ils eſtimoient ſes lumieres. *Notger* ſe trouva à divers Conciles. Il mourut, généralement regretté, le 10 Avril 1008. On lui attribue l'Hiſtoire, ou les *Geſtes des Evêques de Liege*, imprimés dans le recueil de *Chapeauville*. Il eſt certain qu'il a eu beaucoup de part à cette hiſtoire, & qu'il l'avoit même conduite juſqu'à ſon temps. On a auſſi de lui la vie de Saint *Hadelin*, ou *Hadalin*, Prêtre d'Aquitaine, fondateur de l'ancien Monaſtere de *Celles* près de *Dinant* ſur la Meuſe, mort vers 690. On lui attribue la traduction latine du fameux Traité de l'*Interprétation* qui ſe trouve parmi les écrits d'*Ariſtote*.

Nuſcheler (Félix), né (171) à *Zurich* en 1692, élu *Statthalter* de cette République en 1747, a donné une Diſſertation curieuſe, imprimée à Zurich, en 1700, *in*-4°, qui offre le tableau de la conſtitution de la ville de Zurich, telle qu'elle étoit ſous l'empire de Charles IV, dans le quatorzieme ſiecle, *de Statu urbis Tigurinæ ſub Carolo IV Imperatore.* M. *Nuſcheler* vivoit encore en 1758.

Ott, en latin, *Ottius* (Jean-Henri), ſavant Théologien naquit à *Zurich* en 1617; il y fut Profeſſeur en Eloquence, en Hébreu & en Hiſtoire eccléſiaſtique, & y mourut en 1682. On a de lui pluſieurs Ouvrages qui ſont eſtimés, entr'autres, *Annales Anabaptiſtici*, ou l'*Hiſtoire des Anabaptiſtes*, imprimée à Bâle, en 1672, *in*-4°. Son fils Jean-Baptiſte *Ott*, né en 1661, ſe rendit habile dans les langues orientales & dans les antiquités, & fut Profeſſeur en hébreu à Zurich. On a de lui divers Ouvrages.

Ott (Jean-Henri), natif de *Zurich*, aujourd'hui *Bourgmeſtre* de la République de ce nom, publia dans les années 1754 & 1757, trois volumes *in*-8°, contenant les *Melanges* (172) *les plus nouveaux de Littérature*; on y trouve des traits hiſtoriques ſur l'ancienne Légiſlation de Zurich, ſur les Poéſies du *grand Haller*, ſur l'Hiſtoire ancienne & moderne de la Suiſſe par Jean-Conrad *Fueſſlin*; une Deſcription des tombeaux de *Koenigsfelden*, & des Diſſertations ſur la Liberté primordiale de Berne, & ſur le Gouvernement de cette ville. M. Ott joint aux qualités éminentes, qui l'ont élevé à la premiere dignité

(171) *Haller*, Bibliog. helvét. tome V, p. 219, 220.
(172) *Die Neueſte Sammlungen Vermiſchter ſchriften.*

de ſon Canton, tous les talens d'un Littérateur très-profond & très-exercé.

Pantaleon (173) (Henri), né à *Bâle* le 13 Juillet 1522, Docteur en Médecine, Recteur de l'Univerſité de Bâle en 1585, mourut en cette ville le 3 Mars 1595. On a de lui, entr'autres Ouvrages, *Proſographia* (174) *virorum illuſtrium Germaniæ*, *Baſil.*, 1565-1566, *in-folio*, avec figures, en trois volumes; *Libellus de peſtis preſervatione & remedio*, *Baſileæ*, 1564; Deſcription de la ville & du Comté de (175) *Bade* en Argeu, & de ſes eaux minérales, Bâle, 1578, *in-4°*, avec figures, en allemand; *Hiſtoria militaris ordinis Johannitarum*, *Baſileæ*, 1580, *in-folio*; *Scholia in Publii Syri Mimos*, *Baſileæ*, 1544. *Pantaleon* a auſſi donné pluſieurs Epigammes latines, & traduit en allemand un grand nombre de livres, *Sleidam*, *Paul-Jove*, l'Hiſtoire de Pologne par Martin *Cromer*, & le Traité de Jean-Louis de *Vivès* de la vérité de la Religion chrétienne. *Pantaleon* avoit été nommé, en 1566, *Poëte Lauréat* par l'Empereur Maximilien II, à qui il avoit dédié la troiſieme partie de ſa *Proſographie*. Ce Prince lui avoit même accordé des Lettres de nobleſſe.

Paravicini, ou de *Paravicino* (Vincent), né à *Caſtaſagna* dans le Pregell en Griſons en 1648, fils d'un Miniſ-

(173) *Athenæ Rauricæ*, 258-261, 271, 294, 404 & 463.

(174) On a une traduction de ce livre en allemand, imprimée à Bâle, en 1578, en trois volumes *in-folio*, avec beaucoup d'additions.

(175) L'Auteur ne dit pas un mot des *dès* de *Bade*, ſur leſquels tant d'Obſervateurs ont diſſerté. La découverte n'en étoit pas encore faite de ſon tems.

tre, eſt mort à Bâle le 17 Décembre 1726. Il y avoit donné en 1698 & 1702, *Catalogus Scriptorum ab Helvetiis ac Fœderatis Reformatæ Religionis, annis 50 poſterioribus ſeculi XVII editorum.* Il publia auſſi, en allemand, *in*-12, en 1701, le Précis des principaux événemens arrivés à Bâle, &, en 1713, il donna le livre ſuivant : *Singularia de viri Eruditione Claris*, in-8°. On a de lui pluſieurs traductions, entr'autres, *Manzini Eucomium noctis, Baſileæ*, 1672, in-12; *Dominici Vincentii Laus ignorantiæ, Baſileæ*, 1674, in-12; *Antonii felicis Abbatis Marſilii de Ovis Cochlearum Epiſtola*, Augſbourg, 1684, *in*-8°, &c.

Peyer-Im-Hof (Honoré), né à (176) *Lucerne* en 1710, Capitulaire de l'Abbaye de *Saint-Gall*, Profeſſeur très-habile en hébreu & en grec, a écrit dans la premiere de ces langues l'Hiſtoire (177) abrégée de tous les Abbés de ſon Monaſtere juſqu'à Céleſtin II, du nom de *Gugger de Staudach*, qui fut élu Abbé de Saint-Gall le 23 Mars 1740. Dom *Calmet* (178) exalte la diction hébraïque du Bénédictin Suiſſe. En 1778, Dom Honoré *Peyer* étoit au nom de ſon Monaſtere *Statthalter* à *Rorschach.*

---

(176) *Leu*, Dict. Hiſt. de la Suiſſe, tome XIV, p. 464, 465.
Balthaſar, Eloges des Hommes illuſtres de Lucerne, p. 153, en allemand.
Haller, Bibliog. helvét., tome V, p. 347.

(177) *Corona ſanctitatis & ſcientiæ Domus Sancti Galli, ſeu Virorum excellentium & ſcientiâ ejuſdem Domus Sancti Galli, poſita ſuper cornu Altaris Benedictionis ſanctæ quæ fuit in manu Nuntii magnificorum miſſi à Sacerdote Sacerdotum omnis terræ ſuper caput Cæleſtini Antiſtitis & Principis noſtri. Collegit & ſcripſit hæc & tranſtulit, & aſcendere fecit in oblationem in linguâ hebraïcâ Monaſterii Sancti Galli*, 1745. Manuſcrit *in-folio* conſervé dans la Bibliotheque abbatiale de Saint Gall.

(178) Diarium helvet., p. 76.

Pfeffers, en latin de *Fabaria*, (Conrad *de*), a continué l'Hiſtoire du Monaſtere de *Saint-Gall* depuis l'Abbé Henri de *Klingen*, qui mourut en 1204; il avoit été élevé dans l'Abbaye de *Pfeffers* au Diocèſe de Coire, & il étoit Prêtre (179) Chanoine de l'Egliſe de *Saint-Othmar* dans le Monaſtere de Saint-Gall. Cette Hiſtoire finit au Chapitre vingt-deuxieme, où il eſt fait mention de Conrad de *Buſſnang*, Abbé de Saint-Gall depuis 1226 juſqu'à ſa mort en 1239. L'Auteur y parle auſſi du Roi des Romains Henri, fils de l'Empereur Frédéric II.

Pfendler (Jean-Henri), *Paſteur* (180) de l'Egliſe de Schwanden, donna, en 1670, *in*-12, en allemand, la deſcription du Canton de Glaris; il en étoit natif.

Plantin (Jean-Baptiſte), natif de *Lauſanne*, Miniſtre de la Paroiſſe du Château d'*Oex*, dans le Baillage de *Sanen*, au Canton de *Berne*, a publié en latin un excellent *Abrégé de l'Helvétie ancienne & moderne*, & en françois, un *Abrégé de l'Hiſtoire générale de la Suiſſe*, dont on ne fait pas autant de cas. Le premier de ces Ouvrages, *Helvetia antiqua & nova*, parut à Berne, en 1656, *in*-12, & fut réimprimé depuis à Zurich dans le *Theſaurus Hiſtoriæ Helveticæ*; l'autre Ouvrage ſortit de la preſſe, à Genève, en 1666, *in*-8°. L'Auteur, quoique zélé Proteſtant, y marque cependant la plus grande crédulité pour les viſions & pour les revenans. Il eſt le premier qui ait

---

(179) Voici ſes paroles: *Ego qui hæc ſcripſi, Conradus, Preſbyter S. Othmari, dictus de Fabaria.* (*Cap. VIII, p. 77, tom. I, p. II, Scriptor. Rer. Alam. apud Goldaſt.*)

(180) *Leu*, ibidem, tome XIV, p. 471.
Haller, ibidem, tome III, p. 92-94.

écrit une hiſtoire de la Suiſſe en François. On a encore de lui, une petite Chronique de la ville de Berne, qui y fut imprimée en 1678, *in*-12.

Quadrio (François-Xavier), né le 1 Décembre 1695 à *Ponto* dans la Valteline, mort à *Milan* le 21 Novembre 1756, de l'Académie des *Arcades* à Rome & des Académies de Milan, Padoue, Palerme, &c; Bibliothécaire de M. le Marquis *Luc Pallavicini*, Gouverneur de Milan, a compoſé en Italien des Traités ſur la Poéſie, & particulierement ſur la Poéſie italienne, &c; *Verſi in lingua runica di Skogon Hnufa Col loro vulgarizzamento & annotazioni*, *Milano*, 1751, *in la Borlanda impaſticciata*, pag. 42. Mais ſon principal Ouvrage, ce ſont des Diſſertations hiſtoriques, auſſi en italien, ſur la *Rhétie* & la *Valteline*, en trois volumes *in*-4°, à Milan, 1755, & années ſuivantes. L'Auteur les dédia au Pape *Benoît XIV*, ſon Protecteur. Le portrait de ce Pontife immortel eſt gravé à la tête du premier tome. *Quadrio* embraſſe l'Hiſtoire ancienne & moderne, l'Hiſtoire eccléſiaſtique, & l'Hiſtoire littéraire; tout eſt de ſon reſſort. On a peu (181) d'Auteurs qui ſoient autant attachés à leur Patrie que *Quadrio* l'étoit à la ſienne. Si on veut l'en croire, la *Valteline* eſt un vrai Paradis; tout ce que les Romains diſent des *Rhétiens*, il l'applique à la *Valteline* ſeule. Il voudroit même annéantir la Souveraineté des Griſons ſur ce pays, & la réduire à une alliance; malgré cette par-

(181) *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome XIV, p. 698.

Conſeils de M. de *Haller* pour former une Bibliotheque hiſtorique de la Suiſſe, p. 125. — Le même, Bibliog. helvétiq., tome III, p. 146-162.

tialité

tialité qui paſſe toutes les bornes, on ne ſauroit cependant diſconvenir que cet Ouvrage ne renferme des recherches ſavantes & très-intéreſſantes. *Quadrio* montre une érudition immenſe, & ce livre a dû lui coûter le plus grand travail. L'Auteur étoit auſſi très-verſé dans la Botanique. Il avoit beaucoup aidé à l'Ouvrage ſur cette branche de l'Hiſtoire naturelle, qui a paru ſous le nom de *Giacomo Zanichelli.*

Rahn (Jean-Henri), né à *Zurich*, rempliſſoit la Charge de Chancelier de cette République en 1687, celle de Tréſorier en 1696, & mourut le 26 Septembre 1708. Il traduiſit en allemand l'*Eloge de la liberté* par Rabdode Hermann *Scheel*, & le fit imprimer à Zurich, en 1678, *in*-8°. On a auſſi de lui en allemand un abrégé de l'Hiſtoire helvétique, imprimé à Zurich, en 1690, *in*-8°. C'eſt l'abrégé de ſa grande Hiſtoire de la Suiſſe en quatre volumes manuſcrits *in-fol.*, qui ſe trouve à la Bibliotheque publique de Zurich, avec plus de trente volumes d'Actes & de négociations conçernant la Suiſſe. *Rahn* avoit fait cette collection. Il a encore laiſſé en latin la *Biologie*, ou la vie des écrivains de l'Hiſtoire helvétique. *Rahn* a la réputation d'avoir été fidele & exact dans ſes écrits. Il a (182) publié en latin l'Hiſtoire de la guerre, entre le Duc de Bourgogne & les Suiſſes. Tout y reſpire les ſentimens d'un véritable patriote. Il réfuta (183), en 1680, avec vigueur, le libelle qui a pour titre, *la* (184) *Suiſſe*

(182) *Haller*, ibidem, tome IV, p. 61.

(183) Le même, ibidem; tome V, p, 50-52.

(184) Ce libelle a été originairement écrit en allemand; il parut ſans date & ſans ſpécification du local d'impreſſion. On en a une ſeconde édition de l'an 1680, *in*-12; la traduction françoiſe eſt auſſi *in*-12.

démaſquée, ou les *Irrégularités de ſa conduite*. L'Auteur de cette ſatyre s'y montre par-tout un zélé ſerviteur de la Maiſon d'Autriche, alors la rivale de celle de France. Il fronde avec véhémence le Mémoire qui avoit paru vers l'an 1679, ſous le titre du *Suiſſe impartial*; ce Mémoire étoit écrit en allemand. Jean-Rodolphe *Weiſtein* (185), Profeſſeur à Bâle, a auſſi fait, en 1681, dans deux diſcours (186) latins l'Apologie de la bonne foi des Suiſſes, contre les calomnies exercées par l'Auteur de la *Suiſſe démaſquée*. L'Envoyé d'Hollande en Suiſſe, Pierre *Valkenier*, avoit (187) fait imprimer, en 1697, un Mémoire en allemand *in*-4°, ſur l'*Intérêt de la Suiſſe dans les conjonctures actuelles*. C'eſt une déclamation contre la France. L'Auteur vouloit engager les Cantons à embraſſer la cauſe des Puiſſances alliées contre cette couronne. Mais ſon écrit fut vivement attaqué dans un Dialogue que Jean-Henri *Rahn* fit tenir entre François *Arminius* & *Teutoboc* ſur le véritable intérêt du *louable Corps helvétique*. Cet entretien politique parut, *in*-4°, en allemand.

Rapert, ou *Ratpert* (188), Moine de *Saint-Gall*, dit

---

(185) *Haller*, ibidem, tome V, p. 52, 53.

(186) *Orationes apologeticæ pro fide helveticâ publicè in Academiâ Baſileenſi habitæ*, 1681, *in* 8°.

(187) *Haller*, ibidem, tome V, p. 80, 81.

(188) *Ekkehardus junior*, de caſibus Monaſterii Sancti-Galli, cap. III, p. 23 & ſeq. apud *Goldaſtum*, tom. I, part. I, inter Scriptores Rer. Alaman. Francofurti, 1661, *in-folio*.

Ekkehardus minimus, Decanus S. Galli, de Vitâ Beati *Notkeri Balbuli*, cap. VII, p. 230, cap. XIV, p. 234, cap. XX, p. 238, & cap. XXI, p. 239, apud Goldaſtum, ibidem, tome I, parte ſecundâ.

Hiſt. litt. de la France, tome V, p. 637-641.

l'*ancien*, naquit dans le (189) *Canton de Zurich*, de parens illuſtres par leur nobleſſe. Il alloit de pair pour la naiſſance avec *Salomon*, *Notker* & *Hartmann* qui étoient fils de Comtes. S'étant rendu Moine à Saint-Gall dès ſa premiere jeuneſſe, il y eut pour maîtres les célebres *Iſon* & *Marcel*. Il étoit *Ecolâtre* de la maiſon vers 868, office qu'il remplit avec une grande exactitude. Il avoit pour maxime que l'impunité des fautes dans les Communautés eſt le plus grand de tous les maux. De même, il regardoit les ſorties du Cloître comme quelque choſe de pernicieux pour les Moines. C'eſt ce qui, joint à ſon aſſiduité aux fonctions de l'école, le concentroit dans le Monaſtere. *Ratpert* vécut juſqu'après la mort d'*Harmote*, l'un de ſes Abbés, qui arriva en Janvier 865; il ne vivoit plus en 890. On a de lui une Hiſtoire (190) de l'Abbaye de Saint-Gall, depuis l'origine de ce Monaſtere juſque vers la fin de Décembre 883; le ſtyle de cet Ouvrage, quelquefois dur, eſt pourtant clair, ſimple, & aſſez convenable au deſſein de l'Auteur. Il y a encore de *Ratpert* différentes pieces (191) de Poéſie, toutes ſur des ſujets de piété. On aſſure qu'il avoit compoſé en rimes *theoliſques* une vie de Saint-Gall. Ekkehard le *jeune* en fit depuis une traduction latine, & Dom Joſſe *Mezler* témoigne l'avoir miſe lui-

(189) *Goldaſt* écrit que *Ratpert* étoit natif du Canton de Zurich, *in pago Thuregienſi*; c'étoit auſſi l'opinion de *Vadian* & de *Stoumpf*.

(190) *Liber de origine & diverſis caſibus Monaſterii Sancti Galli, in allamannia*; apud *Goldaſtum*, ibidem, tom. I, part. I, p. 1-11, & apud *Ducheſne*, T. III, Scriptor. Franciæ, p. 481-484.

(191) *Caniſii* antiquæ Lectiones, editio *Baſnagii*, T. II, part. III, p. 195, 196, 199, 200, 205, 206, & 217.

même en vers jambiques. On trouve ſous le nom de *Ratpert* un Commentaire ſur les lamentations de *Jérémie*, imprimé *in*-4° à Bâle chez Jacques *Pfortsheim* en 1502. Mais comme perſonne parmi les anciens ne lui attribue un écrit de cette nature, il pourroit bien appartenir ou à *Ratpert le jeune* ſon neveu, & Moine de *Saint-Gall*, ou à quelqu'Auteur dont on auroit ici défiguré le nom. On chantoit encore, vers l'an 1230, à *Saint-Gall*, les Hymnes de *Ratpert* avec ceux de *Tutilon*. On trouve dans la collection de Henri *Caniſius* un Hymne & quelques Epigrammes du même *Ratpert*.

Rivaz (Pierre-Joſeph *de*), né à *Saint-Gingoulph*, au Bas-Vallais, le 29 Mars 1711, eſt mort à Mouſtier, en Tarantaiſe, le 6 Août 1772. (Voyez ſon éloge dans la claſſe des *Mathématiciens*.) M. de *Rivaz* eſt auſſi Auteur des *Eclairciſſemens ſur le martyre de la légion Thébéenne, & ſur l'époque de la perſécution des Gaules ſous Dioclétien & Maximien*; cette Diſſertation a été imprimée à Paris, en 1779, *in*-8°; on y trouve une vaſte érudition & les preuves les plus ſolides.

Roſet (Michel), Seigneur de Château-Vieux, né à *Genève* (192) le 15 Juin 1534, ſucceſſivement Chancelier & Syndic de cette République, rendit de grands ſervices à ſa Patrie dans diverſes négociations, & y mourut en Août 1613. On a de lui une Chronique de *Genève*. Le Conſeil de cette ville, à qui il la remit en 1562, en fut ſi content qu'il ſtatua que, tous les jours de *Sénat*, on

(192) *Leu*, Ibidem, tome XV, p. 430, 431. *Haller*, Bibliog. helvét. tome I, p. 208-210.

en liroit quelque paſſage, & que chaque Conſeiller en prendroit une copie pour en faire uſage ſuivant les circonſtances.

Ruchat (Abraham), né dans la petite ville de *Grand-Cour*, au Bailliage d'Avenche, Canton de Berne, étoit, en 1733, Profeſſeur de Théologie à Lauſanne, où il mourut le 29 Septembre 1750. On a de lui une Grammaire hébraïque; un abrégé de l'Hiſtoire eccléſiaſtique du pays de Vaud, publiée à Berne en 1707, *in*-8°; l'Hiſtoire de la Réformation de la Suiſſe en ſix volumes *in*-8°, à Genève en 1727 & 1728; les Délices de la Suiſſe qui ont paru ſous le nom de *Gotthard Kipſeler de Munſter*, en deux volumes, à Leyde, en 1714, *in*-8°; les Délices de la Grande-Bretagne; les Délices de l'Eſpagne & du Portugal; une Géographie en deux volumes, ſous le nom d'*Abraham Dubois*; pluſieurs Diſſertations de Controverſe, &c. Il a auſſi travaillé à la *Bibliotheque italique*, qui paroiſſoit autrefois à Genève, & a laiſſé ſix ou ſept volumes d'actes & de chartes de la Suiſſe qui ſont conſervés à Berne dans la Bibliotheque publique. M. de *Haller* (193) dit que *Ruchat* eſt toujours exact & de bonne foi dans ſon Hiſtoire de la Réformation de la Suiſſe, mais que ſon ſtyle eſt mauvais & peſant.

Rueger, ou *Ruegger* (Jean-Jacques), de (194) *Schaffhauſen*, *Miniſtre*, mort le 19 Juin 1606, a donné une

---

(193) Conſeils pour former une Bibliotheque hiſtorique de la Suiſſe, p. 159.

(194) *Leu*, ibidem, tome XV, p. 527.
Haller, Bibliog. Helvét., tome I, p. 173-177.

deſcription de *Schaffhauſen*. L'Ouvrage n'a pas été imprimé; on y trouve des notices diplomariques ſur les Abbayes, Couvens & Egliſes de cette ville. L'Auteur décrit ſon Gouvernement, rapporte ſes Antiquités & ſon Hiſtoire, celle des familles nobles & patriciennes de l'Etat, & donne la Topographie du Canton.

Ruſconi (Bernard de *Ruſca*, ou), né (195) à *Lucerne*, élu Abbé de Rheinan le 1 Décembre 1744, mort le 28 Août 1753 à 53 ans, a écrit l'Hiſtoire diplomatique de ſon Abbaye en trois volumes *in-fol.* Ce précieux recueil a beaucoup ſervi à Dom Maurice *Van-Der-Meer de Hochenbaum*, Secrétaire-Général de la Congrégation bénédictine de Suiſſe, pour écrire l'Hiſtoire de l'Abbaye de Rheinau. Mais ce dernier a prouvé d'une maniere victorieuſe quels ont été les Fondateurs de ce Monaſtere, découverte qui avoit échappé aux recherches de l'Abbé *Ruſconi*.

Ruſſ (Melchior de *Rubeis*, autrement), né (196) d'une famille diſtinguée par ſa nobleſſe & les ſervices qu'elle avoit rendus à la ville de *Lucerne*, fut pendant un temps Secrétaire d'Etat. En 1479, Ambaſſadeur de ſon Canton à *Bude* à la Cour de Mathias, Roi d'Hongrie, ce Prince lui donna l'Accolade de la Chevalerie; la même dignité lui fut conférée, en 1481, avec le Chevalier Caſpar de *Hertenſtein*, Avoyé de Lucerne par Louis XI, Roi de

---

(195) Eloges des Hommes illuſtres & célèbres du Canton de Lucerne, par M. de *Balthaſar*, p. 179, 180, en allemand.

(196) *Balthaſar*, Eloges des Hommes illuſtres & célèbres de Lucerne, p. 177-179, en allemand.

Haller, Bibliog. helvét., tome IV, p. 37-44.

France. Il fut tué, en 1499, pour la défenſe de ſa Patrie dans la guerre des Suiſſes contre la Ligue de Souabe. On a de lui une Chronique manuſcrite de la Suiſſe. *Etterlin*, de Lucerne, s'en eſt ſervi avec ſuccès pour compoſer celle qu'il a donnée au Public en 1507. La Chronique de *Ruſſ*, dont la fin manque, a été écrite en 1481. Ce qui (197) en reſte ne va que juſqu'en 1414. Elle eſt très-précieuſe, on y trouve l'Hiſtoire de *Guillaume Tell*, ce Héros à qui la Suiſſe a tant d'obligations, & dont cependant de modernes Pyrrhoniens ont oſé nier l'exiſtence, ou du moins les principales circonſtances de ſa vie, malgré les monumens publics, élevés en ſon honneur dans le même ſiecle où il vivoit. *Ruſſ* n'a pas oublié l'Hiſtoire de la pomme, ni celle de l'Arbalete, placée dans la barque de *Geſſler*; il a rapporté l'événement dans une Chronique qu'il dédia à l'état de Lucerne. Peut-on imaginer qu'il eût eu la témérité d'y avancer un fait de cette nature, ſi le récit n'eût été fondé ſur des monumens & ſur une tradition irréfragable, un événement paſſé en 1307, c'eſt-à-dire, environ cent cinquante ans avant la naiſſance de *Ruſſ*. Certes, les anciens Suiſſes n'avoient pas oui parler de l'aventure de l'Arbaletrier Danois (198) *Toko*, qu'on lit

(197) M. de *Balthaſar*, Tréſorier de la République de Lucerne, en poſſede une copie d'après l'original qui eſt conſervé dans la maiſon de *Segeſſer de Brunegg*.

(198) Ce même *Toko* tua depuis le Roi *Harald* pour ſe venger des outrages qu'il lui avoit faits. Voyez *Saxonis Grammatici Hiſtoriæ Danicæ, lib. X, p.* 184-186, *cum notis Joannis Stephanii. Soræ*, 1644, *in-fol. fig.* On lit dans la Chronique de *Norwege*, par *Snorus* ou *Snoro Sturla*, Auteur de l'*Edda Iſlandica*, qui fut tué en 1241, que *Palnatoko*, l'un des *Grands* de la *Fionie*, bleſſa mortellement dans un combat naval *Harald*, qui refu-

dans *Saxon* (199) *le Grammairien*, qui vivoit en 1201. Ces Preux des treizieme & quatorzieme ſiecles ne ſe piquoient aſſurément pas de feuilleter les annales du Dannemarck, & ce ſeroit, ce nous ſemble, faire beaucoup d'honneur à leur imagination, ſi on oſoit les croire capables d'avoir traveſti l'hiſtoire d'un des fondateurs de leur liberté d'après celle d'un Arbaletrier Danois qui vivoit, en 950 & 965, ſous le regne de *Harald Blaatand*. Ils connoiſſoient à peine de nom *Coppenhague* & *Stockholm*, & encore moins le *Grammairien Saxon*, Prévôt de *Rotſ-*

ſoit de partager le trône avec ſon fils *Sveno*, dont *Palnatoko* avoit été autrefois le Gouverneur. Cette Chronique de *Norwege*, traduite en Suédois, a été imprimée en 1697, *in-folio*. Le ſavant Danois *Stephanius*, mort le 22 Avril 1650, qui a donné des Commentaires ſur *Saxo Grammaticus*, a cité le paſſage de *Snorus*, p. 205. La Chronique de ce dernier eſt écrite dans la langue *iſlandoiſe*; on en trouve la notice dans Jean *Scheffer*. (Upſalia antitiqua, *in*-8°, p. 14), dans Thomas *Bartholin* (Antiquitates Danicæ, 1689, *in* 4°, p. 160), & dans la Bibliotheque de *Koenig*, p. 783, Altdorfii, 1678, *in-folio*.

(199) *Saxo*, ainſi nommé à cauſe de ſa ſcience, *Grammairien*, Hiſtorien du douzieme ſiecle, né dans le *Seéland*, Prévôt de Rotſchield. L'Archevêque de *Lunden*, *Abſalon*, le porta à écrire en latin l'hiſtoire du Danemarck, vers l'an 1177. *Saxo* en a fait douze livres qui vont juſqu'en 1186. On lui reproche beaucoup de fables, ſur-tout dans les commencemens. Il imita *Valere-Maxime*. Cette hiſtoire a été imprimée pour la premiere fois à Paris en 1514; la meilleure édition eſt celle de *Sora* en 1644, *in-folio*, avec les notes de *Stephanius*. Saxo mourut en 1204. Jean-Iſaac *Pontanus* deſiroit dans cette Hiſtoire de Danemarck (*Rer. Danicar. Hiſtoria*, *p.* 293, 294. *Amſtelodami*, 1631, *in-folio*, *figures*), que *Saxo* eût marqué les époques chronologiques des événemens, & qu'il eût omis beaucoup de fables qui défigurent principalement ſes premiers livres, & qui ont fait dire à *Vivès* que *Saxo* avoit écrit des fables & non une hiſtoire. Pontanus n'a pas rapporté l'aventure de l'Arbaletrier *Toko*, dans l'hiſtoire du Roi *Harald*, qui régna depuis 931, juſqu'en 980.

chield

chield en Dannemarck. Les circonſtances de l'hiſtoire de *Guillaume Tell* ont été recueillies d'après d'anciennes (200) relations, par le célebre (201) *Tſchudi*; il les a tranſmiſes fidelement dans ſes Chroniques; diſons plus, cet Hiſtorien, dont on vante la candeur & l'exactitude, n'eût pas conſigné dans ſes Annales un fait ſi précieux à toute la Suiſſe s'il eût douté de ſa certitude. Chef d'un Canton, il eût manqué à ſon caractere en débitant, comme vérité, un événement qu'un Miniſtre Bernois, *Uriel* (202) *Freudenberger*, a eu l'ineptie dans une (203) brochure d'appeller une *Fable Danoiſe*, comme ſi l'hiſtoire de *Tell* eût été empruntée des Annales ſuſpectes de *Saxon le Grammairien*. Déjà avant *Tſchudi*, Petermann *Etterlin*, Greffier de Lucerne, avoit rapporté l'hiſtoire du Preux *Uranien* dans

(200) Suivant la Chronique du Chevalier de *Klingenberg*, Gentilhomme de la Turgovie, qui écrivoit vers la fin du quatorzieme ſiecle, Guillaume Tell d'Uri, Défenſeur de la liberté, *Wilhelmus Tello Uranienſis, libertatis Propugnator*, vivoit en 1307 avec ſes fils Guillaume & Gautier; ſa famille n'étoit pas encore éteinte au tems de *Klingenberg*. Cet Auteur contemporain rapporte que *Tell avoit combattu en 1315 avec ſon beau-pere Gautier Furſt, natif d'Attinghauſen, même pays d'Uri, à la Bataille de Morgarten, qui aſſura la liberté, & qu'après cette guerre, il fut adminiſtrateur des revenus de l'égliſe de Burglen, qui dépendoit alors de l'Abbaye de Zurich.*

(201) Cet Auteur, du ſeizieme ſiecle, a attaqué vivement dans ſa Chronique (tome I, livre III page 158) les Annales du Danois *Saxo*; il les regardoit comme un tiſſu de fables; cet Ecrivain n'ayant même fait preſque aucune mention des Cimbres & autres nations du nord, quoique leurs émigrations fuſſent rapportées par les Grecs & les Romains.

(202) Paſteur de *Gleresſe* ou *Ligerz*, dont on a en latin, dans le recueil, *Tempe Helvet. T. I & T. II*, des obſervations ſur le *Culte des Serpens chez les Anciens*. Voyez *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome VII, p. 322.

(203) Imprimée en 1760, *in*-8°, en allemand & en françois, ſous le titre : *Guillaume Tell, Fable Danoiſe.*

ſa Chronique, dédiée aux Cantons & imprimée à Bâle en 1507. Werner *Schodeler* l'avoit auſſi inſérée dans la ſienne. Mais il étoit réſervé au Fribourgeois (204) *Guillimann*, & à un ou deux Bâlois (205) de ſuſpecter l'autenticité de l'hiſtoire de *Tell*. Le premier l'avoit cepen-

---

(204) *Senckenberg* (Selecta Juris & Hiſtoriarum, tom. III) a rapporté pluſieurs traits de la vie de *Guillimann*, qui ne ſont pas tous à ſa gloire.

(205) Henri *Pantaleo*, Médecin de Bâle, a rapporté dans ſon livre, *Proſopographia Heroum, atque illuſtrium Virorum Germaniæ, part. II, p.* 73, 74, & 310-312, *Baſileæ*, 1565, *in-folio*, *fig.* l'hiſtoire de l'Albaletrier Danois *Toko*, en l'an 950, d'après *Saxo* le Grammairien, & celle de Guillaume *Tell*, Auteur de l'alliance des Suiſſes en 1312. Il obſerve ſur la premiere qu'elle eſt preſque ſemblable à celle de Guillaume *Tell* en Suiſſe, *ſimilem ferè Hiſtoriam poſtea apud Helvetios à Wilhelmo Tello contigiſſe patet, quæ ſuo loco declarabitur.* Il s'exprime de la même maniere dans la traduction allemande de ſon livre, *partie ſeconde, p.* 105-106 & 386-488. *Bâle*, 1568, *in-fol. fig.*

Le Miniſtre Jean-Jacques *Graſſer*, de Bâle, a rapporté dans ſon Hiſtoire des *Héros de la Suiſſe*, (imprimée en cette ville en 1624, *in*-4°, avec fig., p. 58, 59) l'événement de *Guillaume Tell*. Mais il a en même tems l'attention d'obſerver qu'on lit dans *Saxo Grammaticus* une hiſtoire preſque ſemblable du Danois *Tocko*, ſous le Roi *Harald*, vers l'an 965, & il en donne le détail.

Jacques-Chriſtophe *Iſelin*, de Bâle, dit dans ſon Dictionnaire hiſtorique univerſel, en allemand, imprimé à Bâle en 1728, *in folio*, tome IV, p. 640, à l'article de *Tocho*, que les anciens Hiſtoriens de Suiſſe rapportent une pareille hiſtoire de leur Guillaume *Tell*, ce *qui fait preſque juger qu'une de ces relations a été empruntée de l'autre*; c'eſt-à-dire, que les Suiſſes ont imaginé l'aventure de *Tell*, arrivée en 1307, d'après celle de *Tocho*, que *Saxo* le Grammairien plaçoit ſous le Roi Danois *Harald*, dans le dixieme ſiecle. Le même Savant eſt également expreſſif à l'article de *Tell*, *ibidem*, p. 574; nous traduiſons ſes paroles d'après l'allemand : *L'hiſtoire de Tell ne ſe trouve dans aucun Ecrivain fort ancien. Olaus magnus a rapporté une ſemblable aventure d'un Tocho qui v voit ſous le Roi Harald, & par conſéquent pluſieurs ſiecles avant que les Suiſſes fuſſent opprimés par les Baillifs d'Autriche; en ſorte qu'on ne peut preſque pas douter qu'une de ces relations n'ait été empruntée de l'autre. Seulement il eſt vrai que ce qu'on raconte de Tocho eſt placé dans un tems très-reculé, & que juſqu'à préſent,*

dant détaillée dans ſes Mémoires (206) ſur la Suiſſe, imprimés à Fribourg en 1598, & dédiés aux treize Cantons. Mais le dépit qu'il conçut, de n'avoir pas été récompenſé de ſon travail comme il l'avoit calculé, le porta depuis (en (207) 1607) à traiter de fable l'hiſtoire d'un des Fondateurs de la liberté helvétique. Marc *Widler*, de Zurich, *Paſteur* de *Kirchberg*, à qui on doit en partie la ſeconde édition de la Chronique ſuiſſe de *Stoumpf*, plus ſenſible à la gloire des premiers Auteurs de la confédération, que ne le fut le Miniſtre *Frendlenberger*, écrivoit en ces termes, traduits du latin, au Turgovien *Goldaſt*, qui lui demandoit ſon opinion ſur Guillaume *Tell* : « Il n'eſt pas étonnant qu'il ne » ſoit point fait mention de *Tell* dans les anciens Hiſto» riens; vous connoiſſez la barbarie de ſon ſiecle, & » combien les premiers confédérés (Suiſſes) étoient en » butte à l'extrême jalouſie des étrangers. » Je conviens qu'*Olaus Magnus*, Archevêque d'Upſal en Suede, mort

autant que nous le ſavons, cet événement n'a pas été rapporté par aucun Hiſtorien fort ancien. Là-deſſus *Iſelin* cite Tſchudi, Glarian, Stoumpf, Simler, Guillimann & Plantin.

Jean-Rodolphe *Iſelin* a été, dans ſes notes ſur la Chronique de *Tſchoudi*, (*Tome I, page* 238) plus équitable que ſon oncle ſur l'hiſtoire de Guillaume *Tell*; il cite pour garand la tradition générale de la Suiſſe, & le témoignage de Werner *Schodeler*, qui avoit écrit ce fait cinquante ans & plus avant *Olaus Magnus*; mais ce ſavant Académicien ſe trompe, lorſqu'il prétend qu'*Olaus* avoit emprunté de l'hiſtoire helvétique l'aventure de l'Arbaletrier *Tocho*; l'Archevêque d'*Upſal* en devoit la premiere notion à *Saxo* le Grammairien.

(206) De Rebus helvetiorum, ſive antiquitatum, lib. II, cap. XV, p. 302-307. Friburgi Aventicorum, 1598, *in*-4°.

(207) Dans une lettre écrite à *Goldaſt* le 27 Mars 1607.

après 1555, a rapporté dans ſon (208) *Hiſtoire des mœurs, des coutumes & des guerres des Peuples du Septentrion*, l'aventure de l'Arbaletrier danois *Tocho* ou *Toko*, telle qu'elle eſt dans le Grammairien *Saxo*. Mais quand même elle ſeroit vraie, il ne s'enſuivroit pas que le caprice de tyrannie qui agitoit le Roi *Harald*, n'ait pu, au bout de trois ſiecles & demi, ſaiſir également le cerveau du ſanguinaire Gouverneur *Geſſler*. Il y a eu plus d'un *Phalaris*, plus d'un *Néron* qui ont répété les mêmes ſcènes d'atrocité. Je ſuis ſurpris qu'un Anglois de notre tems, M. Guillaume *Coxe*, Maître-ès-Arts & Membre du College Royal de *Cambridge*, ait depuis peu (209) pris la peine de réchauffer les doutes *modernes* ſur l'hiſtoire de *Guillaume Tell*, en les étayant par le paſſage de *Saxon le Grammairien*, qu'il a gravement inſéré à la fin de ſon livre (210). C'eſt peut-être le ſeul trait d'érudition qu'il a daigné étaler dans ſa Relation de la Suiſſe. Au reſte, ce qu'il avance pour infirmer l'hiſtoire de la *pomme*, ne mérite aucune réponſe; ce trait eſt rapporté par Melchior *Ruſſ*, Auteur reſpectable du quinzieme ſiecle; il a été conſtaté par une très-ancienne (211) Chanſon *tudeſque*, & par une tradition qui

---

(208) *Hiſtoria de Gentibus Septentrionalibus, lib. XV, cap. IV, Romæ 1555, in-folio, fig.* On a une traduction de ce livre en italien, à Veniſe, 1565, *in-folio*, avec *figures*. L'aventure de *Thoco* a été omiſe dans l'abrégé de l'Ouvrage d'*Olaus*, publié à Anvers chez *Plantin*, en 1558, *in*-8°.

(209) Eſſai ſur l'état préſent, naturel, civil & politique de la Suiſſe, premiere partie, p. 100-103. Londres & Lauſanne, 1771, *in*-8°.

(210) *Ibidem*, partie ſeconde, p. 412, 413.

(211) Elle a encore cours parmi les payſans de la Suiſſe des deux communions. J'en ai une édition nouvelle de 1765, *in*-12; elle commence ainſi: *Wilhelm, ich bin der Telle*, c'eſt-à-dire, *je ſuis Guillaume Tell*. On a

remonte au quatorzieme ſiecle. M. *Coxe* ne trouveroit-il pas dans l'hiſtoire d'Angleterre des traits auſſi merveilleux que lui paroiſſent ceux de l'hiſtoire de *Guillaume Tell*, & leſquels cependant il ne révoqueroit pas en doute? Mais il faut l'excuſer, ſa courſe rapide, telle que celle de l'hirondelle du printemps, ne lui a pas permis, dans une excurſion de quelques mois, d'approfondir les anciens monumens de l'hiſtoire helvétique. Mais s'il eût pris le tems néceſſaire pour pareilles (212) recherches, il eût peut-

---

une comédie de Guillaume *Tell*, en allemand, de l'an 1568, *in*-8°, avec *figures*.

(212) Voyez ſur l'hiſtoire de *Guillaume Tell* le Dictionnaire hiſtorique de la Suiſſe, par M. *Leu*, Bourgmeſtre de Zurich, tome XVIII, p. 45-47, & la Bibliographie helvétique, par M. *Haller*, tome III, p. 334-358. Le ſavant *Stephanius*, dans ſes notes ſur *Saxo* le Grammairien, a raſſemblé, (*pages* 204-205) les paſſages de tous les Auteurs anciens & modernes, dans leſquels on trouve des traits hiſtoriques conformes à ceux qui caractériſent l'aventure de l'Arbaletrier Danois *Tocho*. Il répete l'hiſtoire de Guillaume *Tell*, d'après le récit de *Simler*. Il cite le Poëte *Valere Flaccus*, qui, dans ſon premier livre des *Argonautes*, (p. 27 & 208, édition d'Anvers, *Plantin*, 1565, *in*-8°, avec les notes de Louis *Carrion*, de Bruges) a fait alluſion à l'aventure du Crétois ou Athénien *Alcon*, célèbre tireur d'arc. Voici ce trait ſur lequel on a une élégante épigramme grecque.

Alcon ſe promenoit un jour dans les champs avec ſon fils *Phalere*, encore enfant, & ſuivant l'uſage des preux de ſon tems, portoit avec lui des flèches & un arc; tout-à-coup un dragon, ou plutôt un ſerpent monſtrueux s'élance du haut d'un arbre ſur l'enfant & l'entortille, prêt à le dévorer. A ce ſpectacle cruel, le pere héſite un moment s'il tirera ſur le ſerpent; il craint de donner la mort à ſon fils; mais ſe ſurmontant, il tire & a l'adreſſe de tuer le monſtre ſans faire de mal à l'enfant, qui en fut quitte pour la peur. *Phalere* fut depuis l'un des compagnons de *Jaſon* dans ſon expédition en Colchide pour la conquête de la Toiſon d'or. Les Athéniens lui éleverent même un autel pour perpétuer ſa mémoire. *Servius* a fait auſſi mention d'*Alcon* dans ſon Commentaire ſur la cinquieme églogue de *Virgile*.

être découvert qu'un ver rongeur de jalouſie contre les Cantons qui ont été le Berceau de la liberté, eſt entré, encore plus que le deſir de connoître la vérité du fait, dans les cœurs de quelques Suiſſes dont les Cantons ſont d'une date moins ancienne & d'un autre gouvernement. Sans cette préoccupation, ces Ecrivains, avant que d'attaquer l'hiſtoire de *Tell*, euſſent pu employer leurs veilles à purifier les annales de leurs pays, de beaucoup d'ana-

---

On cite pour garans le Poëte *Manilius*, livre V de ſon Traité d'Aſtronomie, *Silius-Italicus* (lib. XVI), *Stace* (lib. VII, Thebaïdos), & *Sidonius-Apollinaris* (Carmen V, verſ. 183, opera cum notis Joannis Savaronis. Pariſiis, 1599, *in*-4°.). Enfin *Stephanius* copie un paſſage du fameux livre, *Malleus Maleficarum, maleficas & earum hæreſim framea conterens*, imprimé pour le premiere fois à Cologne en 1489, *in*-4°. Il y eſt parlé d'un Arbalêtrier *Punker*, inſtruit par *Satan*, & qui fut forcé par un grand Seigneur à la dure épreuve d'abattre d'un coup de flêche un denier placé ſur le bonnet de ſon fils, ſans faire tomber le bonnet. En vain le Sorcier repréſenta au Tyran que quoiqu'il pût avoir cette adreſſe, il aimoit mieux ne pas l'eſſayer, de peur que *Satan* ne le fît mourir. Enfin, gagné par les paroles du Prince, il mit une fleche à l'entour de ſon col, & une autre ſur l'albalête, & il jetta heureuſement le denier en bas du bonnet ſans faire aucun mal à l'enfant. Après ce coup, le Tyran ayant demandé à l'Arbalêtrier Magicien, pourquoi il avoit mis une flêche à l'entour de ſon col, il répondit ces mots : *Si trompé par le Diable j'euſſe tué l'enfant, comme je devois mourir, je t'aurois percé auſſi-tôt de l'autre flêche, pour venger ainſi ma mort.* Stephanius eût encore pu citer parmi les habiles tireurs d'arc, Deodat de *Gozon*. Ce Grand-Maître de l'Ordre de Saint Jean de Jéruſalem, parvint à cette place pour avoir exterminé un dragon qui déſoloit l'iſle de *Rhodes*. Je m'étonne que les Modernes, en reprochant aux Suiſſes d'avoir extrait l'hiſtoire de *Tell* des Annales danoiſes, ne les aient pas auſſi taxés d'avoir été *plagiaires* de la *Mythologie grecque*, ou du *Marteau des Sorciers*, puiſqu'on y trouve des traits plus ou moins ſemblables à ceux qu'on rapporte du Héros *Uranien*. Mais n'en déplaiſe à leur ſubtile érudition, les Suiſſes de l'ancienne Roche n'étoient ni aſſez grecs ni aſſez ſorciers pour faire un plagiat de ce genre.

chroniſmes, & même d'anecdotes *invraiſemblables*, dont ils ne paroiſſent cependant avoir aucun doute.

Qu'il me ſoit permis de copier ici les quatre vers ſuivans à l'honneur de *Tell;* ils ſont extraits d'un *Diſcours* (213) prononcé à Zurich le 5 Juillet 1675. L'image de ces vers eſt pittoreſque, malgré une ou deux fautes de quantité.

Tellius, exemplar generoſi pectoris altum,
Tellius ingentes quondam qui moverat auſus,
Tellius immanem cujus ſagitta Griſlerum
Præcipitem ſpumidi dejecit ſede caballi.

Avant que de finir ce long article conſacré aux mânes de Guillaume *Tell* & à la mémoire de ſon Hiſtorien Melchior *Ruſſ*, j'obſerverai encore qu'on a perdu la Chronique écrite par un Secrétaire du *Sénat* de *Lucerne*, dont le même *Ruſſ* dit s'être ſervi. On a perdu également la relation (214) de la guerre de Bourgogne entre Charles *le Hardi* & les Suiſſes, qui avoit été dreſſée par Melchior (215) *Ruſſ*, ſurnommé l'*Ancien*, Chancelier de Lucerne, & témoin des événemens.

Ryf ou *Ryff* (André), de *Bâle*, Conſeiller de cette Ville en 1596, & *Tribun* en 1601, a laiſſé une Chroni-

(213) Oratio panegyrica de imitanda veteri veterum Helvetiorum cum bellica tum eccleſiaſtica fortitudine. Auctore Caſparo *Senn*, manuſcrit *in*-4°. Voyez ſur ce diſcours la Bibliographie helvétique de M. de *Haller*, T. IV, page 87.

(214) *Haller*, ibidem, tome IV, p. 63, 64. *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome XV, p. 582.

(215) Renouard *Cyſat*, Collect. chronic. litt. *B.*, p. 69.

que de la Suiſſe, dédiée en 1597 à tous les Cantons. M. de *Haller* (216) en a donné une notice intéreſſante. On y trouve des obſervations ſur les antiquités de la ville d'*Augſt*, *Auguſta Rauracorum*, la Capitale des Rauraques. M. *Leu* (217) cite auſſi une Chronique de Bâle, écrite par Fridolin *Ryf*, qui vivoit en 1530, & continuée (218) par ſon neveu Pierre *Ryf*, *Recteur* de l'Univerſité de Bâle, mort le 19 Mai 1629, à l'âge de 77 ans.

Salat (Jean), Secrétaire (219) du Tribunal Civil de la ville de *Lucerne*, écrivit, par ordre du Magiſtrat de cet Etat, l'origine & l'hiſtoire des deux guerres de Religion qui diviſerent les Cantons en 1529 & 1531. *Salat*, comme témoin oculaire des divers événemens, les a conſignés dans une Chronique écrite en allemand, dont on conſerve des copies dans pluſieurs Bibliotheques de la Suiſſe. Son Ouvrage renferme des anecdotes qu'on trouveroit difficilement dans d'autres relations. Les Cantons catholiques en font grand cas; mais *Salat* a mérité la juſte indignation des villes de Zurich & de Berne, pour avoir compoſé contr'elles une Satyre groſſiere en rimes allemandes. Cette témérité coûta cher à ſon Auteur; il en fut puni par la priſon, qu'il garda pendant pluſieurs ſemaines à Lucerne, dans la tour du Lac, dite *Waſſerthurn*. L'Hiſtorien *Salat*

(216) Bibliog. helvét. tome V, p. 21-24.

(217) Dict. Hiſt. de la Suiſſe, tome XV, p. 595.

(218) Voyez ſur cette continuation l'hiſtoire de l'Univerſité de Bâle, autrement, *Athenæ Rauricæ*, p. 412, 413.

(219) *Balthaſar*, Eloges des Hommes illuſtres de Lucerne, p. 185, 186. *Leu*, Dict. Hiſt. de la Suiſſe, tome XVII, p. 23.

Haller, Bibliog. Helvét. tome II, p. 146-152, & 380-382; tome III, p. 40-43, & tome IV, p. 32 & 214, 215.

a auſſi écrit en 1536 la Vie du frere Nicolas de *Flue*, qui avoit été l'Arbitre des Cantons. Il la publia la même année à Lucerne, en allemand.

Sàraſin ou *Sarraſin* (Jean) (220), mort en 1632 à l'âge de 56 ans, après avoir été pluſieurs fois Syndic de la République de *Genève*, compoſa en 1606, par ordre de l'Etat, un Ouvrage important, dans lequel les droits de cette ville contre les prétentions du Duc de Savoye, ſont appuyés ſur des preuves diplomatiques. Cet écrit a pour titre : *Le Citadin* (221) *de Genève en réponſe au Càvalier de Savoye*. Paris, 1606, *in*-8°.

Savion (Raymond), de *Geneve*, Conſeiller de cette République en 1647, a écrit les annales (222) de ſa patrie.

Sauter ou *Suter* (N....) (223) *Vice-Landamne*, ou *Statthalter*, du Canton d'Appenzell Catholique, a écrit en 1730 une Chronique de ſon pays, qui s'étend juſqu'à l'année 1722. On aſſure qu'elle eſt d'une partialité extrême contre les Réformés, & que le ſtyle eſt dénué de toute délicateſſe.

Schiling (Diebald), natif de *Soleure*, fut fait Greffier de l'un des Tribunaux de la ville de Berne, & mourut en

(220) *Haller*, ibidem, tome VI, p. 354-356. *Leu*, ibidem, tome XVI, p. 81-82.

(221) Ce livre eſt auſſi intitulé : L'*Anticavalier Genevois*, *ou réponſe du Citadin de Genève au Cavalier de Savoye*. Paris, 1606, *in*-8°. Marc-Antoine *Buttet*, Avocat à Chamberi, eſt l'Auteur du libelle, *le Cavalier de Savoye*, ou *réponſe au Soldat François*, 1606 & 1607, *in*-8°. C'eſt un tiſſu d'invectives contre la France & contre la ville de Genève.

(222) *Leu*, ibidem, tome XVI, p. 111.

(223) *Haller*, Bibliog. helvét. tome V, p. 307, 308.

1485. Il a laiſſé une hiſtoire de la guerre des Suiſſes contre Charles, Duc de Bourgogne. Cet Ouvrage eſt d'autant plus important, que l'Auteur s'étoit trouvé à preſque toutes les batailles & actions qu'il décrit. Sa relation qui eſt en allemand, a été imprimée pour la premiere fois à Berne, en 1743, *in-folio*, avec *figures*. *Schilling* (224) avoit les archives de Berne à ſa diſpoſition; auſſi donne-t-il beaucoup d'anecdotes. Au reſte, ſon Ouvrage n'eſt qu'une partie de ſa grande Chronique, qui n'eſt pas imprimée.

Schilling (Diebold) (225), natif de *Lucerne*, Prêtre, & que l'on croit avoir été Chanoine de *Saint-Léger* dans la même ville, étoit fils de Jean *Schilling*, ſous-Secrétaire de la Chancellerie de Lucerne, qui avoit gagné à la bataille de *Morat* un drapeau ſur les Bourguignons, & qui fut employé dans une négociation importante à la Cour de Mathias, Roi de Hongrie. Le Prêtre *Schilling* a écrit une Chronique de la Suiſſe, très-eſtimée, & qui eſt conſervée dans les archives de Lucerne. Ce précieux manuſcrit, ſur vélin, eſt orné de plus de quatre cents figures peintes. On a confondu long-tems le Prêtre *Diebold Schilling* avec le Greffier de Berne, qui portoit les mêmes noms, & vivoit dans le même tems. Mais pour peu qu'on compare leurs Chroniques, dont on a encore les originaux, on verra que leurs Auteurs ont rapporté les événemens cha-

---

(224) Le même, Conſeils pour former une Bibliotheque hiſtorique de la Suiſſe, p. 130.

(225) *Balthaſar*, Eloges des Hommes illuſtres & célèbres du Canton de Lucerne, p. 193, 194. *Bibliotheque helvétique*, partie IV, p. 43-49, Zurich, 1736, *in*-8°, en allemand.

Pl. 220 T. 8. p. 93.

2

MATHIEU SCHINER.
Vallaisan,
Cardinal, Légat du Pape Jule II, Evêq. de Sion,
Mort à Rome en 1523.

Texier Sculp.

cun à leur maniere, & qu'ils ont inſéré dans le récit beaucoup d'anecdotes relatives aux villes où ils étoient établis.

Schiner (Matthieu), le fameux Cardinal (226) de *Sion*, natif du village de *Mullibach*, dans le haut-Vallais, & mort à Rome le 30 Septembre 1522, a écrit un diſcours *Philippique* qu'il prononça en 1514 à *Londres* devant le Conſeil d'Etat du Roi d'Angleterre, pour exciter ce Monarque à prendre les armes contre la France. Le fanatique Irlandois, Jean *Toland*, qui, de la Religion Catholique, paſſa à la Proteſtante, & qui mourut à *Londres* le 21 Mars 1722 à 52 ans, Auteur malheureuſement trop connu par un grand nombre d'Ouvrages ſur la Religion & ſur la Politique, dans leſquels l'impiété, le déiſme & l'athéiſme même paroiſſent à découvert, & qui étoit rempli d'une animoſité ridicule contre les François, les Catholiques-Romains, & les Princes de la maiſon de *Stuart*, a été l'Editeur de la harangue envenimée du Cardinal de *Syon*. Ce diſcours, imprimé à *Londres* par le ſoin de *Toland*, reçut une ſeconde édition à *Amſterdam*, en 1709; en voici le titre : *Oratio philippica ad excitandos contrà Galliam Britannos, maximè verò, ne de pace cum victis præmaturè agatur; Autore Mattheo, Cardinale Sedunenſi, qui Gallorum ungues non reſecandos, ſed penitùs evellendos eſſe, voluit. Publicâ luce, diatribâ præliminari & annotationibus donavit Joannes Tolandus. Accedit Guſden, Gallus Aretologus, olim orbis & ludibrium.* Amſtelodami, ex Officinâ Weſteinianâ, 1709, *in*-8°.

(226) *Planches* 37, 202 & 214.

Schintz (Jean-Henri), de *Zurich*, a écrit la généalogie (227) diplomatique des Barons de *Ragenſperg*, célèbres dans les annales de Zurich.

Schmid, en latin, *Faber* (Felix), fils de Jodoc *Schmid*, Gentilhomme de Zurich, qui fut tué, en 1443, au combat de Saint-Jacques ſur la Sila pour la défenſe de ſa Patrie, s'eſt rendu (228) célebre dans la République des Lettres. Il étoit Dominicain, Prieur du Couvent d'*Ulm*, & Provincial de ſon ordre en Souabe, il fit deux fois le voyage de Jéruſalem; la relation, qu'il en écrivit, a été imprimée en latin & en allemand, en 1556, *in*-4°. On a auſſi de lui une Hiſtoire de la Souabe en latin, publiée à Francfort par *Goldaſt* en 1605, & réimprimée à Ulm, en 1727, *in-folio*, dans la collection des Hiſtoriens de Souabe. Il a encore compoſé la vie de Henri *Suſon*, pieux Dominicain de Souabe, mort le 25 Janvier 1366, & dont on a divers livres *aſcétiques*, entr'autres, l'*Horloge de la ſageſſe*. Il a paru, en 1742, à Goettingen, une Diſſertation de François-Dominique *Haeberlin*, en latin, *in*-4°, ſur la vie, les voyages & les écrits de Félix *Faber*.

Schnider de Wartenſée (Joſeph-Xavier), né à *Lucerne* en 1750, Curé de *Schupfen* dans l'*Entlibuch*, a donné une excellente Carte du Bailliage de l'*Entlibuch*, gravée

---

(227) Ce manuſcrit ſe trouve dans le ſupplément du troiſieme volume des généalogies des familles de Zurich, par M. *Durſteler*. Voyez la Bibliographie helvétique de M. de *Haller*, tome V, p. 137.

(228) *Geſſneri* Bibliotheca, p. 230, editio *Friſii*.

Leu, Dict. Hiſt. de la Suiſſe, tome, XVI, p. 372.

Wegelin, Theſaurus Rer. Suavicor., tom. I, p. XIV. Lindangiæ, 1756, *in-folio*.

à Zoug par Jean *Clauſner*, &, en 1781, un premier volume *in*-12 de l'hiſtoire de ce pays, fameux par ſes révolutions & par les mœurs de ſes habitans. L'Auteur a écrit en allemand, & a dédié ſon Ouvrage au Sénat de *Lucerne*, ſon Souverain. Cette hiſtoire recommandable par l'exactitude mérite beaucoup d'éloges; & il ſeroit à ſouhaiter que le Clergé helvétique imitât un ſi bon exemple. Par les ſoins & l'activité du même Curé, il y aura, en 1782, une nouvelle Egliſe & Paroiſſe dans celle de *Schupfen*, qui eſt d'un trop vaſte circuit, & dont l'accès ne peut manquer d'être incommode à une grande partie des Paroiſſiens. La nouvelle Egliſe ſera conſtruite ſur la frontiere du Canton d'*Underwalden*, à près de trois lieues de celle de *Schupfen*. De cette maniere, augmenteront la culture & la population d'une partie des montagnes de la Suiſſe, parce que les habitans ne ſeront pas obligés de répéter chaque ſemaine, & même ſouvent à diverſes repriſes une courſe de ſix lieues pour s'acquiter des devoirs de la Religion.

Schnorff (Vautier), Chancelier de la ville de *Bade* en Argeu, a donné, ſous le nom de *Peregrinus Simplicius Amerinus*, la guerre civile des Suiſſes de *1656*. Cette Relation, écrite en latin, eſt eſtimée; on l'a inſérée dans le *Theſaurus Hiſtoriæ Helveticæ*. L'Auteur étoit frere de Caſpar *Schnorff*, Docteur de Théologie, grand-Doyen du haut Chapitre de Bâle, Evêque de *Chryſopolis in partibus*, mort en 1704.

Schnorff (Vautier), de *Baden* dans l'Argeu, Chancelier de cette ville municipale, a écrit en latin, ſous le nom de *Peregrinus Simplicius Amerinus*, la Relation

de (229) la guerre civile des Cantons en 1656. Ce Mémoire a été imprimé à Zurich dans le *Tréſor des Hiſtoriens de la Suiſſe*. L'Auteur paroît impartial dans les motifs de la rupture, mais un peu trop laconique dans le détail des faits militaires. Il écrit aſſez purement. Son petit-fils *Béat-Antoine Schnorff* a été fameux par les diſgraces que lui attira ſon trop grand attachement aux Cantons catholiques, alors Co-Souverains du Comté de Baden, dont il étoit le *Vice-Baillif*, en allemand *Untervogt*, depuis 1691. Il publia en leur faveur *Claris Themilogica, ſive librorum utriuſque juris Anatomia*, 1698, in-8°. Les principes qu'il ſoutient dans ce livre ont été combattus avec vigueur, en 1708, par Jean-Jacques *Leu* (230), mort depuis *Bourgmeſtre* de Zurich. La vie de (231) *Schnorff* eſt un mélange d'événemens ſinguliers. En 1704, il étoit à la fois Conſeiller de l'Evêque de Bâle & de l'Abbé de Saint-Gall; il aſſiſta, au nom du premier de ces Princes, en 1711, à la conférence d'*Arberg*, avec les députés de Berne, pour terminer les différends du *Val-Moutier*; mais lorſque la guerre civile entre les Cantons éclata en 1712, il ſe retira de *Bade* avec toute ſa famille, abandonnant ſa charge

(229) Il exiſte une autre relation de cette guerre, mais écrite par un Militaire qui contribua baucoup, par ſes diſpoſitions & ſa valeur, à la victoire de *Vilmergen* remportée ſur les Bernois. L'Auteur de cette relation eſt le Chevalier Beat-Jacques de *Zur-Lauben*, dont on peut voir le portrait à la *planche* 216.

(230) Diſputatio juridica de pluralitate ſuffragiorum in cauſis Religionis. Marburgi Cattorum, 1708, *in*-4.

(231) *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome XVI, p. 421-423. *Haller*, Bibl. helvét. tome IV, p. 79-82.

de *Vice-Baillif*. L'Abbé de Saint-Gall, dont il continuoit d'être Conſeiller, l'envoya, comme ſon *Agent*, à la diete impériale de *Ratiſbonne*, pour y plaider ſa cauſe contre les Cantons de Zurich & de Berne, qui avoient occupé ſes Domaines. Ces deux Cantons, irrités de ſon procédé, le déclarerent déchu de la charge de *Vice-Baillif* du Comté de *Bade*, dont ils avoient fait la conquête. Ils publierent, le 8 Août 1712, une Sentence de proſcription contre lui: dans cette criſe, l'Abbé de Saint-Gall, *Leger Burgiſſer*, qui n'avoit pas fait ſa paix avec les deux Cantons, le nomma ſon député à la diete de *Ratiſbonne*, &, bientôt après, il le revêtit du même titre à la Cour impériale. *Schnorff* obtint même, en 1713, de l'Empereur Charles VI, la faveur d'être nommé du Conſeil de l'Autriche antérieure, place qu'il ne remplit cependant, pour la premiere fois, qu'en 1719, à *Fribourg* en Briſgau, ayant continué de reſter juſqu'alors à *Vienne*, où il eut l'honneur de recevoir, le 24 Janvier de la même année, de ſa Majeſté Impériale, au nom du nouvel Abbé de Saint-Gall, *Joſeph Rudolphi*, l'inveſtiture des Fiefs que ce Prélat & ſon Monaſtere tenoient de l'Empire. Le Canton d'*Underwalden-d'en-bas* lui accorda, en 1724, le droit de Com-bourgeoiſie. *Schnorff* mourut en 1729, laiſſant deux fils, *Joſeph-Charles*, Secrétaire de la Régence impériale de l'Autriche antérieure en 1729, & Adminiſtrateur du Cercle du Bas-Briſgau, à Waldkirch, en 1753, & *François-Xavier*, Prévôt du Chapitre de Moutier-Grand-Val en 1751, & Chanoine capitulaire de Bâle en 1759.

Schodeler, ou *Schodoler* (Werner, ou Vantler), Avoyé de la ville de *Bremgarten* en Suiſſe en 1520, engagea ſes

concitoyens à rentrer dans le ſein de l'Egliſe catholique. On a de lui une *Chronique de la Suiſſe* en allemand, qui eſt fort eſtimée. On en conſerve une copie en deux volumes *in-folio* à la Bibliotheque de l'Abbaye d'*Einſidlen*. L'hiſtoire de l'ancienne guerre de Zurich, au temps du Concile de Bâle, eſt rapportée fidelement dans cette Chronique.

Schradin (Nicolas), Secrétaire du Conſeil de *Lucerne*, publia à *Surſée* en *Argeu*, en Janvier 1500, la Chronique qu'il venoit d'écrire en rimes allemandes ſur la guerre de 1499, entre le *Roi des Romains, comme Archiduc d'Autriche, & la ligue de Souabe, ſoutenue par le Saint-Empire Romain, d'une part, & les villes & pays de la confédération des Suiſſes, de l'autre.* Tel eſt le titre traduit d'après l'allemand, d'un livre (232) très-rare qui eſt conſervé à la Bibliotheque de *Berne*. Les planches en bois, placées à la tête des événemens de la guerre de *Souabe*, ſont aſſez élégantes; elles offrent le *Coſtume* du temps, l'armure & l'habillement des anciens Suiſſes. L'Auteur dédia ſa Chronique aux dix Cantons qui compoſoient alors le Corps Helvétique; les villes de *Bâle* & *Schaffhauſen* & le pays d'*Appenzell*, n'en faiſoient pas encore partie. Il regne dans le récit de *Schradin* la plus grande candeur. L'Auteur a ſoin de marquer les dates des événemens; mais il ne paroît pas qu'il eût un fond ſolide d'érudition ſur l'ancienne Hiſtoire de la Suiſſe. Il fait dériver de la *Suede* l'origine des habitans de *Schweitz*; il dit que ſous le regne de *Gijſsbert* (autrement *Sigisbert*) Roi de *Suede*, le

(232) *In-4.*, d'un petit format.

pays

pays étant trop chargé d'habitans pour pouvoir fournir à leur ſubſiſtance, ſix mille hommes, non compris les femmes & les enfans, en ſortirent ſous la conduite de quelques Princes; & qu'après bien des actions de guerre, ils pénétrerent dans la haute-*Allemagne*, où régnoit un Comte de *Habſpourg*. La ſituation du pays leur rappelloit celle de la *Suede*; ils obtinrent du Comte un terrein inculte; ils le partagerent entr'eux, & le défricherent. On voit dans ce récit une tradition confuſe de l'expédition des *Cimbres* & des *Teutons*, qui ſe joignirent aux *Tigurins*, *Tugéniens* & autres peuples de l'*Helvétie*, pour chercher des établiſſemens dans les *Gaules* & en *Italie*, du temps du Conſul *Marius*. L'anecdote ſuivante a été conſignée par *Guillimann* dans ſes Mémoires (233) hiſtoriques de la Suiſſe. Il cite pour garant *Schradin*; & en effet on la trouve dans ſa Chronique; mais le témoignage d'un vérificateur de la fin du quinzieme ſiecle, ſur un fait arrivé en 387, n'eſt pas d'un grand poids. Les *Suédois*, tranſplantés dans les *Alpes*, prirent les armes contre le tyran *Eugene*, qui vouloit abolir le Chriſtianiſme; ils franchirent les *Alpes*, à la priere du Pape & de l'Empereur; bientôt après ils remporterent une victoire complette ſur les payens, & les chaſſerent de la ville de *Rome*; ils obtinrent, pour prix d'un ſervice auſſi ſignalé, le privilege d'être reconnus pour une Nation libre & indépendante. *Schradin* confond ici la date de 387 avec celle de 394. Ce fut cette derniere année que

(233) De Rebus Helvetior., lib. II, cap. V, p. 191, Friburgi Aventicorum, 1598, *in*-4.

l'Empereur *Théodoſe le Grand* obtint le 6 Septembre ſur le tyran *Eugene*, une victoire qui le rendit maître de l'occident. Dix mille *Gots*, alliés de *Théodoſe*, furent tués dans cette journée, ſuivant *Oroſe* (234). L'action ſe paſſa près du bourg *Vipach*, dans le Comté de *Goritz*. *Schradin*, après avoir donné une légere idée de l'état de la Suiſſe, rapporte les principaux événemens de la guerre de *Souabe* en 1499 ; il fait à la fin de ſon livre une exhortation aux Suiſſes de ſon tems, & ne leur cache pas les dangers qui menacent leur liberté ; mais il les aſſure que ſi leur union eſt inébranlable, ils triompheront toujours de leurs ennemis. Cette Chronique mériteroit d'être réimprimée avec des additions. La guerre de *Souabe*, la derniere que les Cantons ont ſoutenue par leur liberté, eſt une époque trop glorieuſe dans les Annales helvétiques, pour que la mémoire n'en ſoit pas conſtamment chere aux Suiſſes de nos jours.

Schwaertter ou *Schwerter* (Caſpar) natif (235) de *Bade* dans l'Argeu, Chanoine du Chapitre de *Zurzach* en 1586, embraſſa en 1594 la Nouvelle *Réforme*, & devint en 1596 *Paſteur* de *Detliken*, au mont *Irchel*. Il compoſa en 1610 une Chronique & une deſcription du Bailliage de *Gruningen*, au Canton de Zurich, en deux volumes *in-folio*. L'original de cette Chronique eſt conſervé à la Bibliotheque publique de Zurich. On y trouve pluſieurs monumens d'antiquité, une exacte topographie,

(234) Hiſtoriar. lib. VII, cap. XXXV, p. 561, cum notis Havercampi. Lugduni Batavor. 1767, *in*-4. fig.

(235) *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome XVI, p. 647, 648. *Haller*, Bibliog. helvét. tome V, p. 215-217.

la ſpécification des châteaux de l'ancienne Nobleſſe dans le Bailliage de *Gruningen*, l'hiſtoire de la Commanderie de *Bubikon*, de l'Ordre de Malte, &c. *Schwerter* dit dans cet Ouvrage (236) qu'il a auſſi écrit une Chronique du Comté de *Kibourg*.

Schweitzer, en latin *Suicerus* (Jean-Henri), de *Zurich*, Miniſtre de l'Egliſe de *Rikenbach* en 1594, Auteur d'une Chronologie latine de l'Hiſtoire helvétique, imprimée à *Hanau* en 1607, *in*-4°, & réimprimée dans le *Theſaurus Hiſtoriæ helveticæ*, a auſſi publié une Chronique de la Suiſſe qui s'étend juſqu'en 1532. M. de *Haller* en a donné (237) une notice intéreſſante.

Schwinkhard (Louis) (238), de *Berne*, Membre du Grand-Conſeil de cette ville en 1517, tué en 1522 au combat de la Bicoque, au ſervice de la France, a écrit en allemand une relation des guerres du Milanez.

Silbereiſen (Chrétien), de la ville de *Bade* en Argeu, élu Abbé de Wettingen en 1563, réſigna en 1593, & vécut encore douze ans après ſa réſignation. On conſerve dans la Bibliotheque de ce Monaſtere la Chronique de la Suiſſe, qu'il avoit compoſée en allemand. Il en exiſte auſſi une copie à Zoug, entre les mains de M. Charles de *Brandenberg*, fils de défunt Jean-Jacques de *Brandenberg*, Avoyé du Grand-Conſeil de la ville de Zoug.

Simler (Jean-Jacques) de *Zurich*, *Miniſtre*, a publié, en cette ville une collection de Mémoires en latin & en

---

(236) Lib. II, cap. XV.
(237) Bibliog. helvét. tome II, p. 45-50.
(238) *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome XVI, p. 652.

allemand, concernant l'*Hiſtoire de la réformation de la Suiſſe.* Ce recueil forme trois volumes *in*-8°; il parut en 1757-1759.

Simler (*) (Joſias), né le 6 Novembre 1530 à *Cappel*, Canton de Zurich, ſur la frontiere de celui de Zoug, mort à Zurich le 2 Juillet 1576, ſavant Miniſtre, a laiſſé divers Ouvrages de Théologie, de Mathématiques & d'Hiſtoire, & un abrégé de la Bibliotheque de *Conrad Geſſner*, imprimé à Zurich, en 1574, *in-folio*, augmenté dans l'édition de *Friſius* en 1583. Cet abrégé eſt eſtimé, ainſi que celui qui a pour titre: *De Republicâ Helvetiorum libri duo, Tiguri*, 1576, in-8°, dont il fut fait à Paris une édition en la même année. Peu d'Ouvrages ſur la Suiſſe ont été auſſi bien accueillis que ce dernier. A peine parut-il, qu'on en eut des traductions en allemand & en François, celle-ci eſt de l'an 1578; celle en allemand eſt de 1576. *Simler* a paſſé ſagement ſous ſilence l'hiſtoire de la Réformation, écueil contre lequel preſque tous nos écrivains modernes ont échoué. M. *Fueſſlin* a donné la meilleure édition de *Simler* (239) en latin, & M. (240) *Leu* celle en allemand. *Simler* a encore publié une deſcription du Vallais & des Alpes: *Valleſiæ & Alpium Deſcriptio, Tiguri*, 1574, *in*-8°, *Lugduni Ba-*

(*) *Planche* 195.

(239) *Tiguri*, 1734, *in*-8°. Cette édition contient pluſieurs additions conſidérables, & ſur-tout un Abrégé de l'Hiſtoire ancienne de la Suiſſe, faite par l'Editeur; cet abrégé mérite d'être lu avec attention.

(240) *Zurich*, 1735, *in*-4°. M. *Leu* a enrichi ſon édition de notes très-ſavantes, & qui marquent ſur-tout les changemens arrivés dans la forme du gouvernement de chaque Canton, depuis le tems de *Simler*.

Pl. 321 T. 8. p. 104

4.

JOSIAS SIMLER,
Né à Cappel dans le Cant. de Zurich, le 6.
Nov. 1530. Mort à Zurich, le 2. Juillet 1576.
Célebre Historien de la Suisse.

Romanet Sculp.

N. 322. T. 8. p. 109

2

FORTUNAT SPRECHER DE BERNECK

Grison, Chevalier, Commandant du Militaire en Valteline vendit de g.ds Services à sa Patrie et en écrivit l'Hist.e en 1629.

Droyers Sculp.

tavorum, *Elzevir*, 1633, *in*-24, & dans le *Theſaurus Hiſtoriæ helveticæ*. Cette deſcription (241) eſt digne de ſon Auteur, pleine de bonnes remarques ſur l'Hiſtoire ancienne & moderne, de même que ſur l'Hiſtoire naturelle. Le *Commentaire ſur les Alpes* prouve que *Simler* étoit très-verſé dans les antiquités.

Sperrer, ſurnommé *Bruglinger* (Jean), *Maître* (242) *de la Tribu des Boulangers* à Bâle, a écrit, en 1446, en allemand, la relation de la bataille de Saint-Jacques en 1444, entre le Dauphin & les Suiſſes. Cette relation eſt conſervée à Bâle dans le Regître de la Tribu des Boulangers ; on y trouve des anecdotes qu'on chercheroit inutilement ailleurs.

Spichtig (N....), Curé de *Fluelen* au Canton d'Uri, & natif de *Saxlen* au Canton d'Underwalden-d'en-haut, a écrit en vers latins l'hiſtoire des Héros de la Suiſſe.

Sprecher de Bernegg (Fortunat), *Griſon* (*), Chevalier & Docteur en Droit, Commiſſaire, ou Gouverneur du Comté de Chiavenne en 1617 & 1625, a donné, en latin, un excellent abrégé de l'hiſtoire des Griſons, *Rhetia*, ou *Pallas Rhaetica armata & togata*, *Baſileæ*, 1617, in-4°, & *Leyde*, *Elzevir*, 1633, in-24. On a auſſi une traduction allemande, conſidérablement augmentée, qui, ſuivant M. de *Haller* (243), vaut mieux que l'original latin.

---

(241) M. de *Haller*, Conſeils pour former une Bibliotheque hiſtorique de la Suiſſe, p. 128.

(242) Bibliog. helvet., tome V, p. 30, 31.

(*) *Planche* 216.

(243) Conſeils pour former une Bibliotheque hiſtorique de la Suiſſe, p. 124, & 139, 140. Le même, Bibliog. helvét., tome V, p. 312 & 341.

On a encore de *Sprecher* une hiſtoire des troubles de la *Valteline*, auſſi écrite en latin, & imprimée à Geneve, en 1629, *in*-4°. Cette Relation a été traduite, en allemand, en 1701, *in*-4°. Elle eſt eſtimée, &, quoique l'Auteur fût *réformé*, Quadrio, natif de la Valteline, & zélé *Catholique* lui rend le témoignage qu'il eſt impartial. On conſerve à Zurich, dans la Bibliotheque du *Chapitre*, un Traité de *Sprecher*, *de Rhoetia Alpeſtri*, qui eſt un excellent ſupplément de celui que *Tſchoudi* avoit publié ſur le même pays. *Sprecher* a auſſi écrit la Généalogie diplomatique de la maiſon de *Planta* en Griſons; c'eſt d'après ſon travail qu'on a imprimé, *in-folio*, à *Coire*, en 1722, les tables généalogiques de cette maiſon qui ſe dit iſſue de Pompée *Planta*, Gouverneur d'Egypte ſous l'Empereur *Trajan*, & dont *Pline le jeune* fait mention dans ſes lettres. M. Jean-Louis *Lehmann* a publié, en 1780, à Coire, en deux volumes *in*-12, avec des notes, la continuation de la Relation des troubles des Griſons, depuis 1629 juſqu'en 1645, écrite en allemand par Fortunat *Sprecher*. Cette relation eſt très-eſtimée. Le portrait de l'Auteur eſt à la tête du premier volume.

Spreng (Jean-Jacques), natif de *Bâle*, eſt mort le 27 Mai 1768. Outre les productions que nous avons citées à ſon article dans la claſſe des *Poëtes*, ce Savant a auſſi publié pluſieurs Mémoires & Diſſertations ſur l'Hiſtoire de la Suiſſe. Son Diſcours (244) ſur le combat de *S. Jacques* ſur la Birſe lui a fait grand honneur. On a encore de lui trois Ouvrages en allemand ſur l'hiſtoire de la ville

(244) En allemand, imprimé à Bâle en 1748, *in*-4°.

& du Canton de Bâle, mais qu'il faut lire avec précaution, ſur-tout celui qui a pour objet l'Hiſtoire Eccléſiaſtique du pays des *Rauraques*. L'Auteur préoccupé y avance des parodoxes & des objections, qu'il eſt très facile à la ſaine critique de réfuter : par exemple, ſes ſarcaſmes contre le martyre de la légion Thébéenne, & contre l'hiſtoire de Saint *Fridolin*, Patron du Canton de Glaris, & Fondateur de l'Abbaye de Seckingen, ſont de la derniere abſurdité. *Spreng* eût dû ſe dire d'avance que les invectives ne ſont jamais victorieuſes aux yeux du raiſonnement. En effet, tout gît en preuve pour détruire ou pour aſſurer un fait hiſtorique. Que l'Empereur *Maximien*, eſclave du *Polithéiſme*, & fameux dans l'Hiſtoire par l'excès de ſes cruautés, ait eu le fanatiſme de faire maſſacrer une légion entiere de Chrétiens ; ſi le fait eſt prouvé par des témoignages irréfragables, ainſi que l'a depuis démontré M. de *Rivaz*, cette action d'atrocité ne me ſurprendra pas plus que de lire dans la Vie de *Néron*, que cet Empereur monta ſur une tour, habillé en Comédien, & qu'il y chanta un Poëme ſur la ruine de *Troye* pendant l'embraſement de la ville de *Rome ;* horreur qui avoit été préparée par ſes ordres, & dont il ne rougit pas d'accuſer les Chrétiens, en leur faiſant ſubir la mort la plus cruelle ; puiſqu'au rapport de *Tacite* & de *Juvenal*, il eut la barbarie de les faire attacher à des pieux plantés dans les rues de Rome, & qu'après les avoir fait couvrir de chemiſes ſoufrées, il s'en ſervoit comme de fanaux pendant la nuit pour éclairer les paſſans. Au reſte, rien ne doit étonner de la part d'un Prince tel que *Néron*, qui diſoit ſouvent qu'il ſouhaiteroit que tout le genre humain n'eût qu'une tête, pour avoir le plaiſir de la

couper. D'ailleurs l'exemple de la *Légion Thébéenne*, maſſacrée pour cauſe de déſobéiſſance, ne doit pas plus frapper que celui de la Légion Romaine de la *Campanie*, qui pour avoir pillé la ville de *Regio*, fut condamnée à mort par le *Sénat*. L'exécution eut lieu, au rapport de *Tite-Live* (*lib. XV, Epiſt.*) : *Legio Campana quæ Rhegium occuparat, obſeſſa, deditione facta ſecuri percuſſa eſt.*

Staehelin (Jean), de *Bâle*, Docteur en Médecine dans l'Univerſité de cette ville, Auteur de pluſieurs Diſſertations ſur cet Art, ſur l'Anatomie & la Botanique, a publié à Bâle en 1744 un Mémoire hiſtorique ſur la guerre des Suiſſes, contre Charles *le Hardi*, Duc de Bourgogne, *De geſtis inter Helvetios & Carolum Pugnacem, Ducem Burgundiæ, in-4°.*

Steiner (Jean-Caſpar), de *Winterthour*, au Canton de Zurich, embraſſa la Religion Catholique, & mourut quelques années après à Zoug le 23 Juin 1690. On a de lui en allemand une Deſcription de la Suiſſe, pluſieurs fois imprimée. La premiere édition de ce livre eſt de *Rotweil*, en 1680, *in-12*, & la ſeconde de Zoug, en 1684, *in-8°*. *Steiner* publia auſſi en 1680 une Table Géographique de la Suiſſe, du pays des Griſons & du Vallais. Il donna encore en 1682, *in12*, à Turin, ſous le nom emprunté de *Jean Scorpa Holintius*, une Deſcription allégorique de la Suiſſe, *idea Regni & Eccleſiæ Lacaniæ*. L'Auteur, nouveau Catholique, y fait des excurſions immodérées ſur *Zuingle* & les autres Réformateurs. Le tableau politique & moral de la Suiſſe offre par fois des nuances mâles & vigoureuſes.

Steiner (Werner), de *Zoug*, Landamne de la ville & du

du Canton de ce nom, illuſtre (245) par les ſervices importans qu'il rendit à la Suiſſe, à la bataille de Dornach en 1499, dans les expéditions du Milanez, & dans diverſes négociations, mourut à Zoug en 1517, & y fut inhumé dans l'Egliſe de *Saint-Oſuald*. On a de lui en allemand un Abrégé des événemens arrivés en Suiſſe depuis 1503 juſqu'en 1513. Jean-Henri *Hottinger* en a fait l'Eloge dans ſa *Methode de lire l'Hiſtoire Helvétique*. Les Remarques de *Steiner* offrent pluſieurs anecdotes intéreſſantes. Il a auſſi laiſſé une Relation de la bataille de *Marignan*, dans laquelle il commandoit les troupes de ſon Canton, & où il perdit deux de ſes fils, *Jean & Michel Steiner*. On vante beaucoup l'exactitude de cette Relation. La Chronique manuſcrite de *Schodoler* célèbre la valeur avec laquelle *Steiner* combattit en cette mémorable journée. On attribue communément à ce Landamne des Obſervations ſur la Chronique d'*Etterlin*, imprimée à Bâle en 1507, *in-fol.* Mais M. le Baron de *Zur-Lauben* qui en a vu l'original, penſe qu'elles ſont du fils du Landamne, qui s'appelloit auſſi Werner *Steiner*, & qui étoit né à Zoug en 1492. Ce dernier, Prêtre & Protonotaire apoſtolique, fit en 1519 le

(245) Ce *Landamne* étoit fils d'Ulric *Steiner*, de Zoug, tué en 1476 à la bataille de Grandſon, & de Marguerite *Seiler*, dont le pere, Jean *Seiler*, de Zoug, avoit été auſſi tué en 1444 à la bataille de *Saint-Jacques ſur la Birſe*; il avoit eu deux oncles, Jean & Rodolphe *Steiner*, qui avoient de même péri pour la patrie, en 1542, à la bataille de *Bellinzone*; il eut de ſon mariage avec Marguerite *Zurcher*, Jean *Steiner*, tué à la bataille de Marignan en 1515, avec ſon frere puîné, *Michel Steiner*, & Ulric *Steiner*, tué en 1512, au ſervice du Pape, & Werner *Steiner*, Prêtre de Munſter. On trouve tout ce détail généalogique dans le livre des Anniverſaires de l'Egliſe de *Saint-Oſuald*, à Zoug.

voyage de *Jéruſalem*, où il fut reçu Chevalier du *Saint-Sépulcre*. Les diverſes fondations dont il enrichit l'égliſe de *Saint-Oſuald* & la *Léproſerie* de la ville de Zoug, ſubſiſtent encore. Mais en 1529 il ſe retira à Zurich, & y embraſſa la Nouvelle Réforme de ſon ami *Zuingle*. Il a laiſſé une poſtérité très-diſtinguée, & dans l'épée & dans la robe. Ce Prêtre avoit écrit avant & depuis ſon changement de Religion, des notes ſur la Chronique d'*Etterlin*, que ſon pere le Landamne *Werner Steiner* avoit achetée en 1507; il y prend la qualité de *Magiſter*, Maître-ès-Arts. Ses remarques s'étendent juſqu'en 1533; il cite ſouvent à la marge les paſſages de la Bible, relatifs aux réflexions d'*Etterlin*; c'étoit la méthode des *Miniſtres* de ſon tems, & on voit qu'il l'a ſuivie dans tous ſes autres écrits. L'un de ſes Traités, en allemand, a pour titre : *Cauſes pourquoi, quand & comment moi Werner Steiner je me ſuis retiré de ma patrie.* Cet expoſé a été dreſſé en 1530. L'auteur y rapporte un grand nombre d'événemens arrivés à Zoug. On a encore du même Prêtre une Chronique de Zoug depuis 1503 juſqu'en 1516, & dans laquelle on lit des détails ſinguliers ſur les expéditions des Suiſſes dans le Milanez. Puis ſuit un Précis hiſtorique de ce qui concerne la Suiſſe, & particulierement le Canton de Zoug, depuis l'an 1315 juſqu'en 1541, avec des chanſons tudeſques ſur les anciennes batailles des Confédérés (246).

---

(246) M. de *Haller* poſſede auſſi les manuſcrits de Jean-Caſpar *Steiner*, Seigneur d'*Uetiken*, mort en 1696, Conſeiller d'Etat de la ville de Zurich, & deſcendant de Werner *Steiner*, fils du célèbre *Landamne* Werner *Steiner*.

L'original de cette Chronique eſt à *Berne* entre les mains de M. de *Haller*, du Grand-Conſeil, & Lieutenant-Civil & Criminel, qui en a communiqué une copie à M. le Baron de *Zur-Lauben*. Le ſtyle de *Steiner* eſt concis & nerveux. Mais les motifs qu'il allegue pour autoriſer ſon changement de religion, n'annoncent pas une profonde Théologie.

Stettler (Michel), de *Berne*, Baillif d'*Oron* en 1616, & de *Saint-Jean de Cerlier* en 1627, Commiſſaire général de la République de Berne, en 1629, publia, en 1627, une Chronique de la Suiſſe, ou plutôt de Berne en deux volumes *in-folio* en allemand. Cet Ouvrage (247) n'eſt qu'un extrait d'un autre beaucoup plus étendu, qu'il avoit écrit ſur l'hiſtoire de Berne en dix volumes *in-fol.*, & que l'on conſerve dans les Archives de cette ville. On prétend même que cet extrait a éte formé par ordre de cette République. Il faut auſſi avoir l'*Appendix*, ou le Supplément de cette Chronique juſquen 1630; mais cette partie ne ſe trouve pas dans tous les exemplaires. Le ſtyle de *Stettler* paroît, il eſt vrai, ſuranné, mais cet Auteur ne mérite pas moins l'eſtime du lecteur, ſur-tout pour les temps qui ont précédé la Réformation; il eſt toujours fidele lorſqu'il a eu de bonnes ſources à conſulter, il s'eſt ſervi avec ſuccès des Archives. Nous ajouterons ici une note extraite de l'*Hiſtoire militaire* (248) *des Suiſſes au ſervice de la*

L'un de ces manuſcrits contient la relation des troubles & de la rebellion du Bailliage de *Wedenſchweil*, dans le Canton de Zurich, en 1646.

Bibliog. helvet., tome VI, p. 38-40.

(247) M. de *Haller*, Conſeils pour former une Bibliotheque hiſtorique de la Suiſſe, p. 117, 118. — *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome XVII, p. 625.

(248) Tome VIII, p. 387, 388.

France. « La Chronique imprimée de *Stettler* eſt différente » de celle du même nom, conſervée en 1750 à *Soleure* » entre les mains de M. *Schwaller* l'*Alt-Rath* de cette » République. Ce manuſcrit allemand, *in-folio*, eſt di- » viſé en deux parties. La premiere ſuit l'ordre chrono- » logique des Empereurs, depuis Adolphe de *Habſpourg* » juſqu'en 1519, & l'autre partie finit à la réforme de » la Religion, introduite à Berne. L'Auteur Michel *Stett-* » *ler le jeune* nous apprend qu'il étoit né en 1609. Son » deſſein étoit de porter cette hiſtoire juſqu'à l'année de » ſa naiſſance. Le manuſcrit a été copié en 1642. Au reſte, » il differe de la Chronique de Michel *Stettler l'ancien*, » imprimée à Berne en 1627, qui eſt plutôt une hiſtoire » particuliere du Canton de Berne, que l'hiſtoire géné- » rale de la Suiſſe, dont le fonds n'eſt eſtimable que pour » les temps qui ont précédé le changement de Religion, » arrivé à Berne, & dans laquelle on trouve parmi mille » déclamations, contre les miracles de l'Egliſe, une anec- » dote qui prouve que, ſi l'Auteur les rejettoit, il croyoit » du moins aux eſprits & aux revenans. C'eſt l'hiſtoire » du ſpectre qui donnoit, en 1627, des ſcenes fort ſingu- » lieres à Berne dans la maiſon de Jérôme *Stettler*, & » dont il parle comme témoin oculaire. *Partie ſeconde* » *de ſa Chronique*, pages 451-453 ».

Stokli (Auguſtin), de *Muri*, dans le haut-Bailliage libre de l'Argeu, Capitulaire de l'Abbaye de *Muri*, Adminiſtrateur de celle de *Diſentis* en 1623, & de celle de *Pfeffers* en 1624, Doyen de cette derniere Abbaye, a donné une Chronique latine, manuſcrite, de l'Abbaye de *Pfeffers*, que l'on conſerve dans la Bibliotheque de

Muri. Son Traité ſur les eaux minérales de Pfeffers a été imprimé en latin à *Dillingen*, en 1631, *in*-8°.

Strubi (Leonard), de *Bâle* (249) *Paſteur* de *Bubendorf* en 1535, a écrit une Chronique de Bâle, qui s'étend juſqu'en 1541. On y trouve des anecdotes ſingulieres ſur les expéditions des Suiſſes en Italie, particulierement ſur la priſe de Louis *Sforce*, Duc de Milan, que Rodolphe *Turmann* d'*Uri* livra pour l'appât de deux-cent écus de *Couronne* au Baillif de *Dijon*, & qui fut à ſon retour à *Altorff* décapité en punition de ſa trahiſon.

Studer (Benoît) de *Lucerne*, mort Doyen de l'Abbaye Princiere de *Muri* le 2 Juillet 1748, avoit (250) publié, en 1720, *in*-4°, avec figures, l'Hiſtoire diplomatique de de ce Monaſtere, ayant pour titre, *Murus & Antemurale*. Cet Ouvrage eſt eſtimé.

Stuppanus (Jean-Nicolas), né (251), en 1542, dans la *Valteline*, Docteur en Médecine, ſe retira à Bâle en 1558, & y mourut en 1621, après y avoir été, en 1578, *Recteur* de l'Univerſité. On a de lui pluſieurs Ouvrages ſur la Médecine & la Géométrie; il a auſſi traduit de l'italien en latin l'hiſtoire de *Naples*, écrite par Pandulf *Collenuce*;

---

(249) *Leu*, ibidem, tome XVII, p. 691.

Haller, ibidem, tome V, p. 286, 287.

(250) M. de *Balthaſar*, *Muſeum Virorum Lucernatum fama & meritis illuſtrium*, p. 81. Lucernæ, 1777, *in*-4°. M. de *Haller*, Bibliog. helvét., tome II, p. 165-176.

(251) *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome XVII, 721, 722.

David *Clément*, Bibliotheque curieuſe, hiſtorique & critique, tome VII, p. 236-238. Leipzig, 1735, *in*-4°.

Athenæ Rauricæ, p. 215-217 & 463.

il la dédia à *Beat*, Evêque de Coire, & la fit imprimer à Bâle, en 1572, *in*-4°. Il a encore publié d'autres traductions en latin; le dialogue de *Patricius* ſur l'hiſtoire; le Traité de la Sphere par Alexandre *Piccolomini*; la relation de la guerre de *Veniſe* contre le Sultan *Selim II*, compoſée par Jean-Pierre *Contarini*; le *Prince de Machiavel*, &c.

Trumpi (Chriſtophe), *Miniſtre* de la Paroiſſe de *Schwanden*, au Canton de *Glaris*, a donné à Winterthour, en 1774, *in*-12, en allemand, une Chronique de *Glaris*, écrite généralement avec aſſez d'impartialité, & on peut dire à ſon honneur qu'il ſeroit à deſirer que chaque Canton eût ſon hiſtoire particuliere ſur le modele de la Chronique de M. *Trumpi*. On ne peut cependant pas diſſimuler qu'on eſt un peu ſurpris du ſilence que ce ſavant affecte de garder ſur les motifs & les principales circonſtances de l'*ancienne guerre de Zurich*, dans laquelle le Canton de *Glaris* joua un ſi grand rôle avec celui *de Schweitz*. Eſt-ce ménagement de ſa part pour les chefs voiſins? eſt-ce peut-être auſſi une répugnance qui provient d'un fait de l'an 1444, rapporté par *Tſchudi* dans la ſeconde partie de ſa Chronique, livre XIIe, page 418? Au reſte, M. *Trumpi* eſt preſqu'également laconique ſur les événemens des guerres civiles de *Cappel* en 1656 & en 1712.

Tſchachtlan (Benoît), du Sénat de *Berne* en 1458, a écrit une Chronique de cette ville, depuis la fin de celle de *Juſtinger* juſqu'en 1471; il vivoit encore en 1477.

Tſcharner (Beat-Rodolphe *de*), de *Berne*, du grand-Conſeil de cette République, & Baillif de *Nidau* en 1781, a donné, en 1765 & 1766, un Hiſtoire de *Berne* en deux

Pl. 303. T. 8. p. 119.

N° 267.

volumes *in*-8°, en allemand, c'eſt un extrait de la Chronique de *Stettler.*

Tſcharner (Bernard *de*), de *Berne*, frere du précédent, Baillif d'*Aubonne*, né en 1728, & mort à Berne le 16 Septembre 1778, a donné à Zurich, en 1750, en François, une traduction élégante des Poéſies du grand *Haller*; qui a été réimprimée avec des changemens à Paris en 1753, & à Berne ainſi qu'à Lyon en 1760. Il a publié, en 1756 & les années ſuivantes, en allemand, trois volumes de l'Hiſtoire de la Suiſſe *in*-8°., dont les deux premiers, écrits avec une noble préciſion, ſont dignes de l'eſtime générale. Mais il n'en eſt pas de même du troiſieme, qui comprend le ſeizieme ſiecle; l'Auteur y pouſſe juſqu'à l'hyperbole ſon admiration pour la nouvelle réforme, & dans ſes excurſions contre la Religion catholique, il dépeint le Pape comme un Magicien, parle de la Meſſe avec les expreſſions les plus condamnables, & traite de fanatiques les Cantons, défenſeurs du culte de leurs Peres. M. de *Tſcharner* a donné un Ouvrage beaucoup plus eſtimable, *le Dictionnaire géographique, hiſtorique & politique de la Suiſſe* en deux volumes in-8°, à Genève & à Lauſanne, en 1776. Il avoit auſſi publié avec ſuccès une traduction françoiſe des Satyres de Perſe. On doit à ſon amour pour l'agriculture & pour les progrès de l'art typographique l'établiſſement de la Société économique de Berne, l'édition des mémoires intéreſſans de cette Compagnie, & l'état brillant où eſt montée l'Imprimerie de Berne.

Tſchudi (Dominique *de*), de la maiſon de ce nom, Originaire du Canton de *Glaris*, né à *Baden* dans l'Argeu en 1596, élu Abbé de Muri le 7 Novembre 1644, mort

à *Baden* le 6 Juin 1654, avec le titre de Reſtaurateur des droits de l'Abbaye, *Restaurator jurium Monasterii*, a donné un Traité de l'Origine (252) & de la Généalogie des Comtes de *Habſpourg*, fondateurs du Monaſtere de Muri. Ce Traité, écrit en latin, parut à Muri, en 1651, *in*-8°. Il a été réimprimé, en 1702, dans la même Abbaye, & à Breſlau en 1715. L'Ouvrage paſſe pour être très-exact. L'Abbé de *Tſchudi* a auſſi (253) écrit en latin les conſtitutions & les actes de la Congrégation bénédictine de la Suiſſe.

Tſchudi (Gilles, en latin, *Ægidius* de); *Landamme*, ou Chef du Canton de Glaris, illuſtre par ſa naiſſance (254) & les ſervices importans qu'il rendit à la Religion catholique & à ſa Patrie, mort le dernier jour de Février 1572, à 66 ans, eſt regardé comme un des Hiſtoriens les plus recommandables de la Suiſſe. Les deux premiers vol. de ſa Chronique ont été publiés *in-folio* à Bâle en 1734 & 1736, avec de ſavantes remarques & des additions par Jean-Rodolphe *Iſelin*, de l'Académie royale des Sciences de Berlin. Cette Chronique eſt écrite en allemand, & elle s'étend depuis l'an 1000 de l'ere chrétienne juſqu'en 1470. La ſuite, qui va juſqu'en 1570, n'a pas encore été im-

(252) Origo ac genealogia Comitum de Habſpurg, Monaſterii Murenſis Fundatorum.

(253) *Haller*, Bibliog. Helvét., tome V, p. 106.

(254) Preface de M. *Iſelin*, à la tête de la Chronique imprimée de *Tſchudi*. *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome XVIII, p. 342-345.

Haller, Bibliog. Helvét., tome I, p. 167, tome II, préface, p. xxii & ſuiv. & texte, p. 56-87, 134, 153-156, 162-165, 176, 224, 228, & 243-246; tome III, p. 83, 91, 92, 137-145, 175, 176 & 317, 318, tom. IV, p. 152, 153, tome V, p. 151, 282, 391, 392, 399, 400, 418.

primée

primée. Toute cette hiſtoire eſt remplie de diplômes, d'actes précieux & d'extraits d'anciennes chroniques. Il regne dans le récit de *Tſchudi* une bonne foi remarquable, avec les réflexions les plus ſolides. Ce grand homme a auſſi écrit en allemand une Relation de la guerre civile de *Capell* en 1531, qui mériteroit bien de voir le jour, pour combattre les erreurs répandues dans les Relations que les Réformés ont données du même événement. *Tſchudi* a laiſſé encore beaucoup de Mémoires & de Matériaux diplomatiques en latin & en allemand ſur l'ancienne Hiſtoire des Suiſſes. Ses manuſcrits originaux ſont préſentement dans la Bibliotheque de l'Abbaye de Saint-Gall. On en voit des copies dans les Abbayes de Muri & d'Engelberg, & à Zoug dans le cabinet de M. le Baron de *Zur-Lauben*. On peut conſulter ſur les divers écrits de *Tſchudi*, ce qu'en a écrit M. de *Haller* dans ſa *Bibliotheque helvétique*. L'Ouvrage (255) de *Tſchudi* qui a pour titre, *Gallia Comata*, & qui eſt la deſcription des *Gaules*, parut à Conſtance, en 1758, *in-folio*. On y remarque une profonde érudition. *Tſchudi* avoit auſſi écrit en allemand un Traité ſur l'ancienne *Rhétie*, autrement le pays des Griſons. Le ſavant Sébaſtien *Munſter* traduiſit ce Traité en latin, & le fit imprimer à Bâle, en 1538, *in*-4°, à l'inſçu de l'Auteur. Cette diſſertation a été ſouvent réimprimée depuis, ſoit ſéparément, ſoit dans des collections.

Tſchudi (Jean-Henri *de*) (256), Miniſtre de *Schwan-*

(255) En allemand.

(256) *Trumpi*, Chronique de Glaris, p. 526, 527.
Haller, Bibliog. helvét., tome I, p. 155-157; tome IV, p. 230, 231, 344-346 & 394-396; tome V, p. 200 & 281, & tome VI, p. 68.

den au Canton de *Glaris*, né le 19 Juillet 1670, & mort le 30 Mai 1729, a écrit en allemand une Chronique de ce Canton, imprimée à Zurich, en 1714, *in*-8°. Il y regne la partialité la plus décidée contre les Cantons catholiques. L'Auteur lui ſacrifie tout eſprit de tolérance. On a encore de cet Ecrivain un Journal littéraire en douze cahiers, depuis 1714 juſqu'en 1726. L'une de ces feuilles, où il parloit du bienheureux Hermite Nicolas de *Flue* dans des termes ſans doute choquans, ayant été brulée le 15 Novembre 1723, à *Stanz*, au Canton d'Underwalden, par l'Exécuteur de la haute Juſtice, le Journaliſte, pour marquer ſon indifférence a cet égard, publia, en 1714, un diſcours ſur les livres qui ont été injuſtement condamnés au feu. Il a auſſi publié, en 1726, ſous un autre nom que le ſien, la Relation des troubles qui avoient agité, en 1721, le Comté de *Werdenberg*. M. *Trumpi* obſerve, dans ſon Hiſtoire de *Glaris*, que l'envie refuſa au laborieux *Tſchudi* la communication de beaucoup de ſecours néceſſaires pour la perfection de ſa Chronique. Mais devoit-il en être ſurpris, pour peu qu'il eût réfléchi à l'eſprit turbulent de cet Ecrivain, & à ſon enthouſiaſme ? Heureuſement M. *Trumpi* n'a pas calqué ſon ſtyle ſur celui de l'Auteur, dont il fait l'Apologie. *Tſchudi* publia auſſi, en 1711, *in*-4°, une notice des Abbés de *Saint-Gall*. L'Ouvrage, quoiqu'écrit en allemand, a un titre latin d'une ſingularité remarquable : *Gallus Hyberno Helvetus cum pullis ſuis, haud nequiore progenie, per ipſorum Eicones, actiones, paſſiones, & fata repræſentans.* L'Auteur nous apprend qu'il avoit compoſé dans la *Canicule* de 1711, cet abrégé hiſtorique, &, en effet, ſa production a-t-elle bien l'em-

preinte du temps où elle fut écloſe. *Tſchudi* fait des ſorties pleines de chaleur ſur l'Hibernois *Saint-Gall*, & ſur ſes diſciples, quoiqu'une partie conſidérable de la Suiſſe dût aux prédications du Miſſionnaire hibernois ſa converſion au Chriſtianiſme. Mais *Tſchudi*, zélé Miniſtre, fait éclater dans ſon écrit une haine véhémente contre le culte catholique Romain.

Tſchudi (Jean-Pierre *de*), du Canton de *Glaris*, Miniſtre à *Buchés*, dans le Comté de Werdenberg, en 1716, &, depuis, dépoſé de ſa Cure en 1723, publia à *Coire*, en 1726, une deſcription hiſtorique de ce Comté, en allemand, *in*-4°. M. de *Haller* (257) nous apprend que ce Miniſtre s'étoit approprié un Ouvrage dont le véritable Auteur étoit Jean-Henri de *Tſchudi ; voyez* l'article précédent.

Tſchudi (Joſeph-Leger-Barthelemi, de *Glaris*, dit *Schudi*, ou), Seigneur de *Grepplang*, poſſédoit les (258) manuſcrits du célebre Ægidius de *Tſchudi*, à qui l'Hiſtoire helvétique a de ſi grandes obligations ; il en tira divers extraits pour écrire une Relation du Comté de *Sargans*, dans lequel la Seigneurie de *Grepplang* eſt ſituée, & qui eſt ſous la ſouveraineté des huit premiers Cantons. Cet Abrégé hiſtorique parut en allemand à Feldkirch en 1734, *in*-4°. On y trouve une ſuite chronologique des événemens, depuis 720 juſqu'en 1483, fondée en grande partie ſur les Chartes de l'ancienne & illuſtre Abbaye de

(257) Bibliog. helvét., tome IV, p. 344-346.

(258) *Haller*, ibidem, tome III, p. 312-314. *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome XVIII, p. 312-314.

Pfeffers. Le Public doit auſſi à M. le Baron de *Tſchudi* l'édition de la *Gallia Comata*, que le même *Ægidius de Tſchudi* avoit autrefois compoſée. M. Jean-Jacques *Pallati*, du Canton de Glaris, & Curé de *Berſchis*, dans le Comté de Sargans, obtint de M. de *Tſchudi* la communication du manuſcrit, & le publia à *Conſtance* en 1758, *in-folio.* L'Ouvrage eſt écrit en allemand; on y trouve une notice tres-ample d'antiquités relatives aux diverſes Provinces qui formoient autrefois la partie des *Gaules*, qu'on appelloit la *Gaule chevelue* ou *Gallia comata.*

Turretin (Benoît), né à *Genève*, Théologien célèbre, mort en la même ville le 9 Mars 1631, âgé de 63 ans, a écrit en latin l'Hiſtoire (259) de la réformation de Genève depuis 1533 juſqu'en 1534. M. de *Haller* (260) loue l'exactitude de l'Auteur & la beauté de ſon ſtyle.

Vadianus, en allemand *Von-Watt* (Joachim), *Bourgmeſtre* de la ville de *Saint-Gall* dans le ſeizieme ſiecle, dont on a vu l'éloge à la claſſe des Théologiens Réformés, a écrit l'hiſtoire de l'Abbaye de Saint-Gall, & une deſcription de la Turgovie en allemand. M. de *Haller* (261) a donné une notice de ſes Ouvrages, tant manuſcrits qu'imprimés.

Urſtiſius (voyez *Wurſtiſen*).

Wagner (Jean-Jacques), de *Zurich*, Membre de l'Académie impériale de Vienne, en 1690, mort en 1695, a

---

(259) Initium & progreſſus reformationis quæ facta eſt Genevæ ab anno 1533, Mſc., *in*-4°.

(260) Bibliog. helvét., tome I, p. 212-214.

(261) Ibid., tome I, p. 201-206 & 243, 244; tome III, p. 286-289, & tome V, p. 384.

donné beaucoup de Mémoires d'Aſtronomie & de Phyſique, une Hiſtoire Naturelle de la Suiſſe, en latin, imprimée à Zurich en 1680, *in*-12, & le Mercure helvétique, *Mercurius helveticus*, auſſi imprimé à Zurich en 1688 & en 1701, *in*-12, en allemand, avec figures; Ouvrage très-eſtimé & rempli d'inſcriptions.

Wagner (Ulric), de *Schweitz*, *Landamne* (262) ou Chef de ce Canton en 1436, & l'un des députés qui reçurent dans le *Toggenbourg* le ſerment des habitans de ce Comté pour ratifier la Com-bourgeoiſie qu'ils avoient faite avec ceux de *Schweitz* & de *Glaris*, fut auſſi en 1437 député à la Diete de *Lucerne* pour applanir les difficultés ſurvenues entre la ville de *Zurich* & la Comteſſe douairiere de *Toggenbourg*, d'une part, & les Cantons de *Schweitz* & de *Glaris*, de l'autre. Il ſervit avec diſtinction en qualité de Capitaine dans la guerre que ces deux Cantons firent à celui de *Zurich*, & il en a laiſſé une Relation avec le précis des événemens de la Suiſſe juſqu'en 1446. Cette Relation eſt écrite en allemand; la bonne-foi y regne aſſez généralement, quoique l'Auteur fût l'ennemi des *Zurichois*. Les ſavans Editeurs de la Bibliotheque Helvétique ont publié pluſieurs morceaux de cette Relation, qu'on a auſſi attribuée quelque tems à Jean *Freund*;

---

(262) *Tſchudi*, Chronic. helvetic. T. II, p. 224, 231, 405, 451 & 453.
Graſſer, Heroes Helvetiorum, p. 156.
Hottinger, Methodus legendi hiſtorias helveticas, p. 221.
Leu, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome XIX, p. 38.
Bibliotheque helvétique, partie IV, p. 31-43. Zurich, 1736, *in*-8°, en allemand.

Secrétaire du Canton de *Schweitz*, qui s'étoit trouvé à l'ancienne guerre de *Zurich*.

Waldkirch (Jean-Rodolphe *de*), de *Bâle* (263) né en 1678, ſucceſſivement Profeſſeur en Droit à Lauſanne & à *Berne*, & en 1722 à *Bâle*, où il mourut le 10 Juin 1757, y donna en 1721, en deux volumes *in*-8°, l'*Introduction à l'hiſtoire des alliances & du gouvernement politique de la Suiſſe*. Cet Ouvrage, avec quelques augmentations, a eu une ſeconde édition à Bâle en 1757. L'Auteur a eu en vue le Droit public; auſſi a-t-il inſéré dans ſon livre une quantité de Traités, entiers ou par extraits. Mais ſes réflexions ſont hardies, & ſouvent très-haſardées, de même que beaucoup de ſes anecdotes. Celles qu'il a débitées pour décréditer l'alliance que les Cantons Catholiques & le Vallais avoient conclue en 1715 avec la France, n'ont leur ſource que dans des préjugés dont le tems a fait connoître enfin l'injuſtice. Mais les déclamations de *Waldkirch*, répandues dans la Suiſſe par des eſprits turbulens, & entr'autres par les factions contraires à l'alliance de la France, ont attiſé à diverſes époques, dans pluſieurs Cantons démocratiques, le feu de la diſſenſion. Beaucoup de Magiſtrats reſpectables ont été les victimes de ces exploſions préparées, & le calme n'a été rétabli qu'après d'odieuſes révolutions, dont le récit indigne la poſtérité.

Dans ce tems d'orages, le livre de *Waldkirch* étoit cé-

---

(263) *Athenæ Rauricæ*, p. 164.

M. de *Haller*, Conſeils pour former une Bibliotheque hiſtorique de la Suiſſe, p. 112.

lébré avec emphaſe par les *Démagogues*, amis du changement, & leurs émiſſaires le diſtribuoient à leurs partiſans. Le peuple docile aux impreſſions illuſoires, le conſultoit comme un Oracle; mais heureuſement le maſque du Héros eſt enfin tombé, & l'homme, c'eſt-à-dire *Waldkirch*, dépouillé de ſa parure d'*enthouſiaſte*, eſt reſté.

Walſer (Gabriel), du Canton d'*Appenzell extérieur*, *Miniſtre* à *Berneck*, dans le *Rheinthal*, publia en 1740, *in*-8°, en allemand, une Chronique du Canton d'Appenzell, où il y a quelques pieces importantes, mais qui en général offre les traits de la plus grande partialité contre les Cantons Catholiques. L'Auteur y fait une guerre ouverte à l'ancien culte, & ſes ſorties ont quelquefois l'apparence d'un délire complet. Le *Miniſtre Walſer* a auſſi donné des cartes de chacun des états du Corps helvétique, gravées à Augſbourg, par Mathias *Seutter*; mais ces cartes, à l'exception de celle du Canton d'Appenzell, ſont en général très-incorrectes.

Watteville (Alexandre-Louis *de*) naquit à *Berne* en 1714 de François-Louis de *Watteville*, Membre du Conſeil Souverain de *Berne*, Bailli de *Landshut*, & *Haut-Commandant* du *Munſterthal*, & de Sara-Eliſabeth *de Meſtral d'Arruffens*. En 1745 il fut élu Membre du Conſeil Souverain, & en 1752 il obtint le Bailliage du Comté de *Nidau*. L'étendue de ſes connoiſſances, la droiture de ſes principes, l'aménité qui régnoit dans ſes diſcours, la modeſtie avec laquelle il propoſoit ſes propres idées, le rendirent très-recommandable, & lui valurent les regrets ſinceres de ſes collegues dans le Conſeil privé, dans le Conſeil académique, dans la Chambre ſouveraine des ap-

pellations du pays de Vaud, dans la Direction des ſels, la Commiſſion des archives & de la paix publique, dans la Commiſſion pour les affaires avec l'Evêque de Bâle, & pour celle de la Principauté de Neuchâtel. Son aſſiduité à ſuivre tous les objets variés & importans de ces divers Tribunaux, ne l'empêchoit pas de ſe livrer dans ſes momens de loiſir au penchant qu'il avoit à débrouiller & éclaircir l'hiſtoire de la République de Berne, par la recherche d'une infinité de titres & de Mémoires épars. Il a donné en françois un excellent & très-impartial abrégé de l'hiſtoire de la *Confédération helvétique*, à Berne, 1754, *in*-8°; il en parut une nouvelle édition en deux volumes *in*-8°, en 1768; celle-ci eſt conſidérablement augmentée, l'hiſtoire y eſt conduite juſqu'en 1604; on y trouve pluſieurs Tables généalogiques des Comtes de *Kibourg*, de *Neuchâtel*, &c, très-exactes; tout eſt tiré des Auteurs contemporains. On a deux (264) traductions allemandes de cet Ouvrage, l'une faite en Suiſſe, qui eſt exacte : l'autre faite par M. *Bel* & imprimée à *Lemgo* en 1763, *in*-8°, eſt moins fidelle; mais on y a ajouté des notes intéreſſantes. M. de *Watteville* a compoſé pendant ſon ſéjour à *Nidau*, une deſcription de ce Bailliage; c'eſt un morceau achevé dans tous ſes détails; l'hiſtoire des anciens Comtes de *Nidau* qui étoient de la maiſon de *Neuchâtel*, y eſt décrite avec le compas de la diplomatique. L'envie de redreſſer *Juſtinger* & ſes Copiſtes ſur les erreurs dont la Chronique de *Berne* fourmille, avoit fait naître à M. de *Watteville* l'idée d'é-

(264) Conſeils de M. *Haller* pour former une Bibliotheque hiſtorique de la Suiſſe, p. 113, 114.

crire

crire une hiſtoire de ſa patrie, authentique dans le récit des événemens, prouvée par les chartes du tems, & par l'analogie que devoit avoir le gouvernement primitif de *Berne*, avec celui des villes qui eurent les mêmes motifs de fondation; il s'étoit occupé à raſſembler tous les matériaux qui pouvoient développer ſon projet. Le recueil de titres qu'il a formé eſt très-précieux; l'hiſtoire du Canton de *Berne* y eſt traitée dans toutes ſes différentes branches; celle du *Gouvernement de Berne* proprement dit, ſe termine à l'an 1468. Outre l'hiſtoire de la *Conféderation*, & les Ouvrages (265) annoncés dans la (266) Bibliographie helvétique de M. de *Haller*, on a de M. de *Watteville* un Diſcours *ſur le bonheur des ſujets d'une République*, qui a été imprimé à Berne en 1765, *in*-8°, en allemand, & celui qui a été lu en 1766 à l'Aſſemblée de *Schinznacht*. Ce ſavant Magiſtrat a laiſſé pluſieurs Traités & Diſſertations ſur la forme du Tribunal régionaire ou *provincial*, en allemand, *Landgericht*, & ſur l'ordre judiciaire du Canton de Berne dans le moyen âge; ſur l'origine & l'application de différentes loix; ſur la géographie, les monnoies, &c; il a dreſſé une carte des divers *Pagi* ou Cantons qui ſubdiviſoient l'Helvétie dans le regne féodal avant l'époque de la liberté. Cette carte a été faite ſur le plan de celle de l'ancienne Allemagne, qu'on voit à

(265) Sur l'origine des Ducs de *Zeringen*, & ſur divers objets de l'Hiſtoire de la Suiſſe, dans le *Journal helvétique*, ſeptembre 1746; une lettre ſur la liberté primordiale de la ville de *Berne*, dans le Journal allemand, qui a pour titre: *Nouvelle Collection de Mêlanges littéraires*, tome I, partie III, p. 38, 39.

(266) Tome IV, p. 155, 163 & 462, & tome VI, p. 224 & 246.

la tête de l'Ouvrage (267) de Dom *Beſſel.* Telle eſt la notice des Ouvrages d'un homme qui mérite, par la réunion des qualités de ſon cœur & de ſon eſprit, les regrets de ſes contemporains. M. de *Watteville* eſt mort à Berne le 5 Novembre 1780; il étoit alors Commandant-Général du *Val-Moutier.*

Weiſſenbach (Anſelme-Charles) fils du Capitaine Oſuald *Weiſſenbach*, né à *Zoug*, ſe rendit Bénédictin le 8 Novembre 1654 dans l'Abbaye de *Muri*, où il mourut le 4 Décembre 1696. Il a écrit en latin les annales de ſon Monaſtere. La nobleſſe du ſtyle & la vérité qui regne dans cette hiſtoire en font un Ouvrage très-intéreſſant. Elle eſt conſervée dans la Bibliotheque de *Muri.*

Wettſtein (Jean-Rodolphe), né à *Bâle* (268) le 1 Septembre 1647, y mourut le 21 Avril 1711, alors Profeſſeur de l'Univerſité; (*voyez* ſon éloge dans la claſſe des *Théologiens réformés*). Ce Savant avoit publié, entr'autres Ouvrages eſtimables de ſa compoſition, trois diſcours en latin, ſur la Fidélité des Suiſſes, *de fide helveticâ*, en réponſe au Libelle intitulé, de la *Suiſſe demaſquée.* Ces diſcours parurent en 1674 & 1681.

Wik, en latin, *Vuickius* (Jean-Jacques) (269), *Miniſtre* de l'Egliſe de Zurich, vivoit en 1583; il écrivit les Annales de ſon temps, depuis 1559, en vingt volu-

---

(267) *Prodromus Chronici Gotwicenſis.*

(268) *Athenæ Rauricæ*, p. 57, 58. *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, T. XIX, p. 370.

Haller, Bibliog. helvét., tome I, p. 32-34.

(269) Bibliotheca Conradi *Geſſneri*, editio *Friſii*, p. 834. *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome XIX, p. 440.

mes, partie en latin & partie en allemand; c'étoit proprement un recueil d'Anecdotes hiſtoriques, diſpoſées par ordre chronologique; ce recueil eſt conſervé à Zurich dans la Bibliotheque *Caroline*.

Winterthour, en latin, *Johannes de Vito duro* (Jean de) natif de la ville de ce nom, au Canton de Zurich, Cordelier, mourut, à ce que l'on croit, en 1348, année où finit ſa Chronique latine; il étoit alors âgé d'environ 45 ans. Le manuſcrit original de cet Ouvrage eſt conſervé à Zurich dans la Bibliotheque publique. Cette Chronique renferme l'hiſtoire de l'*Allemannie*, depuis le regne de l'Empereur Frédéric II juſqu'au mois de Juin 1348. On comprenoit, ſous cette dénomination, la Suiſſe orientale & la Souabe. Cette Chronique précieuſe, dont *Leibnitz* avoit le premier donné des fragmens dans ſes *Acceſſiones hiſtoricæ*, & qu'*Eccard* fit depuis imprimer dans le recueil des hiſtoriens du moyen âge (*Corpus Scriptorum medii ævi*), a été donnée d'après l'original même, dans le *Theſaurus Hiſtoriæ helveticæ*, à Zurich, 1735, *in-folio*.

Woelflin, voyez *Lupulus*.

Wurſteiſen, en latin, *Urſtiſius*, (Chrétien), né à (270) *Bâle* au commencement de l'année de 1544, Profeſſeur de Théologie, & Mathématicien, *Recteur* de l'Univerſité de Bâle en 1577 & 1583, mort dans la même ville le 30 Mars 1588, a laiſſé divers Ouvrages imprimés & manuſ-

(270) *Leu*, ibidem; tome XIX, p. 618, 619. *Athenæ Rauricæ*, p. 34, 412 & 463. *Haller*, Bibliog. helvét. tome I, p. 157-160; tome V, p. 284 & 291-293, & tome VI, p. 359, 360.

crits. Il donna, en 1580, en allemand une Chronique (271) de la ville de Bâle ; cette édition, ornée de figures, a été réimprimée, en 1765, en deux volumes *in-fol.*, y compris la continuation qui s'étend juſqu'en 1600. M. Daniel *Bruckner*, Archiviſte de la République, en fait eſpérer la ſuite juſqu'en 1680. *Urſtiſius* a auſſi donné en latin un abrégé de ſa Chronique de Bâle, ou plutôt la Topographie de cette ville, *Epitome hiſtoriæ Baſilienſis*, 1577, in-8°, & réimprimée, en 1752, avec les autres Hiſtoriens (272) de Bâle, par les ſoins de M. le Profeſſeur Jean-Henri (273) *Brucker*. L'abrégé d'*Urſtiſius* a été traduit en allemand, & le Profeſſeur Jacques Chriſtophe *Beck*, en a donné une édition avec des ſupplémens conſidérables, à Bâle, en 1757, *in-8o*. *Urſtiſius* a encore donné un Ouvrage où il fait connoître les principaux (274) Ecrivains de l'hiſtoire d'Allemagne ; cette collection précieuſe parut à Francfort, en 1585, *in-folio*. On y diſtingue la notice de pluſieurs Ouvrages recommandables, qui étoient

(271) On trouve à la tête de l'exemplaire de cette Chronique, conſervé à la Bibliotheque du Roi, les vers ſuivans ſur la vendange extraordinaire de 1539, dans le Canton de Bâle :

Nulla fuêre ſatis capiendis dolia vinis,
Hoc anno tellus ſic operoſa fuit.

Jacques *Meyer*, *Bourgmeſtre* de Bâle, écrivoit ces vers le 6 Octobre 1539. *Urſtiſius* célèbre auſſi cette vendange dans ſa Chronique, livre VIII, chap. XVII, p. 616, 617.

(272) Scriptores Rer. Baſileen. Minores, *in-12*. Il n'a paru que le premier volume de ce recueil ; la mort du ſavant Editeur en a arrêté la ſuite.

(273) Mort à Bâle le 17 Avril 1754.

(274) *Germaniæ Hiſtorici Illuſtres*. La Vie de l'Hiſtorien *Urſtiſius* a été donnée par M. *Iſelin*, dans le *Muſæum helveticum*, part. VII, p. 429-452.

4

BEAT DE LA TOUR-CHATILLON
ZUR-LAUBEN,
Landamme du Canton de Zoug, Capitaine aux Gardes Suisses de Louis XIII. Mort à Zoug le 2e Mai 1663. agé de 66. ans, Illustre dans les Fastes Helvetiques.

Texier Sculp.

4

BEAT DE LA TOUR-CHATILLON
ZUR-LAUBEN,
Landamme du Canton de Zoug, Capitaine aux Gardes Suisses de Louis XIII. Mort à Zoug le 2 Mai 1663. agé de 66. ans, Illustre dans les Fastes Helvetiques.

Texier Sculp.

Pl. 329. T. 8. p. 139.

N° 276.

T. 8. p. 133.

Pl. 326.

3.

BEAT-JACQUES BARON DE LA TOUR-CHATILLON-ZUR-LAUBEN, de Zoug, Capitaine General de l'Argou libre, fixa la Victoire à la Bataille de Vilmergen en 1656. Mort a Zoug en 1690. agé de 74. ans.

Borgnet Sculp.

391

Pl. 325. T. 8. p. 133.

3.

BEAT-JACQUES BARON DE LA TOUR-CHATILLON-ZUR-LAUBEN, *de Zoug, Capitaine General de l'Argou libre, fixa la Victoire a la Bataille de Vilmergen en 1656. Mort a Zoug en 1690. agé de 74 ans.*

Borgnet Sculp.

Pl. 32.

T. 8. p. 133.

Nº 278.

ignorés, & qu'*Urſtiſius* a le premier tiré des ténebres, entr'autres, *les Annales des Dominicains de Colmar*. On en a une ſeconde édition dans la même ville, en 1670, en deux volumes *in-fol.*

Zellweger (Laurent), du Canton d'*Appenzell reformé*, Docteur en Médecine, a donné, en 1760, une (275) courte deſcription de l'économie rurale du Canton d'Appenzell en allemand, imprimée dans la premiere partie des Mémoires de la *Société de Phyſique de Zurich*, dont l'Auteur étoit membre. Il a auſſi écrit en françois une Deſcription phyſique, morale & politique du Canton d'Appenzell, & une Diſſertation ſur la liberté démocratique, & ſes abus. Ces deux Traités ſont encore manuſcrits. M. *Zellweger* réſigna toutes les charges de la République, & vécut en Philoſophe juſqu'à ſa mort.

Zur-Lauben (Béat-Fidele-Antoine-Jean-Dominique, Baron de la *Tour-Châtillon*), né à Zoug le 4 Août 1720, Capitaine au régiment des Gardes ſuiſſes, depuis le 6 Mars 1744 juſqu'au 12 Mars 1780, & auparavant Officier dans ce Corps, depuis le 7 Décembre 1735, ſucceſſivement Brigadier & Maréchal de camp, a été nommé, le 1 Mars 1780, Lieutenant-Général des armées du Roi, & le 25 Août de la même année, reçu Commandeur de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Aſſocié-Correſpondant-Honoraire de l'Académie royale des Inſcriptions & Belles-Lettres à Paris, depuis 1749; de l'Académie des Arcades à Rome, & de la Société de Phyſique à Zurich. Ses ſervi-

(275) *Leu*, Dict. Hiſt. de la Suiſſe, tome XX, p. 74, 75. *Haller*, Bibliog. helvét., tome VI, p. 290-292.

ces militaires ſont rapportés dans le tome ſeptieme de la *Chronologie hiſtorique-militaire de France* par M. *Pinard*, pages 517-519, Paris, 1764, *in*-4°. Voici la notice des Ouvrages, tant imprimés que manuſcrits de M. le Baron de *Zur-Lauben*.

IMPRIMÉS. 1°, Hiſtoire militaire de Suiſſe au ſervice de la France, avec les pieces juſtificatives, huit volumes *in*-12, Paris, 1751-1753; 2°, le Général d'armée, par *Onoſander*, Ouvrage (276) traduit du Grec, & dédié à *MONSEIGNEUR LE DAUPHIN*, Paris, 1757, *in*-12; 3°, Mémoires & Lettres de *Henri, Duc de Rohan*, ſur la guerre de la Valteline, publiés pour la premiere fois, & accompagnés de notes géographiques, hiſtoriques & généalogiques, trois volumes *in*-12, Paris, 1758, fig.; 4°, Bibliotheque (277) militaire, hiſtorique & politique, trois volumes *in*-12, Paris, 1760, fig.; 5°, Code militaire des Suiſſes, pour ſervir de ſuite à l'Hiſtoire militaire des Suiſſes au ſervice de la France, quatre volumes *in*-12, Paris, 1758-1764; 6°, Mémoires ſur l'origine de l'auguſte Maiſon de *Habſpourg-Autriche*, en François & en latin (278), Bade en Suiſſe, 1765, *in*-4°, à la fin de l'Ou-

(276) Cette traduction a été réimprimée à Nuremberg en 1762, *in-folio*, avec *figures*, à la ſuite de l'édition grecque d'*Onoſander*, par M. *Schwebal*.

(277) On y trouve le *Général d'Armée*, par *Onoſander*, les Camps de Flandre, par Louis, *Prince de Condé*, en 1674; le Cours du Rhin, les paſſages des Alpes; deux Mémoires de M. le Baron de *Zur-Lauben*, ſur Arnaut de *Cervole*, dit l'*Archiprêtre*, Capitaine-Général des *Routiers*, & ſur Enguerrand VII, Sire de *Couci*; pluſieurs Diſcours politiques de Henri, Duc de *Rohan*, & de M. le Comte *Du Luc*; les relations des batailles de *Staffarde* & d'*Almanza*, &c, avec le plan gravé de cette derniere.

(278) Charta quâ probatur Adalbertum Atavum Imperatoris Rodolphi I, fuiſſe Werneri Comitis ab Habſpurgio filium; adjunctis hiſtoricis & cri-

vrage de Dom *Wieland* pour la juſtification des actes de l'Abbaye de *Muri* ; 7°, Lettre ſur *Guillaume Tell* (279) à M. le Préſident *Hénault*, Paris, 1767, *in*-12; 8°, Tables généalogiques des *auguſtes Maiſons d'Autriche & de Lorraine*, & leurs alliances avec l'*auguſte Maiſon de France*, précédées d'un Mémoire (280) ſur les Comtes de *Habſ-*

---

ticis notis, ad calcem libri cujus titulus, Vindiciæ vindiciarum Kopinianarum, ac proindè etiam actorum Murenſium adverſus D. P. Ruſtenum Heer, Bibliothecarium San-Blaſianum, adornatæ à P. Joanne-Baptiſta Wieland, Monacho Murenſi, Opus poſthumum.

(279) Indépendamment des monumens du tems & des Hiſtoriens reſpectables qui atteſtent l'hiſtoire de *Guillaume Tell*, l'adreſſe de ce fameux Arbalêtrier, s'il n'eût pas été forcé à l'exercer, au riſque de tuer ſon propre enfant, étoit-elle plus merveilleuſe que celle dont ſe piquoit l'Empereur *Domitien*, au rapport de *Suetone* & de *Sextus Aurelius Victor*? Le premier de ces Hiſtoriens s'exprime ainſi : « De tous les exercices des armes; il n'aimoit qu'à tirer de l'arc, & il le faiſoit avec ſuccès. On l'a vu dans un » parc de la maiſon d'Albe, percer juſqu'à cent bêtes différentes, & ſouvent à deſſein, faire tenir ſur leur tête deux flêches comme pour leur » tenir lieu de Cornes. Quelquefois un enfant faiſoit ſervir de but la paume » de ſa main, & Domitien dirigeoit ſon arc avec tant de juſteſſe, que » toutes les flêches paſſoient dans l'intervalle des doigts ſans les bleſſer. » Le texte latin eſt encore plus énergique : *Armorum nullo, ſagittarum vel præcipuo ſtudio tenebatur. Centenas varii generis feras ſæpè in Albano ſeceſſu conficientem ſpectavere plerique; atque etiam ex induſtriâ ita quarumdam capita figentem, ut duobus ictibus, quaſi cornua effingeret. Nonnunquam in pueri procul ſtantis, præſentiſque pro ſcopo diſpanſam dextræ manus palmam, ſagittas tanta arte direxit, ut omnes per intervalla digitorum innocuè evaderent.* (Suetonius, Pariſiis, è Typographiâ Regiâ, 1644, *in*-24, fig. p. 520. Domitianus, num. XIX.) Voici le paſſage de *Sextus Aurelius Victor* : (*Epitome de vitâ & moribus Imperatorum Romanorum, cum notis Samuelis Pitiſci & variorum*, p. 70, *Trajecti ad Rhenum*, 1696, *in*-8°, *fig.*) ſagittarum tam doctus fuit (*Domitianus*), ut inter patentes digitos extentæ manus viri procul poſiti ſpicula ejus tranſvolarent.

(280) Ce Mémoire eſt le même qui a été imprimé à la fin de l'Ouvrage de Dom *Wieland*, pour la défenſe des actes de l'Abbaye de *Muri*, &

pourg, tiges de la Maiſon d'*Autriche*, Paris, 1770; *in*-8°; 9°, la plus grande partie des Tableaux topographiques, pittoreſques, phyſiques, hiſtoriques, moraux, politiques, littéraires de la Suiſſe, Paris, 1780, *in-fol.* & *in*-4°.

Voici les titres des Diſſertations de M. Le Baron de *Zur-Lauben* (*), inſérées en entier, ou par extraits dans l'Hiſtoire & les Mémoires de l'Académie royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, avec la ſpécification des volumes où elles ſont raportées.

Examen critique ſur Marie d'Arragon, femme d'Otton III, (tome XXIII, Hiſt., page 220, *Paris*, 1756, *in*-4°).

Histoire d'Arnault, Comte de Cervole, dit l'Archiprêtre (*tome XXV, Hiſt., pages* 153-168, *Paris*, 1759).

Abrégé de la vie d'Enguerrand VII, du nom Sire de Couci, avec un détail de ſon expédition en Alſace & en Suiſſe, (*tom. XXV, Hiſt. p.* 168-186).

Recherches ſur la clef d'un Temple qui paroît conſacré à Auguſte dans les environs de Brixen, (*tom. XXXI, p.* 301-302, *Paris*, 1768).

Mémoire ſur Marlus, Evêque d'Avenche, Auteur de la plus ancienne Chronique de France, (*t. XXXIV, Hiſt., p.* 138-147, *Paris*, 1770).

Observations critiques ſur la notice des diplômes, publiée par M. l'Abbé de Foy, (*tom. XXXIV, Hiſt. p.* 171-207).

---

qui a été inſéré dans les Mémoires de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, tome XXXV, p. 677-701. Paris, 1770, *in*-4°.

(*) *Planche*, n°. 178. Portraits, n°. 5.

Charte (281), de l'an M. C. LIII, qui prouve qu'Adalbert, Comte de Habſpourg, Biſayeul de l'Empereur Rodolphe I, étoit fils de Werner, Comte de Habſpourg, avec une diſſertation hiſtorique & critique, (*tom. XXXV, Mémoires, p.* 677-701, *Paris*, 1770).

Observations hiſtoriques ſur l'origine & le regne de Rodolphe I, Roi de la Bourgogne transjurane, & ſur l'étendue de ce Royaume. Premier Mémoire. De quelle maiſon étoit iſſu Rodolphe I, Roi de la Bourgogne transjurane? (*t. XXXVI, Hiſt. p.* 144-158, Paris, 1774).

Observations ſur pluſieurs monumens de l'antiquité, & ſur-tout du moyen âge.

Article I. Sur le tombeau du Duc Conrad, fondateur du Chapitre de Limbourg ſur le Lahn, (*t. XXXVI, Hiſt. p.* 159-163).

Article II. Sur Mercure Marunus, (*ibid, page* 163-166).

Article III. Sur une traduction d'Onoſander de 1532, (*ibid. p.* 164-165).

Article IV. Traduction françoiſe de Valere Maxime de 1401, (*ibidem, p.*165-166).

Article V. Sur un titre original de 913 de Hatton, Archevêque de Mayence, (*ibidem, pag.* 166-175).

Observations ſur un recueil qui a pour titre, *Formulæ Alſaticæ*, (*ibidem, p.* 177-207).

---

(281) Ce Mémoire, lu à l'Académie en Mai 1764, a été imprimé en 1765, à la fin de l'Ouvrage de Dom *Wieland*, Vindiciæ vindiciarum Kopianarum, & en 1770, à la tête des *Tables généalogiques des auguſtes maiſons d'Autriche & de Lorraine.*

Vision de l'Empereur Charles-le-Gras, Roi de France & d'Italie, (*ibidem*, *p.* 207-234).

Observations ſur un manuſcrit de la Bibliotheque du Roi, qui contient les Chanſons des *Trouveres*, ou *Troubadours* de la Souabe, ou de l'Allemagne, depuis la fin du douzieme ſiecle juſque vers l'an 1330, *premier Mémoire*, (*tom. XL*, *Hiſt. p.* 154-169, Paris, 1780.

Mémoire ſur le Traité de Dijon en 1513 (*tome XLI*, *Mémoires*, p. 726-749. Paris, 1780).

Nous joignons ici l'indication des Mémoires manuſcrits, que M. le Baron de *Zur-Lauben* a compoſés ſur divers objets de littérature.

Histoire Helvétique des Suiſſes & de leurs alliés, accompagnée de notes hiſtoriques & critiques, un volume *in-folio*, depuis l'origine de ces peuples, juſqu'à la mort de Rodolphe IIIe du nom & dernier Roi de la Bourgogne transjuranne. Cette hiſtoire a été écrite en 1740 par M. le Baron de *Zur-Lauben*, qui n'avoit alors que vingt ans.

Dissertation (282) qui remporta en 1748 le prix à l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres: quelles étoient les différentes acceptions des titres de ΑΣΥΛΟΣ & ΙΕΡΑ ΑΣΥΛΟΣ, que pluſieurs villes prennent ſur les médailles? Le droit d'aſyle devoit-il toujours ſon origine à la Religion? Son étendue étoit-elle par-tout la même? A qui étoit confié le ſoin de le maintenir? Quels ſont les aſyles qui ont ſubſiſté ſous la domination des Ro-

(282) Un précis de cette diſſertation a été imprimé dans le Mercure de France, Juin 1748, ſecond volume, p. 119-132, Paris, *in*-12.

mains, & quand ont-ils été abolis? (Il eſt fait mention de cette Diſſertation couronnée, *dans le XXI volume de l'Hiſtoire de l'Académie*, page 2, Paris, 1754.

Traduction françoiſe du Traité latin de M. *Maſcou*, des principes du Droit public de l'Empire Germanique; 1752.

Observations ſur la Valteline & ſur les terres que l'Abbaye de Saint-Denis en France poſſédoit dans ce pays ſous l'Empire de Charlemagne & de ſes ſucceſſeurs. Ce Mémoire a été compoſé en 1765, & imprimé en 1780, parmi les Preuves des *Tableaux de la Suiſſe*, tome I, *in-folio*, & tome II, *in-4°*.

Traduction de pluſieurs morceaux de *Teurdanck*, & Obſervations ſur ce Roman allégorique, qui offre les aventures périlleuſes de l'Empereur Maximilien I. Ce Mémoire a été écrit en 1776.

Histoire Diplomatique des Commanderies de l'Ordre de Saint-Lazare à Seédorf & Gefenn en Suiſſe.

NEUVIEME CLASSE.

PEINTRES, GRAVEURS.

Nous ne citerons dans cette classe que les principaux Peintres, Statuaires & Graveurs de la Suisse; les personnes qui voudront les connoître plus en détail pourront avoir recours aux Ouvrages de Joachim *Sandrart* (1), d'André *Félibien* (2), & de Roger de *Piles* (3), & particulierement à la Vie des Artistes les plus célebres de la Suisse que Jean-Caspar *Fuesslin* de Zurich a donnée (4), avec leurs portraits, Recueil précieux & digne de l'attention des amateurs. Nous rapporterons ici l'Inscription ingénieuse que M. *Fuesslin* a placée au frontispice du quatieme tome de cette collection. *En reliquiæ vivorum liberalium artium laude florentium quos Helvetia ingeniorum fœcunda produxit, ac literis prodere jussit.* Notre galerie offrira des Artistes dont l'ancienne Grece se fût fait honneur, & que Rome revendiqueroit avec empressement si elle les

(1) Histoire de la vie des Peintres, sous le titre, *de Academia Artis Pictoriæ*, en allemand, Nuremberg, 1675 & 1679, deux parties *in-folio*, & 1683, en latin.

(2) Entretiens sur la Vie & les Ouvrages des Peintres, cinq volumes *in-12*, *Amsterdam*, & six volumes *de l'édition de Trévoux*, 1725, *augmentés de la maison de Pline*, &c.

(3) Abrégé de la Vie des Peintres, 1715, *in-12*, &c.

(4) En cinq volumes *in-8°*, Zurich, 1769, 1779, en allemand.

eût vu naître dans ſon enceinte. Le choix que nous en offrons ſera diſtribué, comme dans les précédentes claſſes, dans l'ordre alphabétique, ſans que cette forme ôte rien à la prééminence que *Holbein* aura toujours ſur les autres Peintres de la Suiſſe; *Stimmer*, ainſi que *Tourneiſen*, *Daſſier*, *Hedlinger* & *Mechel* ſur les Graveurs, & les deux *Keller* ſur les Fondeurs en bronze.

Nous ne ferons point de claſſe particuliere des Suiſſes qui ont cultivé la Méchanique. On ſait combien l'Horlogerie eſt connue dans cette nation, & particulierement à *Genève*, où il ſe fabrique dans l'année une quantité conſidérable de montres & de Pendules; on ſait auſſi combien les reſſorts des montres de Genève ont de vogue en France, & ſur-tout dans la Capitale.

On a vu en Suiſſe, ainſi que nous l'avons déjà obſervé, des payſans qui, ſans maîtres, ont appris d'eux-mêmes à faire des fuſils, & d'autres des horloges. Il y en avoit un (5), en 1764, dans le bas *Argeu*, qui, ſans aucun apprentiſſage ſavoit parfaitement bien conſtruire des orgues de toute taille; c'eſt lui qui a imaginé les petites orgues à cylindre, où pour leur faire jouer différens airs, il ſuffit de tourner une manivelle, & remuer un petit reſſort. On a vu dans le même pays deux pieces faites pas des payſans, qui ne ſont pas moins curieuſes. Ce ſont deux groſſes bouteilles de verre, qui ont le cou étroit à n'y pouvoir fourrer que le pouce; dans l'une on voit de petites ſtatues, & autres pieces de bois qui repréſentent le jugement de Sa-

(5) Etat & délices de la Suiſſe, tome I, p. 360, 361, édition de Bâle, 1764, *in*-12.

lomon, dans l'autre il y a la repréſentation d'un *Conſiſtoire* de village, compoſé de tous ſes aſſiſtans, avec un homme & une femme qui ſemblent ſe quereller. C'eſt ſurtout dans le Comté de Neuchâtel où l'on trouve beaucoup de payſans Horlogers, & qui ſemblent nés avec le génie propre à l'art de la Mécanique.

Aberli (Jean-Louis), né, en 1723, à *Winterthour*, ville du Canton de Zurich, excelle dans le deſſin du payſage & de la perſpective.

Abeſch (Jean-Pierre & Pierre-Antoine), tous deux freres, & natifs de la ville de *Surſée*, au Canton de Lucerne, étoient d'excellens Peintres ſur verre. Pierre-Antoine *Abeſch* laiſſa une fille, *Anne-Barbe*, qui le ſurpaſſa dans cet Art. On voit de ſes tableaux dans l'Abbaye de *Muri*; on ne peut aſſez les admirer. Anne-Barbe *Abeſch* eſt morte à *Surſée* il y a peu d'années.

Albertoli (Jucundus), de *Lugano*, célebre Sculpteur, avoit été en 1766, éleve de *Pierre Ferrari*, de Parme.

Altorfer (Albert), ainſi appellé du lieu de ſa naiſſance, *Altorf*, Bourg principal du Canton d'*Uri*, Peintre & Graveur qui vivoit en 1500, eſt mort à Ratiſbonne.

Ammann (Jodoc *ou* Juſte), né à *Zurich* en 1539, excellent Peintre ſur verre, Graveur en bois, mort à Nuremberg le 15 Mars 1591, a donné des figures de la Bible, de l'Hiſtoire Romaine &c, qui ont été gravées.

Arlaud (Jacques-Antoine), né à *Genève* le 18 Mai 1668, avoit le talent de peindre en miniature. Il donna des leçons au Duc d'Orléans Régent, qui le logea à Saint-Cloud. Ce Prince diſoit de lui: *Juſqu'à préſent les Peintres en miniature ont fait des images, c'eſt* ARLAUD *qui*

leur a appris à faire des portraits ; ſa miniature a toute la force de la peinture à l'huile. Outre la reſſemblance, les portraits d'*Arlaud* expriment les qualités de l'âme. Il mourut à Genève le 8 Juin 1743.

Aſper (Jean), né à *Zurich* en 1499, Peintre d'une grande réputation, s'acquit tant d'eſtime, qu'on frappa une médaille en ſon honneur en 1540. Il mourut le 21 Mars 1571.

Beutler (Clément), de *Lucerne*, Peintre renommé, vivoit dans le dix-ſeptieme ſiecle.

Beyer (Jean *de*), né à *Arau* en 1705, célèbre Deſſinateur, vivoit encore en Hollande dans l'année 1768.

Bianchi (Iſidore), né en 1602 à *Campione*, dans le Bailliage Ultramontain de *Lugano*, Chevalier de l'Ordre de Saint-Maurice de Savoye, Peintre en hiſtoire, mourut à Milan en 1690.

Bock (Jean-Jérôme) de *Bâle*, vivoit en 1580. On a cru pendant un tems qu'il avoit peint à freſque la *Danſe des Morts*, qui ſe voit au cloître des *Dominicains*, à Bâle, qu'on eſtime communément être l'ouvrage du fameux Jean *Holbein.* Cette danſe lugubre a été gravée en 1544, par Joas *Dennacker*, Graveur d'Ausbourg, & en 1621, par Matthieu *Merians ;* mais ce qui ſurprendra, c'eſt qu'on trouve le même ſujet gravé par Jean *Holbein*, avec des figures très-différentes de celles du cloître des *Dominicains.* Ces gravures ſur bois ſont d'une forme très-petite, mais d'une expreſſion qui étonne : on en a auſſi de belles copies.

Boltſchauſer (Henri), aujourd'hui célèbre Graveur, naquit à *Alten-Klinjen*, dans la Turgovie, le 11 Avril 1754.

Bordier (N.....), de *Genève*, excellent Peintre en émail. Voyez *Petitot*, parmi les Peintres.

Borner (Pierre-Paul), de *Lucerne*, habile Médailleur, eſt mort en 1727 à 50 ans. Son frere *Jean-Baptiſte* étoit ſon émule.

Boſſart (Victor), né à *Bar*, dans le Canton de Zoug, excella dans l'art de faire des orgues. C'eſt lui qui a conſtruit celles qu'on voit dans différentes égliſes de la Suiſſe, à Lucerne, à Zoug, à Schweitz & dans les Abbayes d'Einſidlen & de Saint-Urbain. Cet Artiſte a auſſi fait les orgues de l'Abbaye de Saint-Vincent, à Berne, & eſt mort à *Bar* en 1772. Son fils qui marchoit ſur ſes traces, eſt mort en la même ville en 1781.

Brandenberg (Jean *de*), né à *Zoug* en 1660, mort (6) en la même ville le 29 Septembre 1729, étoit Peintre d'hiſtoire & de portraits. On voit beaucoup de ſes tableaux à Zoug, dans les égliſes & chez des particuliers. Il a auſſi beaucoup travaillé dans l'Abbaye d'Einſidlen & au Château de Hindelbanck, dans le Canton de Berne. Si le manque d'aiſance, cauſé ſouvent par le dérangement, n'eût pas contrarié Jean de *Brandenberg*, ce Peintre, qui étoit heureuſement né pour l'invention dans le grand, eût pouſſé ſon art ſublime au degré de la perfection.

---

(6) Voici des vers en ſon honneur :

In tumulo latitat Pictoris dextra JOANNIS.
Quæ pinxit, nullo funere tecta manent.
Inſpice Templa, tibi, Tabulata vel ipſa loquentur,
Picturæ finem numinis eſſe ſcopum.

Brandmuller

Brandmuller (Grégoire), né à *Bâle* en 1661, célèbre Peintre d'hiſtoire, mourut le 7 Juin 1691.

Bullinger (Jean-Balthaſar), né à *Langnau*, dans le Canton de Zurich, le 31 Novembre 1713, excelloit dans le payſage. On rapporte qu'il en vouloit beaucoup à la mémoire du Réformateur Henri *Bullinger*, dont il deſcendoit, & à qui il ne pouvoir pardonner d'avoir défendu toute peinture & ſculpture dans les égliſes de la nouvelle Réforme; *c'étoit*, diſoit-il, *rendre un bien mauvais ſervice aux Arts libéraux.*

Byſſ (Jean-Rodolphe), né à *Soleure* le 11 Mai 1660, mort à Wirſbourg le 11 Décembre 1738, habile Peintre, excelloit dans les ſujets d'Hiſtoire naturelle & d'Architecture.

Canclino. Il y a eu deux Peintres célebres de ce nom, l'un nommé *Abondio*, & l'autre *Antoine*, tous deux natifs de *Bormio*, le premier vivoit en 1500, & l'autre en 1630.

Carabelli (François), né, en 1737, à *Cartel Santo Pietro*, dans le Bailliage Ultramontain de *Mendriſio*, célebre Statuaire, travailloit à Milan en 1774.

Carlo Maderna, ou *Maderni* (le Chevalier), célebre Architecte qui exécuta le ſuperbe Dôme de *Saint-Pierre* de Rome, ſur le deſſin de *Michel Ange*, étoit né, en 1556, à *Biſſone* dans le Bailliage Ultramontain de *Lugano.* Il étoit de la noble famille *Maderna*, ou *Maderni*, dont une branche eſt établie dans le Bailliage de *Lugano*, & l'autre dans celui de *Mendriſio*; cet habile Architecte mourut à Rome le 30 Janvier 1629.

Carloni (Thadée), né au village de *Rovio*, dans le Bailliage de *Lugano*, a excellé dans la Sculpture, & s'eſt

acquis une grande réputation. Il mourut à Gènes le 25 Mars 1615, on lui dreſſa cette épitaphe laconique dans l'Egliſe de *S. Franceſco di Caſtaleto :*

Tadeus Carlonus
Egregius Sculptor,
Nil niſi corpus
Morti conceſſit.
1615.

Il laiſſa deux fils, qui eurent une très-grande célébrité dans la Peinture. *Jean Carloni* l'aîné, dit le *Gènois*, parce qu'il naquît à Gènes en 1590, & Jean-Baptiſte *Carloni*, né auſſi à Gènes en 1592. Le premier excelloit dans les raccourcis. Le plafond de l'Annonciade, Egliſe de Gènes, où il a repréſenté l'hiſtoire de la Vierge, paſſe pour un chef-d'œuvre. Il mourut à Milan en 1637, & *Jean-Baptiſte*, ſon frere, en 1659.

Colomba (Jean-Baptiſte), né en 1638 à *Arogno*, hameau dans la *Pieve Agno*, au Bailliage ultramontain de *Lugano*, peignit à freſque avec un ſuccès prodigieux. Il mourut fort âgé à la Cour de Pologne. Son fils, Luc-Antoine *Colomba*, né à *Arogno* en 1661, fut auſſi un Peintre très-renommé en Allemagne; il mourut dans ſa Patrie en 1737. *Jean-Baptiſte-Innocent Colomba*, Neveu de *Luc-Antoine*, & petit-fils de *Jean-Baptiſte* le *Polonnois*, ſe diſtingua également dans la Peinture. C'eſt lui qui peignit le Théâtre de Turin. Il vivoit, en 1774, retiré dans ſa Patrie.

Cotta (Giovanni-Franceſco), né à *Morbeſno*, dans la Valteline en 1727, éleve de Sterhano *Torelil* de *Bolo-*

gne, a joui à juſte titre de la réputation d'un grand Peintre à freſque & à l'huile.

Crauer (Guillaume), de *Lucerne*, Directeur de la Monnoie de cette ville, a été le premier maître du grand *Hedlinger* dans l'art du burin. Il eſt mort vers l'an 1720.

Croix (Jean-Jacques la), né à *Payerne*, Canton de Berne, en 1751, paſſe pour un habile Graveur.

Daelliker (Jean-Rodolphe), né à *Zurich* en 1694, s'attacha à peindre les portraits, genre dans lequel il réuſſiſſoit ſingulierement, ce qui le rendit célebre. Il eſt mort à Schaffhauſen le 23 Avril 1769.

Daſſier (Jean), né à *Genève* le 17 Août 1676, mort en la même ville le 15 Octobre 1763, s'eſt acquis une gloire immortelle dans l'art de *Médailleur*. Son fils *Jacques-Antoine*, né à Genève le 15 Novembre 1715, & mort à Copenhague le 2 Octobre 1759, l'égala, & peut-être même le ſurpaſſa dans certaines parties. Parmi ſes médailles, on ne peut aſſez admirer celle qui offre la tête du préſident *Monteſquieu*.

David (Louis), né à *Lugano* en 1648, & qui vivoit encore à Veniſe en 1698, a donné, en italien, un excellent Traité du deſſin, dont voici le titre : *Diſinganni dalle principali notizie ed erudizioni delli arti più nobili del diſegno.*

Diſcepoli (Jean-Baptiſte), ſurnommé, à cauſe de ſon allure de boiteux, & du lieu de ſa naiſſance, *Il Zoppodi Lugano*, naquit, en 1590, & mourut en 1660. Ses Tableaux ſont eſtimés en Italie.

Dunz (Jean), né à *Berne* le 17 Janvier 1645, & mort en la même ville le 10 Octobre 1736 à 92 ans, ex-

celloit ſur-tout dans l'art de peindre des fleurs.

Fontana (le Chevalier *Carl*), né à *Bruciata*, dans la Paroiſſe de *Novazzaro*, au Bailliage de *Mendriſio* en 1634, célebre Architecte, & éleve du *Cavalier Bernin*, mourut le 6 Février 1714, & fut enterré à *Santo Lorenzo* à *Pantani*. Son fils François *Fontana*, né à Rome en 1673, excella auſſi dans l'art de l'Architecture. Il mourut à Rome le 3 Juin 1708.

Fontana (Domenico), né en 1543 à *Mili*, ou *Melide*, hameau ſitué ſur le lac de Lugano, dans le dioceſe de Como, acquit une grande célébrité par ſes talens dans l'art de l'Architecture. Ce fut lui qui, en 1586, ſous le pontificat de *Sixte-Quint*, inventa une machine pour tranſporter du grand Cirque dans la place du Vatican un prodigieux Obéliſque de 72 pieds de haut. *Fontana* exécuta ce tranſport avec ſuccès, & ſon entrepriſe fut admirée du Pape & de toute la ville de Rome. *Sixte-Quint* récompenſa l'adreſſe audacieuſe du Machiniſte par une penſion de deux mille *ſcudi*, pour lui & ſes héritiers, outre cinq mille *ſcudi* qu'il lui donna en gratification. Le Pape le nomma en même temps Chevalier de l'*Eperon d'or*, & lui fit préſent de la machine dont il s'étoit ſervi. *Fontana*, pour perpétuer la mémoire de ſon entrepriſe, grava l'inſcription ſuivante ſur le pied de l'obeliſque :

Dominicus Fontana, ex Pago agri
Novocomenſis, tranſtulit & erexit.

Le détail de la machine & du tranſport eſt conſigné dans une relation imprimée qui a pour titre : *Della tranſ-*

portatione dell' obeliſco Vaticano & delle fabriche di noſtro Signore Papa Siſto V, fatte dal Cavalier Domenico Fontana, Architeto di ſua Santità, fol. in Roma, apreſſo di Domenico Baſa, M. D. XC. Intagliata da natal Bonifatio da Sibenico. Après la mort de *Sixte Quint*, ſon ſucceſſeur *Clément VIII* diſgracia *Fontana*, qui ſe retira en 1592 à Naples, où le Comte *Miranda*, Vice-Roi, l'accueillit avec diſtinction, en le nommant *grand Ingénieur*. *Fontana* fut également protégé par le Vice-Roi *Olivares*. Il inventa des Machines hydrauliques d'un effet ſurprenant. Il mourut à Naples en 1607, à 64 ans, & fut enterré dans une chapelle qu'il avoit fait élever dans l'égliſe de *Sainte-Anne*, où l'on voit ſon épitaphe.

Foſſati (David-Antoine), né en 1708 à *Morco*, dans le Bailliage de *Lugano*, a excellé dans la peinture à freſque; il s'eſt retiré en 1779 dans ſa patrie.

Foſſati (George), natif de *Morco*, dans le Bailliage de *Lugano*, célèbre Graveur à Milan & à Veniſe, a gravé en 1763, dans cette derniere ville, les bâtimens de *Palladio* qui ſont à Padoue, à Vicence, &c. Il a auſſi gravé un recueil de Fables; la géométrie pratique de M. *Leurer*; les plans de Veniſe, de Bergame, & de Genève, & a donné une carte du lac de *Lugano*, &c.

Frey (Jacques), le plus célèbre Graveur de ſon tems en Italie, étoit né à *Lucerne* le 17 Février 1681. Il mourut à *Rome* le 12 Janvier 1752. Son œuvre contient deux gros volumes *in-folio*. Il a gravé beaucoup de tableaux de *Raphaël*, du *Dominiquin*, d'Annibal *Carrache*, de *Carlo Maratti*, de Charles *Cignaſni*, de *Lambertini*, de Sébaſtien *Conca*, d'André *Sacchi*, du Chevalier *Ruſconi*,

de *Guido Reni*, d'*Albani*, d'*Algardi*, de *Maſſucci*, de *Mancini*, du *Pouſſin*, de *Baleſtra*, de *Barbieri* ou *Guerchin*, & de *Bianchi*.

Fries (Jean-Conrad), de *Zurich*, Sénateur, & habile Peintre en portraits, eſt mort à Zurich en 1693, à 73 ans.

Frieſſ (Samuel), de *Zurich*, Peintre célebre & Sculpteur en pierre, mort en Moravie dans l'année 1596, étoit l'un des fils de l'érudit *Frieſſ*, en latin *Friſius*, qui a continué la Bibliotheque de Conrad *Geſſner*.

Frig (Louis), de *Zurich*, grava en bois la carte (7) du Canton de Zurich, & le plan de la ville de ce nom, d'après le deſſin de *Chriſtophe Maurer*; il vivoit en 1570.

Fuchs (Félix-Cajetan), né en 1749 dans la ville de *Rapperſchweil*, s'eſt acquis beaucoup de célébrité dans l'art de peindre l'hiſtoire, les antiques & l'architecture.

Fuesſlin (Mathias), dit l'*Ancien*, né à *Zurich* en 1598, célèbre peintre d'hiſtoire, peignit auſſi ſur le verre & en miniature. Il manioit même avec beaucoup de facilité le poinçon de la ciſelure. Il mourut à Zurich en 1665, à 67 ans, & laiſſa un fils, nommé *Mathias*, qui fut habile Peintre en portraits, & qui mourut en 1708.

Fuesſlin (Jean-Melchior), de *Zurich*, mort en 1736 à 59 ans, étoit habile dans le deſſin & la gravure. Il grava la cérémonie de l'alliance jurée en 1706, entre la République de Veniſe & le Canton de Zurich; ce morceau lui fait honneur. On a encore de lui pluſieurs plans & perſpectives des environs de Zurich, &c.

Fuesſlin (Jean-Rodolphe) né à *Zurich* le 5 Septembre

(7) En ſix parties *in-folio*.

1709, éleve de Philippe-Jacques *Louterbourg*, & Peintre en miniature étoit en 1761 du Grand-Conſeil de la République de Zurich.

Funk (Jean-Fréderic), très-habile Statuaire, eſt né le 26 Octobre 1745, à *Nidau*, dans le Canton de Berne.

Gardelle (Robert), né à *Genève* en 1682, eſt mort dans ſa patrie en 1766, à 84 ans, avec la réputation d'un célèbre Peintre de portraits.

Geſſner (Salomon), de *Zurich*, Auteur des *Idilles Paſtorales* & du poëme de la *mort d'Abel*, a gravé avec goût pluſieurs eſtampes & vignettes de ſes œuvres, qui portent l'empreinte de ſon génie.

Geyger ou *Gigger* (Jean-Conrad), né à *Zurich* en 1599, a inventé le ſecret de peindre à l'huile ſur verre; il ſavoit auſſi peindre en émail avec beaucoup d'adreſſe. On a de lui une grande carte du Canton de Zurich, qui en offre les plus grands détails. On y trouve même l'indication des ſentiers & des fermes; c'eſt un plan en miniature. Cette carte, qui avoit coûté à l'Auteur trente ans de travail, eſt conſervée précieuſement dans la Bibliotheque publique de Zurich. *Geyger* en a tiré une copie en petit format, qu'il a gravée. La République, en reconnoiſſance de ſes ſervices, le nomma en 1644 Membre du Grand-Conſeil, & lui donna en 1646 l'adminiſtration du *Cappeler-Hof*, où il termina ſes jours en 1674, à 75 ans.

Graff (Antoine), habile Peintre en portraits, eſt né à *Winterthour*, ville du Canton de Zurich, le 20 Novembre 1736.

Grimoux (Jean), né en 1680 à *Romont*, ville du Canton de Fribourg, Peintre en portraits, étoit en grande

réputation à Paris, où il mourut vers 1740.

Grubenmann (8) (Ulric), natif de *Tuffen*, dans le Canton d'*Appenzell-Réformé*, l'un des plus ingénieux Architectes de ce ſiecle, a conſtruit en trois ans le pont de *Schaffhauſen*, ſi remarquable par ſa beauté & ſa ſingularité. Le Rhin eſt ici extrêmement rapide; ce fleuve avoit déjà emporté pluſieurs ponts de pierre, bâtis ſur des arches conſtruites avec la plus grande ſolidité, lorſqu'Ulric *Grubenmann*, alors Charpentier à Tuffen, entreprit d'en établir un de bois, formant une ſeule arche, quoique le fleuve ait plus de trois cens pas de largeur. Les Magiſtrats voulurent qu'il donnât deux arches à ſon pont, & qu'il ſe ſervît du bâtis de pierre de l'ancien pont, qui étoit reſté. L'Architecte fut obligé d'obéir; mais il exécuta ſon ouvrage de maniere que le pont n'eſt point ſoutenu par les pierres du milieu; & certainement il eût été également ſolide & incomparablement plus beau, ſi on le lui eût laiſſé faire d'une ſeule arche, comme il ſe le propoſoit. Quand on conſidere la grandeur du projet, la préciſion de l'exécution, l'on eſt étonné qu'il ſoit l'ouvrage d'un ſimple Charpentier, n'ayant aucune étude & aucunes connoiſſances des Mathématiques, & peu verſé dans la théorie de la méchanique. Tout l'Ouvrage a coûté environ quatre-vingt-dix mille florins. Il a été achevé en 1758; ſa longueur eſt de trois cens ſoixante pas. Quoique *Grubenmann* ne

(8) Eſquiſſes de l'état naturel, civil & politique de la Suiſſe, dans une ſuite de lettres adreſſées à M. *William-Melmoth*, par M. W. *Coxe*, Londres, 1779, *in*-8°, en anglois. Journal *Encyclopédique* de 1779, T. IV, part. III, p. 432, 433. Bouillon, *in*-8°. — M. *Andreas*, dans ſes lettres ſur la Suiſſe, a donné le plan perſpectif & les dimenſions du pont de *Schaffhauſen*.

ſoit

ſoit pas de la claſſe des Peintres, des Statuaires & des Graveurs, nous avons cru devoir l'y placer indirectement comme Ingénieur ou Architecte, pour ne pas trop multiplier les diviſions de notre galerie.

Handmann (Emmanuel), célèbre Peintre en hiſtoire & en portraits, eſt né à Bâle le 16 Août 1718.

Hedlinger (Jean-Charles), né le 28 Mars 1691 à *Schweitz*, dans le Canton de ce nom, Chevalier de l'Ordre de *Chriſt*, s'eſt acquis une réputation immortelle par la beauté, l'expreſſion & la fineſſe des médailles qu'il a données en Suede, en Ruſſie, en Allemagne, en Italie & en Suiſſe. *Chrétien de Mechel*, l'un des plus habiles Graveurs de ce ſiecle, a donné en 1776, à Bâle, l'Œuvre du Chevalier *Hedlinger*, en taille douce, avec une explication hiſtorique & critique, & la vie de l'Auteur. Il a dédié ce recueil précieux à *Sa Majeſté Guſtave III, Roi de Suede.* On peut dire, à la gloire de *Heldinger*, qu'il a été le plus habile Médailleur de ſon tems, & que pluſieurs de ſes médailles ſont comparables à celles des Grecs & des Romains, du ſiecle d'*Alexandre* ou de celui d'*Auguſte.* Ce grand Artiſte eſt mort d'apoplexie à Schweitz, le 14 Mars 1771, à 81 ans. Il étoit, depuis 1745, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Suede, & depuis 1747, de celle de Berlin.

Heilmann (Jean-Caſpar), né en 1718 à *Mulhauſen*, République alliée des Cantons réformés, célebre Peintre en payſages & d'hiſtoire naturelle, eſt mort à Paris le 27 Novembre 1760. Las de peindre des portraits, quoiqu'il y excellât, il avoit coutume de dire : *Tout Peintre doit être un homme libre ; mais un Peintre de portraits eſt un eſclave, & je ne veux pas être un eſclave.*

Heinz (Joſeph) né à *Berne* vers l'an 1550, a peint l'hiſtoire avec beaucoup de ſuccès, & s'eſt acquis une grande réputation.

Herrliberger (David), né à *Zurich* en 1697, a gravé avec un grand ſuccès les *Cérémonies religieuſes*; la Topographie (9) de la Suiſſe, en deux parties *in*-4°; les vues de la ville & du Canton de Zurich; le *Temple d'honneur* de la Suiſſe, avec les portraits des hommes les plus célèbres de cette République; les glacieres de la Suiſſe; un Traité du *Manège* ou d'Equitation, par le Baron *Eiſenberg*, &c. &c. M. *Herrliberger* eſt très-exact dans ſes deſſins topographiques; & quoique ſon burin ſoit inférieur à celui de *Mérian* (10), ſes vues & ſes plans méritent la préférence par leur nouveauté. Il les a accompagnées d'un texte généralement aſſez eſtimé, & beaucoup ſupérieur à celui de la Topographie de *Mérian*, qui parut à Francfort en 1654, *in-folio*, en allemand.

Hofmann (Samuel), né, vers l'an 1591, à *Zurich*, Eleve de *Rubens*, a peint le portrait & l'hiſtoire. Ses Tableaux ſont très-eſtimés. Il mourut en 1648.

Holbein (*) (Jean), appellé *le Prince des Peintres de la Suiſſe*, né à *Bâle* en 1495, fils de Jean *Holbein*, auſſi Peintre, & natif d'*Augſbourg*, qui s'étoit établi à Bâle (11),

---

(9) En allemand, 1774, & les années ſuivantes, *in*-4°. La premiere partie de cet Ouvrage a été publiée en françois par *Mottet*.

(10) La Topographie de la Suiſſe par *Mérian*, de Bâle, forme la quinzieme partie de la grande Topographie de *Zeiler*, qui eſt en 30 vol. *in-folio*.

(*) *Planche* 207, portraits, n°. 4,

(11) *Sandrart*, Acad. des Peintres, part. II, p. 249. Dictionnaire abrégé de Peinture & d'Architecture, par l'Abbé François de *Marſy* (mort à Paris

N. 329 T. 8. p. 154

4

JEAN HOLBEIN,
de Bâle, Peintre très-célebre. Mort à
Londres en 1554. âgé de 56.

Ravenet Sculp.

s'acquit en peu de temps une grande réputation, ce qui ne le tira point de la pauvreté où le plongerent ſes excès & ſa prodigalité. *Eraſme* & le Juriſconſulte *Amerbach* eurent pour lui une eſtime particuliere, & l'aiderent de leurs libéralités. *Eraſme* qui connoiſſoit les talens de cet Artiſte, mieux que lui même, l'amena avec lui en France où ſon mérite fut bientôt apprécié. *Holbein* paſſa en Angleterre par le conſeil du Comte d'*Arondel*, & alla demeurer chez le Chancelier *Thomas Morus*, auquel *Eraſme* l'avoit recommandé; il y fit les portraits de ſon bienfaiteur & de toute ſa famille, que l'on conſerve encore. Il *n'y a pas*, dit un Auteur allemand (12), *de pays au monde où l'on dépouille l'homme, comme on le fait en Angleterre, de ſa naiſſance, de ſon rang, & de tout ce qui ne lui eſt pas perſonnel. Un inconnu paſſe-t-il en Allemagne? on demande s'il eſt noble; en Hollande s'il eſt riche, en Angleterre quel eſt ſon mérite.* Henri VIII employa *Holbein*, & lui accorda une protection particuliere. Un Lord fort ignorant alloit ſouvent ennuyer *Holbein* dans ſon attelier; cet artiſte le lui témoigna. Le Lord le prit ſur un ton fort haut, & le menaça. *Holbein* lui rendit menace pour menace, & le força de ſe

---

ſa patrie en 1763), tome I, p. 60 & 305. Paris, 1746, *in*-12, &c. On lit les vers ſuivans au bas du portrait de *Holbein*, gravé par *Loſterman*:

Egregius Pictor magno qui gratus Eraſmo,
His quantum accrevit laus, Baſilea, tua!
Diviſus noſtro te ſuſcipit orbe Britannus
Holbene orbe uno laus tua non capitur.

Muſeum Florentinum, *Pittori*, tome I, p. 95-97, in Firenze, 1752, *in-folio*, *figures*.

(12) M. *Zimmermann*.

retirer. Le Lord ne manqua pas d'aller demander vengeance à Henri contre ſon peintre qu'il traitoit de *Payſan ſuiſſe*. « Laiſſez *Holbein* en repos, *lui répondit le Roi*, car de » ſept payſans, je puis en faire autant de Lords, & de cin- » quante Lords, je ne ſaurois en faire un Holbein ». Ce qu'il y a de plus curieux en peinture à Bâle, eſt la *fameuſe danſe des morts*, peinte par *Holbein* ſur une muraille du Cloître des Dominicains. On y voit des ſquelettes de tout âge & de toutes conditions; la vue de ce tableau cauſe un plaiſir mêlé d'horreur, & eſt une excellente leçon pour l'humanité. *Holbein* peignoit de la main gauche. On eſtime ſur-tout entre ſes Ouvrages (13) une *Cêne* en toile, collée ſur bois; le Triomphe des richeſſes & celui de la pauvreté; les portraits de *Charles-Quint*, de *Morus*, d'*Eraſme*, de *Froben* & de *Holbein* lui-même. La force de ſon génie, ſans autre ſecours & ſans autres études, que celles de la nature, en ont fait un excellent Peintre. Il avoit l'imagination grande, il deſſinoit avec une facilité admirable, & ſes grands tableaux ſont pleins d'invention. Il a fait un grand nombre de portraits. Son coloris eſt vigoureux, ſes carnations vives, ſes figures ont un relief qui ſéduit agréablement. On lui reproche ſeulement d'avoir mal jetté ſes draperies. *Holbein*, après avoir fait encore un voyage à Bâle, retourna à Londres,

(13) M. *Chrétien de Mechel* a annoncé dans le Catalogue des eſtampes de ſon propre fonds, imprimé à Bâle en 1778, l'*Œuvre de Jean Holbein*, contenant ce que ce grand Peintre a fait de plus beau & de plus curieux en différens genres. Cet Ouvrage en deux volumes *in folio*, a depuis paru avec un texte intéreſſant, où l'on trouve la vie de *Holbein* d'une maniere nouvelle & tirée de ſources inconnues juſqu'à préſent.

où il mourut de la peſte, en 1554, à 56 ans.

Huber (Jean-Rodolphe), né à *Bâle* en 1668, habile Peintre en miniature, a auſſi fait un grand nombre de portraits & de tableaux d'hiſtoire peints à l'huile, qui ſont eſtimés.

Hungar (Jean-Michel), né à *Rapperſchweil* le 11 Juin 1634, Capitaine au Régiment ſuiſſe de *Beſſler*, en Eſpagne, dans l'année 1689, *Avoyé* de la ville de *Rapperſchweil*, depuis 1696 juſqu'en 1703, eſt mort dans ſa Patrie le 21 Avril 1714. On voit à *Rapperſchweil* des tableaux d'hiſtoire qui font grand honneur au pinceau de *Hungar*.

Hunkeler (Jean-George), né à *Altishoffen*, dans le Canton de Lucerne, Peintre d'hiſtoire, eſt mort à Lucerne vers l'an 1740.

Hurter (Caſpar), né à *Schaffhauſen* en Avril 1623, étoit auſſi Peintre d'hiſtoire.

Kambli (Melchior), né à *Zurich* vers l'an 1710, Orfèvre & Ciſeleur d'une grande réputation, a travaillé, en 1762, pour la Cour de Berlin.

Keller (Jean-Balthaſar), né à *Zurich* en Mars 1638, mort dans la fonderie de l'Arſenal de Paris, en 1702, à 64 ans, a été très-célebre Ouvrier dans l'art de fondre en bronze, ainſi que ſon frere aîné *Jean-Jacques*, dont il ſera queſtion ci-après. Le Roi Louis XIV les retint à ſon ſervice en 1675. Ils fondirent un grand nombre de canons, de mortiers, & pluſieurs ſtatues dans les jardins de Verſailles. Jean-Balthaſar *Keller* fut nommé le 20 Septembre 1697, Commiſſaire général des fontes de l'Artillerie, & Inſpecteur de la Fonderie de l'Arſenal de Paris.

La (14) Statue équeſtre de la place *Vendôme*, dont la ſculpture eſt de M. *Girardon*, a été fondue par Jean-Balthaſar *Keller*. Ceux qui voudront plus particulierement connoître la méchanique de ce grand Ouvrage, n'ont qu'à conſulter le mémoire curieux que M. de *Boffrand* (15) a publié ſur cette matiere; & par lequel il a tranſmis à la poſtérité l'invention d'un art (je veux dire l'art de fondre de grands Ouvrages d'un ſeul jet), qui a fait tant d'honneur au ſiecle de Louis XIV. Ce fut le 20 Septembre 1692 que *Heller* fondit d'un ſeul jet la Statue équeſtre de ce Prince. Elle eſt haute de vingt pieds, & l'on juge combien ſon poids doit être conſidérable.

Keller (Jean-Henri), né à *Zurich* en 1692, fils de Jacques *Keller* de *Bâle*, Sculpteur célebre, peignoit l'Architecture avec beaucoup de goût, & jouiſſoit d'une grande réputation en Hollande. Il mourut à la *Haye* en 1748, ou 1749.

Keller (Jean-Jacques), né à *Zurich* le 17 Décembre 1635, eſt mort à *Colmar* en Alſace, en 1700, à 65 ans. Il s'eſt acquis une grande réputation; ſes talens égaloient ceux de ſon frere, *Jean-Balthaſar*, dans l'art de fondre en bronze.

Koella (Jean), natif du village de *Staefa*, au Canton de Zurich, mort dans ſa Patrie le 15 Janvier 1778, a

---

(14) M. L'*Abbé de Marſi*, abrégé de Peinture & d'Architecture, T. II, p. 229, Paris, 1746, *in*-12. — M. *Fueſlin*, dans la Vie des Peintres & Artiſtes de la Suiſſe, tome II, p. 1-97, a décrit & fait graver toute la méchanique dont uſa *Keller* pour la fonte de la ſtatue équeſtre de *Louis le Grand*.

(15) Architecte du Roi & de ſon Académie Royale d'Architecture, premier Ingénieur & Inſpecteur-Général des Ponts & Chauſſées du Royaume.

Pl. 330. T. 8. p. 159.

8

JEAN-ETIENNE LIOTARD,
Né à Genève en Dec. 1702.
Peintre célebre en 1757.

Hubert Sculp. A.P.D.R. N°. 198.

mérité par ſes tableaux une place diſtinguée parmi les Peintres de la Suiſſe.

Kubler (Werner), né à *Schaffhauſen* en 1550, a été un habile deſſinateur.

Labelye (Charles), de *Vevai*, au Canton de Berne, a conſtruit à Londres le pont de *Weſtminſter*. Il vivoit encore en 1760.

Landriani (Paul-Camil), né vers l'an 1606 au bourg de *Ponte* dans la Valteline, eſt recommandable par ſes tableaux d'hiſtoire, qui ſont très-eſtimés.

Leuenſprung (Paul), de *Berne*, habile Peintre, fut tué, en 1499, à la bataille de *Dornach*, pour la liberté helvétique. L'Hiſtorien *Slettler* a célébré ſes talens & ſa valeur.

Ligario (Pietro), né au bourg de *Sondrio* dans la Valteline en 1686, mort en 1748, s'eſt fait une réputation immortelle par ſes tableaux d'hiſtoire.

Lintineyer (Daniel), de *Schaffhauſen*, Deſſinateur très-eſtimé, vivoit dans le XVIe ſiecle.

Liotard (Jean-Etienne), ſurnommé le *Peintre turc*, eſt né à *Genève* en Décembre 1702. On conſerve à Paris, au Cabinet des eſtampes du Roi, ſon portrait (*) gravé par lui-même en 1733, lorſqu'il étoit encore éleve de Jean-Baptiſte *Maſſé*, qui excelloit dans le genre de la miniature, & qui ſe crut obligé de le renvoyer à cauſe de ſon caractere atrabilaire qui ne ſympatiſoit point avec

---

(*) *Planche 195.*

Muſæum Florentinum, *Pictori*, tome IV, p. 273, in-Firenze, 1762, *in folio*, *figures.*

(16) *In-8°*,

le ſien. *Liotard* s'appliqua d'abord à l'émail ; mais quoiqu'il en tirât de grands avantages, il le quitta pour ſe livrer à la Gravure qu'il n'a point ſuivie. Enſuite il prit le pinceau, & voyagea en différentes Cours ; ſe trouvant en 1738 à *Conſtantinople*, il y prit l'habit de Turc qu'il conſerva à ſon retour à *Paris*, & ſous lequel il fit fortune. Car toutes les Dames voulurent avoir leur portrait du ſoi-diſant *Turc*. Il ſe maria en 1756, & ſe retira dans ſa Patrie.

Liotard (Jean-Michel), né à *Genève* en Décembre 1702, frere jumeau de *Jean Etienne*, dont il eſt parlé dans l'article précédent, a été un Graveur très-renommé, à Veniſe & à Paris. Il vivoit, en 1770, à Genève, où il s'étoit retiré.

Lironi (Jean-Pierre), né, en 1624, à *Vacallo*, dans le Bailliage ultramontain de *Mendriſio*, très-habile Sculpteur, mourut de poiſon à *Como* en 1692.

Loutherbourg (Philippe-Jacques), né à *Bâle* en 1698, très-habile Peintre en miniature, eſt mort à Paris en 1768.

Magatti (Pierre-Antoine), Chevalier, né en 1687, à *Vacallo*, dans le Bailliage de *Mendriſio*, eſt mort à *Varèſe*, en 1768, avec la réputation d'un très-habile Peintre d'hiſtoire.

Malacrida (Gian-Pietro), de *Mazzo*, dans la Valteline, a peint, en 1489, le tableau du Maître-Autel dans l'Egliſe de *Sainte-Marie* à *Mazzo*. Les connoiſſeurs en font beaucoup d'éloges.

Manuel (Nicolas), né à *Berne* en 1484, a été à la fois Sénateur, Banneret, zélé Réformateur, Poëte comique, Peintre célebre, & Graveur en bois. Il mourut le 30 Avril 1530, à 46 ans. Son fils *Jean-Rodolphe*, Baillif de *Morges* en

en 1562, a été auſſi Poëte & habile Peintre. Nicolas *Manuel* fit jouer à Berne, en 1522, deux Comédies, l'une intitulée, le *Mangeur des morts*, & l'autre, *le Parallele de Jeſus-Chriſt avec ſon Vicaire.* Il fit la traduction du recueil de *Procédures contre des Jacobins exécutés à Berne en* 1519, *pour crime de ſorcellerie*, Genève, 1566, *in*-8°.

Maritz, Suiſſe de nation, fondit en bronze, à Paris, en 1756, la Statue équeſtre de Louis XV d'après le deſſein du célebre *Bouchardon.* Cette Statue a été placée, en 1763, en face du jardin des Tuileries. *Maritz* a auſſi inventé une machine avec laquelle il perforoit les pieces de Canon de Bronze, il fit le même eſſai ſur des canons de fer.

Martini (Martin), de *Lucerne*, Orfèvre, Géometre, Deſſinateur & Graveur très-eſtimé, vivoit encore en 1606, & mourut à Fribourg en Suiſſe.

Maurer (Chriſtophe), né à *Zurich* en Février 1558, fils du Graveur *Joſias Maurer*, a gravé un grand nombre de ſujets hiſtoriques, entr'autres, les figures de la *Bible.* Il mourut à Zurich en Mars 1614.

Maurer (Joſias), né à *Zurich* en 1530, Poëte, Auteur de pluſieurs pieces de Théâtre en allemand, Aſtronome & Graveur en bois, mourut à *Winterthour en* 1580.

Mazzetti (Pierre), né à *Rovio*, dans le Bailliage de *Lugano*, en 1663, célebre Sculpteur, eſt mort en 1744.

Mechel (Chrétien *de*), Graveur de l'Electeur Palatin, & membre de diverſes Académies, né à *Bâle* le 4 Avril 1737, Eleve de *Wille*, Graveur à Paris, s'eſt fait beaucoup d'honneur dans toute l'Europe par ſes Ouvrages, dont il a publié le (16) Catalogue à Bâle en 1778. Dans

(16) *In*-8°.

ce nombre, ſont, 1°. *La Galerie électorale de Duſſeldorff ;* 2°. l'Œuvre du Chevalier *Jean-Charles Hedlinger*, ou Recueil des médailles de ce célebre Artiſte, gravées en taille-douce, accompagnées d'une explication hiſtorique & critique, & précédées de la vie de l'Auteur, dédié au Roi de Suede, *Guſtave III ;* 3°. l'Œuvre de *Jean Holbein ;* 4°. Cérémonies du renouvellement d'alliance entre la France & les Cantons de la Suiſſe, célébrées à Soleure le 25 Août 1777, & fêtes données à cette occaſion dans cette ville, en quatre planches, & 5°. un grand nombre de *ſujets divers*, d'après *Heilman*, C. *Vanloo*, *Graaff*, *Metzu*, *Loutherbourg*, *Boucher*, *Weirotter*, *Brinckman*, &c. Nous rappellerons ici à la gloire de ce Graveur, la faveur que lui fit l'Empereur *Joſeph II*, de voir ſon cabinet à ſon paſſage à Bâle, en 1777, ſous le nom de M. le *Comte de Falkenſtein.*

Meglinger (Caſpar), de *Lucerne*, fameux Peintre d'hiſtoire & de portraits, mourut très-âgé vérs l'an 1670.

Mérian (Matthieu) (17), dit l'*Ancien*, né à *Bâle* le 22 Septembre 1595, habile Graveur, a donné les collections topographiques en 31 volumes *in-fol. ; Florilegium ; florum & plantarum*, Francfort, 1641, *in-folio ;* beaucoup d'eſtampes dans le premier volume du *Theatrum Europeum*, dans l'*Archontologia Coſmica*, dans l'*Itinerarium Italiæ*, dans le *Theatrum Philopoliticum*, dans les *quatre Monarchies de Gotfrid*, &c. Ce grand Artiſte mourut aux eaux minérales de *Schwalbach*, en 1651 ou 1653, à 58

(17) Voyez ſon portrait, *planche 195.*
Leu, Dictionnaire de la Suiſſe, tome XIII, p. 58, 59.

7.

MATHIEU MERIAN l'Ancien,
Célebre Graveur, Né à Bâle en 1595.
Mort à Schwalbach en 1653. Agé
de 58. ans.

Hubert Sculp.

ans, laiſſant entr'autres enfans, *Matthieu Mérian*, dit le *jeune*, qui a été auſſi un célèbre Peintre; *Caſpar Mérian*, bon Graveur, & *Charles-Guſtave Mérian*, Conſeiller intime de l'Electeur de Brandebourg, depuis Roi de Pruſſe, mort à Francfort-ſur-le-Mein en 1707, dont on a le *Theatrum Europæum*. *Marie-Sibille Mérian*, dont on va donner l'article, étoit leur ſœur.

Mérian (Matthieu), dit le *jeune*, né à *Bâle*, fils de Matthieu *Mérian*, dit l'*ancien*, que nous venons de citer, a été un excellent Peintre de portraits & d'hiſtoire. On a auſſi de lui la continuation du *Theatrum Europæum*, commencé par ſon pere. Il laiſſa un fils, *Jean-Matthieu Merian*, qui s'acquit auſſi beaucoup de réputation par ſes talens dans l'art de la peinture, & mourut à Francfort-ſur-le-Mein en 1716, alors Conſeiller de l'Electeur de Mayence.

Mérian (Marie-Sibille), née à *Francfort-ſur-le-Mein* en 1647, où ſon pere Matthieu *Mérian* s'étoit établi, ſe rendit célèbre par l'art avec lequel elle ſut peindre en détrempe les fleurs & les inſectes, & fit pluſieurs voyages pour voir les collections des curieux ſur cette partie de l'hiſtoire naturelle. On eſtime auſſi beaucoup ſes deſſins, & ſes notes ſur les *chenilles*, leurs métamorphoſes & les plantes dont elles ſe nourriſſent. On a de Marie-Sibille *Mérian*, *Erucarum ortus*, *alimentum & paradoxa metamorphoſis*, Nuremberg, 1679 & 1683. — *Metamorphoſis Inſectarum Surinamenſium*, Amſterdam, 1705, *in-folio*. — *Diſſertatio de generatione & metamorphoſibus Inſectarum Surinamenſium*, Amſterdam, 1719, *in-folio*. Marie-Sibille *Mérian* mourut à Amſterdam le 13 Février

1717. Les *Inſectes de l'Europe* ont été traduits en françois & imprimés à Amſterdam en 1730, *in-folio*. Celles de *Surinam* ont été réimprimées en latin & en françois en 1726, auſſi *in-folio*, avec douze planches d'augmentation; mais l'édition de 1705 ſe recherche pour la beauté des épreuves; en 1768, il en a paru une nouvelle édition, latine & françoiſe, par M. *Heurtaut*.

Meyer (Conrad), habile Peintre & Graveur, né à *Zurich* le 3 Octobre 1618, eſt mort en 1689.

Meyer, (Dietrich *ou* Thierri), né à *Egliſau*, au Canton de Zurich en 1572, fils de Caſpar *Meyer*, Citoyen de Zurich, célèbre Peintre, mourut à Zurich le 12 Décembre 1658.

Meyer (Félix), habile Peintre en payſage, né en 1653 à *Winterthour*, ville du Canton de Zurich, eſt mort dans ſa patrie le lundi de Pentecôte 1713.

Meyer (Jean-Jacques), né à *Zurich* le 19 Avril 1749, peignoit auſſi le payſage, & s'acquit une grande célébrité en Allemagne.

Meyer (Rodolphe), né à *Zurich* en 1605, fils aîné du célèbre Peintre Thierri *Meyer*, excellent Graveur, & dont on a, entr'autres eſtampes, celles qui ornent l'*Helvetia ſancta*, de *Murer*, mourut à Zurich le 15 Août 1638.

Moerikofer (Jean-Caſpar), né le 27 Novembre 1733, à *Frauenfeld*, ville capitale de la Turgovie en Suiſſe, célèbre Graveur de médailles, s'eſt retiré dans ſa patrie en 1774.

Mola (Jean-Baptiſte), né vers 1620, dans le Bailliage de *Mendriſio*, étudia dans l'école de *Vouet*, à Paris, & ſe perfectionna à Boulogne, chez l'*Albane*. Ce Peintre a

réuſſi dans le payſage; il entendoit la perſpective, & réuſſiſſoit moins dans le coloris : ſa maniere de feuiller les arbres eſt admirable.

Mola (Pierre-François), né en 1621 à *Coldre* ou *Colderie*, village de la Paroiſſe de *Balerna*, dans le Bailliage de *Mendriſio*, reçut les premiers élémens de la peinture, de ſon pere, qui étoit Peintre & Architecte. Il fut enſuite Diſciple de *Joſepin*, de l'*Albane* & du *Guerchin;* il excelloit dans le coloris, le deſſin, le payſage & les ſujets d'hiſtoire; il fut Chef de l'Académie de *Saint Luc* à Rome, où il mourut de chagrin en 1666, étant ſur le point de venir en France.

Morel (André), né à *Berne* le 9 Juin 1646, l'un des plus grands Antiquaires du dix-ſeptieme ſiecle, excelloit dans l'art de deſſiner les médailles (voyez ſon éloge à la claſſe des Antiquaires). Il s'étoit acquis une grande conſidération à Paris. On lui avoit offert la place de Garde du cabinet des médailles du Roi, à condition qu'il embraſſeroit la Religion Catholique; mais il ne voulut point accepter cette condition. Il étoit alors à la Baſtille, où l'avoit fait mettre M. de *Louvois*, parce qu'il s'étoit plaint avec trop de liberté qu'on ne le récompenſoit pas du travail dont il avoit été chargé par Louis XIV. *Morel* étant ſorti de la Baſtille, ſe retira à Aruſtete en Allemagne, où il mourut le 11 Avril 1703.

Morettini (Pierre), natif du *Val-Maggia* ou *Meyental*, en Suiſſe, célèbre Ingénieur, fut employé ſucceſſivement par M. le Maréchal de *Vauban*, & par le Général Hollandois *Coehorn.* Le premier lui donna la direction de la bâtiſſe du baſtion de *Saint-Pierre*, à *Landau*, & le ſecond

l'employa à fortifier *Bergopzoom*. A ſon retour en Suiſſe il éleva les digues ou dunes ſur la riviere *Madia*, près de *Locarno*, & ouvrit heureuſement le paſſage (*) à travers un long rocher au-deſſus du *pont du Diable*, au mont *Saint-Gothard*.

Moſer (George-Michel), né à *Schaffhauſen* le 16 Janvier 1707, étoit en 1729 à Londres, où il travailloit dans l'orfévrerie, & ſe fit la réputation d'un très-habile Ciſeleur.

Muller (Michel), né à *Zoug*, dans l'ancienne famille patricienne de *Muller*, de *Lauried*, excelloit en 1564 & en 1590, dans l'art de peindre ſur verre. On admire ſes peintures en ce genre, que l'on voit à Zoug dans la Maiſon-de-Ville, & dans d'autres endroits en Suiſſe. Le deſſin & les couleurs en ſont de la plus grande beauté.

Muller (Paul), né à *Zoug*, célebre Peintre ſur verre, au commencement du dix-ſeptieme ſiecle, étoit de la famille patricienne de *Muller*, qui porte un croiſſant dans ſes armes, ce qui la diſtingue de celle de *Muller-Lauried*, qui a une roue de moulin dans les ſiennes.

Muos (Caſpar-Wolgang), Peintre célèbre du dix-ſeptieme ſiecle, & dont on voit des tableaux dans les égliſes de Zoug, & dans l'Abbaye de Pfeffers, vivoit en 1693; il avoit pour frere *Henri-Louis Muos*, qui donna en 1698 une carte eſtimée de la Suiſſe, & qui en 1709 étoit Conſeiller & Capitaine de la ville de Zoug. Son fils, *Jean-Martin Muos*, fut auſſi un très-bon Peintre.

Nikollet (Benoît-Alphonſe), né au village de *Saint-Immier*, dans la Principauté de l'Evêque de Bâle, en 1740,

(*) *Planche 90.*

éleve de M. *Cochin*, a gravé avec beaucoup de ſuccès pluſieurs tableaux de *Vernet*.

Noſſeni (Jean-Marie), célèbre Architecte, né en 1545 à *Lugano*, eſt mort à *Dreſde* le 20 Septembre 1616.

Notker, Moine de Saint-Gall, ſurnommé le *Phyſicien* & le Peintre, ou *Piperis granum*, comme nous l'avons déjà remarqué dans un autre article, étoit habile Médecin & Peintre très-renommé. Il vécut dans le cloître avec une grande auſtérité, & mourut le 12 Novembre 975. Il avoit traité avec grand ſuccès l'Empereur *Oton I* & pluſieurs Princes dans leurs maladies. Ce Prince étant venu à *Saint-Gall*, demanda des nouvelles de *Notker*, qui étoit alors aveugle & très-âgé. Comme on le lui montroit aſſis ſur un ſiege, l'Empereur ordonna à *Oton* ſon fils de le lui amener. Le jeune Prince, après l'avoir embraſſé, le conduiſit par la main à ſon pere, qui, l'ayant auſſi embraſſé, le conſola ſur ſon infirmité, & le mena par la main dans l'Abbaye; ce fut alors que le vénérable vieillard fit cette exclamation:

O me feliciſſimum cæcum, qui tantos, quantos
Nullus unquam meruit, hodie habeo Doctores.

L'Hiſtorien *Ekkehard* (19), qui rapporte cette anecdote (20), ajoute qu'*Oton*, ayant placé *Notker* auprés

(19) *Ekkehardus junior*, de caſibus Monaſterii Sancti-Galli, cap. XVI, p. 61, tome I, parte I, Alaman. Rer. Goldaſti, Francofurti, 1661, *in-fol.* Ekkehard, dit le *jeune*, étoit en 1071 Moine de Saint-Gall.

(20) On trouve la même anecdote dans la vie du Bienheureux *Notker*, écrite en 1220, par *Ekkehard* le *plus jeune*, en latin *minimus*, Doyen de Saint-Gall (*Cap. XXXI, pag. 245, apud Goldaſtum, ibidem, tom. I, part. II*): mais cet Hiſtorien rapporte l'exclamation de *Notker*, avec quelque changement de mots:

O me feliciſſimum orbum, qui tantos, quantos
Nullus cæcus meruit, hodiè habeo doctores.

de lui, les Evêques, les Abbés & les Grands que ce Médecin avoit autrefois traités, saluerent avec le plus grand empressement ce respectable vieillard.

Ochs (Jean-Rodolphe), né à *Berne* en 1675, mort à Londres en 1750, gravoit les pierres avec une précision admirable; il y excelloit, au point que les plus habiles connoisseurs les distinguoient avec beaucoup de peine des Antiques.

Oeri (Pierre), né à *Zurich* le 30 Juillet 1637, Orfèvre très-habile, & Dessinateur plein de goût, se fit à Paris une grande réputation.

Paravicini (Giacomo), dit *il Giannolo*, né en 1640, au village de *Caspano*, dans la Valteline, mort en 1729, étoit excellent Peintre d'histoire: ses descendans ont marché sur ses traces.

Petitot (Jean), naquit à *Genève* en 1607; il porta à la perfection l'art de peindre en émail, & vint en France, où il fut employé par Louis XIV & par plusieurs personnes de la Cour. Sa Majesté lui donna une pension considérable & un logement aux galeries du Louvre; mais après la révocation de l'Edit de Nantes, *Petitot*, qui étoit réformé, se retira dans sa patrie, & mourut à *Vevei*, ville du Canton de Berne en 1691, à 84 ans. Il s'étoit associé dans son travail avec Jacques *Bordier* son beau-frere, qui s'étoit chargé de peindre les cheveux, les draperies & les fonds; *Petitot* faisoit les têtes & les mains. Ces deux Artistes vécurent toujours dans une parfaite amitié, & sans jalousie. Ils gagnerent ensemble plus d'un million, qu'ils partagerent, & sans aucune contestation. Voici des vers qui furent faits à l'honneur de *Petitot*;

La

La vie & les couleurs qu'à l'émail il imprime,
De la Beauté nous rendent tous les traits.
Sous ſon pinceau ſon éclat ſe ranime;
Il nous offre ſon teint, ſes graces, ſes attraits.
Telle eſt de ſon talent la force & l'art ſuprême,
Que de l'abſence il charme les regrets,
Er qu'il nous fait, par ſes vivans attraits,
Jouir à chaque inſtant de la douceur extrême
De voir entre ſes mains reſpirer ce qu'on aime.

Petrini (Pietro *de*), né en 1650 au village de *Campo*, dans la *Valteline*, éleve de l'école de *Maralti*, excelloit dans la peinture.

Pietrini (le Chevalier *Joſeph*), né en 1681 à *Carona*, dans le Bailliage Ultramontain de *Lugano*, mourut en 1757, avec la réputation d'un habile Peintre d'hiſtoire.

Pfenninger (Henri), né à *Zurich* en 1745, s'eſt rendu célebre dans la peinture & la gravure.

Piatti (Franceſco), naquit en 1650 au bourg de *Teglio*, dans la Valteline; ſes tableaux d'hiſtoire ſont très-eſtimés.

Pozzi (Carl-Lucas) né à *Caſtel-San-Pietro*, dans le Bailliage de *Mendriſio*, en 1735, très-habile Peintre en ſtuc, avoit pour frere *Dominique Pozzi*, né en 1744, qui a auſſi excellé dans le même art.

Raggi (Antoine), né en 1724 à *Vico-Morco*, dans le Bailliage de *Lugano*, Statuaire d'une grande réputation, travailloit plus pour la gloire que pour la fortune; il mourut le premier Août 1686.

Rauſt (François-Louis), Bourgeois de *Lucerne*, Peintre dont on a des tableaux eſtimés, mourut à la Haye vers l'an 1730, à 68 ans.

Rieter (Henri), né à *Winterthour*, Canton de *Zurich*, le 15 Septembre 1751, a acquis beaucoup de célébrité par ſes talens dans l'art de peindre le *payſage*.

Ringgli (Gotard), né à Zurich le 27 Janvier 1575, étoit très-habile Deſſinateur. Il mourut à *Zurich* le 29 Janvier 1635. On a de ſes tableaux à Berne, dans la Maiſon-de-Ville. Il grava en 1616, *in*-4°, à Zurich, les figures du livre des *Etrennes* (21) de Joſué *Mahler* (22).

Romegiallo (Giovan-Pietro), né à *Morbegno*, dans la Valteline en 1739, eſt aujourd'hui l'un des premiers Peintres d'hiſtoire en Italie.

Rouquet, de *Genève*, célèbre Peintre en émail, mort à Paris dans la Galerie du Louvre, a donné un Ouvrage ſous ce titre : l'*Etat des Arts en Angleterre*, & une brochure portant celui-ci : l'*Art de la peinture en fromage ou en ramequin ;* c'eſt une ſatyre contre *Jean-Jacques Bachelier*, Peintre de Paris, qui vouloit diſputer au Comte de *Caylus* l'invention de la peinture en cire, ou à l'*Encauſtique*.

Ruſca (le Chevalier Charles-François), né en 1701 à *Lugano*, de l'ancienne maiſon de *Ruſca*, mort à Milan, au commencement de 1769, a été un habile Peintre en portraits.

Salterio (Carlo), né en 1605, à *Caſtel-San-Pietro*, dans le Bailliage de *Mendriſio*, Architecte très-renommé en Italie, mourut en 1670.

---

(21) En allemand, *Gut-iahr fur alle Chriſten.*

(22) Ou *Maller*, de Zurich, Miniſtre de *Glattfelden*, mort en 1610. Leu, Dict. Hiſt. de la Suiſſe, tome XII, p. 144.

Samſon (Jean-Ulric), né à *Bâle* en 1729, s'eſt acquis beaucoup de célébrité dans la Gravure.

Sardi (Joſeph), né à *Morco*, dans le Bailliage de *Lugano*, l'un des plus grands Architectes d'Italie, eſt mort à Veniſe en 1699.

Schaerer (Jean-Jacques), habile Peintre & Stucateur, né à *Schaffhauſen*, le 9 Mai 1676, y eſt mort le 9 Octobre 1746.

Schalch (Jean-Jacques), Peintre & Graveur diſtingué par ſes talens, eſt mort à Schaffhauſen, le 12 Janvier 1713.

Schell, ou *Schaell* (23) (Charles), célebre Sculpteur du XVII ſiecle, étoit né à Zoug.

Schellenberg (Jean-Rodolphe), né en 1740, à Winterthour dans le Canton de Zurich, étoit habile Peintre dans les ſujets d'Hiſtoire Naturelle.

Schmutz (Jean-Rodolphe), né le 2 Janvier 1670, à *Regenſperg*, dans le Canton de Zurich, mort à Londres en 1715 à 45 ans, à laiſſé des Tableaux dont on fait beaucoup de cas.

Schnaetzler (Jean-Ulric), né à *Schaffhauſen*, le 27 Août 1704, Peintre d'une grande réputation, mourut dans ſa Patrie, le 25 Mai 1763.

Schnell (Jean), de *Bâle*, excellent Peintre de Portraits; paſſa en Angleterre vers l'an 1720, & mourut à *Briſtol.*

Schwendimann (Caſpar-Joſeph), né en 1741 au village d'*Ebikon*, Canton de *Lucerne*, éleve du Chevalier

(23) *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome XVI, p. 150.

Hedlinger, excella dans l'art de graver les médailles; celle ſur l'alliance de la France en 1777 avec la Suiſſe, paſſe pour un chef-d'œuvre dans ce genre.

Sebregundi (Nicolas), natif de la *Valteline*, a bâti en 1640 à Rome la belle Egliſe de *Santa-Maria-Del-Pianto*, & le Palais des Marquis *Creſcenzi*.

Serodini (Jean), né en 1595 à *Aſcona*, dans le Bailliage de *Lucarno*, l'un des plus grands Peintres, Sculpteurs & Architectes de ſon temps, mourut à Rome vers l'an 1633.

Silva (Auguſtin), né vers l'an 1620, à *Morbio-di-Sotto*, dans le Bailliage de *Mendriſio*, fils du célebre Peintre François *Silva* dit *l'Ancien*, dont nous allons donner un article ſéparé, mourut dans ſa Patrie, après avoir acquis en Italie la réputation d'un très-habile Statuaire.

Silva (Charles-François), né en 1661, à *Morbio-di-Sotto*, dans le Bailliage de *Mendriſio*, mort à Milan en 1726, a excellé dans la Sculpture, l'Architecture & la Géométrie.

Silva (François), dit l'*Ancien*, né en 1560, à *Morbio-di-Sotto*, dans le Bailliage de *Mendriſio*, célebre Peintre & Statuaire, eſt mort en 1641.

Silva (François), dit le *Jeune*, né en 1668 à *Morbio-di-Sotto*, dans le Bailliage de *Mendriſio*, a été de même que ſon Pere *Auguſtin Silva*, & ſon Aïeul *François* dit l'*Ancien*, un très-habile Statuaire, & a élevé ſa réputation au même degré; il mourut à *Donn*, dans l'électorat de Cologne, en 1737.

Simler (Jean), né à *Zurich*, le 6 Janvier 1693, mort

21.332 T.8.p.173
6

JEAN-CHRISTOPHE STIMMER,
Né à Schaffhausen en 1582.
Célèbre Graveur en 1679.

Le Vilain. Sculp.

en 1748 à 55 ans, dans la ville de *Stein ſur le Rhin*, au canton de Zurich, a été un habile Peintre de Portraits & d'Hiſtoire.

Spengler (Laurent), né à *Schaffhauſen*, en 1720, excelloit dans *l'Art de tourner*. Il a été nommé en 1771 par le Roi de Dannemarck, *Chrétien VII*, Garde & Chef *du Cabinet des Raretés de ſa Majeſté Danoiſe*.

Sprunglin (Nicolas), né à *Berne*, en 1725, très-habile Architecte, eſt aujourd'hui Directeur des Bâtimens de la *ville de Berne*.

Staffelbach (Jean-Pierre), né dans la ville de *Surſée*, au canton de Lucerne, étoit un habile Orfévre, & un des plus célebres Ciſeleurs du XVII ſiecle.

Stazio (Abbondio), né vers l'an 1675, à *Maſſagno*, dans le Bailliage de *Lugano*, Stucateur très renommé, eſt mort en 1757 à Veniſe, où la maiſon de *Stazio*, dont il étoit bâtard, jouit des prérogatives de la *Nobleſſe*.

Stettler (Guillaume), élu du Grand-Conſeil de *Berne* en 1680, mort en la même ville en 1708, excellent Deſſinateur, & habile Peintre, ſur-tout en Miniature, a auſſi excellé dans la Gravure. On a de lui un traité de Peinture écrit en Allemand, & imprimé à Berne en 1699 & 1707, *in*-12; on conſerve à la Bibliotheque de *Berne*, un armorial des familles de cette république, élégamment peint par *Stettler*.

Stimmer (Tobias), né à *Schaffhauſen* en 1534, s'exerça avec un égal ſuccès dans la Peinture & la Gravure. *Rubens* faiſoit grand cas d'une ſuite d'Eſtampes, où *Stimmer* a gravé les figures de la Bible. *Stimmer* eut trois freres, dont l'un, *Abel*, s'appliqua uniquement à la Peinture ſur

verre où il excella; & les deux autres, *Chriſtophe* & *Joſeph*, à la Gravure. Il avoit encore un quatrieme frere, *Joſias*, qui ſe diſtingua dans l'art de la peinture à l'huile; Tobias *Stimmer* mourut à Straſbourg, dans la force de ſon âge.

Stoercklin (Jean-Henri), natif de *Cam*, village du Canton de Zoug, habile Graveur, s'étoit établi à *Augſbourg*, où il mourut en 1736 à 52 ans.

Stoercklin (Jean-Rodolphe), de *Cam*, au canton de Zoug, Graveur encore plus habile que ſon pere *Jean-Henri*, dont il eſt parlé dans l'article précédent, mourut en 1752, à 33 ans. Il laiſſa deux fils *Joſeph* & *N.*, qui ſe diſtinguerent auſſi dans la Gravure, à *Augſbourg*.

Studer (Jean-Rodolphe), né le 30 Juin 1700, à *Winterthour*, ville du Canton de Zurich, Peintre de Portraits, s'eſt rendu célebre dans ſon art.

Sua (Raphaël), né en 1708 à *Sagno*, dans le Bailliage de *Mendriſio*, habile Deſſinateur en Architecture & dans la perſpective, eſt mort dans ſa Patrie en 1766.

Tencalla (Carpoforo), né en 1623, à *Biſſone*, dans le Bailliage de *Lugano*, habile Peintre à freſque, mourut dans ſa Patrie en 1685.

Tencalla (Carpoforo), dit *Mazzetti*, né vers l'an 1684, à *Biſſone*, dans le Bailliage de *Lugano*, l'un des plus habiles *Stucateurs* d'Italie, mourut à Veniſe en 1748.

Thurneyſen (Jean-Jacques), né à *Bâle* le 15 Avril 1636, mort en la même ville le 17 Février 1718, à 81 ans, fut l'un des plus habiles Graveurs de ſon ſiecle; Il y a de lui une *Vénus* couchée, un *Laocoon*, un *Antinoüs*, que les Connoiſſeurs eſtiment beaucoup.

Toriani (François), né d'une famille noble de *Mendriſio*, vers l'an 1600, eſt mort à Rome en 1670; ſes Tableaux ſont très-eſtimés.

Toriani (François-Innocent), né à *Mendriſio* en 1646, mort en 1712, a été un Peintre très-renommé en Italie & en Angleterre.

Trippel (Alexandre), né à *Schaffhauſen*, en 1746, eſt aujourd'hui un des premiers Statuaires de l'Europe.

Trippel (Jean-Henri), né à *Schaffhauſen* le 7 Mai 1683, Peintre très-eſtimé à Vienne en Autriche, mourut à la fleur de ſon âge, en 1708.

Veith (Jean-Martin), né à *Schaffhauſen* le 6 Mai 1650, eſt mort le 14 Avril 1717. Ses Tableaux d'Hiſtoire lui ont acquis une grande célébrité.

Venoſta, ou *Venuſta* (Marcel), né dans la *Valteline*, Peintre, dont les Tableaux ſont très-eſtimés à Rome, mourut vers l'an 1580.

Wagner (Abraham), de *Berne*, a donné en 1776 la premiere (24) partie de ſa collection précieuſe, des vues remarquables des montagnes de la Suiſſe, avec leur deſcription en françois. On y trouve le voyage fait en 1776, dans une partie des Alpes du Canton de Berne, par Jacques-Samuel *Wyttenbach*, Paſteur du grand-Hôpital, & Membre de la Société Economique de Berne: toutes ces vues ſont enluminées avec beaucoup de goût. Ces Eſtampes ont été gravées par MM. Jean *Stoerklin*, *Pfenninger* & C. *Wyſſ*, ſur les Tableaux d'Adam *d'Unker*, Caſpar

(24) *In-folio*, à Berne, chez A. Wagner, Imprimeur de *Leurs Excellences.*

Wolf, & MM. *Khemann*. Le Cabinet de M. *Wagner*, contient les vues les plus intéreſſantes de la Suiſſe, peintes en huile dans la plus grande perfection. Elles ont été faites d'après celles qu'il avoit lui-même deſſinées avec la plus grande exactitude dans ſes voyages ſur les Alpes, & dans les divers Cantons de ce pays merveilleux.

Walther (Frédéric), de *Berne*, célebre Peintre ſur verre, vivoit en 1470; ſes fils *Eliſée* & *Mathias*, excellerent dans le même art; on admire encore à Berne dans l'égliſe de Saint-Vincent, la paſſion du Sauveur, & d'autres Hiſtoires ſacrées, peintes par l'un d'eux ſur les vitrages. Un autre *Mathias Walther*, de la même famille, qui vivoit en 1624, peignoit auſſi ſur *verre*, & s'acquit une grande célébrité. Il étoit en 1631 Baillif de Thorberg.

Waſer (Anne), née à Zurich en 1679, fille de Rodolphe *Waſer*, qui étoit du grand Sénat, & Adminiſtrateur de *Ruti*, poſſédoit le latin & le françois, & excelloit dans le Deſſin & dans la Peinture, ſur-tout dans celle en miniature. Cette demoiſelle qui méritoit d'ailleurs les plus grands éloges pour ſes vertus morales, mourut à Zurich en 1713, à 34 ans,

Wegmann (Henri), né à *Zurich* au mois de Septembre 1536, Peintre célebre & habile Mathématicien, mourut à *Lucerne* dans la religion Catholique. Son pere Jean *Wegmann*, avoit été ſucceſſivement *Maître-Tribun* & *Statthalter* de la ville de Zurich, & Baillif du Landgraviat de la Turgovie,

Werdmuller (25) (Jean-Rodolphe), né à *Zurich* le

(25) Muſæum Florentinum, *Pittori*, vol. I, part. I, p. 43, 44, in Firenze, 1765, *in-folio*, *figures*.

17 Mai 1639, fils de George *Werdmuller*, Colonel au ſervice de la République de Veniſe, & Ingénieur d'un rare mérite, a été très-habile Peintre d'Hiſtoire & de Payſages. Il périt en 1668, à l'âge de 27 ans, par un accident dans la riviere de la *Sile*, à la porte de la ville de Zurich.

Werenfels (Rodolphe), né à *Bâle*, le 24 Février 1629, mort en la même ville le 3 Novembre 1669, excelloit dans les Portraits.

Werner (Joſeph), né à *Berne* en 1637, habile Peintre en miniature, mourut à Berne en 1710 à 73 ans. On ne peut lire ſans indignation toutes les perſécutions que l'envie lui ſuſcita à Paris, à Berlin & juſques dans le ſein de ſa Patrie.

Wickart (Michel), de *Zoug*, Peintre & Architecte très-eſtimé, eſt mort en 1682. Ce fut lui qui conſtruiſit le Pont ſur la *Ruſſe* près *Sinſſ* ſur la frontiere du Canton de Zoug; la ſtructure de ce Pont fait honneur à ſon Architecte.

Wirz (Jean), né à *Zurich* le 25 Novembre 1640, mort dans ſa Patrie en 1709, a été habile Peintre & Graveur.

Witz (Emanuel), né en 1717 dans la ville de *Bienne*, Peintre habile, s'eſt acquis une grande réputation à Madrid.

Wolf (Caſpar), né en 1735, au village de *Muri*, dans le Bailliage du *haut-Argeu libre*, Peintre en Payſage, établi en 1780 à Soleure, a donné une collection des vues remarquables de la Suiſſe, & une autre des coſtumes des Habitans de ce pays; les productions de cet Artiſte ſont

pleines de goût, & offrent l'exactitude la plus ſcrupuleuſe.

Wueſt (Jean-Henri), Peintre, dont on vante beaucoup les talens, eſt né à *Zurich*, le 14 Mai 1741.

Wurſch (Jean-Melchior-Joſeph), né le 21 Août 1732, au village de *Duechs* dans le Canton d'*Undervalden-d'en-Bas*, a la réputation d'un très-habile Peintre en Portraits. Il exerça cet art à *Beſançon*, où il eſt depuis 1773, Profeſſeur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture.

Zehncler (Charles-Louis), né en Octobre 1751 à *Nyon*, au pays de *Vaud*, eſt habile Deſſinateur en Hiſtoire & dans le Payſage.

Zink (Adrien), né à *Saint-Gall*, le 17 Avril 1734, a la réputation d'un très-célebre Graveur dans le genre du Payſage.

XLVIII.

COMMERCE DE LA SUISSE.

UN Philoſophe Suiſſe, parfaitement inſtruit de tout ce qui regarde ſa nation, à qui j'avois communiqué le deſir que j'avois de connoître ce qu'elle pouvoit offrir de plus remarquable, & avec lequel j'ai eu divers entretiens relatifs au commerce, aux mœurs & aux uſages de ce pays, dont je me propoſe d'inſérer le réſultat parmi mes obſervations, me tint ce diſcours.

« Nos mœurs ont changé, celles de nos peres copioient » la vie paſtorale. Endurcis par le travail, nourris d'ali- » mens groſſiers, mais qui perpétuoient en eux la force & la » ſanté; indifférens pour l'or & l'argent, & encore » plus pour les modes de la frivolité, ils ne s'occupoient » que du ſoin de leurs familles, que de la défenſe de la » liberté contre l'oppreſſion. Laboureurs ou Paſteurs, & » Guerriers à la fois, ils ne connoiſſoient pas les attraits » de la moleſſe. C'étoient des ames de la trempe des *Curius* » & des *Cincinnatus* de l'ancienne Rome; mais leurs deſ- » cendans, accoutumés aux douceurs de la paix, ſe ſont » inſenſiblement livrés aux amorces de l'aiſance. Notre » mal dérive de pluſieurs ſources, mais ſur-tout du luxe » que les *Manufactures* établies depuis un ſiecle dans nos » montagnes, y ont fait naître au mépris des loix ſomp-

» tuaires. Mais avant que de vous expliquer tout le pro-
» grès du mal qui nous mine, je vous montrerai en
» quoi conſiſte le commerce actuel de la Suiſſe : mon eſ-
» quiſſe préliminaire pourra vous préparer aux obſerva-
» tions que je vous offrirai dans la ſuite. Sans être ſatyrique,
» je vous dirai la vérité. Ce ſeroit abuſer de la confiance
» d'un étranger, que de lui déguiſer nos vertus & nos
» vices. Quel eſt le peuple civiliſé qui n'en a pas ? Vous
» avez pris la peine de voir un pays que vous aimez par
» inclination. C'eſt un ſentiment héréditaire à tout Fran-
» çois pour notre nation. Une expérience mutuelle de trois
» ſiecles nous le confirme. Vous deſirez d'abord connoître
» le tableau du Canton de Bâle ; voici le mémoire où je
» l'ai tracé ». Je le reçus avec empreſſement, & je lus ce qui ſuit.

Les habitans du Canton de Bâle s'occupent généralement, ou de la culture de leurs terres, ou du travail des Manufactures. Ce dernier objet eſt ſur-tout très-lucratif, & fait en quelque ſorte languir le premier. Il y a des années où ce petit pays tire 900,000 liv., argent de France, des ſeules Manufactures de rubans. Auſſi le nombre d'Ouvriers qui s'en occupe eſt-il prodigieuſement grand. Il y a quelques années que les Manufactures d'étoffes de ſoye commencent à y prendre. Il y en a d'autres, comme celle des Bonnetiers qui, ne trouvant point d'Ouvriers dans le Canton, ſont obligés de faire travailler pour eux leurs voiſins du Canton de Soleure, & de l'Evêché de Bâle. Ceux-ci ſont plus pauvres, & ſe contentent par conſéquent d'un ſalaire bien plus modique que ne le font les ſujets bâlois. C'eſt auſſi ce bien-être répandu dans tout ce pays, & cette fa-

cilité de gagner ſa vie, qui met les Capitaines du Canton dans une eſpece d'impoſſibilité d'y recrûter leurs compagnies. On obſerve les mêmes entraves, dans les Cantons de Zurich, de Schaffhauſen & d'Appenzell, dans la ville de Saint-Gall, à Genève, en Turgovie, au Rheinthal, & dans le Comté de Neuchâtel. Tout homme qui veut travailler eſt en état de ſe faire un revenu qui ſurpaſſe de beaucoup la ſolde à laquelle il peut s'attendre dans le ſervice. La molleſſe, introduite par l'abondance & par le travail des Manufactures, les rend preſqu'incapables du métier des armes, & même de l'agriculture, qui a été fort négligée pendant long-temps dans ce pays. Des enfans de cinq à ſix ans gagnent déjà leur pain en tournant le rouet pour le profit des commerçans de la Capitale. Ce n'eſt que depuis peu que l'eſprit cultivateur, heureuſement répandu dans toute l'Europe, commence à faire ſentir dans le Canton de Bâle ſes influences bienfaiſantes. L'Etat a établi, il y a quelque temps, une commiſſion chargée d'aviſer aux moyens de le ranimer, & d'encourager les ſujets à une culture beaucoup plus parfaite, & plus convenable à la ſituation du pays & à la nature du terrein. On croyoit autrefois que la culture des grains devoit être l'unique objet de l'économie rurale du Canton. Ce n'eſt que depuis peu qu'on a entrevu la fauſſeté de ce principe, & qu'on a commencé à s'appercevoir que ſes habitans acheteront preſque toujours à meilleur marché les bleds de leurs voiſins des Provinces d'Alſace & du Briſgau, qu'ils ne les cultiveront eux-mêmes ſelon l'ancienne méthode. Il y a une infinité d'autres préjugés qui s'oppoſent dans ce pays à une meilleure culture. C'eſt à les combattre que la commiſſion

agronomique travaille ſous un Chef zélé & éclairé, & à l'aide de quelques cultivateurs actifs & occupés vivement du bien public. Une de ſes vues les plus précieuſes eſt d'alléger aux ſujets le fardeau des corvées qui, juſqu'à préſent, étoient diſtribuées de la façon la plus décourageante. Les effets des travaux de cette commiſſion ne ſe ſont fait ſentir que très-lentement, ils ne ſont cependant pas moins réels, & c'eſt un ſervice eſſentiel rendu à la république, d'avoir contribué à tirer un millier d'arpens de terrein d'un état où ils étoient non ſeulement inutiles, mais à charge à leurs poſſeſſeurs. On pourroit même eſpérer d'augmenter du tiers le nombre des habitans, ſi le manque de bois, qui commence à ſe faire ſentir, ne paroiſſoit s'y oppoſer. C'eſt ce qui empêche ſur-tout la permiſſion d'établir de nouvelles habitations dans les endroits éloignés des villages; permiſſion abſolument néceſſaire, ſi toutes les parties d'un pays devoient être également bien cultivées. On peut cependant ſe promettre des circonſtances plus favorables à cet égard; ſi l'entrepriſe d'une *houillière*, faite par un citoyen laborieux & intelligent, réuſſiſſoit, comme on a lieu de l'eſpérer; alors les forêts leur promettroient une proviſion plus que ſuffiſante de bois de conſtruction, & les *houillieres* feroient eſpérer une quantité preſqu'inépuiſable de matieres néceſſaires pour le chauffage, & pour tant d'autres uſages infiniment importans au Commerce.

Si le pays, ſujet à la ville de Bâle, ſe trouve dans un état floriſſant, la ville même ne l'eſt pas moins. Son commerce s'eſt augmenté de jour en jour, & d'une maniere prodigieuſe depuis vingt-quatre ans: les Manufactures de

rubans en font la branche la plus importante. Il y en a plus de vingt. Les cinq ou ſix manufactures de *toile peinte*, qui ſe trouvent à Bâle, font des affaires très-étendues. Les fabriques d'étoffes de *ſoye*, tranſplantées depuis peu, de nouveau dans cette ville, commencent à s'y étendre & à promettre du ſuccès. La *Bonneterie* y étoit anciennement la fabrique principale. Elle ne ſe fait plus tant remarquer, depuis le brillant ſuccès de celle des *rubans ;* mais elle ne laiſſe pas d'occuper pluſieurs maiſons opulentes. Les *papeteries* ſont d'un rapport aſſez important, & il y a quelques *librairies* qui, quoique infiniment au-deſſous de ce qu'étoient autrefois celles des *Oporin* & des *Froben*, rendent peut-être plus à leurs entrepreneurs. Les *tanneries* de cette ville méritent également d'être nommées parmi ſes manufactures. Le commerce qui s'y fait en marchandiſes étrangeres, n'eſt pas d'une moindre importance que les manufactures, & il y a nombre de maiſons très-puiſſantes qui s'en occupent. Il y a de même quelques *uſines* ou *uſuines* dans le Canton & dans ſon voiſinage, qui ſont d'un très-grand rapport aux Citoyens qui en font les entrepriſes. Tant de manufactures, tant de commerces de différentes eſpeces, ne ſauroient que faire fleurir les arts mécaniques & les métiers. C'eſt ainſi que la *teinturerie* & la *blanchiſſerie* rendent beaucoup. La fureur de bâtir, qui s'eſt emparé depuis pluſieurs années de tant de gens opulens, fournit un gain très-conſidérable aux profeſſions relatives à l'architecture. Les autres arts aſſervis au luxe & à la frivolité, y ſont également favoriſés par l'accroiſſement des richeſſes.

La révolution qui a porté l'opulence de nombre de

maiſons à un point ſi éminent dans cette ville, a été très-ſubite, & c'eſt la rapidité avec laquelle les richeſſes d'une partie des Citoyens, ſe ſont accumulées, qui a rendu à l'autre cette inégalité moins ſupportable. Elle a augmenté & preſque doublé dans peu d'années les dépenſes & les beſoins, & elle a rendu la frugalité & la parcimonie abſolument impoſſibles aux perſonnes que l'ancienne ſplendeur de leur famille & le rang qu'ils occupent dans la République, égalent aux plus opulens de leurs Concitoyens, tandis que l'infortune les met infiniment au-deſſous d'eux. L'Etat même s'eſt trouvé tout d'un coup pauvre en comparaiſon de ſes Citoyens; les penſions & les ſalaires qu'il donne à ſes Officiers ne ſont point du tout proportionnés. Il n'y a preſque plus de Citoyens qui puiſſent ſe réſoudre à vouer leurs enfans à l'Etat, aux Lettres, à l'Egliſe. Tout le monde ſe jette, ou dans le Commerce, ou dans les états les plus vils, & la République court riſque de manquer dans peu de cette claſſe honorable & précieuſe de Citoyens qui, entre la richeſſe & la pauvreté, vit dans une malheureuſe indépendance, & fourniroit à l'Etat des ſujets pour les profeſſions les plus reſpectables, comme des Eccléſiaſtiques, des Militaires, des Gens de Lettres, des Médecins, des Artiſtes; ce qui fait encore que, par une gradation inſenſible, les richeſſes des Négocians deviennent moins odieuſes aux gens de la plus baſſe condition, ce qui ne pourroit être qu'infiniment dangereux dans un état où la premiere loi eſt l'égalité des Citoyens.

L'inconvénient important dont on vient de parler ſeroit beaucoup moins ſenſible dans cette ville, ſans ſon extrême

dépopulation. Quoiqu'on en puiſſe dire, ceux qui ont gouverné cette République du tems de la *révocation de l'Edit de Nantes*, ſont inexcuſables de ne pas avoir profité de cette époque pour rendre leur patrie floriſſante, & d'avoir renvoyé à l'Electeur de *Brandebourg* & aux autres Puiſſances du nord, ceux des Réfugiés François, qui y auroient dès-lors fixé leur induſtrie, les Arts & le Commerce, & qui en auroient ſurement banni cette même diſette qui ſervoit de prétexte au refus qu'on leur avoit montré. Cette ville ſeroit actuellement une des premieres de l'Europe à cet égard. Les ancêtres de ces Magiſtrats penſerent bien plus ſagement; leur grande maxime fut que rien n'étoit plus propre à rendre leur état floriſſant, que la réception de tous ceux qui voudroient s'y tranſplanter. Un intérêt mal entendu, une jalouſie mal placée & une complaiſance imbécille, maux qui ne ſont que trop communs dans les *Etats démocratiques*, ſur-tout dans ceux qui ont conſervé la conſtitution municipale, avoient déjà commencé à attaquer cette ſage maxime dans le milieu du ſiecle paſſé. Le zele peu éclairé des *Réformateurs* de 1718, réuſſit à défendre abſolument toute réception de nouveaux Bourgeois. Ils crurent avoir fait merveille, & avoir rendu à l'Etat le ſervice le plus important. Il eſt cependant bien naturel qu'une grande ville qui ne reçoit plus de tems en tems de nouveaux renforts de Citoyens, en ſoit dégarnie en moins de cinquante années. La ville de Bâle eut ce ſort, & le mal devint très-ſenſible il y a vingt-quatre ans. Ce fut alors qu'on commença à s'élever contre une loi ſi mal imaginée. On parvint enfin à la faire changer; mais on y en ſubſtitua une qui, décrétant la réception d'un

côté, la rendit impraticable de l'autre. On fit un réglement plus modéré quelques années après ; cette nouvelle loi étoit encore assez décourageante, on commença néanmoins à en éprouver d'heureux effets, & ils auroient été bien plus grands, si la jalousie, l'intérêt particulier, l'ignorance & les préjugés réunis contre le bien public, n'eussent réussi à en faire suspendre l'exécution. Cépendant le nombre des Citoyens diminue de jour en jour ; le mal menace de devenir irréparable, & de nouveaux motifs sollicitent une réception illimitée de tous les étrangers qui voudront s'établir dans cette ville. Quoique les revenus de l'Etat se soient accrus d'année en année depuis vingt-huit ans, ils ne suffisent plus pour en soutenir les dépenses qui deviennent toujours plus grandes. Les besoins de la République augmentent comme ceux des particuliers, & exigent indispensablement d'aviser aux moyens d'en accroître les revenus. Il n'y en a surement point d'aussi avantageux & d'aussi convenable que celui d'encourager les étrangers à porter dans son sein de nouvelles branches d'industrie, & à y étendre les anciennes. Cette augmentation des habitans seroit encore très-nécessaire à la ville de Bâle, pour obvier à un inconvénient également préjudiciable, qui commence à s'y manifester. C'est que le petit nombre de Citoyens ne suffit plus pour garnir dans une ville très-étendue tous les postes qui doivent l'être pour l'entretien de la police & la sûreté publique pendant la nuit, où la petite garnison entretenue par l'Etat, cede ses fonctions à la Garde bourgeoise. Si on pouvoit, contre les véritables principes d'un Gouvernement républicain, remédier à ce défaut par une augmentation considérable

de la garniſon, ce ſeroit un nouveau motif de ſonger à augmenter les revenus de l'Etat, & l'on a déjà obſervé que le ſeul moyen convenable pour cette fin, ſeroit encore une population plus forte. De quelque côté qu'on enviſage les choſes, & quelque grands que ſoient les préjugés de ce peuple, il ne ſentira que trop un jour que *ce ſont les hommes & non les murs qui forment une cité.*

Pleinement ſatisfait des Obſervations lumineuſes répandues dans ce Mémoire, je priai ce ſage Obſervateur de me faire connoître d'une maniere plus préciſe le commerce actuel de la Suiſſe: ce que je vais dire à cet égard, eſt proprement l'extrait des différens entretiens que nous eûmes enſemble, pendant le temps que je paſſai auprès de lui, dans la belle Campagne, voiſine du Rhin & de la Birſe. Mais avant que d'analyſer les réflexions du Philoſophe *Helvétien*, je n'oublirai pas la vivacité avec laquelle il me recommanda la lecture des *entretiens* (1) *de Phoccion, ſur le rapport de la morale & de la politique.* « Vous y (2) trouverez, me dit-il, » d'excellentes conſidérations ſur les ſuites attachées aux » progrès trop aſcendans du Commerce dans les Répu- » bliques; rien n'a échappé au pinceau aimable de l'Au- » teur, qui a eu l'art de donner le vernis grec à ces col- » loques plus dignes du ſiecle d'Athènes que du nôtre. Je » me rappelle toujours avec un nouveau plaiſir, ſa for- » tie (3) contre *Periclès*, qui, dans une harangue avoit

(1) Amſterdam, 1763, *in*-8°.
(2) Pag. 235-245.
(3) Pag. 235.

» oſé dire (4) *que l'argent entretient mieux la guerre, que* » *les hommes, qui ne ſont capables que de quelques légers* » *efforts.* Quand cette maxime de *Périclés* eſt vraie, c'eſt » une preuve certaine, que la République n'a jamais con- » nu, ou bien qu'elle a abandonné les bons principes de la » Politique, & que les mœurs ſont corrompues. *Une pa-* » *reille République*, ajoute M. l'Abbé de Mably, *ne doit* » *faire la guerre que contre des ennemis auſſi vicieux* » *qu'elle, ſi elle ne veut pas courir à ſa ruine*».

On peut (5) dire en général que la Suiſſe eſt bien ſituée pour le négoce; tout ce que le pays produit, & ce qui ſort des Manufactures peut-être tranſporté, d'un côté dans la France, par le (6) Rhône & la Méditerrannée, & d'un autre côté dans l'Allemagne, dans les Pays-Bas, & ſur les côtes de l'océan par le Rhin. Dans le pays même, quoique le terrein ne ſoit pas tout-à-fait uni, on peut tranſporter les Marchandiſes d'une lieu à un autre, par le moyen des lacs & des rivieres; de ſorte qu'il n'y a que l'Italie, dont l'entrée ſoit difficile aux Suiſſes comme elle l'eſt aux autres Nations, & où ils ſoient obligés de ſe ſervir de mulets pour y commercer.

Il eſt bon de diſtinguer les trois principales branches du Commerce de la Suiſſe, l'une qui eſt l'exportation des pro-

---

(4) *Thucydide*, liv. I, chap. IX.

(5) L'état & les délices de la Suiſſe, tome I, p. 404-424, Bâle, 1764, *in-12*, *figures*. — *Faeſi*, deſcription topog. de la Suiſſe, tome I, p. 32, 60 77 & 90.

Tſcharner, Dict. géog. hiſt. & pol. de la Suiſſe, tome I, p. 54, 55, & tome II, p. 155, 156, &c.

(6) Je veux dire depuis l'endroit où ce fleuve devient navigable.

duits du ſel, l'autre l'importation des marchandiſes & denrées de l'étranger, & la troiſieme l'article des Manufactures établies dans le Pays; ces trois branches exigent des détails ſéparés.

La culture du *lin* produit annuellement des ſommes conſidérables aux Cantons de Zurich, de Bâle & d'Appenzell, à la ville de Saint-Gall, à la Turgovie, &c. Le Commerce des toiles de lin de la Suiſſe, en France, en Eſpagne, en Italie & en Allemagne eſt très floriſſant. La fineſſe de ces toiles, ſur-tout de celles de Saint-Gall (7) & du Canton de Berne, leur donne la plus grande vogue chez l'étranger. Mais il faut avouer que quoique la *toilerie* faſſe un objet d'exportation très-conſidérable; il s'en faut beaucoup que le pays fourniſſe toute la matiere des toiles de lin & de chanvre qui ſe fabriquent en Suiſſe; & les cotons qui s'y filent, & qui forment un objet tout au moins auſſi conſidérable, doivent être mis uniquement ſur le compte de l'induſtrie.

Il faut placer au premier rang des productions naturelles du ſol *Helvétique*, la richeſſe des fourages & des pâturages dans les montagnes. Non-ſeulement le produit des troupeaux de Vaches, fait la nourriture d'une grande partie du peuple; mais les fromages, les beſtiaux & les cuirs, forment la plus grande branche de Commerce & d'échange pour la Suiſſe. Elle fournit auſſi beaucoup de chevaux de trait aux

(7) Originairement les premieres manufactures de toiles furent établies à *Saint-Gall;* mais depuis un tems conſidérable, on en fabrique dans toutes les parties de la Suiſſe; on y eſt même parvenu à une ſi grande perfection dans cette eſpece de fabrique, qu'on pourroit preſque aſſurer qu'il n'y a plus de toiles qui leur ſoient préférées.

nations voiſines. J'ai traité dans des ſections diſtinctes de cette topographie, de la qualité du ſol (8), de l'économie rurale, des grains, vignobles & arbres fruitiers de la Suiſſe, comme auſſi des pâturages (9), du lait & des fromages, & même des haras (10) de ce pays. J'obſerverai ici que l'on tranſporte tous les ans, pour des ſommes conſidérables, en Allemagne & en Hollande, des eaux de vie de cériſe. On m'a fait remarquer, que ſi on excepte le ſel, & en partie le bled, les Suiſſes n'auront beſoin d'aller rien chercher pour la vie hors de leur pays, lorſqu'ils voudront reprendre les manieres anciennes. Ils ont du bois, du fer, du bled, du vin, du bétail, des brebis dont la laine peut être employée à faire des habits, une grande quantité de lin, en un mot tout ce qui eſt néceſſaire à la vie; le beurre & les fromages, ſe tirent principalement des parties montagneuſes de la Suiſſe, de quelques diſtricts du Canton de Zurich, de l'*Oberland*, de celui de Berne, des Cantons de Lucerne, Uri, Schveitz, Underwalden, Zoug, Glaris, Appenzell & Fribourg, du Valais, des Griſons, du Toggenbourg & du Bailliage de Sargans. Les bêtes à cornes que l'on nourrit pendant l'été ſur les Alpes, & durant l'hiver dans les villages, produiſent annuellement des ſommes énormes d'argent, par le débit des fromages & du beurre; & quoiqu'une très grande partie de ces denrées ſe conſomme dans le pays, ce qu'on en tranſporte tous les ans chez l'étranger, ſe monte encore à beaucoup de mille

(8) Sect. XV.
(9) Sect. XVII.
(10) Sect. XVIII.

quintaux. Je conviens que le beurre eſt de difficile tranſport dans des pays lointains pendant l'été, où il fond facilement; j'avoue encore qu'en hiver, où ceſſe cette incommodité, il s'en préſente une autre qui la remplace; on obſerve que dans cette ſaiſon, où les vaches ne ſont nourries que de fourages ſecs, le beurre eſt d'une qualité beaucoup moins exquiſe & moins agréable qu'en été où les bêtes à cornes broutent ſur les Alpes, les herbes pleines de ſucs. Autre conſidération encore à faire: c'eſt que preſque durant tout l'hiver les vaches portent, ce qui empêche le payſan de faire beaucoup de beurre, pendant quelques ſemaines; d'ailleurs l'âpreté de la ſaiſon en intercepte le tranſport. Malgré ces inconvéniens, l'induſtrie jointe au travail opiniâtre, a fait imaginer aux Suiſſes, des moyens de tranſporter, même dans l'été, le beurre chez l'étranger, ſurtout, lorſqu'ils peuvent ſe ſervir de la navigation ſur les lacs & les rivieres. Au reſte les fromages qu'on fait pendant l'été, ſont tranſportés hors du pays pendant toute l'année. Le nombre des quintaux de fromages qu'on tranſporta de la Suiſſe aux armées en Allemagne, pendant la guerre de 1757 à 1763 eſt preſqu'incroyable; & comme les fromages d'ancienne date, qui, lorſqu'ils ont vingt ou quarante ans de vétuſté ſont les plus ſucculens, avoient été achetés en général par les étrangers, on fut même obligé de leur vendre des fromages de fraîche date. Le profit conſidérable que le tranſport des fromages procuroit, porta beaucoup de Vachers à faire le plus de fromages qu'ils pouvoient, même aux dépens du beurre. La qualité de ces fromages étoit ſouvent très médiocre; c'eſt principalement en Souabe, dans le Tirol, en Italie & en France, que ſe fait le tranſ-

port des fromages de la Suiſſe. Tous les ans il ſort du pays pour le Milanez une quantité énorme de bêtes à cornes, ſur-tout de bœufs; ce tranſport a été même pouſſé dans la derniere guerre à un point ſi outré, qu'on en ſentit les ſuites dans la Suiſſe, par la rareté du gros bétail, ou l'exhauſſement du prix. M. *Faeſi* qui entre dans ces détails, dans ſa Topographie, dit que c'eſt en Italie, où les bêtes à cornes ont le plus grand débit; mais il oublie d'obſerver que ſouvent, les vendeurs Suiſſes y ſont les dupes de la fineſſe des *Lombards*, parce qu'ils ſont obligés de s'en rapporter à la bonne-foi de leurs interprêtes, qui, ainſi qu'on peut le préſumer, nourriſſent toujours une propenſion plus forte pour les Italiens leurs compatriotes, que pour les Habitans d'au-delà du *Mont-Saint-Gothard.* Il y a même en Suiſſe, des calculateurs économiques, qui penſent que ſi on ceſſoit un ou deux ans le tranſport du gros bétail dans le Milanez, les Habitans d'au-delà des Monts viendroient eux-mêmes l'acheter dans les Cantons; que cette planche étant une fois faite, cela épargneroit à la Suiſſe des ſommes conſidérables, qu'abſorbent les divers accidens du tranſport, l'aſtuce naturelle des acheteurs, & quelquefois l'inconduite économique des vendeurs. Un autre tranſport conſidérable dans les pays étrangers eſt celui du ſuif, indépendamment de la conſommation qu'on en fait en Suiſſe. On apprête aſſez généralement les cuirs dans le pays, mais quoiqu'il y ait des *tanneries* très bien montées à Zurich, Bâle, Zoug, Schaffhauſen, Bienne & Neuchâtel, il ſort néanmoins de la Suiſſe beaucoup de peaux crues pour la France & la Souabe.

Les chevaux qu'on éleve ſur les Alpes, ſont auſſi deſtinés, en

en majeure partie, pour le pays étranger, ils ſont vigoureux, ſervent long-tems, & ſont faits aux mauvais chemins. On fait à la guerre un grand uſage des chevaux de la Suiſſe, ſur-tout dans la Cavalerie peſamment armée, & pour le tranſport de l'Artillerie; mais ils ſont ſujets au dépériſſement, lorſque d'un fourage ſucculent comme l'eſt celui de la Suiſſe, ils paſſent à une nourriture moins ſolide; il s'en fait des tranſports conſidérables en France, dans le tems de la paix.

Il y a des contrées de la Suiſſe où l'on vend auſſi des moutons aux étrangers. Mais on obſerve que la quantité du petit bétail qu'on amene de l'étranger en Suiſſe, eſt auſſi grande que celle du même bétail qui ſort du pays.

Parmi les productions des Alpes, on doit encore compter le fromage verd, autrement le *Schab-Ziger*, les tables d'ardoiſe à écrire, les herbes vulnéraires & la panacée du Canton de Glaris; les Habitans du Comté de Neuchâtel, font auſſi un grand débit d'herbes vulnéraires. Il y a d'autres branches de Commerce, qui ſont réellement plus conſidérables qu'elles ne le paroiſſent au premier coup-d'œil, comme le fruit ſec, l'eau de ceriſe, en allemand, *kirſchwaſſer*, & d'autres eaux-de-vie, le *bois madré*, le bois propre à la menuiſerie, le bois à brûler, celui pour la bâtiſſe, le marbre, le cryſtal, &c. Mais quoique les forêts fourniſſent une branche d'exportation, il faut cependant convenir que cette production, ſi précieuſe pour la conſommation intérieure, par la lenteur de ſon accroiſſement, & par ſa diſproportion entre ſon volume & ſon prix, ne fait jamais une richeſſe d'échange bien lucrative, ſur-tout pour un pays éloigné de la mer.

Il y a des diſtricts dans la Suiſſe où il y a beaucoup de vignobles, & où on y recueille du vin d'une excellente qualité, comme dans le Comté de Neuchâtel, au pays de Vaud, au Vallais & dans la Valteline. Il arrive ſouvent que les étrangers (11) en prennent le ſuperflu. Mais pluſieurs Cantons où l'on ne cultive pas la vigne, ſe procurent des vins d'Alſace, du Marquiſat de Bade, de l'Italie & du pays des Griſons. Paſſons maintenant aux marchandiſes étrangeres de néceſſaire importation dans la Suiſſe, les unes regardées comme vivres, les autres ſervant à l'entretien des manufactures.

Les bleds & les vins que produit une portion de la Suiſſe, ne ſuffiſent pas, à beaucoup près, aux beſoins de tout le pays. La partie qui en manque eſt obligée de ſe procurer ces denrées des pays voiſins, du Comté de Bourgogne, de l'Alſace, de la Souabe, de la Bavière & du Milanez. Il y a des Cantons où il croît aſſez de bleds pour leur ſubſiſtance. On doit eſpérer que le zele infatigable avec lequel le Magiſtrat & le Colon ſe portent depuis quelques années à améliorer l'agriculture, joint aux travaux eſtimables des ſociétés de l'économie rurale, qui ſont établies dans pluſieurs villes, ameneront une heureuſe révolution dans la culture des terres; mais elle ne ſera vraiſemblablement pas complette, avant que ceux d'entre les Cantons, qui ne s'occupent pas encore du labour, ſoient pourvus de gros grains. M. *Faeſi*, de Zurich, penſe que la Suiſſe pourra s'eſtimer heureuſe, lorſque les progrès de l'économie rurale ne préjudicieront pas aux manufactures,

(11) Les habitans du Tyrol, de la Souabe & de la Savoye.

ni la quantité des fabriques à l'agriculture, ce qui ne pourroit avoir lieu que lorſqu'un de ces objets auroit détruit l'autre, ou plutôt lorſque la Suiſſe auroit trouvé le moyen dont l'Angleterre fait uſage pour lier enſemble ces deux branches ſi néceſſaires à un Etat; ce qu'elle opere avec tant de ſûreté & de préciſion, que par cette connexion elle s'eſt rendue indépendante des autres puiſſances. « Mais, de bonne foi, me diſoit l'Obſervateur Suiſſe dont je tiens la plupart de mes remarques, » M. le Miniſtre de Zu» rich a-t-il pu eſpérer que jamais la Suiſſe, qui ne doit » ſa conſervation qu'à ſa ſituation & à ſon ame guerriere, » & nullement au Commerce, qui ne peut qu'énerver un » pays âpre & pauvre, puiſſe jamais atteindre à l'indépen» dance qu'il ſuppoſe gratuitement à l'Angleterre vis-à-vis » des autres Etats de l'Europe. Ces eſpérances, auſſi bien » que la comparaiſon qu'il fait, me ſemblent vraiment » originales. Comment n'eſt-il pas plutôt entré dans les » combinaiſons de M. *Faeſi*, que l'agromanie jointe à » l'eſprit égoïſte des manufactures, opéreroit un jour d'heu» reuſes révolutions dans la ſphère politique des Treize » Cantons »?

L'Article du ſel que les Suiſſes tirent de la Franche-Comté, de la Lorraine, de la Baviere, du Tirol, de Veniſe, du Milanez & de la Savoye, eſt auſſi un objet conſidérable d'importation; j'en ai déjà traité ailleurs (12), ainſi que des ſalines découvertes dans le Canton de Berne, ſur la frontiere du Vallais. Les autres marchandiſes étrangeres dont uſe la Suiſſe, ne ſont pas toutes de néceſſité;

(12) Sect. XI.

mais le luxe & le desir de les copier à l'instar des autres nations, ont singulierement étendu les idées des divers individus de ce pays. Aussi la plus grande partie de ce qui sert à leur habillement est-il étranger; il leur vient de ceux même à qui la Suisse le fournit. Quelle inconséquence, dans la circulation de l'argent & du gain! Les Suisses ne croient pas non plus pouvoir se passer des marchandises de Hollande, de France, d'Angleterre & d'Italie, outre celles que leur fournissent leurs propres manufactures en soie, en laine, en coton, en chanvre & en matieres relatives à leur service. Bâle, Genève & Schaffhausen exercent particulierement ce négoce. Mais les deux premieres de ces villes prennent en gros la plus grande part au commerce & à l'envoi des marchandises étrangeres, & on y trouve les banques les plus fortes de la Suisse.

C'est de l'étranger que les manufactures & fabriques de la Suisse, tirent la plus grande partie des marchandises crues; c'est de la Bohême & de la Saxe que sort la plus grande partie de la laine qui est travaillée en Suisse; c'est de la Lombardie que lui vient la soie : autrefois elle la tiroit par la voie de Venise, de Gènes, de Livourne & de Marseille; mais ce n'étoit que de la soie commune du Levant. La Suisse use encore de la voie de Venise & de Marseille pour avoir le coton du Levant; mais c'est de la France, de l'Angleterre, des Pays-bas que viennent les sortes les plus longues & les plus fines du coton. La Suisse le tire également d'Italie.

Voilà les branches principales du Commerce de la Suisse en exportation & en importation; le détail qui vient d'en être fait, prouve que la plus grande partie de ce com-

merce dépend de l'étranger. Mais, comme l'obſerve M. *Faeſi*, quelle nation commerçante trouve dans ſon ſein les marchandiſes néceſſaires à ſes fabriques? La Hollande, l'Angleterre ne ſont-elles pas obligées de tirer en premiere ligne de chez l'étranger les marchandiſes crues dont uſent les différentes branches de l'induſtrie? La ſituation de la Suiſſe entre l'Allemagne, la France & l'Italie, & le grand nombre de lacs & rivieres dont elle eſt remplie, facilitent ſingulierement l'exportation & l'importation des denrées & des marchandiſes. Celles que la Suiſſe tire de l'Italie viennent les unes par le mont *Splugen* à Coire, & les autres par le mont *Saint-Gothard*, à Altorf. Le tranſport s'en fait enſuite à Zurich, à Lucerne, à Rheineck & à Lindau, qui reçoivent à leur tour les marchandiſes qu'on y envoie. Genève, Bâle & Schaffhauſen entretiennent auſſi la communication entre les mêmes villes & pays. On ſe plaint de ce qu'aux deux foires annuelles de Zurzach, l'exportation des manufactures de la Suiſſe eſt infiniment au-deſſous de l'importation des marchandiſes étrangeres. Le Rhin & le Rhône forment en quelque maniere la communication de la Suiſſe avec la mer Méditerrannée & l'Océan. Le tranſport des marchandiſes de la Suiſſe en Italie, ou de l'Italie en Suiſſe, ſe fait partie ſur les lacs & les rivieres, & partie par des chevaux de ſomme & des mulets; mais ces bêtes franchiſſent avec une adreſſe merveilleuſe les plus hautes montagnes; elles marchent ſans broncher le long des précipices & dans les chemins étroits & eſcarpés, & elles tranſportent ainſi les marchandiſes ſans des frais trop conſidérables. Les paſſages par les montagnes ſont en général ſi étroits & ſi dange-

reux, qu'on ne peut s'y ſervir de voitures & de charriots. C'eſt un bonheur lorſque les chemins ont aſſez de largeur pour deux chevaux de ſomme qui ſe rencontrent, & qui paſſent l'un auprès de l'autre ſans accident. De tous les chemins des Alpes de la Suiſſe, celui par le mont *Saint-Gothard* eſt le plus large & le plus ſûr, & celui qui eſt le mieux entretenu. La ville de Schaffhauſen tire auſſi un grand profit des retards que la chûte du Rhin à *Lauffen* occaſionne au tranſport des marchandiſes, ſoit du pays étranger, ſoit de la Suiſſe.

Si on vouloit établir une comparaiſon entre le produit de l'exportation & celui de l'importation, on trouveroit ſans doute dans le parallele une diſproportion très-notable; mais ſi on veut, à l'exemple de M. *Faeſi*, être le Panégyriſte des manufactures nombreuſes & brillantes qui ſe ſont établies & qui ſe fortifient dans la Suiſſe depuis environ cent ans, au ſein & ſous la protection de la paix, on ne tariroit pas en éloges ſur le produit qui en a reflué dans la Suiſſe. On le doit principalement aux Suiſſes *Proteſtans*; M. *Faeſi* égale leur induſtrie à celle des nations les plus commerçantes de l'Univers; mais en revanche il exhale ſon humeur contre les Suiſſes catholiques, que l'appât des richeſſes de leurs voiſins n'a pu encore que foiblement éveiller de leur létargie, & qui ont la bonhomie de ſe contenter du ſervice militaire à la ſolde des Puiſſances étrangeres, ou de la vie paſtorale, mais martiale & nerveuſe de leurs ancêtres.

Nous allons parcourir chacun des Etats de la Suiſſe, & dire un mot des différentes branches de commerce qui y ſont établies.

Il parut à *Zurich* en 1754 un *Traité* (13) *de Jean Foulquier, ſur le Commerce de la République de ce nom.* Mais l'ouvrage (14) que M. *Schinz* a depuis publié ſur l'origine & les révolutions du commerce de cette ville, a effacé entierement cette production : on y trouve à la fois la profondeur des recherches, la ſagacité des vues, & l'aménité du ſtyle.

Les habitans, tant de la Ville que du Canton de *Zurich*, ſont en général induſtrieux & actifs, ils aiment tous le travail. L'enfant s'en occupe ainſi que le vieillard ; ceux qui ne ſont pas livrés aux lettres s'appliquent avec la plus grande activité au commerce. Ils ont diverſes manufactures en ſoie, en laine & en coton. La ſoie y eſt croiſée & travaillée en toutes formes. La principale manufacture eſt celle du *Crépon ;* les Zurichois en font un débit conſidérable, ayant pour la facilité du commerce la navigation ſur la *Limmat* qui communique à l'*Are* avec le *Rhin.* Leur Crépon eſt certainement, au jugement des connoiſſeurs, le plus beau qui ſe voie. On trouve auſſi à Zurich des fabriques d'*indienne*, de *rubans*, & ſur-tout

---

(13) En deux volumes *in*-4°.

(14) En allemand, à Zurich, en 1763, *in*-12. La ville de Zurich eſt principalement redevable de ſes manufactures de bas, de mouſſelines & d'autres étoffes, à un François refugié, Jean *Bourguet*, natif de *Niſmes*, qui s'expatria à cauſe de la révocation de l'Edit de *Nantes.* Cet habile *Fabriquant* avoit pour Adjoint ſon fils Louis *Bourguet*, né à *Niſmes* le 23 Avril 1678, & mort à Neuchâtel en Suiſſe le 31 Décembre 1743, le même qui ſe fit un nom par ſes connoiſſances dans l'hiſtoire naturelle, qui étoit de l'Académie *Etruſque* de *Cortone*, & dont on a entr'autres Ouvrages eſtimés, une *lettre ſur la formation des ſels & des cryſtaux*, Amſterdam, 1729, *in*-12, & la *Bibliotheque Italique*, en ſeize volumes *in*-8°. Voyez ſon article dans le Dictionnaire hiſtorique de la Suiſſe, par M. *Leu*, tome IV, p. 243-246.

de *mi-cotons*, à l'imitation de celles de *Rouen*. La *mouſſeline* de Zurich a beaucoup de vogue. On y fabrique une quantité de toiles, propres à faires des voiles, de la *Cotonnine*, de la *Royale*, qu'on envoie en France, & en Italie. La toile crue de lin, qu'on tire de la Souabe, eſt miſe en œuvre à Zurich. On croiroit, en voyant preſque tous les habitans de la Ville & du Canton occupés des fabriques, que tout le pays eſt proprement une manufacture générale. Le commerce de l'Imprimerie eſt auſſi très-floriſſant à Zurich, & on trouve dans cette ville & à *Tallweil*, ſur les bords du lac, de belles manufactures de porcelaine & de fayence. La ville municipale de *Winterthour*, ſituée dans le Canton de Zurich, a auſſi, à l'exemple de ſa Métropole, un grand nombre de fabriques de différentes eſpeces. On prétend qu'elle ſeroit plus floriſſante encore ſi la jalouſie de la Capitale ne donnoit des entraves à l'induſtrie des habitans. On y fabrique beaucoup de camelots rayés & des étoffes plus épaiſſes de laine.

Le commerce eſt aſſez négligé à *Berne*; la perſpective des emplois de magiſtrature, & la vocation au ſervice militaire préſente des objets plus ſéduiſans à la jeuneſſe. Le peu de manufactures & d'entrepriſes de négoce qu'offre cette ville, eſt entre les mains de ceux qui n'ont aucune eſpérance de ſatisfaire leur ambition dans les charges publiques. Avec cette reſſource de leur propre induſtrie, qui conduit à la propriété la plus indépendante, ces derniers ſont peut-être plus voiſins du vrai bonheur de la vie privée. M. de *Tſcharner* (15), de qui j'emprunte cette réflexion,

(15) Dict. geog. hiſt. & pol. de la Suiſſe, tome I, p. 121 & ſuiv.

n'a

n'a pas voulu décider ſi l'eſprit de négoce eſt incompatible avec celui d'une *ariſtocratie* preſque militaire d'origine ; mais comme Directeur de la Sociéré économique de Berne, il ſoutient qu'il eſt heureux pour les progrès du commerce même, que ceux qui ſont appellés à faire des loix, ne s'en occupent pas pour leur propre compte. Ce peu de goût pour une vocation qui tend à l'épargne, & le déſœuvrement des riches, auquel la conſtitution même de l'Etat contribue, en ne les appellant aux affaires que dans un âge où le goût du travail vient rarement, ſi l'habitude n'en eſt pas déjà priſe, explique le penchant aux plaiſirs & à la frivolité qu'on reproche aux jeunes *Patriciens* de Berne. La riviere de l'*Are*, qui environne cette ville, & qui eſt navigable juſqu'au Rhin, pourroit aſſurément ſervir au commerce de la Capitale, où il y a quelques fabriques d'*indienne*, de *velours* & de bas de *laine*. Les toiles de lin ſont auſſi partie du commerce de Berne ; il y avoit autrefois dans cette ville une ſi grande quantité de *Corroyeurs*, que l'on fut obligé de les partager en deux tribus.

Les fabriques de l'*Argeu* méritent davantage l'œil obſervateur de l'étranger. On y trouve l'aiſance & l'induſtrie. Le bourg de *Langenthal*, le plus conſidérable de la contrée, eſt le rendez-vous pour le commerce des toiles, tant de l'*Emmenthal* que de l'*Argeu*. C'eſt aux environs de la ville de *Zofingen*, & dans les vallons qui ſe ſuivent depuis cette ville juſqu'à l'extrémité du Comté de *Lenzbourg*, que l'*irrigation* eſt pouſſée au plus haut point, & forme la plus grande richeſſe. On y eſtime les meilleures prairies quatre à cinq mille livres de France

l'arpent. Les trois villes municipales de *Zofingen*, d'*Arau* & de *Lenzbourg* fleuriſſent par l'induſtrie de leurs bourgeois, par le commerce des toiles blanches & peintes, des cuirs tannés, de la bonneterie & des rubans. La ville d'*Arau* eſt renommée par les Ouvrages de coutellerie. La filature des cotons a pris dans l'*Argeu* un aſcendant général ſur toutes les autres branches de commerce ; mais comme elle eſt ſujette à des révolutions, l'interruption des ſalaires cauſe chaque fois une miſere ſenſible, & on obſerve que le peuple, qui s'en occupe, ne ſe livre pas volontiers aux travaux de la terre. Les habitans de l'*Argeu* ſe font une reſſource pour les beſtiaux de la culture des *navets*, ou raves blanches qu'ils ſement dans les champs après la moiſſon. Ils cultivent auſſi le *colſat* pour en tirer l'huile, tant pour ſuppléer aux autres graines dans le ménage, que pour l'uſage des fabriques. *Le pays de Vaud*, conquis en majeure partie ſur les Ducs de Savoye, forme la Province la plus étendue du Canton de Berne. Rien de plus agréable (16) que les quartiers du pays de *Vaud* qui bordent le lac de Genève. On admire ſes riches & charmantes rives ; on s'étonne de la quantité de villes qu'elles avoiſinent, & du peuple nombreux qui les habite. Les côteaux, rians & parés de toutes parts, forment un tableau raviſſant, terminé par une plaine liquide d'une eau pure & claire comme le criſtal ; ce pays, en un mot, où la terre eſt par-tout cultivée, & par-tout féconde, offre aux Laboureurs, aux Pâtres & aux Vignerons le fruit aſſuré de leurs peines, que ne dévore point l'avide

(16) M. de *Tſcharner*, ibid., tome II, p. 184 & ſuiv.

Publicain. On voit le *Chablais* ſur la côte oppoſée, pays non moins favoriſé de la nature, mais qui n'offre aux regards qu'un ſpectacle de miſere. On diſtingue ſenſiblement les différens effets des deux gouvernemens pour la richeſſe, le nombre des hommes, & le ſort dont ils jouiſſent. C'eſt ainſi que la terre ouvre ſon ſein fertile & prodigue ſes tréſors aux heureux peuples qui la cultivent pour eux-mêmes. Elle ſemble ſourire & s'animer au doux ſpectacle de la liberté. Tel eſt, en général, le tableau que M. de *Tſcharner* de Berne fait du pays de *Vaud.* Au reſte, dans ce même pays, le commerce eſt aſſez négligé, la fécondité du ſol eſt la principale cauſe de cette indifférence. Il ſe fait cependant à *Vevay* un commerce conſidérable en fromages, & il y a des tanneries qui ſont en bon état. On trouve dans cette ville une fabrique d'Horlogerie & de Jouaillerie. L'on recherche beaucoup les chapeaux qui s'y fabriquent. On ne fait pas moins de cas des étoffes que procurent les vers à ſoie, que l'on y éleve depuis quelque tems; & de l'aveu des Connoiſſeurs, ces étoffes ne cedent en rien, ni à celles d'Italie, ni à celles de France; mais chaque pays a ſes avocats & ſes admirateurs. Il ſe fait à *Nyon* quelque commerce par commiſſion; & ſon port eſt l'entrepôt principal des bois qui s'exportent à *Genève.* Il y a à *Yverdon* une *blanchiſſerie* conſidérable qui eſt en réputation, parce qu'on a reconnu que les eaux y ſont ſupérieurement bonnes pour le foulage & le blanchiſſement des toiles de coton. Il ſe fait quelque commerce à *Lauſanne;* l'art de l'Imprimerie y fleurit. L'Orfévrerie & la Jouaillerie y ſont en recommandation, & depuis quelques années on a fait

beaucoup d'apprentifs de ces profeſſions. *Lauſanne* (17) eſt très-bien ſituée pour l'établiſſement des fabriques; cependant les habitans voient paſſer devant leurs portes les ſoies, laines & cotons que l'on va mettre en œuvre dans les Cantons de Zurich, de Bâle, & dans d'autres contrées de la Suiſſe. Un vain préjugé fait croire à ces habitans qu'ils ne ſauroient y réuſſir; mais avec l'amour du travail aidé de la conſtance, de quoi ne vient-on pas à bout? M. de *Tſcharner* étaye cette obſervation d'une autre remarque. *La manie des titres que donnent de petits fiefs & de petits emplois civils & de judicature, eſt*, dit-il, *le véritable obſtacle à de tels établiſſemens.*

Les Bernois ont établi à *Morges* un port aſſez ſpacieux pour mettre une centaine de barques à l'abri des vents, avec un quai & des halles. Ce ſeul ouvrage fait proſpérer cette ville. *Morges* eſt ainſi devenu l'entrepôt des Marchandiſes qui paſſent par la Suiſſe en France, ou qui en viennent. Cette route eſt très-fréquentée.

J'ai déjà fait l'éloge des habitans de Glaris, relativement à leur induſtrie. La partie réformée de ce pays ſe livre au commerce, & l'exerce avec la plus grande activité. Outre l'exportation des productions naturelles du pays, des beſtiaux, des chevaux, du beurre & des fromages, ſur-tout de celui qu'on nomme le *ſchabzieger;* outre les cuirs, les herbes vulnéraires, les tables d'ardoiſe, &c, on a introduit dans le pays la filature du coton, la fabrication de quelques petites étoffes, draps & rubans: en échange les habitans ſont obligés de tirer des autres contrées de

(17) M. de *Tſcharner*, ibid., tome II, p. 21 & ſuiv.

la Suiſſe ou de l'Italie, de l'Alſace & de la Souabe, les grains, les vins, le ſel & la plupart des objets de commodité ou de luxe. En prenant ce dernier mot dans un ſens relatif plutôt qu'abſolu, écoutons un moment un zélé Miniſtre de ce Canton, M. *Chriſtophe Trumpi*, Auteur d'une excellente Chronique de Glaris, qui a été imprimée en 1774 à *Winterthour*, & traduiſons ſes obſervations (18) d'après le texte allemand. On y reconnoîtra le caractère d'un zelé partiſan du Commerce dans toutes ſes parties.

« La nourriture de notre peuple dépend en premier lieu » du produit qu'il tire du ſoin d'élever les beſtiaux; ſoin » important, coûteux & avantageux. Ajoutez-y la cul- » ture des terres & l'exploitation de la mine d'ardoiſe à » *Blattenberg*, l'uſage du bois & ſon exportation hors » du Canton. Beaucoup d'habitans s'entretiennent de leurs » métiers, qui ſe trouvent en tout genre dans le pays. » On manquoit autrefois de Charpentiers & de Maçons; » on les tiroit de l'étranger; mais on a reconnu que leurs » travaux ſeroient bien plus avantageuſement remplacés » par des Ouvriers natifs du pays. »

» A côté de la nourriture qu'offre le ſein de la terre, » notre peuple s'eſt ouvert d'autres ſources importantes, » en s'attachant aux travaux des manufactures. Il s'étoit » élevé à la fin du dernier ſiecle & au commencement de » celui-ci, une fabrique de la *petite toile*, qui fit grand bien » au pays pendant qu'elle ſubſiſta. Mais depuis 1714 ou » 1715, on y a commencé la filature du coton, qui eſt

(18) Pag. 98-102

BIBLIOTECA REGIA

» devenue la reſſource générale & la plus brillante du
» Canton. On y a trouvé juſqu'à préſent un moyen de
» ſubſiſtance extraordinaire : depuis 1757 juſqu'en 1765,
» ce commerce eſt monté à ſon plus haut point ; il
» verſoit un tems chaque ſemaine quelques mille flo-
» rins dans le pays. Les Glaronois tiroient d'abord leur
» coton de Zurich, de Coire & de Kempten ; mais
» dans la ſuite ils le tirerent de Veniſe, de Marſeille ou
» de Gènes; ils vendirent le coton filé aux fabriques de
» Zurich, de Saint-Gall & d'Hériſau. Quoiqu'aujourd'hui
» le ſalaire de la filature ſoit baiſſé, on ne le perd pas
» encore de vue; nos gens excellent dans l'art de filer.
» Il y a plus de cinquante ans que cet art eſt exercé dans
» ce pays; les enfans y ſont déjà habitués à l'âge de cinq,
» ſix & ſept ans. Ils peuvent ainſi gagner aſſez facilement
» leur vie; les perſonnes de la plus foible complexion
» peuvent auſſi s'occuper de ce travail, ſoit en été, à
» l'ombre des arbres, ſoit en hyver, dans les poëles. Je
» laiſſe à d'autres à rechercher ſi notre peuple eſt capable
» de travailler au métier le coton une fois filé ; s'il pour-
» roit s'habituer, ainſi que les *Appenzellois*, aux caveaux
» des Tiſſerans. Mais on devroit bien ſoutenir le crédit
» de la filature ſur le meilleur pied poſſible, en puniſſant
» toute fraude de la part des ſileurs, & en y apportant
» l'attention la plus ſcrupuleuſe. Il y a auſſi dans notre
» Canton de bonnes fabriques d'*indienne*, de *perſes*, de
» *mouchoirs*, ſur-tout à *Glaris* & à *Mollis*, en teinture
» bleue. Ce commerce fait honneur au pays, & lui pro-
» cure beaucoup de profit. Il en eſt de même des bonnes
» fabriques de *ratine*, des métiers de Tiſſerands & Bon-

» netiers, Tricoteurs de bas, &c; beaucoup d'Ouvriers » s'en nourriſſent, indépendamment de l'argent que le dé- » bit amene dans le Canton; mais ce qui intéreſſe particu- » lierement, c'eſt le ſuccès qui accompagne les entre- » priſes des *rubans* & des étoffes de ſoie. On doit auſſi » quelque conſidération à l'emploi du *petit fil* dans les » habits, &c. &c. Tout travail qui apporte profit, a be- » ſoin d'encouragement.

» Comme notre pays paroît trop petit & trop écarté » pour un commerce étendu, beaucoup de gens ont » pris le parti d'aller chercher leur ſubſiſtance hors de la » Patrie, les uns avec un négoce, les autres avec un » autre. Il y eut un temps, où beaucoup faiſoient de » l'*ouate* avec de la ſoie, de la laine & du coton. Les » *ouates* ſont employées dans les pays étrangers aux lits » & aux habits. Ce trafic étoit d'un bon rapport. Enſuite » on entreprit de faire circuler par l'Allemagne & le » Nord, juſqu'en Ruſſie, la toile de lin, la mouſſeline, » de fines toiles de coton, & des étoffes de ſoie. On les ré- » pandit auſſi dans l'Italie. Pluſieurs de ces Entrepreneurs y » ont trouvé leur avantage; quelques-uns même d'entr'eux » ont fait une brillante fortune, d'autres ont eu le malheur » avec les étrangers d'être les victimes de leur entrepriſe. » Quelques-uns continuent encore avec ſuccès ce né- » goce à Vienne, en Hongrie, en Italie, à Léipzig, à Ber- » lin, en Pruſſe, juſqu'à Riga & ailleurs; d'autres en ont » retiré ce bon avis, qu'on lit dans le Pſeaume 37 de David, » *reſte dans ton pays, & nourris-toi honnêtement* ».

M. *Trumpi* pouvoit (19) ajoûter à ces obſervations,

(19) *Tſcharner*, Dict. géog. hiſt. & polit. de la Suiſſe, tome I, p. 249.

que *Glaris* entretient un grand nombre de compagnies en France, en Eſpagne, à Naples & en Hollande, & que ces ſervices étrangers trop multipliés ſeroient très-onéreux à un petit état, s'il n'avoit pas la facilité de tirer des recrues des Bailliages qu'il poſſede en commun avec d'autres Cantons.

Le détail qui ſuit, ſur le Commerce de Bâle, pourra ſervir de ſupplément au tableau qui en a déjà été offert.

L'article des *Epiceries* forme dans cette ville un objet de circulation importante. On a établi dans le Canton des forges & des *martinets*, qui annoncent de nouvelles branches de commerce d'une grande conſidération. M. *Faeſi*, plein de zele pour les intérêts des Commerçans, après avoir décrit les diverſes fabriques du Canton de *Bâle*, ſe plaint amerement, & (20) avec effuſion de cœur, que l'état actuel du Commerce de *Bâle*, quoique floriſſant, eſt encore bien éloigné de la ſplendeur où il devroit être dans une ville auſſi avantageuſement ſituée. Sans doute ſi *Guillaume Tell*, & ſes preux compagnons pouvoient revenir au monde, ils partageroient avec reconnoiſſance les regrets du citoyen de la *Heinat*; ſans doute *Braun*, *Maners*, *Stuſſy* & *Waldmann* ſe joindroient au groupe des fondateurs de la liberté pour conſoler dans ſa juſte peine l'ancien Paſteur de la Paroiſſe d'*Utiken!*

Paſſons au Canton de *Soleure*. Quelques fabriques d'aſſez nouvelle date y promettent des ſuccès; l'une où l'on fait des bas de laine, & une autre d'*indienne*, préſagent

(20) Dict. topog. de la Suiſſe, tome II, p. 501.

un

un avenir flatteur. La ſituation de *Soleure* ſur l'*Are* qui ſe joint au *Rhin*, mérite le calcul de tout commerçant, attentif ſpéculateur.

Le Canton de *Schaffhauſen* eſt fertile en toutes ſortes de productions; il donne beaucoup de vins, & d'une aſſez bonne qualité. Les récoltes des divers bleds ne ſuffiſent pas pour nourrir tous les habitans. On en tire le ſupplément de la Souabe. D'ailleurs, le pays eſt pourvu de belles prairies & de bons paturages. Le commerce fleurit à *Schaffhauſen*. Il y a une fabrique de coton; on y travaille auſſi en ſoie.

Le Canton d'Appenzell doit tout le principe de ſa liberté à la valeur martiale de ſes ancêtres; elle en a affranchi les habitans de la ſervitude. Aujourd'hui leurs deſcendans ſe conſacrent, partie à la vie agreſte, & partie au commerce. Le bétail avec les cuirs, le beurre, les fromages, &c, en forment la premiere branche. Cette économie ſeule occupe onze mille perſonnes. La filature en lin & coton, & la fabrication des toiles forment la ſeconde branche. L'art de la filature eſt pouſſé à un point de perfection, qu'une livre de fil de coton, poids de vingt onces, fournit (21) 360 à 400,000 tours de devidoirs, chaque tour de quatre pieds; le prix de la filature du fil le plus fin ne paſſe pas quinze à vingt livres, argent de France. On trouve dans le pays d'*Appenzell* peu de Particuliers fort riches, on n'y en trouve guere non plus de fort pauvres. L'aiſance y eſt aſſez générale, ſur-tout parmi les *Ré-*

(21) *Tſcharner*, ibidem, tome I, p. 67, 68.

formés, plus induſtrieux que les *Catholiques*. On a établi dans le diſtrict des premiers des fabriques de toile de lin, de mouſſeline, de toiles de *Cambray* & de coton.

Tout le petit (22) territoire, relevant de la ville de *Saint-Gall*, eſt occupé par des jardins, des vergers, ou des prairies deſtinées aux blancheries. La fabrication des toiles, & le commerce, qui en eſt la ſuite, ſont l'unique richeſſe & le principal reſſort de la République. Cette branche d'induſtrie y exiſte depuis le douzieme ſiecle. Deux événemens ayant fait tomber le commerce & l'induſtrie dans la ville de *Conſtance*, mieux ſituée & beaucoup plus peuplée autrefois que *Saint-Gall*, cette derniere ville a profité des pertes de ſa rivale. Le Concile aſſemblé à *Conſtance* au commencement du quinzieme ſiecle par l'affluence prodigieuſe des étrangers, par le renchériſſement des vivres & par les mouvemens militaires qui ſuivirent ces révolutions, fit émigrer pluſieurs familles citoyennes. L'ambition des Sectateurs du *culte réformé* en 1548, quand Ferdinand I, Roi des Romains, eut ſubjugué *Conſtance*, occaſionna un reflux plus conſidérable. Le Gouvernement de *S. Gall* de ſon côté, a favoriſé le commerce, en faiſant les frais pour divers bâtimens, & des aqueducs pour la préparation des toiles. De fortes maiſons de familles *San-Galloiſes*, ſont établies à Lyon, à Marſeille, à Gènes, à Cadix, en Hollande & en Angleterre. C'eſt peut-être un bien que ces familles, après s'être enrichies, ne ſoient pas tentées de rapporter dans leur Patrie l'exemple contagieux des dépenſes & du luxe. La ville de *Saint-Gall* tire facilement

(22) *Tſcharner*, ibidem, tome I, p. 211, 212.

que le Canton d'*Appenzell*, *la Turgovie* & *Rorchach* ont embraſſé le commerce de *Saint-Gall*, celui de cette ville a éprouvé quelqu'altération ; auſſi à cette époque s'eſt-elle attachée à la fabrication des toiles de lin, du baſin & de la mouſſeline. Elle fabrique même des pieces de mouſſeline à la *Turque*. Cette ville, émule de Zurich, fait encore du *crépon* & du *ruban-fleuret*.

Des Entrepreneurs de fabriques & des Commerçans de *Saint-Gall*, de *Biſchoffzell* & de *Heriſau*, font circuler par la filature des cotons & du lin, des ſommes conſidérables dans les terres de l'*Abbaye* de *Saint-Gall*. Il y a à *Rorchach* un commerce étonnant en toiles, en indiennes, en grains, en fruits, en ſalé, en bétail & en vins : ce bourg, qui a de beaux privileges, jouit d'un ſuperbe port ſur le lac de *Conſtance*, d'un grand magaſin de bled, de belles halles, & d'autres bâtimens. Le *Toggenbourg* fabrique des toiles de coton de la premiere qualité. La ville de *Mulhauſen*, dans le Sundgau, a diverſes fabriques de bas. On y apprête beaucoup de cuirs, & depuis vingt ans & plus, on y a établi avec le plus grand ſuccès des manufactures d'indiennes & de toiles de coton. L'argent des Bâlois (25) eſt l'ame de ces manufactures.

Quoique les défrichemens du *Mont-Jura* ne ſoient pas en général d'ancienne date, la population dans le Comté de *Neuchâtel* eſt aujourd'hui très-forte. L'arrivée des *Réfugiés françois* n'a pas peu contribué à l'accroître, & à en augmenter l'activité par de nouveaux objets d'induſtrie. L'Horlogerie, la *Lapidairerie*, la manufacture de

(25) *Tſcharner*, ibidem, tome II, p. 82, 83.

dentelles occupent un grand nombre d'Ouvriers dans les vallées de *Travers*, de la *Brévine*, du *Locle* & de la *Chaux-de-Fond.* Le premier de ces arts y a été porté au plus haut dégré de perfection. Les Ouvrages en Serrurerie, faits dans ces vallées, ſont recherchés dans les Etats voiſins, à cauſe de leur perfection & de leur prix modéré. Les Propriétaires des fonds de terre ſe plaignent, il eſt vrai, de la diſette des Manouvriers, occaſionnée par la préférence donnée aux arts ſédentaires ; mais M. de *Tſcarner*, zélé défenſeur des manufactures, répond à ces Propriétaires, qu'ils doivent conſidérer la compenſation du prix rehauſſé des journées par une vente & une conſommation plus forte du produit de leurs terres. Des dénombremens exacts font monter à plus de trente-ſix mille âmes la population des Comtés de *Neuchâtel* & de *Vallangin.* Ce nombre doit paroître très-fort, ſi l'on conſidere la nature du pays, occupé en grande partie par des montagnes fort élevées, & aſſez ſtériles en productions propres à la nourriture des hommes. Les vins, & particulierement les vins rouges de bonne qualité ſont la principale denrée qui s'exporte. Le bétail gras & les fromages forment auſſi un objet d'exportation qui devient tous les jours plus intéreſſant. Mais ſans les moyens que fourniſſent les profits de l'induſtrie pour balancer l'importation des denrées néceſſaires, le pays ne nourriroit pas les deux tiers de ſes habitans actuels. L'induſtrie procure l'aiſance, & la liberté appelle l'induſtrie dans les pays mêmes que la nature paroît avoir le moins favoriſé. Telle eſt l'opinion de M. de *Tſcharner* ſur la prétendue néceſſité du Commerce trop étendu dans les Comtés de *Neuchâtel* & de *Vallangin.* Je dé-

taillerai les différentes branches de ce Commerce aux articles topographiques de ces deux pays dans la ſuite de cet Ouvrage. Ce développement paroîtra étonnant aux yeux de l'obſervateur. Je ne reviens pas de ma ſurpriſe, & je me croirois encore dans l'empire de l'illuſion, ſi je ne trouvois pas mon ſonge réaliſé dans une brochure (26) qui a paru pour la ſeconde fois à Neuchâtel en 1766.

Au (27) pays des *Griſons*, les fabriques ſe bornent à quelques (28) filatures de coton, à quelque peu de toiles peintes & d'Etoffes en ſoye, & à la fabrique de (29) divers poëles, jattes & taſſes, travaillées au-tour d'une pierre réfractaire, appellée *Lavezza*, ou *Lavezzi*, en allemand, *Lavezz-Steinen*, de couleur, tantôt cendrée, tantôt verdâtre, qui s'exploite dans le Comté de *Chiavenne*. Outre cela, le tranſport des marchandiſes d'Italie en Allemagne, qui ſe fait à dos de mulets, ou de chevaux, produit quelque ſalaire aux payſans, placés à portée de ces paſſages. La plus grande partie du Comté de *Chiavenne* eſt très-fertile en fruits, en chataignes, en vins & en prairies.

Un petit peuple qui ne trouve dans ſon propre territoire que la moindre partie de ſa ſubſiſtance, ne peut ſe conſerver qu'en attirant chez lui, par des manufactures & par

---

(26) Deſcription des montagnes & des vallées qui ſont partie de la Principauté de *Neuchâtel* & *Valangin*, *in*-12, de 133 pages.

(27) *Tſcharner*, ibidem, tome II, p. 39, 40.

(28) A *Coire* on fabrique des indiennes & des étoffes en ſoie. On cultive beaucoup de ſoie dans le Comté de *Chiavenne*.

(29) Les habitans du Comté de *Chiavenne* font un grand trafic d'ouvrages de poterie de pierre de *Lavezhi*, qui conſerve très-long-tems ſa chaleur.

le commerce, les richeſſes néceſſaires pour ſuppléer à ſes beſoins.

Tel eſt le raiſonnement avec lequel M. de *Tſcharner* (30) commence la deſcription du Commerce de *Genève*, que l'intérêt perſonnel des individus à eu l'art de porter au-delà des bornes de la modération, toujours ſi néceſſaire à une République qui ne doit jamais perdre de vue le principe de ſon établiſſement. Je rappellerai ici les réflexions du Philoſophe ſuiſſe, dont j'ai fait mention dans le préambule de ce chapitre, ſur ce paſſage de M. de *Tſcharner*, que je lui ai communiqué. « Si tous les Etats helvétiques, » me dit-il, grands ou petits, étoient portés au même » point d'opulence où vous voyez la ville de *Genève*, » dont le territoire eſt cependant très-circonſcrit, & ſi, » après cette métamorphoſe des enfans du Dieu *Mars*, » en enfans de *Plutus*, chacun de ces états, pour ne pas » déranger les ſpéculations du comptoir, défendoit même » qu'on battît le tambour dans ſes murs pour recruter » les compagnies qu'ils auroient avouées au ſervice des » Puiſſances étrangeres; quel horoſcope tirerions-nous » de cette révolution générale? Rappellez-vous les noms » des états, qui, pour s'être uniquement occupés de » l'aunage, ont été *aunés* à leur tour ». *Mais*, lui repliquai-je, *ſi les Génevois défendent qu'on batte le tambour dans leurs murs pour des recrues, ils ne ſe levent pas moins dès l'aube du jour pour veiller à leurs affaires*; oui, *reprit l'obſervateur*, ce ſont des abeilles actives & in-

(30) Ibid., tome I, p. 240 & ſuiv.

fatigables, qui ne permettent pas l'accès de leurs ruches aux Guepes & aux Frêlons.

Déjà du temps des Evêques, la draperie faiſoit à *Genève* un objet important de main d'œuvre. Depuis la *Réformation*, l'Imprimerie & le Commerce des livres ſont devenus de nouvelles branches d'induſtrie pour *Genève*. L'Orfévrie & la Bijouterie y ſont depuis long-temps floriſſantes. La ſeule marque des cuirs travaillés produiſoit, il y a trente ans, trois mille livres annuellement. On ne citera point diverſes branches moins lucratives, & dont les ſuccès ont été paſſagers; l'objet de main d'œuvre le plus conſidérable, c'eſt l'Horlogerie (31); on comptoit dans ce ſeul art huit cent maîtres avant les derniers troubles; on eſtime qu'il occupe le tiers des habitans de *Genève*.

Dans les anciens temps où l'imperfection des arts, la diſette des monnoyes, & les défauts du Gouvernement féodal reſſerroient le Commerce, où les poſtes & les lettres de change n'étoient pas connues, les échanges & les marchés ſe faiſoient dans les foires publiques, pour leſquelles preſque toutes les villes s'empreſſoient d'obtenir des privileges des Empereurs & des Rois. Dans ces temps, les foires de *Genève* étoient le rendez-vous des marchands d'une partie de la France, de l'Italie & de la Suiſſe. Aujourd'hui que ces grands marchés nationaux ſont fixés dans

(31) Les articles d'horlogerie, inſérés dans le *Dictionnaire Encyclopédique*, ſont de M. *Romilly*, de Genève, qui a été l'intime ami de *Jean-Jacques Rouſſeau*. Les manufactures de Genève ſont celles des galons, d'étoffes & bas de ſoie, l'impreſſion des livres, les toiles peintes, la jouaillerie, & ſur-tout l'horlogerie.

un

un petit nombre de places, où les détailleurs vont former leur aſſortiment, les foires annuelles ne ſont plus à *Genève*, comme dans la plûpart des autres lieux, que des marchés de beſtiaux, & des ſuſpenſions des immunités bourgeoiſes en faveur des colporteurs. Outre la vente des marchandiſes fabriquées dans *Genève*, ſa ſituation procure à ſes citoyens des profits ſur les commiſſions du Commerce, & quelquefois même ſur les entraves que les Gouvernemens voiſins mettent ſur les entrées & ſorties de leurs états. Les Particuliers riches ſpéculent ſur des objets inconnus à tous nos ancêtres, ſur les emprunts des Puiſſances étrangeres, & ſur les révolutions dans le crédit des effets publics qui repréſentent ces emprunts; ſans cette activité induſtrieuſe du peuple, qui augmente la circulation des eſpeces, la République ne trouveroit point les revenus ſuffiſans pour balancer ſes dépenſes. On peut évaluer ſes revenus annuels à 500,000 liv. de *France*. Le produit des fermes, des domaines de l'Etat, des dixmes, cens & lods, ne fait qu'environ la moitié de cette ſomme; une taxe perſonnelle & réelle, qu'un chacun peut payer dans de certaines limites, rend environ 100,000 liv. de *France*. Tout le reſte eſt le produit des taxes indirectes ſur l'induſtrie, celui des gabelles, des droits d'entrées & de *tranſit*, de péages, &c. Après déduction faite des dépenſes ordinaires de l'Etat, il ne reſte pas beaucoup d'épargne à faire pour les cas fortuits & les beſoins extrordinaires. Les penſions, attachées à tous les offices publics, ſont plus que le quart de toutes les dépenſes; l'entretien ſeul de la garniſon abſorbe chaque année 130,000 l.; celui des bâtimens publics, des chemins & des fortifications, divers frais de

Police, & quantité de menues dépenſes forment le reſte des charges annuelles.

Dans cette énumération des charges publiques, je n'ai pas fait mention de l'hôpital. Il dépenſe plus de cent mille livres chaque année. Le peu qu'il y a de fonds eſt ſuppléé par des collectes annuelles, par des legs teſtamentaires, & par des aumônes qui ſe font journellement dans les Egliſes.

On voit par ce tableau combien le commerce influe ſur les revenus de l'Etat. *Genève* eſt comme le magaſin des peuples (32) qui l'entourent, & cette ville leur fournit toutes les marchandiſes étrangeres. Ajoûtons qu'il n'eſt pas rare que des *Genevois* faſſent des fortunes conſidérables en France & dans d'autres pays, & qu'attirés par l'amour de la Patrie, ils y reviennent pour en jouir. Il eſt vrai que depuis l'époque (33) des derniers troubles qui ont introduit le Gouvernement *démocratique* dans les murs de *Genève*, les Citoyens de cette République, qui, par leur induſtrie dans le commerce, & principalement dans la banque européenne, ont amaſſé des fonds conſidérables chez l'étranger, marquent moins d'empreſſement à revenir dans une *démocratie*, qui a pour baſe primitive l'égalité. D'ailleurs, les délices des grandes villes, où ils ſont établis, peuvent auſſi s'oppoſer au retour des nouveaux *Créſus* du lac *Leman*, dans une ville où le théâtre eſt défendu.

---

(32) L'état & les délices de la Suiſſe, tome IV, p. 273, *édition de* 1764.

(33) On écrivoit ces obſervations dans un tems où l'effervescence des troubles de Genève étoit preſqu'à ſon comble.

La *Turgovie*, qui eſt le Bailliage le plus conſidérable de la Suiſſe, & où les deux Religions ont parité, ne néglige aucune branche de commerce. Les toiles de lin & la filature du coton entrent dans le nombre de ces branches. Les petites villes de *Biſchoffzell* & d'*Arbon* en tirent de gros profits.

Le *Rheinthal*, autre Bailliage, imite la *Turgovie*. Le principal entrepôt du commerce eſt à *Altſtaetten* & à *Rheinek*. Cette derniere ville, peu éloignée de l'embouchure du Rhin dans le lac de *Conſtance* trouve un avantage conſidérable dans ſa ſituation. La Religion du pays eſt mixte. Les *Réformés* ſont en plus grand nombre. Les habitans s'occupent en hiver à filer du lin, à broder de la mouſſeline, &c. Il y a auſſi de très-belles fabriques de *toileries*, coton, mouſſelines, &c. Le commerce des *Rheinthalois* eſt fort étendu. Il y en a qui tiennent des maiſons en Italie & en Allemagne.

Si le Commerce n'a pas encore jetté des racines bien étendues dans les Bailliages catholiques de *Baden*, & les *Offices libres de l'Argeu*, pluſieurs cauſes en ſuſpendent les progrès. On m'a fait obſerver à mon paſſage à *Baden*, que des Canonicats, les emplois de recette publique, les petits profits répétés ſur l'affluence des étrangers aux bains, (*) ſont à-peu-près les ſeuls objets de l'ambition & de l'induſtrie des bourgeois de cette ville. Les deux foires de *Zurzach* ſont très-fréquentées. Il y a un concours extraordinaire de marchands de l'Allemagne, de la Suiſſe, & même de la France, ce qui rapporte des ſommes con-

(*) Planche, n. 259.

ſidérables au bourg de *Zurzach*. Le Comté de *Sargans*, qui appartient aux *huit anciens Cantons*, eſt fertile en paturages. On y éleve beaucoup de chevaux & de beſtiaux. Si les habitans étoient moins pareſſeux, ils s'occuperoient de l'Agriculture. Il croît dans quelques diſtricts le long du Rhin, & aux environs de *Ragaz* & du lac de *Wallenſtatt*, un vin d'une bonne qualité, mais dont la garde ne va pas au-delà de deux ans.

Les *Bailliages ultramontains* des Suiſſes ſe ſont auſſi attachés au Commerce, mais *Locarno* a la prépondérance dans cette partie. Les bailliages débitent dans le Milanès, qui eſt de leur voiſinage, les marchandiſes d'Allemagne, de Suiſſe & d'autres pays. Mais leur principal trafic eſt la ſoie, ils la cultivent eux-mêmes, & la fabriquent en différentes formes.

Après avoir parlé des endroits de la Suiſſe, où le Commerce eſt le plus étendu, il me reſte à dire un mot des Cantons où il n'a pas encore fait de progrès conſidérables. Toute la partie ſeptentrionale du Canton de *Lucerne* eſt d'un ſol fertile en grains, en fruits & en fourrages. Ses récoltes, année commune, ſuffiſent pour le beſoin des habitans. Mais comme les Cantons d'*Uri*, de *Schweitz* & d'*Underwalden* viennent ſe pourvoir de bled au marché de *Lucerne*, il faut que la ville tire d'autres parties de la Suiſſe, & même le plus ſouvent de l'Alſace & de la Souabe, cet excédent de conſommation ou de Commerce. C'eſt du Marquiſat de *Baden* & de l'*Alſace* que les Lucernois tranſportent les vivres qui manquent à leur pays. On évalue à deux cent mille livres de *France* ce ſeul objet d'importation annuelle. La France & la Baviere

leur fourniſſent les ſels, ainſi qu'à la majeure partie de la Suiſſe. Les manufactures du pays ſe réduiſent à quelques filatures de ſoie ou de coton. Les habitans du Bailliage d'*Entlibuch* vendent annuellement une quantité immenſe de bétail de toute eſpece, & de fromages.

La ville de *Fribourg* dans les quatorzieme, quinzieme & ſeizieme ſiecles a été très-commerçante, ainſi qu'on le voit par les anciens actes & par le témoignage des Chroniques du temps. On y fabriquoit, ainſi qu'à *Berne*, des draps renommés. Ses habitans avoient de grandes liaiſons avec ceux de *Bâle*; elles avoient pour objet différentes branches de Commerce. Aujourd'hui, il y a de l'aiſance & de l'induſtrie chez le peuple du *Canton de Fribourg*; les habitans y ſont bons cultivateurs, mais ils ſe bornent à-peu-près à cet objet. Le Commerce du bétail & les fromages forment le principal article d'exportation. On connoît les fameux fromages de *Gruyere* : ce pays eſt très-riche en pâturages; malgré cet avantage, il ſe dépeuple conſidérablement. Je ferai connoître la cauſe de cette dépopulation au chapitre des *Mœurs*.

Il n'y a aucune fabrique *dans les Cantons d'Uri, de Schweitz & d'Underwal-den*. Il y a dans celui de Zoug une papeterie au Bailliage de *Cam* ſur la riviere de *Lortz*. Le Commerce de ces quatre (34) Cantons conſiſte dans la vente des chevaux & des beſtiaux, & dans l'exportation

(34) Dans ces Cantons, le produit des pâturages forme la reſſource la plus conſidérable des habitans, & à-peu-près le ſeul objet d'exportation. La qualité en eſt parfaite. On y trouve le bétail de la plus grande taille; auſſi la race en eſt-elle recherchée des voiſins.

des fromages, du beure, des eaux de vie, du cidre, & des fruits ſecs. Il eſt vrai que depuis quelques années, certains gros Commerçans d'autres Cantons tâchent d'y introduire par leurs Emiſſaires ſubalternes la filature du coton. On aſſure qu'il y a des diſtricts qui s'en occupent au préjudice de la culture des terres, & au mépris de la vie paſtorale. Si le preſtige devient dominant, il eſt fort à craindre qu'il n'en réſulte de grands maux pour les générations futures, & que les mœurs antiques ne viennent à ſe détruire tout-à-fait.

Nous terminerons le tableau du Commerce de la Suiſſe par quelques obſervations ſur celui de la République du *Vallais*. Ce ſont (35) les paturages, les troupeaux & les bois qui ſont le principal objet de revenu & d'exportation de ce diſtrict. Les vins & les grains, qu'on *récolte* dans quelques parties de la vallée, ne ſuffiroient pas même pour la conſommation intérieure ſans la grande frugalité des habitans. Dans les diſtricts ſupérieurs du pays, on ne ſeme, tout au plus, que des grains de *Carême*, qui ne parviennent à leur maturité, que vers le commencement de l'automne, tandis que les diſtricts les mieux expoſés produiſent du beau froment, & que la moiſſon y eſt fort hative. Il en eſt de même des fruits des arbres; dans les lieux élevés, comme aux environs de *Sion*, de *Sierre* & de *Gontey*, à peine quelques fruits à noyau peuvent-ils mûrir; les figues & les grenades ſimples mûriſſent en plein air. A *Martigny*, on cultive de très-bons vins, entre leſquels ceux

(35) *Tſcharner*, ibidem, tome II, p. 60 & 169, & *Faeſi*, tome IV, page 253.

de *la Marque* & de *Coquempin* ſont les plus renommés. Il y a dans ce bourg un grand dépôt de marchandiſes, tant pour le Vallais même que pour l'Italie. Les vins du Vallais ſont en général eſtimés, & il s'en fait une grande exportation dans les Pays de *Haſel* & de *Sanen*, & autres diſtricts du Canton de Berne, & même dans celui d'*Uri*. Le miel eſt auſſi dans le Vallais une branche de Commerce. Je reviendrai à ces différens articles dans la Topographie de ce pays.

Je joindrai à ce tableau du Commerce actuel de la Suiſſe quelques réflexions du *Philoſophe helvétien*, dont j'ai parlé au commencement de ce chapitre, & à qui je dois la majeure partie des remarques qui y ſont expoſées.

Il n'y a que (36) l'agriculture qui puiſſe aſſurer un bien-être durable & indépendant. Qu'on ſe rappelle à ce ſujet la calamité (37) preſque générale, dont la Suiſſe fut déſolée en 1771. Qu'on compare la population de la Suiſſe de contrée en contrée, de village à village : les liſtes produites démontrent que par-tout où le Commerce dominoit le plus, on éprouva le plus de miſere, & qu'au contraire on s'en apperçut à peine dans les lieux où l'on ne vivoit que des travaux de l'agriculture ; l'on voyoit même régner la plus grande aiſance dans nombre de familles, compoſées de cultivateurs, parce que le haut prix du grain, provenu d'une récolte médiocre, en égaloit les profits à ceux de l'année la plus abondante.

---

(36) *Le Socrate Ruſtique*, vol. II, lett. III, Lauſanne 1777, *in*-12.

(37) La miſere qui réſulta de cette cherté, fut par-tout en proportion directe du nombre des ouvriers employés aux manufactures.

Dans le Canton (38) d'*Appenzell réformé*, où depuis bien des années les manufactures de toiles de lin & de coton avoient répandu beaucoup d'aiſance & produit une population extraordinaire, tandis que la culture, particulierement celle du bled, y étoit très-négligée, la proportion des naiſſances aux morts fut en 1771 de 1000 à 4718 ; au contraire, dans le *Canton d'Appenzell catholique*, où l'on a travaillé peu pour les manufactures, & où l'entretien des beſtiaux forme la principale branche de la ſubſiſtance des habitans, la proportion des baptêmes aux enterremens ne fut que de 1000 à 2144. Dans les Communautés proteſtantes du *Toggenbourg* où l'on cultive encore un peu de bled, mais où l'activité des habitans eſt entierement tournée à la fabrication, cette proportion fut de 1000 à 2807 ; dans les communautés proteſtantes de la *Turgovie*, où l'agriculture & les manufactures ſont à-peu-près en équilibre, la proportion des naiſſances aux morts fut de 1000 à 2393 ; dans le Canton de *Zurich*, où, proportion gardée, l'on cultive moins de grains que dans la *Turgovie*, mais où la ſage prévoyance des *Peres de l'Etat* avoit établi dès long-temps des magaſins pour les beſoins preſſans, & où le fiſc étoit en état de faire les frais néceſſaires pour ſe procurer du bled des pays lointains, reſſource que le Canton d'*Appenzell* & la *Turgovie* n'avoient point, la proportion des baptêmes aux enterremens fut de 1000 à 1573.

Nous avons ſous les yeux la liſte des naiſſances, des morts & des mariages du Canton de *Bâle*, depuis 1767

(38) *Le Socrate Ruſtique*, tome II, p. 179 & ſuiv.

morts

juſqu'en 1774 incluſivement. On y voit les effets très-ſenſibles de la diſette de 1771 ſur les mariages & les naiſſances. L'interruption des manufactures durant cette calamité preſque générale en Suiſſe, influa beaucoup ſur la diminution de l'eſpece humaine. On obſerva que dans le ſeul Canton de *Bâle*, où une très-grande partie des habitans de la campagne eſt employée à la fabrique des *rubans*, la grande cherté qui fit monter en 1771 le pain au triple & au quadruple du prix commun, occaſionna l'expatriation de cent quinze familles, compoſant quatre cent quatre-vingt-quatre perſonnes, qui ſe tranſplanterent, avec l'agrément du Souverain, dans les Colonies angloiſes de l'Amérique Septentrionale. En vain m'objecteroit-on qu'il ne faut au Canton de *Bâle* que quatre ou cinq ans pour remplir ce vuide, parce que le retour de l'abondance & en même tems celui des manufactures, rétabliront la population; mais il n'eſt pas moins vrai que l'expatriation énorme dont j'ai parlé, prouve que la population dans un tems de cherté eſt trop forte, relativement aux moyens de ſubſiſtance du pays. La diſette de 1771 réduiſit tous les habitans qui vivoient de ſalaire à la plus grande néceſſité. Le mal devint d'autant plus preſſant, que dans le même tems toutes les manufactures ceſſerent preſque entierement, & qu'il ne ſe payoit plus que le tiers des ſalaires ordinaires; les habitans que la fabrication faiſoit vivre, avoient dix à douze fois plus de peine à ſe nourrir que dans les années précédentes, puiſqu'avec le tiers de leur ſalaire accoutumé, il leur falloit payer le pain trois à quatre fois plus cher.

Rien n'eſt ſi effrayant que le tableau de la famine qu'eſ-

ſuya le Canton de *Zurich* dans le même temps. Un ſavant obſervateur, après avoir (39) tracé toutes les horreurs de cet événement, en termina le détail par cette réflexion. *Ces tableaux déchirans commencent à s'effacer de notre ſouvenir, pour faire place aux anciens préjugés; & l'impardonnable légéreté avec laquelle on traite l'agriculture, fait naître cet eſprit de prodigalité qui conduit à diſſiper les ſalaires pour ſatisfaire à ſes appetits déſordonnés.*

Une triſte expérience nous apprend que c'eſt dans les lieux où le nombre des fabriques eſt exceſſif, que les grandes chertés & la famine ſe font le plus fréquemment & le plus vivement ſentir. Il faudroit établir pour principe de ſéparer conſtamment l'agriculture de la fabrication. Leur réunion ne ſauroit être que funeſte. Il paroît indiſpenſable de renfermer tous les Ouvriers des manufactures dans les villes, & le Souverain doit veiller à ce qu'ils ne s'étendent jamais dans les villages. Ce ſont des plantes venimeuſes qui font deſſécher l'agriculture, & il n'eſt point de loi qui puiſſe obvier aux abus qui réſultent de leur union. L'or que l'on voit affluer dans les lieux où les manufactures fleuriſſent, n'éblouit pas moins le Juge & le Légiſlateur, que le Cultivateur. En vain l'on feroit des réglemens pour aſtreindre le payſan à ne travailler pour le Fabriquant que pendant les journées d'hiver, & celles que les travaux ruraux lui laiſſent libres; l'appas du gain ſera toujours plus puiſſant que la loi; il ſera bien

(39) M. d'*Ettirzel*, premier Médecin de la ville de Zurich, eſt l'Auteur du *Socrate Ruſtique*. Voyez le ſecond tome de cet excellent Ouvrage, p. 175-189, édition de Lauſanne, 1777, *in*-12.

vîte retomber dans le mépris le travail des champs ; il éteindra le ſentiment d'honneur & de dignité que nous voudrions que le cultivateur pût, ainſi qu'il le devroit, attacher à ſon état. Concluons donc que les manufactures ſont faites pour procurer la ſubſiſtance des habitans des villes, & pour y augmenter la population, tandis que les villages doivent ſe dévouer (40) uniquement à l'agriculture. Le luxe, cet ennemi de l'agriculture, qui convertit en fainéans une portion effrayante de l'humanité, ſembleroit exiger ici un examen étendu, & des obſervations qui puſſent en démontrer les pernicieux effets. Mais je réſerve cette diſcuſſion pour l'article des *Mœurs*, duſſé-je partager avec *Perſe* la crainte qu'il marque par ces vers :

Quis (41) *leget hæc ? Min tu iſtud ais ? Nemo Hercule. Nemo !*
Vel duo, vel nemo : turpe & miſerabile. Quare ?

L'Académie d'une des villes (42) les plus commerçantes de la France, propoſa en 1776 un prix pour la ſolution de cette queſtion : *Quelle a été dans tous les tems l'influence du Commerce ſur l'eſprit & les mœurs des peuples* ? Cette queſtion n'avoit pas encore été approfondie par les modernes, qui ſe ſont plus occupés des progrès du commerce,

(40) On m'a aſſuré que les commerçans de Zurich laiſſent préſentement leurs payſans travailler aux champs, & qu'ils font filer le coton dans les cantons voiſins. J'apprens auſſi que le commerce naiſſant du *Val-Engelberg* eſt protégé par la ville municipale de *Rapperſchweil*, limitrophe du Canton de Zurich.

(41) Satyres de Perſe, ſat. 1, p. 6, traduction de M. l'Abbé *le Monnier*, Paris, 1771, *in*-8°.

(42) *Marſeille*.

que de ſes influences morales, & elle ſembloit être conſacrée à l'Académie d'une ville commerçante. L'Auteur du Diſcours (43) couronné, M. *Liquier*, Négociant à Marſeille, Provençal, adopte un ſyſtême qui heurte à la vérité l'opinion commune; mais il l'apppuie ſur la double baſe du raiſonnement & de l'expérience; & ſon ſentiment eſt *que le commerce a toujours énervé l'eſprit & dépravé les mœurs*. Il y a du courage a ſoutenir ce parti dans un ſiecle où tant d'écrivains, ſéduits par les avantages apparens ou réels du Commerce, éblouis ſur-tout par l'éclat qu'il répand chez les nations, l'ont regardé comme la ſource du bonheur.

Tant que les peuples ſe bornent à un trafic d'économie; leurs mœurs ſont frugales, l'indigence les garantit de la corruption; mais l'envie de gagner peu eſt toujours ſuivie de l'envie de gagner beaucoup, & le ſort de ces états eſt l'opulence ou le néant. La peinture que fait M. *Liquier* de la révolution que la fortune opere chez ces peuples, eſt frappante par ſa hardieſſe. *Une fois enrichis, ils ſont les plus lâches & les plus dépravés de tous. Comme l'eſprit de commerce qui les a fondés eſt le ſeul qui les affecte, il répand dans la nation une avarice générale qui l'empêche de s'élever à rien de grand; une cupidité qui la rend vénale & inſenſible à tout, hormis au vil intérêt qui la domine. LA*, dit Monteſquieu, ON TRAFIQUE DE

(43) Ce Diſcours a été imprimé à *Amſterdam*, en 1777, & ſe trouve à *Paris*, chez *Demonville*, & à *Marſeille*, chez *Moſſy*. Voyez auſſi le Journal Encyclopédique de Bouillon, Février, 1778, tome II, partie I, p. 78-90.

TOUTES LES ACTIONS HUMAINES ET DE TOUTES LES VERTUS MORALES. *Tout concourt à flétrir le caractère de ces peuples. — Ils ſement finement la jalouſie entre les nations, pour profiter de leur diſcorde ; ils fondent à force d'intrigues, un trafic qu'ils ne gardent qu'à force de baſſeſſes. Ils ſe conſolent enfin du mépris qu'ils inſpirent, en s'attachant toujours davantage au lucre. Voilà comment l'eſprit de commerce, lorſqu'il regne excluſivement dans un Etat, en bannit toutes les vertus ; l'honneur, la probité, le courage, la patrie, la religion, tout eſt ſacrifié à cette paſſion de l'argent, inhérente au commerce.*

Ce ſyſtême étoit auſſi celui du Philoſophe ſuiſſe que j'ai cité pluſieurs fois dans le cours de ce Chapitre. J'aurois deſiré pouvoir expoſer ici toutes les obſervations judicieuſes qu'il m'a communiquées ſur l'état actuel du commerce de la Suiſſe; celle par laquelle ſe terminerent nos entretiens, ne paroîtra peut-être pas déplacée à la ſuite des réflexions de M. Liquier. *La filature du coton*, me dit-il plaiſamment, *eſt auſſi nuiſible aux Suiſſes que la religion des Anabaptiſtes. Ceux-ci ne veulent pas même porter les armes pour la défenſe de la liberté du pays, & les fileurs du coton deviennent inſenſiblement les plus lâches des humains. Belle perſpective pour conſerver aux deſcendans une liberté que leurs ancêtres ont acquiſe par les armes.* Mais, ajouta-t-il en me quittant, & d'un ton qui exprimoit bien ſes ſentimens patriotiques, *s'il eſt beau de moraliſer ſur les abus, il eſt dur de voir le mal s'invétérer ſans pouvoir y apporter de remede.*

Je finirai ces obſervations en rapportant le raiſonnement dont M. de *Tſcharner*, Directeur de la Société Eco-

nomique de Berne, s'eſt ſervi pour (44) défendre le commerce de la Suiſſe. Je doute qu'il perſuade entierement les patriotes, amis des anciens principes.

» Comme diverſes parties de la Suiſſe ne produiſent » que peu de grains, & qu'en général elle manque de di- » verſes denrées néceſſaires, comme de ſel, de fer & de » tant d'objets de jouiſſance, commodes ou agréables, » qui ne ſe fabriquent pas dans le pays, il importe aux » Suiſſes de ſe les conſerver par le Commerce le plus libre » poſſible avec les autres nations. Ils ne peuvent obtenir » ces articles, qu'en les payant du ſuperflu des produc- » tions des manufactures du pays, tout Commerce étant » un échange également utile aux deux parties; ainſi » l'intérêt général des Suiſſes, à cet égard, eſt mieux » aſſuré par l'intérêt réciproque de leur voiſins, que par » les traités les plus ſolemnels. Les immunités & les pri- » vileges, dont les Suiſſes jouiſſent dans quelques états » voiſins, ſont donc encore un objet d'intérêt particu- » lier plutôt que d'intérêt national. Si quelques maiſons » de Négocians ſuiſſes font des profits dans quelques villes » de France à la faveur de la tolérance civile & religieuſe, » cet encouragement eſt trop utile à ce Royaume pour être » mis ſur le compte des Suiſſes ſeuls. Auſſi, Londres, Amſ- » terdam, Cadix, Livourne, les Indes, où les Suiſſes » n'ont d'autres privileges que la liberté de Commerce, » commune à toutes les autres nations, nous offrent tout » autant d'exemples de ſuccès obtenus dans le Commerce » par quelques Suiſſes induſtrieux. Il eſt d'ailleurs auſſi

(44) Dict. géog. hiſt. & polit. de la Suiſſe, tome I, p. 54, 55.

» commun de voir des étrangers, ſur-tout dans la Reli-
» gion réformée, placer leurs fonds dans la Suiſſe, comme
» dans un port aſſuré, que de voir des Suiſſes rapporter
» une fortune conſidérable dans leurs foyers. Si l'impor-
» tation de ces nouveaux capitaux contribue aux progrès du
» luxe chez les Suiſſes, d'un autre côté, l'émulation
» qu'elle excite développe l'induſtrie & les talens chez
» ces peuples, & produit une aiſance d'autant plus géné-
» rale, que les conſtitutions nationales ſont moins favo-
» rables à l'accumulation des fortunes & aux ſucceſſions
» excluſives dans les héritages ».

XLIX.

MŒURS DES SUISSES.

I. *Dans les Etats Ariſtocratiques ;*
II. *Dans les Etats Démocratiques ;*
III. *Dans les Etats Ariſto-Démocratiques ;*
IV. *Dans les Etats dont le Gouvernement a une forme Monarchique ;*
V. *Dans les Bailliages médiats & immédiats.*

CE chapitre ſera compoſé d'anecdotes & d'obſervations que j'ai recueillies dans mes voyages, & que j'ai puiſées dans divers écrits & dans différens entretiens avec des perſonnes inſtruites des mœurs du pays. Si ce réſumé n'offre pas au lecteur tout l'ordre qu'il deſireroit dans une matiere auſſi intéreſſante que peut l'être celle que je vais traiter ; s'il remarque que le ſtyle ſe reſſent des différentes ſources dans leſquelles j'ai puiſé mes matériaux, j'eſpere du moins que, l'en ayant prévenu, il ſera aſſez indulgent pour ne pas m'appliquer le reproche qu'un reſpectable Prélat (*M.* (1) *Louis-François-Gabriel d'Orléans*

(1) Qu'on me permette de rapporter quelques autres traits de ce Prélat, peut-être moins connus, & qui prouvent également la fineſſe de ſon eſprit. M. l'Evêque d'*Amiens* faiſoit tous les ans une retraite à *Sept-Fons*, Abbaye de

de la Motte, Evêque d'Amiens) fit adroitement à un Prédicateur qui avoit composé un sermon de lambeaux de *Bourdaloue*, de *Massillon*, de *Ségaud* & de *la Rue*. Le chapitre des mœurs est un vaste champ & une matiere délicate à traiter, je dirois même embarassante, sur-tout si je m'imposois la loi d'étendre mes observations sur les mœurs des ecclésiastiques tant séculiers que réguliers; mais je préviens

---

de l'Ordre de *Cîteaux*, de l'étroite observance, au Diocese d'*Autun*; lorsqu'il y alla la derniere année de sa vie, le Prieur, à la tête de son Couvent, vint le haranguer, en se félicitant de posséder un Saint dans la Communauté, & ajoutant qu'il ne doutoit pas que, pendant son séjour à *Sept-Fons*, il ne fît des miracles. Mais M. *de la Motte*, qui étoit de *Carpentras*, répondit avec l'accent de son pays : *Ah! monsieur le Prieur, je me garderai bien d'en faire ici, on ne me les attribueroit pas.*

Une fausse dévote d'*Amiens*, s'adressant un jour à M. l'Evêque, qui la connoissoit très-bien, lui témoigna son embarras sur le rouge qu'elle mettoit; elle disoit que cela répugnoit à ses principes, mais que son mari l'exigeoit d'elle : *Eh bien*, dit le Prélat, *on peut vous mettre d'accord : dès que votre mari le veut, mettez-en d'un côté pour le satisfaire.*

M. *de la Motte* avoit la tête presqu'entiérement dégarnie de cheveux; M. le Maréchal Duc de *Duras* l'engageoit à prendre perruque, par intérêt pour sa santé, à cause de l'humidité des Eglises & des inconvéniens auxquels il pouvoit être exposé en plein air. La niéce de M. le Maréchal lui disoit au contraire : *Monseigneur, tout imprime chez vous; ces cheveux clairs-semés ajoutent encore au respect que vous inspirez.* L'Evêque répondit : *M. le Maréchal, quand il s'agira du point d'honneur, je prendrai votre avis; mais s'il est question de toilette, de parure, je prendrai toujours l'avis des dames : ainsi trouvez bon que je garde mes cheveux.*

M. l'Evêque d'*Amiens*, âgé de quatre-vingt-neuf ans, dit, quelques jours avant que de mourir, à son médecin, qui le félicitoit sur le bon effet des remedes qu'il lui avoit administrés, en l'assurant qu'ils lui faisoient connoître la nature de la maladie : *Avez-vous voyagé?* — *Oui, Monseigneur.* — *Avez vous été à Carpentras?* — *Non, Monseigneur.* — *Eh bien, allez-y, consultez-y les registres des baptêmes, & vous y trouverez la nature de ma maladie.* (Il étoit né en cette ville en 1683).

le lecteur que je m'abſtiendrai de toute critique, qui pourroit leur être relative; j'ai ouï dire que *Greſſet* avoit condamné au feu les deux Chants (2) qu'il avoit deſtinés à être ajoutés à ſon *Ververt*, Poëme qui retrace la naïveté de la *Fontaine*. Cet exemple de reſerve m'interdit toute eſpece de gloſe contre les mœurs des Couvens; c'eſt un ſanctuaire que je reſpecte. Je me bornerai donc dans ce chapitre à l'eſquiſſe des mœurs des Suiſſes non cloîtrés, mais enclaſſés dans la ſphere des citoyens & des agricoles.

Un de mes amis, Suiſſe de naiſſance, me communiqua dernierement les remarques qu'il avoit faites ſur un Ouvrage qui a pour titre : *Les* (3) *Soirées helvetiennes, alſaciennes* & *fran-comtoiſes* de M. le Marquis de *Pezai* (4).

---

(2) De l'*ouvroir* & du *coucher* des Religieuſes. Je me rappelle ces vers du chant de l'*ouvroir* :

Il eſt un lieu tapiſſé de ſentences,
Temple ſecret des petites ſciences,
Armoirié du chiffre des vertus,
D'Anges vainqueurs & de Diables vaincus.

Ce chant finiſſoit avec le projet de jouer *Athalie de Racine*. Le jour de la repréſentation fixé, invitations de toutes parts, répétition finale faite, une cataſtrophe ſubite dérange tous les projets. La veille de la repréſentation, du triomphe, la jeune Religieuſe qui devoit faire *Joas*, tombe malade & meurt. Grande déſolation, grande rumeur dans le Couvent; cependant, malgré ce terrible événement, le deſir de jouer Athalie n'eſt pas éteint. La mort de la jeune Religieuſe ne fait que ſuſpendre la repréſentation, qui trouve pourtant encore un obſtacle dans une violente querelle parmi les vieilles Religieuſes, qui ſe diſputent à qui jouera le rôle de *Joas*. Le chant ſe terminoit à cet endroit.

(3) Amſterdam & à Paris, 1771, *in*-12.

(4) On a auſſi de lui, indépendamment de jolis vers, *les Campagnes de M. le Maréchal de Maillebois*, en trois volumes *in*-4°. avec un volume

Je vais copier ces remarques dont la critique m'a paru ſaine & judicieuſe. *Eh que m'apprend ce livre, des Mœurs des Suiſſes? Peu, pour ne pas dire rien. L'Auteur eſt un élégant voyageur, gâté par la réminiſcence de la Capitale, à laquelle il ſacrifie toutes les obſervations qu'il venoit de faire au galop dans la Suiſſe. Il blâme l'intolérance des deux Communions. Il fait le procès à la Bibliotheque de Bâle, parce qu'elle n'eſt pas comparable à celles de quelques Bibliomanes de Paris. Ce dédain ne devoit cependant pas l'empêcher de noter ce qu'il y avoit de curieux. Il tourne en ridicule la ſalle où s'étoit aſſemblé le fameux Concile de Bâle; mais y aviez-vous bien réfléchi, M. le Marquis? Si vous avez vu à Conſtance, ainſi que moi, à la Douane, la ſalle où ſe tint le Concile, & où l'on montre encore les fauteuils de velours ſuranné, dans leſquels etoient aſſis le Pape Jean XXIII, & l'Empereur Sigiſmond, vous n'euſſiez pas tant mépriſé la ſalle de Bâle; & parce que vous vivez dans un ſiecle qui a ramené le goût de l'Architecture grecque, & le coſtume d'Athènes, vous eſt-il permis de parler avec l'air du dédain, de la ſimplicité gothique des mœurs & des modes du quinzieme ſiecle; vous n'avez donc pas fait réflexion que le fauteuil du Roi* DAGOBERT *à Saint-Denys n'a pas les graces de la Sculpture de nos jours. Mais ce n'eſt pas tout, M. le Marquis fait une ſortie ſinguliere ſur les cabinets de MM.* BERNOUILLI *&* ANONI, *parce qu'ils n'ont pas l'élégance & l'étendue de ceux de quelques amateurs de*

---

de cartes, en forme d'*atlas*. Cette ſuperbe édition a paru à Paris en 1775, M. de Pezai eſt mort en 1777.

Paris. Il reproche avec vivacité, & même une ſorte d'aigreur à M. le Profeſſeur Daniel BERNOUILLI, *Auteur de l'*HIDRODYNAMIQUE, *de ce qu'il calcule pour trois bashes par leçon des angles à tous les poliſſons de la République. Ce ſont ſes termes. La pure honêteté les lui a-t-elle dictés? mais lui demandera-t-on, qui pourroit ſavoir mauvais gré à un ſavant du mérite de M.* BERNOUILLI, *de ce qu'il ſacrifie ſes veilles avec tant de déſintéreſſement à l'inſtruction de la jeuneſſe? En continuant l'examen des tableaux de M. de* PEZAI, *on voit bien qu'en partant des bords de la Seine, il s'étoit prémuni de la conviction mentale, qu'hors de Paris il n'y a point de ſalut, point de goût, ni de délicateſſe. Auſſi, imbu de cette prévention prédominante, déprime-t-il d'un ton tranchant la danſe des morts dont la peinture eſt attribuée au célèbre* HOLBEIN. *Mais en revanche, il décrit avec complaiſance la ſituation & l'intérieur du cabaret des* trois Rois. *Je continue l'examen, & j'obſerve juſqu'au dernier feuillet de la Relation de M. le Marquis de* PEZAI *la même prévention, la même partialité. Voici comment il s'exprime quand il veut deſſiner* (5) *le coſtume des femmes d'une partie de la Suiſſe.*

» Un principe, deſtructeur de la beauté, eſt un vice » dans un Gouvernement; les Suiſſes ont donc grand tort » de défigurer leurs femmes part un coſtume auſſi baro- » que. Quand le ciel auroit prodigué les tréſors de la » Circaſſie aux Bâloiſes & aux Bernoiſes, je leur défie- » rois d'être belles avec le rare accoûtrement qui les abâ-

(5) Pag. 319 & *ſuiv.*

» tardit & les déguiſe. Je parle des femmes du peuple,
» parce que j'ai le ridicule de croire que le peuple eſt
» quelque choſe dans une nation. Il n'eſt pas beſoin d'en-
» trer en Suiſſe par l'Alſace, pays du plus joli coſtume du
» monde, pour être choqué de celui des groſſes Helvé-
» tiennes. Il eſt tout à la fois hideux & mal-ſain. Dans l'in-
» térieur de la France, j'ai été révolté de voir les femmes
» des champs revêtues de la livrée dégoutante de la miſere.
» Dans le Canton de Bâle, j'ai vu avec joie l'aiſance per-
» mettre à la villageoiſe l'achat d'une étoffe ample & ſo-
» lide; mais mon regret n'a pas été moins amer, quand
» j'ai vu la maladreſſe de la coupe, & l'abſurdité du deſſein
» rendre ces habits auſſi repouſſans que nos haillons.— Ha-
» bitantes des Chalets paiſibles du *Jura*, Nymphes des
» rives de l'*Aar*, quel charme trouvez-vous à vous nouer
» de gros jupons au milieu de vos mamelles, & à meurtrir
» vos ſeins ſous cette zône bizarre? Que veut dire cet
» amas circulaire de plis verticalement entaſſés, & mul-
» tipliant les diſgraces avec les inconvéniens phyſiques de
» toute ligature? Pourquoi faire ainſi remonter votre
» croupe juſqu'à la racine de vos épaules? Pourquoi in-
» terdire par-là à vos hanches le prononcé de ces volup-
» tueux contours, de ces ſaillans arrondis, dont l'aſpect
» rend le vieillard jeune, l'enfant adulte & le moribond
» bien portant? En vain ces vilains jupons deſcendent
» à peine à vos jarretieres, vous êtes parvenues, à force
» de maladreſſe, à rendre même un jupon court déſagréa-
» ble. — Quel regret de voir des attraits dégradés par
» le groteſque de la parure! Quelle image contriſtante, que
» des charmes flétris par l'impreſſion journaliere & dou-

» loureuſe, quoiqu'habituelle, de mille garottemens bar-
» bares, obſtruant les ſources où l'enfant va puiſer ſa vie,
» & l'amant le bonheur » !

M. le Marquis de Pezai, en décrivant la beauté de la ville de Berne, dit dans un élan de raviſſement (6), *auquel ſuccéde bientôt un ton de perſiflage.* « Là des baſtions &
» des courtines ſont gardés par des ſoldats citoyens. Les
» revêtemens bien entretenus ne permettent pas de dé-
» couvrir là, comme ailleurs, la miſere de l'Etat dans les
» remparts mêmes, deſtinés à ſoutenir ſa gloire & ſa puiſ-
» ſance. On eſt étonné de trouver dans l'Arſenal d'un
» peuple pacifique un amas de trois cent pieces de canons
» munis de tous leurs agrès, & des armes pour qua-
» rante mille combattans ; mais, *ſi vis pacem, para*
» *bellum*, eſt une deviſe trop ſage, pour qu'un peuple
» ſage ne la grave pas chez lui. — Après le titre de Ré-
» publique, une des choſes qui m'a le plus rappellé l'an-
» cienne Rome dans Berne moderne, ce ſont les bains qu'elle
» renferme, & ſur-tout la facilité qu'ils offrent, aux amateurs
» des galanteries haſardées. A mon paſſage à Berne, la
» ſtructure de deux monumens bien peu analogues occu-
» poit les Architectes du Canton. On bâtiſſoit une halle
» au bled & une ſalle de Comédie. D'une part, on voyoit
» les jeunes Républicains preſſer les travaux du nouveau
» *Panthéon* ; de l'autre les magnifiques Seigneurs du
» Conſeil, graves, prévoyans & vieux, promenoient
» leurs méditations ſtoïques. Ils jettoient un douloureux
» regard ſur ces colonnes corinthiennes, deſtinées à ſou-

(6) Pag. 331 & *ſuiv.*

» tenir le temple de *Thalie*, &, ſelon eux, à ébranler
» celles de la République. Malgré le front ſourcilleux &
» Magiſtral des *Catons* helvétiens, je voyois travailler
» à force à la ſale de comédie, & négligemment à la halle
» au bled; je me crus un moment de retour en France:
» bientôt je revins de mon erreur, & achevai de me con-
» vaincre que la plus grande de toutes ſeroit de ne pas
» croire par-tout les hommes eſſentiellement les mêmes;
» par-tout, avides de nouveautés; par-tout, pleins d'amour
» propre, & ſuppliciés par la privation d'une jouiſſance
» poſſédée par un autre; cette jouiſſance fût-elle triſte,
» douloureuſe, même quelque choſe de pis »,

*M. de Pezai, qui n'a pas les mêmes opinions que J. J. Rouſſeau ſur les ſpectacles dans une République, & qui ſemble ne voir que par la lunette de l'Obſervatoire de Paris, continue ſes réflexions morales, puiſées plutôt à l'école d'*Epicure *qu'à celle de* Licurgue. « Ainſi, *dit-il*, (7) « les loix
» ſomptuaires s'aboliront à Genève, en Suede, à Luques;
» & Berne aura des comédies. — Y a-t-il grand mal à
» tout cela? Sans doute, répondez-vous, car vous ſerez
» la proie du premier peuple brut & nerveux qui viendra
» vous attaquer. — Fort bien. Mais quand tous les peuples
» du monde auront des comédies & des boudoirs (comme
» cela eſt infaillible), quel ſera le vainqueur? Ils ſe trou-
» veront tous au pair, & auront tous des jouiſſances de
» plus. Voilà les Ruſſes qui ont pris Cracovie d'aſſaut, il y
» a deux ans, ſans piller ni violer; vous voyez bien clai-
» rement que voilà les peuples du Nord qui perdent leur

(7) Pag. 340-341.

» nerf comme les autres, disons leur férocité, & gar-
» dons-nous de croire que, si l'abus des arts les fait conspi-
» rer à la molesse & à la corruption des mœurs, il n'est
» pas possible de les faire servir à la gloire des nations,
» comme aux charmes de la vie privée. — Suisses, Russes,
» François, hommes, ayez des spectacles; mais, que leur
» morale soit pure & point pédante, vous serez plus
» sensibles, moins ennuyés, & non moins braves. Ayez des
» Sculpteurs, des Peintres, & de belles étoffes; mais que
» les citoyens utiles puissent seuls posséder l'argent avec le-
» quel on a des tableaux, des statues & de beaux habits,
» croyez enfin que, pour être heureux, il faut éviter éga-
» lement le vice & l'ennui ».

Quelle morale! Je ne suivrai pas M. de Pezai *dans son voyage à la cascade du* Staub-Bach *ou du* Ruisseau de Poussiere, ni aux montagnes glacées *dans le* Grindelwald, *mais je m'arrête à son chapitre* (8) *sur l'hospitalité en général, & sur les auberges de la Suisse en particulier. Monsieur le Marquis se plaint douloureusement de l'écot que lui fit payer l'hôte de Bâle aux* Trois-Rois. Mais *pouvoit-il penser que, pour avoir fait une chere délicate, il lui en coûteroit infiniment moins que sur la route de Paris à Befort, sur laquelle, & particulierement dans la proximité de la Capitale, on fait payer les voyageurs beaucoup plus cherement qu'à Bâle, & cela, pour un dinen ou un souper très-médiocre. Je ne veux pas faire ici l'apologie des auberges de la Suisse, je sais que dans le nombre il y en a où l'on est véritablement rançonné, surtout*

(8) Pag. 368-382.

dans

dans les villages. Mais la cherté des vivres a augmenté par-tout, & les Aubergiſtes ſuiſſes ſeroient-ils les ſeuls de l'Europe, à qui on diſputeroit le droit de rançonner les voyageurs? Mais M. le Marquis de Pezai *ne ſe rend pas à ces raiſons. Voici comme il exprime ſon mécontentement, & ce trait d'humeur lui arrache un aveu qui, pris dans un certain ſens, peut autoriſer cette critique.* « Mais » peut-être vingt perſonnes ont-elles ſoupé le même jour » pour rien dans la même auberge : ah ! ſi j'ai payé cher, » comme François, je le mérite bien par ma légéreté à juger » ſi mal d'une nation ſi ſage. — J'étois à même de me » convaincre dans le reſte de ma route, du vrai ou » du faux de tous mes raiſonnemens. J'avois congédié » les trois quarts de mon petit équipage à Bâle même. » L'uniforme étoit au fond du porte-manteau. Je voya- » geois dans le *coſtume* d'un Philoſophe, d'un ſimple » curieux, d'un Peintre, & le *Coſtume* d'un Peintre, » chez aucune nation du monde, n'a jamais affiché » l'opulence. — Précaution vaine ! juſqu'à préſent elle » n'a ſervi qu'à me prouver ſans réplique que les bons » Suiſſes ſont encore plus avares que les frivoles françois, » avares & prodigues tout-à-la-fois. J'ai trouvé par-tout » une diſproportion indécente entre le ſalaire & le ſer- » vice, & je n'ai jamais taxé cette diſproportion d'indé- » cence qu'après un examen raiſonné du ſurtaux que » les circonſtances pouvoient apporter localement au prix » des denrées. A cette uſure coupable, j'ai vu ſouvent ſe » joindre une façon plus révoltante d'en percevoir le pro- » duit illégitime. En Hollande, le patriote qui vend ajoute » au premier ſurtaux, dès que l'étranger marchande. Cet

» uſage eſt pratiqué parfaitement dans les Cantons. Un » Apologiſte banal peut y trouver une noble rudeſſe ; » moi, je n'y vois que de la brutalité, & une injure aux » loix de tous les pays. — On ne ſe doute pas juſqu'où » cette vexation & cette apreté, contre leſquelles je me » recrie, ſont portées dans l'intérieur des montagnes. » On eſt tout étonné de retrouver la rapacité du traitant » dans ces antres que l'on croit habités par des hommes » groſſiers, robuſtes, heureux, & ignorant juſqu'à l'uſage » pernicieux de l'argent. Un étranger qui les viſite eſt une » proie : un écu qui ſonne les fait accourir. Eſt-ce miſere » ou avarice ? Lequel vaut mieux à cet excès » ? M. *de Pezai eût deſiré de voir régner en Suiſſe la douce hoſpitalité, cette vertu tant vantée des anciens. Mais en quel pays la trouve-t-on aujourd'hui ? Que ces ſentimens commencent par s'établir en France, cette nation qui donne, pour ainſi dire, le ton à toutes les autres de l'Europe ; le bon exemple gagne de proche en proche, & je ne doute pas qu'avec le temps il ne ſoit imité en Suiſſe, en Allemagne & ailleurs.*

Je réſerve au Chapitre des *Uſages* les obſervations que M. de *Pezai* a faites (9) en Suiſſe ſur les barrieres & ſur les mendians ; & à cet égard je ne puis le trouver blâmable ; mais un ſeul paſſage judicieux ne dédommage pas de la foule d'erreurs & de fauſſes critiques répandues dans toute la relation de ſon voyage, qu'il ſembleroit n'avoir entrepris qu'avec la ferme réſolution de trouver le pays ridicule.

Mais, pourſuit notre judicieux Critique, *ce n'étoit pas*

(9) Pag. 382 & *ſuiv.*

ainſi que le ſage Fénélon *faiſoit voyager* Télémaque *en Egypte, à Tyr & en Crete. Au reſte, la prévention nationale, une morgue intolérante, un je ne ſais quel ton qu'on a ſuccé avec le lait fait que ſouvent, en quittant Paris, on promene en Allemagne & en Italie la même témérité de jugement qu'on étaloit dans les loges de l'*Opéra. *M. de* Pezai, *ainſi imbu de principes qui lui inſpiroient une prévention injuſte, eût à mon avis beaucoup mieux fait de reſter ſur les bords de la Seine que d'aller parcourir des contrées où l'on ſe pique d'avoir plus de bon ſens que d'eſprit.*

Après avoir rapporté les réflexions du Suiſſe *Penſeur*, ſur le livre de M. de *Pezai*, je vais commencer le tableau moral de l'*Helvétie moderne ;* mais avant que d'entrer dans ce détail, j'offrirai la maniere dont on apprécioit les Suiſſes il y a cinquante ans. Les notions générales préparent à une analyſe plus approfondie. Voici ce qu'en écrivoit, en 1736, M. *Fleurimont* dans un Ouvrage qu'il dédia à M. le *Prince de Conti*, & qui a pour titre : *Chronologie* (10) *des Rois de France, & Généalogie des cinq Branches de la Maiſon royale de Bourbon regnante.* L'Auteur

(10) Mſc. *in-folio* en deux volumes, aujourd'hui dans la Bibliotheque de M. le Baron de *Heiſſ.* L'Auteur y donne le *Tableau hiſtorique, géographique & chronologique de toutes les guerres de France, tant au dedans qu'au dehors, depuis l'établiſſement régulier de la Monarchie juſqu'en l'année* 1736. On trouve dans le ſecond volume le plan général de l'Europe, ſa force tant par mer que par terre, les plans & armoiries des principales villes fortifiées de la France, la paye des troupes, un Traité général de la guerre. Ce manuſcrit offre des notices générales, très-bien vues; un abrégé qu'on en feroit, auroit ſon mérite, ſur-tout ſi on y ajoutoit le Précis des événemens militaires arrivés depuis 1736.

s'exprimoit ainſi : « les Suiſſes (11) ſont communément » grands, forts & robuſtes. Ils aiment la guerre & conſervent la paix chez eux. Ils apprennent l'art militaire aux » dépens de différens Souverains de l'Europe qui les prennent à leur ſolde à cauſe de leur fidélité & de leur valeur. » Ils ne prennent aucune part aux différends des Etats » voiſins, qu'autant que ces différends peuvent intéreſſer » leur liberté. Les gens du commun aiment un peu trop » à boire ; au ſurplus, ils ſont fort ménagers dans la dépenſe de la bouche, & propres à ſoutenir les plus grandes » fatigues ».

» La groſſiereté qu'on leur reproche n'eſt autre choſe » que l'ignorance de certains uſages reçus chez leurs voiſins qu'ils ne ſauroient apprendre dans leurs montagnes, » d'où ils ne ſortent que pour entrer à la ſolde de quelque Prince, & cela, dans un âge où ils ſont peu propres à changer leurs manieres ſimples & naturelles, & » ſans fard, confirmées d'ailleurs par une longue habitude » dès l'enfance, avec celles de leurs voiſins chez leſquels » ils voyagent peu pendant leur jeuneſſe, avec cette *circonſpection* dont les autres nations ſe font un titre pour mépriſer celles chez qui elle n'eſt pas dans le même dégré » qu'elle l'eſt chez elles, quoique dans le vrai, cette *circonſpection* ne ſoit qu'un déguiſement continuel qui, ſous » de telles apparences, cache ſouvent les mêmes ſentimens » que les Suiſſes ne ſe donnent pas la peine de cacher. » Ils paroiſſent au premier coup d'œil tels qu'ils ſont ; les » autres s'étudient à ſe montrer tout autres qu'ils ne ſont ».

(11) T. II, p. 410 & 411.

La confédération helvétique, *dit M. de* (12) *Watteville*), s'eſt heureuſement ſoutenue, malgré la bigarrure des Gouvernemens; quoiqu'elle ait paru ſouvent s'écarter des principes d'une politique réfléchie; la ſageſſe & le bon ſens, qui ſont le caractere eſſentiel de la nation, l'ont toujours ramenée à ſes vrais intérêts, & ont tellement affermi ſa conſtitution, que la Suiſſe renferme aujourd'hui l'un des plus heureux pays du monde.

Voici comment M. le Marquis d'*Argenſon* dans ſes *Conſidérations ſur le Gouvernement anc[illegible] & préſent de la France*, parle du Corps helvétique; « la Suiſſe, *dit-il*, » eſt moins floriſſante que la Hollande, le terrein eſt » fort ingrat: les habitans en ſont auſſi lourds, mais plus » groſſiers; l'eſprit d'intérêt, ou, pour mieux dire, le dé» faut d'imagination, rend les Hollandois inhabiles aux » Belles-Lettres; mais la groſſiereté des Suiſſes ne leur » laiſſe qu'un inſtinct droit pour leurs affaires, nullement » pour le commerce. Ils ont toutes les vertus militaires en » partage, excepté celle du Commandement: auſſi ſe » vendent-ils pour la guerre, & c'eſt un des principaux » trafics qui jette quelqu'argent en Suiſſe. Si un tel pays » étoit condamné à appartenir à un Monarque, ce ſeroit » bientôt le plus miſérable de tous les Royaumes; & d'ail» leurs les Suiſſes ſerviroient mal un Souverain qui les » conduiroit mal: c'eſt ce qu'ils ont fait voir lorſqu'ils » ont ſecoué le joug. En quel pays trouve-t-on des monta» tagnes cultivées juſqu'au ſommet? La ſeule liberté inſ» pire le travail. Ce qui perfectionne encore l'intérieur

(12) Hiſtoire de la Confédération helvétique.

» des Républiques, c'eſt la petiteſſe des diſtricts. Les Ma-
» giſtratures populaires ne réuſſiſſent pas ordinairement
» à conduire (13) une étendue de pays fort conſidérable.
» Pour bien faire, il ne leur faut qu'une ville & quel-
» ques villages de dépendance, & quand leur diſtrict s'étend
» davantage, ils en négligent les extrémités. Ils favori-
» ſent ce qui eſt plus proche. Ils excitent des jalouſies,
» entre les villes d'égale force, ils aſpirent à la tyran-
» nie; & telle a été en Italie la cauſe de tant de Répu-
» bliques tyranniſées par leurs Magiſtrats. D'ailleurs les
» ſoins multipliés ſont plus fréquens & plus aſſidus ſur
» un objet de peu d'étendue. Les intérêts réciproques ſe
» combinent mieux; les contrariétés ſont moins conſidé-
» rables. La Suiſſe eſt un pays de toute égalité entre
» les citoyens, & s'il y en a un au monde où on ait
» égard au mérite dans les Elections, on dit que c'eſt
» celui-là. Le mérite s'examine avec bon ſens, & par des
» ſenſations plus phyſiques que ſpirituelles; c'eſt là toute
» la pénétration de ces peuples; nous ne la leur envions
» pas, peut-être nous ſerviroit elle mieux que ce que nous
» appellons *ſagacité* ».

---

(13) On dit que pluſieurs *Démocraties* de la Suiſſe, plus modérées que les *Ariſtocraties*, ſe ſont refuſées autrefois à des idées d'aggrandiſſement, parce qu'elles avoient pour maxime d'Etat, que plus elles auroient de terres, plus il leur faudroit planter de hayes pour les enfermer & les mettre à l'abri des inſultes de leurs voiſins. Mais ſi ces *Démocraties* euſſent pu prévoir que les Etats *ariſtocratiques* de leur Confédération, plus conquérans ou plus habiles à profiter des circonſtances, ſe porteroient un jour à des vues d'aggrandiſſement aux dépens de la Conſtitution générale, ſans doute elles euſſent à leur exemple prolongé leurs limites, parce qu'il y a eu des temps où elles le pouvoient facilement, comme dans la guerre de Bourgogne, &c.

Pl. 333. T. 8. p. 249.

2.

JEAN - JACQUES BARON D'ERLACH,
Né à Berne, mort le 29 Octob.r 1694. étant Lieutenant-Général des Armées du Roi, et Colonel d'un Regiment Suisse de son nom. Il se Signala dans plusieurs Batailles et Sieges. Son Epitaphe dans la Paroisse d'Argentueil - lez - Paris commence ainsi:
Hic Jacet Helveticæ decus omne
et Gloria Gentis
Erlachius, Patrum Heroum non
degener Heros,
Marti Condaeo focius per vulnera Mille, &c.

Bertaud dec. *Malapeau Sculp.*

Ce tableau ne paroît pas généralement exact. Ce que nous avons dit de l'état des ſciences & de celui du commerce, détruit ſuffiſamment pluſieurs de ces aſſertions. On n'adoptera pas aiſément le reproche que M. le *Marquis d'Argenſon* fait aux Suiſſes, de n'avoir point les qualités du commandement militaire. Les Généraux de cette nation, qui ont gagné les batailles de *Morgarten*, de *Laupen*, de *Sempach*, de *Neffels*, *Grandſon*, *Morat*, *Nanci*, *Dornach*, *&c*, ſur les Ducs d'Autriche, Charles *le Hardi*, Duc de Bourgone, ſur le fameux la Trimouille: les Généraux Suiſſes à qui les Hiſtoriens du tems donnent la gloire d'avoir fixé les victoires de *Cériſoles*, de *Dreux*, de *Moncontour*; un Colonel, Louis *Pfiffer* (14), qui ſauva Charles IX & toute ſa Cour à la célèbre retraite de Meaux; les ſervices ſignalés rendus par les Colonels Suiſſes (15) *Gallaty*, d'*Arregges*, &c, aux journées d'*Arques*, d'*Yvry*; & ſous le regne de Louis XIV, ceux d'un (16) d'*Erlach*, qui eut le commandement de l'armée de France à la défection du Vicomte de *Turenne*; les commandemens de la premiere diſtinction, confiés au Lieutenant-Général, Comte de *Zur-Lauben* (17), aux *Greder*, aux de *Salis* (18), aux de *Molondin*, &c, prouvent bien le contraire de l'opinion de M. le *Marquis d'Argenſon*. Je ne parle pas ici des Officiers Généraux de la nation

(14) *Planche* 203.
(15) *Planche* 166.
(16) *Planche* 202.
(17) *Planche* 216.
(18) *Planche* 202.

ſuiſſe, qui ſe ſont diſtingués dans les autres ſervices de l'Europe par la ſupériorité de leurs talens, tels que *Werdmuller* (19), au ſervice de l'Empire, *Wirtz*, à celui de Naples, &c.

M. le Marquis de *Paulmy* qui, ayant été Ambaſſadeur de France auprès du Corps Helvétique, a eu le tems d'examiner de près le caractere de cette nation, & dont le tact eſt trop fin pour croire qu'il en ait mal jugé, donne une idée plus avantageuſe des Cantons : « Les vertus héroïques de vos ancêtres, dit-il dans la harangue que ce Miniſtre fit le premier Septembre 1749, aux Députés du Corps helvétique aſſemblé à Soleure, « ont été la ſource » de leurs liaiſons avec nos Rois. La candeur la plus eſtimable, la probité la plus ſolide, la fidélité la plus inviolable à remplir les engagemens contractés, une juſteſſe » de ſens capable de diſcerner le vrai, de s'y attacher & » d'écarter tout ce qui pourroit être vain ou ſubtil, ou » de mauvaiſe fineſſe ; c'eſt à ces qualités qu'on a reconnu » de tout tems la nation helvétique, & c'eſt à elle que » vous devez ces alliances dont les effets ſe font ſentir » & doivent toujours ſubſiſter, puiſque nous continuons » de reconnoître en vous ce caractère reſpectable qui y a » donné lieu ».

La Conſtitution (20) du Corps helvétique eſt fondée ſur le caractère de la nation, ſur l'indépendance & la ſévérité des mœurs, la franchiſe & l'amour du travail. Avec

---

(19) *Planche* 202.

(20) Anecdotes des Républiques, tome I, *la Suiſſe*, p. 7 & ſuiv. Paris, 1771, *in*-8°.

ces

ces vertus, chacun pouvant ſe ſuffire à lui-même, n'a beſoin, ni de Souverain qui le protege, ni, pour ainſi dire, de loi qui le réprime. Son Souverain eſt la République, c'eſt à-dire l'union générale contre des oppreſſeurs étrangers. Ses loix tendent toutes à conſerver la concorde. Si la différence des dogmes n'a produit que des troubles momentanés, & ſi la diverſité d'opinions n'eſt plus le motif des guerres civiles, comme elle l'a été; la conſtitution helvétique paroît inébranlable. Pluſieurs choſes ſemblent le prouver. Il n'y a pas à craindre que la manie des conquêtes entraîne jamais les Cantons dans des guerres trop diſpendieuſes. « Leurs revenus, dit M. *Stanyan*, Auteur du *Tableau* (21) *hiſtorique & politique de la Suiſſe*, « ſont à » la vérité médiocres; mais ils excedent toujours leurs » dépenſes; en ſorte qu'ils peuvent tous les ans mettre » en réſerve une petite ſomme qui forme, avec le tems, » un tréſor conſidérable ». Un autre Ecrivain a dit que l'*Angleterre peut ſe perdre dans ſes riches Colonies, tandis que la Suiſſe demeurera inébranlable dans ſes terres arides.*

L'Auteur du *Tableau de la Suiſſe* (22) trouve entre les Républiques des Grecs & celles des Cantons une ſi grande reſſemblance, que *ſi l'on ignoroit*, dit-il, *que les derniers ſe ſont formés par un concours fortuit d'événemens, on ſeroit porté à croire que quelque Légiſlateur a pris l'ancienne Grèce pour ſon modèle.* Il ſuit ce parallele dans tous ſes points. Comme les Grecs, les Suiſſes ſe ſont

(21) Page 324, nouvelle édition, Paris, 1766, *in*-12.
(22) Page 324 & ſuiv.

ſouſtraits à la tyrannie ; comme la Grèce, qui étoit ſituée entre les Perſes & la Macédoine, qui entreprirent de l'aſſervir, la Suiſſe eſt ſituée entre deux grandes puiſſances, l'Empereur & le Roi de France. La Suiſſe a eſſuyé les mêmes entrepriſes & repouſſé les mêmes efforts de la part de la maiſon d'Autriche, pour la ramener à ſa dépendance, que les Grecs en eurent à éprouver de la part des Perſes. La France à la vérité n'a jamais eu ſur la Suiſſe des projets de conquête, comme Philippe & ſes ſucceſſeurs en eurent ſur la Grèce. Mais l'attrait n'eſt pas le même. La Grèce étoit un pays fertile, ſes Républiques avoient de grandes richeſſes. La Suiſſe eſt pauvre, & ne préſente que des terres incultes, & d'ailleurs l'intérêt général de ſes voiſins, & principalement celui de la France, fondé ſur les principes les plus ſolides, demande que ce pays reſte libre. M. *Stanyan* compare les aſſemblées des *Amphyctions* avec les *Diètes*, ou Etats généraux compoſés des Députés de chaque Canton, dont les fonctions ſont les mêmes que celles des *Amphyctions*. Ce même Auteur anglois ſuit encore ce parallele dans les exploits militaires & dans les ſuccès des armes. Vingt mille hommes commandés par *Léopold*, Duc d'Autriche, ſont mis en déroute par treize cens Suiſſe à la bataille de *Morgarten* : cette journée eſt comparable à celle de *Marathon*. La bataille de *Sempach*, où un autre *Léopold*, Duc d'Autriche, perdit la vie, & où treize cens Suiſſes battirent quatre mille hommes, eſt plus ſurprenante que celle de *Platée*. Le combat de *Neſels* eſt au-deſſus de la défenſe des *Thermopyles*. Stanyan trouve la même reſſemblance entre ces Républiques dans les guerres inteſtines. Mais

ajoutons à ce parallele les obſervations ſuivantes. Les principes (23) diſtinctifs de la plupart des Etats de la Grèce, étoient le goût pour la pauvreté, le mépris des richeſſes & le déſintéreſſement, le zele pour le bien public, le deſir de la gloire, l'amour de la patrie, & par-deſſus tout une ardeur pour la liberté que rien n'étoit capable de modérer. Tant qu'ils reſterent fideles à ces principes, ils furent invincibles; mais dès que le luxe & l'amour des richeſſes commencerent à les dominer, ils dégénérerent peu à peu, & devinrent bientôt un tout autre peuple. Les *Perſes* s'en apperçurent, & trouverent le moyen de jetter parmi eux la diviſion qui les affoiblit, tellement qu'enſuite *Alexandre* eut peu de peine à les ſubjuguer. Ce fut en vain que les Grecs tenterent de s'affranchir, leurs entrepriſes mal concertées ne ſervirent qu'à appeſantir leurs chaînes.

Le Tableau moral de la Suiſſe ſe préſente ſous différentes faces. La Suiſſe *allemande* & la Suiſſe *romande* ou *françoiſe*, ne ſe reſſemblent en aucune maniere, non plus que le pays des *Griſons* & celui du *Vallais*. Nous partagerons ce tableau en divers compartimens, & nous commencerons par celui des *Etats-Ariſtocratiques*. Mais avant que de le tracer, on ne doit pas oublier que la diſparité entre les mœurs des Suiſſes, à la fin du quinzieme ſiecle & dans les deux ſuivans, & entre celles des Suiſſes de nos jours, eſt frappante aux yeux de tous ceux qui calculent les révolutions morales des nations, à chaque période de cin-

(23) *Journal des Savans*, Juillet, 1780, p. 1443 & ſuiv. Paris, *in*-12.

quante ans. S'il y a quelques traits indélébiles dans le caractère des peuples, comme ceux que *Céſar* & *Tacite* ont obſervés dans les Gaulois & les Germains de leur tems, il faut cependant avouer que les François & les Allemands ne ſont pas en général les mêmes que leurs ancêtres, pour les mœurs & le *coſtume*. Mais ſans remonter à des époques trop reculées, contentons-nous de rapporter ici la deſcription que *Guichardin* (24) (mort en 1540), a laiſſé des Suiſſes de ſon ſiecle, & comparons-la avec celle qu'on feroit des Suiſſes modernes dont une grande partie paroît ſubſtituer à l'eſprit militaire & rural, celui des manufactures. Voici comment s'exprime l'Auteur de l'Hiſtoire des Guerres d'Italie : « Les Suiſſes ſont naturellement belli-
» queux, ruſtiques & plus adonnés à la garde des trou-
» peaux, qu'à l'agriculture, à cauſe de la ſtérilité de leurs
» montagnes. — Ce peuple ſauvage & groſſier s'eſt rendu
» redoutable par une grande union de tous ſes membres,
» & par la gloire des armes. Un courage indomptable,
» joint à une diſcipline admirable, a non-ſeulement ga-
» ranti leur pays de l'invaſion des Princes, mais leur a
» encore acquis beaucoup de réputation au-dehors dans
» l'art militaire. Cette intrépidité auroit fait plus d'hon-
» neur à ces peuples, s'ils l'avoient employée à s'agrandir,
» au lieu de la vendre à l'ambition des Princes, & s'ils
» s'étoient propoſés un objet plus noble que l'argent;
» mais ils ſe ſont tellement laiſſés corrompre par l'avarice,
» qu'ils ont manqué l'occaſion de ſe rendre formidables

(24) Hiſt. des Guerres d'Italie, traduite de l'Italien, tome II, p. 213 & 214. Londres, 1738, in-4°.

» à toute l'Italie; en ne ſortant de leur pays que pour » trafiquer de leur ſang, leur République n'a jamais re- » tiré aucun fruit de leurs victoires. L'avidité du gain les » a accoutumés à rançonner tyranniquement ceux qu'ils » ſervent, & à ſe rendre inſupportables par leurs deman- » des exceſſives, & par des mutineries continuelles, lorſ- » qu'ils ne ſont pas contens ». Il eſt bon de ſe ſouvenir, après avoir lu ce tableau, que l'Auteur avoit, comme *Florentin*, le cœur ulcéré contre les Suiſſes, qui avoient fait tant de deſcentes en Italie, & avoient même diſpoſé du ſort de la Lombardie.

I.

Mœurs dans les Etats Ariſtocratiques de la Suiſſe.

Le devoir d'un voyageur dans la relation qu'il donne au Public, doit-être le même que celui de l'Hiſtorien (1): il aura pour premiere regle, celle de ne vouloir dire rien de faux, & pour la ſeconde, celle d'oſer dire la pure vérité, afin de n'être pas taxé de partialité & de diſſimulation. (2) S'il blâme, il doit le faire ſans aigreur & ſans obſtination, & ſi on le critique, il doit ſe préparer ſans paſſion à la cenſure. Je voudrois auſſi dans les voyageurs un extrême ſcrupule, lorſqu'il s'agit de rapporter les choſes qui bleſſent la pureté des mœurs. C'eſt ainſi qu'écrivoit *Pauſanias* (3), il n'oſe point mettre ſous nos yeux les ſacrifices nocturnes que la

(1) *Ciceron* fixe ainſi les devoirs d'un Hiſtorien : *Quis neſcit primam eſſe Hiſtoriæ legem, nequid falſi dicere audeat? Deindè nequid veri non audeat? Ne qua ſuſpicio gratiæ ſit in ſcribendo! Ne qua ſimultatis!* (De Orat. lib. II, cap. IX & XV).

(2) *Cicero, Tuſcul.* 2. Et refelli ſine pertinaciâ, & refelli ſine iracundiâ parati ſumus.

(3) Savant Hiſtorien & Orateur grec dans le deuxieme ſiecle, ſous le regne d'Antonin le *Philoſophe*. Il nous reſte de lui une excellente *Deſcription de la Grèce*, en dix livres, dans laquelle on trouve non-ſeulement la ſituation des lieux, mais auſſi les antiquités & tout ce qu'il y a de plus curieux & de plus intéreſſant à ſavoir ſur l'ancienne Grèce. La meilleure édition grecque-latine de *Pauſanias*, eſt celle de 1696, *in-folio*, avec les notes de *Kunhius*. L'Abbé *Gedoin* en a donné une traduction françoiſe, Paris, 1731, en deux volumes *in*-4°.

Grece faiſoit à *Bacchus*. Je ſuis perſuadé que (4) la pudeur eſt dans un écrit comme dans une femme, la premiere des Graces. Ainſi je me garderai bien d'imiter la licence que *Pogge* (5) a affectée dans ſa deſcription des bains de *Bade* en Suiſſe. Les anciens ne nous ont pas laiſſé une Peinture plus expreſſive des fêtes (6) du mois de *Mai* que celle que ce Florentin nous a tracée, des plaiſirs que l'on goûtoit de ſon temps aux eaux minérales de la riviere du *Limmat*. Mais je ne voudrois pas non plus imiter l'emportement avec lequel l'Evêque de Saliſbury, *Gilbert Durnet*, a écrit ſon voyage (7) de la Suiſſe & de l'Italie. On y trouve par-tout la déclamation d'un ennemi irréconcilliable de l'Egliſe Catholique Romaine. J'éviterois de même le ridicule que s'eſt donné le fanatique *Miſſon* dans ſa *relation* (8) *d'Italie*,

(4) Journal étranger, Juillet, 1756, p. 84, Paris, 1756, *in*-12.

(5) *De Balneis propè Thuregum ſitis deſcriptio, p.* 113, 114, *inter Poggii opera, Argentinæ Schot*, 1513, *in-folio, cum fig.*

(6) *Andreas Rivinus, diatriba de Majumis, Maicarpis & Roncaliis, p.* 536-621, *in collectione Diſſertationum, apud Grævium. Trajecti-Batavorum*, 1776, *in* 4°., *cum fig.*

(7) Voyage de Suiſſe & d'Italie, en François, Rotterdam, 1690, *in*-12.

(8) *Nouveau Voyage d'Italie*, dont la meilleure édition eſt celle de la Haye, en 1702, trois volumes *in*-12. *Addiſſon* y a ajouté un quatrieme volume, auquel *Miſſon* n'a eu aucune part. On a encore de ce dernier *le Théâtre ſacré des Cevennes*, ou Récit des prodiges arrivés dans cette partie du Languedoc, & des petits Prophêtes, Londres, 1707, *in*-8°, & *Mémoire d'un Voyageur en Angleterre*, in-12. Miſſon mourut dans ce Royaume le 16 Janvier 1721. Il a paru en 1779, à Londres, en Anglois, deux volumes *in*-8°, qui ont pour titre : *Tableau de la Société & des mœurs en France, en Suiſſe & en Allemagne, avec des anecdotes concernant quelques perſonnages illuſtres.* Ce qu'on y lit ſur les travaux & la vie privée de M. de *Voltaire*, eſt ce qu'il y a de plus intéreſſant dans ce recueil. (*Journal Encyclopédique*, tome I, partie III, p. 344, 345. Bouillon, 1780, *in*-12).

ouvrage rempli de contes pitoyables ; il eſt des limites qu'il faut ſavoir reſpecter, & je ne m'en écartérai pas. Au reſte je ne puis que rire de la plate & inſipide plaiſanterie de *Rabelais* (9), qui dit dans ſon *Pantagruel : les Suiſſes, peuple maintenant hardi & belliqueux, que ſavons-nous, ſi jadis eſtoient* (10) *Saulciſſes*.

Le tableau moral manque dans la plupart des deſcriptions

(9) Œuvres, tome II, *Pantagruel*, liv. IV, chap. XXXVIII, p. 97. Amſterdam, 1741, *in*-4°, *avec figures*.

(10) Sur quoi M. le *Duchat* (même édition de Rabelais, tome II, p. 97, 98), fait l'obſervation ſuivante : « Eraſme, dans celui (*) de ſes collo» ques, qui a pour titre : *Conjugium impar*, le mariage inégal. *Interim prodiit* » *beatus ille ſponſus, trunco naſo, alteram trahens tibiam ; ſed minùs feliciter quàm* » *ſolent Suiſſeri ;* c'eſt-à-dire, cependant nous vîmes paroître ce trop heu» reux époux avec ſon nez mutilé, traînant une jambe, mais moins heu» reuſement que n'ont coutume de faire les *Suiſſes*. Sur lequel endroit *Schre» velius* a fait cette note : *Notat affectatum inceſſum Helvetiorum*. Ainſi quand » *Rabelais* feint de douter ſi les *Suiſſes* n'auroient pas été originairement » des *Sauciſſes*, il eſt viſible qu'il en veut à leur allure, que bien de gens » trouvoient en effet peu grave pour une nation ſi belliqueuſe. Mais il ne » s'agit point ici de la démarche ordinaire des *Suiſſes ;* & comme, lorſ» que plus bas l'Auteur ſe mocque auſſi des *Bretons* & de leurs *Trioris andouil» liques* & *fredoniſez*, il ne prétend reprocher aux *Bretons* aucun défaut dans » leur maniere de marcher, il eſt ſûr qu'ici de même ſa Satyre ne tombe » que ſur les danſes des *Suiſſes*, en ce que les pas de ces danſes conſiſtent » en un continuel traînement de jambes ; ces pas répondoient mal au cou» rage ferme de cette nation. *Coquillart*, en ſon blaſon des armes & des » danſes » :

Les Ecoſſois font les repliques,
Praguois & Bretons bretonnans,
Les Suyſſes dancent leurs Moriſques
A tous leurs tabourains ſonnans.

(*) *Eraſmi colloquia, cum notis variorum, accurante Cornelio Schrevelio, p. 581. Lugduni Batavorum. Hackius*, 1664, *in*-8°, *cum fig.*

de

de la Suiſſe, leurs Auteurs ou par délicateſſe ou par ignorance, ont craint de l'entreprendre; parmi ceux qui ont eu le courage de l'eſquiſſer, on loue (11) Aſcagne, *Marſus* ou *Marſi*, de Milan, envoyé de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne en Suiſſe depuis 1555 juſqu'en 1559. Entr'autres articles, il traite de l'origine des Suiſſes, il traçe leur conſtitution phyſique, & l'éducation de leurs enfans. Les articles de la nourriture & de la boiſſon de ces peuples, ceux de leur naturel laborieux, des maladies auxquelles ils ſont ſujets, & des remedes dont ils uſent pour leur guériſon, ſont travaillés avec ſoin. *Marſi* parle auſſi de la Nobleſſe qui ſe trouve en Suiſſe, de la bonne foi des Habitans & de leur fidélité à remplir les traités & les alliances, il n'oublie pas de noter les vices, les déſordres & les abus qu'il a découverts dans la Nation; il décrit l'habillement des Suiſſes, & fait un magnifique éloge de leur valeur militaire. Voici comment il caractériſe l'égoiſme qui dominoit alors les individus. Nous traduirons littéralement ſes paroles: « L'ava-
» rice & l'intérêt perſonnel ont auſſi pris racine dans ce
» pays, quoiqu'on ne les y eût connus que très-foiblement
» il y a quatre-vingt-ans; mais nous avons parlé ci-devant
» des abus qui ont altéré l'ancienne ſimplicité ou la can-
» deur de ces peuples; leurs liaiſons avec les Princes
» étrangers qui les recherchoient en ont été la cauſe. Et

(11) M. *de Haller* nous a fait connoître dans ſa *Bibliotheque helvétique*, tome IV, p. 32-37, la relation de *Marſus* & la verſion qu'en avoit faite en allemand dans l'année 1588, le Chancelier de Lucerne, *Renouard Cyſat*; cette traduction mériteroit d'être imprimée avec un ſupplément du tableau moral de notre tems.

» quoique les perſonnes ſenſées s'attachent à marquer de » la modération & de la diſcrétion dans leur conduite, on » rencontre aujourd'hui dans ce peuple, des gens qui, » malheureuſement, au très-grand préjudice de la réputa- » tion générale, perdent toute honte & toute retenue, » pour l'appas d'un vil métal. Mais nous voulons eſpérer » qu'avec le temps une ſage réforme mettra ordre à ce » délire. Au reſte, les Suiſſes ne ſont pas les ſeuls ainſi » alités, d'autres Nations & d'autres pays ſont malades » dans le même hôpital ».

Avant que d'entrer dans un plus grand détail ſur les mœurs Suiſſes, que l'on me permette de tranſcrire ici quelques lignes du parallele qu'un grand Général au dernier ſiecle en avoit fait avec les Hollandois. Henri, Duc de *Roſan*, dans ſon excellent traité (12) de l'*intérêt des Princes & Eſtats de la Chreſtienté*, dépeint ainſi les deux Nations.

« Des deux côtés de cette vaſte Province, ſe ſont for- » mées deux Républiques formidables entre les autres Puiſ- » ſances de la chrétienté, & pour la valeur de leurs peuples, » & par la forme de leur état : de ſorte qu'à bon droit » on les pourroit appeller les deux bras de l'Allemagne ; le » droit eſt la Suiſſe, le gauche eſt le Pays-Bas-Uni ; l'un » eſt entre les rochers & les précipices : l'autre eſt entre » les mers & les marées : l'un domine les Alpes, & l'autre » l'Océan. Le naturel des Peuples de l'un & de l'autre eſt » ſi conforme à la nature du pays qu'ils habitent, que les » Suiſſes ſemblent faits pour les montagnes, & les mon-

(12) Page 114, 125. Paris, 1638, *in*-12.

» tagnes pour les Suiſſes : la mer pour les Hollandois, &
» les Hollandois pour la mer : en Suiſſe chaque Canton eſt
» République, dans les Pays-Bas chaque Province l'eſt auſſi.
» Les Suiſſes vendent la liberté de leurs corps aux autres,
» & gardent pour eux celle du pays. Les Hollandois gar-
» dent leur liberté toute entiere. La longue paix a enrichi
» ceux-là ; ceux-ci fleuriſſent par la continuation de la
» guerre : l'intérêt des Suiſſes eſt la paix, & les Hollan-
» dois doivent avoir pour maxime d'eſtre toujours en
» armes. Ces deux Républiques ne peuvent pour leur ſub-
» ſiſtance s'allier mieux qu'avec la France, qui enrichit
» les Suiſſes par ſon argent, & ſoutient les Hollandois
» par ſon Conſeil, & par ſes armes, &c. &c. ».

Je vais donner dans ce premier paragraphe, le tableau des mœurs dans les *Ariſtocraties* de la Suiſſe, je veux dire celui des villes de *Berne* & de *Lucerne*. Je connois tous les reproches amers que l'Auteur de l'*Heutelia* (13), faiſoit en en 1659 aux Suiſſes de ſon temps ; & particulierement aux Bernois, ſes concitoyens. Mais, ainſi que je l'ai remarqué à ſon (14) article, cet Auteur étoit exceſſif, & même on obſerve la fievre du fanatiſme dans pluſieurs endroits de ſa deſcription.

Berne eſt une ville charmante pour la ſociété. La politeſſe françoiſe, entremêlée de la gravité angloiſe, caractériſe en général ſes Habitans. La brillante jeuneſſe copie aſſez fidelement les pays où elle a ſervi ou voyagé. Les Dames y

(13) En allemand, *Lutetiæ*, 1659, *in*-12, *cum fig.*
(14) A l'article *Graviſet*, parmi les *Hiſtoriens de la Suiſſe.*

ſont ſur le meilleur ton. Autrefois on leur reprochoit de la hauteur, l'air fier a diſparu, le caractere aimable l'a remplacé, & ſi elles paſſoient des rives de l'*Are* à celles de la *Seine*, on leur trouveroit à peine des nuances étrangeres. Malgré les loix ſomptuaires, elles ſont miſes élégamment & avec goût. Parmi ces loix, il en eſt une qui défend au beau ſexe de porter des diamans vrais; les Dames peuvent porter ſur elles autant de diamans faux qu'elles veulent, tandis qu'à *Fribourg*, ville diſtante à ſix lieues de *Berne*, la loi de l'Etat qui preſcrit aux Dames de ne porter que des diamans vrais, décerne de groſſes amendes contre celles qui en porteroient de faux. Les deux Légiſlateurs ont ſans doute eu chacun leurs motifs, en publiant ces ordonnances contradictoires.

M. *Coxe*, Anglois, dont on vient d'imprimer le voyage en Suiſſe, a obſervé (15) que les loix ſomptuaires qu'on a établies dans tout le Canton de *Berne*, y ſont exactement ſuivies & qu'il y eſt défendu de porter des étoffes d'or, d'argent, des dentelles, des diamans, &c. La chambre de la *Réforme* a pourtant, dans certaines occaſions, jugé convenable d'adoucir la rigueur de ces loix. M. *Coxe* écrit que les progrès conſidérables que le luxe a fait depuis le commencement de ce ſiecle, ne ſont que trop viſibles par toute la Suiſſe, & qu'ils ont été plus rapides à *Berne* que par-tout ailleurs. Le gouvernement a été très-attentif à les réprimer. Mais cette vigilance n'a pas toujours eu tout le

(15) Tome II, p. 322, 323, Lauſanne, 1781, *in*-8°. On en a auſſi donné une traduction en allemand, à Zurich, 1781, *in*-8°.

ſuccès qu'on devoit s'en promettre, malgré l'abandon que le *Grand-Conſeil* a fait des différentes amendes encourues par ceux qui avoient tranſgreſſé les loix ſomptuaires, aux Membres de la chambre de la *Réforme*. Il eſt cependant un cas où leurs ſages précautions ont été plus heureuſes. Il y a quelque temps que la fureur du jeu étoit montée à *Berne* au point qu'on craignoit qu'elle ne dérangeât totalement la fortune de pluſieurs familles. Le *ſouverain Conſeil* ſentit qu'il étoit temps d'y remédier, il interpoſa ſon autorité & fit un réglement très-utile: pour lui donner plus de vigueur, chaque Membre de ce Conſeil fut obligé de s'engager par ſerment, à dénoncer tous ceux qu'il auroit vu y déroger. Par ce réglement, devenu Loi de l'Etat, tous les jeux du haſard ſont expreſſément prohibés. On limita même la ſomme qu'on pourroit perdre aux jeux de Commerce.

M. *Coxe* fait avec juſtice un grand éloge de la politeſſe (16) des Bernois envers les étrangers, il célebre leur ſinguliere franchiſe & cette cordialité qu'il a admiré ſi fréquemment dans la Suiſſe. Les *Bernois* ſont infiniment honnêtes. La nobleſſe de penſer diſtingue avec ſupério-

(16) Il y a trois cens ans qu'Albert, Baron de *Bonſtetten*, Doyen de l'Abbaye d'*Einſidlen*, louoit la modeſtie du peuple Bernois, dans une deſcription de la Suiſſe, qu'il dédioit en 1481, à Louis XI, Roi de France. *Populus non ſuperbus, craſſa utens lingua, expeditiores autem omnes fere Gallicam ſapiunt & ornate fari ſolent. (Superioris Germaniæ Confederationis urbium terrarumque ſitus hominum morumque brevis deſcriptio, ut & inſignis loci Heremitarum S. Mariæ Virginis*, manuſcrit *in*-4°. dans la Bibliotheque du Roi à Paris, parmi les manuſcrits de *Colbert*, n°. 4789). Cette relation mériteroit d'être réimprimée. L'édition qui en parut à Auſbourg en 1489, ſuivant Godefroy de *Raemingen*, (*Wurſtiſ.*, *Rhapſod.* 14), eſt de la plus grande rareté.

rité leur caractere, & autant que je l'ai remarqué, ils ſacrifieroient volontiers, pour la parfaite ſolidité de l'harmonie générale, les conquêtes qu'ils ont faites, en 1712, ſur les cinq premiers Cantons catholiques, s'ils n'étoient retenus par des conſidérations politiques. Et, en effet, ces conquêtes ne peuvent pas être à leurs yeux les mêmes objets qu'elles offrent à l'état de *Zurich* qui en partage la ſouveraineté, & qui a à cet égard une autre maniere de voir, à cauſe de ſa conſtitution intrinſeque, & relativement à ſa proximité locale & aux fonds conſidérables que ſes *individus* ont placé & placent encore journellement dans ces domaines de nouvelle date.

En général (17), les femmes de la Suiſſe ont renoncé à la ruſticité, aux manieres très-réſervées, à la ſévérité & à l'auſtérité de leurs grand'meres; elles ne ſe défendent plus comme celles-ci faiſoient autrefois, avec le bâton & les ongles, des approches des cavaliers; les manieres polies qu'elles ont adoptées ne leur permettent plus une ſi grande rigueur, elles reçoivent familierement les hommes, & avec la même liberté qu'en France. Ce n'eſt plus le temps où la ſimplicité, la frugalité & les ſoins domeſtiques leur méritoient le titre de bonnes ménageres. On ſe débarraſſe actuellement de cette attention ſur une femme-de-chambre & ſur une ſervante; quelques-unes même ne ſe font point de peine de charger leur mari de ce ſoin. On doit cependant avouer que dans les villes, où il y a du commerce, comme à Zurich, à Bâle, à Schaffhauſen,

(17) Etat & délices de la Suiſſe, tome I, p. 327 & ſuiv., derniere édition de 1764, *in*-12.

à Saint-Gall, &c., les femmes retiennent encore la plus grande partie de l'économie domeſtique. Mais on ne connoît que foiblement cet ancien uſage dans les villes qui ont reçu les manieres étrangeres. Je ſais qu'un *François* a écrit qu'on ne peut croire les *Suiſſes* capables d'entretenir des amours cachés & illicites, ni de s'ouvrir le chemin à une intrigue amoureuſe par des voies où l'art & l'induſtrie aient beaucoup de part; il ſe fonde ſur ce qu'on ne voit aucun livre qui faſſe mention de leurs amours. Mais quoique la Suiſſe ne ſoit pas ſituée dans un climat auſſi chaud que celui de l'Italie ou de la France, la nation n'eſt pourtant pas inſenſible à l'amour. On pourroit peut-être faire, de pluſieurs aventures amoureuſes des *Suiſſes*, des Romans auſſi intéreſſans que ceux qui ont été juſqu'à préſent publiés en d'autres pays. Mais un reſte de l'ancienne modeſtie retient encore; plus ſages en cela que leurs voiſins, les *Suiſſes* ne veulent pas que tout l'Univers ſoit informé des extravagances que l'amour leur fait faire. Peut-être auſſi plus ſcrupuleux que beaucoup d'autres nations, craignent-ils que la lecture des livres de ce genre ne corrompe leurs jeunes-gens de l'un & de l'autre ſexe.

L'éducation n'eſt pas négligée à *Berne*, comme dans pluſieurs autres endroits de la Suiſſe. Il y a d'excellens maîtres dans cette ville, & à *Lauzanne* où, depuis long-temps, les Anglois, les Allemands, & même des François de la premiere qualité ont été élevés avec de grands ſuccès. L'éducation que les *Bernois* donnent à leurs enfans, en les envoyant en France ou en Allemagne, les porte à copier les mœurs du local. Les Suiſſes ſe font avec beaucoup de facilité aux manieres & aux modes des pays où ils ſe

trouvent, ils les étudient d'abord pour ſe rendre agréables, & les tournent inſenſiblement en habitude. Auſſi, peut-on diſtinguer ſans peine par l'air & par l'habit d'un *Suiſſe* dans quel pays il ſert. Par exemple, les Officiers de France ou de Sardaigne paroiſſent auſſi différens de ceux qui ſervent en Eſpagne, à Naples, en Hollande, ou en Allemagne, dans la coupe de leurs habits, & dans leurs manieres, que s'ils étoient de nations différentes. Les premiers aiment la magnificence dans leurs habits, ont des manieres inſinuantes & dégagées, & le ton aimable dans leur entretien, au lieu que les autres ſont ordinairement ſimples dans leurs habillemens, contraints dans leurs manieres, & réſervés, pour ne pas dire froids dans leurs diſcours. Les qualités des premiers ſont aſſurément plus au gré des femmes de leur pays, & celles des derniers plaiſent mieux aux hommes, comme étant plus conformes à leur caractère naturel. Au reſte, le luxe de la Suiſſe provient de deux ſources, ſi je m'en rapporte au *Neſtor* qui m'a donné de ſi bons avis ſur le Commerce de ce pays. Le ſervice militaire chez les différentes Puiſſances de l'Europe, & les fortunes conſidérables que les négocians ont laiſſées ont été les deux portes par leſquelles le luxe a percé dans les Cantons. Ce Philoſophe m'a auſſi obſervé, & je crois en avoir déjà fait la note, que les Officiers d'Hollande ont les premiers introduit les Manufactures dans le Canton de *Berne*; & quoique le Commerce n'y ſoit pas auſſi étendu que dans les villes de *Zurich*, de *Bâle* & de *Genève*, il a fait de grands progrès dans certaines parties du pays; les loix ſomptuaires ſont très-rigides à Berne, à Zurich, à Bâle, & dans les autres villes où

où le Commerce fleurit; mais on eſt ſurpris qu'elles ne s'étendent pas ſur la magnificence des meubles, & cette ſomptuoſité eſt pouſſée en bien des endroits au même point où elle eſt montée dans les grandes Capitales de l'Europe. Pour ſoutenir ce ton, il faut avoir une fortune relative ou des moyens qui y ſuppléent d'une maniere ſecrete & favorable.

Le goût des aſſemblées réunies de l'un & de l'autre ſexe s'eſt inſenſiblement filtré dans les principales villes de la Suiſſe. Anciennement il n'y avoit que des hommes qui s'aſſemblaſſent enſemble, c'eſt ce qu'on appelloit proprement *le Cabaret*, *l'Eſtaminet*. Le mauvais ton, mais peut-être une plus grande franchiſe, y regnoit. Ces aſſemblées journalieres étoient conſacrées à *Bacchus*, à quelques parties du *Taroc* & à l'uſage de ſe renvoyer poliment l'un à l'autre le ſoufle d'une pipe à tabac. Aujourd'hui ces libations, ſi dignes des anciens *Germains*, dont parle *Tacite*, ces évaporations des *Tabagies* d'*Hollande* ou de la *Tamiſe*, ont perdu preſque tout leur crédit à *Berne*. On leur a fait ſuccéder ce qu'on appelle ailleurs *la bonne Compagnie*, des Sociétés choiſies de l'un & de l'autre ſexe où l'on s'amuſe aux jeux de Commerce réglés par l'Etat, & où l'on prend le caffé & des glaces, à la place du jus de la treille, dont les anciens Suiſſes faiſoient leurs délices. Les mœurs ont gagné à cette réforme, elles ſont plus douces, le ton ſauvage, altier & âcre eſt banni des entretiens d'aujourd'hui; ce changement a aſſurément ſes avantages, & comme l'a dit quelqu'un, ne vaut-il pas beaucoup mieux vivre avec des hommes ſociables, quand même ils aſſaſſineroient poliment, qu'avec les anciens *Sarma-*

tes ou *Cimbres* qui attaquoient avec brutalité? Au reſte, ſi les (18) gens de guerre ont rapporté en Suiſſe des manieres plus honnêtes, ils y ont auſſi introduit bien des vices. Mais une majeure partie de ces vices vient également des fréquens voyages que la jeuneſſe fait dans les pays étrangers; ils n'en rapportent ordinairement qu'une plus grande corruption dans les mœurs. Encore s'ils copioient les vertus des étrangers, les peres pourroient bénir leurs excurſions, & ne pas regretter l'argent qu'elles leur ont couté; mais ſouvent ils perdent dans ces voyages le ſolide de leur éducation primitive, & à la place des qualités eſtimables du cœur & de l'eſprit, ils ne viennent qu'étaler beaucoup de préſomption & un abandon marqué des anciens principes.

Ecoutons un moment le célebre *de Muralt* (19). Son aveu ne doit pas être ſuſpect aux Suiſſes, il étoit d'une des familles diſtinguées du Gouvernement de *Berne*. « Le mal » que nous font les voyages ne va pas ſeulement juſqu'à » changer notre ancien caractere; ils introduiſent parmi » nous des mœurs qui nous perdent, le luxe dont nous » devions nous garder, comme de ce qu'il y avoit de » plus à craindre pour nous, & qui nous convient moins » qu'à quelqu'autre nation que ce ſoit; il nous eſt ſi peu » propre en effet qu'il nous rend ridicules aux yeux de tout » homme raiſonnable, de celui même qui eſt homme du » monde, & qui aime le luxe lorſqu'il eſt en ſa place.

(18) Etat & délices de la Suiſſe, tome I, p. 345-347.

(19) Lettres ſur les Anglois & les François, & ſur les voyages — 1725; *in*-8°.

» Le luxe nous eſt tellement étranger, que non-ſeule-
» ment il n'eſt connu parmi nous que par le moyen des
» voyages que nous faiſons chez d'autres peuples; mais
» que même tout ce qui y ſert vient de chez eux, c'eſt ce
» qui acheve de le rendre ruineux pour nous. C'eſt encore
» le luxe, introduit parmi nos voyageurs, qui entraîne
» après lui l'abandon & la négligence des ſoins domeſ-
» tiques, bannit des familles la tranquillité & la douceur,
» & les remplit de déſordres ».

Les réflexions ſuivantes pourront ſervir de pendant à ce tableau. Le luxe (20) & la vanité augmentent de jour en jour dans la Suiſſe. Auſſi ne convient-il pas à tout le monde d'épouſer des femmes qui occaſionnent des dépenſes qu'on ne ſeroit pas en état de ſoutenir. On connoît l'ambition naturelle des femmes; un *Sénateur* me diſoit qu'en Suiſſe, aujourd'hui plus qu'ailleurs, les maris de celles qui ont des parens dans la Magiſtrature ſont obligés de faire, tant pour l'entretien que pour la table, une certaine dépenſe; les femmes la portent ſouvent à l'excès, ſans s'embarraſſer ſi le mari s'épuiſe, ou non. *Juvenal* avoit dit de ſon temps.

Prodiga non ſentit pereuntem fœmina cenſum.

« Une femme prodigue ne s'apperçoit pas de la diminution de
» ſes rentes ».

M. *Moore* (21), a fait, ainſi que ſon compatriote

(20) Etat & délices de la Suiſſe, tome II, p. 98.

(21) Lettres d'un Voyageur Anglois ſur la France, la Suiſſe & l'Allemagne, tome I, p. 168-276. Genève, 1781, *in*-8°.

M. Coxe, des obſervations ſingulieres ſur la conſtitution & ſur les mœurs des *Bernois*. Il s'étonne que la Religion catholique-romaine étant favorable au Gouvernement monarchique, ou à une Ariſtocratie illimitée, les Etats les plus démocratiques de la Suiſſe ſoient préciſément ceux qui ſont attachés à ce culte, & que le Canton où regne la plus parfaite Ariſtocratie, *le Canton de Berne*, s'en ſoit ſéparé. Il dit qu'on accuſe la Nobleſſe bernoiſe d'orgueil & de préſomption. Il a remarqué qu'elle évite avec ſoin de ſe familiariſer avec les citoyens d'un ordre inférieur, & que ce n'eſt qu'avec beaucoup de peine que leurs femmes & leurs filles daignent ſe trouver avec celles des négocians aux bals, aux aſſemblées & aux autres fêtes publiques, où il faut, pour les rendre agréables, qu'il y ait beaucoup de monde. Ainſi un bal, uniquement compoſé de gens de qualité, perd en gaieté ce qu'il gagne en dignité, & eſt ſouvent, à ce que l'on prétend, auſſi ennuyeux qu'il eſt auguſte & ſolemnel. Cette réflexion de M. *Moore* pourroit auſſi être appliquée aux bals de *Lucerne* dont le Gouvernement égale, & peut-être ſurpaſſe l'*Ariſtocratie de Berne*; & cependant il arrive à *Berne* & à *Lucerne* que, lorſque, dans la ſimple bourgeoiſie & même parmi les citoyens des villes ſujettes il ſe trouve une fille riche, les jeunes gens des principales maiſons la recherchent en mariage. C'eſt une maniere d'attirer les richeſſes du pays dans la capitale ſans qu'il en reflue rien dans le Canton. L'égoiſme des familles habiles au gouvernement éteint toutes les eſpérances des Sujets ou des Bourgeois du ſecond ordre à parvenir aux charges, à moins que des cas fortuits, & toujours des ſervices ſignalés

ne leur en ouvrent le chemin. Mais voici ce qui arrive preſqu'ordinairement dans les mariages d'inégale condition; la fille riche d'un Bourgeois ou d'un Sujet, mariée dans une maiſon patricienne de la République, paye ſouvent cher l'honneur de l'alliance, par les airs de hauteur que les Dames de naiſſance affectent d'avoir envers elle : le proverbe latin, *ſi vis nubere, nube pari*, peut-être appliqué ici, & ſera toujours ſans contredit, le meilleur avis qu'un pere puiſſe donner à ſes enfans..

On (22) peut ſubdiviſer en quatre claſſes les Bourgeois des Cantons ariſtocratiques, particulierement de celui de *Berne*; 1°. la claſſe des Nobles; 2°. celle des marchands & artiſans; 3°. celle des *Gens de Plume*; & 4°. celle des Gens de Guerre. Les premiers attendent leur élévation de la naiſſance ſeule, ſans que le mérite, & la ſcience en ſoient le principal véhicule. Les ſeconds paſſent généralement pour être fiers & pareſſeux, & ces défauts viennent ſur-tout de deux privileges qu'ils poſſedent, l'un eſt leur droit d'être admis au gouvernement en vertu de leur Bourgeoiſie, ce qui les rend hautains: l'autre eſt celui qu'ils ont d'empêcher tous ceux qui ne ſont pas Bourgeois, d'exercer quelque profeſſion que ce ſoit dans leurs Villes, ce qui les rend inactifs. De-là naiſſent naturellement deux inconvéniens, l'un que les Habitans paient leur marchandiſes fort cher, & l'autre que les ouvriers ſont mauvais. En effet lorſqu'on n'a pas un grand choix d'ouvriers, il faut non-ſeulement ſe contenter de méchans ouvrages, mais en payer le prix auquel l'ouvrier trouve à propos de les por-

(22) Etat & délices de la Suiſſe, tome I, p. 393-397.

ter. Il eſt vrai cependant que le Souverain remédie à ce mal, en permettant en cas de beſoin aux ouvriers étrangers, d'exercer leur métier dans la ville même.

On appelle à Berne, & à Lucerne, *gens de plume*, non ſeulement ceux qui n'ont ni ſervi au dehors dans les troupes ni exercé chez eux aucune profeſſion; mais encore tous ceux qui s'appliquent à l'étude politique & de droit, & de même ceux qui ſe dévouent entierement au ſervice de la République, quand même ils auroient été, pendant quelque temps, hors de leur patrie, dans le ſervice militaire. On donne pareillement le nom de *Gens de Plume*, à ceux qui veulent tenter leur fortune du côté de la chancellerie, de ſorte que quand on dit, en Suiſſe, & ſur-tout à *Berne*, un *Homme de Plume*, on entend un homme ſavant ou du moins un homme d'étude.

Ciceron qui étoit parvenu par la *Toge* au Conſulat, dit quelque part, ſur le genre d'eſprit inhérent à cet état, *ut nobis qui in foro verſamus, ſemper aliquid malitiæ hæret.* Cet aveu eſt ingénu, & bien des gens de plume, non ſeulement en Suiſſe, mais dans tous les Tribunaux de Juſtice en Europe, pourroient le répéter. Aſſurément *Ciceron* connoiſſoit le défaut de ſa robe. On ſe plaint dans pluſieurs villes de la Suiſſe que les procès s'y traînent en longueur par les appels que les plis & replis tortueux de la chicane (23) font naître, & qui trouvent toujours une appa-

(23) On parle quelquefois de corruption & de partialité dans les déciſions des Tribunaux en Suiſſe. On y trouve en effet, comme par-tout ailleurs, des traces de l'injuſtice & de la foibleſſe humaines. Eh! quel eſt l'aréopage qui, depuis que les crimes des mortels ont forcé la Déeſſe *Aſtrée*

rence de raiſon: j'en parlerai à l'article des *Bailliages*. Mais, me dira-t-on, tel eſt l'uſage, il ne doit pas être aboli à cauſe de l'abus qu'on en fait. *Propter abuſum non eſt tollendus uſus*, ce qui ſignifie en françois que *pour un abus il ne faut pas retrancher l'uſage.*

Je ne m'arrêterai pas ici à la diſcuſſion de cette queſtion devenue trop épineuſe à cauſe du peu de rapport qu'il y a entre les principes de la politique de nos jours & ceux de la ſaine philoſophie.

L'aventure de Jean-Jacques *Heidegger*, (24) de Zurich, arrivée à Londres au mois de Mars 1741 & rapportée par M. le Baron de *Bielfeld*, (25) ne ſera peut-être pas déplacée ici; elle prouve du moins que le gouvernement Anglois

---

d'abandonner la terre, puiſſe ſe flatter d'avoir été conſtamment intact & à l'abri de tout ſoupçon? Quel eſt le Tribunal où cette importante maxime (*) *que le jugement d'une ame vénale n'a ni poids ni valeur, lors même qu'il eſt bon*, ait jamais eu un effet aſſez puiſſant, pour qu'il n'ait pu s'y introduire de ces membres vicieux qui, guidés par les mouvemens d'un égoïſme criminel, ne conſultent que leurs intérêts, ſans les ſoumettre à ceux de la patrie?

(24) Cet homme extraordinaire eſt mort à Londres en 1749. Le Roi *Georges II* l'avoit créé Gentilhomme de ſa Chambre. On peut voir à l'article de *Heidegger*, dans le Dictionnaire hiſtorique de la Suiſſe, par M. *Leu*, tome X, p. 34, que Jean-Jacques *Heidegger*, dont il s'agit ici, étoit l'un des fils du Profeſſeur de Zurich, Jean-Henri *Heidegger*, ſi célèbre dans ſa communion par des ouvrages ſur la Théologie & l'Hiſtoire Eccléſiaſtique: aſſurément la vocation du fils ne s'accordoit guere avec celle du pere.

(25) Lettres familieres & autres, tome I, p. 303-306, á la Haye, 1763, *in*-12.

(*) Recueil de notes manuſcrites, qui a pour titre: *Maſſime, Eſſempi, e Trattati publici in Thucidide*, c'eſt-à-dire, *Maximes, Exemples & Traités publics tirés de Thucydide*. Journal étranger, Février, 1757, page 128, Paris, in-12.

eſt infiniment ſupérieur à celui de Suiſſe, dans la maniere de récompenſer les talens. Voici les termes de la relation: « A Londres même, les redoutes ſe donnent dans la ſalle » de l'Opéra. C'eſt M. *Heidegger* qui en eſt entrepreneur. » C'eſt un homme bien ſingulier que ce M. *Heidegger*: » l'Hiſtoire de ſa vie mériteroit d'être écrite. Né dans les » montagnes de la Suiſſe, au milieu de la plus grande ſim- » plicité des mœurs, la nature lui a donné tout le penchant » tout le goût & toutes les diſpoſitions poſſibles pour créer » & ordonner les plaiſirs les plus éclatans, & les plus raf- » finés. Il eſt venu porter en Angleterre ces heureux talens » qui auroient conduit tout autre à ſa ruine, mais qui ſont » devenus pour lui la ſource d'une fortune brillante. On » peut dire que la Nation Angloiſe l'a établi directeur de » ſes plaiſirs, & ce poſte lui a valu ſouvent juſqu'à cinq » mille livres ſterlings par année; il a été entrepreneur » de l'Opéra, des Redoutes & de tous les principaux » divertiſſemens de Londres. Il eſt très-bien venu à la » Cour & lié d'amitié avec les principaux Seigneurs. Se » trouvant un jour à ſouper en très-grande compagnie, la » converſation tomba ſur les prérogatives des différens » Peuples & l'on agita la queſtion, *quelle Nation de* » *l'Europe pourroit paſſer en général pour la plus ſpiri-* » *tuelle*? Les ſentimens furent partagés entre les Italiens, » les François & les Anglois. Après quelques petites con- » teſtations, on demanda l'avis de M. *Heidegger*, qui répon- » dit, *c'eſt la Nation Suiſſe*. On fit de grands éclats de rire. » Mais le vieillard continua ainſi: *voici, Meſſieurs, la* » *preuve de ma déciſion; je ſuis venu ſans fortune en Angle-* » *terre, je trouve le moyen d'y gagner, par ma pure induſ-* » *trie*,

» *trie, cinq mille livres ſterlings par an, & qui plus eſt de*
» *les y dépenſer. Or, je défie au plus habile Anglois d'aller*
» *en Suiſſe, de s'y faire un pareil revenu & de l'y conſom-*
» *mer; d'où je conclus que le Suiſſe l'emporte ſur l'Anglois*
» *en fait de génie.* L'argument fut trouvé plaiſant; mais ce
» ſeul exemple ne perſuada pas pour la pluralité de la Na-
» tion. Au reſte, ſi la nature a donné à M. *Heidegger*
» beaucoup d'eſprit & de talens, elle lui a mis ces avan-
» tages en ligne de compte en formant ſa figure, qui eſt
» d'une laideur preſque choquante. Il eſt le premier à en
» badiner, & il paria un jour une ſomme conſidérable
» contre Milord *Cheſterfield*, qu'on ne trouveroit pas dans
» tout Londres un viſage plus hideux que le ſien. On éta-
» blit des Juges, & Milord trouva avec beaucoup de peine
» & après bien des recherches, une vielle femme ſi affreuſe
» qu'il crut pouvoir la préſenter devant ce Tribunal. En
» effet, les Juges au premier coup d'œil déciderent que
» M. *Heidegger* avoit perdu ſa gageure, mais celui-ci
» appella de la ſentence en ſoutenant que le pari n'étoit point
» égal, vu la différence de l'habillement; il mit les cor-
» nettes de la vieille & lui endoſſa ſa perruque, & alors les
» Juges trouverent ſa laideur ſi décidée & ſi triomphante,
» qu'ils condamnerent Milord *Cheſterfield* à payer le pari ».

Je demande au lecteur indulgence pour cette digreſſion, & je reprendrai le fil de mes obſervations ſur les mœurs de la ville de Berne: je dirai un mot de la comédie de cette ville. On y (26) vient d'achever un édifice très-élégant

(26) Moore, lettres d'un Voyageur Anglois, ſur la France, la Suiſſe, &c. tome I, p. 263, 264.

avec des ſalles deſtinées à différens uſages, comme pour bals, concerts & ſpectacles. Il y a auſſi des appartemens pour des cotteries, & des aſſemblées. Ce ſont les gens du premier rang qui ſe ſont cottiſés pour le bâtir, & il n'y a que ceux des familles praticiennes, admis dans la ſociété, qui s'y aſſemblent journellement. On permet rarement à *Berne* les ſpectacles; depuis que ce nouveau théâtre eſt conſtruit, on n'en a encore fait aucun uſage. Un de mes amis me diſoit qu'étant à *Berne* il y a quelques années, au moïs de Décembre, par un temps très froid, une troupe de Comédiens de campagne avoit obtenu avec bien des difficultés la permiſſion de repréſenter pluſieurs jours dans un jeu de paume; les Magiſtrats n'ayant jamais voulu la leur accorder dans la nouvelle ſalle de comédie, malgré les inſtances de la brillante jeuneſſe & la requête du beau ſexe. Cela n'empêcha point que le vaſte bâtiment du jeu de paume, tout glacial qu'il étoit, ne fût rempli de monde; il ſe trouva même dans le nombre des ſpectateurs pluſieurs Conſeillers, & les Dames de la premiere diſtinction partagerent le plaiſir du ſpectacle.

Venons à d'autres ſujets.

M. *Moore* nous aſſure que les *Officiers Suiſſes qui reviennent des ſervices étrangers, ſur-tout de celui de France, au lieu de rapporter dans leurs montagnes les mœurs Françoiſes, & d'infeſter leurs compatriotes du luxe & des ridicules de cette Nation, quittent avec l'uniforme tous les airs étrangers, & reprennent tout de ſuite le genre de vie ſimple & frugal de leur Nation;* & par ce compliment qui fait honneur à ceux des Officiers Suiſſes à qui il peut être appliqué, M. *Moore*, s'autoriſe à faire une ſortie

violente contre la politeſſe françoiſe, qui ne trouvera pas beaucoup d'approbateurs; mais M. Moore eſt Anglois.

Le pouvoir exécutif, ainſi que toutes les places honorables & lucratives, ſe trouvent entre les mains des *Patriciens*, cette prérogative adhérente pourroit peut-être faire naître l'idée que les gens d'un ordre mitoyen & ceux de la derniere claſſe doivent être pauvres & opprimés. Il n'en eſt pourtant rien; les citoyens, c'eſt-à-dire, les marchands & les artiſans, paroiſſent en général jouir de tous les agrémens & de toutes les commodités de la vie. Et les payſans ſont, dans tout le Canton de *Berne*, beaucoup plus à leur aiſe que par-tout ailleurs.

On aſſure que depuis quelques années il s'eſt gliſſé dans les principales villes de la Suiſſe & même dans les campagnes, des maladies produites par le libertinage, & qu'à *Berne* il y a une maiſon conſacrée aux plaiſirs & aux orgies de la débauche. On lit ce qui ſuit dans un ouvrage (27) qui a paru en 1769: « Les maux vénériens & » leur curation, étoient preſqu'inconnus en Allemagne » avant les deux dernieres guerres. La Suiſſe ſeroit encore » ſpectatrice déſintéreſſée de la plaie générale, ſi quel- » ques-uns de ſes enfans qui ſe mettent à la ſolde des Puiſ- » ſances voiſines » (l'Auteur eut dû ajouter ici, *les riches Négocians qui voyagent & les Marchands qui fréquentent les foires du pays*), « ne rapportoient le poiſon dans le » ſein de leur mere. Mais on dit que depuis quelques années » le libertinage s'étend, & que les exemples des plus

(27) A Londres, à la Haye, *in*-8°, ſous le titre de la *Pornographie*, p. 302.

» honteux deſordres y deviennent moins rares. La dépra-
» vation ſuit le progrès des lumieres ; choſe très-natu-
» relle, que les hommes ne puiſſent s'éclairer ſans ſe cor-
» rompre ».

M. *Hirſchfeld*, Profeſſeur à *Kiel*, & ci-devant Gouverneur des Princes de *Holſtein*, avec leſquels il a été pluſieurs années à *Berne*, caractériſe ainſi dans ſes lettres (28) ſur la Suiſſe, les citoyens de cette ville. Je traduirai ſes paroles d'après l'Allemand.

« On accuſe les Bernois d'être hautains & d'avoir l'air
» froid & dédaigneux, non-ſeulement vis-à-vis de leurs
» concitoyens d'une claſſe inférieure, mais auſſi principa-
» lement vis-à-vis de l'étranger. Si ce reproche a quelque
» fondement, au moins ne doit-il pas être appliqué à tous ;
» il ne peut même regarder que quelques gentilshommes
» poudrés, & quelques autres individus dont le ridicule ſe
» manifeſte par leur prétention à l'élégance & leur goût
» biſarre pour une parure groteſque, & dont la préſence
» doit ſans doute écarter tout étranger de bon ſens. Il eſt ſûr
» que beaucoup de Bernois poſſedent une maniere de vivre
» déliée & faite pour plaire : mais on ne peut diſconvenir
» en même-temps que beaucoup d'entr'eux ont dans leur
» air je ne ſais quoi de roide, & dans leur démarche une
» ſorte de dureté volontairement adoptée, que l'on pren-
» droit peut-être pour une noble fierté, ou pour de la ré-
» ſerve ; & cette roideur, cette dureté ne s'amoliſſent qu'à
» la longue & par l'effet de leurs liaiſons avec les perſonnes

(28) Tome I, p. 30 & 40, Leipzig, 1769, *in*-12.

» dont les manieres ſont plus cultivées. Ces défauts n'ap-
» partiennent qu'aux hommes, & je m'empreſſe d'en
» déclarer exempt le beau ſexe. Au reſte, ce que je
» viens d'avancer doit paroître extraordinaire dans une
» ville comme Berne, où non ſeulement la plupart des
» jeunes-gens ſervent en France & paſſent en même-temps
» une grande partie de l'année dans leur patrie, mais
» encore dans laquelle il y a un paſſage continuel d'étran-
» gers de toutes les Nations de l'Europe dont beaucoup
» même s'y arrêtent du temps. Berne eſt très-agréable, par-
» ticulierement dans l'hyver, où la plupart des familles re-
» viennent de leurs campagnes dans la ville. Un étranger,
» une fois connu, trouve accès aux bals, aux concerts &
» aux aſſemblées nombreuſes, & il y goûte bien des agré-
» mens. Le beau ſexe a plus de graces & de fineſſe dans
» la maniere de vivre que les hommes. Il ne s'habille pas
» magnifiquement, cela lui eſt défendu; mais ſon ajuſte-
» ment eſt d'un goût tout à fait délicat, & il faut l'avouer,
» que parmi les Dames de Berne il y a un cercle de beautés
» choiſies ».

Je réſerverai pour la *Topographie*, mes obſervations ſur les mœurs des Habitans de l'*Argeu*, de *l'Ober-Land* & du *pays de Vaud*, qui ſubdiviſent le Canton de Berne, on y remarquera une grande différence entre les mœurs des uns & des autres. Je placerai ſeulement ici par anticipation la réflexion d'un ſavant (29) de nos jours. « Les Huguenots

(29) Eſſais hiſtoriques, par Jean *Muller*, Profeſſeur à Schaffhauſen, p. 73. Berlin 1781, *in*-12.

» chaſſés de France, furent accueillis dans des Répu-
» bliques zélées pour la foi, ou avides de richeſſes; l'eſ-
» prit d'innovation, & de nouvelles mœurs vinrent avec
» eux; les Bernois rejetterent leurs offres, & ils ſont en-
» core ce qu'ils étoient ». Le même ſavant obſerve (30) que l'*Ariſtocratie* de *Berne* fut d'origine militaire, & doit l'être toujours. Le Sénat de *Berne*, ainſi qu'un bon Roi, n'ayant à craindre que les ſéducteurs de ſon peuple, s'eſt fait le pere de ce peuple.

Je paſſe au tableau moral de la ville de *Lucerne*. Ses habitans ont en général des mœurs compoſées de diverſes nations; elles préſentent enſemble le *coſtume* des anciens Suiſſes, celui des Italiens & celui des *François*; de même qu'à *Berne* on trouve avec les mœurs allemandes, celles de *Paris* & de *Londres*; à *Soleure*, celles de la Suiſſe allemande, amalgamées avec les manieres de la *France*, & à *Fribourg*, l'extrait du caractère moitié *Savoyard* & moitié *François*. Les Dames de *Berne* imitent les coëffures de *Londres*; & les Dames de *Lucerne*, de *Fribourg* & de *Soleure*, celles de *Paris*. En voyant les coëffures, on peut avoir une idée ſuperficielle de la progreſſion des mœurs, plus ou moins nationales. Par exemple, à *Lucerne*, depuis quelques années preſque toutes les Dames ont abjuré l'ancienne coëffure, & ont adopté celles de *Paris*. Quelques Dames ſeulement ont cru devoir garder l'habillement & la coëffure de leurs ayeules; divers motifs, même pieux, les fortifierent dans cette perſévérance; comme étranger, il ne m'appartient pas de les ſcruter. Peut-être que

(30) *Ibidem*, p. 78 & 87.

ſi M. le Marquis de *Pezai* eût paſſé à *Lucerne*, il les eût détaillés dans ſes *Soirées helvétiennes*. Mais ce qui ne m'a pas échappé, c'eſt que les Dames qui ſuivent le *coſtume* françois, n'oſent paroître dans les aſſemblées qu'en noir les Dimanches & Fêtes, & ſans diamans, tandis que la même loi qui les condamne à cette eſpece de pénitence, permet aux Dames de l'ancien *coſtume* de porter ces jours-là des diamans & de s'habiller en couleur. Au reſte, le triomphe de ces Dames ne peut durer bien long-tems. A meſure qu'elles s'éteindront, leur goût ſuranné ſe perdra & ne ſera pas même remplacé par leurs filles, qui trouveront toujours plus de graces dans les jolies modes françoiſes, que dans l'accoutrement de l'ancienne date. Au moins pour la conſolation des Dames, ſtrictes obſervarrices du bon vieux tems, & pour l'édification de la poſtérité, la réminiſcence de leur perſévérance ſera conſacrée dans les portraits de famille. Il eſt vrai que parmi ces tableaux on en voit de diverſes époques, & qui préſentent, de même qu'aujourd'hui dans les modes françoiſes, de ſingulieres révolutions dans l'habillement & la coëffure des Dames. J'en parlerai à l'article des *Uſages*. Il eſt ſûr que les bonnets à la lucernoiſe, à la ſoleurienne, &c, ont ſubi d'étranges métamorphoſes bien des années avant l'adoption des modes de *France*. Les *Cantons* de ces tems-là crioient en vain contre la variation périodique des bonnets & des habillemens. Les réglements dont ils s'étoient autoriſés ont été oubliés, & le goût du beau ſexe a toujours fini par en être victorieux.

Je reviens à *Lucerne*. Un certain nombre de Dames bourgeoiſes, qui ne ſont pas de la claſſe des *Patriciennes*,

ont encore conſervé aſſez fidelement le *coſtume* de l'ancienne date. Il y avoit même autrefois des marques diſtinctives entre leurs coëffes & celles des Dames de qualité. Une mache de couleur réhauſſoit la coëffure des Dames *Patriciennes*, & une mache noire, celle des Bourgeoiſes.

Je vais citer quelques obſervations ſur Lucerne, de M. *Coxe*, qui a parcouru, dans une courſe rapide de quelques mois, les quatre coins de la Suiſſe, qu'un de mes amis appelloit, à cauſe de ſa ſituation, *le ſuperbe donjon de l'Europe.* Voici comme l'obſervateur Anglois parle (31) du premier des Cantons Catholiques « La ville de Lucerne » contient à peine trois mille habitans, n'a aucune manu» facture de la moindre conſéquence, & peu de com» merce. Quant aux lettres, c'eſt de tous les pays du » monde celui où elles trouvent le moins d'encourage» ment, & conſéquemment où elles ſont le moins culti» vées. Quelle différence de cette ville à celle de Zu» rich! La population de ce Canton eſt conſidérablement » augmentée depuis le commencement de ce ſiecle; ce » qui eſt une preuve non équivoque de la douceur & de » l'équité du Gouvernement. Les habitans, à ce que l'on » m'a dit, ſont preſque tous occupés de l'agriculture ». Mais obſervons à M. *Coxe* (32) que ſi dans ſon paſſage à *Lucerne*,

(31) Lettres ſur la Suiſſe, tome I, p. 90.

(32) Ses Obſervations ont le pas du géant; mais, malgré cette rapidité, en ſe mettant dans ſa poſition d'étranger & de voyageur, on ſera ſurpris de la richeſſe de ſes remarques. L'édition de *Paris* avec le ſupplément, vaut infiniment mieux que celle de *Lauſanne*, qui a été mutilée, & ne con-

il

il eût connu M. de *Balthaſar*, Sénateur & Tréſorier de la République, ce Magiſtrat, qui éclaire la Suiſſe par ſes écrits, & encourage les lettres dans ſa patrie, il eût pu prendre de lui des inſtructions qui auroient rendu le tableau qu'il préſente de cette ville plus exact. Le génie des *Lucernois* ſeroit propre à toutes les ſciences, s'il étoit plus cultivé, & on peut voir dans le livre (33) qu'a donné M. de *Balthaſar*, les noms des Hommes illuſtres dans l'épée & la robe, & ceux des Savans & Artiſtes célebres que *Lucerne* a produits en différens tems.

Le déſœuvrement, le penchant pour les amuſemens, les aſſemblées, étouffent, ou du moins ſuſpendent dans une partie de la jeune nobleſſe les talens que la nature leur a donnés. Le beau ſexe de *Lucerne* eſt en général très-aimable, & offre dans les manieres preſque les mêmes

---

tient pas l'inſtructif Commentaire de M. *Ramond*. C'eſt ainſi que jugeoit de ce livre un ſavant Suiſſe. Mais ſans porter appel contre ſa déciſion, on ne peut cependant ſe refuſer de faire l'obſervation ſuivante : Quelle différence entre les tableaux de l'Anglois *Coxe*, & ceux qu'on trouve dans les *Mémoires* (*) *hiſtoriques & critiques ſur l'Italie*, par le Docteur Jean Joſeph *Volkmann*, & dans leſquels, outre la deſcription exacte du pays, ſont celles des mœurs, des uſages, du gouvernement, du commerce, de l'économie, de l'état des ſciences, & ſur-tout des ouvrages de l'art, avec leur appréciation, le tout extrait des relations les plus récentes des voyageurs François & Anglois, & accompagné de remarques. Ce ſont d'excellens Mémoires, bien rédigés, & qui mériteroient d'être traduits en françois.

(33) Muſæum virorum Lucernatum famâ & meritis illuſtrium quorum imagines ad vivum depictæ viſuntur cum inſcriptionibus. Lucernæ, 1777, *in-4°*.

(*) Ils ont paru en allemand à Leipzig, en 1770, 1771, en trois volumes *in-8°*, chez Caſpar Frieſch.

nuances que celui de *Soleure*. On remarque que la révolution dans la ſphere morale de cette ville a été ſubite, & qu'elle eſt due au concours de diverſes cauſes dont le temps avoit amené inſenſiblement les effets qui ſe ſont manifeſtés avec une extrême rapidité.

Il y a dans *Lucerne* un grand pont qui ſert de promenade aux politiques & à la jeuneſſe deſœuvrée. Les mœurs y ſont douces en général & les manieres polies parmi les gens de naiſſance, & même dans la bourgeoiſie qui ne néglige rien pour l'éducation de ſes enfans. L'âpreté des mœurs antiques a diſparu preſque par toute la ville, & s'il en reſte encore des traces, il faut l'attribuer en partie au voiſinage des Etats démocratiques. Mais ce n'eſt point parmi le beau ſexe que ces traces ſe font remarquer. Les femmes y ont les manieres & l'eſprit très-cultivés; & elles ont acquis un ton d'élégance & de goût qui ne les diſtingueroit preſque pas de celles des villes de l'Europe les plus perfectionnées à cet égard, ſi comme ailleurs l'uſage du rouge s'étoit introduit parmi elles. Mais à Lucerne & en général dans les autres villes de la Suiſſe, toute eſpece de fard eſt proſcrite. *Je ne me connois pas en peinture*, diſoit un Ambaſſadeur turc à un françois qui vouloit lui faire voir les beautés de Paris. Si l'envie de plaire ſe manifeſte parmi le beau ſexe de la Suiſſe comme par-tout ailleurs, par le goût d'une parure élégante & recherchée; au moins a-t-il été préſervé juſqu'ici par ce ſage reglement des effets pernicieux à la ſanté qu'engendre l'uſage ridicule des coſmétiques; & l'on ne reprochera point aux Dames ſuiſſes de maſquer les agrémens naturels de leur figure par un attrait faux & factice qui,

loin d'ajouter à la beauté, ne tend qu'à la flétrir & à déshonorer la nature.

On m'a insinué à mon passage à *Lucerne* qu'il régnoit de temps à autre beaucoup de motions secretes dans la classe des *Patriciens*, & entr'eux & les bourgeois, qui tendoient à la désunion. Je m'abstiendrai d'entrer dans le détail des motifs qui occasionnent ces dissensions intérieures. Je connois dans l'Univers une République où l'on n'a pas les moyens d'être ami ni ennemi l'un de l'autre plus de vingt-quatre heures, parce que dans cet intervalle il survient toujours nécessairement des incidens qui dérangent les dispositions primitives. Un cercle circonscrit des familles habiles au Gouvernement, presque toutes liées ensemble par l'affinité du sang, mais plus ou moins rivales dans leurs prétentions, ne sauroit jamais être rompu totalement, malgré les impulsions de l'envie si naturelle aux hommes en général & aux Républicains en particulier. Une charge vacante par mort ou autrement, un mariage, une succession, voilà autant de motifs pour rapprocher les esprits, ou les éloigner. Mais ces causes sont toujours momentanées, & elles offrent aux yeux du spectateur l'image du flux & reflux de la mer.. Le rafinement fait préparer quelquefois des batteries, mais un rien peut les déranger dans un état où les prétendans se croisent & se réuniſſent à chaque événement relatif à leurs vues. Ce que je viens de dire peut être appliqué à toutes les Républiques.

Il y a divers proverbes en Suisse que l'on applique aux habitans de chacun des cantons & états du corps helvétique. Par exemple, il y a un proverbe allemand sur les *Lucernois*,

dont voici le ſens : *Seller de bon matin ſon cheval & ſe mettre tard en route ;* telle eſt la coutume des habitans de Lucerne. Mais on pourroit appliquer ce proverbe à bien d'autres nations. Les habitans de *Lucerne* paſſent généralement pour avoir l'eſprit ſaillant & inventif. On les dit intéreſſés. Mais quel eſt le peuple aujourd'hui chez qui le deſir ardent des richeſſes n'ait pas pénétré ?

Le luxe empêche le mariage dans pluſieurs Cantons, ſur-tout dans les Gouvernemens plus ou moins ariſtocratiques, & ſans une loi établie à Berne qui preſcrit le mariage à tout citoyen, s'il veut prétendre aux Bailliages, le goût du Célibat y deviendroit preſque général. Ce que les peres donnent à leurs filles, lorſqu'ils les marient, ne ſuffit pour ainſi dire pas au quart de leur entretien. Un mari ſe trouve chargé d'une nombreuſe famille, indépendamment des dépenſes extraordinaires qu'il eſt obligé de faire pour la parure, le jeu & les autres fantaiſies de ſa femme, qui peuvent monter fort haut, ſi elle n'eſt pas raiſonnable. De-là un grand nombre de jeunes gens aiment mieux ne pas ſe marier, que de s'expoſer dans un pareil labyrinthe, parce que ſouvent l'héritage qu'ils ont en perſpective à la mort de leurs peres, pourroit être conſommé d'avance ; d'autant plus que les peres ſont ſouvent encore d'un âge au-deſſous de quarante ans, lorſqu'ils marient leurs enfans. Le luxe (34) oblige le riche qui veut figurer, & l'homme à revenus médiocres, mais ſon égal au moins à bien des égards, & qui veut l'imiter,

(34) Avis au peuple ſur ſa ſanté, par M. Tiſſot, tome I, p. 6, 7, Paris, 1767, *in*-12.

à craindre une famille nombreuſe dont l'éducation conſommeroit des revenus conſacrés aux dépenſes d'appareil ; & d'ailleurs s'il falloit partager ſon bien entre pluſieurs enfans, ils en auroient tous très-peu, & ſeroient hors d'état de ſoutenir le train de leurs peres. Quand le mérite eſt apprécié par la dépenſe extérieure, l'on ſe croit obligé de ſe mettre & de laiſſer ſes enfans dans une ſituation propre à ſoutenir cette dépenſe. De-là peu de mariages, quand on n'eſt pas riche; peu d'enfans, quand on eſt marié.

Je ne parlerai pas ici des mœurs du Clergé, tant catholique que réformé de la Suiſſe. On peut voir mes obſervations à cet égard dans le premier volume de cet (35) Ouvrage. J'obſerverai ſeulement qu'*Eraſme* (36) diſoit des Chanoines de ſon tems : *Omnes eſſe volumus Canonici, ſed canonicè vivere nemo.* Ce deſir avec ſon exception *mentale* ne ſubſiſteroit-il pas encore en partie dans le ſiecle où nous vivons ?

(35) *Titres XXIX & XXX.*

(36) *In Epiſt.*

II.

Mœurs dans les Etats Démocratiques de la Suiſſe.

M. le Comte d'*Albon* (1) a fait un ſuperbe tableau des mœurs des trois premiers Cantons populaires, *Uri, Schweitz* & *Underwalden*. J'en détacherai quelques morceaux, auxquels je joindrai quelques-unes des remarques que j'ai faites dans le cours de mes voyages. « Dans un état où les ha-
» bitans ne trouvent rien qui puiſſe exciter la cupidité, re-
» muer les paſſions violentes, multiplier les beſoins; où
» l'on eſt ſobre par néceſſité, quand on ne le ſeroit pas
» par tempérance; où les mœurs ſont pures, les vertus
» communes, les vices rares; il ſe commet ſans doute
» peu de crimes, & le glaive de la juſtice n'a pas ſou-
» vent des coupables à frapper. Quand quelqu'un ſe plaint
» d'avoir été volé, on trouve preſque toujours que l'au-
» teur du vol eſt un étranger vagabond qui, après avoir
» reçu l'hoſpitalité, (les Suiſſes de ces Cantons ſe font un
» devoir & un plaiſir de l'exercer) a auſſi mal reconnu les
» témoignages de la bienfaiſance & de la charité. Si quel-
» qu'habitant des lieux ſe rend coupable d'un larcin, on
» le traite avec la derniere rigueur. Le châtiment pour-
» roit-il être trop ſévere envers un homme qui abuſe ſi

(1) Diſcours ſur la Suiſſe, tome I, p. 47-51. Neuchâtel, 1779, *in*-8°.

» indignement de la foi publique, & qui, pour obtenir
» ce qu'il a dérobé, n'avoit beſoin que de le demander?
» La plûpart des habitations reſtent toujours ouvertes
» quand la ſaiſon le permet ; quoique les maîtres ſoient
» abſens & vaquent à leurs occupations, à la campagne
» & dans les villages, ils n'ont aucune inquiétude, au-
» cune crainte. Les maiſons ne peuvent être que très-dif-
» ficilement pillées : elles ont une bonne ſauve-garde, la
» probité des citoyens. Le crime, quelque léger qu'il
» puiſſe paroître, eſt donc ici toujours grave. Les loix
» pénales ne forment pas un objet conſidérable par le nom-
» bre ; mais elles n'en ſont que plus exactement ſuivies.
» Tout ſcandale public, toute action qui ſape les mœurs,
» ne reſtent jamais impunis. Une perſonne qui fait outrage
» à la fidélité conjugale eſt déclarée infâme aux yeux de
» la nation, elle ſubit la double peine, & de perdre
» ſes biens, & d'être à jamais flétrie par le banniſſement.
» Un homme qui ſe feroit connoître publiquement pour
» un yvrogne, ſeroit d'abord privé pour un temps de
» l'uſage du vin ; & ſi après cette punition il ne ſe cor-
» rigeoit pas, on le condamneroit à une plus longue priva-
» tion de cette même boiſſon. Le citoyen qui s'empor-
» teroit facilement & troubleroit le bon ordre en pre-
» nant querelle, la loi l'oblige à garder les arrêts plus
» ou moins long-temps, ſelon la grieveté de la faute. Quoi-
» que les perſonnes ainſi condamnées n'euſſent pas grande
» peine à trouver les moyens de ſe ſouſtraire à la plû-
» part de ces ſortes de châtimens, cependant elles ne penſent
» pas à s'en affranchir, à les adoucir, à les abréger ; tant
» eſt profond & religieux leur reſpect pour les loix ! On

» trouveroit ailleurs peu de familles particulieres, auſſi » ſagement, auſſi heureuſement gouvernées que ce petit » état. Sans loix ſomptuaires, ils mépriſent le luxe, & » ſe font gloire d'être ſimplement vêtus, groſſierement » nourris, modeſtement logés. Les jeunes-gens n'aiment » & n'ont rien de frivole; ils regardent comme les plus » beaux ornemens les armes qu'ils portent pour la Patrie. » La forme du gouvernement n'a jamais ſouffert d'alté- » ration, de changement notable dans ces trois anciens » Cantons. Mais les mœurs y ont inſenſiblement dégé- » néré de leur belle & antique ſimplicité. On regarde comme » les auteurs principaux de cette triſte décadence, les Offi- » ciers qui ſervent chez l'étranger, & en rapportent le » goût des amuſemens frivoles, des manieres trop polies » & trop élégantes pour un peuple enclavé dans des mon- » tagnes, & qui ſort de ſon caractere, dès qu'il ceſſe » d'être ſimple, ruſtique, ſauvage même, ſi on le veut, » comme les lieux qu'il habite. Le commerce, ou des » rapports trop intimes avec les grands-Maîtres de l'Eu- » rope, a porté à ce pays des coups encore plus funeſtes, » en rendant plus communs des vices qu'ils connoiſſoient » peu, & en y en introduiſant d'autres qui leur étoient in- » connus. Le Gouvernement ne ſauroit uſer d'une trop » grande vigilance pour arrêter les progrès de la conta- » gion. Le moindre luxe ſuffit pour ruiner bientôt un » pays pauvre; & il eſt fort à craindre que dans un petit » peuple, du moment où la vertu commence à ſe démen- » tir à l'époque où la corruption eſt générale, il ne ſe » trouve qu'un intervalle bien court. Dans un vaſte Etat » la marche du bien & du mal eſt plus lente ».

La

La coupe de ce tableau paroît être exacte. Mais lorſque l'Auteur y ajoute le ſupplément que je vais citer, il ne ſemble pas qu'il ait aſſez approfondi l'hiſtoire des *Démocraties* & des *Ariſtocraties* de la Suiſſe. Les premieres ont éprouvé en divers temps de ſingulieres révolutions. Les Cantons de Schweitz, du Bas-Underwalden, de Zoug, de Glaris & d'Appenzell, les Griſons & le Vallais offrent des ſcenes étranges dans les différentes périodes de leur Gouvernement. Autrefois à Athènes l'Orateur (2) *Lyſias*, qui étoit lui-même de la faction du peuple & qui avoit échapé à la vengeance des trente tyrans, diſoit que *la Démocratie eſt un Gouvernement auſſi violent que l'Oligarchie.*

Voici le ſupplément de M. le Comte d'*Albon.* « Les » Républiques de la Suiſſe, où le peuple gouverne, dure- » ront plus long-temps que celles où la puiſſance ſou- » veraine réſide dans un Conſeil compoſé d'un certain

(2) *Orat. XXIV, de ſtatu Popul.* La meilleure édition des Œuvres de Lyſias eſt celle d'Angleterre, 1739, *in*-4°.

Le fameux Thomas (*) *Hobbes* ou *Hobbs*, Auteur du *Traité du Citoyen* (**), traduiſit *Thucydide* en anglois, & publia cette traduction en 1628, afin de faire voir à ſes compatriotes dans l'hiſtoire des Athéniens les déſordres & les confuſions du Gouvernement démocratique. Il y a un proverbe eſpagnol, qui dit: *Il pueblo abla como rana*, le peuple coaſſe comme la grenouille.

(*) Mort à Herdwick le 4 Décembre 1679, à 91 ans. On dit qu'il avoit peur des fantômes & des démons.

(**) Ouvrage qui fit beaucoup de bruit à cauſe des maximes pernicieuſes qu'il renferme contre la ſaine politique & la religion. *Hobbes*, au jugement de *Deſcartes*, y ſoupçonne *tous les hommes méchans, ou il leur donne ſujet de l'être*, & y étend le pouvoir de la Monarchie au-delà de ſes bornes. Voyez ſon article dans le Dictionnaire hiſtorique de l'Abbé *Ladvocat*, tome II. p. 194. Paris, 1777, *in* 8.

» nombre de citoyens dont le choix dépend des bour-
» geois de la Capitale, & de quelqu'autre ville. On ne
» voit point de parti, de diviſion, de jalouſie dans les
» premieres; l'inégalité des citoyens dans les ſecondes eſt
» une ſource perpétuelle d'animoſité, de diſcorde. Il eſt
» faux que dans les unes le Gouvernement démocratique
» ſoit jamais tombé dans l'Anarchie, quoiqu'il ſubſiſte
» depuis pluſieurs ſiecles. Il eſt très-vrai que dans les autres
» l'Ariſtocratie dégénere en Oligarchie : quelques familles
» puiſſantes y tiennent le gouvernail; & ſi l'on ne peut
» pas dire qu'elles aient toute l'autorité ſouveraine, du
» moins eſt-on forcé d'avouer qu'elles en ont une grande
» partie, & qu'elles prédominent ſur le reſte de la na-
» tion. Ces Cantons ſont évidemment trop peuplés pour
» appeller tous les citoyens au Conſeil, aux délibérations,
» à l'aſſemblée de la République ».

Toujours (3) plus citoyen que Magiſtrat, *Périclès* (d'*Athènes*) gouvernoit en effet, mais au nom du peuple. *Athènes* ouvrit la route des honneurs au mérite. Elle avoit égard aux qualités de l'homme, & non à ſa fortune, aux vertus du citoyen, & non à ſa famille. Voici une anecdote ſur le contraſte entre les mœurs des villes de la Suiſſe & celles des Etats populaires. Un Suiſſe, dont le nom eſt très-connu en France & dans ſa Patrie, m'a raconté le trait; il le tenoit de la bouche même du Préſident qui avoit fait la réponſe. Jean-François Baron de *Reding* (4),

(3) *Maſſime, Eſſempi, è Tratati publici in Thucidide, mſ.* Voyez auſſi le Journal étranger, Février, 1757, p. 112. Paris, 1757, *in*-12.

(4) M. de *Reding* a été douze fois *Landamne* ou premier Préſident de ſon Canton. Il vivoit encore en 1755.

Landamne & *Banneret*, du Canton de Schweitz, héritier d'un nom dont les Auteurs ont joué un rôle célebre dans les faſtes helvétiques depuis la premiere date de la liberté, & qui paſſoit en ſon temps pour l'un des Magiſtrats les plus éclairés de la Suiſſe, ſoutint conſtamment & avec fermeté dans toutes les dietes, où il s'étoit trouvé, le caractere dont il étoit revêtu. Etant un jour à celle de *Frauenfeld* où l'on traitoit d'une affaire civile, importante, & voyant que les deux premiers Cantons vouloient la faire enviſager comme un objet de Religion, ſubordonné au traité de la paix d'*Arau*, il ne put s'empêcher de s'élever avec vigueur contre la tournure qu'on prétendoit donner, quoique les deux Cantons de *Lucerne* & d'*Uri*, qui précédent par le rang celui de *Schweitz* dans les ſeſſions, euſſent montré une réſiſtance très-modérée. Mais M. le Député de *Berne*, choqué de l'oppoſition mâle de M. le Landamne de *Schweitz*, dit à haute voix: « On trouve que le Poëte a » eu raiſon de dire ».

Urbs (5) *facit urbanos, Alpes alpeſtria gignunt.*

M. de *Reding*, ſans ſe déconcerter, lui répondit par cet autre *impromptu*, « Monſieur le Député, vous avez oublié » le ſecond vers ».

Urbs (6) *facit inflatos, mentiri & fallere ſuetos.*

---

(5) *C'eſt-à-dire*, dans les villes regne l'urbanité, & ſur les alpes la ruſticité ou les mœurs ſauvages.

(6) *Les villes inſpirent à leurs habitans l'orgueil & l'habitude de déguiſer & de tromper.*

Les démocraties ont en général pour maxime, que tout [illegible]

L'*impromptu* fut généralement applaudi, & on jugea dans ſa véritable eſſence l'affaire purement civile.

L'ambition des anciens Suiſſes ſe bornoit à conſerver les conquêtes qu'ils avoient faites ſur les ennemis de leur liberté, ſans avoir la ſoif de les augmenter, & encore moins d'en faire aux dépens de leurs alliés naturels; ils tenoient pour maxime conſtante :

Non minor eſt virtus, quam quærere, parta tueri.

Le mérite de défendre ce qu'on a acquis vaut bien celui de chercher à l'augmenter.

Paſſant, apprends aux Spartiates que nous ſommes morts ici pour la défenſe des loix de notre pays ; cette inſcription étoit gravée ſur le tombeau de ceux qui avoient été tués à la défenſe des *Thermopyles*. Un Suiſſe, reconnoiſſant pour les généreux Auteurs de ſa liberté, conſacreroit la même inſcription au-deſſus de la (*) Chapelle qui eſt bâtie à l'endroit où ils avoient gagné la bataille de *Morgarten* en 1315.

Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les étrangers ont obſervé une ſorte d'antipathie entre les ariſtocraties & les démocraties de la Suiſſe. En général les Etats populaires n'aiment pas les villes. L'enceinte d'un Château, les murs

---

doit dire librement ſon avis pour le bien de l'Etat, & ſacrifier même ſa vie pour la vérité.

Il y a dans une ville d'Allemagne un cabaret dit *aux trois fols*; l'enſeigne offre la roue de la fortune ; en-haut eſt un fol qui crie *je gouverne* ; au côté droit deſcend un fol qui dit, *j'ai gouverné*, & de l'autre côté, un autre fol qui veut monter, en diſant, *& moi, je veux auſſi gouverner.*

(*) *Planche* 199.

Pl. 336

Dessiné par Perignon Pre du Roi

VUE DE M

Canton de Zug, où se donna le 16. Novembre 1315. la premiere bataille pour la liberté

A. P

T. 8. p. 292.

Gravé par Née

ORGARTEN;

Helvétique; avec la Chapelle de St. Jacques fondée en mémoire de cette Victoire).

D.R.

N°. 199.

ou tours d'une ville paroiſſent aux yeux du peuple comme autant d'entraves pour la liberté. De-là, les attaques que la ville de *Zoug* a eſſuyé de la part des trois Communautés de la campagne qui partagent la ſouveraineté avec elle. En Septembre de l'an 1404, ces Communautés, aidées du Canton de *Schweitz*, s'emparerent de la ville. La jalouſie les armoit contre les prérogatives des citoyens. L'Hiſtorien (7) *Tſchoudi* détaille cette levée de boucliers. Heureuſement les Cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Underwalden & Glaris & la ville de Soleure vinrent au ſecours des Zougois, obligerent les agreſſeurs de rentrer dans les bornes preſcrites par les anciens concordats, & leur impoſerent même des amendes en réparation de leurs violences. La ville de *Syon* a auſſi éprouvé diverſes attaques de la part des ſix *Dizains*, ſur-tout de celui de *Goms*, dans la conſervation de ſes privileges.

Quand je lis dans un écrit (8) du Chanoine de *Zurich*, *Félix Malleolus* ou *Hemmerlin*, des vers ſatyriques contre le peuple de *Schweitz*, je ne trouve dans cette licence poétique qu'un ennemi juré des États démocratiques qui étoient alors (en 1439) en guerre avec la ville de *Zurich*.

Fertilis eſt vallis, celo ſuavis, generoſa,
Plantis jucunda, flumine lacte fluens,
Huic Switz eſt nomen, hæc undique tangitur altis
Montibus & lacubus, nec ſibi ſtrata patet,

(7) Chr. de la Suiſſe, tome I, liv. VIII, p. 621-627.

(8) *Dialogus de Suitentium ortu, nomine, confederatione, & quibuſdam (utinam benè geſtis)*, p. 3, in Theſauro Hiſtoriæ helveticæ.

Nobilis eſt tellus, ignobilis incola, fida eſt
Humus, infidus incola, fraude ſatur.
Hæc gens Rege caret & lege . . . . . .

On remarque que les Cantons populaires ont leurs maladies, comme les Cantons ariſtocratiques, ſi on les conſidere dans le détail de leurs Gouvernemens. Mais elles y ſont plus momentanées, & en même temps plus dangereuſes, ſur-tout dans les premiers momens où elles ſe font ſentir. Quand je me rappelle les divers troubles qui ont agité, depuis le commencement de ce ſiecle, les différens Etats de la Suiſſe, & en dernier lieu (en Mai 1781) celui de *Fribourg* qui jouiſſoit depuis plus long-temps d'un état paiſible, je n'apperçois dans ces différentes révolutions qu'une fievre intermittente dont les accès ſe ſont fait ſentir à diverſes périodes dans les membres qui compoſent le Corps helvétique; ce ſont des orages, ſouvent paſſagers, mais dont les ravages peuvent être redoutables pour pluſieurs années. Ces exploſions ſemblent indiquer qu'il regne dans le foyer un feu ſouterrain qui prend ſes élans plus ou moins forts ou plus ou moins rapides, ſuivant les dégrés de ſon embraſement. Le premier principe de tous les Gouvernemens de la Suiſſe, même les plus ariſtocratiques, paroît avoir été celui de la (9) démocratie. Le temps l'a purifié ſucceſ-

(9) Comme l'indique aſſez ce couplet de chanſon très-ancien, que le peuple chante encore tous les jours :

Si le bon Dieu vouloit,
Je m'appellerois Jean-Jacques;
Mais le bon Dieu ne veut pas,
Je m'appelle Nicolas.

ſivement dans les uns, & l'a conſervé entier dans les autres.

En général, on eſt très-religieux dans les Cantons démocratiques qui ont conſervé la *Catholicité*. On trouve dans le peuple de ces pays le même zele qu'on obſerve en Italie pour toutes les cérémonies du culte. Les militaires, les commerçans, les jeunes-gens, qui ont été chez l'étranger, n'oſent tenir aucun propos qui pourroit les faire ſoupçonner d'avoir été endoctrinés des livres ſuſpects qui ont tant de vogue ailleurs. Les Magiſtrats, tirés du peuple, puniroient ſurement leur témérité. Mais dans les villes, & particulierement dans les Cantons réformés, le relâchement pour les dogmes ſemble avoir fait plus de progrès qu'on ne le penſe. Les Préditateurs des deux Communions tonnent dans la chaire contre les incrédules; ceux-ci ont tous les dehors de la tolérance, quoique ſouvent ils ſoient très-intolérans. Une Dame, inſtruite & attachée à ſa Religion, ſans qu'on puiſſe l'accu-

---

Le *ſyſtême de l'égalité originelle*, a dit un ſavant Journaliſte (*), *eſt un rêve digne de l'*Utopie, *un état impoſſible, parce qu'il n'y eut jamais égalité de forces, & nullement deſirable, parce que les loix valent mieux, & que c'eſt ſous leur protection que le riche peut poſſéder, & le pauvre acquérir. Si les hommes furent égaux un moment, ce moment fut de courte durée; il fallut céder au plus fort; & comme dit le Roman* de la Roſe, *beaucoup plus ancien que nous, & où l'on trouve ce ſyſtême qu'on croyoit nouveau.*

Un grand vilain ſur eux élurent
Le plus corſu qu'entr'eux ils eurent,
Le plus oſſu & le greigneur (**).

(*) *Journal Encyclopédique*, année 1771, tome II, partie II, p. 297. Bouillon, 1771, *in*-12.

(**) *Greigneur*, plus grand.

ſer de bigoterie, me diſoit dans l'une de ces villes, qu'*on remarquoit toujours que ceux qui diſoient le plus de mal de la Bible étoient ceux qui la connoiſſoient le moins.* On diſputoit encore au dernier ſiecle en Suiſſe ſur des queſtions théologiques. Mais un calme profond leur a ſuccédé dans celui-ci. Quand on lit dans la vie du Pape *Sixte-Quint* par le Cordelier Caſimir (10) *Tempeſti* l'état déplorable ainſi que l'ignorance du Clergé Suiſſe en 1586, & les aſſauts que les Réformés avoient livrés aux Catholiques pour les obliger à embraſſer leurs principes, & quand on compare ces divers événemens avec l'état actuel, le voyageur reſte quelquefois interdit dans le jugement qu'il doit en porter.

En général, on n'eſt pas aſſez convaincu dans les Etats populaires, que les lettres forment la jeuneſſe, & qu'elles ſont les charmes de l'âge avancé. La proſpérité en eſt plus brillante, l'adverſité en reçoit des conſolations; & dans nos maiſons, dans celles des autres, dans les voyages, dans la ſolitude, en tout temps, en tous lieux, elles ſont la douceur de notre vie. Il ſemble au contraire que ces peuples, très-indifférens ſur la culture des lettres, au lieu d'être pénétrés de l'éloge qu'en a fait (11) *Cicéron*, &

(10) *T. I, liv. VII, NN. LI, à Rome, 1754, in-4°, en italien.* Cet Auteur *Ultramontain* reproche aux Prêtres de la Suiſſe leur trop grand attachement au bras ſéculier, comme ſi les ordres ſacrés devoient faire renoncer à la qualité primitive de citoyen ou de ſujet. L'un des endroits les plus exacts de ſon livre, eſt celui où il développe les vues de Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, ſur Genève, & la conduite que tint *Sixte-Quint* dans cette circonſtance. (Tome I, liv. XII, n°. 1, & IV-IX).

(11) *Studia adoleſcentiam alunt, Senectutem oblectant, ſecundas res ornant,*

que

que je viens de rapporter d'après la traduction de M. de *Voltaire* (12), les négligent par ignorance ou par pareſſe, & peut-être encore plus par le défaut des moyens pour ſe procurer une bonne éducation. On trouve dans les villes Catholiques de la Suiſſe preſque la même indifférence, il ſembleroit qu'on y regarde les ſavans comme gens dont *la ſcience chagrine eſt l'éteignoir du ſentiment.* Mais on ne voit pas qu'en la mépriſant on s'accuſe ſoi-même d'ignorance. Au reſte, on n'appliquera pas aux habitans des états populaires ces vers (13) que l'on a faits ſur la Capitale d'un grand Royaume :

Où le Baron du Nord ayant l'amour pour guide
Vient ſe faire plumer, & s'en retourne à vuide :
Où nous voyons encor l'intrépide Romain
Nous impoſer des loix un violon à la main :
Où ce Suiſſe en plumet vient montrer ſa figure,
Et rentre en ſon pays parfumé de mercure.

Les voiſins du *Mont Saint-Gotard*, du *Riggi* ou du *Tittliſberg* n'envient pas ces avantages aux grandes villes, & s'il y a des Suiſſes tels que ceux que le Poëte a dépeint, ils ſe trouveront plutôt parmi les enfans du Dieu *Mars*, ou parmi les Eleves des comptoirs, qui parcourent l'Europe.

---

adverſis perfugium ac ſolatium præbent ; delectant domi, non impediunt foris, pernoctant nobiſcum, peregrinantur, ruſticantur.

(12) Théâtre complet, tome II, p. 87. Lauſanne, Graſſet, 1772, *in*-8°.

(13) Teſtament hiſtori-morali-politique, de M. R .... p. 24, à la Courtille, 1760, *in*-12.

M. de *Muralt*, de Berne, dont on a des *Lettres* (14) très-eſtimées *ſur les Anglois & les François*, *& ſur les Voyages*, a appliqué les réflexions ſuivantes à la nation Suiſſe.

« Nos peres ne voyageoient point ; il n'étoit point établi » parmi eux de ſe former ſur des modeles étrangers pour » ſe faire valoir. La droiture, la franchiſe, la fermeté » les ornoient ſuffiſamment, & ils ne ſavoient pas qu'avec » ces qualités on eût beſoin de manieres, ou que, pour » ſe faire eſtimer dans ſon pays, il falloit le quitter, & » aller chercher au loin de quoi contenter le Public. Avec » les mœurs & le caractere pris dans leur domeſtique, » non-ſeulement ils ont vécu avec dignité chez eux, mais » ils ont porté leurs mœurs dans les pays étrangers, lorſ- » qu'ils étoient engagés à y aller ; & après en avoir fait » gloire plutôt que d'en avoir eu honte, ils les ont rap- » portées chez eux. Sans mêler rien d'étranger dans » leur caractere, ils ont vécu avec honneur, & ils ont » laiſſé à notre nation une réputation ſi affermie, que ce » n'eſt qu'après une longue ſuite d'années que nous ſommes » venus à bout de la détruire. Mais auſſi, dit-on, ces » bonnes gens, pour ne vouloir pas deſcendre de leurs » montagnes & ſe former un peu, étoient merveilleuſe- » ment ſimples & groſſiers, & n'ont guere joui de la » vie. Ils en ont joui plus que nous. Comme chez eux » les plaiſirs de la vie ne dépendoient pas des choſes étran- » geres, mais de ce que ce pays leur fourniſſoit, ils les » ont goûtés tranquillement, & ils ont vécu heureux. Si

(14) P. 521-524, édition de 1725, *in*-8°.

» par la groſſiereté qu'on leur reproche on entend l'ha-
» bitude d'agir & de parler naturellement (15), & ſelon
» le caractere qui leur étoit propre ; ſi l'on appelle ſim-
» plicité l'incapacité de feindre & de ſe déguiſer, de vou-
» loir impoſer aux autres par des qualités empruntées,
» c'eſt un nouvel éloge qu'on leur donne ; & certaine-
» ment, s'ils revenoient au monde, ils feroient gloire de
» ce que nous leur reprochons, comme ils nous repro-
» cheroient ſans doute les choſes dont nous faiſons gloire.
» Si l'on pouvoit ſe tranſporter dans les temps paſſés,
» comme l'on voyage dans les pays éloignés, c'eſt là que
» l'on pourroit être tenté de voyager. La groſſiere Ré-
» publique d'alors donne l'idée d'un bâtiment fait de pieces
» de roche, qui a du grand autant que du ſolide ; celle
» d'aujourd'hui, notre nation, avec la politeſſe & l'éclat
» dont elle cherche à ſe parer, ne préſente à l'imagina-
» tion que plâtre & vernis ; & je ſuis perſuadé que les
» manieres, auſſi bien que les mœurs & le caractere origi-
» nal de nos peres, avoient plus de véritable bienſéance,
» que les mœurs & le caractere que nous affectons. Chaque
» nation a le ſien que la nature lui donne, & qui eſt aſſorti
» au pays & aux circonſtances de ſes habitans. De même,
» chaque nation a ſes manieres, comme une ſuite néceſ-
» ſaire de ſon caractere. Il ne faudroit changer ni l'une
» ni l'autre de ces choſes, mais ſe contenter de les rec-
» tifier, il faudroit cultiver ſon caractere, & lui aſſortir
» les manieres. Aller prendre des manieres étrangeres pour

(15) Un Philoſophe a dit dans un drame qui a fait les délices du Théâtre françois, que *le bon ſens eſt Suiſſe.*

» les rapporter chez ſoi, c'eſt chercher à devenir étranger » dans ſa Patrie ».

Les Suiſſes dans les Cantons populaires ſont lents dans leurs délibérations, & ils diſent pour raiſon que la *patience eſt une bonne armure contre les maux & les ſots.*

Les Grecs (16) dûrent autrefois leur bonheur à leur République fédérative, & la perte de leur liberté ſuivit de près leurs diviſions. *C'eſt l'alliance des Treize-Cantons qui fait encore aujourd'hui la ſûreté de la Suiſſe. Chacune de ces Républiques eſt foible par elle-même, toutes ſont fortes par l'intérêt commun qui les unit.*

En général les habitans du Canton d'*Uri* ſont bien corſés, mais ils n'ont pas une taille élevée; ſemblables aux arbres qui, à meſure qu'ils avoiſinent les grandes alpes, diminuent de leur hauteur. Mais il en eſt des *Uraniens* d'aujourd'hui comme d'un ancien Colonel de ce Canton au ſervice de France, ſous le regne de Henri II. On lit dans les mémoires de (17) *Villars*, Hiſtorien du Maréchal de *Briſſac*, que le Colonel Pierre *Von Pro* ou *à Pro*, d'*Uri*, étoit petit de corps & gros de cœur. On peut hardiment (18) avancer que ſi la liberté ne dominoit pas dans ce Canton, & ſi à ſa place un Gouvernement dur & deſpotique opprimoit les habitans, il eſt très-vraiſemblable que ces vallées étroites, exhauſſées, & dont

---

(16) M. l'Abbé *de Mably*, de la Légiſlation, partie premiere, p. 220, 221. Amſterdam, 1776, *in*-12.

(17) Tome II, livre X, p. 6, 7, 27-32, 50, 65 & 76, & livre XII, p. 189-226 & 246. Paris, 1630, *in*-8°.

(18) *Faſi*, Topographie de la Suiſſe, tome II, p. 143 & ſuiv.

le premier aſpect n'offre qu'un rit ſauvage, ne ſeroient pas peuplées de huit à dix mille individus. La liberté ſeule, avec la conviction qu'on pourra poſſéder ſans trouble, ſon bien propre, quelque médiocre qu'il ſoit, fait naître dans les eſprits l'amour pour un pays âpre & pour ſa conſtitution. La liberté ſeule anime chaque habitant à propager & conſerver ſa race & à défricher le ſol, lorſque, ſous le deſpotiſme oriental, l'eſclave ne connoît ni patrie ni poſtérité. Mais les *Uraniens* ſont de tous les Suiſſes ceux qui eſtiment le plus leur liberté. On ſait que cet amour inné dans leurs cœurs, les empêche de jamais oublier que leur pays a été le berceau de la liberté helvétique. Il faut encore avouer, à leur honneur, que le peuple abuſe rarement de ſa liberté. Ce ſentiment doit être ſans contredit d'une grande conſidération parmi les Citoyens d'une *Démocratie*. Il n'eſt reſté que peu de familles de l'ancienne Nobleſſe. Les habitans vivent entr'eux ſans diſtinction; on y voit une légere diſparité dans les rangs, aucun ne dépend de l'autre, chacun eſt égal à l'autre; ils parlent ſouvent d'affaires d'Etat, & de la maniere d'accorder les affaires qui regardent le Canton & les Bailliages communs. Dans ce Canton & dans les autres Etats populaires, les patriotes, tous participans à la régence, ont non-ſeulement une teinture des loix, mais ils ont encore une notion de ce qui a une relation néceſſaire avec l'art de gouverner. Les *Uraniens* ſont honnêtes & ſinceres envers les étrangers qui paſſent par leur pays; preſque tous entendent & parlent l'italien. On prétend qu'ils ſont aſſez portés à la mélancolie.

Les habitans du Canton d'*Underwalden* ſont renommés

dans l'hiſtoire helvétique par les traits d'une probité caractériſtique; on les appelle encore communément, *die fromme Unterwalder, les dévots Underwaldois.* Leur caractere conſiſte dans une candeur naturelle & dans une parfaite ſincérité de *Suiſſes.* En général l'un & l'autre ſexe dans ce Canton ſont d'une conſtitution élevée, forte & diſtinguée, & d'une ſanté robuſte; qualités qui dérivent de la nature du lait, ſi analogue à notre nourriture. L'*Underwaldois* eſt une race d'hommes vigoureux, mais lents & mélancoliques. Rien de ſi doux, de ſi bienfaiſant que ce bon peuple, chez lequel l'hoſpitalité eſt une vertu naturelle. Dans ce pays, un voyageur à pied, qui n'offuſque point par un luxe qui choque des hommes auſſi ſimples, peut aller de *cabanne* en *cabanne*, & trouver partout un aſyle gratuit offert de bon cœur. Un François a éprouvé ces traits d'humanité dans ſon voyage dans le Canton d'*Underwalden.* Mais il eût pu ſe diſpenſer de donner dans ſa relation imprimée, le nom de *cabanne* aux habitations des *Underwaldois.* Les bourgs de *Stantz* (*) & de *Sarnen* (**), contiennent des maiſons qui ne déshonoreroient pas les villes; il eſt vrai que celles des payſans ſont en général bâties en bois. Mais combien de villes en Europe ſont encore bâties en bois; & aſſurément les villages de la *Picardie* ne valent pas mieux que ceux d'*Underwalden.*

M. *Coxe* (19) remarque avec raiſon que dans les trois

(*) *Planche* 193.

(**) *Planche* 88.

(19) Tome I, p. 172 & 174, édition de Paris, & tome I, p. 112-114, édition de Lauſanne.

Cantons d'*Uri*, de *Schweitz* & d'*Underwalden*, on trouve le même ſol & les mêmes productions. Le pays, extrêmement âpre & montueux, eſt couvert de ſuperbes pâturages, fournit peu de grain, & manque de vignes. On ne peut obſerver ſans étonnement le degré de fertilité que ces Républicains ont donné à cette ſtérile contrée, qu'ils ont défendue avec autant de patriotiſme & d'intrépidité, que s'il avoit été queſtion des plus riches plaines de la Sicile ou de l'Aſie-Mineure. M. *Coxe* a auſſi écrit que ces petites *Democraties* n'ont pas beſoin de loix ſomptuaires; que leurs habitans n'ont pas même l'idée du luxe, & que la ſimplicité, ou, ſi l'on veut, l'auſtérité de leurs mœurs, ne peut être imaginée par les Sybarites de nos grandes villes. *Je ne puis*, ajoute-t-il, *ſonger à l'attachement de ces bons Suiſſes pour le pays le plus rude de la terre, ſans me rappeller ce beau paſſage que l'on trouve dans les vers de* GOLDSCHMITS, *intitulés*: LE VOYAGEUR.

« Il chérit l'humble toit qui ſympathiſe avec ſon cœur: » il chérit ce rocher ſourcilleux, qui l'éleve juſqu'au ſéjour » des orages: le fracas des torrens & le mugiſſement des » tempêtes ne font que l'attacher davantage à ſa mon- » tueuſe Patrie. Tel, un enfant, lorſqu'un bruit effrayant » l'inquiete, ſe preſſe contre le ſein de ſa mere, s'y cache, » y cherche ſon réfuge ».

L'obſervateur anglois parle d'une coutume ſinguliere que l'on remarque dans quelques-uns des Etats démocratiques de la Suiſſe. Tout citoyen élu à un Bailliage ou à tel office, quelque peu lucratif qu'il puiſſe être, paye au Tréſor public une ſomme déterminée. Cet uſage entraîne un fâcheux inconvénient, il met le nouvel Officier dans

la néceſſité de faire valoir ſa charge en proportion de ce qu'elle lui a coûté. Auſſi, a-t-on obſervé que les Baillifs des Cantons démocratiques ſe rendent plus ſouvent coupables d'exaction que ceux des Cantons ariſtocratiques. La remarque de M. *Coxe* peut être aſſez généralement juſte. Mais la taxe déterminée pour obtenir un Bailliage, & qui, dans des temps de trouble ou de faction eſt quelquefois pouſſée au-delà de ſes limites, ſe partage entre tous les individus qui compoſent l'aſſemblée dans laquelle ſe fait l'élection. Les frais préliminaires que l'on fait pour s'aſſurer la pluralité des voix ſont ſouvent auſſi exorbitans. Il eſt vrai que dans les Cantons ariſtocratiques les élections ſont moins coûteuſes en apparence, mais quelquefois auſſi les Candidats ſont obligés de ſacrifier de groſſes ſommes en ſecret pour déterminer le plus grand nombre des ſuffrages. C'eſt ce que m'a avancé un *Ariſtocrate* de diſtinction. Au reſte, les exactions des Baillifs ſont plus rares qu'on ne le penſe. Les ſujets des bailliages *communs* ſe conduiſent de telle maniere qu'ils évitent avec ſoin toute priſe contr'eux, ſur-tout dans les Bailliages *ultramontains* dont les habitans ſont généralement plus fins & plus adroits que les Suiſſes. Il faut auſſi dire à la gloire des Cantons Co-Régens, & de leurs Repréſentans que, lorſqu'il y a plainte formelle de malverſation dans la geſtion d'un Baillif, ils l'examinent avec rigueur & ſéviſſent contre le délinquant. On m'a cité plus d'un exemple, tant des Etats démocratiques que des Cantons ariſtocratiques, où les Baillifs, oppreſſeurs, ont été condamnés à de groſſes amendes, deſtitués de toute charge & bannis à leur retour.

tour. Ce que diſoit (20), en 1685, le Docteur Gilbert *Burnet* (21) des baillifs de *Berne* & de leurs vexations pourroit ſervir de pendant au détail que M. *Coxe*, ſon compatriote, a donné, en 1776, ſur les Baillifs des Etats démocratiques. Mais où ne trouve-t-on pas des abus?

Parmi les perſonnages illuſtres qu'a produit le Canton d'*Underwalden*, on diſtingue le ſaint Anachorete (*), *Nicolas de Flue*, l'Oracle des Cantons en ſon temps, & dont j'aurai occaſion de parler dans la Topographie de la Suiſſe. Voici ce que M. *Weguelin* (22) fait dire à cet Hermite dans un Dialogue avec le fameux Réformateur Ulric (**) *Zuingle*.

« C'eſt un grand malheur pour une République fédé-
» rative, quand ſa tranquillité intérieure eſt fondée ſur
» des batailles & des conquêtes, & ſur le droit du plus
» fort; en pareil cas, les confédérés reſſemblent à des deſ-
» potes ſoupçonneux qui ne reſtent tranquilles qu'auſſi
» long-temps qu'une Puiſſance majeure les y force. C'eſt
» proprement un ſyſtême violent qui n'a en vue les af-
» faires générales qu'autant que les particulieres le per-
» mettent. Nos chers & anciens Suiſſes étoient encore
» plus forts par le lien d'une Religion uniforme que par
» celui de toutes les conſidérations politiques; & comme

(20) Voyage de Suiſſe, en 1685, p. 21-25. Amſterdam, 1690, *in*-12.
(21) Mort en 1715, Evêque de Saliſbury.
(*) *Planche* 207.
(22) *Dialogues religieux des morts*, p. 237, 238. Francfort & Leipzig; *in*-12, avec figures.
(**) *Planche* 195.

» hors de leurs frontieres ils ne marquoient aucune préten-
» tion sur les étrangers, ils en formoient encore beaucoup
» moins dans l'intérieur de leurs limites les uns contre les
» autres. Leurs assurances mutuelles d'amitié avoient aussi
» peu d'exceptions insidieuses que la formule de leur ser-
» ment ».

Disons un mot du Canton de Zoug. Dans un Gouvernement compliqué, il doit régner une grande disparité dans les mœurs. Le tableau moral de cette ville differe de celui des trois *Communautés extérieures* qui partagent avec elle la Souveraineté. Il y a de même une différence entre le caractere de ces deux premieres divisions & celui des sujets soumis à la ville. Le citoyen offre dans son abord & dans ses manieres le *costume* du Citadin. Les Patriotes ont plus l'air de la campagne où ils sont nés, mais la liberté les vivifie, tandis que l'esprit de la dépendance rend plus souples les sujets paysans. On m'a fait observer que les habitans des *Communautés extérieures* étoient naturellement défians, sur-tout ceux de *Bar*, envers les Citadins. Ce pays a éprouvé plus de révolutions qu'aucun autre de la Suisse. M. *Ramond* (23) écrit que la fierté, ou plutôt l'orgueil national caractérise particulierement les habitans du Canton de *Schweitz*; que les Cantons d'*Uri* & de *Zoug* partagent ensemble la réputation d'être peuplés des plus rudes & des plus intraitables payſans de toute la Ligue, & que ces derniers se distinguent par une turbulence dont leurs *assemblées générales* fournissent de temps en temps de sanglantes preuves, tandis que les premiers, qui avoient

(23) Observations sur les lettres de M. *Coxe*, tome I, p. 41, 42.

toujours été cités comme les Suiſſes les plus francs & les plus froids des Treize Cantons, commencent à perdre quelque choſe de leur déſintéreſſement, par leur commerce continuel avec les Italiens, ſans gagner ſenſiblement du côté de la douceur des manieres. Voilà un tableau peu flateur, mais eſt-il vrai dans toutes ſes nuances? C'eſt ce dont ne conviendront pas tous les voyageurs qui ont été à portée de connoître ces mêmes peuples. S'il y a eu des révolutions, des troubles dans le Canton de *Zoug*, en plus grand nombre que dans aucun autre de la Suiſſe, les ſubdiviſions du Gouvernement qui ſe croiſent en ont été la principale cauſe. Avant l'époque de la liberté, la ville jouiſſoit, ſous la domination autrichienne, des mêmes privileges qui diſtinguoient les villes de l'Argeu, *Arau*, *Baden*, *Zofingen*, &c. Mais ſon acceſſion à la Ligue helvétique fut l'époque d'un changement notable dans ſes prérogatives. Les Cantons, qui l'avoient forcée de capituler après un ſiege opiniâtre, lui dicterent la loi. Les *Communautés extérieures*, ſavoir, *Egeri*, *Menzingen* & *Bar*, qui faiſoient partie du Bailliage autrichien de *Zoug*, & qui avoient arboré les premiers l'étendard de la liberté à l'approche de l'armée des Suiſſes, furent ſpécialement récompenſés de leur activité. Les Cantons, & particulierement les *Démocraties* d'*Uri*, de *Schweitz*, & d'*Underwalden*, les déclarerent Co - Régens de la Souveraineté territoriale, conjointement avec la ville de *Zoug*, à laquelle cependant ils conſerverent quelques prérogatives, comme celle d'être la réſidence fixe du Chef du Canton, lors même qu'il ſeroit extrait des Communautés. C'eſt dans la ville, que le *Conſeil général* ſe tient, ainſi que les aſſemblées générales du

peuple. C'eſt encore dans ſon enceinte que demeure le Secrétaire général du Canton, & que ſont dépoſés les archives, la banniere, le drapeau général & l'artillerie. Un Magiſtrat de la Ville a ſous ſa garde le ſceau du Canton Toutes ces prérogatives ont été de temps à autre l'objet de la jalouſie (24) des Communautés extérieures. D'autres cauſes ont encore fomenté la diviſion; mais leur détail méneroit trop loin. Je me rappelle ce que diſoit une fois un citoyen de *Zoug* à deux Magiſtrats de *Lucerne* & de *Schweitz* qui lui marquoient leur ſurpriſe de la renaiſſance périodique des troubles de ſon Canton: *Eh! Meſſieurs nos chers voiſins, prenez-vous-en à vous-mêmes, c'eſt vous qui nous avez donné cette conſtitution.*

Le Poëte *Glaréan*, dans (25) ſon éloge de la Suiſſe, appelle les *Zougois*, les deſcendans des anciens *Helvétiens*, une nation de fer, un peuple courageux, accoutumé au travail, ami des exercices militaires, & qui, quoique moins puiſſant que les autres Cantons, ne leur cede en rien du côté de la valeur. *Glarean* aſſure qu'aucun événement ne peut les abattre; ſemblables au chêne qui réſiſte à toute la fureur des aquilons, & qu'ils ne ſavent ce que c'eſt que d'être repouſſés dans un combat; il les compare même aux *Camilles* de l'ancienne Rome. Le Poëte cite à ce ſujet les Faſtes helvétiques; & ſon Com-

---

(24) M. le Profeſſeur Léonard *Meiſter*, de Zurich, a auſſi parlé de cette jalouſie populaire dans la relation de ſes voyages en Suiſſe, p. 10, 11. Bâle, 1782, *in*-12, en allemand.

(25) Panegyricon XIII Helvetiæ partium, pag. 18, in Theſauro Helvetiæ.

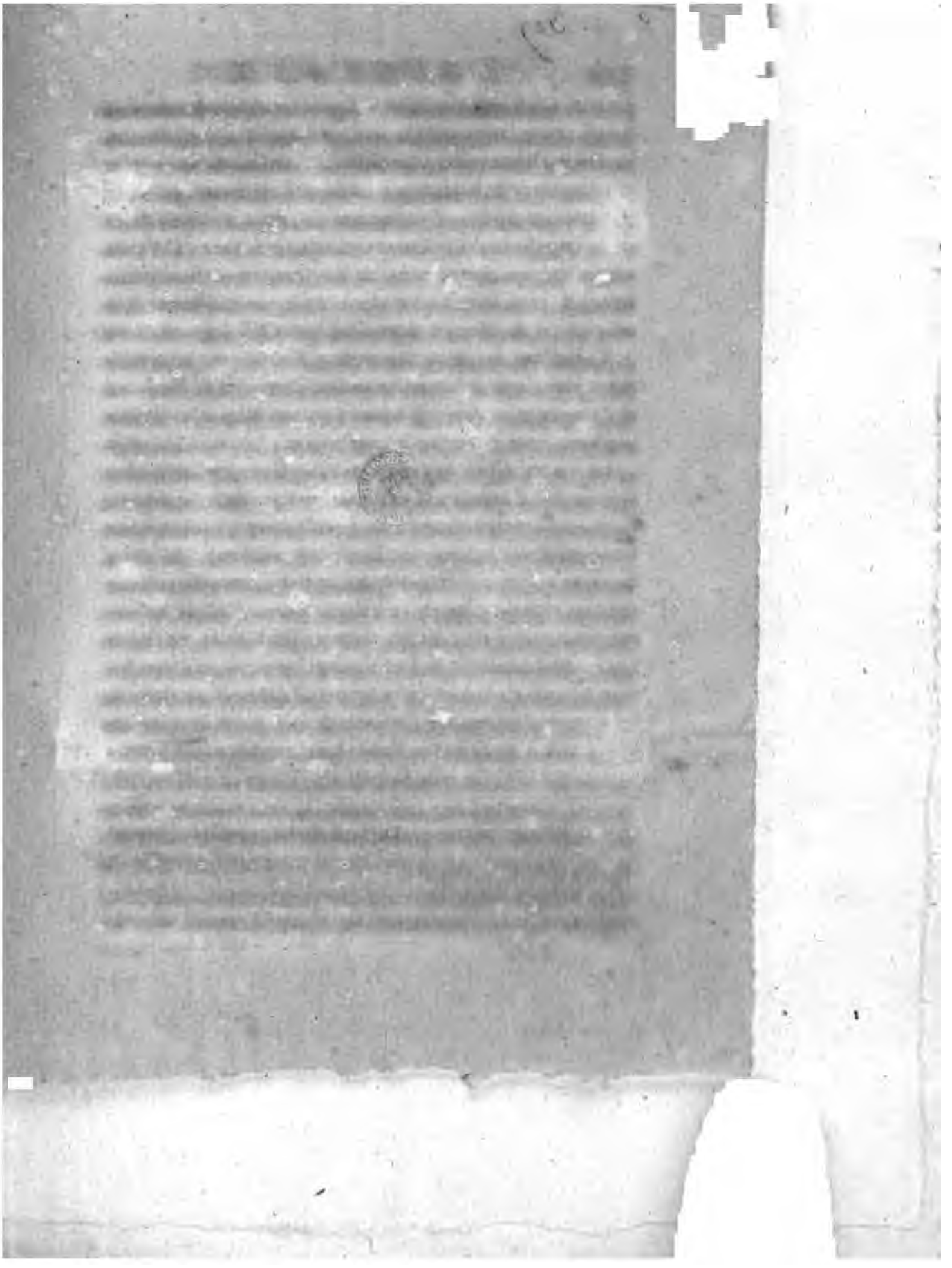

mentateur (26) ajoute que les *Zougois* ſont généralement d'une belle figure & un peuple martial; il dit que le Géographe *Strabon* (27) en fait mention ſous le nom de *Tugini*, dans l'expédition des *Cimbres*, où joints aux *Tigurini*, autres Helvétiens, ils firent paſſer ſous le joug l'armée Romaine. Voici les vers de *Glaréan* :

Tugium ab antiquâ Helvetiorum gente creatum,
Gens ferri, populuſque acer, gens ſueta laboris,
Semper in arenti juvenes exercet arena.
Terra minor reliquis, ſed non tamen infima virtus,
Dura manus bello, nullo perterrita caſu,
Stat, velut à rapido quercus non mobilis Euro
Vapulat, inſtructâque ignara phalange revelli.
Facta patrum oſtendunt, & monſtrant tempora noſtra
Tuginos acres, & libertate celebres,
Sollicitoſque ſui, natoſque ad bella Camillos.
Huic ſunt à tergo colles, ſed dextera pingui
Rure viret, frontem nitidâ lacus abluit undâ.

Le Poëte célebre dans le caractere (28) des *Zougois* l'amour de la liberté. Mais il les appelle en même temps

(26) Oſuald *Miconius*, en allemand *Geiſſheuſer* ou *Geiſheuſler*, de Lucerne.
(27) Géog. lib. IV & VII, &c.
(28) On parloit un jour devant *Louis XV* de M. le Baron de *Zur-Lauben*, Colonel (*) du Régiment de ſes Gardes-Suiſſes : un Courtiſan connu par

(*) Béat-François-Placide, Baron *de la Tour-Chatillon-Zur-Lauben*, né à Zoug le 15 Juin 1687, & mort à Paris le 31 Décembre 1770, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, & Lieutenant-Général des armées du Roi, Planche, n°. 203, portraits, n°. 4.

Sollicitoſque ſui, peuple attentif ſur la conſervation de ſon Etat, ſentiment naturel à tout homme & particulierement aux Républicains. *Glaréan* finit ſon tableau par celui du local de la ville de *Zoug*, adoſſée à des collines verdoyantes, ayant ſur ſa droite une riche plaine, & en face un lac d'une eau limpide.

Le Canton de *Glaris*, de Religion mixte, offre des mœurs qui malgré l'éloignement où il eſt de la Savoie, retracent l'induſtrie des peuples limitrophes du lac de *Genève* & de celui d'*Anneci*. Le Miniſtre de *Schwanden*, au Canton de *Glaris*, M. Chriſtophe *Trumpi*, nous les dépeint dans ſa Chronique (29) ſous une face eſtimable: je vais donner la traduction de ſon texte allemand.

« Voici le moment où je dois tracer le caractère, la » conſtitution phyſique, le naturel & les mœurs du peu- » ple *Glaronois*. Mais il n'eſt plus d'uſage de caractériſer » avec exactitude les nations. On trouve par-tout des » vertus & des vices, des têtes lourdes & ſpirituelles, » des gens bien portans & des malades, de grands & » de petits talens, des uſages & des abus, des bonnes » mœurs & des mœurs corrompues. Je ne veux pour- » tant pas négliger abſolument ici ces objets, & je dirai » un mot en paſſant de la ſalubrité de notre climat, de

---

ſon caractere intriguant, vouloit jetter un grain de malignité dans l'éloge qu'il en faiſoit. Le Roi dit, en regardant fixement l'épilogueur : *Ce que je ſais de Zur-Lauben, c'eſt qu'il ne m'a jamais menti.* Superbe éloge de l'ami de la vérité, par un Monarque qui a toujours déteſté la fauſſeté, & dont les graces avoient été ſouvent payées de la plus grande ingratitude.

(29) Chronique du Canton de Glaris, p. 111-120, & 122-126.

» la force des habitans, de leurs aptitudes, de leurs talens, » de leur application aux ſciences, & du degré de poli- » teſſe acquiſe qu'on remarque parmi eux; je ferai auſſi » quelques obſervations ſur les reproches qu'on fait aux » *Glaronnois.*

» En général notre pays peut ſe flatter de reſpirer un » air pur & ſalubre; il n'y a guere que les parties baſſes, » comme *Bilten* & *Urnen*, qui paroiſſent ſouffrir de l'in- » tempérie & des vents. Avouons-le cependant, nos ha- » bitations, faites de limon, ſont auſſi fragiles que dans » tous les autres diſtricts. Le luxe, le deſir de vivre avec » volupté, l'uſage habituel & exceſſif du vin, nous ont » fait connoître un plus grand nombre de maladies qu'on » n'en connoiſſoit autrefois, lorſque l'on vivoit avec plus » de modération, & que l'on ſe contentoit d'une nour- » riture ſimple & du laitage. Il eſt auſſi de la juſtice di- » vine que les excès, les vices, les déſordres ſoient pu- » nis, & que quand des mœurs étrangeres ont pénétré » juſque dans des coins & recoins de la terre, & y ont » apporté des beſoins factices, & le goût d'une infinité » de nouveaux plaiſirs, tous également dangereux, elles » ſoient ſuivies des mêmes maux qu'elles engendrent ail- » leurs.

» On peut obſerver qu'outre les ravages que la petite » vérole fait de tems à autre, la fièvre, la phthiſie de dif- » férentes eſpeces, la dyſſenterie & la pleuréſie, ma- » ladies quelquefois épidémiques, dominent dans le » pays, & qu'elles y enlevent beaucoup de monde. Les » attaques d'apoplexie y ſont également fréquentes. Néan- » moins les Glaronnois ſont doués d'une forte conſtitu-

» tion, & on trouve dans le peuple des hommes d'une » grande taille. Il y a même des exemples qu'on y par- » vient à l'âge déſigné dans les livres de *Moïſe*, depuis » ſoixante-dix, juſqu'à quatre-vingt-dix ans.

» A l'égard de l'induſtrie, des talens & des diſpoſitions » naturelles des *Glaronois*, tous ceux qui connoiſſent le » pays, avouent qu'on trouve parmi eux de bonnes têtes, » des hommes éclairés, & d'un jugement ſain, & qu'il » n'eſt pas rare de voir, même dans le peuple, des ſujets » doués d'une bonne judiciaire & d'une mâle éloquence. » La Maiſon-de-Ville ne manque certainement pas de » Magiſtrats, de l'une & l'autre Religion, qui montrent » une très-grande intelligence, beaucoup de ſageſſe, & » qui ſavent rapporter avec préciſion & avec juſteſſe les » circonſtances d'une affaire, quelque compliquée qu'elle » ſoit, donner les conſeils les plus approfondis & les plus » ſalutaires, & porter les jugemens les plus ſains & les » plus exacts. Les *Glaronois* ont de l'aptitude pour les » ſciences. Le ſeizieme ſiecle nous offre une claſſe diſtin- » guée d'hommes recommandables de ce pays, qui les ont » cultivées avec ſuccès; Lorit *Glaréan*, *Ægidius*, ou » *Gilles* de *Tſchudi*; un *Schuler*, un *Brunner*, &c. Le » célèbre *Zuingle*, qui avoit été un tems Curé à *Glaris*, » y ranima les études. Dans notre ſiecle on peut citer nom- » bre de *Glaronois* qui ſe ſont appliqués aux ſciences, » & qui ont mérité d'être gradués en Droit & en Mé- » decine dans pluſieurs Univerſités».

M. *Trumpi*, après avoir fait l'éloge des Miniſtres de ſa Communion, dit qu'on trouve dans le Canton pluſieurs Bibliotheques de particuliers, d'un bon choix, & que le goût

goût des connoiſſances y eſt généralement répandu. « Les » Réformés du Canton ont une Bibliotheque publiq ue » C'eſt à *Zurich* & dans l'Univerſité de *Bâle* que la jeu- » neſſe acheve les études qu'elle a commencées chez ſes » parens, ſous des maîtres nationaux ou étrangers. Les » Catholiques étudient ordinairement dans les Abbayes » de *Pfeffers*, du *Neuf-Saint-Jean* dans le Toggenbourg, » d'*Einſidlen*, & à *Lucerne*. Pluſieurs penſions d'écoliers » en France, dans le Milanez & à *Turin*, leur ſont d'un » grand ſecours.

» Tous les gens riches en général, les Militaires » & les Commerçans apprennent les langues étrange- » res, mais le françois de préférence à l'italien. Beau- » coup d'individus du peuple, qui courent par le mon- » de, poſſedent aſſez bien ces langues, & parlent ai- » ſément le françois, l'italien, l'anglois & le hollan- » dois.

» A l'égard de l'urbanité dans les manieres, & de l'uſage » du monde, on trouve, non-ſeulement dans les familles » de marque parmi les Officiers & parmi les perſonnes de » conſidération qui ont reçu une éducation diſtinguée dans » leur patrie ou chez l'étranger, une connoiſſance déli- » cate du monde, de la Société civile & des manieres » de Cour; mais on obſerve encore parmi la majeure partie » du peuple un *ſavoir-vivre* qui montre qu'il n'ignore point » ce que c'eſt qu'être poli, affable & décent. Auſſi re- » marque-t-on entre nos payſans & ceux d'ailleurs une » différence à cet égard très-remarquable. Les payſans » du Canton de *Glaris*, & ceux du Val de *Sanen* au » Canton de *Berne* méritent, à cauſe de leur intelligence,

» de leur pénétration & de leur facilité à ſe former aux » bons uſages, le premier rang parmi les payſans de la » Suiſſe. Beaucoup d'entr'eux ſortent jeunes de leur pays, » acquierent une grande expérience dans leurs courſes, » & ſavent à leur retour entretenir ſur bien des objets; » ils s'inſtruiſent tous des affaires de la République & » des intérêts de la Suiſſe; & les bonnes têtes du peu- » ple ſavent ſouvent s'exprimer dans les dietes d'une ma- » niere qui étonne les citoyens des Cantons-villes. Il eſt » vrai auſſi que l'orgueil de la liberté entretient dans beau- » coup d'individus peu éclairés, ou ſans vocation à la » Magiſtrature, la préſomption ridicule de ſe croire capa- » bles de traiter des affaires les plus délicates & les plus » importantes, & de porter les jugemens les plus ſains. » De tels gens s'imaginent dans une *Landſgemeind*; ou » aſſemblée du peuple, tenir la place des Empereurs & » des Rois, ou ont la téméraire prétention de diriger » les intérêts de l'Etat & de l'Egliſe, le verre à la main » ou la pipe à la bouche. — Dans beaucoup de Com- » munautés du Canton l'habillement eſt preſque généra- » lement celui des villes, & montre une ſorte de luxe » qui influe ſur les mœurs anciennes, & en fait craindre » la dégénération. Les parties de plaiſir, & ſur-tout » celles au cabaret ſont fort en uſage parmi nombre de » citoyens, & dérangent ſingulierement l'économie do- » meſtique. Il y a plus, on croit ſe donner un air de » diſtinction, en adoptant dans cette ſphere circonſ- » crite les bals, & y laiſſant introduire les autres amu- » ſemens de ce genre. Le grand *Haller* a eu bien raiſon » de dire » :

Garde fidelement l'ancienne ſimplicité, & tu continueras d'être heureux; le faſte & le libertinage ſappent le fondement d'un pays.

M. Trumpi continue ainſi ſes remarques ſur le Canton de Glaris. « *Hubner* (30) écrit dans ſa Géographie que les » *Glaronois* ſe familiariſent aiſément avec l'idée du *ſuicide*, » & que, pour des légers chagrins, ils ſe donnent la mort; » mais ce reproche n'eſt pas fondé : je ne diſconviendrai » pourtant pas qu'il n'y ait eu parmi nous des malheureux » qui ont abrégé leurs jours, les uns victimes d'une noire » mélancolie, & les autres travaillés par des affections » criminelles. Mais de pareils exemples d'affliction ou » d'horreur ſont auſſi rares parmi nous qu'en aucun » endroit du monde, & ce peuple en général aime la vie, » comme par-tout ailleurs. M. (31) *Fueſſlin*, de Zurich, » prétend avoir remarqué dans les *Glaronois* une ſorte de » nation ruſée & avide du gain. Mais quelles ſont les na- » tions où l'eſprit d'intérêt ne ſoit pas dominant juſqu'à un » certain dégré. *J'avoue*, *dit M. Trumpi*, que je deſi- » rerois dans la plûpart de mes compatriotes plus de cet » eſprit de réſignation qui porte à ſe trouver content de

(30) Jean *Hubner*, Recteur de l'Ecole de Hambourg, mourut en cette ville le 21 Mai 1732, à 63 ans; ſon principal Ouvrage eſt une *Géographie* très-eſtimée, de l'Allemagne. Elle a été traduite de l'allemand en françois, & imprimée à Bâle en 1757, en ſix volumes *in*-12. On reproche à l'Auteur, qui étoit *Luthérien*, un ton continuel de déclamation contre les *Catholiques*.

(31) Topographie de la Suiſſe, tome II, p. 413. Zurich, 1766, *in*-8°; *ſeconde édition*.

» ſon ſort, & à plier ſon caractere aux circonſtances ordinaires de la vie. Je leur voudrois auſſi moins de » cette ardeur qui trouble leur repos, en les portant » à courir l'hémiſphere à travers tant de dangers, dans » les vues d'acquérir des richeſſes, afin que l'exemple de » beaucoup d'entr'eux qui, loin de retirer des avantages » réels de leurs courſes, y éprouvent ſouvent les plus » triſtes revers, leur pût ſervir de leçon. Cependant le » deſir de s'expatrier, cette folle ambition d'amaſſer des » richeſſes, ne ſont pas univerſels parmi les Glaronnois. On » trouve parmi pluſieurs d'entr'eux une émulation hon- » nête, une induſtrie intelligente qui leur préparent les » moyens de vivre avec une certaine aiſance; & dans cette » maniere de voir, il n'y a rien que d'honnête. C'eſt peut- » être cette obſervation qui a engagé M. le Profeſſeur » *Faeſi*, de Zurich, à ordonner de rayer, dans la revi- » ſion finale de ſa *Topographie de la Suiſſe*, le vice qu'il » avoit imputé aux *Glaronois* dans une note où il les » préſentoit comme gens à qui l'amour du gain fait man- » quer aiſément à la délicateſſe : *Lucri bonus odor ex* » *re quâlibet*. M. Faeſi peut également avoir obſervé que » le deſir de s'enrichir eſt trop univerſellement répandu, » & les moyens qu'on emploie généralement à cet effet » trop peu nobles en eux-mêmes pour que ſon imputa- » tion puiſſe être judicieuſement faite aux Glaronois en » particulier ».

M. *Trumpi* exalte beaucoup l'eſprit de tolérance qui regne parmi les habitans du Canton de *Glaris*, dans les deux *Communions*, & il fait à ce ſujet des réflexions très-ſolides, & qui ne peuvent tendre qu'à la conſervation

de la tranquillité générale. Il eût été bien à deſirer que les anciens Suiſſes euſſent penſé de même à la naiſſance du ſchiſme qui les arma les uns contre les autres. Mais la nouvelle Théologie vouloit forcer l'ancienne à embraſſer ſes leçons. Heureuſement on eſt revenu de cette prétention.

Joignons aux obſervations de M. Trumpi quelques remarques de M. Ramond ſur le Canton de Glaris, dans ſes notes ſur les Lettres (32) de M. William *Coxe*.

« Les pâturages les plus élevés de la Suiſſe tapiſſent les » plates-formes de ſes montagnes, & l'œil y cherche avec » intérêt les habitations & les troupeaux qui ſont les » colonies du Canton. Tout vient de ces Alpes, puiſ- » que c'eſt-là que le bétail ſe multiplie; les établiſſemens » de la politique ne ſont rien ici à côté de leurs prairies. » Qu'eſt-ce, en effet, que ces petites manufactures qui » naiſſant d'un projet, meurent d'une concurrence, & » qui, ſe jouant de l'exiſtence des hommes, ſe plaiſent » un moment à augmenter la population pour livrer en- » ſuite à la faim ce qu'elles ont promis de nourrir? — » Tout ce qui tient à la mode change comme elle, & » tous les produits de l'induſtrie peuvent manquer aux ha- » bitans des Alpes: leurs montagnes ſeules ne les tromperont » point : elles ſont les garans éternels de leur richeſſe & » de leur liberté, mais elles marquent en même temps à » leur population un terme qu'il leur ſeroit funeſte de » franchir; les moyens de l'augmenter, en dépit de leur

(32) Tome I, p. 81, 82. Paris, 1781, *in*-8.

» ſol, ſont entre leurs mains ; mais ils ſeront punis de » les avoir employés par le luxe, la perte des mœurs, » l'inégalité des fortunes, & peut-être l'oppreſſion ». C'étoit auſſi l'opinion d'un Magiſtrat ſenſé de la Démocratie de *Glaris*, qui avouoit à M. *Ramond* qu'il voyoit avec regret les petites manufactures de ſon Canton. *Elles créent*, diſoit-il, *une race ſans vigueur & ſans courage au phyſique & au moral ; elles augmentent les hommes ſans augmenter les heureux ; & la richeſſe apparente qu'elles procurent momentanément dans un pays où le ſol ne produit point les objets ſur leſquels l'induſtrie s'exerce, varie ſuivant les concurrences, diſparoît au gré de la mode, & ſe transforme ſouvent en une miſere bien réelle, puiſqu'en ſe diſſipant elle laiſſe ſans reſſource une race qu'elle a créée. Le Canton de Glaris a déjà éprouvé de ces triſtes viciſſitudes, & les vrais patriotes ſe ſont fortement elevés contre certaines branches de commerce, trop ſeduiſantes parce qu'elles n'exigent qu'un travail aiſé, & qu'elles promettent un lucre aſſez conſidérable. Déjà ces petites manufactures ont ravi au peuple quelque choſe de ſon energie. Les jeux de la lutte, du jet, du ſaut ſont tombés en déſuétude ; les habitans de la plaine forment déjà une race diſtincte de celle des montagnes pour la force, le courage & la richeſſe. Il ne faut pas deux races d'hommes dans un pays vraiment libre.* Ainſi raiſonnoit le Magiſtrat de *Glaris* ſur ſa Patrie. Et après d'auſſi ſolides réflexions, peut-on concevoir qu'il y ait encore dans pluſieurs endroits de la Suiſſe des perſonnes qui aient la préſomption de croire que, pour rendre heureux les individus de leur état, il faut leur inſpirer le goût abſolu du com-

merce ? Et, pour appuyer leur ſyſtême, citeront-ils encore gravement l'exemple de l'Angleterre qui entretient le commerce par la navigation ? mais quelle différence entre les Iles britanniques, & un des Cantons de la Suiſſe, même le plus conſidérable.

On trouve un Tableau politique & moral du Canton de *Glaris* dans un diſcours (33) écrit en allemand, & qui a pour auteur un Miniſtre de la Paroiſſe de *Mate* dans le même Canton, M. Jean-Jacques *Steinmuller;* ce diſcours fut tenu à *Glaris* le 1 Mai 1765 devant une Société de diſtinction qui en demanda l'impreſſion. L'Orateur, vivement touché des troubles dont le Canton étoit menacé par un eſprit de faction qui, ſous le maſque du Patriotiſme, ſoulevoit par des imputations inſidieuſes le peuple contre les Chefs de l'Etat, adreſſa ce diſcours à l'aſſemblée générale. On y obſerve une vive peinture des abus attachés au pouvoir légiſlatif & arbitraire du peuple. L'ignorance, les préjugés, le moindre nuage d'inquiétude le rendent docile à toutes les impulſions d'une faction égoïſte, vindicative & qui peut prédominer. Celui-ci flatte adroitement ſa cupidité en lui offrant la dépouille des familles dont elle a préparé la chute. La création d'une Chambre ardente, ſervilement dévouée aux auteurs des troubles, ſera l'inſtrument propre à écraſer les anciens Magiſtrats, les *Démagogues* en ſeront les Dictateurs. *Ariſtide* même, s'il revenoit au monde, n'échaperoit pas à leurs attaques.

(33) Imprimé en 1765, & réimprimé en la même année, mais ſans nom d'Imprimeur, ni du local, *in*-12, contenant 24 pages.

L'orage dure tant qu'il y a à prendre, & ce même peuple, qui s'eſt prêté à toutes ces illuſions, tourne ſouvent à la fin de la piece ſa fureur contre ſes inſtigateurs, il les flétrit, révoque les ſentences d'exil & de proſcription dictées par la haîne & la violence, rappelle & rétablit les anciens Magiſtrats, ou du moins leur reſtitue l'honneur, mais jamais il ne leur rend l'argent des amendes auxquelles la Chambre ardente les a condamnés, quoique la création de ce Tribunal extraordinaire n'ait pu tenir ſa premiere exiſtence que de l'aveu & de l'approbation de ce même peuple.

M. *Steinmuller*, après avoir dépeint les déſordres de la Démocratie une fois ſoulevée, apoſtrophe ainſi l'aſſemblée du Canton de *Glaris*. (34) *Oui, la conſtitution de notre Gouvernement eſt une régence libre, & elle pourroit être heureuſe, ſi en effet les hommes pouvoient ſe rendre heureux. Mais notre folie gâte tout. Le mot de* LIBERTÉ *eſt pour celui-ci un mot qu'il ne comprend pas, & pour cet autre un mot véritablement magique. Hommes de Glaris, vous êtes libres, pour ne pas dependre de la volonté arbitraire, de l'intérêt perſonnel, du pouvoir illimité, de l'avarice & des menaces d'un maître abſolu; mais vous n'êtes pas cenſés libres, tels que ſont les animaux ſauvages dans les bois. Comme hommes vous êtes ſoumis aux loix de la raiſon, de l'honneur, de l'équité, de la vérité, aux loix immuables & éternelles de la vertu; comme membres de la Société, comme habitans de votre Canton, vous êtes ſoumis aux loix qu'exigent & que rendent indiſpenſables la néceſ-*

(34) Ibidem, p. 16, traduction du texte allemand.

ſité

ſité, l'utilité, le bon ordre & la ſureté de la propriété. Voilà en peu de mots le vrai caractere de votre liberté, vous-mêmes vous dictez ces loix.

Avant de terminer mes obſervations ſur les mœurs du Canton de *Glaris*, je rapporterai un trait magnanime d'un Curé du bourg de ce nom. Il ſeroit à ſouhaiter que le même eſprit, qui animoit ce reſpectable Paſteur, fût également préſent à tous les Eccléſiaſtiques de la Suiſſe. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'on s'y plaint des uſurpations que la *Simonie*, maſquée ſous diverſes formes, a faites dans la nomination aux Cures, aux Canonicats & à d'autres Bénéfices. Le Curé de *Glaris*, Prêtre d'une vie très-exemplaire, donna, un ou deux ans après ſa nomination, une preuve bien orthodoxe de ſa morale rigide; il venoit d'apprendre, par un diſcours vague, que quelques-uns de ſes parens & amis avoient à ſon inſcu ſollicité par argent ou par promeſſes pluſieurs habitans de ſa Paroiſſe à lui donner leurs voix pour la Cure de *Glaris*. Savant Théologien, il ſe rappelle dans l'inſtant toutes les déciſions canoniques contre la *Simonie*, & le Dimanche ſuivant où il devoit officier, il s'en va poſer ſon étole ſur le grand autel en préſence de tout le peuple, & lui expoſe ſa douleur profonde du zele téméraire que ſes parens ou amis avoient montré en cherchant à gagner des voix par argent ou par promeſſes pour le faire elire Curé. Il leur jure que, s'il l'eût ſu plutôt, il n'eût jamais accepté la nomination; que toute la manœuvre s'étoit paſſée à ſon inſu; & que pour preuve de ſon innocence, il réſigne préſentement ſa place dont il ſe déclare indigne à cauſe de la démarche ſimoniaque qui avoit été faite pour lui.

A cet aveu, tout le peuple, attendri juſqu'aux larmes, & plein de reſpect pour les vertus de ſon Paſteur, lui fit les inſtances les plus preſſantes pour l'engager à garder ſa place, & ils lui déclarerent tous d'une voix unanime qu'ils lui confirmoient le titre de Curé, & l'obligerent enfin par leur empreſſement à reprendre les fonctions de Paſteur.

Pour dépeindre les mœurs des *Appenzellois*, j'emprunterai la plume d'un *Miniſtre* de leur pays, dont je traduirai le texte allemand. Gabriel *Walſer*, Paſteur de la Paroiſſe *Zum-Speicher*, a donné, en 1740, une Chronique (35) du Canton d'*Appenzell*, dans laquelle il décrit les mœurs, la nourriture, la conſtitution perſonnelle, l'habillement, la langue & le commerce des habitans de ce pays.

« Les mœurs de ce peuple, *dit cet Hiſtorien*, ne ſont pas » uniformes, elles dépendent principalement de l'édu- » cation. Ceux que l'on inſtruit avec ſoin apprennent à bien vivre, les autres conſervent l'habitude de » vivre ſans gêne & en pleine liberté. Ils ſont ordinairement » diſſimulés, malins, ruſés, laborieux, vaillans, & ſans » contrainte. On trouve parmi eux d'heureux génies, propres à apprendre toutes ſortes d'arts & de ſciences, » & même à faire des inventions utiles. Leur maxime » favorite eſt de ſe montrer ſouvent idiots ou ſimples, » dans les vues de ſonder les autres, ou pour ſavoir » régler leurs actions. Et quoiqu'ils faſſent en géné-

(35) A Saint-Gall, *in*-8., *avec fig.*, p. 37-41, en allemand.

» ral plus d'état de la ſincérité que de la politeſſe, ils
» affichent vis-à-vis des étrangers d'amitié & toutes les
» offres de ſervice; & lorſqu'ils vivent hors de leur pays
» avec des peuples civiliſés, ils contractent une maniere
» de vivre louable. Ils ſont actifs & habiles dans le com-
» merce & le trafic, & la plus grande partie du temps
» avec probité & candeur. On trouve néanmoins que ces
» qualités, autrefois ſi générales dans ce peuple, ſont
» éteintes dans quelques-uns de ſes individus. Ils ont ſou-
» tenu par beaucoup d'actions la réputation de leur va-
» leur, tant au dedans qu'au dehors; ils ſont unis enſemble,
» & difficilement un *Appenzellois* trahira un de ſes compa-
» triotes, quand il eſt chez l'étranger. Les femmes ſont
» très-fécondes. Mais comme le pays ne pourroit ſuffire
» à la nourriture d'une ſi grande population, beaucoup
» d'Appenzellois vont dans les pays étrangers, ou entrent
» dans le ſervice militaire; ainſi ils ont toujours mérité
» d'être réputés une nation martiale. On obſerve que, quand
» ils ont été une fois au feu, & qu'ils ont vu répandre le
» ſang, ils en deviennent d'autant plus acharnés, & ne
» ſavent ce que c'eſt que de fuir. Mais un grand nombre
» d'entr'eux eſt ſujet au *mal du pays* que les Médecins
» modernes nomment la *Noſtalgie* (36) ou la *Noſtomanie*,
» qui les enleve ſouvent dans la vigueur de l'âge. On at-
» tribue la cauſe de cette maladie à un air ſubtil & délié

(36) La *Noſtalgie*, ce mot a pour racines deux mots grecs qui ſignifient *retour* dans la patrie, & le *chagrin* d'en être abſent. La *noſtomanie* déſigne un dérangement du cerveau, occaſionné par les obſtacles qui empêchent le retour dans le lieu natal. La *philopatridomanie* motive le même délire.

» auquel on n'eſt pas habitué, ou au ſouvenir de la liberté » naturelle du pays, ou à la privation du lait dont on » avoit coutume de ſe nourrir ».

« Les *Appenzellois* aiment extrêmement la liberté, » les vieilles coutumes & les anciens uſages. En général » ils déteſtent les nouveautés, & ils diſent communé- » ment : *les nouveautés n'operent rien de bon, nous vou- » lons nous en tenir à notre ancienne maniere.* Ainſi, infa- » tués de cette maxime qui beaucoup de fois eſt mal fon- » dée, ils mettent très-ſouvent de côté, & négligent » pluſieurs réformes & inſtitutions qui ſeroient très-utiles » au pays, pour le bien de la Religion & du Gouverne- » ment civil ».

« Par l'amitié & par la bienveillance, on peut gou- » verner facilement ce peuple ; mais ſi on uſoit envers lui » de manieres piquantes, de railleries & qu'on employât » la force, il romproit dans l'inſtant ſes chaînes ; tant » qu'ils voient régner l'union parmi leurs *Préſidens*, ils » reſtent en bon ordre : mais la diſcorde ſe mêle-t-elle » entre les Chefs, le peuple eſt très-porté à l'eſprit de » faction ».

« Leurs défauts ſont d'être pour la plupart groſſiers, » intéreſſés, avides d'argent ; on les accuſe auſſi d'être » diſſipateurs, diſſimulés & ruſés. Quelques-uns montrent » de la vanité dans leur habillement & en faiſant bâtir » de grandes maiſons. La plûpart ſe marient trop tôt ; ces » unions trop précoces énervent l'un & l'autre ſexe, & » répandent dans les ménages les peines & les inquié- » tudes ».

« Ici la jeuneſſe n'eſt pas élevée délicatement, mais rude-

» ment, & les jeunes gens s'exercent à la lutte, à faire » des ſauts, à lancer des pierres, &c. Le Magiſtrat & » les Miniſtres de la Religion les détournent, autant qu'ils » le peuvent, du jeu & de tous les exercices efféminés. » Ils leur prêchent d'aller à l'école, d'apprendre de bons » métiers, & d'être laborieux ».

M. *Ramond*, qui a commenté les lettres de M. *William Coxe* ſur l'état politique, civil & naturel de la Suiſſe, obſerve (37) qu'on ne peut arracher à leur terre natale les bons Paſteurs de l'*Appenzell;* il les dépeint comme gens ſimples & gais, quoiqu'induſtrieux, & il écrit qu'ils charment par la douceur de leurs mœurs, & intéreſſent par l'aménité de leur eſprit. Toute la Suiſſe cite les bons mots qui leur échappent en foule, & dont les uns ſont piquans par leur vivacité, les autres ſinguliers par leur naïveté. Ils ont coutume de tutoyer l'étranger, & j'ai ouï dire à des Capucins qui ont un Couvent au Bourg d'*Appenzell*, qu'avant que d'y aller, ils ſont obligés d'apprendre le vocabulaire *appenzellois*, pour comprendre le peuple lorſqu'il ſe confeſſe. Les *Appenzellois* tutoyent les Peres dans le confeſſional; ils déſignent les péchés par des expreſſions maſquées, & pour en marquer le nombre, ils diſent au Pere de le deviner. Le Confeſſeur dit bonnement un nombre, le pénitent en rabat alors, ou l'augmente, ſuivant que la conſcience le lui dicte; & pour ſpécifier l'addition ou le rabais, ils ſe ſervent de termes ſignificatifs, tels que ceux dont on uſeroit parmi les Commerçans.

---

(37) Tome I, p. 42, 43. Paris, 1781, *in*-8°.

Le luxe a auſſi pénétré dans le Canton d'*Appenzell*, & particulierement parmi les *Réformés*. Mais ce n'eſt pas la vie paſtorale, ainſi que l'obſerve M. *Ramond* qui l'a introduit; il doit ſes progrès aux différentes branches de commerce qui y ont apporté l'aiſance & même la richeſſe. Il eſt bien difficile de croire que la vie paſtorale amene le luxe. Les Bergers des Alpes que l'immortel *Haller* a chantés, n'ont encore jamais été attaqués du deſir d'avoir de riches ameublemens; ils ne ſavent ce que c'eſt que l'élégance faſtueuſe des bâtimens.

J'ai dit que les *Appenzellois* ſont ſujets au *mal* (38) *du pays*, en allemand *heimweh*, ſorte de noire mélancolie ou de langueur, qui attaque par degrés les montagnards, & particulierement ceux de la Suiſſe, lorſqu'ils ſont hors de leur patrie. Les effets de cette maladie, produite par le vif regret de ne plus être dans ſon lieu natal, & par le deſir immodéré de le revoir, ſont ſouvent aſſez funeſtes pour cauſer la mort. On en a vu de fréquens exemples dans les régimens ſuiſſes, parmi les jeunes recrues, nouvellement ſorties des montagnes, particulierement de l'*Appenzell*, de l'*Entlibuch* de Lucerne, de l'*Ober-Land* de Berne, de la *Gruyère* de Fribourg, &c. Mais lorſque l'on voit que le mal augmente, en deſſéchant le

---

(38) Jean-Jacques *Harder*, de Bâle, *Diſſertatio de Noſtalgia*, Baſileæ, 1678, *in* 4°.

Jean-Jacques *Scheuckzer*, de Zurich, *Hiſt. Nat. de la Suiſſe*, tome I, p. 86-91 & 470, Zurich, 1646, *in* 4°, *avec fig.*, en allemand.

Diſſertation ſur la maladie du pays, p. 113, dans le Journal étranger, Octobre, Paris, 1758, *in*-12, &c.

malade, le Capitaine, ami de l'humanité, ne manque jamais de lui donner ſon congé; ſans cette grace, la maladie feroit de ſi rapides progrès, qu'elle enleveroit infailliblement le ſujet. Mais il eſt ſouvent arrivé que le ſoldat ayant le congé en poche, & par conſéquent étant certain de la liberté de retourner chez lui, eſt pourtant revenu au bout de peu de mois à ſa Compagnie, ou que même en chemin la honte de ſon découragement & la crainte d'en être raillé dans ſa patrie, l'ont fait retourner au drapeau. Je parlerai encore ailleurs de cette maladie, à l'article du *Cornet des Alpes* ou des *vaches*, dans le Chapitre des *Uſages*.

On m'a aſſuré que le *ſuicide* eſt auſſi aſſez fréquent depuis quelques années dans le Canton d'*Appenzell*. Je trouve dans un Journal (39) allemand de 1776 l'extrait d'une lettre qui contient la Deſcription d'une aſſemblée générale du peuple, tenue à *Trogen*, dans le Canton d'*Appenzell-extérieur*, le 5 Mai de cette année; il s'y paſſa une ſcène pleine de ruſe pour l'élection du *Landamne* ou Préſident; le voyageur allemand, qui en avoit été témoin oculaire, s'écrie à la fin de ſa relation : *Voilà une liberté ſans ſincérité, ſans vertu, ſans vigueur, ſans patriotiſme. Quel fantôme honteux! Ce n'eſt pas là une liberté; l'eſclavage eſt plus heureux.* L'Auteur fait enſuite une excurſion ſur le luxe étranger qui s'eſt gliſſé en Suiſſe. Il dit que ſes habitans ont commencé par avoir honte

(39) *Deutſches Muſeum*, Section ſeptieme, Juillet, 1776, p. 650-654. Leipzig, Weygand, *in*-8°.

de leurs grandes culotes, puis de leurs têtes, & enfin de leur cœur, & il finit ainſi ſon exclamation : *Préſentement ils ſont ce que nous ſommes.* Mais il y a bien des objections à faire contre les remarques de cet Obſervateur critique, ainſi que contre celles du Miniſtre *Walſer*, qui prêche aux *Appenzellois* l'établiſſement des Maîtres d'école dans leurs villages. On a obſervé en Suiſſe que les branches du Commerce ne s'y ſont tant étendues que depuis que le payſan a appris à lire & à chiffrer. Les progrès littéraires de la *gent ruſtique*, depuis l'établiſſement des écoles dans les campagnes, ont été tels, & particulierement dans la Suiſſe *Romande* ou *Françoiſe*, que les payſans y liſent la gazette, & même l'Hiſtoire des *Révolutions d'Angleterre.* De telles connoiſſances parmi un peuple agreſte peuvent-elles donner à la conſtitution de la République une ſolidité inébranlable? L'événement qui a manqué de renverſer au mois de Mai 1781, un des plus conſidérables Cantons, ſans le prompt ſecours de *Berne*, n'auroit-il pas ſa racine dans l'établiſſement trop prolixe des Maîtres d'école? L'un de ces *Inſtructeurs* publics fut, il y a bientôt dix-neuf ans, la cauſe d'une émotion populaire dans le Canton de *Schweitz*; il paya de ſa tête ſa témérité au moment que l'embraſement devenoit général; l'Abbaye d'*Einſidlen* doit en conſerver la mémoire dans ſes annales. Le Maître d'école, au *Sattel*, avoit juré ſa perte.

Les mœurs des Griſons offrent des remarques intéreſſantes; c'eſt un peuple limitrophe de la Suiſſe, de l'Allemagne & de l'Italie, & qui par conſéquent réunit pour ainſi dire dans ſon caractère celui de tous ſes voiſins.

Le

Le Duc de *Rohan*, qui devoit assurément bien connoître les *Grisons* de son tems, dit dans ses Mémoires (40) :

« Les Chefs des ligues étant avertis de quelqu'affaire » importante, intiment les Diettes (en allemand *Beytag*), » où la matiere étant préparée, elle se porte aux Com- » munes, lesquelles sont le Magistrat du pays; car l'Etat » des Grisons est purement populaire. Jusques-là il semble » qu'il y ait en ce pays-là quelqu'apparence de gouver- » nement; mais le malheur est que ce n'est qu'une simple » apparence, & que l'effet n'y est point; car dans ces » Communes tout dépend de quelques-uns des princi- » paux, & le plus souvent la plus grande part d'eux dé- » pend de qui plus leur donne. Ils prennent argent de » divers Princes, & chacun porte le parti de celui de » qui il est gratifié. De-là viennent les divisions & factions » dans le pays. L'envie y regne plus qu'en lieu du monde; » & il est à remarquer qu'il ne s'y rencontre pas deux per- » sonnes dans lesquelles on puisse dire avec vérité qu'il » y ait sincere amitié. Celui qui voit son compagnon » enrichi de l'argent de France, fait naître occasion de » trouble pour se faire rechercher par la Maison d'Au- » triche; de-là se font plusieurs bonnes maisons. Cepen- » dant le Public demeure dans une extrême pauvreté, » le trésor de la République étant si modique, qu'à peine » y a-t-il de quoi pour envoyer des Messagers à pied par

(40) Mémoires & lettres de Henri, Duc de Rohan, sur la guerre de la Valteline, tome I, pag. 233-237, Genève & Paris, 1758, *in*-12, *avec figures.*

» les Communes, leſquelles ſe laiſſent entierement con-
» duire, ſans avoir autre mouvement que celui qui leur
» eſt donné par la fantaiſie de ceux qui y ſont les plus
» puiſſans.

» Les Miniſtres des Princes en ce pays-là ſe trouvent
» ſurpris par l'inſtabilité de ce gouvernement; car croyant
» avoir bien opéré, ſur le point de voir l'effet de leur
» négociation, voient inopinément arriver une nouvelle
» tempête. Souvent une choſe paſſée avec commun con-
» ſentement dans une aſſemblée, ſi quelques jours après
» elle vient à être agitée dans une ſuivante, elle s'y trouve
» rejettée ou miſe en doute par la plupart de ceux qui
» l'avoient auparavant approuvée; de ſorte que faire fon-
» dement ſur leurs délibérations, n'eſt autre choſe que
» bâtir ſur un ſable mouvant. Car bien que l'argent y
» domine puiſſamment, encore ſe rencontre-t-il de grandes
» difficultés en la diſtribution d'icelui. Donner à quelques-
» uns ſeulement, c'eſt cabrer & jetter les autres dans le parti
» contraire; donner à tous, c'eſt n'obliger perſonne; ne don-
» ner rien, c'eſt déſobliger tout le monde. Voilà les vraies
» raiſons des fréquentes confuſions de ce pays-là, deſ-
» quelles pluſieurs voient les effets, peu en remarquent
» les cauſes qui ne procedent que du naturel de ces peu-
» ples, leſquels ſe trouvant logés au milieu de diverſes
» nations, ont fait amas de leurs vices, ſans ſe ſoucier
» de leurs vertus. J'entens parler ici en général, excep-
» tant toujours de ces regles univerſelles pluſieurs parti-
» culiers doués de vertu & de mérite, qui ne connoiſſent
» que trop la corruption que je viens de décrire, & la
» déplorent comme un mal qui eſt devenu incurable. Les

» deux Religions, Catholique & Proteſtante, y ont été » établies par Edit général de l'an 1526; & eſt à remar- » quer que parmi tant d'autres déſordres, il y a quelque » regle à cet égard, & que de la diverſité de religion, » il ne ſe voit point naître de diviſions dans le pays, » ſoit parce que le nombre des Catholiques eſt ſi petit, » qu'ils ſont contraints de ſe ſoumettre aux autres, ſoit » parce qu'il y a ſi peu de zèle, que leurs eſprits ne ſe » trouvent point altérés pour ce ſujet ».

La Cour de France, ſur les repréſentations du Duc de *Rohan*, conclut (41) que les *Griſons*, *peuples légers & ſujets à ſe tourner, tantôt d'un parti, tantôt de l'autre, ſelon leurs interêts, faiſoient une vache à lait de leur Valteline, & que quand ils y ſeroient rétablis tout ainſi qu'ils l'avoient deſiré, dès le lendemain ils y feroient naître occaſion de nouveauté pour avoir ſujet de retirer de l'argent d'un côté ou de l'autre.*

« Le Gouvernement (42) des *Griſons* eſt tel, que le » Conſeil des ligues eſt ſouvent ſans pouvoir, & que peu de » perſonnes, avides de choſes nouvelles, ſont capables d'y » introduire changement.

» Les *Griſons* (43), qui ſont ſujets à ſe tourner ſelon » la fortune & ſelon les avantages, projettent de traiter » avec les Impériaux ».

Un obſervateur étranger, en s'arrêtant quelque temps

(41) Ibidem, p. 347.
(42) Ibidem, p. 172, 173.
(43) Ibidem, p. 155.

dans le pays des *Griſons*, peut aiſément diſtinguer quelles nuances du tableau que je viens de copier, y ſubſiſtent encore. Ce pays eſt une (44) exception à la regle qui dit que chaque Etat a ſa dépenſe publique, dont il faut que chaque citoyen paie ſa part. Ici l'habitant ne paie rien à la république, qui n'a nulle dépenſe à faire. La petite ſomme qu'elle tire des Bailliages de la *Valteline*, de *Chiavenne* & de *Bormio*, eſt miſe en rentes. Chaque citoyen eſt obligé de ſervir l'Etat pour rien, & il n'y a pas d'emploi qui ne ſoit ſingulierement couru, quoiqu'il exige des dépenſes quelquefois très-conſidérables. La Nobleſſe, diſperſée dans le pays, n'eſt point expoſée à ſe laiſſer corrompre par l'émulation du luxe. On ne connoît que trop ailleurs l'influence des villes ſur les mœurs du cultivateur. Voici la maniere dont on décide les différends dans le pays des *Griſons :* c'eſt à la requiſition de l'accuſateur qu'on aſſemble un tribunal compoſé de douze perſonnes, & il revient à chacun une *Kanne* (une pinte) de vin, & un petit pain. L'affaire ſe juge ſans Avocat, ni Procureur. Mais le moins entendu ou le plus timide amene avec lui un homme éclairé. Si la nobleſſe n'a pas d'objets de luxe, elle en a de lucre, qui pourroient la faire briller. Ce ſont la beauté & la bonté des bêtes à cornes, dont le plus grand commerce ſe fait dans le Milanès. M. *Beckmann* (45), qui fait ces obſervations, aſſure que cette branche de l'économie champêtre eſt encore por-

(44) Journal Encyclopédique, 1780, tome VII, partie I, p. 170-172. Bouillon, 1780, *in*-8.

(45) *Beytraege zur aeconomie*, c'eſt-à-dire, addition à l'économie, à la

tée plus loin dans le pays des *Griſons*, qu'en *Hollande* même.

Les *Griſons* (46) gardent un certain milieu entre les Suiſſes & les Italiens, ils ſont un peu plus vifs que les Suiſſes, & tiennent cette qualité du voiſinage de l'Italie. Mais ils ſont plus francs & plus ouverts que les Italiens, ce qui les approche du caractere des Suiſſes. La liberté, dont ils jouiſſent, les rend gais, hardis, courageux, fiers. Mais elle eſt auſſi la cauſe que le peuple, qui, en tous lieux, abuſe de tout, eſt farouche, emporté & inſolent : ils ſont extrêmement jaloux de leur liberté. L'hiſtoire des *Griſons* nous a conſervé les plus grands traits de valeur, mais en même temps on trouve dans les annales d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre & de France, quelques faits qui ne ſont pas à leur gloire. Mais, comme l'a dit très-bien un moderne : *Quelle nation n'a pas eu ſes vertus & ſes vices, ſes heros & ſes monſtres*.

Luc de *Linda* (47), qui écrivoit en 1655, reproche aux *Griſons* l'âpreté de leurs mœurs, il prétend qu'ils ſont orgueilleux & qu'ils mépriſent les autres nations de l'Univers, au point qu'un Ambaſſadeur avoit dit de leur pays: *O vallées de miſere, & montagnes d'orgueil, bienheureux ceux qui ne l'ont pas vu, & l'ont cru.* Le même Auteur ajoute qu'il y a dans ce pays un auſſi grand nom-

---

thechnologie, à la politique & aux ſciences camérales, ſeconde partie, Gottingue, 1780, *in*-12.

(46) Etat & délices de la Suiſſe, tome IV, p. 86, *derniere édition.*

(47) *Deſcriptio orbis & omnium ejus rerum publicarum*, p. 705, Lugduni Batavorum, 1655, *in*-8., *cum fig.*

bre de nobles pauvres, qu'en aucune contrée du monde; qu'ils travaillent à la terre, & que cependant, au milieu de leur indigence, ils vantent leur nobleſſe. En parlant des uſages particuliers aux *Griſons*, il dit que, lorſqu'ils veulent faire dans le carnaval des parties de danſe, ils marchent en troupe par les villages, étant maſqués & armés de toutes ſortes d'inſtrumens de défenſe. Dans ces promenades, ils plient leurs corps à des attitudes, tantôt gaies, tantôt graves; & enſuite ils prennent par la main les femmes, & frappent avec gaité la terre. Luc de *Linda* aſſure qu'après cette cérémonie les *Griſons* croient qu'ils auront une année fertile.

Les mœurs des *Griſons*, telles qu'elles étoient au commencement du dix-ſeptieme ſiecle, ont été décrites par Charles *Paſchal* dans la (48) relation de ſon ambaſſade près de ces peuples ſous les regnes de Henri IV & de Louis XIII. On en trouve auſſi une exquiſſe dans divers Ouvrages (49) du Chevalier *Fortunat Sprecher* qui, *Griſon* de naiſſance, & Magiſtrat d'une rare expérience, connoiſſoit très-bien le génie de ſa nation. Les *Griſons* d'aujourd'hui ſont auſſi vaillans & auſſi ruſés que leurs ancêtres, mais leur éducation eſt plus maniérée par les ſervices militaires & les voyages.

---

(48) Legatio rhætica Pariſ., 1620, M. Jean-Jacques *Piſcher*, en a donné une traduction en allemand, à Coire, 1781, *in*-8°.

(49) M. Henri-Louis *Leehmann* a publié à *Coire* en 1780, *in* 8., avec des notes curieuſes, une traduction en allemand de la continuation de l'hiſtoire des Griſons, depuis 1629 juſqu'en 1645, écrite en latin par le Chevalier *Sprecher*. J'ai marqué ailleurs les autres Ouvrages de cet Hiſtorien.

Ce n'eſt que (50) depuis 1763 que le college, établi à *Coire*, en 1700, par les Etats des *trois Ligues griſes*, pour l'inſtruction de la jeuneſſe, a pris un certain dégré de perfection. C'eſt la pépiniere du clergé *réformé* dans les *Ligues*. Un autre établiſſement plus moderne & tout auſſi utile eſt celui du College ou *Seminaire*, formé d'abord à *Haldenſtein*, (Baronie libre de l'Empire, ſituée à une lieue de *Coire*, & ſoumiſe ſeulement à la protection des *Ligues*) depuis transféré à *Marſchlins*, château appartenant, ainſi que *Haldenskin*, à la maiſon de *Salis*. On a ſur-tout enviſagé dans cet établiſſement l'éducation des enfans ſous trois rapports, le *cœur*, l'*eſprit* & le *corps*. M. le Baron de *Salis*, de la branche de *Marſchlins*, Miniſtre de France en Griſons, loin de ſe faire illuſion ſur les difficultés de l'entrepriſe, s'eſt placé au centre & au premier mobile des reſſorts qu'il vouloit faire agir, & s'eſt mis par-là en état de vaincre les obſtacles qu'il a rencontrés. Trop délicat pour donner ſur ſa conduite aucun ſoupçon d'intérêt, il n'a eu d'eſpoir que dans ſa propre fortune. Pour cet effet, il a ſacrifié un très-beau château & plus de cent mille livres, il a conſulté les gens les plus éclairés; ſoins, veilles, travaux, ſollicitations, il n'a rien épargné. Comme ſon but dans l'inſtruction étoit de parler aux ſens avant de rien dire à l'eſprit, il a dépenſé une ſomme conſidérable pour acquérir les modeles, gravures, plans, cartes, inſtrumens de toute eſpece néceſſaires à

(50) *Faeſi*, Deſc. topog. de la Suiſſe, tome IV, p. 72, 129, & 241-243. *Tſcharner*, Dictonnaire géogr. hiſtor. & polit. de la Suiſſe, tome II, p. 40, &c.

ſes vues. Suivant ſon plan (51), les enfans ſe trouvent à la fin de leurs cours en état de bien parler le latin, le françois, l'allemand, l'anglois, l'italien, & avoir acquis un grand nombre de connoiſſances dont on ne donne pas la moindre notion ailleurs. L'inſtituteur n'avoit d'abord ſongé qu'aux *Proteſtans*; il a cru devoir ſe rendre plus utile, & admettre dans ce College les *Catholiques* & ceux des autres Communions, avec les ſages précautions qu'on a priſes pour inſtruire les enfans dans la Religion qu'il plaît aux parens d'adopter.

Les mœurs des habitans du *Haut-Vallais*, dont la plus grande partie parle l'allemand, ſont différentes de celles du *Bas-Vallais* qui forme la claſſe des ſujets de la République, & où eſt uſité l'idiôme ſavoyard. On partage le *Haut-Vallais* en ſept *Dizains*, dont *Sion* eſt la Capitale. Ces *Dizains* ſont caractérités par diverſes qualités: on nomme *Sierre*, *l'agréable*, à cauſe de ſa ſituation; *Loiche*, *la forte*, à cauſe de ſon local voiſin de la montagne de la *Gemmi*; *Rarogne*, *la prudente*, à cauſe de la ſagacité de ſes habitans; *Viſp* ou *Vieſche*, *la noble*, parce que la plus grande partie de l'ancienne Nobleſſe du pays réſidoit dans ce bourg où elle avoit une Egliſe ſéparée de celle du peuple, ne voulant pas invoquer le Seigneur dans le même Temple qui renfermoit les roturiers; le *Dizain* de *Brieg*, qui excelle en pâturages, a pour épithete celle de *Dives*, le *Riche*, & *Conches* en allemand; *Goms*, le *Catholique*, à cauſe de ſa fermeté à

(51) On trouve l'extrait de ce plan d'éducation dans le *Mercure de France*, Mars, 1776, Paris, *in*-12, p. 110-122.

ſoutenir

ſoutenir la Religion de ſes peres. *Sedunum caput. Sirrum Amoenum. Leuca Fortis. Raronum Prudens. Veſpia Nobilis. Briga Dives. Gomeſia Catholica.*

Les étrangers (52) obſervent diverſes nuances dans le caractère des habitans du *haut & bas Vallais.* Ils vantent par préférence dans les premiers la généroſité, l'hoſpitalité, le déſintéreſſement & la probité; & ici l'étranger vit preſque pour rien. L'argent eſt rare chez eux; mais auſſi en ont-ils peu beſoin. Les vivres ſont en abondance; il s'en fait de foibles exportations hors du pays; mais ce qu'ils en retirent n'eſt pas appliqué, comme ſouvent ailleurs, à de folles dépenſes, ni aux caprices du luxe. Le Montagnard n'eſt pas oiſif, il trouve ſa ſatisfaction dans ſon activité & dans ſon travail. Celui qui a beaucoup d'argent, l'emploie à ſoulager le malheureux dans la néceſſité. On loue auſſi la politeſſe des habitans du *bas-Vallais;* mais on ne leur trouve pas une généroſité auſſi naturelle qu'aux autres. Les étrangers qui paſſent chez eux en allant en Italie, ou à leur retour, ſont obligés de payer cherement leur écot. D'où vient ce contraſte moral? J'en dirai bientôt la cauſe; mais auparavant je vais décrire une Colonie écartée du *haut-Vallais*, dont la ſingularité pourra mériter l'attention du lecteur.

L'âge d'or (53), le regne d'*Aſtrée* ..... vieilles fables, qu'on n'a la bonté d'écouter que lorſqu'elles ſont embellies des charmes de la poéſie; mais ſi l'on veut en voir

(52) *Faeſi*, Deſcrip. topog. de la Suiſſe, tome IV, p. 253-255.

(53) L'eſprit des Journaux, françois & étrangers, tome VIII, p. 241-244. Paris, Août, 1777, *in*-8°.

la réalité, il faut l'aller chercher en Suiſſe, dans la vallée nommée *Praborgne*, en allemand *Zer-Matt*, ou *Zur-Matt*, autrement *Matter-Thal*, dans le Dizain de *Viſp* ou *Vieſch;* elle occupe un terrein de neuf lieues de longueur, ſur une largeur aſſez étroite, & eſt à dix-huit lieues de diſtance de *Sion*. C'eſt-là qu'on trouve une nation vraiment libre, ſans diſtinction de rang & de préſéance, ſans luxe qui l'énerve, ſans ambition qui la tourmente; défendue par les remparts de ſes montagnes, elle coule des jours dans une paix profonde, & ne s'occupe que de cultiver ſes terres & ſoigner ſes troupeaux. Ce peuple ſoumis aux loix qu'il s'eſt données, en eſt l'obſervateur le plus ſcrupuleux; des mœurs pures, douces, religieuſes, la bonne-foi dans toute ſa naïveté, caractériſent ces habitans généreux & ſimples à la fois, qui ont conſervé tous les anciens uſages, & pour qui l'hoſpitalité eſt une des premieres vertus. Les Procureurs & les Notaires ſont des êtres inconnus dans cette vallée. Eh! que pourroient-ils gagner avec des hommes qui connoiſſent peu l'écriture, & pour qui une convention verbale a la valeur d'un ſerment? Les contrats, quels qu'ils ſoient, s'inſcrivent ſur des morceaux de bois, tels que les ont conſervés nos boulangers; ils n'ont d'autres dépoſitaires de leurs engagemens que ces *tailles* groſſieres qui conſtatent les ventes; les échanges aſſurent les propriétés, contre leſquels il eſt ſans exemple qu'on ait jamais réclamé. Une autre particularité, qui fera d'un ſeul trait connoître ce peuple eſtimable, c'eſt que les ſerrures ſont pour lui un meuble inconnu. Le jour ni la nuit ne ſont jamais troublés par la cupidité d'un voleur ou l'adreſſe d'un eſcroc. Ce

que renferme un bâtiment eſt ſous la ſauve-garde d'un *loquet* de bois, & cette légere précaution, telle que celle dont les *Capucins* uſent dans leurs cellules, fait de chaque maiſon un aſyle que perſonne n'oſe violer. Un mauvais plaiſant ſeroit peut-être tenté de citer ici ce vers d'un des premiers Poëtes de la France :

Pauvres de tout, & riches d'abſtinence.

Mais l'application en ſeroit également fauſſe dans ſes deux parties. Les richeſſes, il eſt vrai, ſont inconnues à *Praborgne ;* mais la pauvreté ne l'eſt pas moins. Tout eſt heureux chez ce peuple cultivateur : c'eſt à la lettre l'*auream mediocritatem* d'Horace; & peut-on ſentir une privation de ce qu'on ne peut pas deſirer? Voilà l'eſquiſſe de ce que l'on voit dans le *Vallais*. Heureux peuple, qui ne connoît pas même par relation tous les maux qui affligent notre globe, toutes les paſſions qui tyranniſent les hommes, tous les maux que nous créons, ſans penſer à nous préſerver de ceux que nous pouvons éviter : ſon bonheur eſt garanti par la nature même, qui ne nous permet qu'avec peine les communications, ſans quoi l'étranger y porteroit bientôt ſes arts, ſes ſciences, ſes talens, ſa cupidité, & bientôt toutes les vertus diſparoîtroient d'une vallée où elles ſe ſont, pour ainſi dire, réfugiées.

Ces bons *Vallaiſans*, dont la vie retrace celle des Patriarches par les vertus & la ſincérité, vivent enſemble comme freres, ſans que rien altere leur union. Si par haſard il s'éleve dans une famille un nuage capable d'en troubler l'harmonie, il eſt dans l'inſtant diſſipé par l'autorité d'un chef ou d'un vieillard dont les jugemens ſont

toujours écoutés avec reſpect & docilité. L'autorité paternelle, ce tribunal, dont on appelle de ſi bonne heure dans nos pays, ne perd jamais dans le *Vallais* de ſon influence & de ſa force, & l'honnêteté des *Vallaiſans* eſt bientôt ſentie par un étranger qui traverſeroit leur pays: dès qu'il s'arrête dans un endroit, on voit ſortir des maiſons voiſines des perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui, portant des vaſes pleins de crême & de lait, des paniers remplis de pain, de fruits ou de fromages, viennent généreuſement lui offrir tout ce qu'ils poſſedent, & s'indigneroient qu'on voulût payer leurs préſens. Cette peinture pourroit paſſer pour un roman, ſi nous n'avions une anecdote à rapporter, qui confirme tout ce que nous venons de dire. M. de *Courten* (pere de M. le Comte de *Courten*, qui eſt aujourd'hui Maréchal-de-Camp, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, & Colonel d'un régiment ſuiſſe de ſon nom au ſervice de France) avoit avancé des ſommes conſidérables aux habitans de *Praborgne*; il n'exiſtoit d'autre reconnoiſſance que les marques faites ſur les *tailles* de bois dont nous avons parlé. A la mort de M. de *Courten*, les héritiers comptoient peu ſur la rentrée de ces fonds; mais il ne ſe trouva pas un ſeul payſan qui ne vînt reconnoître ſa dette, & tous payerent aux époques avec la plus ſcrupuleuſe exactitude. Il faut convenir que tous les traits de morale & de bienfaiſance, écrits avec tant de faſte & de prétention, ſont bien peu de choſe, quand on les compare avec la pratique ſi facile, ſi naturelle, des vertus, dont on tireroit vanité dans tout autre pays que le *Vallais*.

Il y a dans le *Haut-Vallais* des veines apparentes de

mines d'or. M. le Prince *Melci*, Milanois, offrit cent mille écus argent comptant aux *Dizains* de la République Vallaiſanne, ſi elle vouloit lui permettre d'en exploiter une pendant trente ans, à condition qu'il en ſupporteroit ſeul tout le dommage, ſi l'entrepriſe manquoit, comme auſſi qu'il en auroit tout le profit ſi elle réuſſiſſoit. Les *Dizains Supérieurs* populaires refuſerent ſa demande. *Il ne ſeroit pas honnête de ruiner un galant homme, en lui prenant ſon argent d'avance, s'il ne réuſſiſſoit pas, de même qu'il ſeroit très-dangereux pour notre pays, que l'entrepriſe réuſſiſſe. La cupidité de nos voiſins ne tarderoit pas de faire de notre pays un cruel théâtre de guerre. Mais non, ce ſeroit acheter trop cher le blâme & un pareil repentir.* Telle fut la réponſe généreuſe des *Vallaiſans* populaires.

Que l'on compare le caractere des habitans du *Haut-Vallais* avec celui de pluſieurs autres peuples civiliſés; on ne ſera ſûrement pas porté à leur reprocher les mêmes foibleſſes qu'un obſervateur (54) allemand a remarquées dans les prétendus *Mogols* de l'Europe. *Vains, orgueilleux, lâches, rampans, inſolens dans la proſpérité, vils & flatteurs dans l'infortune, faits pour fouler ou pour être foulés, inſenſibles à l'amitié, avides & perfides, les Mogols ſemblent nés pour les chaînes du deſpotiſme qui les accable & qu'ils méritent.*

---

(54) Eſſai ſur différens ſujets de Philoſophie & & d'Hiſtoire, à Wirtemberg, chez Zimmermann, 1775, *in*-12, en allemand. — Journal des Beaux Arts & des Sciences, par M. *Caſtilhon*, IV, Supplément, p. 216, Paris, 1775, *in*-12.

Rien de ſi intéréſſant que la deſcription des montagnes du *Vallais*, celle des mœurs des habitans, & le portrait des Vallaiſanes qu'on trouve dans la *nouvelle* (55) *Héloiſe*. Le Philoſophe de *Genève* s'eſt ſurpaſſé dans ce Tableau. J'en détacherai ici quelques traits. C'eſt l'amant de *Julie* qui écrit : « j'aurois paſſé tout le temps de mon » voyage dans le ſeul enchantement du payſage, ſi je n'en » euſſe éprouvé un plus doux encore dans le commerce » des habitans. Vous trouverez dans ma deſcription un » léger crayon de leurs mœurs, de leur ſimplicité, de » leur égalité d'ame, & de cette paiſible tranquillité qui » les rend heureux par l'exemption des peines plutôt que » par le goût des plaiſirs. Mais ce que je n'ai pu vous pein- » dre, & qu'on ne peut gueres imaginer, c'eſt leur huma- » nité déſintéreſſée & leur zele hoſpitalier pour tous les » étrangers que le haſard ou la curioſité conduiſent chez » eux. J'en fis une épreuve ſurprenante, moi qui n'étois » connu de perſonne & qui ne marchois qu'à l'aide d'un » conducteur. Quand j'arrivois le ſoir dans un hameau, » chacun venoit avec tant d'empreſſement m'offrir ſa mai- » ſon, que j'étois embaraſſé du choix, & celui qui ob- » tenoit la préférence en paroiſſoit ſi content, que la pre- » miere fois je pris cette ardeur pour de l'avidité. Mais » je fus bien étonné quand, après en avoir uſé chez mon » hôte, à-peu-près comme au cabaret, il refuſa le len- » demain mon argent, s'offenſant même de ma propoſi- » tion, & il en a par-tout été de même. Ainſi, c'étoit » le pur amour de l'hoſpitalité, communément aſſez tiede,

(55) Tome I, p. 170-185. Neuchâtel & Paris, 1764, *in*-12, *avec fig.*

» qu'à ſa vivacité, j'avois pris pour l'âpreté du gain. Leur
» déſintéreſſement fut ſi complet que dans tout le voyage
» je n'ai pu trouver à placer un patagon (56). En effet,
» à quoi dépenſer de l'argent dans un pays où les maîtres
» ne reçoivent point le prix de leurs frais, ni les domeſ-
» tiques celui de leurs ſoins, & où l'on ne trouve aucun
» mendiant? Cependant l'argent eſt fort rare dans le Haut-
» Vallais; mais c'eſt pour cela que les habitans ſont à
» leur aiſe : car les denrées y ſont abondantes ſans aucun
» débouché au-deſſus, ſans conſommation de luxe au-de-
» dans, & ſans que le cultivateur montagnard, dont les
» travaux ſont les plaiſirs, devienne moins laborieux. Si
» jamais ils ont plus d'argent, ils ſeront infailliblement plus
» pauvres. Ils ont la ſageſſe de le ſentir, & il y a des mines
» d'argent qu'il n'eſt pas permis d'exploiter.

» J'étois d'abord fort ſurpris de l'oppoſition de ces deux
» uſages avec ceux du Bas-Vallais, où, ſur la route d'Ita-
» lie, on rançonne aſſez durement les paſſagers; & j'avois
» peine à concilier dans un même peuple des manieres
» ſi différentes. Un Vallaiſan m'en expliqua la raiſon. Dans
» la Vallée, me dit-il, les étrangers qui paſſent ſont des
» marchands, & d'autres gens uniquement occupés de
» leur négoce & de leur gain. Il eſt juſte qu'ils nous laiſſent
» une partie de leur gain, & nous les traitons comme
» ils traitent les autres. Mais ici, où nulle affaire n'ap-
» pelle les étrangers, nous ſommes sûrs que leur voyage
» eſt déſintéreſſé; l'accueil qu'on leur fait l'eſt auſſi. Ce

---

(56) Ecu du pays.

» ſont des hôtes qui nous viennent voir, parce qu'ils nous » aiment, & nous les recevons avec amitié.

» Au reſte, ajouta-t-il en ſouriant, cette hoſpitalité » n'eſt pas couteuſe, & peu de gens s'aviſent d'en profiter. » Ah! je le crois, lui répondis-je, que feroit-on chez » un peuple qui vit pour vivre, non pour gagner, ni » pour briller? Hommes heureux & dignes de l'être! » J'aime à croire qu'il faut vous reſſembler en quelque » choſe pour ſe plaire au milieu de vous.

» Mais ce qui me paroiſſoit le plus agréable dans leur » accueil, c'étoit de n'y pas trouver le moindre veſtige » de gêne, ni pour eux, ni pour moi. Ils vivoient dans » leur maiſon comme ſi je n'y euſſe pas été, & il ne tenoit » qu'à moi d'y être comme ſi j'y euſſe été ſeul. Ils ne » connoiſſent point l'incommode vanité d'en faire les hon- » neurs aux étrangers, comme pour les avertir de la pré- » ſence d'un maître dont on dépend au moins en cela. Si » je ne diſois rien, ils ſuppoſoient que je voulois vivre » à leur maniere; je n'avois qu'à dire un mot pour vivre » à la mienne, ſans éprouver jamais de leur part la moindre » marque de répugnance & d'étonnement. Le ſeul com- » pliment qu'ils me firent, après avoir ſu que j'étois Suiſſe, » fut de me dire que nous étions freres, & que je n'avois » qu'à me regarder chez eux comme étant chez moi. Puis » ils ne s'embarraſſerent plus de ce que je faiſois, n'ima- » ginant pas même que je puſſe avoir le moindre doute » ſur la ſincérité de leurs offres, ni le moindre ſcrupule » à m'en prévaloir. Ils en uſent entr'eux avec la même » ſimplicité; les enfans en âge de raiſon ſont les égaux » de leurs peres; les domeſtiques s'aſſeyent à table avec

leurs

» leurs maîtres ; la même liberté regne dans les mai-
» ſons & dans la République, & la famille eſt l'image de
» l'état.

» La ſeule choſe ſur laquelle je ne jouiſſois pas de la
» liberté, étoit la durée exceſſive de mes repas. J'étois
» bien maître de ne pas me mettre à table ; mais quand
» j'y étois une fois, il y falloit reſter une partie de la
» journée, & boire d'autant. Le moyen d'imaginer qu'un
» homme, & un Suiſſe, n'aimât pas à boire ! En effet,
» j'avoue que le bon vin me paroît une excellente choſe,
» & que je ne hais point à m'en égayer, pourvu qu'on
» ne m'y force pas. J'ai toujours remarqué que les gens
» faux ſont ſobres, & la grande réſerve des mœurs an-
» nonce aſſez ſouvent des mœurs feintes & des amis dou-
» bles. Un homme franc craint moins ce babil affectueux
» & ces tendres épanchemens qui précédent l'yvreſſe ; mais
» il faut ſavoir s'arrêter & prévenir l'excès. Voilà ce qu'il
» ne m'étoit guere poſſible de faire avec d'auſſi détermi-
» nés buveurs que les Vallaiſans, des vins auſſi violens
» que ceux du pays, & ſur des tables où l'on ne vit ja-
» mais d'eau. Comment ſe réſoudre à jouer ſi ſottement
» le ſage, & à fâcher de ſi bonnes gens. Je m'enyvrois
» donc par reconnoiſſance, & ne pouvant payer mon
» écot de ma bourſe, je la payois de ma raiſon.

» Un autre uſage qui ne me gênoit guere moins, c'étoit
» de voir, même chez des Magiſtrats, la femme & les
» filles de la maiſon, debout derriere ma chaiſe, ſervir
» à table comme des domeſtiques. La galanterie françoiſe
» ſe ſeroit d'autant plus tourmentée à réparer cette in-
» congruité, qu'avec la figure de Vallaiſannes, des ſer-

» vantes mêmes rendoient leurs ſervices embarraſſans. » Vous pouvez m'en croire; elles ſont jolies, puiſqu'elles » m'ont paru l'être. Des yeux accoutumés à vous voir ſont » difficiles en beauté ».

» Pour moi, qui reſpecte plus les uſages des pays où » je vis que ceux de la galanterie, je reçevois leur ſer- » vice en ſilence avec autant de gravité que Don Qui- » chotte chez la Ducheſſe. J'oppoſois quelquefois en ſou- » riant les grandes barbes & l'air groſſier des convives » au teint éblouiſſant de ces jeunes beautés timides, qu'un » mot faiſoit rougir, & ne rendoit que plus agréables. » Mais je fus un peu choqué de l'énorme ampleur de » leur gorge qui n'a dans ſa blancheur éblouiſſante qu'un » des avantages du modele que j'oſois lui comparer. — » Je remarquai auſſi un grand défaut dans l'habillement » des Vallaiſannes : c'eſt d'avoir des corps de robe ſi » élevés par derriere qu'elles en paroiſſent boſſues ; cela » fait un effet ſingulier avec leurs petites coëffures noi- » res, & le reſte de leur ajuſtement qui ne manque au » ſurplus ni de ſimplicité ni d'élégance. Je vous porte » un habit complet à la Vallaiſanne, & j'eſpere qu'il vous » fera bien ; il a été pris ſur la plus jolie taille du pays. » — Tout me rappelloit à vous dans ce ſéjour paiſible, » & les touchans attraits de la nature, & les mœurs ſim- » ples des habitans, & leur ſageſſe égale & ſure, & l'ai- » mable pudeur du ſexe, & ſes innocentes graces ; & » tout ce qui frappoit agréablement mes yeux & mon » cœur, leur peignoit celle qu'ils cherchent ».

Ce tableau eſt délicieux ſans doute ; on y ajoutera que les mœurs du peuple & celles de la nobleſſe & des pre-

21. 339. T. 8. p. 214.

7.

GASPAR STOCKALPER;
Baron du St Empire Romain, Capitaine-général
de la République du Vallais en 1670;
Illustre dans les Annales de sa Patrie.

Pl. 338 4. T. 8. p. 347

MAURICE DE COURTEN,

Du Vallais, Comte du St. Empire, Grand-Croix de Saint Louis, Lieutenant-Général, Colonel d'un Regiment Suisse, mort à Paris en Janvier 1766. Agé de 70. ans.

Bertaud del. Hubert Sculp.

A. P. D. R.
N.° 203.

mieres familles de l'Etat offrent néanmoins une grande différence entr'elles ; les ſervices étrangers, les voyages ont beaucoup influé dans le caractere de la claſſe la plus diſtinguée. On y trouve même avec la politeſſe françoiſe & l'air débonnaire du Savoyard, la fineſſe italienne. Ce pays a produit pluſieurs hommes illuſtres dans les faſtes hiſtoriques, entr'autres, le Cardinal (*) Sion-Mathieu (57) *Schiner*, George (58) *Superſax*, Gaſpar (**) *Stockalper* (59), &c, & pluſieurs Militaires d'un rare mérite. On cite, & avec raiſon, Maurice de *Courten* (***), Lieutenant-Genéral (60) ès armées du Roi, Grand-Croix de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, & Colonel d'un régiment Vallaiſan de ſon nom, que l'Empereur Charles VII éleva au rang de Comte d'Empire en Mai 1742, & qui mourut à Paris le 27 Janvier 1766 à 74 ans. Le Maréchal de *Belle-iſle*, nommé par le Roi pour ſe rendre à Munich & de-là à Berlin pour

(*) *Planche* 214.

(57) C'eſt de ce Cardinal, tant eſtimé de l'Empereur Charles-Quint, que le Roi François I diſoit que l'éloquence d'un ſeul homme lui avoit plus nui que les armées de toute une nation, l'une des plus braves de l'Univers. (*Petri Bertii Commentarior. lib. III, p. 665. Amſtelodami*, 1616, *in*-4°, *cum fig.* Galardi, Traité politique touchant les ambaſſades, ligues, & les Ordres militaires d'Eſpagne, p. 16, 17. Cologne, 1666, *in*-12, *avec fig.*)

(58) *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome VII, p. 179, 180.

(**) *Planche* 208.

(59) *Leu*, ibidem, tome XVII, p. 641.

(***) *Planche* 203.

(60) Hiſt. milit. des Suiſſes, par M. le Baron de *Zur-Lauben*, tome III, p. 20-25.

Pinard, Chronologie hiſtorique-militaire de France, tome V, p. 381-383. Paris, 1762, *in*-4.

concerter avec l'Empereur Charles VII & le Roi de Pruſſe les opérations de la campagne de 1745, ayant été arrêté le 20 Décembre 1744, & conduit priſonnier en Angleterre, le Roi choiſit le Comte de *Courten* pour le remplacer. Il s'acquitta de cette commiſſion à la ſatisfaction des trois Princes. En 1757, le Roi le chargea d'une commiſſion particuliere auprès de l'Empereur François I & de l'Impératrice Marie-Thérese; il partit le 26 Juin de l'armée pour ſe rendre à Vienne où il s'arrêta quelque temps. On peut voir le détail de ſes ſervices militaires dans les Auteurs qui ont conſacré leur plume à la gloire du Dieu *Mars*.

Voici des vers qui peuvent ſervir à terminer ſon éloge.

Au Courtiſan le plus ruſé
Au Gaſcon le plus aviſé,
Courten peut ſervir de modèle.
Vous allez me chercher querelle :
Il eſt Suiſſe à la vérité;
Mais Suiſſe ſi bien déguiſé,
Que ſes amis, auſſi-bien que ſon Maître,
Sans ſa candeur & ſa fidélité,
Auroient peine à le reconnoître.

M. *Coxe*, en parlant (61) des miſérables cabanes qu'on trouve aux bains de *Loiche* dans le Haut-Vallais, rapporte qu'un homme de ce pays à qui il en avoit marqué ſa ſurpriſe, lui avoua que des gens dont le crédit & l'autorité ſont prépondérans, s'étoient conſtamment oppo-

(61) Lettres ſur la Suiſſe, tome I, p. 315 & ſuiv. Paris, 1781, *in*-8.

ſés à l'embelliſſement de ces bains par un principe de politique peu différent de celui de *Licurgue* : ils penſoient qu'un grand concours d'étrangers ſerviroit à introduire & naturaliſer le luxe chez les habitans du pays, & détruiroit inſenſiblement cette ſimplicité de mœurs qui diſtingue ſi avantageuſement les Vallaiſans. A la ſuite de cette remarque, M. *Coxe* ajoute ces réflexions : « Juſques à » quel point l'ignorance du peuple contribue-t-elle à » ſon bonheur, & juſques à quel point l'inſtruction gé» nérale & les connoiſſances d'une nation nuiſent-elles » à la ſimplicité de ſes mœurs ? Voilà des queſtions dont » le pour & le contre ont été ſouvent agités, & que » l'on ne parviendra point à réſoudre tant que l'on re» gardera comme juſte le raiſonnement qui conclut de » l'abus à l'uſage. Quant à moi, j'imagine que l'on m'ac» cordera ſans peine que la ſuperſtition eſt la compagne » inſéparable de l'ignorance, & qu'un peuple à la fois » ignorant & ſuperſtitieux ne peut que gagner à com» muniquer avec des nations plus inſtruites & plus » éclairées ».

La vaſte étendue des monts, des rochers & des forêts, & le grand nombre de pâturages reſſerrent dans des bornes fort étroites le travail & la jouiſſance des habitans du Vallais. M. de *Tſcharner* (62), moins indulgent que *Rouſſeau*, dit que la rudeſſe des mœurs & l'ignorance de beaucoup de beſoins ſont chez ces montagnards une compenſation de leur pauvreté. Il obſerve qu'ils ſont dans leur vie privée & dans l'économie de leur terre d'une négligence

(62) Dict. géog. hiſt. & polit. de la Suiſſe, tome II, p. 170, 171.

qui frappe tous les étrangers. Un concours de cauſes phyſiques & morales les retient depuis des ſiecles, & les retiendra peut-être long-temps encore dans cette ignorance oiſive. La même pareſſe qui les fait négliger d'appuyer leurs vignes à des échalats, les fait vivre la plûpart dans une malpropreté dont les voyageurs ne peuvent parler ſans dégoût. C'eſt à cette indifférence choquante ſur les commodités les plus néceſſaires de la vie, ſur l'apprêt des alimens, & principalement ſur le choix des eaux qu'ils pourroient ſouvent ſe procurer d'une meilleure qualité, ou en prévenir les effets nuiſibles, c'eſt, dis-je, à cette inſenſibilité habituelle qu'il faut attribuer en grande partie ce nombre de (63) gouêtreux, de muets, d'imbécilles, qu'on rencontre dans pluſieurs villages du Vallais, parmi leſquels il ſe trouve des êtres ſi mal organiſés, que dans toute leur vie ils ne ſe levent jamais de leur place, & qu'à peine les beſoins de la vie les plus preſſans leur arrachent quelque ſigne de ſenſation ou d'idée. Au reſte, le ſpectacle d'une nature ainſi dégradée, terrible dans ſa nouveauté, ne frappe point le peuple qui en eſt le témoin journalier. Non-ſeulement la difformité d'un (64) gouêtre eſt peu

(63) On obſerve que les *Gouêtres* ſont héréditaires dans quelques familles du Vallais. On a auſſi remarqué que l'eau du Rhône ne donne pas le gouêtre dans le village de *Charrat*, qui eſt ſur le bord du chemin au-deſſus de *Martigny*, tandis que la fontaine, qui eſt dans le village d'au-deſſus, donne le gouêtre; cette fontaine provient d'une montagne. On prétend que l'eau du Rhône, impregnée de gravier, racle le goſier, & empêche ainſi toute excreſcence de tumeur.

(64) M. Marc-Théodore *Bourrit*, dans ſa *Deſcription* (*) *des aſpects du Mont-*

(*) Pag. 80, 81. Lauſanne, 1776, in-8°.

de choſe à leurs yeux, mais encore par un préjugé auſſi heureux dans ſon effet, qu'il eſt abſurde dans ſon principe, ils regardent un *crétin* (65) ou imbécile dans une famille comme un préſent de la providence, l'enviſageant tantôt comme un être prédeſtiné, préſervé du péché & des peines, tantôt comme une victime reſpectable, dévouée pour les autres individus de la famille. On voit combien il eſt difficile que les lumieres pénetrent chez un tel

---

Blanc, en parlant des plus fameux *goûtreux* du val d'*Aoſt*, voiſin du vallais, obſerve qu'on en trouve qui ont pluſieurs gouêtres qui, dès la naiſſance du col, pendent les uns ſous les autres. Les femmes ſont moins affreuſes que les hommes; ceux-ci ont un regard ſi farouche, que l'on en eſt effrayé; leur langage reſſemble à un croaſſement, & il en eſt pluſieurs qui ne peuvent point parler. Cette maladie ne les empêche cependant pas de procréer & de mettre au monde des enfans à qui il ne vient pas de gouêtres; les gouêtreux eux-mêmes ne deviennent tels qu'à l'âge de cinq à ſix ans. M. *Bourrit*, après avoir rapporté qu'on attribue cette maladie aux mauvaiſes eaux que les enfans boivent, ajoute qu'il y a encore d'autres cauſes de ce mal. Et d'abord les enfans ſont trop adonnés à leur goût pour toutes ſortes de fruits, ſur-tout pour les châtaignes qu'ils mangent crues ſous les arbres; enſuite les vins de ces diſtricts ſont ſi épais, & les hommes en boivent tant, que la plupart perdent l'uſage de la parole, ſans perdre la raiſon: l'on en a vu qui, au ſortir d'un repas de noces, ont eu leur langue ſi épaiſſe, ſi embarraſſée, que le mal a été ſans remede. C'eſt ſouvent au ſortir de ces banquets, & dans l'ivreſſe qui en eſt la ſuite, qu'ils ſe livrent à celle de l'amour conjugal. M. *Bourrit* dit tenir cette relation d'un Eccléſiaſtique du pays, auſſi inſtruit qu'il eſt reſpectable.

(65) Un Valaiſan, Obſervateur éclairé, m'a dit que les *crétins* ou les *imbecilles* de ſon pays doivent, en majeure partie, leur nature dégradée à l'abrutiſſement bacchique dans lequel les auteurs de leurs jours les ont procréés. Le petit peuple ne garde aucune tempérance dans la boiſſon, le vin y eſt à un vil prix; & comme il eſt à la fois lourd & violent, ſans avoir l'eſprit bienfaiſant du *Bourgogne*, il ſurprend le buveur & le rend furieux dans ſon délire amoureux. De ces conjonctions préparées par la ſtupidité,

peuple, pauvre, iſolé, &, pour ainſi dire, retranché de l'Univers.

En exceptant les lieux les plus ſujets aux infirmités endémiques qu'on vient d'indiquer, le reſte de ce peuple forme une race d'hommes forte & robuſte. On voit quelquefois parmi eux des vieillards très âgés & bien conſervés. Ils ont les mœurs de tous les montagnards. On obſerve généralement dans de tels pays, que plus on s'avance vers l'intérieur des vallons & des montagnes, en s'éloignant des lieux où l'argent circule, plus on trouve d'hoſpitalité & de franchiſe. L'ignorance des beſoins de fantaiſie donne ce contentement habituel qui rapproche les hommes; la plûpart des motifs de leurs défiances & de leurs inimitiés ſecretes naiſſent de la cupidité, & celle-ci s'accroît à proportion des deſirs de l'imagination. Les Vallaiſans ſont robuſtes par l'effet d'une vie dure & aſſez généralement frugale, & braves à raiſon de leur attachement à l'indépendance. Ce ſentiment eſt toujours plus actif chez des hommes qui ne connoiſſent & ne peuvent eſtimer les avantages que les peuples policés regardent comme un dédommagement de la privarion d'une partie de leur liberté. Dans la poſition

naiſſent des enfans informes & imbecilles. M. *Coxe* a remarqué dans ſon voyage (**) de la Suiſſe, que tous les Valaiſans ne ſont pas également ſujets aux gouêtres & à l'infirmité de naître *crêtins*; mais principalement ceux qui habitent les parties baſſes du Vallais, telles que *Sierre*, *Sion*, & *Martigny*, &c. Le même voyageur anglois & ſon Commentateur, M. *Ramond*, ſe ſont beaucoup étendu ſur les cauſes qui produiſent ces deux infirmités. Leurs obſervations ſont curieuſes.

(**) Tome II, p. 33-41 & 64-66. Paris, 1781, in-8°.

où

où ces peuples ſe trouvent, il leur eſt toujours plus facile de repouſſer les invaſions, que de faire des conquêtes. Cependant, dès que le premier vœu des hommes pour la liberté eſt ſatisfait, l'ambition de dominer à ſon tour ſe gliſſe dans leurs cœurs. Cette contradiction de principes ſe reconnoît dans l'hiſtoire de toutes les Républiques, & même dans celle des *Démocraties*.

A l'époque de 1781, où nous avons (66) décrit le Gouvernement de *Genève*, nous l'avions placé dans la claſſe des *Démocraties* de la Suiſſe. Les troubles d'alors, fomentés par des *Démagogues* impérieux, lui avoient prêté cette forme. Mais l'heureuſe révolution, arrivée au mois de Juillet 1782 lui a donné la conſtitution (67) d'une République *ariſto-démocratique*; ainſi nous renvoyons le tableau moral de *Genève* à la ſection ſuivante, où nous parlerons des mœurs des Etats helvétiques qui ont plus ou moins cette double forme de Gouvernement.

On a eſquiſſé par une ſorte d'anticipation le tableau moral de la petite République de *Gerſau* à l'article (68) de ſon Gouvernement.

---

(66) Titre XXXIII, ſect. 10.

(67) Edit de pacification, préſenté par les Puiſſances garantes (la France, la Sardaigne & Berne) à la République de Genève, & agréé au Conſeil général le 21 Novembre 1782, *in*-12.

(68) Titre XXXIII, ſect. 11.

III.

Mœurs dans les Etats Ariſto-Démocratiques de la Suiſſe.

DU temps de l'Empereur Henri IV, avant la fin du onzieme ſiecle, on liſoit (1) au-deſſus d'une des portes de la ville de *Zurich*.

NOBILE TUREGUM MULTARUM COPIA RERUM.

On diſoit (2) auſſi autrefois : *Si Dieu veut du bien à un Suiſſe, il lui donne une maiſon dans Zurich.* On peut voir dans un excellent (3) Traité de M. Jean-Henri *Schinz* par quels dégrés le commerce de la Ville & du Canton de Zurich eſt monté au point de ſplendeur où il ſe trouve aujourd'hui. Mais on peut facilement juger combien l'exiſtence morale des habitans a dû ſouffrir de variations, à meſure que leur Etat tendoit à celui de l'opulence qui les diſtingue aujourd'hui dans la ſphere helvétique. La doctrine de *Zuingle*, qui proſcrivoit tout ſer-

(1) Ottonis Friſingenſis de geſtis Friderici I, Imperatoris, lib. I, cap. VIII, p. 412, editio Urſtiſii, tom. I, Germaniæ. Hiſtoric. illuſt. Francofurti, 1585, *in-folio.*

(2) Jean-Erhard Eſcher, Deſcription du lac de Zurich, p. 15. Zurich, 1692, *in*-8°, en allemand.

(3) Ce Traité, *en allemand*, ſur le commerce de Zurich, a été inſéré à la tête du ſecond volume des *Mémoires de la Société Phyſique de Zurich*, recueil imprimé en cette ville en 1764, *in*-8°, *avec fig.*

vice militaire chez l'étranger, favoriſa infiniment les progrès du commerce. Daniel l'*Hermite* (4), natif d'Anvers, Secrétaire du grand Duc de Florence, & qui mourut en 1613, a écrit que les *Zurichois* trouvent leur honneur à être tranquilles, & que, malgré les titres de préſéance, ils ne ſe prêtent à aucun ſentiment d'ambition ou de vanité, mais qu'ils ſe contentent d'être libres, & de n'être liés par aucune autre alliance que celle du Corps helvétique; *ce qui fait auſſi que leur ville ſurpaſſe toutes les autres de la Suiſſe en beauté, en population, en commerce & dans l'affluence des étrangers.* C'eſt ainſi que s'exprimoit l'obſervateur d'Anvers, ville réputée l'une des plus riches villes du monde, avant qu'*Amſterdam* lui eût enlevé preſque tout ſon commerce, & que les *Hollandois* ſe fuſſent emparés de l'embouchure de l'*Eſcaut* ſur lequel les plus gros vaiſſeaux pouvoient remonter juſqu'à ſon port.

M. *Hirſchfeld*, Gouverneur des Princes de *Holſtein*, & aujourd'hui Profeſſeur à *Kiel*, célebre, dans ſes lettres (5) ſur la Suiſſe, l'urbanité de la ville de *Zurich*; & ce ſavant voyageur dit que la maniere de vivre s'y fait diſtinguer par un dehors tranquille & qui annonce le contentement. Je traduirai ici la ſuite de ces obſervations.

« L'étranger remarque de grandes richeſſes à Zurich.
» Les fabriques & les manufactures en ſont les ſources.
» On aſſure que les Zurichois ſont naturellement adroits

(4) Deſcriptio Helvetiæ, p. 504 & 510, inter Scriptores *Helvetior. Reipublicæ.* Lugd. Batav. *Elzevir.* 1627, *in*-24, *cum fig.*

(5) Tome I, p. 46, 47. Leipzig, 1769, *in*-12, en allemand.

» & habiles, patiens & très-laborieux. Les Ouvrages s'y » font à bon marché, & par-là le débit en eſt moins difficile. » Beaucoup de mains ſont occupées, & une (6) partie » des Colons du pays, dont l'agriculture peut ſe paſſer, » trouve avec le petit bourgeois à travailler à ſa ſub- » ſiſtance; on voit ſur-tout beaucoup de pauvres enfans » qui ſeroient encore trop foibles pour les ouvrages de » la campagne, qui ſont dreſſés dans les différentes » branches des manufactures à une application qui les » accoutume de bonne heure à ſe rendre utiles à la ſociété, » & qui développe en eux des diſpoſitions & des talens » qui, ſans ces véhicules, ſeroient reſtés cachés. Il eſt » certain, malgré le préjugé aſſez généralement reçu, » que les manufactures, les fabriques & le Commerce, » vivifient le génie d'une nation, & lui donnent les » moyens d'augmenter les progrès des Arts & des Sciences. » Zurich eſt remarquable par deux réformes, l'une dans » la religion, l'autre dans le goût; & MM. *Bodmer* & » *Breitinger* ſe ſont aſſurément rendus auſſi recomman-

---

(6) En général preſque tous les ouvriers des manufactures de *Zurich* ſont étrangers, & la plupart *François*, *Catholiques* ou *Réformés*. On n'y occupe que le moins poſſible les ſujets du Canton, parce qu'on ſent la néceſſité de les employer aux ouvrages de la campagne, pour la ſubſiſtance de la ville, & pour perpétuer en eux la force des bras. Les gros Négocians n'uſent pas de la même réſerve pour les Cantons & pays voiſins où ils emploient, par divers commiſſionnaires, les habitans à filer du coton à un prix encore plus modique que celui qu'ils donneroient aux ſujets. Les commiſſionnaires qu'ils ſoudoyent, la plupart de ces Cantons mêmes, augmentent tous les jours la multitude des fileurs, au détriment de l'agriculture, & de la conſtitution mâle & vigoureuſe qui diſtinguoit autrefois les colons. Je dois ces obſervations à un Suiſſe, impartial Obſervateur de ſon pays.

» dables dans cette derniere réforme, que *Zuingle* dans » l'autre : l'Allemagne même leur doit beaucoup. Quel- » ques perſonnes m'ont aſſuré que les Zurichois montrent » un reſpect beaucoup plus grand pour la Religion, que » les autres Cantons réformés de la Suiſſe. L'on eſt auſſi » plus familiariſé à *Z*urich avec la littérature d'Alle- » magne, que dans les autres villes. Les Dames elles- » mêmes aiment la lecture des livres allemands, au lieu » qu'à Berne on trouvera à peine cinq Dames qui liſent » notre *Gellert* ou *Rabener ;* à peine connoiſſent-elles la » plupart de nos meilleurs Poëtes. Auſſi réſulte-t-il de » cette différence que les Zurichois ſont encore les mieux » verſés dans la langue allemande, & qu'ils ſe diſtin- » guent par des expreſſions plus moëlleuſes & plus » douces ».

A en juger par la maniere dont M. *Hirſchfeld* apprécie la prononciation de l'allemand dans la bouche des Zurichois, il n'y a obſervé aucune rudeſſe, défaut que les étrangers leur reprochoient encore au commencement de ce ſiecle.

Nulle part en Suiſſe la charité pour les pauvres n'eſt mieux exercée qu'à *Zurich.* Arrive-t-il, ou dans la Ville, ou dans le Canton, un incendie, le malheureux trouve ſouvent dans les aumônes des riches particuliers un ſecours très-prompt pour réparer ſon infortune. Les loix ſomptuaires, ainſi que celles pour le réglement des mœurs, ſont exactement obſervées à *Zurich.* L'adultere (7) y eſt

(7) *Coxe*, Lettres ſur la Suiſſe, tome I, p. 122, 143, avec les obſervations de M. *Ramond*, Paris, 1781, *in*-8°.

très-rigoureuſement puni, ſans diſtinction de rang, par des amendes pécuniaires, par la privation des charges & par l'empriſonnement. Dans le nombre des loix ſomptuaires, on doit remarquer celle qui défend à toutes perſonnes, excepté aux étrangers, l'uſage des voitures dans l'intérieur de la ville. Les perſonnes en place ou diſtinguées par leurs richeſſes, s'y font porter en chaiſe. M. *Coxe* écrit que *Zurich* eſt de toutes les grandes villes de la Suiſſe celle qui a conſervé le mieux l'eſprit d'indépendance qui originairement caractériſoit la nation. *Ses Magiſtrats, moins ſoupçonnés qu'aucuns de ceux des autres Cantons à l'influence des Cours étrangeres, ne conſultent que le bien réel de leur pays & l'avantage de la Confédération helvétique; & ſa régence, regardée comme la plus libre & la plus juſte des Treize Cantons, lui donne ſur la Diete générale un aſcendant conſidérable, qu'elle doit moins à ſon pouvoir, qu'à l'opinion que l'on a de ſon intégrité.*

Le Docteur *Burnet*, Evêque de Saliſbury, qui écrivoit à la fin du dernier ſiecle, a donné le détail ſuivant (8) ſur les mœurs de *Zurich*. En le rapprochant de celui de nos jours, où les modes & le goût des étrangers ont fait de grandes révolutions, on peut aiſément en obſerver le contraſte. « On remarque à Zurich l'ancienne ſimplicité » des Suiſſes, telle qu'elle étoit du tems que le vice & la » vanité ne l'avoient point encore altérée. Les femmes vi- » vent dans une ſi grande retenue, qu'elles ne voient ſa-

(8) Voyages de Suiſſe, d'Italie, &c. en 1685 & 1686, p. 77-79, Rotterdam, 1690, *in*-12.

» miliérement que leurs plus proches parens, & ne ren-
» dent pas même dans la rue le ſalut aux étrangers : on
» peut dire même qu'elles ne le rendent à perſonne; car
» ici il n'y a que les étrangers qui ſaluent, encore eſt-ce
» ſimplement en ôtant le chapeau, & ſans faire de com-
» pliment. Toute la civilité des femmes ne conſiſte qu'à
» donner la main aux hommes. — La bonne-foi regne ici
» très-particulierement. — La piété n'y eſt pas moins grande.
— On m'a aſſuré qu'un de leurs hôpitaux nourrit tous
» les jours ſix cents cinquante pauvres. Mais autant qu'on
» y eſt porté à renter ces maiſons, ce qu'on peut appeller
» la véritable charité, autant mépriſe-t-on de les bâtir avec
» magnificence; c'eſt pourquoi on les voit toutes fort
» ſimples. Si vous m'en demandez la raiſon, je vous ré-
» pondrai ce qu'une perſonne, qui eſt dans le Gou-
» vernement, me dit un jour avec eſprit à ce ſujet;
» qu'on ne devoit point s'étonner de voir la ſimplicité
» de leurs hôpitaux, parce qu'ils croyoient qu'il leur ſuf-
» fiſoit d'entretenir leurs pauvres en pauvres, ſans ſe
» mettre en tête de les entretenir & de les loger en Prin-
» ces ».

M. *Ramond* (9), Commentateur de M. Coxe, a joint aux obſervations du voyageur anglois les remarques ſuivan-
» tes. « Nul des Treize Cantons ne joue un plus beau rôle que
» celui de Zurich dans la confédération Helvétique, & je
» n'ai trouvé dans aucune partie de la Suiſſe, une plus vive
» étincelle de cet enthouſiaſme de la liberté, qui a opéré
» la merveille de la révolution, & fait le ſuccès des li-

(9) Tome I, p. 131, 132.

» bérateurs de ce pays. Une ſimplicité de mœurs antique ; » une droiture vraiment Républicaine, une fierté natio- » nale qui n'eſt pas de l'orgueil, caractériſent le peuple » & les individus. Si rien n'eſt plus reſpectable que l'état » civil de ce Canton, rien auſſi n'eſt plus intéreſſant que » ſon état moral, & plus touchant que le ſpectacle de » l'intérieur de ſes familles ; l'amour conjugal y eſt à la » fois un ſentiment, une loi, un uſage ; la piété filiale y » a quelque choſe de ce reſpect aveugle qui étoit la vertu » des enfans dans l'époque patriarchale ; une vénération » profonde pour la mémoire des morts, les rend toujours » préſens au ſouvenir des vivans ; j'ai vu dans la plupart » des maiſons, les portraits de ceux de la famille que l'on » avoit perdus, repréſentés ſur le lit de mort, les yeux » fermés à la lumiere, tels qu'ils étoient lorſqu'on les » avoit vus pour la derniere fois. Ces triſtes images qui » paroîtroient ſi hideuſes à un François qui ménage ſon » cœur comme *un enfant gâté*, & qui fuit avec ſoin tout » ce qui pourroit l'émouvoir facilement, ſont ici un objet » conſolant pour des hommes qui ſavent aimer, & ne » craignent rien de l'amour, pas même ſes peines.

» Les deux ſexes communiquent fort peu enſemble ici, » comme dans le plus grand nombre des villes de la » Suiſſe & de l'Allemagne. Il arrive delà qu'ils ſont l'un » & l'autre abandonnés à leurs goûts diſtinctifs & natu- » rels. Le haſard m'a fait voir dix femmes aſſemblées pour » ſe diſtraire de leurs petites affaires par des amuſemens » tranquilles, tandis que leurs peres, leurs freres, leurs » maris ſe raſſembloient ailleurs, ſoit pour un exercice » militaire, ſoit pour une promenade lointaine ».

M.

M. de *Sinner*, de Berne (10), écrivoit en 1780, que *Genève* & *Zurich* ſont les deux villes de la Suiſſe où il y a le plus de gens éclairés, où les ſciences & les arts ſont cultivés avec le plus de ſuccès, où la jeuneſſe eſt le plus occupée, où le Gouvernement eſt le plus attentif à obliger chaque citoyen de rendre ſes enfans utiles à la ſociété. *Genève* réunit à ces avantages celui des agrémens de la ſociété & de l'éducation polie. Les *Genevois* ſont François par le langage, & leur reſſemblent par le tour d'eſprit. Les *Zurichois* copient aſſez généralement le ton & les mœurs de l'Allemagne. Ils ſont grands amateurs de la littérature Allemande; on ne peut cependant plus reprocher à leurs Savans l'excès de l'érudition. *Le pédantiſme* (11) *des mots eſt détruit, & Dieu veuille que celui des idées n'ait pas pris ſa place.*

Le Poëte *Glarean* comparoit (12), en 1514, la ville de *Bâle* à l'ancienne *Marſeille* pour la légiſlation, & à la ſavante *Athènes* pour la culture des ſciences. Mais, ſans nous tranſporter à des temps reculés, contentons-nous de préſenter le tableau moral de *Bâle*, tel qu'il étoit à la fin du dernier ſiecle, & tel qu'il eſt actuellement, ſuivant les obſervations d'un homme inſtruit, & qui avoit fait un long ſéjour en cette ville.

Pour nous former une idée juſte des mœurs de *Bâle*, il faut remonter au ſiecle paſſé. La conſidération, le cré-

(10) Voyage dans la Suiſſe occidentale, tome II, p. 106.
(11) Bibliotheque des Romans, Mars, 1776, p. 102. Paris, 1776, *in*-12.
(12) Panegyricon XIII Helvetiæ partium, p. 20, in Theſauro Hiſtoriæ Helveticæ, Tiguri, 1735, *in-folio*.

dit & l'autorité étoient autrefois entre les mains de Citoyens qui vivoient de leurs rentes, & qui suppléoient par les emplois à leur fortune souvent assez bornée. Rarement ces personnes se distinguoient par des talens & par des lumieres. Leur caractere étoit d'ordinaire violent, & leurs prétentions l'étoient d'autant plus que leurs besoins étoient pressans. La brigue sembloit par conséquent être le talent le plus estimé, & un péculat toléré, joint à l'usure & à une avarice souvent sordide, étoit l'industrie la plus honorable. C'est ainsi que l'Etat fut pendant long-temps le patrimoine de quelques familles qui se haïssoient, se persécutoient, se trompoient mutuellement. Ceux qui avoient le pouvoir en main, s'en servoient comme le font toutes les ames rudes & incultes avec une vigueur extrême. Ils ne respectoient gueres leurs concitoyens, leurs égaux, & moins encore les loix qui étoient leurs supérieurs. Il paroît même que le Citoyen étoit si accoutumé à cette façon d'agir, qu'il ne s'en formalisoit point. Le droit du plus fort étoit presque toujours la premiere loi, il décidoit les procès, il donnoit les charges. On dit que la Police étoit cependant alors plus rigoureuse qu'à-présent, mais pour le moins aussi imparfaite. La corruption ne déshonoroit point, la crapule étoit honorable, & la pudeur des femmes n'étoit contenue que par la sévérité des loix, & non par ce sentiment délicat de l'honneur qui seul lui donne son véritable prix. On ne connoissoit pas le luxe recherché de notre siecle. Mais on étoit somptueux sans goût, & l'intempérance faisoit pour le moins autant de mal qu'en fait à présent le luxe. Telles étoient les mœurs des *Bâlois* du siecle passé; on en remarque

encore des traces qui ſe perdent peu-à-peu, d'autres qui ſe conſervent avec plus d'opiniâtreté, parce que le mal eſt plus profondément enraciné. La révolution qui, depuis quelque temps, ſe manifeſte ſi ſenſiblement dans les mœurs de cette ville, eſt des plus frappantes, & elle eſt sûrement à l'avantage de ſes concitoyens, quoiqu'en diſent les prédicateurs & quelques politiques farouches.

Il eſt vrai que les richeſſes ſeules ſont en poſſeſſion de la conſidération, que toute l'autorité eſt entre les mains des Négocians, que les talens, le mérite, les vertus, dénués des biens de la fortune, ne jouiſſent que d'une très-petite portion des égards qui leur ſont dus, & que leurs germes même paroiſſent s'étouffer; mais il n'eſt pas moins vrai que ſi ces Négocians ſont pour la plûpart peu inſtruits des affaires du Gouvernement, leurs prédéceſſeurs, à l'exception de quelques-uns, ne l'étoient pas beaucoup plus, & même pas autant. Il eſt encore inconteſtable que l'opulence qui, ſelon quelques Rigoriſtes, fait le malheur de cet Etat, en a banni en bonne partie le péculat, l'uſure, & la corruption, & que, répandue parmi un plus grand nombre de familles, elle eſt beaucoup moins dangereuſe à la liberté (13) que ne l'étoient autrefois les fortunes très-médiocres, amaſſées le plus ſouvent dans

(13) Jean-Rodolf *Frey*, de Bâle, mort en Septembre 1738, Doyen du Chapitre rural de Farnſpurg, avoit donné en 1709 à Bâle un Traité en latin, qui développoit les dommages que la liberté abuſive cauſoit aux mœurs de la ville de Bâle, *Diſſertatio de præjudiciis quæ ex cauſâ libertatis præcipuè moribus civitatis Baſileenſis competunt.* Voyez *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome VII, p. 336.

la geſtion des affaires publiques. Il eſt très-sûr encore que les Magiſtrats d'aprésent uſent avec plus de modération & avec plus d'humanité du pouvoir qui leur eſt confié, que n'avoient fait leurs prédéceſſeurs; & que l'eſprit public, quelque foible qu'il ſoit encore parmi le peuple de *Bâle*, a déjà produit des fruits précieux, quoique peu nombreux. Si l'opulence des Négocians & l'aiſance des Artiſans, qui en eſt la ſuite, ont augmenté encore dans cette ville l'orgueil national ſi naturel & ſi pardonnable à tout peuple libre, ſi elles ſont le principe d'une préſomption condamnable envers ſes voiſins, ſi elles ont affoibli le reſpect dû aux dignités & aux gens en place, il faut leur rendre la juſtice que d'un autre côté elles ont preſqu'anéanti cet eſprit de brigue & d'artifice qui autrefois étoit le ſeul inſtrument d'une ambition vile & intéreſſée, & ces haines de familles qui en étoient les ſuites. On ne peut, ni ne doit pallier un autre mal que les richeſſes font à l'Etat, en éloignant des places les plus importantes le ſavoir & les lumieres, & en les faiſant même mépriſer aux yeux du peuple qui ne peut connoître leur prix que lorſqu'elles déployent leurs influences heureuſes dans le maniement des affaires. On prétend que ce défaut ne laiſſe pas de ſe manifeſter par un certain déſordre dans la maniere de traiter les affaires intérieures, & on opine qu'il ſe montre plus eſſentiellement encore par le peu d'influence qu'a ce Canton dans les affaires générales du Corps helvétique, & par quelques autres marques auſſi peu équivoques, qui diſparoîtroient ſans doute dès qu'on commenceroit à mettre dans les démarches plus de principes, plus d'uniformité & plus de fermeté. On auroit cependant tort d'attri-

buer cet inconvénient uniquement aux richeſſes. Il y a eu des époques, où il étoit même plus grand, & où le mérite ſe voyoit véritablement opprimé par la jalouſie baſſe, intéreſſée & groſſiere des gens en place. C'eſt même une marque fort heureuſe que l'on commence à s'en appercevoir. Il eſt vrai que des Cenſeurs rigides & ſéveres ſe croient autoriſés à imputer aux richeſſes pluſieurs effets funeſtes qu'ils attribuent au luxe introduit à leur ſuite dans cette ville. Nous avons déjà obſervé qu'elles y ont augmenté exceſſivement les dépenſes, & que dans une ville ſi peu peuplée, la partie des citoyens qui n'y participe pas, en doit ſouffrir néceſſairement. Il eſt cependant également certain que le luxe, & ſur-tout les maux qui le rendent véritablement nuiſible, l'intempérance, la vanité, la frivolité, le libertinage, la molleſſe, & d'autres vices, ſont auſſi communs parmi les peuples les plus pauvres, que parmi les nations les plus opulentes. L'obſervateur, qui fait ces réflexions, prétend même que le luxe ne ſera jamais ſi dangereux dans une ville commerçante telle que *Bâle*, qu'il doit l'être dans les Etats ariſtocratiques où le Citoyen diſſipateur regarde la République comme ſon patrimoine, & où, celui qui a prodigué ſon bien, rougit rarement de s'approprier celui de ſa Patrie. D'ailleurs, les richeſſes & les dépenſes, qui ſont les fruits & les ſuites du commerce & de l'induſtrie, ſont par leur nature bienfaiſantes, deſtinées à adoucir les mœurs, & propres à frayer le chemin à l'humanité & aux vertus ſociales. La ville de *Bâle* leur doit infiniment à cet égard. S'il y a parmi ſes Citoyens quelques ames viles qui ſont de

leurs richeſſes un uſage (14) condamnable, leur nombre eſt très-petit, & ces perſonnes ne feroient pas moins de mal ſi elles ne poſſédoient que la dixieme partie de leur bien. Si d'autres portent le faſte dans les bâtimens & dans quelques autres objets à un excès extravagant, cette eſpece de folie eſt d'autant plus excuſable qu'elle fait gagner nombre d'ouvriers; elle eſt une preuve des plus fortes de l'opulence de cette ville, puiſque depuis long-temps on ne s'eſt pas apperçu qu'elle y ait été ruineuſe. On doit encore rendre cette juſtice aux Citoyens riches de cet Etat, qu'il eſt très-rare d'en trouver qui oppriment leurs concitoyens, ou qui les mépriſent. Il eſt même probable qu'ils en ſouffrent plus qu'ils ne les font ſouffrir, comme cela eſt naturel dans un Gouvernement plus *populaire* qu'*ariſtocratique*, & comme cela étoit autrefois dans *Athènes*.

(14) On raconte qu'un payſan du Canton de Bâle, étant venu payer à un riche Négociant de cette ville le cens annuel qu'il lui devoit, & ayant apperçu ſur la cheminée un oignon, s'aviſa de le prendre & de le mâcher, pendant que le rentier, aſſis à ſon bureau, lui expédioit la quittance. Celui-ci s'étant levé pour la lui donner, demande au payſan ce qu'il mâchoit; *peu de choſe*, lui répondit-il, *un oignon que j'ai trouvé ſur votre cheminée*. — Ah! malheureux! que fais-tu? Sais tu que cet oignon eſt un oignon de tulipe qui me coûte plus de vingt louis d'or. — Le payſan interdit ne ſavoit que répondre; il ne pouvoit ſe mettre dans la tête qu'un Marchand de Bâle donnât vingt louis pour un oignon; il n'avoit jamais même entendu dire qu'il y eût dans l'Univers des oignons de ce prix. Que faire? L'oignon ineſtimable étoit à moitié mâché, & à moitié avalé. Le Commerçant qui grinçoit des dents, en fut quitte pour ſa folle curioſité. Il ſe fût fait plus d'honneur, s'il eût appliqué cet argent à ſecourir le concitoyen indigent. Mais voilà à quoi peut mener l'excès des fantaiſies, lorſqu'on roule au milieu de l'or. La trop grande opulence parmi quelques individus d'une République, leur peut faire oublier les vertus qui caractériſoient leurs ancêtres.

Il y a d'autres obſervateurs qui croient s'appercevoir que les mœurs de la ville de *Bâle* s'alterent beaucoup depuis quelque temps, & ils prétendent y voir diſparoître cette heureuſe ſimplicité qu'on vante avec tant de complaiſance, qu'on ne connoît d'ordinaire que très-ſuperficiellement, & avec laquelle on confond le plus ſouvent la ruſticité. Ne ſeroit-il pas permis cependant de douter que cette précieuſe ſimplicité ait jamais exiſté dans cette ville? car elle ne ſauroit être que le partage d'un peuple vraiment poli par l'inſtruction la plus ſoigneuſe & par la légiſlation la plus parfaite; comme il n'y en a point au monde qui puiſſe ſe vanter de jouir de ces heureux avantages, il n'y en a point non plus qui puiſſe s'attribuer une véritable ſimplicité de mœurs qui, juſqu'à préſent, n'a été chez toutes les nations que le partage d'un petit nombre choiſi d'hommes vertueux.

Il eſt très-sûr, & on doit regarder comme un véritable avantage que l'ancienne ruſticité, qui a régné ſi long-temps dans la plupart des villes de la Suiſſe, diſparoiſſe ſenſiblement à *Bâle*; & cette ville a été à cet égard plus heureuſe que quelques autres villes helvétiques qui ont ſubſtitué par une révolution ſubite, à la rudeſſe des anciennes mœurs, cette frivolité & cette diſſipation que l'on nomme ailleurs *politeſſe* & *ſociabilité*. Les hommes, la plûpart bornés, & occupés uniquement de leur commerce & de ces petites tracaſſeries qu'ils nomment *politique*, trouvent peu de goût dans le commerce des femmes qui, quoique plus ſpirituelles & plus inſtruites, ſe font encore un objet important de leurs affaires domeſtiques, & n'ont entr'elles que des cotteries où elles ne ſe

ſoucient gueres d'attirer les hommes. Quelques femmes ont tenté, il y a long-temps, d'établir dans leur maiſon des ſociétés moulées ſur celles qui ſont d'uſage en France, elles n'ont jamais pu réuſſir, les hommes ſont reſtés dans leurs eſtaminettes, & les autres femmes n'ont pas voulu quitter leurs cotteries. Il eſt sûr que la ſociété des femmes ſeroit très-avantageuſe aux hommes de ce pays, qui en ſeroient plus humaniſés & plus polis, & que les femmes auroient beſoin d'être guéries par celle des hommes de leur eſprit tracaſſier & minutieux. Cependant, comme ceux-ci ont rarement aſſez de raiſon pour en communiquer aux femmes qui, de leur côté, quoique, preſque toujours au-deſſus des hommes communs, ont rarement l'eſprit aſſez droit & aſſez cultivé pour les corriger, il ſeroit à craindre que les deux ſexes ne fiſſent que ſe communiquer leurs défauts, comme cela arrive en France, & que les hommes ne perdiſſent leur caractere original, & les femmes des vertus plus eſſentielles encore. *Il vaut mieux*, dit l'Auteur de ce Mémoire, *que les uns ſoient ruſtres qu'efféminés, & que les autres manquent plutôt de graces & de manieres, que de qualités plus eſtimables. Des perſonnes, bien inſtruites de ce qui ſe paſſoit à Bâle il y a ſoixante & dix ans, nous aſſurent qu'il y regnoit alors un débordement très-grand, & que la diſſolution n'épargnoit pas même les meilleures maiſons. C'étoit-là sûrement une ſuite de ces mœurs ruſtiques, nommées mal-à-propos ſimplicité. Ce genre de corruption eſt beaucoup diminué depuis, & ſi les mœurs de cette ville ne ſont pas auſſi pures qu'il ſeroit à ſouhaiter, il y en a du moins très-peu où elles le ſoient plus. La débauche & la baſſe crapule qui avoient infecté autrefois*

toutes

toutes les classes des Citoyens, sont releguées dans les moindres, & la fureur du jeu y est presqu'entierement éteinte. On a cru observer que la jeunesse inclinoit vers un genre de vie assez dissipé, mais cette dissipation est plus décente que ne l'étoit celle du vieux temps. Le goût du bon & du vrai ne peut s'insinuer chez un peuple, si celui de l'agréable & du beau ne lui en facilite l'entrée.

Les mœurs du petit peuple sont à-peu-près les mêmes par-tout, elles se distinguent à *Bâle* par un certain orgueil national, par un mépris indécent pour les étrangers, & par une certaine rudesse qui peut être l'effet de l'indépendance. Un mal plus grand encore, c'est que l'industrie, qui ne connoît point de bornes chez les Négocians de cette ville, est très-foible chez une partie considérable de ses artisans, & que ces derniers connoissent encore moins la parsimonie & la frugalité. Les ressources nuisibles que leur fournissent un hôpital très-riche, des aumônes bien fortes & mal répandues par l'Etat & par les particuliers, & sur tout nombre de petits emplois, la plûpart vils & indignes d'être exercés par les Citoyens d'une ville libre, en sont les causes principales. La constitution n'y contribue pas peu non plus. Il faut pourtant observer que parmi ce qui est peuple ailleurs, on trouve ici bien des familles & bien des personnes respectables. C'est l'avantage de la liberté d'élever les ames, & de rendre les conditions les plus basses, susceptibles de sentimens les plus sublimes.

La religion *réformée* est la religion dominante de l'Etat de Bâle. L'Eglise y est comme dans tous les pays *Protes-*

tans, ſoumiſe à l'autorité du Souverain. Les droits les plus importans qui la concernent, ſont adminiſtrés par le Conſeil Eccléſiaſtique ſous la Préſidence de l'*Antiſtes*, qui eſt toujours le premier *Paſteur* de la ville, & compoſé en outre de quatre Membres du petit Conſeil qui ſont auſſi curateurs de *l'Univerſité*, des trois autres Paſteurs & Curés de Paroiſſe, & de trois Profeſſeurs en Théologie. Les affaires purement ſpirituelles ſont du reſſort du *Conſiſtoire* ou du *Conventus Theologicus*, compoſé de tous les Membres que nous venons de nommer, excepté les quatre Laïcs qui n'y ſiégent point. Tout le Clergé de la Ville a auſſi ſes Aſſemblées générales comme celui de la campagne, qui eſt diviſé en trois *Doyennés* ou *Chapitres ruraux*. On peut dire à la gloire du Clergé & du Gouvernement de cet Etat, que quoique les Loix excluent toute autre Religion que la *Réformée*, autrement celle de *Genève*, l'eſprit de tolérance a preſque toujours eu le deſſus dans cette Ville, & qu'elle a été la premiere à abandonner cette rigueur que les Villes *Réformées* de la Suiſſe exerçoient envers ceux qui ne vouloient pas ſe ſoumettre à la *Formula Conſenſus*.

Le pays aſſujetti à la ville de *Bâle* eſt gouverné ſous l'autorité du *Petit-Conſeil*, par des Baillifs; choiſis par *le Grand*. Quelque petite que ſoit l'étendue de ce pays, ſa population eſt aſſez forte; il y a toujours au-delà de vingt mille ames. Les Baillifs dirigent les affaires de Police. La juſtice eſt adminiſtrée par des Tribunaux uniquement compoſés de payſans. Il eſt naturel de croire que des gens ſans éducation, ſans lumieres & ſans principes, ne peuvent qu'être injuſtes. Celui qui eſt incapable de

voir de quel côté eſt le droit, doit néceſſairement ne le chercher que du côté de ſon ami & de ſon parent; auſſi eſt-il inconteſtable que cette prérogative eſt infiniment pernicieuſe à ces pauvres gens qui s'en glorifient. On ne penſeroit pas que des ſujets qui jouiſſent d'auſſi beaux privileges, fuſſent ſerfs ou main-mortables, & qu'à la honte de l'humanité cet affreux nom fût encore connu dans le pays de la liberté. Il en eſt pourtant ainſi; tous les ſujets de la Ville de *Bâle* ſont ſerfs. Il faut cependant rendre juſtice au Gouvernement, & avouer que ce droit n'eſt preſque plus qu'un vain nom, & que ce peuple jouit ſous les dehors de l'eſclavage d'une liberté plus grande que les Citoyens mêmes de certains Etats libres. Auſſi l'aiſance de ces payſans eſt en général bien grande, & ils ſont eux-mêmes les auteurs de la plupart des maux qu'ils ſouffrent. Ils n'ont en quelque façon qu'à ſe louer de leur Souverain, qui ne peche envers eux qu'en leur envoyant ſouvent des Baillifs & des Officiers ignorans & incapables. Mais c'eſt-là un vice attaché néceſſairement à la *Démocratie*. Les Bailliages les plus proches de la Ville ſont plus heureux à cet égard que les autres.

On vient de voir un précis ſuccinct de l'état de la République de *Bâle* qui, quelque petite qu'elle ſoit, ne laiſſe pas de mériter l'attention du Philoſophe modeſte, tandis qu'elle doit s'eſtimer fort heureuſe d'échapper à celle des politiques ambitieux. L'Auteur du Mémoire dont nous avons fait uſage, a cru y obſerver bien des fautes eſſentielles. Il prétend que toute ſa conſtitution repoſe ſur une baſe défectueuſe qui eſt la diſtribution diſ-

proportionnée de ſa bourgeoiſie ; que la maniere d'élire les Repréſentans, les Juges & les Chefs du Peuple, peche par le fond & par la forme, & que ſon *Univerſité* qui avoit été un ſanctuaire reſpectable du ſavoir, & une véritable pépiniere de gens éclairés & ſavans, tombe en ruine. Il n'a pu également ſe cacher l'extrême dépopulation de cette Ville, auſſi-bien que pluſieurs autres défauts qui la déparent. Mais il a vu d'un autre côté que ſon commerce s'augmente de jour en jour ; que ſes mœurs s'adouciſſent & s'épurent même d'une maniere bien ſenſible, & que l'eſprit de ſon Gouvernement eſt très-préférable à ce qu'il étoit autrefois. Ce ſeroit par conſéquent être trop ſévere & même injuſte que de méconnoître les avantages dont cet Etat jouit actuellement. Ses citoyens & ſes ſujets peuvent à juſte titre, non-ſeulement s'eſtimer heureux, mais ils peuvent ſe flatter encore de le devenir davantage de jour en jour, & quand même les défauts de leur conſtitution ſeroient indeſtructibles, ils peuvent du moins eſpérer de les voir s'adoucir & ſe corriger par des circonſtances heureuſes. Les vices des Etats peuvent être éternels, mais on ne doit pas déſeſpérer de voir ceux des hommes remplacés par des vertus. Il en eſt de cet Etat comme des autres Républiques dont le Corps Helvétique eſt compoſé ; on en loue avec une complaiſance outrée la conſtitution & les loix, qui ſont plus qu'imparfaites, & on ſe plaint des hommes qui, quelqu'imparfaits qu'ils ſoient, valent cependant infiniment mieux. L'Auteur du Mémoire dont nous donnons ces extraits, le termine ainſi :

« Heureux les citoyens qui ſavent uſer ſagement des

» défauts & des avantages de leur patrie, qui ne ſe laiſ-
» ſent ni éblouir par les uns, ni décourager par les au-
» tres, & qui, tandis qu'ils travaillent ſans relâche à
» rendre la proſpérité de leur patrie plus parfaite & plus
» ſtable, ne perdent jamais de vue cette grande vérité,
» que la véritable baſe du bonheur d'un Etat conſiſte dans
» la vertu de ſes Membres, qui ne peuvent opérer de
» réformes avantageuſes à la République, qu'après avoir
» travaillé à leur propre réforme ».

M. *Coxe* (15) aſſure que quoique *Bâle* contienne pluſieurs familles conſidérablement riches, il y regne cependant une telle ſimplicité de mœurs, qu'on s'étonneroit s'il faiſoit le détail des objets qu'on flétrit ici par l'injurieuſe dénomination de *luxe*. Il ajoute que malgré le voiſinage de la France, les modes & les façons de Paris, ſi univerſellement répandues parmi les habitans aiſés de Fribourg & de Soleure, ſont totalement inconnues à *Bâle*. Le bas peuple de cette ville eſt en général ſi prévenu en faveur de ſa patrie, qu'il paroît convaincu que le vrai bonheur n'exiſte qu'à *Bâle*. Le moindre individu s'enorgueillit de ſa liberté. D'ailleurs les privileges & immunités conſidérables dont le Corps des Citoyens jouit, & l'eſpérance fondée que chacun de ſes Membres peut avoir, de faire un jour partie du Conſeil Souverain, donne au dernier des Bourgeois une ſorte de conſidération perſonnelle qui l'entretient dans le ſentiment flatteur de ſa propre importance. En effet, dans le nombre des Magiſtrats, il y en

(15) Lettres ſur l'Etat de la Suiſſe, tome II, p. 320 & ſuiv. Paris, 1781, *in*-8°, avec les obſervations de M. *Raymond*.

a qui exercent des métiers. Au reſte, on ne voit pas d'endroit au monde où la conduite des Magiſtrats ſoit plus ſévérement & plus librement cenſurée qu'à *Bâle*.

L'Auteur (16) du *Voyage* (17) *Hiſtorique & Littéraire dans la Suiſſe Occidentale*, a donné le tableau ſuivant des mœurs de Bâle. « Quoique les mœurs antiques » ſe ſoient long-tems conſervées à Bâle, les richeſſes » accumulées par le commerce & l'induſtrie, les voyages devenus plus fréquens, les ſervices militaires, l'accroiſſement général du luxe dans toute l'Europe, avec » celui de la maſſe de l'or & de l'argent, font ſentir » leurs effets à Bâle comme ailleurs, & les choſes n'en » iront pas plus mal. Vainement les Cenſeurs, ſemblables au vieillard d'Horace, regretteront le bon (18) » vieux tems. Pour conſerver l'ancienne ſimplicité, il » n'y a pas d'autre moyen que de reſter pauvre. Ceux » qui connoiſſent un peu l'Hiſtoire de la Suiſſe, n'ignorent pas que ces ſiecles anciens, dont on nous vante » les vertus, ne ſont pas auſſi dignes d'éloges qu'on le » penſe. L'amour de l'argent, la rapacité, la férocité, » l'yvrognerie, étoient des vices plus communs il y a » deux ou trois cens ans qu'aujourd'hui. On ne connoiſſoit pas les beaux arts qui ſont le charme de la » vie, ni les agrémens de la ſociété, ſans leſquels l'homme » n'eſt qu'un ſauvage. Chacun vivoit dans ſa maiſon &

(16) M. *de Sinner*, de Berne.

(17) Tome I, p. 7-9. Neuchâtel, 1781, *in*-8°.

(18) *Difficilis, querulus, laudator temporis acti*
Se puero, cenſor caſtigatorque minorum. Art poet.

» dans ſa famille, triſtement renfermé dans ſes occupa-
» tions journalieres. On ne ſe voyoit que dans les fêtes
» & dans les réjouiſſances publiques : alors les feſtins
» duroient deux ou trois jours, & finiſſoient par des
» querelles. Les nôces ſe célébroient avec profuſion ;
» mais par un uſage qui s'eſt encore conſervé parmi la
» Bourgeoiſie, chaque convié y apportoit une offrande
» en argent, ſans doute pour avoir le droit de s'enivrer
» ſans être à charge à perſonne. Au milieu de ce pro-
» grès ſenſible des richeſſes & du luxe, les loix ſomp-
» tuaires de la République de Bâle s'oppoſent continuel-
» lement au torrent. Non-ſeulement les Edits renouvel-
» lés depuis quelques années, interdiſent le luxe des ha-
» billemens ; ils ont impoſé des gênes fort ſéveres ſur
» d'autres branches de dépenſe. Ces Edits ne ſont pas
» exempts de bizarrerie. Il eſt permis, par exemple,
» d'avoir un équipage, & autant de laquais qu'on veut ;
» mais il eſt défendu de faire monter un laquais derriere
» ſon carroſſe. On apperçoit aujourd'hui dans la maniere
» de vivre des Bâlois, une eſpece de combat entre l'an-
» cienne ſimplicité & les mœurs du ſiecle. La ſociété
» entre les hommes & les femmes n'eſt pas encore auſſi
» fréquente qu'en France & dans les pays où la bonne
» compagnie ſe réunit tous les jours pour s'occuper du
» jeu, de converſations frivoles, de parures & de tra-
» caſſeries. Mais inſenſiblement la ſcene ſe change, &,
» ſelon toute apparence, la métamorphoſe va ſe faire ;
» c'eſt le papillon qui n'eſt ſorti qu'à demi de ſon enve-
» loppe ».

Ces obſervations ont été publiées par le Citoyen d'une

République qui eſt célebre par ſes Loix ſomptuaires. Le même Auteur a obſervé dans ſa (19) Relation, que l'eſprit de commerce qui fait naître les richeſſes dans une petite République, a de grands inconvéniens, quand il devient entiérement dominant. L'homme accoutumé à déplacer ſa fortune, finit par regarder l'Europe entiere comme ſa patrie. C'eſt ce que *Genève* éprouve de pluſieurs de ſes plus riches Banquiers & Négocians qui ſe ſont expatriés de l'enceinte de ſes murs, pour aller s'établir dans les capitales de l'Europe.

L'Anglois M. *Moore* (20) écrit que les *Bâlois* paroiſſent ſérieux & réſervés; *Je ne dirai point*, ajoute-t-il, *s'ils le ſont naturellement ou ſi c'eſt une affectation de leur part; ce que je ſais, c'eſt que le petit nombre de ceux avec leſquels j'ai eu occaſion de m'entretenir, étoient aſſez taciturnes & formaliſtes; je n'ai jamais pu comprendre pourquoi une gravité ſoutenue & des manieres peu familieres dans les affaires ordinaires de la vie, paſſoient pour une prudence, ou comme annonçant des talens diſtingués.*

M. *Hirſchfeld* remarque dans ſes (21) Lettres ſur la Suiſſe qu'on trouve les manieres allemandes plus répandues dans les mœurs de *Bâle*, que dans d'autres villes; mais qu'auſſi le caractère gai & prévenant des Alſaciens limitrophes, paroît ſe perdre ici inſenſiblement dans un caractère bien

(19) Tome I, p. 28, 29.

(20) Lettres ſur la France, la Suiſſe & l'Allemagne, tome I, p. 282 & ſuiv. Genève, 1781, *in*-8°.

(21) En allemand, premiere partie, p. 7. Leipzig, 1769, *in*-12.

oppoſé;

opposé; je veux dire un excès de gravité, & même une sorte de roideur.

Fribourg est celui de tous les cantons qui a fait le moins remarquer une origine allemande. Presque tous ses habitans annoncent sur leur physionomie, dans leur langage, & dans la tournure de leur caractère, qu'ils ont été successivement sous la domination des Bourguignons & des Savoyards, avant que d'obtenir le nom de *Suisses*. Les Citoyens de *Fribourg* ont conservé les usages, la simplicité & l'économie frugale du vieux tems. Un auteur Bernois (M. de *Tscharner*), a (22) écrit que l'*habitude du service de France n'a pas encore changé bien sensiblement les mœurs des Fribourgeois; peut-être*, ajoute-t-il, *est-ce parce que les personnes qui font une fortune dans cette carriere, se fixent à-peu-près en France, & évitent par-là à leur patrie le dangereux exemple du luxe. On loueroit davantage ces Citoyens de cet attachement aux habitudes de leurs peres, s'il ne venoit plus vraisemblablement des mêmes causes qui les ont empêché de faire des progrès sensibles dans les sciences & dans les arts.* Mais le reproche que fait ici gratuitement M. de *Tscharner* au service de France, est-il bien fondé? & le luxe qui s'est glissé en Suisse ne doit-il ses progrès qu'à ce service? Les Militaires Suisses d'Hollande, du Piémont, de Naples & d'Espagne, ont-ils toujours affiché la modération dans les ameublemens de leurs maisons? N'a-t-on pas reproché à ceux d'Hollande d'avoir les premiers apporté dans leur patrie, à Berne,

(22) Dict. géog. hist. & polit. de la Suisse, tome I, p. 202, 203. Genève & Lausanne, 1777, *in-8°*, *avec fig.*

à Saint-Gall, &c. le goût pour les manufactures qui, malgré tous leurs apologiſtes, ont étendu conſidérablement les branches du luxe dans la Suiſſe? Les voyageurs, les commerçans n'y ont-ils jamais apporté les mœurs de l'étranger? Et les épargnes des Tréſoriers & des Baillifs n'ont-elles pas édifié ces belles maiſons qui ornent dans le Canton de *Berne*, & la capitale, & la campagne, où l'on trouve à la fois l'élégance de *Paris*, la propreté d'*Amſterdam* & le faſte de *Londres?* Diſons plutôt que le luxe, ce mal deſtructeur dans une République, s'eſt introduit en Suiſſe par diverſes portes.

Voici comment M. de *Sinner* s'exprime (23) en traitant des mœurs de *Fribourg* : « On y trouve des gens » aimables, une ſociété douce, la politeſſe françoiſe avec » une grande ſimplicité dans les mœurs. On ſoupe à ſix » heures du ſoir; après ſouper, la compagnie ſe raſſem- » ble; deux ou trois maiſons ſont les ſeules où l'on faſſe » de la dépenſe. La dévotion s'y ſoutient, & avec elle » le zele pour toutes les anciennes fêtes qui n'appartien- » nent point au culte. Le ſervice de France eſt le grand » objet de l'ambition des bonnes familles, les emplois » du Gouvernement rempliſſent le reſte de leur temps. » Il eſt ordinaire de voir des Fribourgeois qui ont paſſé » leur jeuneſſe dans le métier des armes, finir par » la Magiſtrature, & réſider quelques années dans un » Château en qualité de Baillifs. La juriſprudence de la » plûpart des Républiques ſuiſſes ſe réduit à expli-

(23) Voyage hiſtorique & littéraire dans la Suiſſe occidentale, tome II, p. 324 & 328, 329. Neuchâtel, 1781, *in*-8°.

» quer le Code de loix peu conſidérable, ſans le ſe-
» cours du droit civil, ni d'aucune autre autorité. Voilà
» pourquoi un militaire, qui n'a jamais étudié le Droit,
» s'il a l'eſprit juſte, juge la plûpart du temps auſſi bien
» & quelquefois mieux qu'un Juriſconſulte. — Le peu-
» ple du Canton de *Fribourg* eſt généralement bienfait, &
» les femmes belles. La race humaine eſt très diverſifiée
» en Suiſſe ; on peut remarquer en général que les habi-
» tans des montagnes ſont mieux faits que ceux des plaines.
» Un travail trop pénible affaiſſe le corps & le vieillit de
» même. La vie ſédentaire eſt encore plus nuiſible. Les
» peuples montagnards, dont le genre d'occupation tient
» le milieu entre ces deux extrêmes, ont l'avantage ſur
» l'un & l'autre ».

L'Hanovrien, M. *Andreas* (24), qui n'aime pas ſans doute la gêne, a obſervé, à ſon paſſage par *Fribourg*, que la politeſſe des habitans pour l'étranger eſt pouſſée ſi loin, qu'à chaque moment dans la rue on eſt obligé de tirer le chapeau. Au reſte, commé appréciateur des graces, il avoue que l'on voit à *Fribourg* des Dames *gentilles & très-bien maniérées.*

Un Avocat de Paris, *Marc Leſcarbot*, fit, en 1618, les vers ſuivans ſur le beau ſexe de *Fribourg*. Le lecteur ne ſera pas peut-être fâché de les retrouver ici, quoique le ſtyle n'en ſoit pas fort poétique, le livre (25), où ils ſont rapportés, étant devenu très-rare. Après avoir raconté

(24) Lettres ſur la Suiſſe, en 1763, p. 222, Zurich & Winterthour, 1776, *in*-4°, en allemand, *avec fig.*

(25) Le Tableau de la Suiſſe, p. 6. Paris, 1618, *in*-4°.

l'hiſtoire de la fondation de *Fribourg*, décrit l'étendue du Canton, & après avoir célébré les avantages que la Religion & les ſciences retireront de l'établiſſement du College des *Jéſuites* en cette ville, le Poëte finit ainſi ſes obſervations :

Toutefois je ne puis que de cette Cité
Je ne mette en avant une autre vérité,
Car elle a du François, comme par voiſinage,
Les honnêtes façons, les mœurs & le langage;
Si-bien que ſi Fribourg étoit en beau pays,
Je le ſurnommerois l'abrégé de Paris.
Les Dames meſmement honnêtes & civiles,
Y font la révérence ainſi que dans nos villes.
Et comme le parler du Suiſſe & du François
Leur eſt familier, elles prennent le choix
Au ſon du violon de ſuivre la cadence,
Tantôt de l'allemand, tantôt de notre France,
Et ne refuſent point un honnête baiſer,
Si la danſe requiert de cette forme uſer :
Ayant avecque ce de la beauté requiſe
Pour en rendre bientôt une belle ame épriſe.

Pluſieurs voyageurs proteſtans ont reproché aux *Fribourgeois* une grande bigoterie & un zele de Réligion qui alloit juſqu'à la ſuperſtition. *Cela peut-être*, dit M. Hirſchfeld (26), *mais cette imputation regarde à Fribourg auſſi peu qu'en France les perſonnes qui ont reçu de l'éducation, & qui ont des principes. L'aveugle ſuperſtition eſt aujourd'hui*

(26) Lettres ſur ce qu'il y a de plus remarquable en Suiſſe, premiere partie, p. 43. Leipzig, 1769, *in*-12, en allemand.

en majeure partie l'appanage du petit peuple.

On reproche encore aux *Fribourgeois* un eſprit de parſimonie qui va juſqu'au calcul le plus minucieux ; il y a même un proverbe allemand qui dit *qu'ils pourroient diviſer en quatre parties un grain de poivre.* Il eſt sûr qu'ils portent l'économie à un point extrême. Auſſi, voit-on régner dans leurs maiſons un ordre qui annonce l'œil attentif du maître. Et il faut dire à la louange de leurs militaires, même les plus jeunes, que chez l'étranger ils n'affichent pas le goût pour la dépenſe ; qu'ils ſe reſtraignent dans les principes d'une économie ſévere, & que pluſieurs d'entr'eux font des épargnes ; en cela ils different beaucoup des Officiers des autres Cantons, dont pluſieurs ſe ruinent au jeu & dans des dépenſes folles. On a obſervé, à l'égard des *Fribourgeois* qui ſervent en France, qu'ils ſont ceux de toute la Suiſſe avec les *Gènevois* & les gens du *pays de Vaud* & du Comté de *Neuchâtel*, qui ſaiſiſſent le plus vîte les manieres françoiſes. Il leur reſte cependant preſque toujours l'accent de leur *patois* (27) *primitif*, parce qu'entr'eux ils le parlent communément pour n'être pas entendus des François ou des autres Suiſſes. Ce *Patois*, dont j'ai dit un mot ailleurs, eſt la langue

(27) Ce patois ſe fait auſſi appercevoir dans pluſieurs Ouvrages imprimés en françois à *Fribourg*. L'*hiſtoire des Helvétiens*, par feu M. le Baron d'*Alt*, Avoyer du Canton de Fribourg, qui a paru originairement en dix volumes, & dont on annonce un abrégé en ſix volumes *in*-12, n'eſt pas exempte de la *patavinité de la farine*, qu'on pourra lui reprocher à auſſi juſte titre que les Romains reprochoient au *Padouan Tite-Live* ſa *patavinité*, c'eſt-à-dire, pluſieurs mots & phraſes qui étoient en uſage dans les environs de la ville de *Padoue*. Voyez le chapitre XXV de nos Tableaux topographiques, qui a pour titre : *Langues uſitées dans la Suiſſe.*

corrompue du Savoyard & du Comtois. On y trouve des expreſſions dignes de la naïveté qui regne dans les anciens *Troubadours*, dans le roman de la *Roſe* & dans *Rabelais*. Bien des étrangers, qui ont étudié le caractere des *Fribourgeois*, lui trouvent, ſous les dehors de la franchiſe helvétique, la prudence ſpéculative du Savoyard. L'habitant de la *Sarine*, qui a voyagé, ou qui eſt long-tems chez l'étranger, eſt affable, prévenant; il gagne aiſément, par ſon air honnête, celui qui l'écoute, parce qu'il a l'art de ſympatiſer avec lui, talent que la plupart des autres Suiſſes ne poſſedent pas. On prétend que les *Fribourgeois* ne s'aiment pas entr'eux, & que l'envie mutuelle les dévore. Mais quelles ſont les nations qui ne donnent pas ſujet à de pareilles remarques? On dit encore que lorſqu'il s'agit d'avoir la prépondérance chez l'étranger vis-à-vis des autres Suiſſes, ils ont le bon eſprit de ſe réunir tous à l'inſtant pour l'emporter ſur la concurrence. *Mais*, comme diſoit un Appenzellois, *pour bien connoître le Fribourgeois, ce n'eſt pas l'affaire d'un jour, il faut plus d'une année pour le feuilleter*. Quoi qu'il en ſoit, chaque peuple à ſes vertus & ſes vices. On a obſervé que les Suiſſes des autres Cantons, lorſqu'ils ſont hors de leur Patrie, n'ont pas la plûpart la ſageſſe de cacher les défauts de leurs compatriotes, & encore moins ceux de leur République reſpective, mais que rarement le *Fribourgeois*, quoiqu'il les écoute avec l'air de l'intérêt, leur découvre les foibleſſes de ſon Canton.

En général, les habitans de la Suiſſe *romande* ou françoiſe, les *Fribourgeois*, les *Neuchâtelois* & les *Gènevois* ſont ſoupçonnés d'avoir la préſomption de ſe croire d'un eſprit plus ra-

finé que les Suiſſes de la partie allemande, auxquels ils ſemblent n'accorder *qu'un œil*, grace que les *Chinois* font auſſi aux Européens. Les *Fribourgeois* avoient paſſé depuis deux ſiecles & demi pour les *Salomons* de la Suiſſe, juſqu'à l'époque des troubles qui ont agité leur Canton en 1781 & 1782. Ils avoient eu la prudence de jouer le rôle de médiateurs dans toutes les guerres civiles de la Suiſſe, malgré les obligations que leur dictoient des liaiſons plus étroites avec les Cantons de leur Religion. Auſſi, ne leur en a-t-il jamais coûté un ſacrifice, comme à ceux-ci en 1712. Je parlerai ailleurs des troubles qui ont diviſé en dernier lieu la ville de Fribourg & ſes ſujets. Le Sénat, & à ſa tête *la Chambre ſecrete*, dont on rapporte diverſement l'origine & les prétentions, ont eu recours à la médiation des trois villes de *Berne*, *Lucerne*, & *Soleure*, ſans vouloir requérir celle des autres Cantons dont le Gouvernement plus démocratique eût pu être contraire à leur ſiſtême. Il eſt bon de ſavoir qu'en général les Cantons ſe ſont garantis mutuellement leurs Gouvernemens, mais tels qu'ils étoient à la date de leur premiere alliance. La queſtion eſt d'examiner s'il ſe ſont auſſi garantis toutes les mutations arrivées dans leur conſtitution depuis cette premiere époque. J'ai dit qu'en général les Suiſſes de la partie *romande* ſont accuſés de ſe croire d'une trempe ſupérieure aux Suiſſes *allemands*, quoique la liſte des ſavans en tout genre, que la Suiſſe allemande a produit, l'emporte de beaucoup ſur celle de la partie occidentale. Cela me rappelle le temps où les Ultramontains avoient l'orgueil d'appeller *barbares*, non-ſeulement les *Allemands*, mais encore toute autre nation que la leur.

Mais depuis deux ſiecles ces prétendus barbares les ont forcés par leurs Ouvrages, où le génie ſe manifeſte, à ne plus les caractériſer par cette épithete injurieuſe. L'allemand *Naghal*, dont je vais donner l'épitaphe (28) telle qu'elle ſe trouve à *Mantoue* près de l'Egliſe cathédrale dans la chapelle de la *Vierge*, avoit été élevé à la Cour de la maiſon de *Gonzague*. Mais ſa naiſſance devoit-elle lui faire donner le ſurnom de *Barbare* dans l'inſcription conſacrée à ſa mémoire :

Gonziacum puer impubes qui venit ad aulam
In qua ipſum virtus extulit atque fides
Joannes jacet hic Naghel. Germania tanto
Mœreat orba viro, ſed magis Italia.
Nam mage nutricis mores vitamque ſecutus
Barbarus hic natus, mortuus eſt Italus.

Quel trait de jactance italienne ! Il faut pourtant convenir que les Suiſſes de la partie *romande*, malgré leur deſir de ſe prévaloir par certains dehors ſur les Suiſſes allemands, auxquels ils doivent cependant la liberté & la principale gloire du nom Helvétique, n'ont pas encore pris un ton ſi altier, & s'ils le prenoient, les autres Suiſſes ne leur paſſeroient sûrement pas.

Dans ce ſiecle, Charles-Alexandre, Comte de *Bonneval*,

(28) Recueil manuſcrit d'inſcriptions, d'épitaphes & de diverſes pieces hiſtoriques, *in-folio*, dans un caractere qui annonce un Copiſte qui écrivoit vers l'an 1520. Ce recueil eſt à Zoug, dans la Bibliotheque de M. le Baron de *Zur-Lauben*.

François

François de naiſſance, qui avoit paſſé en Turquie, y fut fait *Pacha*, & y mourut en 1747. Dans le ſiecle précédent, un habitant de la *Sarine* en Suiſſe fut revêtu du même titre. Voici comme ſon hiſtoire a été connue. Trois *Fribourgeois* (29), qui avoient entrepris, en 1620, le voyage de la *Paleſtine*, furent arrêtés en entrant ſur les terres du Grand-Seigneur, & amenés au *Bacha* ou Gouverneur de Province. Ils croyoient toucher au dernier moment de leur vie. Malgré leur terreur, tandis que le *Bacha* examinoit leurs paſſe-ports, l'un d'eux dit à ſon camarade dans la langue de ſon pays : *Parbleu, voilà une fiere mouſtache.* Le *Bacha*, qui étoit lui-même *Fribourgeois*, & qui, par un des jeux ordinaires de la fortune, étoit parvenu à cette éminente dignité, après avoir abjuré le Chriſtianiſme, lui répondit dans le même patois, que, quelque fiere que fut ſa mouſtache, ils pouvoient être tranquilles. Enſuite il les queſtionna ſur le lieu de leur naiſſance, leur demanda des nouvelles de *Fribourg* & de la Suiſſe, & s'ils connoiſſoient un tel village de ſon canton, & ſi tels & tels, qu'il leur nommoit, vivoient encore. Ils ſatisfirent de leur mieux à ſes queſtions. Le *Bacha* leur dit enfin qu'il étoit leur compatriote, & que, puiſque ſes parens vivoient encore, il vouloit leur envoyer un préſent. Les Pélerins furent obligés de lui promettre qu'à leur retour de *Jéruſalem*, ils viendroient prendre ſes ordres. Le *Bacha* leur donna de l'argent, & toutes les sûretés néceſſaires pour continuer leur voyage. Les Pélerins, après

(29) Anecdotes helvétiques, parmi les anecdotes des Républiques, tome I, p. 151, 152. Paris, 1771, *in*-8°.

avoir visité les lieux saints, reprirent exactement le chemin de la résidence du *Bacha*. Il les retint quelques jours auprès de lui, leur donna une somme d'argent suffisante pour faire leur route jusqu'à *Fribourg*, & les chargea d'une lettre, & d'une bourse remplie d'or & cachetée, pour son pere & pour sa mere. Les Pélerins, à leur retour à *Fribourg*, s'acquitterent exactement de leur commission, & firent aux parens du *Bacha* le récit circonstancié de la fortune de leur fils. Mais, lorsqu'ils apprirent qu'il avoit abandonné sa Religion, & qu'il s'étoit fait Turc, ils rejetterent loin d'eux, avec indignation, la lettre & la bourse, & verserent un torrent de larmes sur l'infidélité de leur fils. Rien ne pouvoit les consoler; & ils aimerent mieux rester dans leur noble indigence, que d'accepter des secours d'un fils apostat. Le Magistrat, à leur refus, ordonna que le présent du *Bacha* seroit destiné aux ornemens de la Cathédrale qui est sous l'invocation de *Saint-Nicolas*. On en fit faire six grands chandeliers de cuivre, qu'on y voit encore.

Soleure passe dans l'opinion des voyageurs pour le *petit Paris* de la Suisse. Aussi, dans aucun autre Canton, l'étranger n'est-il mieux reçu que dans *Soleure*. Le beau sexe y est autant aimable par son affabilité, que par ses graces. Si les hommes ne sont pas aussi galans qu'en France, & s'ils conservent le nerf de l'éducation helvétique, il faut l'attribuer à un concours de causes dont plusieurs doivent leur principe & leur soutien à des usages, & quelquefois à des préjugés. Au reste, l'urbanité n'a ici aucune affectation, elle est sans fard & sans grimaces, c'est le langage de la sincérité & de la franchise. On trouve des

différences ſenſibles dans les manieres entre les Officiers qui ont ſervi en France & ceux qui ont ſervi en Eſpagne ou en Piémont. Mais ces manieres qui tiennent beaucoup au local & qui ſe caractériſent par des dehors plus ou moins ouverts ou plus ou moins affectueux, ont toute l'empreinte de l'honnêteté & le ton de la bonne compagnie. M. *Hirſchfled*, dit dans ſes lettres (30) ſur la Suiſſe, dans un paſſage ſur Soleure que je vais traduire; « ſes habi-
» tans ſont catholiques, mais il eſt certain qu'en fait de
» Religion on n'eſt nulle part auſſi tolérant & auſſi rai-
» ſonnable qu'en cet endroit. Auſſi cette modération re-
» leve-t-elle beaucoup Soleure par-deſſus les autres Can-
» tons catholiques. Quand on paſſe par Soleure, ſans
» avoir deſſein d'y faire des connoiſſances, on eſt tenté
» de croire que la ville eſt peu peuplée & qu'elle renferme
» peu de perſonnes de condition. On en jugeroit ainſi au
» premier coup d'œil; mais ſi on veut ſe rendre dans les
» grandes aſſemblées de la nobleſſe, on y trouvera un
» choix très-agréable de perſonnes de l'un & de l'autre
» ſexe. Depuis long-temps on a obſervé que les Soleu-
» riens ſont beaucoup plus polis, & ſur-tout plus
» prévenans pour les étrangers, que les habitans des autres
» Cantons de la Suiſſe; & il eſt vraiſemblable qu'ils doi-
» vent une partie de leurs manieres affables à la réſidence
» que les Ambaſſadeurs de France font en leur ville. —
» Ici il n'y a preſqu'aucun commerce. Comme le nombre
» des familles habiles au Gouvernement n'eſt pas conſi-
» dérable, on trouve parmi elles plus d'aiſance & de ri-

(30) Tome I, p. 12 & ſuiv. *édition de* 1769.

» cheſſes. Les principaux de la ville vivent, il eſt vrai, » avec autant de décence, mais non pas avec la même » profuſion qu'à Berne ».

Le Canton de Schaffhauzen, limitrophe de l'Allemagne, offre dans les mœurs de ſes habitans pluſieurs rapports avec celles de ſes voiſins. La ville de ce nom eſt peuplée de Citoyens preſque tous commerçans. Les loix ſomptuaires y ſont en vigueur comme dans la plus grande partie de la Suiſſe. Elles y ſont ſi rigoureuſes, que la danſe même n'eſt permiſe qu'en certaines occaſions. Les ſoieries, les dentelles, le galon, & tous les objets quelconques de luxe ſont également prohibés; la coëffure des Dames n'échappe point à la loi qui la reſtreint dans des bornes qui ne ſéparent point le goût d'avec la décence. M. *Coxe* s'écrie (31) ſur ces entraves : *Que diroit-on en Angleterre d'un code auſſi gothique, & qui ruineroit infailliblement nos marchands de plumes* ? Mais il eſt un objet plus important, & ſur lequel les ordonnances de *Schaffhauzen* ſont de la plus ſtricte ſévérité; c'eſt le jeu. Tous les jeux de haſard ſont abſolument défendus, & les jeux de commerce, qui peuvent entraîner une perte qui excede ſix (32) florins, expoſent les joueurs à une amende conſidérable.

Il y a beaucoup de nobleſſe dans *Schaffhauzen*, & généralement toutes les familles vivent dans l'aiſance. Pluſieurs même d'entr'elles ſont riches. Le bon ton regne dans les ſociétés, le beau ſexe y eſt aimable. Les étrangers, qui

(31) Lettres ſur la Suiſſe, tome I, p. 9, édition de *Paris*.

(32) Le florin vaut 45 ſols de France, ou 15 batz du pays.

en parlent, ne croient pouvoir assez se louer de toutes les politesses qu'ils reçoivent dans cette ville dont la situation & l'élégance méritent leur attention. On voit sur la physionomie des *Schaffhauziens* l'air de la satisfaction, celui du bonheur.

La Ville de Saint-Gall, République alliée des Suisses, doit son état florissant à l'incroyable industrie de ses habitans, & à son commerce, qui est son principal essor. De fortes maisons *San-Galloises*, comme nous l'avons déjà observé, se sont même établies à Lyon, à Marseille, à Gênes, à Cadix, en Hollande & en Angleterre. *C'est peut-être un bien*, avons-nous dit d'après un observateur (33) de Berne, *que ces familles, apres s'être enrichies, ne soient pas tentées de rapporter dans leur Patrie l'exemple contagieux des dépenses & du luxe.* On n'est pas peu étonné de trouver dans une ville aussi marchande que l'est *Saint-Gall*, les sciences cultivées & les lettres dans la plus grande estime. Les mœurs des habitans se ressentent de leur aisance. Tout ici (34) est actif & vivant, tout annonce l'industrie, & contraste avec la morne solitude de la ville de *Constance*. Le goût pour les services militaires chez l'étranger est, comme on peut le juger, très-foible dans *Saint-Gall*. Aussi, un Capitaine de cette ville, à qui un inspecteur marquoit sa surprise de ce qu'il trouvoit si peu de soldats *San-Gallois* sur le rôle de sa compagnie, ne

(33) L'Auteur du Dictionnaire géographique, historique & politique de la Suisse, tome II, p. 212.

(34) *Coxe*, Lettres, tome I, p. 29, *édition de Paris.*

put s'empêcher de lui répondre. *J'en ſuis très-fâché, mais malgré mes efforts, je n'ai pas eu juſqu'à préſent le talent de perſuader aux gens de mon pays de préférer de recevoir ſix ſols & demi par jour, au lieu de trente qu'ils gagnent dans les manufactures.* Cette réponſe annonce ce que la Suiſſe ſeroit, ſi l'eſprit du commerce venoit à ſe répandre dans toute la Patrie. Bientôt le caractere martial diſparoîtroit, & celui qui lui ſuccéderoit, ne ſeroit aſſurément pas celui qui a fondé la République, & qui en ſoutient la liberté.

La Ville de Mulhausen, alliée des Suiſſes, & ſituée dans le Sundgau, eſt, ainſi que celle de *Saint-Gall*, toute conſacrée à l'induſtrie & au commerce, & elle offre preſque le même tableau moral. Toute la différence, que l'on remarque, entre les mœurs des habitans de *Mulhauſen* & celles des *San-Gallois*, provient du local. Celle-ci, voiſine de l'Empire, a conſervé le caractere allemand, au lieu que *Mulhauſen* copie volontiers celui des *Bâlois*, ſans abandonner abſolument l'humeur du *Sundgovien*.

Bienne, autre République alliée des Cantons, réunit dans ſes mœurs celles de ſes voiſins, les Bernois & les habitans de la principauté de l'Evêque de Bâle. Il y a encore ici des mœurs de la trempe allemande.

Les mœurs des *Genevois* ont auſſi leurs viciſſitudes, leurs périodes. Le tableau, qu'en a fait le célebre Joſeph *Adiſſon* (35) dans ſon voyage en 1700 & 1701,

(35) Voyage dans l'état & ſur le lac de Genève, p. 146-152, dans le ſecond volume des Œuvres d'Adiſſon, édition de Baskerville, 1761, *in*-4°, en anglois.

en donne une idée fort avantageuſe. Il parle du Gouvernement de *Genève* comme d'un modele parfait pour une République. S'il revenoit au monde, les troubles qui ont agité *Genève* depuis ſa mort, le porteroient à changer d'opinion à cet égard. Déjà dans le quinzieme ſiecle, le Pape *Martin V* qui, à ſon retour du Concile de Conſtance en 1418, avoit paſſé près de trois mois à *Genève* avant que d'aller en Italie, diſoit (36) de ſon ſéjour en cette ville, *non ſumus Gebennis, ſed Gehennis.* Il faiſoit ainſi une alluſion du nom latin de *Gebenna* ou *Gebennæ* qu'on donnoit alors à la ville de *Genève* avec celui de l'enfer, en latin *Gehenna*, & en gaulois *la Gehenne*, comme ſi l'on diſoit : *nous ne ſommes pas à* Gebenna, *mais dans la Gehenne*, autrement dans l'*Enfer.*

On prétend (37) qu'*Æneas Sylvius*, Secrétaire du Concile de Bâle, & depuis Pape ſous le nom de *Pie II*, diſoit en général des habitans voiſins du lac *Leman* ou de Geneve, que c'étoit une race querelleuſe, litigante, *gens apud lacum Lemannum, gens rixoſa.*

La ville de *Genève* porte pour armes d'*or au demi aigle de ſable parti de gueules à la clef d'argent*; elle doit ainſi une partie de ſes armes à l'Empereur *Rodolphe I*, & l'autre

---

(36) *Juſtinger*, Chronique de Berne, en allemand, p. 260, *in-folio*, dans la Bibliotheque de M. le Baron de *Zur-Lauben.* On lit dans les *Mémoires* de Beſſon *pour l'Hiſtoire Eccléſiaſtique des Diocèſes de Genève, Tarantaiſe, &c, p. 95*, que le Pape Martin V, à ſon retour du Concile de Conſtance, logea au Couvent des Cordeliers de Rive à Genève, depuis le 11 Juin 1418, juſqu'au 3 Septembre.

(37) Suivant un Mémoire ſur les troubles de Genève. Voyez les Œuvres du Pape Pie II, imprimées à Helmſtad, en 1700, *in-folio.*

au Pape. Voici l'épigramme que le Poëte anglois, *Jean Owen* (38), mort en 1622, avoit fait ſur ces deux conceſſions.

Clavem aquilamque gerit duplex inſigne Geneva.
Illud Papatus; hoc habet imperii.
Hoc inſigne tuum quo jure Geneva tenebis,
Si repetat clavem Roma, Rodolphus avem:

Ces vers font préſumer que la reconnoiſſance de *Genève* pour ſes bienfaiteurs n'a pas été bien grande, puiſqu'autrefois ville impériale, elle s'eſt détachée entierement de l'Empire, & que le ſchiſme de Religion lui a fait naître la prétention d'être la rivale de l'Egliſe romaine.

Le même Poëte *Owen* a compoſé auſſi l'épigramme (39) ſuivante ſur la rigueur d'une loi de *Genève* contre l'adultere, loi dictée par la ſévérité de *Calvin*, ſon Réformateur.

Miniſter Genevenſis.

Vis ut adulterium plectatur morte, Miniſter?
Haud mirum; conjux eſt tibi bella: ſapis.

Cette épigramme a été ainſi rendue en vers françois (40).

A un Miniſtre de Genève.

Tu prétens que tout adultere
Eſt digne de ſupplice, & mérite la mort;
Ta jeune femme a de quoi plaire,
Je t'entends, & tu n'as pas tort.

(38) Epigrammatum Joan. Oweni, lib. I, epig. 41, p. 7. Amſtelodami, 1650, *in*-24, *cum fig.*

(39) Liber unus, epig. 25, p. 76, eadem editio 1650.

(40) Les penſées ingénieuſes, ou les épigrammes d'Owen, traduites en

On

On lit ce paſſage (41) dans les obſervations de M. le Chevalier de Bouflers ſur les mœurs de Genève.

« J'ai été hier pour la premiere fois à Genève. C'eſt une » grande & triſte ville, habitée par des gens qui ne man- » quent pas d'eſprit, & encore moins d'argent, & qui ne » ſe ſervent ni de l'un, ni de l'autre. Ce qu'il y a de très- » joli à Genève, ce ſont les femmes : elles s'ennuient à » la mort, mais elles mériteroient bien de s'amuſer. Le » peuple ſuiſſe & le peuple françois reſſemblent à deux » Jardiniers, dont l'un cultive des choux, & l'autre des » fleurs. Remarquez encore avec moi, que moins on eſt » libre, & plus on aime les femmes. Les Suiſſes s'en ſervent » moins que les François, & les Turcs davantage ».

Vous, dont l'empire eſt la beauté,
Sexe charmant, je plains le Suiſſe qui vous brave ;
De quoi peut lui ſervir ſa triſte liberté,
Si le ciel vous deſtine à conſoler l'eſclave ?

Citons ſur les mœurs de cette ville les remarques de ſon ancien Citoyen, le célebre Jean-Jacques (42) *Rouſſeau.*

« *Genève* eſt riche, il eſt vrai ; mais quoiqu'on n'y » voie point ces énormes diſproportions de fortune qui » appauvriſſent tout un pays pour enrichir quelques ha-

---

vers françois par M. le Brun, avec le latin à côté, p. 68, 69. Paris, 1710, *in*-12.

(41) Lettres, pendant ſon voyage en Suiſſe, à Madame ſa mere, p. 18, 19. — 1772, *in*-12.

(42) Lettres à M. d'Alembert, p. 185-187. Amſterdam, 1763, *in*-12.

» bitans, & ſement la miſere au-tour de l'opulence, il » eſt certain que, ſi quelques Gènevois poſſedent d'aſſez » grands biens, pluſieurs vivent dans une diſette aſſez » dure, & que l'aiſance du plus grand nombre vient d'un » travail aſſidu, d'économie & de modération, plutôt » que d'une richeſſe poſitive. Il y a bien des villes plus » pauvres que la nôtre, où le bourgeois peut donner » beaucoup plus à ſes plaiſirs, parce que le territoire, » qui le nourrit, ne s'épuiſe pas, & que ſon temps, n'étant » d'aucun prix, il peut le perdre ſans préjudice. Il n'en » va pas ainſi parmi nous qui, ſans terres pour ſubſiſter, » n'avons tous que notre induſtrie. Le peuple Gènevois » ne ſe ſoutient qu'à force de travail, & n'a le néceſſaire » qu'autant qu'il ſe refuſe tout le ſuperflu: c'eſt une des rai- » ſons de nos loix ſomptuaires. Il me ſemble que tout » ce qui doit d'abord frapper tout étranger entrant dans » Genève, c'eſt l'air de vie & d'activité qu'il y voit » régner. Tout s'occupe, tout eſt en mouvement, tout » s'empreſſe à ſon travail & à ſes affaires. Je ne crois pas » que nulle autre auſſi petite ville au monde offre un pareil » ſpectacle. Viſitez le quartier *S. Gervais*: toute l'Hor- » logerie de l'Europe y paroît raſſemblée. Parcourez le » *Molard* & les *rues baſſes*, un appareil de commerce en » grand, des monceaux de ballots, de tonneaux confu- » ſément jettés, une odeur d'inde & de droguerie vous » font imaginer un port de mer. Aux *Pâquis*, aux *eaux* » *vives*, le bruit & l'aſpect des fabriques d'indienne & » de toile peinte ſemblent vous tranſporter à *Zurich*. » La ville ſe multiplie en quelque ſorte par les travaux » qui s'y font; & j'ai vu des gens, ſur ce premier coup

» d'œil, en eſtimer le peuple à cent (43) mille ames. » Les bras, l'emploi du temps, la vigilance, l'auſtere » parſimonie; voilà les tréſors du Gènevois; voilà avec » quoi nous attendons un amuſement de gens oiſifs qui, » nous ôtant à la fois le tems & l'argent, doublera réelle- » ment notre perte ». Il s'agit ici du projet d'un théâtre à *Genève*. *Rouſſeau* le regardoit comme une ſource de corruption intariſſable, dans une République telle qu'eſt *Genève*, & tels que ſont les Cantons de la Suiſſe. Ce Philoſophe termine (44) ainſi ſes obſervations : « Sous un air flegma- » tique & froid, le *Gènevois* cache une ame ardente & » ſenſible, plus facile à émouvoir qu'à retenir ».

Le nombre des familles de l'Etat, antérieures au changement de Religion, & auxquelles *Genève* doit ſa liberté, eſt aujourd'hui peu conſidérable. La nouvelle réforme, les arts & le commerce y ont attiré quantité de familles, de ſorte qu'elles forment environ vingt-quatre mille ames, ſans comprendre la population de ſon territoire. Pluſieurs familles nobles de *Luques*, qui avoient embraſſé les dogmes de *Calvin*, s'y retirerent dans le ſeizieme ſiecle. Un nombre encore plus grand de réfugiés françois, *anciens* & *nouveaux*, peuple la ville; les *anciens* qui s'y retirerent durant les guerres civiles de France au ſeizieme ſiecle, & les *nouveaux* qui s'y ſont réfugiés depuis la révocation de l'Edit de *Nantès*, en 1685. Pluſieurs de ces réfugiés qui étoient venus à *Genève* le bâton blanc à la main, & que la pitié excitée par les ſermons des *Miniſ-*

(43) Rouſſeau dit que Genève ne contient pas vingt-quatre mille ames.
(44) Ibidem, p. 235.

tres, avoit fait recevoir comme des victimes de la Religion, ont amaſſé des biens conſidérables qui leur ont fourni les moyens d'établir leurs familles, & de les élever aux premiers emplois de la République. C'eſt ainſi (45) qu'on a vu ſucceſſivement la banque, le négoce des ſoies, la fabrique des velours, la librairie, le commerce de draps, l'horlogerie, la bijouterie, enrichir & ſoutenir la plus grande partie des meilleures familles de *Genève*, dont les unes ſemblent oublier la cauſe de leur proſpérité, ou ont la foibleſſe d'en rougir; les autres plus ſenſées, plus eſtimables & plus utiles, ſe maintiennent par les mêmes moyens qui les ont élevées, & penſent que dans un pays qui n'a de reſſource que dans ſon induſtrie, le citoyen laborieux mérite une très-grande conſidération. On reproche à ces *Citoyens & aux Bourgeois* de nouvelle date, de n'avoir pas été aſſez reconnoiſſans envers les deſcendans des familles *patriciennes* qui leur avoient donné l'aſyle au milieu de leur détreſſe. On leur reproche encore d'avoir fait naître les troubles qui ont agité dans ce ſiecle le gouvernement de la République, & qui l'euſſent rendu entiérement démocratique, ſans l'Edit de pacification de 1782. On peut croire que l'introduction de tant de familles étrangeres doit avoir amené des révolutions ſenſibles dans l'Etat moral de *Genève*. Ce mêlange y a produit néceſſairement un flux & reflux des mœurs de preſque toute l'Europe. En général les *Genevois* paſſent pour être ſpirituels, & on raconte d'eux un grand nombre de réparties ingénieu-

(45) Etat & délices de la Suiſſe, tome IV, p. 234, édition de Bâle, 1764, in-12, avec fig.

ſes & de bons mots. Nous citerons en paſſant celui de M. de *Micheli* (mort Colonel d'infanterie à la ſuite du régiment *Royal-Italien*), à qui une Dame de Paris diſoit un jour qu'elle conſommoit par année dans ſa maiſon au moins neuf cens livres de café; *voilà*, lui répondit-il, *Madame, qui eſt bien fort de café.* Nous avons déſigné dans l'énumération des Savans & des Artiſtes de la Suiſſe, les *Genevois* qui ont fait honneur à leur patrie dans les ſciences & dans les Lettres. Jean-Jacques *Rouſſeau* y tient l'un des premiers rangs, quoique quelques perſonnes reprochent à ſa mémoire d'avoir été l'*Eratoſtrate* de ſa patrie par ſes *Lettres écrites de la Montagne.*

Avant les derniers troubles, les Citoyens (46) de *Genève* jouiſſoient d'une liberté ſans licence & d'une ſécurité qu'ils ne s'étoient point procurée par les horreurs de la guerre. Le grand nombre des Gens de Lettres qui y ſont nés ou qui s'y ſont fixés, les fortunes aiſées & les diſpoſitions ſociales des *Genevois* en général, faiſoient de cette ville & de ſes environs une douce retraite pour un homme dont l'eſprit eſt tourné à la Philoſophie, qui ne veut que des délaſſemens ſimples & ordinaires, qui n'a aucun attachement décidé pour un pays plutôt que pour un autre, & qui, ſouhaitant de ſe dérober au tumulte & au grand monde, cherche un aſyle ſûr & tranquille où il puiſſe couler agréablement ſes jours dans l'oubli des inquiétudes.

Comme l'éducation eſt à *Genève* auſſi ſoignée que peu

(46) M. *Moore*, Lettres d'un Voyageur Anglois ſur la France, la Suiſſe & l'Allemagne, tome I, p. 126 & ſuiv. Genève, 1781, *in*-8°.

coûteuſe, les citoyens des deux ſexes ſont très-inſtruits; il eſt aſſez ordinaire de trouver de ſimples ouvriers qui, dans les momens de loiſir que leur laiſſent leurs occupations, ſe délaſſent en liſant les Œuvres de *Locke*, de *Newton*, *de Monteſquieu* & d'autres ouvrages du même genre. Lorſque je parle du peu qu'il en coûte pour l'éducation, ce n'eſt que relativement aux habitans de la ville; car pour les étrangers, tout eſt aſſez cher à *Genève*.

M. *Moore* oſe aſſurer qu'il n'y a pas une ſeule ville en Europe où l'eſprit du peuple ſoit moins gouverné par la ſuperſtition, & moins ſuſceptible d'enthouſiaſme & de fanatiſme qu'à *Genève*, & il a la bonne foi d'avouer que ſi *Servet* (47) vivoit encore dans cette ville, il y ſeroit

(47) La citation de *Servet* ne pourroit-elle pas paſſer ici pour une épigramme, ſi le reproche que des Obſervateurs graves ont fait à la Doctrine actuelle de pluſieurs Miniſtres de *Genève*, eſt fondé? Le Médecin *Michel Servet*, qui ne vouloit reconnoître qu'une perſonne en Dieu, & qui blaſphémoit contre la Trinité, fut brûlé vif à *Genève* le 27 Octobre 1553, à 44 ans. Il étoit natif de *Villanueva* en Arragon. On reproche avec raiſon à *Calvin*, d'avoir fait paroître trop de paſſion & d'animoſité auprès des Magiſtrats pour la condamnation de *Servet*; & le livre qu'il publia dans le même tems pour juſtifier ſon procédé, & pour montrer que les *Princes & les Magiſtrats ont droit de faire mourir les hérétiques*, a fourni aux Catholiques un argument *ad hominem*, un argument invincible contre les Proteſtans, lorſque ceux-ci leur ont reproché de faire mourir les Calviniſtes en France. *Colladon*, l'un des Juges de *Servet*, a traduit ce livre en françois, à *Genève*, *en* 1560, *in* 8°; & ſa traduction eſt plus recherchée que l'original latin. Il faut avouer néanmoins que les Calviniſtes ont abandonné ſur ce point la doctrine de *Calvin*, & qu'un grand nombre de ſavans Théologiens catholiques ſoutiennent que les Princes & les Magiſtats ne ſont pas en droit de faire mourir les hérétiques, à moins que ceux-ci ne dogmatiſent de maniere à exciter des troubles & des ſéditions dans l'Etat. Voyez l'article de *Servet* dans le Dictionnaire hiſtorique de M. l'Abbé *Ladvocat*, tome III, p. 415, 416. Paris, 1777, *in*-8°.

en ſûreté & à l'abri de toute perſécution. *Je ſuis convaincu*, ajoute-t-il, *que le Clergé actuel n'a pas plus le penchant que le pouvoir d'inquiéter perſonne pour de ſimples opinions ſpéculatives. Le Pape lui-même, s'il choiſiſſoit Genève pour retraite, pourroit, s'il vouloit, y vivre tout auſſi tranquillement qu'au Vatican. Les Eccléſiaſtiques de Genève ſont en général ſenſés, inſtruits & tolérans; ils tâchent d'inſpirer à leurs auditeurs du goût pour les vérités du Chriſtianiſme, & ils cherchent à les en convaincre par leur éloquence & la régularité de leurs mœurs.*

Après cet éloge que doit-on penſer du reproche que que M. d'*Alembert* (48) a fait aux Miniſtres de *Genève*, que *pluſieurs d'entr'eux ne croient plus la divinité de* JESUS-CHRIST, *& n'ont d'autre religion qu'un ſocinianiſme parfait, rejettant tout ce qu'on appelle myſtères; & que parmi eux la Religion eſt preſque réduite à l'adoration d'un ſeul* DIEU, *du moins chez preſque tout ce qui n'eſt pas peuple; enfin que le reſpect pour* JESUS-CHRIST *& pour l'Ecriture, eſt peut-être la ſeule choſe qui diſtingue du pur Deiſme le Chriſtianiſme de Genève.* La compagnie des Paſteurs & Profeſſeurs de l'Egliſe & de l'Académie de *Genève*, donna le 10 Février 1758 une déclaration (49) où à la ſuite d'une profeſſion de foi qui atteſte ſa doctrine, *elle ſe diſpenſe*

---

(48) Encyclopédie, tome VII, à l'article de *Genève*, p. 578, édition de *Paris*, *in-folio*.

(49) Cette déclaration a été imprimée avec des notes aſſez vives dans le quatrieme volume des Œuvres de Jean-Jacques *Rouſſeau*, p. 371-387, Amſterdam, 1763, *in*-12. Parmi ces notes eſt celle-ci : *Pourquoi donc dans l'opinion de la plupart des Proteſtans, & notamment des égliſes de Suiſſe & de*

non-ſeulement d'entrer dans un plus grand détail ſur les diverſes imputations qui lui ont été faites, mais auſſi de répondre à ce que l'on pourroit encore écrire dans le même but.

On ne (50) connoît point à *Genève* de dignité héréditaire; le fils d'un premier Magiſtrat eſt confondu dans la foule, s'il ne s'en tire par ſon mérite. La nobleſſe, ni la richeſſe ne donnent ni rang, ni prérogatives, ni facilité pour s'élever aux charges; les brigues ſont ſévérement défendues. Les emplois ſont ſi peu lucratifs qu'ils n'ont pas de quoi exciter la cupidité, ils ne peuvent tenter que des ames nobles par la conſidération qui y eſt attachée. On y voit peu de procès; la plupart ſont accommodés par des amis communs, par les Avocats mêmes, & par les Juges. Des loix ſomptuaires défendent l'uſage des pierreries & de la dorure, limitent la dépenſe des funérailles, & obligent tous les Citoyens à aller à pied dans les rues: on n'a des voitures que pour la campagne. Ces loix, qu'on regarderoit dans la plupart des Etats de l'Europe comme trop ſéveres, & preſque comme barbares & inhumaines, ne ſont point nuiſibles aux véritables commodités de la

---

Hollande, l'Egliſe de Genève paſſe-t-elle pour ſocinienne, ou du moins pour favorable au ſocinianiſme? Si les Miniſtres de Genève n'ont point donné lieu à cette opinion, il faut avouer qu'ils ſont fort à plaindre. On doit auſſi voir ſur l'imputation faite aux Miniſtres de *Genève*, les *Lettres critiques d'un voyageur Anglois, ſur l'article Genève du Dictionnaire encyclopédique, & ſur la lettre de M. d'Alembert à M. Rouſſeau.*

(50) Article *Genève*, tiré du ſeptieme volume de l'Encyclopédie, réimprimé dans le quatrieme volume des Œuvres de Jean-Jacques *Rouſſeau*, p. 355-357.

vie,

vie, qu'on peut toujours ſe procurer à peu de frais; elles ne retranchent que le faſte qui ne contribue point au bonheur, & qui ruine ſans être utile. Il n'y a peut-être point de villes où il y ait plus de mariages heureux; & M. d'*Alembert* aſſure que *Genève* eſt ſur ce point à deux cens ans de nos mœurs. *Les réglemens contre le luxe font qu'on ne craint point la multitude des enfans; ainſi le luxe n'y eſt point, comme en France, un des grands obſtacles à la population. On ne ſouffre point à Genève de comédie; ce n'eſt pas qu'on y déſaprouve les ſpectacles en eux-mêmes; mais on craint, dit-on, le goût de la parure, de la diſſipation & du libertinage que les troupes de Comédiens répandent parmi la jeuneſſe.* Au reſte, on peut lire la lettre dans laquelle Jean-Jacques *Rouſſeau* combattit le projet d'établir un théâtre de comédie à *Genève*.

M. *Moore* (51) écrit que le Dimanche eſt obſervé à *Genève* avec la plus grande décence, ſur-tout pendant les heures conſacrées au ſervice divin, mais que, dès qu'elles ſont paſſées, les amuſemens ordinaires recommencent. Les promenades publiques ſont remplies des gens de tous états dans leurs plus beaux habits. — Les différentes ſociétés, & ce qu'on appelle ailleurs *cercles*, s'aſſemblent dans des jardins & dans des maiſons particulieres; on y joue aux cartes, aux boules, & l'on fait des parties de lac dans leſquelles la muſique n'eſt pas oubliée.

A propos des *Cercles* que l'édit de pacification de 1782

(51) Lettres d'un voyageur anglois ſur la France, la Suiſſe, &c, tome I, p. 130 & ſuiv.

a défendu, en voici l'origine, telle que M. Jean *Muller* de Schaffhauzen l'a rapportée dans ſa lettre (52) ſur les troubles de la République de *Genève*. « Une foule d'Hu-
» guenots fuyant devant les Dragons de Louis XIV,
» furent accueillis par les Gènevois. Le Sénat reçut un
» ſi grand nombre de bourgeois, qu'à peine y a-t-il une
» moitié des membres du Conſeil général qui, au com-
» mencement du dix-huitieme ſiecle, ait eu des ancêtres
» dans Genève. Tant d'étrangers, qui ignoroient les an-
» ciennes maximes de la République, & dont pluſieurs
» étoient portés aux innovations, dûrent influer beau-
» coup ſur le Gouvernement. Ce fut alors que le goût de
» la ſociété prit la place de cet amour d'une vie retirée
» & domeſtique qui avoit eu tant de charmes pour les an-
» ciens Genevois. Il y eut de grandes aſſemblées d'hom-
» mes ſous le nom de (53) *cercles*. Les liaiſons de cette ville
» avec les Puiſſances maritimes, dans les fonds deſquel-
» les Genève a toute ſa fortune, & la forme du Gouver-

---

(52) Imprimé, p. 88-109, avec les eſſais hiſtoriques du même Auteur, à Berlin, 1781, *in*-12. M. *Muller* a placé avec ſagacité les deux vers ſuivans de *Phèdre* à la tête de ſa lettre.

Athenæ cum florerent æquis legibus,
Procax libertas civitatem miſcuit.

(53) Les *cercles* de *Genève* reſſemblent moins aux *clubs* des Anglois, qu'à ces *hétéries* qu'il étoit défendu de former dans les anciennes Républiques, même en Suiſſe. *Cornelius Nepos* en parle; les loix de *Zurich* & plus encore celles de *Berne*, en font ſouvent mention. (1301, 1372, 1392). Note de M. *Muller*. Les *coteries* établies à *Genève* ſous le nom de *cercles*, ont eu un zélé apologiſte dans Jean-Jacques *Rouſſeau*. Voyez ſa lettre à M. d'*Alembert*, p. 196-199.

» nement, mêlée de Démocratie, donnerent aux conver-
» ſations de ces ſociétés une tournure politique. Les Chefs
» de parti trouverent des facilités pour ameuter des fac-
» tions; il leur fut aiſé de réunir diverſes ſociétés. Ils
» s'appliquerent à l'étude des *Révolutions de la Répu-*
» *blique Romaine*, décrites par *Vertot;* d'autres ſe pare-
» rent des principes développés dans l'eſprit des loix. Le
» peuple Gènevois fut le plus éclairé des peuples; peut-
» être n'en fut-il pas plus heureux. Ces différentes cau-
» ſes & d'autres, que l'amour de la briéveté me force
» d'omettre, produiſirent, entre 1707 & 1770, ces gran-
» des criſes dont le détail eſt connu ».

L'édit de Pacificatie, fait & arrêté à Genève les quatre & douze Novembre 1782, par les Miniſtres plénipotentiaires de *leurs Majeſtés très-Chrétienne & Sarde*, & de la *République de Berne*, & imprimé par ordre du Gouvernement, contient le réglement (54) ſuivant ſur les *aſſemblées de ſociétés.*

» *Les Cercles*, c'eſt-à-dire, les cotteries ou ſociétés d'hommes qui s'aſſemblent chaque jour ou périodiquement dans le même lieu, étant devenus des Conciliabules politiques, dans leſquels ſe ſont formées des ligues de parti également funeſtes à la liberté des individus, à la tranquillité publique & à l'autorité du Gouvernement, le bien de l'Etat exige qu'ils ne puiſſent déſormais être continués ou rétablis ſous quelque forme que ce ſoit: en conſéquence, dès à préſent, tous les cercles, actuellement exiſ-

(54) Titre XII, *articles*, *I*, *II*, *III*, *IV*, *V* & *VI*.

tans dans la ville & ſur le territoire de la République ; ſeront & demeureront abolis ; toutes les ſociétés ſuſmentionnées ſeront diſſoutes ; & dans le terme de deux ans pour le plus tard, les meubles ou effets, qui appartiennent à ces cercles, ou ſociétés, ſeront vendus ou partagés entre leurs membres, & les locations contractées par ces ſociétés expireront à la fin du premier ſemeſtre, qui échera après la date du préſent édit. Si, au mépris de cette loi, pareille ſociété, actuellement exiſtante, ou toute autre formée ſur le même modele, ſe perpétuoit, ou ſe reproduiſoit, elle ſera regardée comme un attroupement puniſſable ſelon la rigueur des loix ».

» *Tous Députés*, ſoit Commiſſaires nommés pour affaires publiques, hors des Conſeils & ſans leur aveu, ſont ſupprimés ; & il eſt défendu d'en établir de nouveaux en aucun temps, ſous quelque dénomination que ce ſoit, ſous peine de banniſſement perpétuel ».

» *Pour* remplacer les cercles, il ſera établi des Cafés publics, tant dans la ville que dans la banlieue ; le nombre de ces cafés ne ſera point limité ; on pourra en établir dans tous les quartiers ; le privilege en ſera accordé par le petit Conſeil, moyennant une redevance qui ne devra pas excéder la ſomme de trois cens florins. Le petit Conſeil aura droit de retirer ce privilege toutes les fois que le Cafetier ſe ſeroit rendu coupable ou complice de quelque déſordre ou infraction aux loix, ou aux réglemens de Police ſur cet objet, ou qu'il n'aura pas révélé les contraventions qui ſeroient venues à ſa connoiſſance, ſans

préjudice d'infliger audit Cafetier & à tous les coupables des peines proportionnées à l'exigence du cas ».

» *L'Entrée* de tous les cafés ſera ouverte à tous les particuliers, & il n'y aura dans les cafés aucune chambre, ſoit appartement, dont l'entrée ſoit fermée. Il y aura au-deſſus de la porte de chaque café un écriteau avec ces mots : *Café public.* Les Cafetiers de la banlieue pourront auſſi obtenir le privilège de Traiteurs ».

« Il eſt défendu, ſous les peines les plus graves, de délibérer ou de voter ſur les affaires d'Etat, non plus que ſur les opérations du Gouvernement dans les cafés ou cabarets. Les violences, les inſultes, & tous les déſordres quelconques, qui y ſeroient commis devront être ſévérement punis, & le petit Conſeil fera ſur la police des cafés, cabarets & autres lieux publics d'aſſemblée, les réglemens qu'il eſtimera convenables ».

« Le petit Conſeil & le Tribunal du Lieutenant veilleront à ce que les Edits & les Réglemens concernant la ſuppreſſion des cercles, les cafés & autres lieux publics d'aſſemblée ſoient exécutés, & ne puiſſent être éludés en maniere quelconque ».

Suivant M. *Moore* (55), la façon de penſer d'un Citoyen de *Genève* eſt à pluſieurs égards plus analogue à celle d'un Anglois, qu'elle ne l'eſt aux idées d'un François. *Cependant un Genevois à Londres paſſera ordinaire-*

(55) Ibidem, tome I, p. 234.

ment pour François. M. *Moore* (56) obſerve encore que rien n'eſt ſi fréquent à *Genève* que le *ſuicide* : nombre de vieillards l'ont aſſuré, que depuis leur plus tendre jeuneſſe, il en avoit été de même; & il y a lieu de croire qu'il s'en commet plus dans cette ville, proportionnellement au nombre d'habitans, qu'en Angleterre ou dans tout autre pays. Il ſeroit aſſez intéreſſant de ſavoir la raiſon pour laquelle le ſuicide eſt plus commun à *Genève* & dans la Grande-Bretagne, que par-tout ailleurs. M. *Moore* paſſe en revue les cauſes auxquelles on attribue en Angleterre un effet auſſi funeſte. Mais il n'en eſt aucune de ce nombre qui puiſſe rendre raiſon de cette manie à *Genève*, où l'on ne ſe ſert point de charbon, & où le climat eſt le même qu'en Suiſſe, en Savoye & dans les Provinces voiſines de France, où les exemples de ſuicide ſont beaucoup plus rares. Sans oſer décider des cauſes éloignées de ce fatal penchant, il paroît évident à M. *Moore* qu'aucun raiſonnement ne ſauroit avoir la moindre force pour le prévenir, à l'exception de celui qui eſt fondé ſur l'immortalité de l'ame & ſur une vie à venir. Quel effet les argumens ordinaires pourroient-ils avoir ſur un homme qui n'ajoute aucune foi à cette doctrine importante & néceſſaire ? Les fréquens voyages des Anglois à *Geneve*, & le long ſéjour qu'ils y font, ne peuvent-ils pas auſſi avoir contribué à introduire parmi les habitans de cette ville commerçante, une maladie qui affecte par périodes le corps, & communique ſon venin à l'eſprit, ſur lequel elle jette un voile ſombre & épais qui rend la vie inſup-

(56) Ibidem, tome I, p. 243 & ſuiv.

portable ? Dans cette affreuſe ſituation, on ne forme plus que des idées lugubres, & toutes les ſources de conſolation ſont taries & empoiſonnées. Ni la fortune, ni les honneurs, ni les amis, ni les parens ne ſauroient procurer la moindre ſatisfaction. L'eſpoir, dernier refuge du malheureux, diſparoît; le découragement s'empare du malade, alors tous les raiſonnemens deviennent inutiles. Les argumens mêmes tirés de la Religion, n'ont plus de force, & l'infortuné regarde la mort comme ſa derniere reſſource, perſuadé qu'elle ſeule peut terminer, & ne ſauroit augmenter ſes ſouffrances. On voit par ce tableau que le *ſuicide* (57) eſt ſouvent l'effet d'une noire mélancolie, telle que celle qui affecte les hypocondriaques.

Autrefois Georges *Fabrice* (58) de Kemnitz fit les vers ſuivans ſur les diſſenſions civiles qui troubloient de ſon temps la ville d'*Erfort* en Thuringe. On pourroit les appliquer à la ville de *Genève* avant ſa pacification uniquement due à la généroſité des puiſſances voiſines, amies de la République.

Verumnè ſunt mœnia nulla
Firma ſatis, quamvis ſint ære adamanteque ſtructa
Si levis inſanos vexet diſcordia cives.
Quæ ſi romanas evertit ſedibus arces,
Sol quibus Imperium non vidit majus in orbe,
Quid miſeri tutum vobis erit? Heu male rixas
Irarumque alitis veſtra inter viſcera flammas.
Hoc vitate nefas, & vobis flumina lactis
Inter agros pingues, & flumina nectaris ibunt.

---

(57) Voyez auſſi la comédie de *Sidnei*, par *Greſſet*.
(58) Iter chemnitzenſe, 1543, p. 58. Baſileæ, 1547, *in*-12.

« Il n'eſt pas de mur inébranlable, fût-il même conſ-
» truit d'airain & de diamant, lorſque la diſcorde tour-
» mente les citoyens inſenſés. Quoi! ſi elle a pu renverſer
» Rome, dont l'empire a été le plus grand que jamais le
» ſoleil ait vu dans l'Univers, croyez-vous, malheureux,
» être en ſûreté? Hélas! vous nourriſſez bien à tort la
» diſſenſion & le vif reſſentiment dans vos cœurs; fuyez
» cette peſte, & vous verrez alors couler au milieu
» de vos fertiles champs, des rivieres de lait & de
» nectar »?

Voici l'idée qu'un obſervateur (59) ſuiſſe a donné en 1768 des habitans de *Genève*. Je traduirai ſes paroles d'après le texte allemand.

« On voit régner à la fois dans la République de Ge-
» nève le bonheur, la richeſſe & l'abondance. Ses habi-
» tans en ſont redevables ſur-tout à leur activité infati-
» gable & à leur induſtrie raffinée. Genève eſt aujoud'hui
» l'une des plus célebres villes de commerce en Europe.
» Les réfugiés françois qui s'y établirent en foule dans le
» dernier ſiecle, ont donné aux Genevois le plan de leur
» opulence actuelle. Ainſi guidés, ils firent une banque
» très-étendue, & formerent d'excellentes manufactures;
» ils s'appliquerent à l'art du joaillier, à celui du fileur
» d'or & d'argent, &c. Ils ont auſſi des fabriques d'in-
» dienne & autres; mais ils ſont principalement fameux
» par leurs ouvrages d'horlogerie; une cinquieme partie
» des habitans s'en occupe. On évalue la population de la

(59) M. *Faeſi*, de Zurich, deſcrip. topographique de la Suiſſe, tome IV, p. 333 & 335.

» ville

» ville & de ſon territoire à près de quarante mille ames ; il
» eſt vrai qu'une grande partie de ce nombre eſt compoſée
» d'étrangers. On voit ſouvent dans les pays les plus éloi-
» gnés des Genevois Commerçans ou Artiſtes. Leur ac-
» tivité hors de leur patrie eſt la même qu'ils ont dans
» leur ſol natal. Ils ſavent tirer profit de tout. —
» L'homme qui donna au Czar Pierre-*le Grand* de ſi ex-
» cellentes inſtructions, qui prépara la grandeur de l'Em-
» pire Ruſſe, & qui par ſa droiture gagna l'affection conſ-
» tante & l'eſtime de ce Prince, ſouvent capricieux, a
» été un Genevois, *le Fort* (60). Mais en voilà aſſez ſur
» l'eſprit commerçant des Genevois ; paſſons à l'eſquiſſe
» de leurs mœurs. Le caractère de ce peuple eſt pour la
» majeure partie un mêlange des caractères des trois na-
» tions voiſines, aſſez diamétralement oppoſés les uns aux
» autres ; le Genevois a le bon ſens raſſis du Suiſſe, mais
» ſans en avoir le flegme ; il en a le cœur loyal, ſans en
» avoir l'imprudence qui lui eſt ſouvent attachée ; il poſ-
» ſede ſon courage, ſans avoir ſon mérite ; il eſt intel-
» ligent & vif comme le François, ſans être auſſi volage
» ni auſſi léger ; il eſt galant & pimpant comme lui,
» mais non pas auſſi frivole ni auſſi prodigue, il ne met
» pas autant de chaleur que lui dans l'amitié, mais plus
» de conſtance. Eloigné de la fauſſeté de l'Italien-Savoyard,
» une prudence plus inquiete & l'eſprit de parſimonie,
» déterminent le diſcours & l'action du Genevois ſuivant
» les loix de la prévoyance publique, & ſes largeſſes,
» d'après les regles d'une économie ſenſée. Le penchant

(60) *François le Fort*, voyez ſon portrait, *planche* 216.

» pour la liberté républicaine eſt auſſi enraciné dans le » cœur du Genevois que dans celui du Suiſſe; il la dé- » fend avec la fermeté du même patriotiſme, & quel- » quefois auſſi avec le même fanatiſme. En un mot un » Juge équitable des mœurs dira du Genevois : *Là où je » vois un grand brillant, je ne m'offenſerai pas de quel- » ques défauts. — Ego paucis non offendar maculis.*

» Quelque riante que puiſſe être la ſituation du local, » quand les mœurs des habitans ſont déſagréables & cho- » quantes, ce local devient odieux aux étrangers. Mais » quand je vois à Genève une affluence de diverſes na- » tions & l'empreſſement des Princes & des Grands de » l'Univers à y ſéjourner; & quand je conſidere que même » les gens du commun y trouvent des agrémens & du » profit, je me dis à moi-même, tout ceci provient ſans » doute de la politeſſe, de l'affabilité & de l'honnête » maniere de vivre des Genevois, & encore autant de » leur amour pour les arts & les ſciences & de la cul- » ture qu'ils en font, parce que ſans les arts & les ſcien- » ces, les mœurs deviendroient plus âpres, tant il eſt » vrai de dire qu'auſſi long-temps que la nature des choſes » ne changera pas, ce précepte d'Ovide aura ſa valeur :

Didicite fideliter artes,
Emollit mores, nec ſinit eſſe feros.

» & cela malgré toutes les objections que pourra faire le » grand, mais trop *paradoxal*, Jean-Jacques Rouſſeau; » auſſi Genève, qui eſt le ſéjour des Muſes, attire-t-elle » dans ſon enceinte les Princes & les Comtes d'Allemagne, » les Lords d'Angleterre, & les Marquis de France, &

» en général tous ceux qui veulent voyager avec utilité, » & qui recherchent une ſatisfaction ſenſée; car ici on » poſſede à la fois la liberté, le calme, & tout ce qu'on » deſire ».

Le lecteur ſe ſouviendra que lorſque M. *Faeſi* traçoit ce tableau, le gouvernement de *Genève* n'étoit pas alors déchiré par les factions qui en ont preſque fait depuis un théâtre d'horreur. La liberté de *Genève*, au ſein de l'opulence, touchoit à ſa perte. Mais, graces aux ſecours bienfaiſans qu'elle a reçu dans ſa cruelle criſe, elle va jouir du retour de la paix. Puiſſe-t-elle toujours avoir ſous ſes yeux cette deviſe: *Concordia res parvæ creſcunt, diſcordia magnæ dilabuntur*, qu'on peut appliquer aux différens états.

IV.

Mœurs dans les Etats Helvétiques dont le gouvernement a une forme Monarchique.

Les ſujets du *Prince-Abbé de Saint-Gall* ſont partagés en deux claſſes, ceux de l'*ancien territoire*, & ceux du *Comté de Toggenbourg*. Les premiers ont une ſimilitude de mœurs avec celles des *Turgoviens* leurs voiſins, dont je parlerai dans la ſuite de cet ouvrage. Mais les *Toggenbourgeois* ſont un peuple qui affiche par ſon caractère une grande indépendance. L'Hiſtoire helvétique eſt remplie des troubles qui les ont agités pendant trois ſiecles, & qui ont expoſé la Suiſſe aux plus funeſtes révolutions. Ce caractère, protégé par les circonſtances, eſt preſque indélébile chez ce peuple; les immunités plus ou moins fondées qu'il a réclamées par des ſoulevemens itératifs, ont été le foyer de ces troubles. J'en donnerai ailleurs le précis. On reproche auſſi à ce peuple d'être groſſier, fier, inconſtant & audacieux, & que ſes individus dans les ſervices militaires chez l'étranger, ſont aſſez ſujets à la déſertion, ſouvent après avoir donné à la guerre les plus grandes marques de bravoure.

Les *Neuchatelois* (1), Sujets du Roi de Pruſſe, jouiſſent de grands privileges qui ne relevent pas peu leur amour

(1) *Faeſi*, Deſcription topographique de la Suiſſe, tome IV, p. 446 & ſuiv., &c.

propre naturel : ils ſont en général pleins d'une noble vivacité, & en même temps prudens ; ils ſont laborieux, & ſouvent beaucoup plus patiens dans l'exécution d'une entrepriſe que les autres Suiſſes. On les accuſe d'aimer les procès, & d'être vains, légers, inquiets & ſoupçonneux. Quelques-uns les comparent (2) aux habitans de la *Garonne* ; mais cette opinion n'eſt pas fondée. Leurs manieres extérieures ſont douces & aimables. Ils veulent copier en tout les François, leurs voiſins. Beaucoup d'étrangers s'établiſſent chez eux pour jouir d'un ſéjour tranquile & agréable, & pour goûter les avantages d'une paix conſtante & d'une liberté ſolide ſous la protection d'une légiſlation bienfaiſante dans toutes ſes parties. Autrefois les habitans montroient preſque tous un goût prédominant pour le ſervice militaire, ils ne l'ont pas entierement perdu, mais depuis quelques années l'eſprit du commerce, les manufactures & le négoce, joint à l'induſtrie des habitans, l'ont beaucoup affoibli. Il paroît (3) être

(2) On a comparé quelquefois les habitans du pays de Vaud, du Comté de Neuchâtel, & les voiſins de la Sarine, aux Gaſcons ; au moins les Suiſſes allemands en portent-ils aſſez ce jugement ; mais il y a aſſurément bien de la différence entre l'eſprit exagérateur des habitans de la Garonne, & l'eſpece de fineſſe qu'on remarque parmi les Neuchâtelois ; & quoique ceux-ci montrent de la ſupériorité à cet égard ſur les autres Suiſſes, on ne pourroit citer d'aucun d'eux une répartie de la nature de celle d'un Bourgeois de Bigorre à un plaiſant qui lui diſoit connoître *des oiſeaux qui faiſoient leurs nids dans les nues.* — Certes, *répondit le Gaſcon*, il n'y a rien là de bien merveilleux, il y en a dans mon pays qui volent ſi haut, que les œufs qu'ils pondent dans les nues ſont éclos avant que de tomber à terre.

(3) *Tſcharner*, Dict. géog. hiſt. & polit. de la Suiſſe, tome II, p. 86.

du caractere des *Neuchatelois* de déployer beaucoup d'ardeur dans leurs entrepriſes, & beaucoup d'habileté dans leurs arrangemens. Enfin la ſituation riante de *Neuchatel*, ſes franchiſes & ſes privileges, le goût de ſes habitans pour les arts agréables, leur induſtrie & leur politeſſe en rendent le ſéjour intéreſſant, même pour un étranger.

M. de *Sinner* a donné (4), en 1781, une deſcription très-agréable de cette ville : « elle n'a point, dit-il, de loix » ſomptuaires, & ſon exemple prouve que l'on peut être » ſage & rangé ſans leur ſecours. Quoique chacun y ſoit » libre dans ſa dépenſe & dans ſes habillemens, quoiqu'il » n'exiſte aucun édit contre l'abus du jeu, l'on obſerve » depuis vingt ans que l'excès dans ces deux objets, loin » d'augmenter comme par-tout ailleurs, y a diminué. Au » milieu de tant de modération, la ſociété eſt agréable. » Les plaiſirs ne perdent rien à être ménagés avec éco- » nomie. Une maiſon conſtruite & acquiſe par pluſieurs » particuliers ſert à la fois aux bals, aux ſpectacles & » à la muſique. Neuchatel n'eſt pas aſſez peuplé pour en- » tretenir des Comédiens ; mais on donne quelquefois des » ſpectacles de ſociété fort agréables ; les concerts ſont » d'autant plus intéreſſans, que les Dames y chantent, & » que l'orcheſtre eſt en grande partie compoſé d'amateurs. » La ſalle eſt arrangée de maniere que le théâtre ſert al- » ternativement d'orcheſtre, de ſcène & de lieu d'aſſem- » blée. L'abonnement pour chaque hiver eſt très-modi- » que ; on ne peut avoir plus d'amuſement & plus de variété

(4) Voyage hiſtorique & littéraire dans la Suiſſe occidentale, tome I, p. 181 & ſuiv. Neuchâtel, 1781, *in*-8°.

» avec auſſi peu de frais. Ajoutez que la beauté du ſexe » n'eſt pas le moindre mérite des aſſemblées de Neucha- » tel. Ceux qui ont obſervé les progrès de l'inoculation, » plus généralement reçue ici qu'en aucun pays de l'Eu- » rope, remarquent que, depuis vingt-cinq ans, en dé- » robant la beauté au fléau le plus cruel de l'humanité, » l'on eſt parvenu à embellir les générations; on n'y voit » pas ces ſpectacles affligeans de viſages devenus les triſtes » victimes de la petite vérole. Les peres de familles, en » faiſant inoculer leurs enfans dans la plus tendre jeuneſſe, » croient remplir un devoir eſſentiel. Les plaiſirs y ſont » de tout âge. Car il n'eſt pas rare de voir danſer trois » générations au même bal. La regle établie à cet égard » eſt de ne pas permettre aux jeunes filles d'y aller avant » l'âge de dix ans. On commence donc à vivre ici de » meilleure heure, & l'on quitte le monde plus tard que » dans d'autres pays ».

M. de *Sinner* ajoute encore à ce tableau, qu'il eſt vrai qu'au milieu de tant d'avantages les études paroiſſent languir, & que le commerce & l'état militaire abſorbent preſque tout. « La Magiſtrature, ajoute-t-il, offre peu » d'avantages à l'ambition & à la fortune. Le clergé eſt » mal payé, il n'eſt pas dédommagé par le rang qu'on » lui accorde ſur l'état ſéculier, & par le droit de con- » férer les bénéfices eccléſiaſtiques. Si Neuchatel n'eſt pas » le ſiege des études, ſes Imprimeurs y ont établi une » fabrique d'érudition & de Philoſophie. La Société typo- » graphique a ouvert une nouvelle branche d'exporta- » tion ».

Je réſerve à l'article de la *Chaux-de-fond*, (Mairie du

Comté de *Valangin* dans la principauté de Neuchatel) le tableau moral de ſes habitans qui ſont peut-être les plus induſtrieux de la Suiſſe. Je dirai ſeulement d'avance avec M. de (5) *Sinner* que les arts méchaniques & le commerce n'abſorbent pas tout le temps de ces peuples, & qu'ils s'occupent de lectures dans leurs heures de loiſir. On prétend même que les Ouvrages (6) des Philoſophes modernes n'y ont que trop pénétré.

Tout ce qui a rapport aux mœurs & à l'eſprit d'un peuple mérite d'être remarqué. Il faut de l'amuſement aux hommes, & ſur-tout aux gens qui exercent des profeſſions ſédentaires. Il y a quelque temps qu'on propoſa d'admettre au *Locle* (autre Mairie du Comté de *Valangin* où il y a plus de trois cens Horlogers, & près de ſix cens Ouvrieres en dentelles) une troupe de Comédiens. M. de *Sinner* (7) dit que l'affaire manqua, parce que les gens ſages crurent que les mœurs n'y étoient pas aſſez corrompues pour n'avoir plus rien à craindre de ce genre de plaiſir.

La conſtitution (8) de *Neuchatel* eſt celle d'une Monarchie limitée, dont la machine eſt miſe en mouvement par des reſſorts ſi déliés, & des rouages ſi compliqués, qu'il eſt difficile à un étranger de diſtinguer avec quelqu'exactitude les prérogatives du Souverain des franchiſes du peuple.

---

(5) Ibidem, tome I, p. 218.
(6) Même Dictionnaire de *Bayle*.
(7) Ibidem, tome I, p. 220.
(8) *Coxe*, Lettres ſur la Suiſſe, tome II, p. 171. Paris, 1781, in-8°.

Voici

Voici un trait qui prouve, entr'autres, combien l'eſprit des *Neuchatelois* eſt attaché à la France :

En 1766, *Dom Antonio de Ulloa* (9) fut nommé par ſa Majeſté catholique, Gouverneur de la Louiſianne, & il débarqua la même année à la *Nouvelle-Orléans*. Il eſt bien ſurprenant, *remarque M. Boſſu* (10), *Auteur de la Relation que nous copions ici*, que cet Officier eſpagnol ait reſté deux ans dans la Colonie ſans en avoir pris poſſeſſion au nom de ſon maître, & ſans avoir fait prêter aux habitans le ſerment de fidélité qui eſt d'uſage lorſqu'un pays paſſe ſous la domination d'un autre Souverain. Si cette formalité eût été remplie ſuivant la regle, il n'eſt pas douteux qu'après cet acte authentique les François n'euſſent été auſſi fidelement attachés au Roi d'Eſpagne qu'ils l'étoient auparavant à leur premier maître. M. de *Ulloa* fit beaucoup de mécontens. Les eſprits furent aigris ; & les altercations du Gouverneur avec le Procureur-Général du Conſeil ſouverain préparerent les révoltes, c'eſt-à-dire, que les habitans préſenterent une requête au Conſeil qui, ſignée de 550 perſonnes, demandoit *l'expulſion de M. de Ulloa, & ſon retour en Eſpagne.* La priſe de la poſſeſſion de la Louiſiane ne fut effectuée que le 18 Août 1769, par M. le Comte d'*O-Reilly ;* trois jours après ſon entrée à la *Nouvelle-Orléans*, il fit arrêter à l'hôtel du Gouvernement douze notables

(9) Journal encyclopédique, tome II, partie I, p. 62 & 65-67. Bouillon, 1778, *in*-8°.

(10) Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, ancien Capitaine d'une Compagnie de la Marine, *Nouveaux voyages dans l'Amérique ſeptentrionale*, Amſterdam & Paris, 1777, *in*-8°, *avec fig.*

de la Colonie qui avoient eu le plus de part au renvoi de M. de *Ulloa* : ſix d'entr'eux furent condamnés à être transférés (11) priſonniers d'Etat au *Fort Moore*, à la *Havanne ;* on fuſilla les autres ; de ce nombre, fut M. *Marquis* (12), Capitaine dans le régiment de *Halweille* ſuiſſe, ci-devant au ſervice de la marine des Colonies françoiſes de l'Amérique. Cet Officier montra la plus grande fermeté au moment du ſupplice ; il ne voulut jamais qu'on lui bandât les yeux, diſant qu'*ayant tant de fois bravé la mort pour le ſervice du Roi de France, ſon maître, il ne les avoit jamais fermé, ni détourné devant ſes ennemis.* A l'imitation des Américains, il fit une courte harangue. *Mourons*, dit-il à ſes compagnons d'infortune, *puiſqu'il faut mourir ; mais mourons en hommes. La mort n'a rien d'effrayant pour moi.* Après avoir demandé une priſe de tabac avec un ſang-froid qui n'a point d'exemple ; *Meſſieurs les Eſpagnols*, continua-t-il, *ſoyez témoins que nous mourons pour avoir toujours été François ; oui, ſachez-le, quoiqu'étranger, mon cœur eſt françois ; il a toujours été pour Louis-le-Bien-Aimé, au ſervice duquel j'ai ſacrifié trente & quelques années ; & je me fais une*

(11) Sa Majeſté Catholique, par une clémence qui lui eſt naturelle, leur accorda la liberté, à la ſollicitation du Roi Très-Chrétien ; ce fait eſt généralement connu. (Note de l'Auteur de la relation).

(12) De Neuchâtel en Suiſſe, de la même famille dont étoit Louis *Marquis*, Brigadier d'infanterie, & Lieutenant-Colonel du régiment ſuiſſe de *Monnin*, qui mourut à Bruxelles le 21 Septembre 1747, de ſes bleſſures reçues à la bataille de Lawfeld, le 2 Juillet de la même année, à l'âge de 65 ans, & qui étoit fils de Louis *Marquis*, Aide-Major-Général de l'armée de MM. de *Bedmar* & d'*Artagnan* en 1704. Voyez l'Hiſtoire militaire des Suiſſes, par M. le Baron de *Zur-Lauben*, tome III, p. 68.

gloire que mon amour pour lui ſoit la cauſe de ma mort. Ce brave Militaire déchira auſſitôt ſa chemiſe, & montra ſon eſtomac cicatriſé de bleſſures reçues à la guerre, en diſant : *tirez, bourreaux.* Il emporta les regrets de toute la Colonie, & M. *Boſſu* obſerve que, depuis 1769, elle n'offre que des campagnes déſertes.

Le Prince-Evêque (13) *de Bale*, allié des Cantons catholiques, a dans ſa ſouveraineté pluſieurs diſtricts, où l'on parle le *patois*, ou un françois corrompu, d'autres où l'on parle l'allemand. La plus grande partie de ſes ſujets ſont catholiques, le reſte eſt de la Religion réformée ; il y a pourtant auſſi quelques Anabaptiſtes. On conçoit bien que ces différences dans le langage & dans le culte, offrent auſſi diverſes nuances dans le tableau moral des habitans. Par exemple, les habitans du *Freyberg* ſont fort induſtrieux, & décelent un génie inventif, mais ils ſont ruſés, vains & aiment beaucoup à être flattés. Ceux de l'*Erguel* qui ſont tous réformés, paſſent pour être forts, laborieux,

(13) Il y a des Grands dans l'Univers qui n'eſtiment les hommes qu'autant qu'ils ſont riches ; c'eſt la meſure avec laquelle ils apprécient le mérite. Le célèbre *Racine* rapporte le trait ſuivant dans ſes *Fragmens hiſtoriques* (*). « Quand le Roi fit ſon entrée à Strasbourg, (le 23 Octobre » 1681) les députés des Suiſſes l'étant venu voir, l'Archevêque (**) » de Rheims, qui vit parmi eux l'Evêque de Bâle, dit à ſon voiſin : *C'eſt* » *quelque miſérable apparemment que cet Evêque ? Comment*, lui dit l'autre, *il* » *a cent mille livres de rente. Oh, oh !* dit l'Archevêque, *c'eſt donc un honnête* » *homme*, & il lui fit mille careſſes ».

(*) Dans le recueil qui a pour titre, *Mémoires ſur la vie de Jean Racine*, page 26. Lauſanne & Genève, 1747, in-12.

(**) M. *le Tellier.*

gais & pleins de probité. Les habitans de *Moutier-Grand-Val*, alliés à la ville de *Berne*, qui les protege, ſont très-jaloux de leurs privileges. On vante leur activité infatigable & leur induſtrie. Les mœurs de la ville de *Porrentrui* ſe reſſentent du ſéjour du Prince ſon Souverain. L'urbanité y regne avec la langue & les manieres françoiſes. Celles des Bailliages allemands de *Lauffen*, de *Birſeck*, de *Zwingen*, *&c.*, offrent moins d'aménité. Les diſtricts voiſins de la Franche-Comté & du Sundgau préſentent en raccourci les mœurs de ces Provinces.

J'ai traité des mœurs des ſujets de l'Abbé d'*Engelberg*, à l'extrémité du Canton d'*Underwalden*, lorſque j'ai parlé (14) de la légiſlation que ce Souverain fait obſerver dans ſa vallée, & qui mérite les plus grands éloges.

(14) Titre XXXV, article IV.

V.

Mœurs dans les Bailliages médiats & immédiats.

ON lit dans preſque toutes les relations de la Suiſſe, faites par des étrangers, que ſes habitans ſont robuſtes, de belle taille, fideles obſervateurs de leur parole, & excellens ſoldats; mais adonnés à la pareſſe, ſujets à s'emporter & grands buveurs. On peut cependant aſſurer que la paſſion pour le vin, qu'on reprochoit autrefois avec raiſon aux Suiſſes & aux allemands, ne ſe manifeſte preſque plus aujourd'hui, & que ſi cet excès ſe fait encore remarquer, ce n'eſt que dans la lie du peuple & ſeulement à des jours conſacrés par des anciens uſages à la joie & à la danſe, ainſi qu'on voit encore en Flandres les payſans ſe réjouir à leurs *Kermeſſ* ou dédicaces de leurs Paroiſſes; & ailleurs, lors des foires & aſſemblées, & aux fêtes publiques.

Quelqu'un a dit que la groſſe joie a preſque généralement diſparu en Europe, & qu'avec le tems on n'y rira que du bout des levres. Les cauſes de ce changement pourroient faire le ſujet d'un livre aſſez curieux. L'Ouvrage qui a pour titre : *Mêlanges* (1) ou *Bibliotheque, ou de la lecture des livres françois*, rempliroit parfaitement ce but, s'il s'étendoit ſur toutes les nations. Son (2) illuſtre

(1) Paris, 1779 & années ſuivantes, *in*-8°.
(2) M. le Marquis de *Paulmy d'Argenſon.*

Auteur a l'art d'y faire paſſer comme dans une galerie les vertus, les vices, les uſages, les modes, les jeux, les amuſemens de la nation françoiſe, depuis les tems les plus reculés juſqu'à nos jours. Ce tableau eſt délicieux, & il ſeroit à ſouhaiter qu'on en eût un pareil pour tous les autres peuples de l'Europe. Mais en liſant *Céſar* ſur les Gaulois, & *Tacite* ſur les *Germains*, on obſerve qu'il s'eſt perpétué, comme par ſucceſſion héréditaire dans les deſcendans de ces peuples, pluſieurs traits de leur caractère primitif. Ni le tems, ni les révolutions n'ont pu entierement effacer les premieres teintes du naturel national. On voit de même dans les Suiſſes des traces plus ou moins ſenſibles du caractère & des uſages de leurs aïeux les Gaulois, les Helvétiens, les Allemands & les Bourguignons.

Le payſan ſuiſſe retrace auſſi dans ſes mœurs & dans ſes habitudes non-ſeulement une partie de celles des anciens colons du pays, mais encore celles de ſes voiſins & des étrangers avec leſquels il forme des liaiſons. Ses mœurs dépendent même du Gouvernement dans lequel il eſt placé. Le payſan d'un Etat Ariſtocratique n'aura pas généralement cette roideur, cette fierté, ni même cet attachement pour la liberté qu'on remarque dans le payſan de la Démocratie. L'un eſt plus docile, plus ſoumis, plus ſouple; l'autre eſt altier, orgueilleux de ſa liberté, & ſouvent même inſolent, mais tous deux aſſez groſſiers & ruſtres. La différence du culte doit auſſi influer ſur le moral des peuples. Une religion qui dans la multiplicité de ſes fêtes & de ſes cérémonies, occupe les habitans pendant une partie très-conſidérable de l'année, ne doit pas

ſans doute faciliter le travail de la campagne, comme feroit le culte qui n'exige pas autant de devoirs religieux. Le payſan, l'ouvrier dont le travail de la campagne n'eſt ſuſpendu tous les mois que pendant quatre ou cinq Dimanches, ont moins d'occaſions pour ſe diſſiper, & l'on ſait de combien de vices l'oiſiveté peut être la ſource.

Paſſons maintenant à la deſcription des ſujets médiats & immédiats de la Suiſſe. Je n'y garderai pas exactement l'ordre du local, en dirigeant les Bailliages ſuivant le rang qu'ils ont dans la ſphere des différens Gouvernemens. Il régnera auſſi une ſorte de déſordre dans le développement de mes Tableaux; ils en ſeront d'autant plus variés, en ce que je ferai paſſer rapidement le lecteur, & quelquefois ſans qu'il s'en apperçoive, d'une extrêmité de la Suiſſe à l'autre. Je ſuivrai la même marche dans la deſcription que je donnerai des *Uſages*, qui ſeront l'objet du chapitre ſuivant.

Autrefois le *Batave Civilis* avoit (3) fait le vœu bizarre de ne point ſe faire raſer ni couper les cheveux juſqu'à ce que les Romains fuſſent chaſſés des Gaules. Quelle fierté dans la réponſe de l'*Helvétien Divico* à *Céſar* (4) qui lui avoit demandé des orages pour ſûreté de la paix qu'il vouloit traiter au nom de ſa nation! *Les Helvétiens* (5) *ont appris de leurs ancêtres à ne pas donner*

(3) Tacit. Hiſt. lib. IV, cap. 61, p. 510 (opera cum animadverſionibus Theodori Ryckii. Lugduni Batav., 1687, *in*-12).

(4) *Cæſaris Commentaria de bello gallico, lib. I, p.* 209, dans le recueil des Hiſtoriens des Gaules & de la France, par Dom Martin Bouquet, Bénédictin, tome I, Paris, 1738, *in folio, avec fig.*

(5) *Ita Helvetios à Majoribus ſuis inſtitutos eſſe, ut obſides accipere, non dare conſueverint, ejus rei populum romanum eſſe teſtem.*

des otages, mais à en recevoir, & le peuple Romain ne l'ignore pas. Divico étoit d'autant plus fondé dans ſa réplique altiere, qu'il avoit commandé (6) les *Helvétiens* lorſqu'ils avoient tué le Conſul *Lucius Caſſius Longinus*, & fait paſſer ſon Lieutenant *Caius Popilius* & l'armée romaine ſous le joug c'eſt-à-dire, ſous trois piques diſpoſées en forme de potence. Ils leur impoſerent la même peine d'ignominie que les *Samnites* leur avoient fait ſouffrir. Les deſcendans des *Helvétiens* n'ont cru leur liberté aſſurée que lorſqu'ils eurent forcé leurs ennemis & oppreſſeurs à leur abandonner toutes les poſſeſſions qu'ils avoient en Suiſſe.

Perſonne n'ignore que les ſages Sénateurs de *Berne* ſont plus prompts & plus ſéveres à punir leurs égaux que leurs ſujets. En général, le (7) peuple du Canton de *Berne* n'eſt pas un peuple paſſionné ou ſophiſtique, il eſt bon, il a l'humeur tranquille, & un ſens admirable.

La (8) gaieté regne chez le peuple du *Pays de Vaud;* les jours de fêtes ſont autant de jours deſtinés au chant & à des danſes où de jeunes filles forment des ronds. Parmi les peuples du *Canton allemand de Berne*, ces jours ſont employés au repos & à des aſſemblées de village, dont le ſeul plaiſir conſiſte à être aſſis ſans rien faire. Tout ceci tourne au profit des cabarets : le Dimanche eſt le jour où

(6) L'an de Rome, 646, dans l'expédition des Cimbres & des Teutons, alliés des Helvétiens.

(7) Conſidérations ſur le Gouvernement de Berne, par Jean *Muller*, de Schaffhauſen, p. 79, parmi ſes Eſſais hiſtoriques. Berlin, 1781, *in*-12.

(8) Voyage hiſtorique & littéraire de M. de *Sinner* dans la Suiſſe occidentale, tome II, p. 319, 320. Neuchâtel, 1781, *in*-8°.

le

le peuple s'enivre, de même qu'à *Paris*, à *Londres*, & par-tout. La rudeſſe du caractere des *Suiſſes allemands* ſe manifeſte juſque dans leurs plaiſirs. Voici ce qui s'obſerve dans leurs bals. L'uſage veut qu'une jolie fille, qui ne veut point paſſer pour imprudente, ne ſe laiſſe engager à danſer qu'après une réſiſtance opiniâtre. Ses premiers pas pour danſer ont l'air d'un enlevement, & ſes efforts pour ſe défendre préſentent l'image d'un viol. Souvent deux ou trois jeunes-gens ſe diſputent à qui l'aura; elle ſe rend enfin, après de longs débats, d'où elle ne ſort qu'aux dépens de ſa parure miſe en pieces. En parlant de ces ſinguliers combats, dont la fille & ſes parens font gloire, on dit dans le langage des villageois, qu'*une fille a été bien déchirée un tel jour*; ce qui veut dire qu'elle a eu les honneurs de la fête.

Les ſujets de *Berne*, habitans de l'*Argeu* ou de la partie allemande, ſont très-attachés à leur Souverain. Ils ont le caractere moins vif & moins ſpirituel, mais plus raſſis que ceux du *pays de Vaud*. Les uns & les autres ſont accuſés d'être paſſionnés pour la chicane, ce qui occaſionne beaucoup de procès dont les Baillifs ne ſont pas ordinairement fâchés.

Le faſte & le luxe font auſſi de plus grands progrès dans le *pays de Vaud*, que dans l'*Argeu*, ſur-tout depuis que de riches Négocians de *Genève* & d'autres étrangers y ont acquis des Seigneuries conſidérables. Une (9) opération que le Gouvernement de *Berne* fit, il y a trente ans, a ſur-tout contribué à y attirer ce grand nombre d'ac-

(9) M. de *Sinner*, ibidem, tome I, p. 278, 279.

quéreurs de terres. Par la loi féodale du *pays de Vaud*, le Seigneur d'arriere-fief, toutes les fois qu'une terre ſe vend ou paſſe dans d'autres mains, que celles du plus proche héritier, exige la ſixieme partie de la valeur du fonds, c'eſt ce qu'on appelle *Lod*, *Laudatio*. Autrefois, lorſqu'un homme, qui n'étoit pas iſſu de parens ennoblis, ou par l'épée, ou par la Magiſtrature, vouloit acheter une terre ou un fief noble, il étoit obligé de payer un double *Lod*, qu'on appelloit *Cape*; c'eſt-à-dire, que la loi l'obligeoit par ce tribut à ſe rendre capable de poſſéder. On réfléchit à *Berne* que ce ſecond impôt, qui renchériſſoit l'achat des terres du tiers de leur valeur, devoit néceſſairement gêner la circulation, & empêcher bien des gens riches, ſans naiſſance, d'acquérir des fiefs nobles. Le droit de *Cape* fut donc aboli en 1749. Dès lors un grand nombre de terres furent vendues à des gens de fortune, à des roturiers. Si le pays s'eſt ainſi enrichi par l'importation de l'argent, pluſieurs bonnes maiſons ſe ſont dépouillées volontairement de leurs anciennes poſſeſſions; & la Nobleſſe, qui vivoit autrefois avec ſimplicité, mais honorablement dans ſes Châteaux, apporta dans les villes la valeur (en argent comptant) des terres vendues. Le luxe & l'oiſiveté ont pris la place de la vie champêtre; & tel Gentilhomme, dont la famille ſe feroit ſoutenue avec honneur dans l'enceinte des foſſés & des tours bâties par ſes ancêtres, n'a laiſſé après lui que des héritiers d'un beau nom ſans reſſources. C'eſt ainſi que l'on voit s'éteindre peu-à-peu cette nombreuſe Nobleſſe du *pays de Vaud*, tandis que des familles de nouvelle date s'enrichiſſent par le commerce, & que des étrangers ſe parent de titres achetés.

Les habitans du *Val Haſli* ou *Haſel*, au Canton de *Berne*, ſont nombreux, robuſtes, bienfaits, guerriers & fiers de leurs privileges. Leur nourriture eſt le laitage, la viande & le pain ne ſont que pour les gens aiſés. Ils ſe font leurs habits du produit de leurs brebis. Ils exportent des fromages, des chevaux, des brebis & des cochons. Ils importent preſque tout le reſte, & ſur-tout ils conſomment beaucoup de ſel pour le bétail & les fromages. On y cultive encore du froment, de l'orge, du chanvre, des fruits, &c. M. de *Tſcharner* (10) a dit, en parlant de ce peuple iſolé, pour ainſi dire, par ſa ſituation, que *moins de luxe & plus d'induſtrie le rendroient très-heureux.*

Le Comté de *Bormio*, en allemand, *Wormbs*, la *Valteline*, & le Comté de *Chiavenne* ou *Chiavenna*, Sujets des *trois Ligues griſes*, & qui faiſoient autrefois partie du Milanès, tous Catholiques, & où il ſe trouve beaucoup de familles nobles, offrent à-peu-près le même tableau moral que les Bailliages italiens des Suiſſes, *Lugano*, *Locarno*, *Mendriſio*, *Val-Maggia*, *Bellinzone*, &c. Leurs habitans ſont fort attachés à toutes les cérémonies du culte; ils ſont ſpirituels, aſſez généreux, mais diſſimulés, méfians, jaloux, vindicatifs, inconſtans, fiers, artificieux & peu guerriers. Le Duc de *Rohan* (11), qui devoit les

(10) Dict. géog. hiſt. & pol. de la Suiſſe, tome I, p. 260.

(11) C'eſt à la mémoire de ce Héros que l'immortel *Voltaire* a conſacré les vers qu'on lit au bas du portrait du Duc, qui orne ſes Mémoires, & qui ont été depuis gravés ſur ſon mauſolée à *Genève*. Le *Virgile* de la France les envoya en 1758 à M. le Baron de *Zur-Lauben*, à qui l'on doit la découverte & l'édition de ces Mémoires précieux.

Avec tous les talens le Ciel l'avoit fait naître;
Il agit en Héros, en Sage il écrivit;

connoître plus que perſonne, a dépeint dans ſes (12) *Mémoires ſur la guerre de la Valteline* leur averſion & leur dédain pour les *Griſons*, leurs Souverains, dont le Gouvernement eſt populaire. Ce qu'il dit à cet égard mérite d'être rapporté. « Seulement s'appercevoit-on que les Valtelins ſembloient ne pas porter le reſpect aux Griſons, » tel que les Sujets ſont obligés de le rendre à leurs ſupé» rieurs, ſoit que la qualité des Magiſtrats ne ſe trouvât » pas toujours à la charge qu'ils ſoutenoient, (car tel qui » n'avoit jamais eu d'autre direction que celle de ſon bétail, » ſe trouvoit deſtiné à rendre la juſtice ſans avoir aucune » teinture des loix, ni information des coutumes du pays, » ni connoiſſance des affaires du monde.) ſoit auſſi que » les Valtelins, pour être au-delà des monts & ſous un cli» mat qui mûrit les eſprits de ceux qui y ſont nés, ſe » cruſſent plus capables de commander que d'obéir aux » Griſons, par l'opinion dans laquelle ſont tous les Italiens » que les moins aviſés d'entr'eux ſurpaſſent les plus enten» dus des nations *ultramontanes*, comme ils les appellent ».

M. *Coxe* (13) fait mention d'un uſage qui a prévalu dans les Cantons démocratiques, & même chez les Griſons. Tout Citoyen élu à un Bailliage ou à tel office un peu lucratif que ce puiſſe être, paie au tréſor public (ou à chaque patriote qui vote pour l'élection) une ſomme

---

Il fut même un grand homme en combattant ſon Maître,
Et plus grand lorſqu'il le ſervit.

(12) Tome I, p. 240.

(13) Lettres ſur la Suiſſe, tome I, p. 173, 174, édition de Paris, 1781, *in*-8°.

déterminée. Cet uſage entraîne un fâcheux inconvénient, il met le nouvel Officier dans la néceſſité de faire valoir ſa charge en proportion de ce qu'elle lui a coûté; auſſi, a-t-on obſervé que les Baillifs des Cantons démocratiques ſe rendent plus ſouvent coupables d'exactions, que ceux des Cantons ariſtocratiques. Voilà l'abus qu'a blâmé un Anglois. Je me diſpenſerai d'apprécier ſa remarque, je copierai ſeulement la note (14) que faiſoit, en 1685, ſur les Baillifs de Berne, un autre Auteur Anglois, Gilbert *Burnet*, Evêque de Saliſbury. « Ces Meſſieurs dans leurs » Bailliages, dont quelques-uns s'appellent Abbayes, ne » ſe contentent pas de piller les peuples, ils donnent aſſez » ſouvent juſqu'à l'Etat, qu'ils n'épargnent pas plus que » les Sujets. C'eſt ce qu'ils font pour l'ordinaire en groſ- » ſiſſant les frais qu'ils ſont obligés de faire pour le bien » du pays, dont ils ſe rembourſent enſuite par leurs pro- » pres mains ſur les deniers publics dont ils ſont les re- » ceveurs, & qui ſe trouvent par-là preſque toujours » conſommés. Ce qui fit dire un jour à M. d'*Erlach*, en » voyant un de ces beaux comptes, que c'étoit une choſe » étrange que l'Abbaye ne pût pas nourrir les Moines. » Les Bannerets pourroient, en leur particulier, réfor- » mer cet abus s'ils le vouloient, tant leur pouvoir eſt » grand; mais par malheur ils ne le veulent pas ».

On trouve de même dans pluſieurs autres Relations, des ſorties ſur les Baillifs de la Suiſſe. Les exactions qu'on leur a reproché peuvent avoir eu dans les temps leurs fondemens, puiſqu'on a vu pluſieurs d'entr'eux punis ſévé-

(14) Voyage de Suiſſe, d'Italie, &c., p. 35, 36. Rotterdam, 1690, *in*-12.

rement par les Cantons. On en a vu des exemples remarquables dans les Cantons de *Zurich*, de *Berne*, &c. Les Cantons co-ſouverains des Bailliages communs ont auſſi ſévi contre les Baillifs qui avoient eu l'infamie de vexer les Sujets par des amendes injuſtes ou exceſſives. Les regîtres des *Syndicats* de *Frauenfeld* & de *Lugano* nomment dans la liſte de ces Magiſtrats prévaricateurs pluſieurs Baillifs, non-ſeulement des Etats démocratiques, mais encore des villes. Il eſt vrai que dans les Cantons populaires, pour obtenir un Bailliage, il faut quelquefois faire d'avance des frais ſi conſidérables, qu'ils abſorbent preſque tout le revenu de la charge qu'on demande. On raconte l'anecdote ſuivante d'un Magiſtrat de l'un de ces Cantons, à qui il en avoit coûté beaucoup pour obtenir l'honneur d'être député au *Syndicat ultramontain*, une année où ſe faiſoit la recette du grand péage qui vaut pour le moins cent Louis d'or à chaque député. Il eſt d'uſage à ce Syndicat que chacun des députés faſſe peindre l'écu de ſes armoiries avec ſon nom, ſa qualité & une deviſe. Ces armoiries ſont placées dans une ſalle à la ſuite de celles des Syndicats précédens. M. S... qui avoit plus payé pour l'honneur de devenir député, qu'il n'en pouvoit tirer de profit, parce qu'il avoit été en concurrence avec un autre Sénateur de ſon Canton, marquoit à M. *de Flue*, Landamne du Canton d'*Underwalden*, ſon embarras ſur le choix d'une deviſe à placer au-deſſus de l'écu de ſes armes. Le Landamne, qui ſavoit ſon aventure, lui conſeilla d'y mettre cette Sentence : *Plus dando quàm accipiendo peccavi.* Mais en quels états ne rencontre-t-on pas des abus ? Ce que l'on peut dire d'après les gens les plus

éclairés, c'eſt qu'ils *ſont plus publics dans un Etat populaire, & qu'on les maſque plus finement dans l'ariſtocratie.*

En général, les Sujets dans les Bailliages communs ſont plus attentifs à ne pas donner priſe aux Baillifs, ſurtout quand ils ſavent qu'il en a coûté beaucoup à leur nouveau Gouverneur pour ſa nomination ou élection. Mais parmi ces Sujets les plus rafinés ſont ceux des Bailliages d'Italie. Au reſte, il faut rendre juſtice aux Baillifs actuels en Suiſſe, qu'ils exercent leurs charges avec la plus grande intégrité & un grand déſintéreſſement. Il ne ſe fait même plus autant d'appels de leurs Sentences aux *Syndicats* comme autrefois : ils impoſent des amendes très-modérées. En voici une d'une forme ſinguliere :

Il y a près de vingt ans qu'un Bernois d'un nom illuſtre étoit Baillif du *Haut-Argeu libre* au nom des huit anciens Cantons. Ce Bailliage eſt tout catholique, & le Baillif, quand il eſt de *Zurich* ou de *Berne*, eſt obligé d'y ſoutenir tous les rits de l'Egliſe catholique ſuivant la paix d'*Arau*. M. de * * *, reçut dans ſa ſéance judiciaire à *Muri* la requête d'un habitant de cette Paroiſſe qui accuſoit une vieille femme d'avoir, par des propos malicieux, téméraires & faux, perſuadé tout le village que la maiſon, qu'il habitoit & qu'il vouloit vendre, étoit infeſtée la nuit par des lutins ou revenans ; que, depuis cette aſſertion, il ne trouvoit aucun acheteur, ce qui lui portoit un préjudice conſidérable. Sur la requête le Baillif fait intervenir la femme qui ſoutient ce qu'elle a avancé parmi les gens du village. *Eh bien ! puiſque vous en êtes convaincue*, lui dit-il, *mon devoir de Baillif, quoique je ſois d'une autre Religion que la vôtre, m'oblige*

de faire reſpecter celle de mon Bailliage, conformément à la paix des louables Cantons ; ainſi, bonne femme, je vous condamne à remettre ſans délai à M. votre Curé la valeur en argent de quinze Meſſes à dire, pour chaſſer les revenans de la maiſon que vous aſſurez en être obſédée, c'eſt le moyen infaillible, ſuivant votre religion, de les en déloger, & je ne puis en dicter un plus efficace dans le cas actuel. Le jugement du moderne *Salomon* fut exécuté à la lettre, & bientôt après, les imputations de la vieille ne trouverent plus de crédit dans le village de *Muri*, & le payſan eut la ſatisfaction de pouvoir vendre ſa maiſon.

Ce que je vais dire du moral du Bailliage de *Schenckenberg*, au Canton de *Berne*, peut être applicable à quelques autres Bailliages allemands de ce Canton. Le peuple (15), qui habite ce pays, eſt robuſte, ſain, peu adroit, fait au travail, & attaché à l'agriculture. S'il ne s'applique pas aux arts, ce n'eſt pas par mépris, mais le génie inventif lui manque. Tous les artiſans, & la plupart des Ouvriers ſont étrangers ; ce qui eſt un grand mal pour un pays. Ils aiment mieux acheter les outils les plus communs, que de prendre la peine de les fondre eux-mêmes, & d'épargner par-là cette dépenſe. Leur caractere moral eſt analogue à leurs corps. Leur eſprit eſt groſſier, borné, ſimple, leur cœur eſt droit, tranquille, indifférent. Ils ſont ruſtres, mais ils ont le cœur bon ; ils s'irritent aiſément, mais ils s'appaiſent & pardonnent de même. Ils ſont querelleurs, mais point vindicatifs. Ils en demeurent aux paroles, & ils en viennent rarement aux effets. Je ne

(15) Deſcription du Bailliage de Schenkenberg, p. 25, 26.

ſais ſi ce n'eſt pas la pauvreté qui produit ou augmente en lui cette légereté qui eſt le fond de ſon caractere. Cette légereté, cette indifférence, qui fait qu'il ſe contente de vivre au jour la journée, ſans s'inquiéter de l'avenir, eſt le plus fort obſtacle qui s'oppoſe à l'augmentation de ſes connoiſſances, & à l'amélioration de ſon ſort. Un homme qui ne connoît, qui ne ſouhaite, & qui ne cherche pas un ſort plus heureux, ne ſe donnera pas la peine de l'obtenir: ſe donnera-t-on du mouvement pour une choſe qu'on n'eſtime & qu'on ne ſe ſouhaite pas? L'amour de la renommée, de l'honneur & de la fortune, ces grands mobiles des actions des hommes, a perdu chez ce peuple toute ſon énergie.

Un Miniſtre du Canton de Berne, *Abraham* (16) *Kiburtz*, du Bailliage de *Thoun*, s'aviſa de publier, en 1754 (17), un recueil de chanſons ruſtiques ſous le titre impoſant, *Theologia naturalis & experimentalis*; la forme de ce livre eſt originale, il eſt diviſé en trois parties, chacune contient quatre chanſons: la premiere partie traite de la Botanique des Alpes, & de ſon utilité; la ſeconde eſt conſacrée à la vie paſtorale des habitans des Alpes dans les

(16) On peut voir l'article de ce Miniſtre, dans le Dictionnaire hiſtorique de la Suiſſe, par M. *Leu*, tome XI, p. 283, 284. On a encore de *Kiburtz* d'autres Traités ſur les Anabaptiſtes, la rebellion du val de *Livenen*, ſur la danſe, le jeu, &c. M. de *Haller* en a fait mention dans le ſixieme volume de ſa Bibliotheque helvétique, p. 71, 73, 236 & 265.

(17) A Berne, *in*-12, en allemand, *avec figures*. L'Auteur dédia cette *Théologie naturelle* & *expérimentale* à pluſieurs Payſans experts en Médecine, Chirurgie & dans la Botanique, entr'autres à Michel *Schuppach*, le même qui ſe rendit depuis fameux ſous le nom du *Médecin de la montagne*.

différentes ſaiſons de l'année, & la troiſieme offre la deſcription des minéraux & pétrifications de ces montagnes & de leurs diverſes productions. L'Auteur a orné ſes chanſons de remarques ſingulieres. En parlant (18) des fromages des Alpes, il dit qu'il en a vu de cent ans, ainſi qu'on pouvoit le juger par la date marquée ſur la croute; il aſſure que les habitans des Alpes ont la coutume, lorſqu'il leur naît un enfant, de graver ſon nom, le jour & l'année de ſa naiſſance ſur un fromage de la même date, & qu'ils le conſervent précieuſement pour leurs enfans & leurs petits-enfans. Il rapporte à ce ſujet l'anecdote ſuivante: Au milieu (19) des guerres du Milanès où les Suiſſes acquirent une ſi haute réputation, & obtinrent pour prix de leur valeur les Bailliages ultramontains, le Duc de Milan (*Maximilien Sforce*) traitoit un jour magnifiquement dans ſon Palais leurs Ambaſſadeurs. On ſervit au deſſert les fruits les plus exquis, &, entr'autres, des figues. *Nous avons ici*, dit le Prince à ſes convives, *ces fruits tous les ans deux fois.* Un des Ambaſſadeurs, que ce propos excita à profiter de l'occaſion pour faire auſſi valoir les productions de ſon pays, dit à l'oreille de ſon domeſtique de lui aller chercher au plus vîte le beau fromage qu'il avoit apporté avec lui de la Suiſſe; il le fit ſervir ſur la table, en diſant au Duc: *Voilà des fruits que nous avons tous les jours de l'année deux fois chez nous.* Et en effet beaucoup de payſans font un fromage tous les matins & ſoirs.

---

(18) Troiſieme partie, chanſon premiere, p. 22.

(19) *Ibidem*, ſeconde partie, chanſon premiere, p. 17, 19.

M. de *Hirzel* a convaincu (20), par l'exemple de ſon *Socrate ruſtique* (21), que l'ame humaine peut dans tous les états déployer la totalité de ſes forces ; que les grands talens ne ſont jamais perdus pour la ſociété, dans quelque claſſe que celui qui les poſſede ſoit placé ; & que la véritable grandeur de l'homme conſiſte dans un rapport exact de ſes actions avec les facultés dont il eſt doué. Le cultivateur, l'artiſan, le ſavant, le Magiſtrat qui rend la juſtice, le militaire qui doit défendre la Patrie, chaque homme, ſelon ſa vocation, trouvera ſuffiſamment de quoi exercer ſes facultés, & tous mériteront également le titre de vrais Patriotes, pourvu que chacun faſſe dans l'état, où il ſe trouve placé, un bon uſage du talent qu'il a reçu. Un cultivateur ſage & éclairé pourra contribuer autant à la perfection générale que le légiſlateur le plus habile. L'exemple de ce cultivateur influera peu-à-peu ſur ſes voiſins, & pourra ramener les bonnes mœurs dans tout un village ; de-là elles iront ſe répandre ſur toute une contrée : les villages des environs qui auront un pareil modele devant les yeux, ne pourront manquer d'en profiter ; le bonheur, qui en découlera, n'échappera pas à l'attention du légiſlateur vigilant, qui en prendra occaſion de rectifier ſa légiſlation, & l'utilité ne pourra manquer de devenir univerſelle.

Aucun Canton de la Suiſſe n'eſt auſſi bien cultivé que

(20) Ou *Klyiogg*, payſan Philoſophe du Canton de *Zurich*, tom. I, p. 264-266. Lauſanne, 1777, *in* 12, *avec figures*.

(21) Autrement Jacques *Gouyer*, natif de *Wermſtchweil*, dans la Paroiſſe d'*Uſter*, appellé vulgairement *Petit-Jacques*, en allemand *Klyiogg*.

celui de *Zurich*. Le payſan y eſt généralement heureux ; & quoiqu'il ſoit ruſtre de ſon naturel, on ne pourroit aujourd'hui ſans injuſtice employer contre lui ce proverbe dont il a pu autrefois mériter l'application :

Ruſtica progenies neſcit habere modum.

Le payſan de *Zurich* acquiert de jour en jour des mœurs plus douces, graces au commerce de la Capitale ; il met de la regle & de l'exactitude dans ſa conduite, & on trouve à la campagne un plus grand fond de Religion, que dans les villes où pluſieurs cauſes étrangeres conſpirent ſecrétement à l'ébranler.

Les Bailliages de la *Turgovie*, de *Baden*, du *Rheinthal*, de *Sargans* & de l'*Argeu libre* qui dépendent de pluſieurs Cantons, & dans leſquels la population eſt conſidérable, copient aſſez volontiers les manieres de leurs voiſins. Dans les uns, on trouve plus d'activité pour l'économie rurale que pour l'induſtrie ou le commerce. Dans d'autres, on remarque une ſorte d'indifférence pour l'agriculture, & un vif attachement aux travaux des fabriques. Ces diverſes aptitudes influent néceſſairement ſur les mœurs. Le cultivateur n'a pas celles du marchand ou du fabricateur. On reprochoit autrefois aux *Turgoviens* & aux *Argoviens libres* un grand penchant pour la chicane. Mais on obſerve qu'ils s'en corrigent journellement depuis que les Baillifs attentifs à leurs contentions, les répriment par des amendes extraordinaires.

Le payſan de l'*Entlibuch*, au Canton de *Lucerne*, & celui des autres Bailliages de ce Canton, ſont deux eſpeces d'hommes différens en ce qui concerne les mœurs &

les uſages. Mais, quoique groſſiers, ils ont entr'eux un point de ralliement, celui de l'intérêt; l'aiſance, & même la richeſſe ſe trouvent parmi un grand nombre d'individus de ce Canton. Plus ils ont d'enfans, plus ils proſperent. Le ſoin de les élever ne les inquiette pas, & au bout de peu d'années, l'enfant concourt par ſon travail au bonheur de ſes parens. Il n'en eſt pas de même des citoyens d'une ville, où le grand nombre d'enfans ruine les familles les plus opulentes. Ce qu'il en coûte pour leur éducation & pour leur établiſſement, ſans qu'ils ſoient utiles à leurs parens, doit néceſſairement épuiſer d'avance le fond de la ſucceſſion qu'ils attendent un jour, & qui, diviſé en trop de parts, ne peut jamais offrir aux héritiers qu'un état de médiocrité. Je parle ici des familles conſacrées au Gouvernement, & qui, par leur état, ne font ni commerce ni métier. Le caractère du payſan de l'*Entlibuch* a dans ſa maniere de penſer & de parler une tournure qui offre un rapport ſingulier avec celles des habitans du Canton d'*Appenzell*, au lieu que le payſan du *Geu*, autrement le *plat-pays* du Canton de *Lucerne*, reſſemble beaucoup à ſes voiſins de l'*Argeu*. Les *Entlibuckois* ont tenté à différentes repriſes de ſe rendre indépendans; mais ils ont toujours échoué dans cette entrepriſe. Ils ſont grands, robuſtes, & ſe diſtinguent par un habillement qui leur eſt particulier. Le pays eſt extrêmement fertile en pâturages, ce qui fait que le payſan y eſt à ſon aiſe; ils vendent annuellement une quantité immenſe de bétail de toute eſpece, & de fromages. La race (22) des *Entlibu-*

(22) *Faeſi*, Deſcription topog. de la Suiſſe, tome II, p. 70.

ckois paſſe pour la plus belle race des montagnards de la Suiſſe par la conſtitution, la taille & la force du corps. Leurs femmes ſont cependant d'une hauteur médiocre, la plupart ſont petites & ramaſſées; mais elles ſurpaſſent preſque tout le reſte du peuple de la campagne par la fineſſe du regard & la blancheur de la peau. Les hommes & les femmes de ce pays ſont diſtingués des autres habitans du Canton par leur caractère, leur accent, & par l'habillement. Les hommes portent un petit ſurtout reſſemblant à un *ſayon*, d'un drap que l'on fabrique dans le pays même, & qui eſt d'une laine noire-brune & griſe, non teinte. Ils la tirent de leurs bergeries, & cette laine employée fait un bon profit. Ils portent auſſi par-deſſus une petite camiſolle rouge ou bleue avec des culottes étroites de même couleur. Les autres payſans du Canton appellent ceux de l'*Entlibuch*, les *Gaener*, à cauſe de leur habillement. Je parlerai plus au long des uns & des autres dans la *Topographie*.

Parmi les payſans de la Suiſſe les plus honnêtes & les plus affectionnés à leur Souverain, ceux du Canton de *Soleure* peuvent être placés au premier rang; les ſujets de celui de *Fribourg*, particulierement ceux de *Gruyere*, n'offrent pas généralement le même eſprit de docilité. Je réſerve auſſi pour la *Topographie* diverſes obſervations ſur leurs mœurs, ainſi que ſur celles qu'on remarque parmi les autres ſujets du Corps Helvétique.

BIBLIOTECA CENTRALE

Dessiné par le Barbier Lainé

Gravé par d'Ambrun

PILORI,

à Berne.

A.P.D.R.

N.° 26.

Dessiné par le Barbier Taine

Gravé par Dreyer

GALERE DES FEMMES,

à Berne.

A. P. D. R.

L.

DIVERS USAGES DE LA SUISSE, *TANT ANCIENS QUE MODERNES.*

LES USAGES, les pratiques, reçus & adoptés dans un pays, ont toujours piqué la curioſité du voyageur. Tel uſage en Suiſſe paroît, & quelquefois eſt réellement vicieux, ridicule ou abuſif, qui cependant ſe perpétue, parce que le peuple, fondé ſur ce que l'exemple de ſes ancêtres a établi cet uſage, croit qu'il ne doit pas être retranché, quoiqu'il ſoit conſidéré aujourd'hui comme abus. Auſſi autrefois, ſi nous en croyons un Auteur (1), la Cour de Rome donnoit pour inſtruction préliminaire à ſon Nonce en Suiſſe, qu'*il falloit laiſſer les Suiſſes avec leurs uſages & leurs abus*, biſogna laſciargli Suizzeri negli loro uſi & abuſi. Je ſuivrai cet exemple; & ſans m'autoriſer du droit que s'arrogent ordinairement la plupart des voyageurs, de critiquer les uſages qui leur paroiſſent ſinguliers ou biſarres, je me bornerai à faire connoître différentes pratiques uſitées dans la Suiſſe, laiſſant au lecteur à juger du

(1) De juribus helvetiorum circa ſacra, p. 85. Zurich, 1768, *in*-12. *germanicè*.

bien ou du mal qui peut en réſulter ; je me croirai ſuffiſamment récompenſé du travail dans lequel mes recherches m'ont engagé, ſi elles peuvent l'intéreſſer & lui procurer quelqu'agrément. Mais avant que de lui offrir mes obſervations, dans leſquelles je dois prévenir que je ne m'aſſujettirai à aucun ordre, vu la variété conſidérable de pratiques qui s'obſervent dans la Suiſſe, & qui ne peuvent être préſentées que par traits détachés, je placerai à leur tête cet axiôme d'un célèbre (2) Orateur, que *tout uſage doit avoir une époque où il ait commencé.*

La douceur (3) du Gouvernement contribue merveilleuſement à la propagation de l'eſpèce. Toutes les Républiques en ſont une preuve conſtante, &, plus que toutes, la Suiſſe & la Hollande, qui ſont les deux plus mauvais pays de l'Europe, ſi l'on conſidere la nature du terrein, & qui cependant ſont les plus peuplés.

Dans l'*Entlibuch*, Bailliage conſidérable du Canton de *Lucerne*, on remarque un uſage fort ſingulier. Un jeune homme qui va au *kiet* riſque ordinairement d'être roſſé par les garçons de l'endroit. Aller au *kiet* ſignifie parmi eux faire des viſites nocturnes à la jeune fille qu'ils veulent épouſer. Cet uſage, ancien & biſarre, a lieu non-ſeulement dans ce pays, mais encore dans les Cantons de *Soleure* & de *Berne*. En vain les Curés & les Miniſtres prêchent contre ces abus ; on n'a pas pu

(2) Œuvres de feu M. Cochin, Ecuyer, Avocat au Parlement, tome VI, p. 256. Paris, 1757, *in*-4°.

(3) Lettres Perſannes, p. 383, tome V des Œuvres de M. de *Monteſquieu*, Londres, 1769, *in*-12.

abolir

abolir juſqu'à préſent cette ſinguliere coutume. Ces viſites ſe font malgré la défenſe des parens ; & comme les chambres des maiſons ruſtiques ſont baſſes, il eſt facile aux amans d'y entrer par la fenêtre. Là ils paſſent la nuit auprès de leurs belles, & pourvu qu'ils reſtent habillés, ils peuvent coucher avec elles, ſans que la chronique oſe former le moindre ſoupçon qui compromette la jeune perſonne. Ces courſes durent juſqu'à ce que les parens conſentent au mariage, ce qui ne manque pas d'arriver tôt ou tard. Il ſurvient cependant quelquefois un fâcheux incident, c'eſt que les autres garçons du village épient leur rival, & lorſqu'ils peuvent l'attrapper au ſortir de la maiſon, ils le battent impitoyablement ou l'attachent dans un large & profond panier d'oſier qu'ils font remonter avec des cordes entre deux arbres. Là le pauvre patient eſt obligé de paſſer la nuit juſqu'à ce que par ſes cris redoublés il trouve à l'aube du jour des ames aſſez compatiſſantes pour le délivrer de ſa priſon. Il eſt arrivé à ce ſujet à un *Jéſuite* de *Soleure*, dans le tems que le Pere *Schwarz* en étoit le Recteur, une anecdote aſſez plaiſante. Ce Jéſuite, Bavarois, avoit demandé en arrivant le vocabulaire des mots ſuiſſes qui déſignent les différentes expreſſions des gens de la campagne. Parmi ces mots, il trouva qu'en langue du pays le mot *kilch*, corrompu de celui de *kirch* en allemand, ſignifioit *une égliſe*, & grava profondément ce mot dans ſa mémoire. Quelque tems après étant chargé de confeſſer, pluſieurs jeunes gens du village vinrent s'accuſer à lui d'avoir été au *kiet*, & ſpécifioient la quantité de fois qu'ils y avoient été. Le Jéſuite, qui croyoit bonnement qu'ils entendoient parler de l'*Egliſe*, en ſuiſſe-alle-

mand, *kilch*, regardoit cette déclaration comme un trait de ſimplicité de la part de ces bonnes gens, & penſoit qu'ils ſe croyoient obligés de dire à confeſſe & le bien & le mal qu'ils faiſoient. En conſéquence il diſoit au pénitent : *Mon enfant, voilà une bonne œuvre ; vous ne ſauriez jamais aller aſſez à l'Egliſe*, IN DIE KILCH. On peut bien juger de la ſurpriſe des pénitens qui ne s'attendoient pas de trouver un Confeſſeur auſſi indulgent. Mais le Jéſuite ayant marqué à ſon Recteur combien il admiroit la ſimplicité de ces bons Suiſſes qui lui confeſſoient comme un péché l'action ineſtimable d'aller ſouvent à l'Egliſe, *in die kilch*, le Recteur ne put s'empêcher d'admirer à ſon tour la ſimplicité du Confeſſeur, & le tira de ſon erreur en lui apprenant toute l'énergie du mot *kiet*, que les payſans emploient pour déſigner le déſordre de leurs courſes nocturnes. Le Jéſuite indigné de la ſurpriſe, eût voulu retenir ou révoquer l'abſolution qu'il avoit donnée ſi gratuitement ; mais il n'étoit plus tems.

On ſuit dans les Etats Catholiques de la Suiſſe le Concile de *Trente*, & pour la doctrine, & pour la diſcipline. Les enfans qui ne ſont pas encore majeurs, ſe marient ſouvent ſans la permiſſion de leurs parens, & ceux-ci ne peuvent les en empêcher, s'ils perſiſtent dans leur réſolution. Mais auſſi les enfans courent riſque d'être déshérités & les peres & meres peuvent ſe diſpenſer de leur rien donner pour leur ménage. On trouve auſſi dans la Suiſſe Catholique pluſieurs uſages qui lui ſont venus des pays *ultramontains*. Les égliſes y ſervent encore d'aſyle ou de refuge à tous ceux qui ſont pourſuivis par la Juſtice, excepté aux ſacrilèges, aux incendiaires, aux faux monnoyeurs & aux rebelles.

A *Berne* tout Citoyen qui aſpire aux charges de l'Etat, doit être marié, c'eſt une loi. Pour jouir des bienfaits de la République, il faut lui donner des défenſeurs. Ainſi chez les Romains le Cenſeur, en faiſant le dénombrement des citoyens, demandoit à chacun : *Et tu, ex animi ſententia uxorem habes, liberum quærendorum cauſâ?* Si la réponſe étoit négative, il falloit payer la taxe, qui s'appelloit *æs uxorium.*

Mais on ne peut voir un cérémonial plus plaiſant que celui qui s'obſerve aux noces ruſtiques, dans les Cantons de *Lucerne* & de *Zoug*, & dans le Bailliage des *Offices libres de l'Argeu ;* nos vieilles tapiſſeries des quinzieme & ſeizieme ſiecles en retracent le *coſtume.* Pareils uſages étoient uſités alors dans les villes, parmi les grands & les petits. Tout change avec le tems ; mais les coutumes ſurannées ont encore une ſorte de vigueur parmi les payſans de la Suiſſe allemande. J'ai aſſiſté à une de ces noces ruſtiques, & voici ce que j'ai obſervé dans cette fête qui retraçoit à mes yeux la naïveté de l'âge d'or. Mais avant que de commencer ma relation, je prie le lecteur de ſe rappeller que les *Grecs* (4) nommoient *Paranymphe* une eſpece d'Officier qui dans les mariages préſidoit à la noce pour en régler les réjouiſſances & le feſtin ; il étoit ſpécialement chargé de la garde du lit nuptial. Chez les *Romains* on nommoit *Paranymphes* trois jeunes garçons qui conduiſoient une nouvelle mariée à la maiſon de ſon mari. Pour être admis à cette cérémonie, ils devoient

(4) *Monchablon*, Dict. abrégé d'antiquités, p. 309 & 325. Paris, 1760, *in*-12.

avoir leurs peres & meres encore vivans ; un des trois marchoit devant, ayant à la main une torche de pin, & les deux autres ſoutenoient la nouvelle mariée, après laquelle on portoit une quenouille garnie de laine à filer, avec un fuſeau. On appelloit auſſi, chez les *Romains*, *Pronuba* la femme qui avoit un ſoin particulier de la nouvelle mariée dans les cérémonies du mariage. En Suiſſe, dans les pays que j'ai déſignés, eſt-il queſtion d'une noce, le Jeudi qui précede la célébration du mariage, arrive un payſan en qualité de *Paranymphe* chez le Curé, ou, en ſon abſence, chez ſon Vicaire ; là il fait l'office d'Orateur, & lui fait un compliment entremêlé d'allemand & d'un latin barbare, dont la tournure plaiſante ſeroit capable d'égayer l'homme le plus mélancolique. Lorſque le *Paranymphe* n'invite pas le même Jeudi l'un des proches des futurs mariés, c'eſt un indice formel que celui-là ne leur eſt point agréable. Autant de perſonnes que le *Paranymphe* invite, autant il porte de bouquets ſur ſon chapeau ; les bouquets ſont ſecs quand la fête a lieu dans l'hiver, & ils ſont fleuris, quand c'eſt dans la belle ſaiſon. Il porte à ſon côté un long ſabre bien enrouillé dans ſon fourreau. La noce ſe fait toujours un lundi, alors celui qui doit conduire l'épouſe, ayant le chapeau réhauſſé de plumes, ſe préſente dans la maiſon de la mariée, & la demande avec une harangue pathétique. Dans le même moment paroît tout auprès de la mariée une femme qui fait l'office de ſa ſurveillante, & qu'on nomme à cauſe de la couleur de ſon habillement, *la Dame jaune*, en allemand *die gelbe Frau* ; ſon empire s'étend ſi loin en ce jour, que la mariée n'oſe rien manger qu'auparavant *la Dame jaune*

n'ait coupé le morceau. Vient enſuite la proceſſion nuptiale, qui commence après que les convives ont pris un déjeûné complet. On ſe met en marche pour aller à l'égliſe; le garçon de noce conduit la mariée, ſuivie de ſes parentes vêtues avec des accoutremens ruſtiques, ſouvent aſſez ſomptueux. Les hommes les accompagnent dans une pompe analogue, & portant des épées de bataille dont le brillant & le poli frappent par leur éclat. La mariée a la tête ornée d'une couronne de fleurs deſſéchées, & de laquelle tombent des franges rouges avec de petites mailles de clinquant, qui ſont le jouet du vent. La couronne offre à-peu-près la forme d'un pot de fleurs. La *Dame jaune* ſuit toujours pas-à-pas la mariée, portant une petite corbeille. Le *Paranymphe* eſt à la porte de l'égliſe, faiſant un bruit terrible avec ſon tambour. La future va ſe placer au premier banc, ainſi que l'époux; & après que tout le monde eſt rangé, la *Dame jaune* tire de ſa corbeille une petite couronne de fleurs, d'un tiſſu peu ſolide; elle la place ſur la tête de l'époux. Enſuite commence l'offrande; immédiatement après la mariée, marche l'époux, enſuite celle qui eſt proprement la compagne de la mariée, & qui eſt ornée comme elle, puis tout le cortege de la noce. A la fin de la meſſe ſe fait la cérémonie du mariage. L'épouſe va la premiere à l'autel, l'époux la ſuit & ſe place ſur la droite; ils ſe mettent tous les deux à genoux: auſſitôt que le Prêtre a donné la bénédiction, l'époux revient le premier de l'autel, pour montrer que l'homme a la prééminence ſur la femme, & enſuite la mariée, que le garçon de noce reconduit à ſon banc, y revient en marchant avec une ſorte de précipitation. La *Dame jaune* reparoît dans

ce moment ; elle reprend la petite couronne de deſſus la tête de l'époux, & la remet dans ſa petite corbeille. On ſe remet de nouveau en marche pour ſortir de l'égliſe & s'en aller à l'auberge où doit ſe faire le feſtin de la noce. Le tambour ouvre la marche, puis vient l'époux, ſuivi du garçon de noce, qui a ſon chapeau orné de rubans, & porte un manteau qui embraſſe tout ſon corps. Le pere de l'époux ou de la mariée porte auſſi un manteau, mais ſans aucun air affecté. Viennent enſuite les garçons & les hommes, puis la mariée, accompagnée de ſon conducteur & de la *Dame jaune ;* elle eſt ſuivie des femmes & des filles qui ont été invitées, & qui toutes montrent un air de gaieté & de contentement. On arrive à l'auberge au ſon du tambour, & chacun ſe place pour le feſtin nuptial. L'époux avec ſon conducteur, l'épouſe avec ſa compagne, la *Dame jaune* & toutes les femmes & filles ſont aſſiſes à une table ſéparée ; les autres convives ſe placent à une autre table : alors on fait le ſervice du feſtin ; chacun ſe livre à toute la joie que la circonſtance inſpire, & c'eſt une jubilation univerſelle. Il faut obſerver que dans cet abandon général à la joie & au plaiſir, perſonne ne s'écarte des bornes que la décence exige. Après le repas la danſe s'ouvre ; celui qui veut danſer doit préalablement en demander la permiſſion à celui qui a conduit la mariée. A l'entrée de la nuit on préſente à chacun des convives un mouchoir avec un bouquet ; enſuite paroît le tambour, ou *Paranymphe*, accompagné du marié & de ſon conducteur, tous deux en manteau. Il fait à l'aſſemblée un diſcours dans un langage & dans un genre à-peu-près auſſi plaiſant & auſſi comique que la harangue au

Curé. Après cette harangue, chacun des convives donne à la mariée un préſent de noce, puis on ſe leve pour s'en retourner chez ſoi. Le marié, ſuivi de tout le cortège des garçons & des femmes de la noce, deſcend ſur une place. Auſſi-tôt après, le conducteur de la mariée l'amene de l'auberge à la place, fait le tour du cercle à pas comptés avec elle, & cela par trois fois; (il a la même parure qu'il avoit en allant à l'Egliſe,) puis il la remet entre les mains du marié, qui fait de même trois fois avec elle le tour du cercle, & danſe avec elle au ſon du tambour. Enſuite tout le cortège marche gravement au logis du marié, mais ſans danſer. En arrivant on trouve le ſouper ſervi, on ſe met à table, & ce ſecond repas ſe prolonge bien avant dans la nuit. Pendant ce tems la *Dame jaune* donne des leçons à la mariée ſur la maniere dont elle doit ſe conduire la premiere nuit des noces, & enfin la conduit au lit nuptial.

M. d'*Alembert* (5) a obſervé qu'il n'y a peut-être point de ville où il y ait plus de mariages heureux qu'à *Genève*. Les Réglemens contre le luxe, font qu'on n'y craint point la multitude des enfans.

A *Genève* (6) l'on n'étend point les degrés de parenté au-delà de ceux que marque le *Lévitique*; ainſi les couſins-germains peuvent ſe marier enſemble; mais il n'y a point de diſpenſe dans les cas prohibés. On accorde le divorce en cas d'adultere ou de déſertion malicieuſe après des proclamations juridiques.

---

(5) Article *Genève* dans le ſeptieme volume de l'Encyclopédie.

(6) Article *Genève*, par M. d'*Alembert*, dans le ſeptieme volume de l'Encyclopédie.

On obſerve à *Genève* (7) & en *Hollande*, les formalités ſuivantes dans la célébration des mariages. Quand les parties ſont convenues de s'épouſer, ils ſe donnent mutuellement les mains en préſence du Miniſtre; on a coutume de les faire boire enſemble. Le Miniſtre prend deux verres pleins de vin qui lui ſont préſentés par les époux, il mêle le vin (8) l'un dans l'autre, & donne le verre de l'époux à l'épouſe, & celui de l'épouſe à l'époux, qui lui met enſuite l'anneau au doigt. Mais préalablement au mariage, le Miniſtre publie les bans pendant trois dimanches conſécutifs, & après cette publication, le *Syndic* (9) ou Magiſtrat leur indique un endroit pour ſe marier. L'épouſe eſt ordinairement couronnée d'une guirlande de fleurs, elle pôrte auſſi un bouquet ſur le ſein; deux de ſes plus proches la conduiſent à l'Egliſe, & quand la cérémonie eſt achevée, ces mêmes parens la conduiſent à la maiſon de ſon mari. Les veuves qui ſe remarient ne portent point de fleurs ſur la tête, mais elles peuvent porter des bouquets, & ſont indifféremment conduites à l'Egliſe par leurs parens ou par leurs amis.

Il en coûte beaucoup en Suiſſe, ſur-tout dans les Cantons populaires, lorſqu'on tient un enfant ſur les fonts, & dans ces pays perſonne ne peut refuſer d'être parrain

(7) Coup-d'œil anglois ſur les cérémonies du mariage (ouvrage traduit ſur la ſeconde édition de Londres), p. 42, 43. Genève, 1750, *in*-12.

(8) L'échange des verres & du vin ſignifie l'union qui ſe fait dans le mariage, & fait entendre que les parties doivent contribuer réciproquement au bonheur l'un de l'autre.

(9) On appelle *Syndics* les quatre premiers Magiſtrats de *Genève*.

ou

ou marraine, lorſqu'un Citoyen en fait l'invitation. Une groſſe amende eſt attachée au refus, à cauſe du ſcandale qu'il donneroit. Cela fait qu'un Magiſtrat ou quelqu'un qui par ſa qualité & ſon aiſance eſt au-deſſus du peuple, doit ſe préparer d'avance à recevoir dans l'année de fréquentes invitations de ce genre, quand il n'auroit aucune affinité avec les parens du nouveau né, qui la plupart du tems ſont des gens de métier. Et alors le préſent en argent que le parrain & la marraine donnent à l'enfant & à l'accouchée ne ſe borne pas au jour du baptême, il eſt d'uſage de donner des étrennes à ſon filleul ou à ſa filleule juſqu'à ce qu'ils aient huit ou neuf ans ; lorſqu'ils ſe marient ou embraſſent l'état de l'Egliſe ou celui du couvent, le parrain & la marraine ſont obligés par décence de faire un nouveau préſent. Les Citoyens moins aiſés preſſurent ainſi les plus riches; & comme ſouvent les charges de la Magiſtrature ſont peu lucratives dans certaines contrées de la Suiſſe, ceux qui ont l'ambition de les obtenir, ſont obligés de payer de cette maniere au peuple par différentes parties, une portion aſſez forte du revenu de leurs emplois. Ces ſacrifices ne les exemptent pas des bouraſques ou révolutions attachées aux Gouvernemens démocratiques. C'eſt le cas de dire avec *Démoſthene : Tanti pœnitere non emo*, je n'achete pas ſi cher un repentir.

En Suiſſe, non-ſeulement les femmes dans le petit peuple nourriſſent leurs enfans, mais les Dames les plus diſtinguées s'acquittent de ce devoir maternel; & s'il y en a qui ne le rempliſſent pas, elles ne confient point leurs enfans à des nourrices. Mais pour éviter les riſques, elles

les font allaiter du lait d'une vache uniquement deſtinée à cet uſage; & afin que l'enfant puiſſe à toutes les heures du jour & de la nuit avoir ſon lait tout prêt, on l'entretient, dans une chaleur intermédiaire, dans un vaſe conſtruit à cet effet. Charles-Auguſte *Vandermonde* (10), célèbre par ſes Traités de Médecine, recommande fort cette maniere d'allaiter qui préſerve les enfans de toute influence maligne. Les enfans qu'on voit nourris de la ſorte en Suiſſe, atteſtent, par leur ſanté & leur complexion, la vérité des principes de M. *Vandermonde*.

Autrefois la vieilleſſe étoit plus honorée dans les Cantons qu'elle ne l'eſt aujourd'hui, mais depuis une quaran-

(10) Eſſai ſur la maniere de perfectionner l'eſpece humaine. Paris, 1756, *in*-12, deux volumes. M. *Vandermonde* a été l'auteur du Journal de Médecine, Chirurgie, Pharmacie, &c, *in*-8°, commencé en 1758, & qu'il a continué juſqu'à ſa mort en 1762, avec l'approbation générale. Ce Journal a été imprimé à Paris, chez *Vincent*. Il a auſſi donné le *Dictionnaire de Santé*, 1761, deux volumes *in*-8°. On ne ſauroit aſſez recommander le Traité de M. *Vandermonde*, & celui qui a paru à Utrecht & à Paris en 1767, *in*-12, ſous le titre ſuivant : *Avis aux meres qui veulent nourrir leurs enfans, avec des obſervations ſur les dangers auxquels les meres s'expoſent, ainſi que leurs enfans, en ne les nourriſſant pas*, par Madame *L. R.* Tandis que la Philoſophie ramene la plupart des meres au deſir de nourrir leurs enfans, le luxe, l'intérêt, la crainte puſillanime que la beauté du ſein n'en ſoit altérée, & mille conſidérations plus frivoles s'oppoſent aux progrès de cet uſage reſpectable. Madame L. R., qui a nourri elle-même ſes enfans, & qui s'en trouve très-bien, indique aux bonnes meres le régime qu'elles doivent obſerver après l'accouchement & pendant qu'elles nourriſſent. Ce régime eſt très-ſimple; elle y ajoute d'autres inſtructions très-ſages ſur la maniere de gouverner les enfans dans le plus bas âge : elle fait voir les inconvéniens qu'on évite en nourriſſant, & elle démontre que l'uſage barbare de ſe diſpenſer de ce devoir ſacré, eſt une des cauſes les plus eſſentielles de la dépopulation. (Journal encyclopédique, Décembre, 1767, p. 136; tome VIII, troiſieme partie. Bouillon, 1767, *in*-12.)

taine d'années, l'impatience des jeunes-gens à parvenir aux premieres charges du Gouvernement leur a fait franchir de temps à autre les bornes du reſpect, & pluſieurs d'eux ont été aſſez préſomptueux pour fronder les conſeils des anciens peres de la Patrie, ſans ſe ſouvenir que la prudence fortifiée par l'expérience eſt attachée au vieillard; les Gouvernemens, où ſont arrivés de pareils écarts, n'ont pas été heureux, & ſouvent les citoyens ainſi que les ſujets ont ſouffert de l'ordre inconſidéré des trop jeunes Sénateurs. Je ne puis m'empêcher de rappeller ici le reproche que faiſoit à la jeuneſſe téméraire de ſon temps le *Neſtor* des Académies de France. Voici comment *Fontenelle* parodia ces vers d'*Ovide* (11).

Magna fuit quondam capitis reverentia cani.
Inque ſuo pretio ruga ſenilis erat.

Il falloit n'être vieux qu'à Sparte,
Diſent les anciens écrits,
Grand Dieu! combien je m'en écarte!
Moi qui ſuis ſi vieux à Paris.
O Sparte, Sparte, hélas! qu'êtes-vous devenue?
Vous ſaviez tout le prix d'une tête chenue.
Plus dans la canicule on étoit bien fourré,
Plus on déraiſonnoit au ſein de ſa famille,
Plus on épiloguoit ſur la moindre vétille,

(11) Lib. V, faſt. verſ. 57 & 58, p. 285 (inter illius opera, cum notis variorum, tom. III. Lugduni Batav., 1661, *in*-8°, *cum fig.*).

Plus l'oreille étoit dure & l'œil mal éclairé,
Plus on crachoit de phlegme à grand peine atriré,
Plus on avoit de goutte & d'autre béatille,
Plus on avoit perdu de dents de leur bon gré,
Plus on marchoit courbé ſur ſa groſſe béquille,
Plus on étoit enfin digne d'être enterré,
Et plus dans vos remparts on étoit honoré;
O Sparte, Sparte, hélas! qu'êtes-vous devenue?

Dans beaucoup de villes & villages de la Suiſſe catholique, les femmes aſſiſtent à l'enterrement de leurs maris, les enfans de l'un & de l'autre ſexe à celui de pere & de mere; après les hommes, on y voit paroître les plus proches parentes du défunt. On porte en terre les morts habillés; ſi le défunt a été Chevalier, il a des éperons aux pieds, & lorſque c'eſt un Prêtre, il eſt étendu dans la bierre, le viſage découvert, ayant un ſurplis par-deſſus ſon habit noir, & entre les mains, un calice (12) en cire. Les enterremens ſe font toujours en plein jour; & cependant tous ceux qui y aſſiſtent portent des flambeaux ou bougies allumées. Les Dames de qualité à *Soleure* portent le deuil, ayant un grand voile noir. Il eſt des bourgs & même des villes en Suiſſe où l'uſage ſubſiſte de faire à l'enterrement l'oraiſon funebre du défunt, quelque baſſe que ſoit ſon extraction. Un bourgeois ou un payſan fait l'office d'Orateur: cette coutume bizare ſe perpétue, parce que les héritiers donnent une honnête rétribution; on annonce auſſi aux aſſiſtans celle que ces mêmes héritiers font

(12) La cire réſiſte à la corruption.

à la bourſe publique du quartier dans lequel demeuroit le défunt ou la défunte : & au bout d'un ou deux ans, les contingens, que ce quartier aura ramaſſés, des différentes taxes, impoſées ſur les baptêmes, les mariages & les enterremens de ſon diſtrict, ſervent à des repas publics entre les individus pendant le Carnaval. On peut croire que les cabaretiers ſont très-attentifs à ne pas laiſſer abolir une telle exaction, qui ſeroit plus pardonnable, ſi le produit de la bourſe étoit deſtiné à ſoulager la veuve & l'orphelin.

Jadis, à *Memphis* en Egypte, il y avoit une formalité ſinguliere pour la ſépulture. Là, des Juges s'aſſembloient au bord du lac de cette ville, examinoient la vie du défunt, & ne conſentoient qu'on le paſſât de l'autre côté du lac, où étoit le Cimetiere général, dans le *lieu du repos*, (c'eſt ce que ſignifie *Eliſée*) que lorſque ſa conduite avoit été irréprochable. Tous les autres en étoient impitoyablement exclus, de quelqu'état & de quelque rang qu'ils fuſſent. Les Rois même étoient comme les autres ſoumis à cette loi. Ceux à qui la ſentence des Juges n'étoit pas favorable, étoient privés des honneurs de la ſépulture, & le Batelier, qu'en langue égytienne on nommoit *Charon* ou *Caron*, ne les paſſoit point de l'autre côté du lac. Mais dans les villes ou bourgs de la Suiſſe catholique, où l'on fait ſans diſtinction l'oraiſon funebre de tout citoyen ou manant, la certitude de la rétribution pécuniaire fait paſſer l'éponge ſur tout ce qu'il y auroit eu de blamable dans la conduite du défunt.

Il eſt d'uſage dans les Cantons catholiques que les hommes & les femmes aillent dans l'égliſe à l'offrande; aux jours des enterremens & des anniverſaires, tous les parens,

tous les voiſins du défunt y aſſiſtent. Le caſuel de ces offrandes rapporte beaucoup aux Curés ; auſſi ont-ils grand ſoin de ſe plaindre dans leurs prônes, quand la ferveur charitable des fideles ſe ralentit. Il eſt vrai qu'on ne rend pas le pain béni dans les Paroiſſes de la Suiſſe comme en France. On n'y fait pas non plus des quêtes, & l'on n'y eſt pas aſſiégé par les mendians qui interrompent ailleurs les aſſiſtans, & dont quelques-uns eſtropiés ou aveugles, ou d'une figure hideuſe, peuvent faire de funeſtes impreſſions ſur le cerveau des femmes enceintes ; tous ces objets de miſere ne ſe promenent pas dans les égliſes de la Suiſſe pendant la Meſſe & durant l'Office Divin. On n'y loue pas des chaiſes pour prier Dieu. Chaque famille a ſon banc diſtinct, chaque ſexe a auſſi le ſien, les hommes ſont ſéparés des femmes. Il y a des Cantons où les filles & les femmes vont à l'offrande avant les hommes. On dit qu'à *Zoug*, où cet uſage exiſte, on a accordé cette diſtinction aux femmes en reconnoiſſance de la valeur qu'elles avoient montrée pour la défenſe de la Religion dans la guerre de *Cappel* en 1531. Mais dans les proceſſions elles vont après les hommes. Ceci rappelle l'hiſtoire de l'illuſtre Héroïne de *Beauvais* en *Picardie*, Jeanne *Hachette*, qui ſe mit à la tête des autres femmes, & repouſſa avec une valeur extraordinaire, en 1472, les *Bourguignons* qui donnoient l'aſſaut à cette ville. En mémoire d'une ſi belle action, ſes deſcendans ſont exempts de taille, & l'on fait tous les ans une proceſſion à *Beauvais* le 10 de Juillet, où les femmes ont le pas ſur les hommes.

M. *Muller*, après avoir donné dans ſon ingénieux abrégé

de (13) l'Hiſtoire helvétique le précis de la victoire que les *Bernois* & leurs alliés, les trois (14) premiers Cantons & la ville de *Soleure* remporterent à *Laupen*, en 1339, ſur les ennemis de leur liberté, termine ainſi ſon récit : (Je le traduis d'après le texte allemand :) « au mo-» ment où les vainqueurs rendoient graces à Dieu de la » victoire, d'*Erlach*, le Général des Bernois parla ainſi: » nous devons notre triomphe au bon ordre que nous avons » obſervé, & à votre valeur héroïque, généreux, vail-» lans & nos plus chers amis de *Schweitz*, d'*Uri*, d'*Un-» derwalden* & de *Soleure*. Je n'oublierai jamais que je » dois la victoire à la confiance que nous avons eu dans » votre ſecours, & lorſque nos deſcendans apprendront » le jour de la bataille de *Laupen*, les *Suiſſes* & les *Bernois* » priſeront leur amitié mutuelle par-deſſus tout, ainſi » qu'ils le font aujourd'hui. Oui, dans les guerres, ils » ſe ſouviendront de quels peres ils ſont les enfans. Bien-» tôt-après il fut ordonné à *Berne* qu'on y fêteroit tous les » ans le jour de cette bataille, afin qu'en rappellant à la » jeuneſſe le nom d'*Erlach* & celui des *Suiſſes* & des » anciens *Bernois*, on leur inſpirât l'amour de la Patrie » & le deſir d'imiter un ſi bel exemple. Mais aujourd'hui » on a aboli à *Berne* toutes les fêtes inſtituées en mémoire » des événemens auxquels la Suiſſe doit ſa liberté & ſa » puiſſance. On y célebre pourtant encore en partie la » fête de deux (15) combats livrés entre les *Bernois* &

---

(13) Page 216, 217, Boſton, 1780, *in*-8°, en allemand.
(14) *Uri*, *Schweitz* & *Underwalden*.
(15) De *Bremgarten* & de *Vilmergen*, dans la guerre civile de 1712.

» les deſcendans de ces mêmes *Suiſſes*, & qui ont expo-
» ſé à de grands riſques la conſtitution & la liberté de
» tous les Cantons ». J'ajouterai à cette citation de M. *Mul-
ler* les obſervations ſuivantes. Si, à *Berne* & dans les au-
tres Cantons réformés, on a aboli les fêtes & les ré-
jouiſſances qu'on y faiſoit avant l'époque du changement
de Religion, en mémoire des victoires remportées par
les anciens Suiſſes, on continue à les célébrer dans les
Cantons catholiques. Le précis de ces victoires eſt couché
dans les livres des anniverſaires, & tous les ans on le
lit dans les Egliſes paroiſſiales pendant la meſſe ſolemnelle
pour l'honneur des généreux Patriotes qui ont répandu
leur ſang dans ces mémorables journées. Leur nombre eſt
rapporté dans ce précis, & leurs noms ſont inſcrits dans le
Nécrologe. J'ai déjà parlé dans le Ier. vol. de cet Ouvrage de
la fête que la ville de *Morat* célebre tous les ans en mémoire
de la victoire des Suiſſes ſur le Duc de *Bourgogne*. Cette
fête eſt de même célébrée à *Fribourg*. L'Etat de *Lucerne*
celebre auſſi tous les ans la bataille de *Sempach* dont j'ai
également fait mention. Il eſt vrai qu'à *Berne* & à *Zu-
rich* on fête les victoires que ces deux villes ont rem-
portées, en 1712, ſur les Cantons catholiques; qu'à *Lu-
cerne* il y a une proceſſion annuelle le 24 Janvier, jour que
les *Lucernois* gagnerent, en 1656, ſur les *Bernois* la
premiere bataille de *Vilmergen*; & qu'à *Zoug* (16) &
dans d'autres Cantons catholiques, on rapporte avec les
batailles des anciens Suiſſes celles que leurs deſcendans ſe ſont
livrées dans leurs guerres civiles en 1531, 1656 & 1712;

(16) Le 5 Août, fête de Saint *Oſuald*, Patron de la ville.

il

il eſt vrai encore qu'aux endroits, où ont été livrées ces batailles de *Morgarten*, de *Sempach*, de *Morat* & de *Dornach*, on a élevé des Chapelles en mémoire de ces grands événemens. Mais on en a auſſi élevé une ſur le mont *Gubel* en mémoire de la victoire que les Catholiques y remporterent le 24 Octobre 1531 ſur les Réformés de *Zurich*, de *Bâle*, de *Schaffhauſen*, de *Saint-Gall*, de *Mulhauſen*, de la *Turgovie* & du *Toggenbourg*; & dans la plaine de *Vilmergen*, où les *Bernois* vainquirent, le 25 Juillet 1712, les troupes des cinq anciens Cantons catholiques; ils y ont erigé entre deux arbres un trophée (17) qui doit perpétuer une époque dont le ſouvenir devroit être effacé dans les faſtes helvétiques, comme celui de la diſcorde fraternelle.

Tu potes unanimes armare in prælia fratres.

Virgil. Æneidos, lib. VII, verſ. 335.

L'Auteur (18) du *Cabinet* (19) *de la Bibliotheque des Grands*, après avoir dit des Suiſſes qu'ils vendent la liberté de leurs corps, & conſervent celle de leur pays, finit ainſi l'éloge de leur fidélité: *J'ai entendu dire à un Suiſſe de Fribourg qui eſt au ſervice* (20) *d'une*

(17) Ce trophée conſiſte en deux énormes roches qu'on a tranſportées ſur la plaine dite *Langren-Feld*, dans la Paroiſſe de *Vilmergen*, dans le Bailliage inférieur de l'*Argeu libre*, qui appartient uniquement depuis 1712 aux Cantons de *Zurich*, *Berne* & *Glaris*.

(18) Gedeon *Pontier*, Prêtre-Théologien & Protonotaire du Saint Siege Apoſtolique.

(19) Tome II, p. 211. Paris, 1689, *in*-12.

(20) Voici des vers latins ſur le caractère inflexible du *Suiſſe de Porte*. On

Duchéſſe de France, que, s'il ſervoit le diable, il lui ſeroit fidele, ſuppoſé que ſon ame ne fût point en danger pour ſon ſalut. Le même Ecrivain prétend que ſi les Suiſſes n'aiment pas à aller ſur mer, c'eſt parce qu'ils conſiderent que le ſage *Caton* s'eſt repenti de trois choſes en ſa vie, d'avoir paſſé un jour ſans rien faire, d'avoir révélé ſes ſecrets à ſa femme, & de s'être embarqué ſur la mer quand il pouvoit aller par terre. Le Poëte *Menandre* a dit au ſujet de la mer, *ſatius eſſe pauperem in terra vivere, quàm divitem navigare.* Un Hollandois eût répondu au Poëte, *de guſtibus non eſt diſputandum; pour nous, nous ne ſommes pas fâchés d'avoir le nôtre pour la navigation, & nous nous en trouvons au mieux.*

M. le Comte *du Luc*, Ambaſſadeur de Louis XIV en Suiſſe, & l'un de ſes Plénipotentiaires au Congrès de *Bade* en 1714, pour ſigner la paix entre la France & l'Empire, ayant donné un jour (21) la Comédie françoiſe *gratis* au peuple pour divertir les autres Plénipotentiaires, s'aviſa de donner auſſi aux Meſſieurs & aux Dames un ſuperbe ambigu : il en fit ſervir un ſi abondant, qu'il occupoit des plats & des aſſiettes d'argent pour plus de

---

les trouve dans une (*) Requête que l'Abbé *Menage* adreſſoit au Cardinal *Mazarin*.

Ecce tuas accedo fores : me janitor arcet
Et voce, intrantem, me cohibetque manu
Janitor immitis, duris de cautibus ortus,
Et merus ipſe lapis, durus & ipſe ſilex.

(21) Amuſemens des bains de Bade en Suiſſe, de Schintznach & de Pfeffers, par *Merveilleux*, de Neuchâtel, p. 45-47. Londres, 1739, *in*-12, *avec fig.*

(*) Ægidii Menagii Poemata, p. 49, Pariſiis, 1680, in-12.

cinquante mille écus. Le peuple n'eut pas plutôt vu ce régal, que tous témoignerent ſouhaiter le reſte des plats. Pluſieurs d'entr'eux avoient découvert le toît en partie, pour voir la repréſentation de la Comédie. Ces gens ne furent pas moins curieux de goûter de la colation. Les plats étant une fois partis des mains des laquais, ils n'en ratrapperent pas un : partie de cette belle vaiſſelle fit le voyage ſur le toît de la maiſon, qui étoit celle du tirage public. D'abord M. le Comte *du Luc* & les autres Plénipotentiaires s'en amuſerent beaucoup ; mais quelqu'un ayant dit à l'Ambaſſadeur de France que ſa vaiſſelle étoit en danger, il répondit : *Je l'ai d'abord penſé comme vous ; mais ayant fait réflexion que depuis tant de tems que je ſuis en Suiſſe je n'y ai rien perdu, excepté ſix aſſiettes qu'un Capucin françois défroqué m'a volées, j'eſpere que tout ſe retrouvera.* Il étoit dix heures du ſoir que les plus groſſes pieces de vaiſſelle n'étoient pas rentrées. L'Officier du Comte fut alors alarmé ; mais ayant vu que la vaiſſelle qui étoit revenue étoit bien lavée, il comprit que ces bons Suiſſes avoient deſſein de ne lui pas rendre la vaiſſelle mal propre. Ils avoient emporté ces plats pour les faire voir à leurs familles. Effectivement, le lendemain à neuf heures du matin tout fut rapporté, & il ne manqua pas à l'Office une ſeule piece de vaiſſelle, qui ſe trouva toute bien nette. Les Plénipotentiaires de l'Empereur & les autres repréſentans des Cours d'Allemagne, furent d'une ſurpriſe ſans égale de cet événement, qui mériteroit d'être gravé en lettres d'or à l'honneur de la nation helvétique. Il eſt vrai qu'à la Cour de France, dans des feſtins de cérémonie, de même qu'à Paris lorſqu'il y a de grands repas,

on demande des ſoldats ſuiſſes au Colonel du régiment des Gardes, pour ſervir & deſſervir les plats, ſans qu'il s'en ſoit jamais perdu aucun. Ces Suiſſes ſont ſi exacts entr'eux, qu'ils tueroient un de leurs camarades qui auroit volé.

Olaus (22) *Magnus* a obſervé que les peuples du Nord avoient entr'autres exercices la danſe de l'épée & celle à travers des cerceaux au ſon des inſtrumens, au tems du carnaval. Ces exercices ont été auſſi fort en uſage en Suiſſe. Autrefois, tous les ans, dans la derniere ſemaine du carnaval, on voyoit à *Verſailles* & à *Paris*, la *danſe de l'épée*, & voici comment elle s'exécutoit devant le Roi & la famille Royale, & dans les hôtels des Princes du ſang. Un détachement choiſi de ſoldats des Gardes Suiſſes, marchoit gravement deux à deux au ſon du tambour; ils étoient élégamment vêtus en blanc, avec des rubans rouges aux bras, ayant les cheveux retrouſſés ſous un bonnet blanc, & orné de bandelettes rouges, tous en bas blancs, & ayant une écharpe rouge au tour du corps. Ils portoient tous le ſabre nud ſur l'épaule. La marche étoit ouverte par un *Arlequin* & un *Scaramouche*, tous deux auſſi ſoldats. Ce dernier avoit un bras paſſé dans un cerceau. Cette troupe, après avoir exécuté en cadence tous les différens exercices de la *danſe de l'épée*, terminoit le ſpectacle par une autre ſcène, dans laquelle chacun paſſoit en danſant à travers du cerceau que tenoit le *Scaramouche*. Cet uſage annuel datoit de l'origine du régiment, & il n'a

(22) Hiſtoria de gentibus ſeptentrionalibus, lib. XV, p. 128. Antuerpiæ, *Plantin*, 1588, *in*-8°, *cum fig.*

ceſſé que depuis la mort de M. le Prince de *Dombes*, Colonel-Général des Suiſſes, qui en avoit toujours permis la continuation, regardant cette danſe martiale comme l'expreſſion de l'ancien caractère de la nation.

J'ai parlé dans la quarante-unieme ſection de cet Ouvrage, des tirages publics qui ſe font dans tous les Etats du Corps Helvétique. Ces exercices ſe répetent dans quelques Cantons preſque tous les Dimanches & fêtes ; dans d'autres, à des jours preſcrits par le Souverain. Il y a des prix que donnent ceux qui ont l'année précédente obtenu des charges de la République. Les Curés, les Chanoines & les Prêtres qui ont été nommés à des Bénéfices, donnent auſſi des prix dans l'année de leur nomination ; les Officiers au ſervice des Puiſſances étrangeres, lorſqu'ils obtiennent des compagnies avouées de leur Canton reſpectif, ou des grades ſupérieurs, donnent de même une gratification pour le tirage. Il y a des Cantons où d'une année à l'autre on fait des tirages extraordinaires qui durent pendant pluſieurs jours, & auxquels ſont invités, par un avis imprimé, tous les tireurs des autres Cantons. Dans cet avis ſont ſpécifiées la quantité des prix & leur valeur. Tous ces exercices entretiennent parmi les Suiſſes l'émulation, l'adreſſe & l'eſprit martial. Il y a peu de pays en Europe où il y ait autant d'excellens tireurs qu'en Suiſſe.

Il eſt ſingulier de voir aux aſſemblées générales du peuple dans les Cantons d'*Uri*, de *Schweitz*, d'*Underwalden* & d'*Appenzell intérieur*, non-ſeulement les Prêtres du pays, mais même les Capucins, dont la plupart ſont étrangers, aſſiſter à ces *comices*, où l'on décide des affaires majeures de l'Etat, & où ſe font les élections des premieres

charges, & même y donner leur voix. Cet uſage n'a pas lieu dans le Canton populaire de *Zoug*, parce qu'il y a une ville & par conſéquent des mœurs plus analogues à celles des citadins.

M. d'*Alembert* (23) a obſervé qu'après l'Angleterre, *Genève* eſt la premiere ville qui ait adopté l'inoculation de la petite vérole, *qui a tant de peine à s'établir en France, & qui pourtant s'y établira, quoique pluſieurs de nos Médecins la combattent encore, comme leurs prédéceſſeurs ont combattu la circulation du ſang, l'émétique, & tant d'autres vérités inconteſtables, ou de pratiques utiles.*

Le même auteur avoit propoſé, à l'article *Genève*, dans le ſeptieme volume de l'*Encyclopédie*, le projet d'établir un théâtre de comédie à *Genève*; Jean-Jacques *Rouſſeau*, Citoyen de cette ville, l'attaqua à ce ſujet par une lettre (24), où il ſoutenoit que quand même la morale pourroit tolérer les ſpectacles, la conſtitution de *Genève* ne lui permettroit pas d'en avoir.

Dans une grande partie de la Suiſſe, les payſans & les

(23) Article *Genève*, dans le ſeptieme volume de l'Encyclopédie.

(24) Imprimée à Amſterdam en 1763, *in*-12. On trouve dans le même volume, p. 275-379, la réponſe de M. d'*Alembert* à M. *Rouſſeau*, & p. 389-406, l'extrait d'autres écrits ſur la lettre de M. *Rouſſeau* à M. d'*Alembert*, entr'autres celui du Comédien P. A. *Laval* (*), imprimé à Paris, *in*-8°. Mais dans cette énumération on ne trouve pas la lettre qui a pour titre: *L. H. Dancourt, Arlequin de Berlin*, à M. J. J. Rouſſeau, Citoyen de Genève. — Berlin & Amſterdam, 1759, contenant 224 pages *in* 8°. Dancourt a même pris la liberté de dédier ſon livre au Roi de Pruſſ.

(*) *Laval*, Comédien, à M. J. J. Rouſſeau, ſur les raiſons qu'il expoſe pour réfuter M. d'Alembert, A la Haye, 1758, *in*-8°.

ouvriers s'épuiſent par l'uſage exceſſif de l'eau de ceriſes & d'autres liqueurs ſpiritueuſes, & à force de prendre du café. Autrefois ils buvoient beaucoup de cidre; mais le tranſport des fruits ſecs du pays en Hollande, a cauſé de l'augmentation ſur le prix de cette boiſſon, qui s'eſt montée à cinq ſols le pot. Depuis que l'uſage de l'eau-de-vie a fait de ſi grands progrès, les Marchands falſifient ſouvent l'eau de ceriſe avec celle de pruneau. On a obſervé en beaucoup d'endroits, que les payſans ſont ordinairement uſés à quarante ans, dépériſſement qu'on attribue à leur habitude de boire de l'eau-de-vie.

L'art des (25) vaiſſeaux eſt très-ancien, & rien n'eſt plus inconnu que ſon origine; les uns veulent que cet art ait commencé avant le déluge, d'autres après. Ce qu'on ſait de plus certain, c'eſt que les premiers (26) navigateurs ſe ſervirent de radeaux; aux radeaux ſuccédérent de petites barques faites de joncs & de roſeaux, & qu'on garniſſoit de peaux de bêtes. Un marin ayant remarqué que ces eſquifs reſſembloient aſſez à un tronc d'arbre creux, s'aviſa de réaliſer cette idée. En creuſant des arbres, il trouva effectivement le moyen d'avoir des barques beaucoup plus ſolides & plus propres à la navigation que tout ce qu'on avoit eu juſqu'alors. Tels ſont encore les bateaux longs ou canots dont on ſe ſert ſur

(25) Monchablon, Dict. abrégé d'antiquités, p. 422. Paris, 1760, *in*-12. Voyez auſſi *Cluverii* Germania antiqua, lib. I, cap. XVIII, p. 153 & 135. Lugduni Batavorum, 1631, *in-folio*, *cum fig.* & *Huet*, Hiſtoire du Commerce & de la Navigation des anciens, p. 25. Lyon, 1763, *in*-8°.

(26) L'Ingénieur *Geſſner*, de Zurich, a fait honneur de l'invention de navigation au Dieu de la tendreſſe, à l'Amour.

pluſieurs lacs en Suiſſe, entr'autres ſur celui de *Zoug*, (27) & qui ſont moins ſujets à verſer dans un gros tems, que les barques, parce qu'ils prennent plus d'eau & qu'ils ne ſe briſent bas. Ces canots, qui ſont très-lourds, ſont conduits par un ſeul homme; cinq ou ſix perſonnes peuvent y tenir à la fois. On dit qu'ils durent neuf ou dix ans, tandis que les barques dont on ſe ſert ſur les mêmes lacs, ne vont pas au-delà de quatre ans. Il y a le petit lac d'*Egeri*, dans le Canton de *Zoug*, où les canots dont on ſe ſert pour naviger, ont la forme quarrée. On en attache deux enſemble, l'un vis-à-vis de l'autre, un ſeul homme les conduit. Ces canots qui ſont de ſapin, verſent moins que ceux de chêne. Depuis peu d'années on a commencé à conſtruire des barques ſur le même lac d'*Egeri*; elles ont la ſtructure de celles des lacs de *Zoug* & de *Lucerne*, dont quelques-unes ſont très-conſidérables.

A *Berne* (28) les rues ſont nettoyées par un certain nombre de coupables condamnés à ce châtiment (29) pour un tems proportionné à la nature de leurs délits; & comme les Sentences des Juges emportent rarement peine capitale, c'eſt la maniere la plus uſitée de punir les tranſgreſſions.

---

(27) Sur le lac de *Zoug* & celui des *quatre Cantons*, il y a des canots de pêcheurs que l'on nomme *Eich-Baum*, formés d'un tronc de chêne creuſé. Pour peu que le lac ſoit courroucé, il eſt impoſſible de ſe tenir dans ces barques autrement que couché. On ſent de quelle conſéquence il ſeroit de leur faire perdre l'équilibre. M. William *Coxe*, Lettres ſur l'état politique, civil & naturel de la Suiſſe, avec les obſervations de M. *Ramond*, tome I, p. 227. Paris, 1781, *in*-8°.

(28) *Coxe*, ibidem, tome II, p. 232. Voyez *planche 26.*

(29) On appelle cette punition en allemand *Schellenwerck*, c'eſt-à-dire être condamné à des ouvrages publics en portant la ſonnette.

Ces

Ces forçats ſont diſtingués par un collier de fer garni d'une branche de même métal, qui ſe courbe au deſſus de leur tête.

La Juſtice (30) criminelle s'exerce à *Genève* avec plus d'exactitude que de rigueur. La queſtion, déjà abolie dans pluſieurs Etats, & qui devroit l'être par-tout comme une cruauté inutile, eſt proſcrite à *Genève ;* on ne la donne qu'à des criminels déjà condamnés à mort, & ſeulement dans des cas où il eſt important de découvrir leurs complices. L'accuſé peut demander communication de la procédure, & ſe faire aſſiſter de ſes parens & d'un Avocat, pour plaider ſa cauſe devant les Juges à huis ouverts. Les Sentences criminelles ſe rendent dans la place publique par les *Syndics*, avec beaucoup d'appareil.

L'Abbaye de *Saint-Gall*, quoique alliée des Cantons Catholiques, exerce dans l'étendue de ſon territoire un droit d'*aubaine*, *jus ſpolii*, contre les Prêtres de ces Cantons qui deſſervent des Cures dépendantes de ſon reſſort, mais ils ont le privilege de le rédimer pour quarante louis d'or.

Jean *Œcolampade*, fameux Réformateur de *Bâle*, quitta le froc de religion de *Sainte Brigitte*, pour embraſſer les opinions de *Zuingle*, & ſe marier, ce qui fit dire à *Eraſme* (31) que la prétendue réforme étoit une comédie qui finiſſoit toujours par le mariage.

---

(30) M. d'*Alembert*, article *Genève* dans le ſeptieme volume de l'Encyclopédie.

(31) Epiſt. ad Fratres inferioris Germaniæ.

Jam ut donemus iſtis Evangelii præconibus eſſe fas uxores ducere, quis non jure admiretur, oviculas mactationi deſtinatas, nihil in hoc mundo quærentes præter

On croyoit autrefois en Suiſſe aux ſorciers, & on les y puniſſoit de mort comme par-tout ailleurs. Les Chroniques d'*Ettertin*, de *Stettler*, de *Haffner*, &c, nous parlent d'un grand nombre de ſorciers, de l'un & de l'autre ſexe, brûlés dans différens endroits de la Suiſſe. Encore dans ce ſiecle, la pauvre *Catillon* fut exécutée comme ſorciere à *Fribourg*; & en 1737 & 1738, trois ou quatre vieilles femmes furent brûlées à *Zoug* pour crime de magie; mais ſur-tout pour avoir empoiſonné des beſtiaux appartenans au Couvent des Religieuſes de cette ville. M. *Fueſſlin*, de Zurich, écrit qu'en (32) 1695, on arrêta dans la petite ville d'*Utznach*, une vieille femme comme ſorciere. L'aveu qu'elle fit à la torture, perſuada les Juges qu'elle étoit telle, & ils la condamnerent à être brûlée. Le petit peuple, ſur-tout dans les Etats populaires, ſans en excepter le Canton de *Glaris*, quoique de religion mixte, croit encore aux ſorciers. Il ſeroit néceſſaire, pour le détromper, qu'il lût les *Imaginations* (33) *extravagantes de M. Ouſle*, par l'Abbé Laurent *Bordelon*.

Chriſti gloriam, tot curis diſtrictos, tot afflictionibus obnoxios, quibus accedit & paupertas, onus tum miſerum, tum grave, non poſſe vivere ſine uxoribus, quas tam multi ob leviores cauſas aut non ducunt, aut ductas nollent. At iſtis omnis Tragœdia exit in cœaſtrophen comicam. Ubi contigit uxor, ovvinitur valete & plaudite. (Voyez le Traité du Jeſuite Jacques *Gretſer*, qui a pour titre : *Eraſmi de novo Evangelio noviſque Evangeliſtis judicium*, p. 34-35. *Ingolſtadii*, 1611.

(32) Topographie de la Suiſſe, tome IV, p. 62. Voyez auſſi les Lettres de Henri-Louis *Lehmann*, ſur le procès d'une prétendue ſorciere exécutée dans le Canton de *Glaris*, en Juin 1782. — Zurich, 1783, deux volumes *in*-12, en allemand.

(33) En deux volumes *in*-12. Amſterdam, 1710, *avec fig.*

Voyez auſſi le Traité de Jean Nynaud, *de la lycantropie*, ou *de la tranſformation & extaſe des ſorciers.* Paris, 1615, *in*-8°.

Il n'y a pas plus d'un ſiecle que les Parlemens de France croyoient aux ſorciers & les condamnoient au feu. On connoît la fin tragique (34) de *Léonora Galligai*, femme du Maréchal d'*Ancre*, qui eut la tête tranchée à *Paris*, le 8 Juillet 1617. Ses Juges lui ayant demandé par quels ſortileges elle s'étoit emparée de l'eſprit de la Reine *Marie de Médicis*, qu'elle avoit gouvernée abſolument; *par le privilége*, leur répondit-elle, *qu'ont les ames fortes ſur les ames foibles*. Le 18 Août 1634, le fameux Curé & Chanoine de *Loudun*, Urbain *Grandier*, fut déclaré *duement atteint & convaincu du crime de magie, maléfice & poſſeſſion arrivée par ſon fait ès perſonnnes des Religieuſes Urſulines de Loudun*, & condamné à faire amende honorable, & à être brûlé vif; ce qui fut exécuté. M. de *Laubardemont*, Conſeiller d'Etat, & douze Juges des Sieges voiſins de *Loudun*, prononcerent cette Sentence. Cependant les Docteurs de *Sorbonne*, conſultés ſur la dépoſition des Religieuſes de *Loudun*, qui ſe diſoient poſſédées, avoient répondu que quand bien même leur poſſeſſion ſeroit certaine, on ne devoit avoir aucun égard en juſtice à leur dépoſition, attendu que le Diable eſt menteur & calomniateur, ſelon l'Evangile (35), & que ſi l'on admettoit une fois de telles dépoſitions, les perſonnes les plus vertueuſes ne ſeroient point en ſûreté, pouvant être accuſées par les Démons d'avoir cauſé des ſortileges & des poſ-

(34) La relation de ſa mort ſe trouve dans celle de ſon mari, dans l'*Hiſtoire des favoris de Dupuy*. On fit auſſi ſur ſa mort une Tragédie ſatyrique, intitulée : *la Magicienne étrangere*, en quatre actes & en vers. Rouen, 1617, *in*-8°.

(35) *Saint Jean*, verſ. III, p., 44.

ſeſſions. On conſerve *à Paris* à la Bibliotheque du Roi ; le procès (36) de Gilles de *Laval*, Seigneur de Retz, Maréchal de France & Chambellan du Roi Charles VII, qui fut condamné à être brûlé vif comme ſorcier, par les Juges du Duc de Bretagne. Ce Duc, qui étoit mécontent de lui, aſſiſta à ſa mort dans la prairie de *Nantes*, le 23 Décembre 1440, *& fut bien aiſe*, dit Mezeray (37), *d'avoir ſujet de venger ſon offenſe, en vengeant celle de Dieu.* Il le fit cependant étrangler avant que de livrer ſon corps aux flammes. La célèbre Héroïne de France, Jeanne d'*Arc*, plus connue ſous le nom de *Pucelle d'Orléans*, ne fut-elle pas brûlée vive à *Rouen* le 30 Mai 1431, ſous prétexte de ſorcellerie, & pour avoir déguiſé ſon ſexe en prenant l'habit d'homme ? Les Anglois ne ſe laveront jamais du trait de barbarie qu'ils exercerent contre cette fille qui leur avoit fait lever le ſiege d'*Orléans*, avoit défait *Talbot* à la bataille de *Parai*, & avoit fait ſacrer le Roi Charles VII à *Reims* le 17 Juillet 1429. Je pourrois encore groſſir le nombre de ces exemples par beaucoup d'autres qu'on trouve dans l'hiſtoire des autres nations de l'Europe. Mais ceux que j'ai cités ſuffiront pour prouver que ſi on a cru encore dans ce ſiecle, en Suiſſe, aux ſorciers, les mêmes préjugés avoient autrefois faſciné les Tribunaux étrangers. Gabriel *Naudé* a écrit l'*Apologie* (38)

(36) Bibliotheque hiſtorique de la France, par Jacques *le Long*, Prêtre de l'Oratoire, & M. *Fevret de Fontette*, Conſeiller au Parlement de Dijon, tome III, p. 279. Paris, 1771, *in-folio.*

(37) Abrégé chronologique de l'Hiſtoire de France, tome II, p. 504. Paris, 1717, *in-4°.*, *avec fig.*

(38) Paris, 1625, *in-8°*, réimprimé à Amſterdam en 1712, *in 8°*, *avec figures.*

des grands hommes fauſſement ſoupçonnés de Magie. C'eſt dommage que ce livre & d'autres de ce genre n'aient pas leur place dans toutes les Chancelleries de l'Allemagne & de la Suiſſe, à côté de la *Caroline* (39) qui contient (40) une loi de mort contre les ſorciers.

Regle générale, ſuivant M. le Préſident de *Monteſquieu* (41), on peut lever des tributs plus forts, à proportion de la liberté des ſujets; & l'on eſt forcé de les modérer à meſure que la ſervitude augmente : cela a toujours été, & cela ſera toujours. C'eſt une regle tirée de la nature, qui ne varie point. On la trouve par tous les pays, en Angleterre, en Hollande & dans tous les Etats où la liberté va en ſe dégradant juſqu'en Turquie. La *Suiſſe* ſemble y déroger, parce qu'on n'y paie point de tributs; mais on en ſait la raiſon particuliere, & même elle confirme ce que l'Auteur de l'Eſprit des Loix a dit : *Dans ces montagnes ſtériles, les vivres y ſont ſi chers, & le pays eſt ſi peuplé, qu'un Suiſſe paie quatre fois plus à la nature, qu'un Turc ne paie au Sultan.*

Un Suiſſe lettré, avec lequel j'ai eu occaſion d'avoir divers entretiens, me faiſoit cette obſervation : *Preſque tous les Hiſtoriens de ma nation ont été ou des Chroni-*

---

(39) Code criminel de l'Empereur Charles V, vulgairement appellé la Caroline, avec les obſervations de M. *Vogel*, Grand-Juge du Régiment des Gardes-Suiſſes, Paris, 1734, *avec fig.* — Réimprimé avec le texte allemand à Zoug en 1743, *in-folio, avec fig.*

(40) Articles XXI, LII & CIX, p. 47, 104 & 172, édition de Paris. Ulric *Molitor*, en allemand *Muller*, eſt auteur d'un livre rare, intitulé : *De pythonicis mulieribus. Conſtantiæ*, 1489, *in-4°.*

(41) De l'Eſprit des Loix, livre XIII, chap. XII, p. 16, tome II, Œuvres. Londres, 1769, *in-12.*

queurs informes, ou des Orateurs enthouſiaſtes, ou des Abreviateurs, amis de l'épigramme. Le même ſavant, après avoir remarqué combien il étoit difficile d'écrire l'hiſtoire de ſa patrie, ajouta cette anecdote de la Reine *Chriſtine de Suede.* On venoit d'imprimer l'hiſtoire de ſa vie, dans laquelle l'Auteur avoit prétendu motiver ſon abdication. La Princeſſe ſe contenta de dire : *Celui qui a écrit ceci ne le ſavoit pas, & celle qui le ſavoit ne le lui a pas dit* : réponſe admirable qui condamne tant d'aſſertions avancées par les *Varillas*, les *Maimbourg* & leurs éleves.

Dans les cimetieres de la plupart des villes, bourgs & villages catholiques, en Suiſſe, on voit ſur les tombes des croix de fer ou de cuivre dorées ou peintes. M. le Nonce *Accioiali* dit à ce ſujet qu'*il lui paroiſſoit que dans ce pays les morts étoient plus riches que les vivans.*

Le célèbre *Cochin* (42) a obſervé que la chaſſe eſt libre par le droit de la nature & des gens; mais qu'elle a été réſervée à la Nobleſſe en France par des raiſons de police, ſous Charles VI : il écrit (43) auſſi que la chaſſe n'eſt pas un droit de haute-juſtice, mais de fief. En Suiſſe la chaſſe eſt permiſe pendant une partie de l'année à tous les citoyens, habiles au gouvernement des Cantons dans leſquels ils ſont établis, & particulierement aux Baillifs dans le reſſort de leurs Bailliages. Les citoyens (44) de

(42) Œuvres, tome I, p. 689. Paris, 1751, & tome VI, p. 509, *Ibidem*, 1757, *in*-4°.

(43) *Ibidem*, tome I, p. 691.

(44) M. de *Sinner*, voyage dans la Suiſſe occidentale, tome II, p. 267-268.

Berne ont la permiſſion de chaſſer dans toute l'étendue du Canton pendant la ſaiſon déterminée par la loi. Ce droit, attaché à la qualité de citoyen, qui permet à tout Bourgeois de tuer du gibier, même auprès des châteaux, eſt aſſez déſagréable pour les Seigneurs des terres. On ſait que la chaſſe étoit regardée dans les terres du Gouvernement féodal, comme une choſe très-importante. L'eſprit républicain qui n'a jamais été favorable aux prérogatives de la Nobleſſe, a étendu les droits des citoyens de *Berne*, & reſſerré ceux des Nobles. Les anciens Traités qui ſubſiſtent entre les villes de *Berne*, de *Fribourg* & de *Soleure*, donnent réciproquement à leurs Bourgeois le droit de chaſſer dans ces trois Cantons. Au reſte, comme l'obſerve M. de *Sinner*, dans un pays de liberté où les propriétés ſont reſpectées, où les champs & les moiſſons des pauvres ne ſont pas regardés comme le théâtre des plaiſirs deſtructeurs des Grands, la chaſſe eſt un divertiſſement peu attrayant. Il n'y a que les Baillifs & les Seigneurs des terres, dans l'étendue de leurs juriſdictions, qui chaſſent toute l'année par tolérance du Gouvernement.

Marc *Leſcarbot*, Avocat au Parlement de Paris, a fait mention dans ſon *Tableau de la Suiſſe* (45), en 1617, des fêtes données à *Zurich* en Janvier 1614, au renouvellement d'alliance entre la *France* & le *Canton de Zurich*, ſolemnité dans laquelle Pierre *de Caſtille* repréſenta avec magnificence le Roi ſon Maître, & où le Canton

(45) A Paris, *in*-4°, p. 70.

fit éclater ſa joie par des réjouiſſances répétées. Je rapporterai ici un fragment de la relation de l'*Eſcarbot*, témoin oculaire. « Au-devant dudit ſieur Ambaſſadeur » marcherent quatre cens chevaux, qui lui firent voir en la » campagne quatre mille hommes rangés en bataille, » leſquels furent trouvés rangés en haie le long des rues » à ſon entrée. Tous les Ordres de la ville furent feſ- » toyés & traités quatre jours durant. En conſidération » de quoi, on ne trouva mauvais que la jeuneſſe fran- » çoiſe qui eſtoit là donnaſt le bal & la danſe, & meſme » la collation aux Dames de ladite ville, leſquelles, outre » la beauté qui leur eſt naturelle, paroiſſoient de fort » bonne grace avec leur coëffure & veſture faites à la » mode vénérable de nos vieilles tapiſſeries. La ville fit » ſon feſtin à ſon tour, avec tout l'honneur & appareil » qui ſe peut deſirer de cette nation. — Ledit ſieur Am- » baſſadeur au nom du Roi honora les principaux Offi- » ciers de ce Canton de chaînes d'or, & médailles (*) » de meſme, où d'une part eſtoit l'effigie de Sa Majeſté, » & en l'autre un haut rocher, avec la deviſe tirée du » Prophète Iſaïe en ces mots : *Fœdus pacis meæ non* » *movebitur*. La Seigneurie lui voulut faire préſent d'un » grand & puiſſant bœuf, avec les cornes dorées, à la » façon d'Allemagne ; mais ils trouverent meilleur de lui » offrir un globe terreſtre d'argent doré, lequel ſe diviſe » en deux coupes, pour boire joyeuſement & copieu- » ſement ».

(*) *Planche 91.*

Du

Du tems de *Juvenal* (46), les femmes étoient coëffées à trois ou quatre étages.

Tot premit ordinibus, tot adhuc compagibus altum
Ædificata caput.

Chaque Canton, chaque ville municipale avoit autrefois un coſtume particulier pour la coëffure & l'habillement des femmes & des filles de ſon diſtrict; mais ce *coſtume* a ſouffert preſqu'autant de variations que les modes en d'autres pays; on pourroit en faire un précis hiſtorique qui prouveroit que de tout tems l'empire des modes, ainſi que la mer, a toujours eu ſon flux & ſon reflux, malgré tous les réglemens ſomptuaires que la légiſlation leur a oppoſés. J'ai vu en Suiſſe, dans pluſieurs Cantons, des portraits de familles faits depuis plus de deux ſiecles, & j'ai remarqué dans ceux des femmes que la coëffure & l'habillement des triſayeules & quadriſayeules, n'avoient preſqu'aucune relation avec la parure de leurs petites filles, & encore moins avec celles d'aujourd'hui; & ce qui paroît ſingulier, c'eſt que ces variations ont eu diſtinctement lieu dans chacun des Cantons. M. *Andreas*, de *Hanovre*, a fait graver dans ſon Voyage (47) de la Suiſſe, dix différentes coëffures. On y diſtingue celles de *Zurich*, de *Berne*, de *Lucerne*, de *Soleure*, de *Bâle*, de *Schweitz*, de *Fribourg* & de *Baden*. C'eſt un grouppe aſſez biſarre que cet échaffaudage pittoreſque. Voici comme

(46) Satyra VI, verſ. 501 & 502, cum notis Farnabii, Amſtelodami, 1650, *in*-12, *cum fig.*

(47) Page 281.

l'Hanovrien *Andreas* déclame (48) contre l'habillement des *Bâloiſes*. « Il regne à *Bâle* une barbarie qui a fait de grands » progrès. Ici les jeunes filles ſont habillées d'une maniere » auſſi uniforme que peut-être affectoient autrefois de l'être » nos triſayeules; c'eſt la même coupe gothique. Ici on » ne voit aucune de ces friſures que l'art de nos Perru- » quiers diverſifie chaque mois, en créant pour ainſi dire » de nouveaux viſages; art qui leur aſſure l'immortalité. » Les plus beaux cheveux ſont rebrouſſés tout plats en » arriere, & cachés ſous une coëffe d'étoffe en or ou en » argent, & cette coëffe n'eſt pas plus grande que les » bonnets plats & ronds de nos payſans, au moins en » a-t-elle preſque la forme, & telle que celle des bon- » nets ou calottes que les Abbés portent à *Rome* ſous » leurs chapeaux. En un mot c'eſt une coëffure ſi peu » avantageuſe, qu'elle fait tort aux plus belles. Ajoutez » à cela, ce qui eſt encore auſſi triſte, qu'excepté les » bagues, le beau ſexe n'oſe porter aucune pierreries, » pas même la moindre dentelle du Brabant ».

Le même Auteur écrivoit de *Soleure* le 11 Octobre 1763, à une Dame d'Allemagne, la lettre ſuivante que je traduis auſſi de l'allemand. « Mais que direz-vous, Madame, » de la défenſe de toute maſcarade & de tout *picquenique* » dans *Bâle;* il eſt même défendu de donner à danſer à » huis clos dans ſa propre maiſon; on ne le permet » que lors des mariages, & encore dans deux occaſions, » mais quelles occaſions? à un tirage public dans la ſalle

(48) *Ibidem*, p. 282. Cette citation eſt traduite de l'allemand.

» de l'*Arquebuſe*, ſalle commune & très-tranſparente, » ou ſur la place même, en plein air & au ſoleil : aſſu- » rément peu de perſonnes, excepté les gens de la baſſe » claſſe, profiteroient de la premiere de ces occaſions ; » & pour la derniere on ne l'a pas ſouvent à ſa diſpoſition. » Mais pour peu qu'il tombe de la neige, on ne manque » pas de lier une partie de trainaux, quand même elle » ſeroit très-incommode, on l'arrange, le tout parce qu'on » eſt ſûr de danſer à ſa ſuite. Et pourquoi cet empreſſement ? » parce que l'invitation paroît juſte, étant approuvée » du ciel & par le Magiſtrat ».

Mais, comme M. *Andreas* lui-même l'a obſervé (49) d'après l'avis qu'il reçut de *Bâle* le 30 Mai 1766, on ne vient plus dans cette ville habillé comme les ancêtres dans leurs portraits ; les gens de condition ſont toujours mis à la *françoiſe*, excepté les Dimanches, où tout *Bâlois* eſt obligé de paroître en noir : les Dames y portent des mantilles. M. *Andréas* dit qu'il n'a vu à *Bâle* qu'une ſeule Dame friſée à la *Françoiſe*. Un article du réglement de la *Réformation*, après avoir expoſé combien il eſt indécent aux Dames de ſe faire friſer par des hommes, leur recommande d'éviter l'excès de la friſure.

Les maſcarades ſont toujours défendues à *Bâle* ; on peut y tenir des bals & y danſer, mais ſans maſques, auſſi ſouvent qu'on le veut ; il y a même depuis quelques années des bals réglés par ſemaine. On va quelquefois danſer au village du *petit Huningue*, dans le Canton de *Bâle*, après qu'on a formé auparavant une partie. Au reſte,

(49) *Ibidem*, p. 288 & ſuiv.

les jeunes gens ſont ici portés en général à toutes les folies du luxe. Auſſi, malgré les loix ſomptuaires, dépenſent-ils plus dans une ſemaine que leurs ancêtres n'euſſent fait dans un an. En un mot, le luxe monte plus haut tous les jours, & tous les réglemens ne ſont pas aſſez puiſſans pour le réprimer. Au Canton de *Berne*, les payſans d'un âge avancé portent de longues barbes comme ceux de la *Forêt-Noire*.

M. *Andreas* (50) dit qu'en arrivant à *Berne* il s'étoit preſque cru en *Turquie*, lorſqu'il apperçut les Dames, toutes bien miſes, porter un voile de *Florence* pour dérober les graces de leur viſage aux yeux profanes des hommes. *Par bonheur*, ajoute-t-il, *bientôt je remarquai que les hommes ne portent point ici de turbans, mais nos chapeaux ordinaires; cela me tira au plutôt de mon erreur pleine d'effroi. Ce voile garantit les Dames non-ſeulement du ſoleil, mais encore contre le vent, qu'un beau minois craint avec raiſon, &, ce qui eſt auſſi important, contre les guêpes & les mouches.*

A *Baden*, dans l'Argeu, les femmes portent des coëffes d'une large & merveilleuſe ſtructure, avec des oreilles épatées. — Depuis *Thoun* juſqu'à *Berne*, les payſanes portent des chapeaux d'homme, noirs, rabattus; dans le Canton de *Fribourg*, de jolis chapeaux de paille, & depuis *Roche* juſqu'à *Aigle*, de très-grands chapeaux de paille, dont le milieu s'éleve en forme piramidale. — Dans le *pays de Vaud* juſqu'à *Genève* & *Neuchatel*, un habit

(50) *Ibidem*, p. 284.

2l 310

Dessiné par le Barbier Ainé

Gravé par Dambrun

HABILLEMENT DES PAYSANS ET PAYSANNES.

du Canton de Berne.

A.P.D.R.

N° 71.

très-bien coupé, avec le négligé à la *françoiſe*, ou en mouſſeline tombante. — Dans le Canton de *Soleure* & dans une partie du Canton allemand de *Berne*, de petits chapeaux de paille charmans, mais auſſi, avec les longues treſſes du Canton de *Bâle*. M. *Andreas* (51) dit avoir vu à la foire de *Zurzach* les coëffures de toute la Suiſſe, étroites, larges, élévées, plates, courtes, longues, unies, friſées, blanches, noires; de très-petites, de très-grandes, en fleurs, en plumes & en rubans, en ſoie, en argent, en or, &c.; des coëffes en *gala*, à la *Sultane*, avec le voile, &c.

L'habillement des femmes (52) du pays de *Haſel*, au Canton de *Berne*, a une reſſemblance frappante avec celui des *Grecques* modernes de quelques iſles; leur coëffure a la même analogie, & les veuves portent, dans ces montagnes, un bonnet en mortier, qui répond abſolument aux mitres des femmes de l'*Archipel*; mais il eſt beaucoup moins haut. Rien de plus élégant que la coëffure des femmes du *Hazel*, qui ſont preſque toutes grandes & belles: leurs cheveux, dont la couleur eſt généralement ſuperbe, ſont partagés vers le toupet en deux parties, & ramenés agréablement vers le chignon, qui eſt tiſſu avec des rubans, en longues treſſes ou pendantes, ou entrelacées négligemment autour de leur tête; mais le reſte de leur ajuſtement ne répond point du tout aux graces de cette coëffure, & leur taille naturellement légère eſt enſevelie ſous les plis de

(51) *Ibidem*, p. 285.

(52) M. *Coxe*, Lettres ſur la Suiſſe, tome I, p. 221 & 249, avec les obſervations de M. *Ramond*.

leurs jupons, qu'elles ont l'abſurde coutume d'attacher ſi haut, qu'elles en paroiſſent difformes.

Les payſanes du Canton de *Soleure* portent toute l'année des chapeaux de paille finement travaillés, qui leur donnent un air coquet; ces chapeaux ſemblent déjà annoncer le printems durant les frimats de l'hiver. On les appelle en allemand *ſcheinchut*, en latin *petazus* ou *pileus* (53) *fœninus*, c'eſt-à-dire, le *chapeau de paille.*

Dans le Canton de *Schweitz*, & à *Egeri*, dans celui de *Zoug*, on voit les femmes du peuple, armées d'une pipe, fumer avec autant de volupté que les femmes Moſcovites.

M. le Profeſſeur *Léonard Meiſter*, de Zurich, qui a voyagé en homme de goût, dans une partie de la Suiſſe, n'a pas laiſſé échapper à ſa curioſité la diverſité des habillemens d'un Canton à l'autre. Par exemple, il obſerve que (54) dans celui de *Zoug* il n'y a pas une grande différence entre l'habillement d'une fille bourgeoiſe de cette ville, & celui d'une fille des trois Communautés *extérieures* de *Bar*, *Menzingen* & *Egeri*. La bourgeoiſe ſe diſtingue par ſon *corſet*, & la jeune villageoiſe, par ſon *corps*; la premiere porte un mouchoir de col en ſoie, ou d'une toile fine; l'autre couvre ſes épaules & ſa gorge avec un large collet de toile. La fille du Citadin porte, tête nue, les cheveux treſſés, au lieu que la *campagnarde* les cache ſous un chapeau de paille.

---

(53) *Scheinhut* ſignifie proprement un *chapeau pour ſe couvrir du ſoleil.* Il eſt mention du *pileus fœninus*, ou chapeau de paille, dans la Chronique de l'Abbé d'*Uſperg* (lib. III, p. ccxx. Argentorati, 1540, *in-fol.*).

(54) Petits voyages dans quelques Cantons de la Suiſſe, p. 11. Bâle, 1782, *in-12*, en allemand.

Dessiné par Barbier Lainé

Gravé par Ravenet

HABIT DES PAYSANNES DE L'ARGÈU,

portant au Bras un Sac de Tapisserie.

A.P.D.R.

Dans le Canton (55) d'*Underwalden*, les filles portent des bonnets avec des roſettes noires, elles ont le chapeau de paille ſur le front, & les cheveux en treſſes. M. *Meiſter* fait (56) un portrait peu flatteur des habitans du Val de *Livinen*, qui appartient au Canton d'*Uri*, il leur reproche un caractere ſordide; & en parlant de leur habillement, il obſerve qu'ils portent, ainſi que le peuple des Cantons de *Schweitz* & d'*Underwalden*, des chapeaux noirs, tout ronds, & des habits tres-courts, de couleur brune.

Dans le Bailliage (57) *de l'Argeu libre*, les femmes portent des chapeaux de paille, ont les cheveux treſſés, mais non attachés autour de la tête, ces treſſes tombent en bandes le long du dos; leur *corſet*, ſi on peut l'appeller ainſi, eſt extraordinairement court; la jupe, diſtinguée par mille petits plis, remonte beaucoup au-deſſus des hanches, & ne deſcend qu'à peine juſqu'au gras de la jambe. Au reſte, ce n'eſt pas à l'eſprit de coqueterie, qu'il faut attribuer la petiteſſe de ces jupes, mais l'habitude où les payſannes ſont de monter & deſcendre les montagnes leur a fait imaginer pour plus grande commodité une robbe auſſi courte. Les hommes portent auſſi dans ce Bailliage des camiſoles d'une ſinguliere petiteſſe, & la plupart d'entr'eux ont encore l'uſage de porter des culotes conſidérablement amples, & toutes pliſſées.

M. de *Sinner* (58) de *Berne*, aprés avoir obſervé qu'on

(55) *Meiſter*, ibidem, p. 56.

(56) Le même, p. 41.

(57) Le même, p. 69.

(58) *Proſpectus* d'un voyage hiſtorique & littéraire de la Suiſſe, p. 14-17, *in*-8°.

trouve en Suiſſe alternativement les frimats du Nord & les chaleurs de l'Italie, ajoute que le même contraſte exiſte dans les loix, dans les gouvernemens & dans les mœurs. « Ici l'image riante de la liberté enrichit des rochers ſté-
» riles, & ſe joue dans les plaines. Là, des reſtes du Gou-
» vernement féodal font encore voir des hommes attachés
» à la glebe, & la propriété chargée de cette foule de ſer-
» vitudes, impoſées autrefois aux peuples vaincus, & con-
» ſervées par l'habitude, ce grand tyran du genre humain.
» Au milieu des Etats républicains qui compoſent la Suiſſe,
» on trouve des Princes en ſoutane, des Prêtres & des
» Moines enrichis par la crédulité, des Abbés, des Chapi-
» tres qui dévorent encore une grande partie de la ſub-
» ſiſtance des peuples, au ſein même des Etats proteſtans,
» où les traités, conclus entre les deux religions, les ont
» maintenus. Dans quelques villes de la Suiſſe, on trouve
» les mœurs & la politeſſe françoiſes; dans d'autres, la
» morgue & la froideur des Anglois; ici, l'ancienne ruſti-
» cité germanique; là, le luxe & l'imitation ruineuſe des
» nations opulentes, & ſouvent des mœurs diſſolues avec
» des loix ſéveres. Dans chaque ville de la Suiſſe, d'au-
» tres uſages, d'autres genres d'occupation. A *Bâle*, c'eſt
» le commerce & l'envie de s'enrichir, qui fait preſque
» l'unique objet des habitans. Les ſciences, qui rendoient
» autrefois ſon Univerſité célebre, y ſont négligées, mal-
» gré quelques hommes ſupérieurs qu'on y trouve encore.
» A *Zurich*, le travail du comptoir eſt allié avec l'amour
» des études & des beaux arts; mais la vie y eſt triſte;
» la plupart des hommes paſſent leurs ſoirées dans un brouil-
» lard de tabac, d'où ſont ſortles cependant les Idyles
» de

» de *Geſſner*, comme le ſoleil ſort d'un nuage. Les ha-
» bitans de *Berne*, portés par caractere, & ſur-tout par
» éducation, au plaiſir & à une vie oiſive, ne s'occupent
» guere que de leur politique, qui conſiſte dans l'art de
» parvenir aux emplois. Ils poſſedent beaucoup de talens
» naturels qu'ils cultivent peu. Gouvernant un pays qui
» égale le tiers de la Suiſſe entiere, & l'objet de la ja-
» louſie de leurs voiſins, ils ſemblent s'être approprié ce
» vers de *Virgile*;

Tu regere Imperio populos, Romane, memento.

» Le *pays de Vaud*, ſoumis à leur domination, paroît
» être un climat différent du reſte de la Suiſſe. Ses habi-
» tans ſemblent ſe reſſentir de la douce influence d'un air
» plus pur, & des rayons du ſoleil, réfléchis avec plus
» de chaleur de la ſurface du lac *Léman*. Ils ſont gais,
» légers, & plutôt François que Suiſſes. A l'extémité
» de ce baſſin, *Genève* s'éleve du milieu des eaux, deve-
» nue aujourd'hui, par l'induſtrie de ſes Citoyens, un
» gouffre de richeſſes, le ſiege du luxe, des arts & des
» ſciences. Dans le *Vallais*, & dans la plupart des petits
» Cantons, on ne voit que des mœurs ruſtiques & ſim-
» ples, mais qui contrarient ſouvent la fineſſe des Italiens.
» En général, les progrés de l'induſtrie, de l'agriculture,
» de tous les arts, ont été beaucoup plus grands dans
» la Suiſſe proteſtante. Les fêtes des Saints, & les Cou-
» vens abolis, ont rendu à la ſociété un grand nombre de
» bras & de jours autrefois perdus ».

M. le Chevalier de *Bouffiers* (59) a dit du *Vallais*;

(59) Lettres pendant ſon voyage en Suiſſe, à Madame ſa mere, p. 13. en Suiſſe, 1772, *in*-12.

que c'eſt le pays le plus indépendant de toute la Suiſſe ; & qu'il eſt le ſeul où toutes les femmes aient conſtamment conſervé leur ancien habillement. Ce ſont de petits corſets aſſez bien faits, des mouchoirs croiſés aſſez ſingulierement, de petites béguines de dentelles, de petits chapeaux par deſſus, avec des nœuds de ruban.

Les montagnards de la Suiſſe ſe ſervent de gros ſouliers ferrés de cloux ; ceux de la Savoie, de ſouliers de bois ou de *galloches*, que l'on appelle en latin corrompu, *gallociæ*, & que *Ciceron* (60) appelloit *gallicæ*. Ange *Politien* (61) appelle ceux qui portent des galloches (62), *lignipedes* ; il donne auſſi ce nom aux Religieux qui en portent, *Cucullati : ligni pedes cincti funibus*. Il y a toute apparence que les *Helvétiens*, du tems des *Cimbres*, paroiſſoient dans leurs ſéances de juſtice avec le *coſtume* des *Gaulois*, des *Germains* & des *Getes*. Le Poëte *Claudien* (63) a dit de ces derniers que leurs Sénateurs portoient de longs cheveux, & étoient couverts de peaux d'animaux :

Primoſque ſuorum
Conſultare jubet bellis anniſque verendos.
Crinigeri ſedere patres, pellita Getarum
Curia.

(60) *Philippica II*, 30, *p.* 586, *inter Ciceronis Opera, Amſtelodami & Lugduni Batavorum*, 1661, *in*-4°, *cum fig.*

(61) *Illuſtrium virorum epiſtolæ ab Angelo Politiano partim ſcriptæ, partim collectæ, cum Sylvianis Commentariis & Aſcelianis ſcholiis, p.* CXLIX. *Epiſtolar. lib. VII, Epiſtola XV, edit*, 1523, *in*-8°.

(62) *Galloches* ou *galoches*, eſpece de chauſſure, ſont des ſouliers de bois, d'une piece, ſans autre courroie que de cuir, en allemand *holtz-ſchuch*.

(63) *De Bello Getico, verſ.* 479-482, p. 597, inter Claudiani Opera, Amſtelodami, Elzevir, 1665, *in*-8°, *cum fig.*

Chaque ſiècle a eu ſes périodes dans l'habillement. Les Magiſtrats de *Zurich*, de *Bâle* & de *Schaffauſen* ont conſervé, ainſi que les Miniſtres de la Religion, leurs robes noires & leurs antiques *fraiſes*. Mais quand ils paroiſſent aux diètes du Corps helvétique, ils ne ſe montrent pas avec cette parure. A *Berne* il n'y a rien de diſtinctif dans l'habillement des Magiſtrats, qu'un chapeau plat, dont le bord eſt arrondi & bordé en franges, pour les membres du *Deux-Cent;* celui des *Sénateurs* a le fond fort rehauſſé, le premier eſt appellé *barette*, en allemand, *pirret* ou *parrete*; le dernier, *béruſſe*. L'Avoyer qui préſide au Grand-Conſeil, porte ſur ſon habit un ſurplis fort court, fait d'après une très-ancienne mode.

Dans les autres Cantons les Sénateurs ſont en cheveux longs, ou portent des perruques telles que celles des Parlementaires en France; ils ſont en noir, avec des rabats plus ou moins longs. Par-tout le Magiſtrat porte l'épée, pour marque du caractère de Souverain attaché à ſa place.

Voici une obſervation qui appartient proprement à M. *Ramond*, Commentateur de M. *William Coxe* (64). Il exiſte une différence réelle entre les habitans des vallées baſſes des Alpes, qui ne ſont bergers que par choix, & certaines familles d'origine vraiment *Nomade*, qui ſont répandues ſur les hauteurs voiſines. C'eſt à celles-ci principalement qu'il faut appliquer ce que M. *Ramond* a dit du peuple, *Autochthone*, qui environne les hautes Alpes.

Dans quelques (65) parties, telles que le *haut Vallais*,

(64) Lettres ſur la Suiſſe, tome I, p. 283, 284. Paris, 1781, *in*-8°.
(65) *Coxe*, ibidem, tome I, p. 254.

les payſans de la plaine ne montent pas eux-mêmes ſur les Alpes avec leurs troupeaux. On y envoie des bergers, qui conduiſent à-la-fois tout le bétail d'une communauté, & qui font le fromage ſans diſtinction de vaches. Deux fois dans la belle ſaiſon les propriétaires s'aſſemblent dans les montagnes, pour partager ces fromages en raiſon des têtes de bétail qu'ils ont fournis au troupeau de la communauté. Si pendant le tems où il eſt ainſi réuni, il périt quelques vaches, ſoit par maladie, ſoit par accident, la perte n'eſt point à la charge du particulier, elle eſt répartie ſur la communauté. L'application de cette loi n'eſt pas rare; il arrive ſouvent, & ſur-tout à la fin de l'été, que ces animaux ſe haſardent au bord des précipices pour atteindre quelques brins d'herbe qu'ils y laiſſoient, lorſqu'ils trouvoient ailleurs une pâture plus abondante: alors les chûtes ſont fréquentes.

Un uſage que l'on remarque à Einſidlen, c'eſt que lors de la célébration du grand *Jubilé*, en mémoire de la dédicace de la Sainte-Chapelle de cette Abbaye, dédiée miraculeuſement à la *Vierge*, le Prince-Abbé de ce Monaſtere fait rôtir un bœuf gras qui a été engraiſſé exprès pour ce jour; on le diſtribue enſuite à tous les pauvres pélerins dont le concours eſt alors prodigieux.

Les péages en Suiſſe, pour le paſſage des ponts & l'entretien des grands chemins, ſont, par leurs répétitions, un objet conſidérable pour les voyageurs. Quelquefois, dans la diſtance de deux lieues, par exemple, de *Mellingen* à *Baden*, il en coûte ſeulement pour un caroſſe à quatre chevaux près de trois livres de France, ajoutez à cela les embarras de la monnoie qui varie ſuivant les Cantons;

trois ou quatre fois par jour. Les Suiſſes, au ſein de la liberté, ne ſont pas plus exemts que les autres des péages, en paſſant d'un Canton à l'autre.

Le payſan du *pays de Vaud*, fréquente, les Dimanches, très-aſſidument ſa Paroiſſe, & il n'a garde d'aller ces jours-là au cabaret; ceux du Canton de *Fribourg* n'obſervent pas la même régularité; leur conduite offre un contraſte remarquable: ils vont, les Dimanches & Fêtes, dans le territoire de *Berne*, paſſer le temps aux Cabarets, y danſer & s'y enivrer.

L'Evêque de *Conſtance* a retranché, en 1779, dans le Canton de *Lucerne*, à la priere du Magiſtrat ſouverain, pluſieurs Fêtes, & les a réduit, ſans y comprendre les grandes Fêtes ſolemnelles, *Noël*, *la Circonciſion*, *Pâques*, l'*Aſcenſion*, la *Pentecôte* & les Dimanches, au nombre de dix-huit, preſcrivant en compenſation de cette ſuppreſſion, l'obligation de jeûner tous les Mercredis & Vendredis de l'Avent. Les Dédicaces d'Égliſes ſont célébrées chaque année en un ſeul & même jour, dans tout le Canton, (le ſecond Dimanche d'Octobre) pour empêcher la répétition du déſordre que le renouvellement fréquent de ces fêtes avoit coutume d'occaſionner.

On diſtingue ainſi les quatre Républiques les plus célebres de l'Europe. La République de (66) *Hollande*, ſi reſpectée en Europe, & ſi formidable en Aſie, où ſes négocians voient tant de Rois proſternés devant eux. *La Suiſſe* qui eſt l'image de la liberté. *Veniſe*, qui n'a de

(66) Lettres perſannes, p. 431, tome V des Œuvres de M. le Préſident de *Monteſquieu*, Londres, 1769, *in*-12.

naiſſante ne fût autre que de ranimer la concorde générale de la Suiſſe, concorde qui avoit eſſuyé de funeſtes attaques avant & depuis la guerre civile de 1712. Des gens préoccupés par d'anciens préjugés, ou par l'intérêt perſonnel, ou qui, par un ſyſtême digne de l'école de *Florence*, paroiſſoient préférer la déſunion de la Suiſſe; d'autres enfin qui craignoient que la jeuneſſe ne s'inſtruisît de l'état intérieur de la Suiſſe, & qu'à ſon retour elle ne frondât les prétendus *Neſtors* dans leur marche politique & quelquefois ſurannée, s'éleverent tout-à-coup comme un eſſain d'antagoniſtes pour diſſoudre la ſociété : heureuſement elle ne ſe déconcerta pas; les jeunes Sénateurs & Citoyens, initiés dans l'Académie, firent une noble oppoſition aux efforts des vieux *Aréopagites*. La ſociété ſubſiſte, & depuis ſa tranſmigration à *Olten*, elle a même pris une nouvelle vigueur, & la Suiſſe impartiale lui rend enfin la juſtice qu'elle mérite. Les Statuts & les Mémoires de cette Société ſont imprimés. Mais l'une de ſes plus brillantes aſſemblées a été celle qu'elle tint à *Olten* vers la mi-Mai 1782, lorſqu'elle avoit pour Préſident M. *Fueſſlin*, de Zurich, célèbre dans la République des Lettres par ſes Ouvrages pleins de goût & de ſagacité, & ent'autres par la vie de *Waldmann*. Outre un grand nombre d'aſſociés de divers Cantons, on y vit paroître pluſieurs Princes, Comtes & Barons d'Empire, à titre d'Amateurs, & dans les trois jours que la Société reſta à *Olten*, on y fit la lecture publique de pluſieurs Mémoires importans & intéreſſans ſur la légiſlation, le tableau moral de la Suiſſe, & ſur ſes antiquités. Ces diſcours ou diſſertations ont été imprimés, les uns ſéparément, & les autres dans

la relation annuelle de la ſociété. Mais le ſpectacle le plus touchant pour les étrangers a été celui des élans du patriotiſme qui éclata le premier jour au dîner où l'on plaça ſur la table la ſtatue de *Guillaume Tell*, ſculptée en bois à *Rome*, par M. *Trippel*, de Schaffhauſen, & conſacrée par ce grand Artiſte à l'honneur de la Société helvétique d'*Olten*. L'image du libérateur de la Suiſſe offroit une attitude toute neuve, & qui avoit juſqu'à préſent échappé à tous les Peintres & Graveurs. Le Héros, dans le *coſtume* des anciens Suiſſes, & ayant derriere l'épaule un carquois où il y a encore une flêche, eſt repréſenté au moment où il vient d'abattre la pomme deſſus la tête de ſon enfant. Il ſe courbe, plein d'attendriſſement, les larmes aux yeux, pour recevoir dans ſes bras paternels ce fils chéri, qui s'y jette avec toutes les graces enfantines, en lui préſentant la pomme qu'il vient de ramaſſer, & qui eſt tranſpercée d'une flêche. Autre remarque : derriere la tête du Héros *Uranien* s'élevoit un bocal de criſtal. Un des aſſociés, Bâlois, avoit eu l'attention patriotique de faire remplir ce vaſe du vin de l'enclos de *Saint-Jacques-ſur-la-Birſe*, que l'on appelle communément à *Bâle*, le *ſang des Suiſſes*, parce que ce fut ſur ce terrein qui étoit alors le cimetiere d'un hôpital, que treize cens Suiſſes verſerent (69) généreuſement leur ſang pour la liberté

(69) On trouve dans l'Hiſtoire helvétique le détail de la célèbre bataille des Suiſſes au cimetiere de *Saint-Jacques-ſur-la-Birſe*, contre l'armée du Dauphin de France. Les habitans de *Bâle*, mémoratifs de cette journée, ſe rendent tous les ans dans une auberge ſituée près de l'hôpital & du cimetiere *Saint-Jacques*, afin de célébrer, parmi des libations d'un vin

en 1444. Alors tous les convives furent pénétrés du plus vif enthouſiaſme à la vue de la ſtatue de *Tell*, & ſe tenant debout, ils chanterent en *chorus* la chanſon que le pathétique *Lavater*, de *Zurich*, a faite en ſon honneur; ils chanterent enſuite avec un égal tranſport les autres chanſons que le même Poëte a compoſées ſur l'origine de la liberté helvétique, & ſur l'Hermite *Nicolas de Flue*, à qui la Suiſſe a de ſi grandes obligations. Mais lorſqu'on entonna la chanſon ſur la bataille de *Saint-Jacques*, où périrent les treize cens Suiſſes, la réminiſcence du ſang qu'ils avoient verſé, & que les convives croyoient encore voir tout bouillant dans le bocal placé derriere la tête de *Tell*, fit briller ſur tous les viſages un raviſſement à la fois ſympathique & fraternel; & au milieu du chant & parmi les libations du *ſang des Suiſſes*, à l'honneur des Héros, victimes de leur dévouement martial, tous, Suiſſes & étrangers, s'embraſſoient les uns les autres avec l'ancienne candeur helvétique. Les Suiſſes ſe promettoient de répandre dans l'occaſion leur ſang juſqu'à la derniere goutte pour leur liberté, & les étrangers leur marquoient une vive admiration pour des ſentimens auſſi magnanimes. Il y avoit à la même table des Dames de nom & de diſtinction de pluſieurs Cantons; elles partagerent l'allégreſſe

---

rouge qui croît ſur le champ de bataille, les fêtes héroïques des braves patriotes qui ont ſi glorieuſement ſacrifié leur vie pour le ſalut de leur pays. Ce vin que l'on appelle le *ſang* des Suiſſes, eſt en grande eſtime chez les Bâlois, quelque médiocre que ſoit ſon mérite du côté de la ſaveur. (*Coxe*, Lettres ſur la Suiſſe, tome II, p. 329, 330, édition de *Paris*). Voyez auſſi *la planche* 185.

générale en mêlant leur voix avec celle de toute la *ſociété*. Quel ſpectacle!

Un célèbre Prédicateur (70), qui prononça le 21 Mars 1781 à *Saxlen*, dans le Canton d'*Underwalden d'en haut*, le panégyrique (71) du Bienheureux *Nicolas de Flue*, faiſoit une obſervation du plus grand effet dans l'éloge de cet Hermite qui avoit été l'Oracle des Suiſſes de ſon tems, & dont la mémoire eſt encore reſpectée dans les Cantons des deux Communions. En parlant de la Diete de *Stantz* en 1481, où les Députés des Etats populaires étoient prêts à faire une entiere ſciſſion avec ceux des villes pour le partage inégal du butin gagné ſur le Duc de Bourgogne, & à cauſe de l'alliance particuliere que les villes avoient faites avec *Fribourg* & *Soleure*, l'Orateur traçoit avec vivacité la médiation que l'Hermite offrit à la Diete, & qui la pacifia en recevant au-nombre des Cantons les villes de *Fribourg* & de *Soleure*. Voici comment il expoſoit l'origine de la diviſion : « Déjà on » étoit venu à une telle extrêmité, que la ligue helvéti- » que étoit rompue, & que la pomme de la liberté de- » voit être perdue pour la pomme de la diſcorde au ſujet » du butin remporté ſur l'ennemi commun ». L'Orateur faiſoit ici une allégorie ingénieuſe à l'hiſtoire de *Guillaume Tell*, que l'impitoyable Baillif *Geſſler* avoit forcé de tirer ſur une pomme placée deſſus la tête de ſon enfant. On ſait

(70) Charles-Joſeph *Ringold*, du Canton d'Uri, aujourd'hui Curé de *Sarmenſtorf*, dans le Bailliage inférieur de l'Argeu libre.

(71) Ce panégyrique en allemand a été imprimé à *Lucerne* en la même année, *in*-12.

que la liberté helvétique dut ſa premiere vigueur à la vengeance que prit *Tell*, en tuant le tyran pour ſa ſûreté perſonnelle & pour le ſalut de ſa patrie. Le ſujet de la querelle entre les ariſtocraties & les démocraties helvétiques à la Diete de *Stantz*, pour le partage du butin de l'armée Bourguignone, n'étoit certes pas auſſi noble que celui de la diſpute entre les deux Héros Grecs, *Ajax* & *Uliſſe*, pour les armes d'*Achille*. Malgré cette diſparité, l'Ex-Jéſuite, Joſeph-Ignace *Zimmermann* a fait repréſenter en Septembre 1781, au College de *Lucerne*, un Drame de ſa compoſition, où il détaille tous les débats de la Diete de *Stantz*. Ce Drame qui, au lieu de cinq actes, n'en eût dû avoir que trois, offre exactement le tableau moral & politique de la Suiſſe, telle qu'elle étoit en 1481; mais ce tableau n'a pas aſſez de chaleur, ni aſſez d'intérêt dans ſon développement. Le Drame qui a été imprimé (72), eſt très-bon à lire; mais il perd beaucoup à la repréſentation.

Malgré les progrès du luxe & le rafinement de la table dans les principales villes de l'Europe, vices qui ont auſſi leur circulation dans une partie de la Suiſſe, on n'a pas encore vu dans ce pays une Dame (73) aſſez opulente ni aſſez biſarre pour ordonner à ſon Rôtiſſeur d'avoir à toutes les heures du jour & de la nuit un poulet

---

(72) *Nicolas de Flue*, ou *la Suiſſe ſauvée*. A Lucerne, 1781, *in*-12, en allemand. Voyez ſon portrait, *planche* 207.

(73) Madame la Comteſſe de *Verruc*, qui laiſſa en mourant une bibliotheque très-conſidérable, uniquement compoſée de romans. Le catalogue en a été imprimé à Paris en 1737, *in*-8°.

à la broche, afin qu'elle pût le manger à l'inſtant même où l'appétit lui viendroit. Une ancienne chronique (74), écrite dans le quatorzieme ſiecle, porte que dans la tour dite *die Burg*, qui étoit alors hors l'enceinte de la ville de *Zoug*, demeuroit une Comteſſe ou Baronne qui ne vivoit que de foies de lottes, & qui finit par mourir à l'hôpital de *Zurich*. On raconte (75) à-peu-près le même trait d'une Comteſſe de *Pfullendorf* en Souabe : mais on voit peu de ces exemples aujourd'hui.

Le *Genevois* (76) aime exceſſivement la campagne : on en peut juger par la quantité de maiſons répandues au tour de la ville. L'attrait de la chaſſe & la beauté des environs entretiennent ce goût ſalutaire. Les portes fermées avant la nuit, ôtant la liberté de la promenade au dehors, & les maiſons de campagne étant ſi près, fort peu de gens couchent en ville durant l'été. Chacun ayant paſſé la journée à ſes affaires, part le ſoir à portes fermantes, & va dans ſa petite retraite reſpirer l'air le plus pur, & jouir du plus charmant payſage qui ſoit ſous le Ciel. Il y a même beaucoup de Citoyens & de Bourgeois qui y réſident toute l'année, & qui n'ont point d'habitation dans *Genève*.

---

(74) Chronique de l'Argeu, par le Chevalier Conrad *Geſſler de Meyenberg*, & dont les extraits ſont conſervés à *Zoug* dans la Bibliotheque de M. le Baron de *Zur-Lauben*.

(75) Gaſpar Bruſchius, Centuria Monaſterium Germaniæ, p. 11. Ingolſtadii, 1550, *in-folio*.

Cruſius Suevicor. Annalium, lib. IX, parte II, cap. XIV, p. 353. Francofurti, 1595, *in-folio*.

(76) Lettre de Jean-Jacques *Rouſſeau* à M. *d'Alembert*, p. 191. Amſterdam, 1763, *in*-12.

On trouve à *Berne*, plus que dans aucune autre ville de la Suiſſe, une, je ne ſçai quelle, affectation de copier les *Anglois*. Il eſt vrai qu'on voit preſque toute l'année dans ce Canton un grand nombre de Seigneurs de cette nation, particuliérement à *Lauſanne*. Au reſte, l'*Anglomanie* ne ſe montre pas ſeulement dans la ville de *Berne*, on la trouve auſſi dans pluſieurs Capitales de l'Europe. Si à *Berne* les Dames aiment les danſes angloiſes, ailleurs, ainſi qu'à *Londres*, on fait de gros paris pour les courſes de chevaux, on porte des chapeaux, des bonnets pareils à ceux que l'on voit ſur la *Tamiſe*; on ſe botte, on s'habille aſſez généralement ſuivant le *coſtume anglican*; on joue le *Whisk*, plus fait pour le caractere ſombre & ſilencieux de la nation qui l'a inventé, que pour les graces aimables de la ſociété; on a même abandonné l'aménité & la douceur des mœurs *françoiſes* pour ne deſirer dans les Tragédies, que l'horreur du Théâtre anglois.

On raconte qu'au Canton d'*Underwalden* on jouoit un jour dans un village le *Myſtere de la Paſſion*. Les acteurs, tous payſans, avoient commencé la repréſentation dès les ſept heures du matin. Elle n'étoit pas encore finie à quatre heures après midi. Cette heure étoit le moment où les payſans vont traire leurs vaches. Un Acteur vint prier le parterre d'avoir un peu de patience juſqu'au retour des *Apôtres* qui étoient allés traire, & qui reviendroient bientôt; & cependant je ne ſçai quelle muſique ſervit d'intermede pour modérer l'impatience des ſpectateurs: on n'en concevra ſûrement pas une idée fort avantageuſe ſi l'on prend à la lettre le ſens de cette épigra-

phe par laquelle on a voulu caractériſer le génie muſical de quelques nationsde l'Europe.

Hiſpanus flet, dolet Italus, Germanus boat,
Flander ululat, ſolus Gallus cantat.

On appelle (77) *Bordæ*, *Brandones*, *Buræ*, les *Bordes*, les *Brandons* (78), les *Bures* ou les *Bules*, le premier Dimanche de Carême, & toute la ſemaine qui ſuit. Il eſt encore d'uſage à la campagne, dans pluſieurs Cantons catholiques, d'y allumer des feux le premier Dimanche de Carême, à la nuit tombante. Cet uſage provient du Paganiſme; les *Romains* célébroient les *Lemuries*, fêtes lugubres & ſuperſtitieuſes, pour détourner les ſpectres & les fantômes nocturnes, & ils avoient nommé un mois de l'année, *Février*, en latin, *Februarius*, à cauſe des expiations qu'on y faiſoit, & qu'on appelloit *Februa* (79).

(77) Voyez le gloſſaire de *Ducange* & ſon ſupplément ſur ces mots.

(78) *Brandon*, c'eſt-à-dire, *torche & branche d'arbre*, parce que des branches du *toeda* ou ſapin, on faiſoit des torches; car ce bois brûle ſans le couvrir de cire ni de réſine, parce qu'il la porte en lui-même comme tous les arbres conifères. (*Tréſor de recherches & antiquités gauloiſes & françoiſes*, p. 62. Paris, 1655, *in*-4°.) *Brandon* eſt auſſi un mot ancien qui ſignifie *tiſon*, d'où on dit le Dimanche des *brandons*, de l'allemand *brandt*, qui ſignifie la même choſe. *Brandt* en allemand ſignifie auſſi *incendie*, & le titre VII de la loi des Friſons, qui eſt *de incendio*, eſt conçu en ces termes: *de brandt*. (*Ménage*, les origines de la langue françoiſe, p. 142. Paris, 1650, *in*-4°).

(79) Le verbe latin *februare*, ſignifioit proprement *expier*, *purifier*. L'uſage des Romains étoit qu'au mois de *Février*, pendant douze jours, le peuple, ayant des torches & des cierges allumés, viſitoit les tombeaux des morts, & aſſiſtoit aux expiations que l'on faiſoit à l'entour. Le Dieu des Enfers, *Pluton*, étoit auſſi ſurnommé *Februus Deus*, parce qu'on lui faiſoit

Il a paru (80), en 1755, pluſieurs écrits pour & contre la maſcarade qu'on fait annuellement à *Bâle* dans la petite ville, le vingtieme jour après Noel, & cela pendant huit ou quatorze jours. Cette maſcarade conſiſte en trois bêtes, un Lyon, un Sauvage & un Griffon, elle paroît dater du Paganiſme.

Autrefois, dans la plupart des villes de la Suiſſe, on célébroit la Fête des *Innocens* ou des *Foux* — La proceſſion de l'*Evêque des Ecoliers*, la veille & le jour de ſaint Nicolas, leur patron, les 5 & 6 Décembre, ſe célébroit auſſi à *Mayence*, dans les Pays-Bas, en France, en Angleterre. Les Conciles de *Paris* de 1212, de *Rouen* de 1445, & celui de *Bâle*, la défendirent. Malgré cette défenſe, elle s'eſt conſervée à *Mayence*, & elle n'a été abolie à *Zoug*, en Suiſſe, qu'en 1774. Voici quels en étoient le *Coſtume* & la marche. Ces jours-là un des Ecoliers de la ville de *Zoug*, habillé en Evêque, tenant dans ſes mains un livre ſur lequel étoit attaché un grouppe de noix dorées, & précédé par un autre Ecolier, portant une croſſe, marchoit gravement par les rues avec un cortege aſſez biſare; deux files de prétendus Chanoines, tous en ſurplis, avec le bonnet quarré ſur la tête, ouvroient la marche, précédés par une foule d'autres écoliers armés, les uns habillés en Huſſards, les autres en

---

des ſacrifices, principalement dans le mois de *Février*, en latin *Februarius*. Voyez *Macrobe*, *Saturnal.*, lib. I, cap. XIII, p. 207, inter ejus Opera Lugduni Batavorum, 1597, *in*-8.

(80) *Haller* Bibliotheque helvétique, tome VI, p. 274, 275. Berne, 1770, *in*-8., en allemand.

liers

Talpaches & en Pandoures, ayant à leur tête un Capitaine, & un Enſeigne qui portoit un drapeau. L'Evêque avoit immédiatement à ſa ſuite un homme habillé comme on repréſente ordinairement *la Folie*, à cela près, qu'au lieu de la marotte, il tenoit un bâton au bout duquel étoit attachée une veſſie remplie de petits pois ſecs. Ce *Pantalon*, autrement *le fol de la Cour épiſcopale*, répondoit aux huées du peuple par des coups de veſſie. Les Officiers de la maiſon de l'Evêque, Secrétaire, Intendant, Chambrier, Cuiſiniers, &c., bordoient la marche. L'Evêque ſe rendoit avec ſon Clergé à l'Egliſe paroiſſiale, & y aſſiſtoit aux Vêpres, la veille de *ſaint Nicolas*, & le jour de la Fête, à la Grand'Meſſe, il étoit aſſis entre deux Ecoliers, ſes prétendus Aumôniers. A la fin de l'Office, il donnoit avec la Croſſe ſa bénédiction (81), & dans le

(81) On trouve dans un livret en allemand, imprimé à *Zoug*, qui contient les Cantiques uſités pendant l'Avent, à Noël, à Pâques & dans d'autres ſolemnités annuelles, celles que le cortege de l'*Evêque des Ecoliers* chantoit le jour de Saint Nicolas. Le premier des deux Chapelains ou Aumôniers s'adreſſoit ainſi à haute voix à l'Evêque : *Princeps Eccleſiæ, Paſtor benigne ! Tu nos conſecrare digneris.* Auſſi-tôt l'autre Chapelain reprenoit : *Cum manſuetudine & humili corde, humiliate vos ad benedictionem noſtri Præſulis.* Là deſſus l'Evêque prononçoit gravement, *pax vobis*, & après que le Chœur lui avoit répondu, *placet nobis*, l'Evêque donnoit la bénédiction avec ſa croſſe. *Dominus omnipotens benedicat vos ; ſicut ros in hermon, ſic deſcendat ſuper vos, Dei Benedictio : Patris & Filii & Spiritûs Sancti ;* & auſſitôt le Chœur continuoit la proceſſion en chantant ce qui ſuit à l'honneur de l'Evêque de *Saint Nicolas* :

Præſul venit, cedite, locum ipſi date, & ejus veſtigia pedum adorate. Gaudeamus, exultemus noſtro Præſuli. Gaudete, tempus & lætitiæ, gaudete.

Mæer ejus meritò debuit gaudere, quod tam probum Filium meruit habere. Gaudeamus, exultemus noſtro Præſuli, gaudete, tempus eſt lætitiæ, gaudete.

même inſtant, la troupe armée, qui étoit reſtée en dehors de l'Egliſe, faiſoit des décharges de ſes carabines & piſtolets, elle les répétoit auſſi pendant toute la marche. Le cortege ramenoit enſuite l'Evêque au College d'où il étoit parti, & alors ſa Grandeur éphemere donnoit un régal aux principaux acteurs de la piece. Il faut encore obſerver que, pendant la foire qui ſe tient ces deux jours-là à *Zoug*, toutes les boutiques étoient obligées de payer au fol de l'Evêque une petite rétribution en monnoie. La cérémonie (82) de cette Fête d'Ecoliers, à quelques différences près, avoit lieu dans pluſieurs villes d'Allemagne.

Te rogamus hodiè, perſonatum feſtum, jam habemus præſulem probum & honeſtum. Gaudeamus, comme ci-deſſus.

Ce Cantique avoit encore deux autres ſéquences.

(82) Nicolas *Boucher* (*), Evêque de *Verdun* depuis 1588 juſqu'en 1593, s'exprime ainſi dans ſon Mémoire (**) contre le Chanoine Jean de *Rembervillers*, qui lui diſputoit l'Evêché de *Verdun* : *Cantum in omnibus officiis quæ pueri frequentant ætas ſtudioſè ſervivi : factus indè in ſecundâ Epiſcopus quam in die feſto Sancti Nicolai ludi magiſtri tum in Eccleſia exhibere ſolebant.* M. *Boucher*, né le 14 Novembre 1528 à *Cernay* en *Dormois*, proche *Grand-Pré*, dans le Dioceſe de *Reims*, jugea à propos qu'on ſût que dès l'âge de neuf ou dix ans il avoit été choiſi pour être coſtumé en Evêque le jour de S. *Nicolas*, ſelon l'uſage où les Maîtres d'école étoient alors de faire habiller ainſi ce jour-là un des plus ſages d'entre les écoliers, pour préſider à l'Office Divin. Cette coutume a long-temps ſubſiſté dans le Dioceſe de *Reims*, & même dans la ville. Pierre *Cocquault*, Chanoine de *Reims*, parle (***), en l'année 1507, *des Evêques des écoles qui ſe faiſoient le jour de S. Nicolas.*

(*) Hiſtoire Eccleſiaſtique & Civile de Verdun, par un Chanoine de cette ville, p. 477; Paris, 1743, *in*-4°. *avec fig.*

(**) Page 10.

(***) Table chronologique extraite ſur l'hiſtoire de l'Egliſe, Ville & Province de Reims, p. 506. Reims, 1650, *in*-4°.

Tous les ans, le jour des *Rois*, on repréſente à *Fribourg* en Suiſſe, ſur un échaffaud le Roi *Hérode* (83) conſultant avec les Docteurs de la loi ſur l'apparition de l'étoile d'orient. Les trois Mages ou les trois Rois, dont l'un a le viſage barbouillé de noir, arrivent à cheval. *Hérode* ſe fait lire les prophéties concernant le *Meſſie*, & diſpute avec les *Phariſiens* ſur leur interprétation. La Vierge *Marie* aſſiſe ſur un âne, & tenant l'Enfant *Jeſus*, traverſe la ville, ſuivie de Saint *Joſeph*, tandis qu'une étoile brillante, attachée à une corde tendue d'un bout de la

M. François-Antoine *Durr*, Conſeiller Aulique de l'Electeur de *Mayence*, & Profeſſeur de Droit à *Mayence*, publia (****) en 1755 une diſſertation en allemand de l'*Evêque des enfans d'école*. Autrefois (*****), dans la ville de *Mayence*, la veille de la fête de *S. Nicolas*, un écolier étoit élu Evêque d'école, & il ſe rendoit le jour de la fête en pompe épiſcopale dans le chœur de la principale égliſe, faiſoit l'office des premieres Vêpres, officioit le jour de la fête, & continuoit toute la ſemaine ſuivante. Pendant ſon épiſcopat, on ne s'aſſembloit point au chœur dans aucune égliſe de la ville. Les Ecrivains du douzieme ſiecle parlent de cette fête, & il paroît qu'elle a auſſi été en uſage en France, dans les Pays-Bas, en Angleterre, & preſque par toute l'Allemagne. Les abus qui s'y étoient introduits la firent défendre dans les treizieme & quatorzieme ſiecles: dans le Concile de *Saliſbury*, tenu en 1274, on y mit ſeulement certaines bornes. Mais elle fut entierement abolie par celui de *Bâle*. Elle s'eſt conſervée juſqu'à préſent à *Mayence*, parce que tout s'y eſt toujours paſſé dans le meilleur ordre. Ne ſeroit-elle pas même encore en uſage à *Lyon*?

(83) Voyage dans la Suiſſe occidentale, par M. de *Sinner*, tome II, p. 324-325.

Un livret en allemand, imprimé à *Fribourg*, *in*-24, explique les *myſtères* repréſentés ce jour, & nomme les familles nobles & patriciennes de *Fribourg* qui ont fondé la fête, entr'autres les nobles *Praromann* & *Dieſbach*, &c.

(****) *In*-4°. *avec fig.*

(*****) Journal étranger, Août 1757, p. 11, 12, Paris, 1757, *in*-12.

rue à l'autre, les eſcorte à travers les airs. Toute cette proceſſion arrive à l'égliſe pour entendre la Meſſe. Ce ſpectacle eſt orné de troupes de cavalerie, vêtues d'habillemens chamarrés d'or & d'argent, pour faire honneur à la fête. Le tout finit par un repas public dans l'une des maiſons des Confrairies ou Tribus de la ville. Telles étoient auſſi les repréſentations publiques de l'hiſtoire de l'ancien & du nouveau Teſtament, qui étoient autrefois uſitées. On les appelloit *les Myſteres.*

On chante dans les principales égliſes de preſque tous les Cantons catholiques, aux quatre Dimanches de l'*Avent*, une Meſſe en muſique, dite *la Meſſe de l'Ange.* On l'appelle auſſi l'Office de *Rorate*, parce que pendant l'Avent l'Egliſe chante : *Rorate, Cœli, deſuper, & nubes pluant juſtum.* Dans pluſieurs de ces égliſes, le myſtere de l'*Annonciation* eſt repréſenté pendant l'Office par un écolier habillé en Ange, qui paroît ſur un petit théâtre élégamment décoré; il adreſſe en chantant la ſalutation angélique à la Vierge, qui eſt ſur un oratoire placé ſur un autre petit théâtre vis-à-vis de lui. La jeune Demoiſelle qui repréſente la Vierge, lui répond en chantant. Tout ce ſpectacle ſpirituel ſe fait en allemand.

Tous les ans le 22 Juin, jour de l'anniverſaire de dix mille Martyrs, le Magiſtrat, Souverain du Bailliage de *Cam*, village paroiſſial ſur les bords du lac de Zoug, dans le Canton de ce nom, fait cuire dans de grandes chaudieres une énorme quantité de millet, & le fait diſtribuer aux pauvres dont l'affluence, comme on le penſe, eſt toujours très-conſidérable. Il eſt d'uſage de donner une paire

de bas rouges à celle des femmes qui a le mieux cuit le millet.

Les Hôpitaux (84) ne ſont point à *Genève*, comme ailleurs, une ſimple retraite pour les pauvres malades & infirmes; on y exerce l'hoſpitalité envers les pauvres paſſans; mais ſur-tout on en tire une multitude de petites penſions qu'on diſtribue aux pauvres familles, pour les aider à vivre ſans ſe déplacer & ſans renoncer à leur travail. Les hôpitaux dépenſent par an plus du triple de leur revenu, tant les aumônes de toute eſpece ſont abondantes.

Il regne dans les Etats Ariſtocratiques de la Suiſſe une grande police pour les mendians; mais elle n'eſt pas auſſi exacte dans les démocraties. L'Europe (85) eſt à préſent ſurchargée de mendians & de gens qui vivent à peine de leur travail. Combien la population ne doit-elle pas en ſouffrir! Les uns & les autres pouvant à peine fournir à leur ſubſiſtance, il en réſulte ou qu'ils ne ſe marient pas, ou que, s'ils ſe marient, leurs mariages ne proſperent point; leurs enfans languiſſent de miſere, ou périſſent par le peu de ſoin de leurs parens, uniquement occupés à gagner leur vie. Dans les premiers ſiecles, au contraire, tous les hommes étoient en état de ſe maintenir; ceux qui n'avoient rien en propre, étoient eſclaves. Il étoit de l'intérêt des maîtres qu'ils ſe mariaſſent; ils étoient utiles à la patrie par leur travail, & l'on avoit grand ſoin de leurs enfans. Quoiqu'en certains cas les eſclaves fuſſent expoſés

(84) Article *Genève*, par M. d'*Alembert*, dans le ſeptieme volume de l'Encyclopédie.

(85) Journal étranger, Mars 1758, p. 8, 9. Paris, 1758, *in*-8.

à la cruauté & à l'injuſtice de leurs Maîtres, ils n'étoient pas généralement auſſi malheureux qu'on ſe l'imagine. Les loix d'*Athènes* veilloient à leur ſûreté. Ils pouvoient acquérir des biens en payant un droit à leurs Maîtres; ils avoient auſſi la reſſource d'acheter leur liberté. Lorſqu'ils étoient traités avec douceur, & qu'ils étoient intéreſſés à la fortune de leurs Maîtres, & au bien-être de la famille dont ils faiſoient partie, n'étoient-ils pas alors plus utiles que nos mendians? Auſſi voyons-nous que leur nombre étoit prodigieux. Il y avoit à *Athènes* trois fois autant d'eſclaves que d'hommes libres. Les cinq mille *Lacedemoniens* qui ſe trouverent à la bataille de *Platée*, avoient chacun ſept eſclaves. Ainſi l'on a cette triſte réflexion à faire, que lorſque le monde étoit le mieux peuplé, c'étoit un monde d'eſclaves. Je dois cette obſervation à un ſavant Journaliſte; mais, pour revenir à la Suiſſe, on aura de la peine à croire qu'il y reſte encore quelques traces de l'ancienne ſervitude. On en trouve néanmoins des reſtes dans la Seigneurie de *Grepplang*, au Comté de *Sargans*, dans la Souveraineté de l'Abbé d'*Engelberg*, &c. Mais les loix contre les mendians & les vagabonds, y ſont plus ou moins ſévères, ſuivant la nature des Gouvernemens. Par exemple, dans la proximité de l'Abbaye de *Notre-Dame des Hermites*, le pélerinage y attire une foule d'étrangers, dont une grande partie eſt tirée du petit peuple; & dans ce nombre, plus d'un quart mendie ſur la route; ce qui eſt fort à charge aux Cantons par leſquels circulent ces eſſains. On obſerve encore que dans un pays ſubdiviſé en ſouverainetés de diverſes conſtitutions, les mendians, les vagabonds ont beau jeu de s'arrêter ſur

les limites d'un Etat à l'autre. Auſſi eſt-ce là ſouvent leur point de ralliement pour rançonner les voyageurs. Il y a des hôpitaux dans toutes les villes, & les mendians étrangers y ſont nourris pour une nuit. Il y a des villes, comme à *Soleure*, où on leur donne de quoi vivre juſqu'à la ſortie du Canton. Mais ſi après l'avoir reçu ils y reviennent, & qu'ils ſoient pris, on les enferme à la *maiſon de force*, où on les fait travailler pendant un temps aux ouvrages de l'établiſſement. Les hôpitaux établis à *Zurich*, à *Berne*, à *Lucerne*, à *Bâle*, &c. ſont bien rentés & parfaitement adminiſtrés. Pluſieurs citoyens, réduits à la miſere, y trouvent des reſſources contre l'indigence. Dans les Cantons qui ont conſervé le culte de l'ancienne religion, on diſtribue dans les égliſes aux jours des anniverſaires fondés pour les familles de l'Etat, une quantité de pains aux citoyens les plus indigens. Mais ce qui eſt un mal, beaucoup d'entr'eux ſe marient ſur l'eſpérance certaine d'avoir part à ces aumônes périodiques. *Il vaudroit mieux*, me diſoit un Magiſtrat de ces Cantons, *prendre le total de ces fondations, & l'appliquer à faire apprendre des métiers à ceux d'entre les citoyens qui n'auroient pas les facultés néceſſaires.*

M. de *Sinner* (86), après avoir parlé du cabaret de *Valangin*, où s'aſſemble le Conſeil & la Juſtice de ce Bourg, obſerve que la chambre où elle ſe rend, ſert auſſi de ſalle à manger. *Cet uſage*, ajoute-t-il, *eſt commun en Suiſſe, où l'on traite les affaires le verre à la main, & où les procès parmi les peuples de la campagne, com-*

(86) Voyage de la Suiſſe occidentale, tome I, p. 205.

mencent & finiſſent ordinairement au cabaret. Rien n'eſt moins rare, ſur-tout dans les pays démocratiques, que d'y voir des Aubergiſtes qui ſont en même tems Magiſtrats. L'hoſpitalité n'étoit pas plus honorée chez les peuples de l'Orient, que ne l'eſt en Suiſſe le métier de nourrir & loger les voyageurs pour leur argent.

M. *Coxe* (87) ſe récrie contre les taxes exhorbitantes que les Aubergiſtes de Suiſſe impoſent aux curieux, & le prix énorme dont il faut payer des montures, difficiles à trouver même en payant. Mais ſon Commentateur, M. *Ramond*, avoue ingénuement qu'*on ne ſera pas plus maltraité que lui quand on voyagera ſans luxe, ſans prétention, & quand on ſaura la langue du pays. Il faut ſonger dans les auberges*, ajoute-t-il, *qu'il n'y a pas un Cabaretier de la Suiſſe qui ne croie valoir mieux que ceux qu'il héberge ; le ton haut ne convient nullement ici, & l'on vous taxe toujours à proportion de ce que vous voulez paroître.*

M. *Tiſſot*, Médecin de *Lauſanne*, qui s'eſt acquis une ſi grande célébrité dans toute l'Europe, & qui a détaillé dans ſon *Avis* (88) *au peuple ſur ſa ſanté*, les cauſes de la dépopulation en Suiſſe, s'éleve (89) avec vigueur contre les Charlatans paſſans, & ces faux Médecins de villages, tant hommes que femmes, connus dans la Suiſſe françoiſe ſous le nom de *Maiges*, & qui la dépeuplent ſourdement. Un autre Médecin, qui s'eſt fait à Paris une brillante réputation, M. *Tronchin*, de *Genève*, condamnoit

(87) Lettres ſur la Suiſſe, tome I, p. 174, 175, édition de *Paris*.
(88) Tome I, p. 1 & ſuiv. Paris, 1767, *in*-12.
(89) Tome II, p. 623-650.

la

la ſoupe. On n'examinera pas ici les motifs de ſa proſcription ; mais depuis qu'en Suiſſe le payſan uſe du café à ſon déjeûner, à la place de la ſoupe, qui eſt auſſi la nourriture corroborative du ſoldat en campagne, la race des hommes grands & nerveux diminue dans ce pays. Les anciens *Allemands* demandoient toujours la ſoupe dans leurs voyages, pour premier aliment, & portoient par-tout ſur eux une cuilliere & un couteau.

Per mare, per terras currit Germanus ad offam,
Cochlear & cultrum portat ubique ſuum.

Depuis trente ou quarante ans, on s'apperçoit en Suiſſe qu'il y naît beaucoup plus de filles que de garçons. Il y a des villes où cette différence frappe ſingulierement les yeux des étrangers. La race des hommes même dégénere dans les endroits où la filature du coton a pris le deſſus ; j'en demandois la raiſon à un Philoſophe du pays. « La » vie ſédentaire des fileurs & des fileuſes, la nourriture » des pommes de terre, qui ne vaut pas celle des an- » ciens Suiſſes, l'exceſſif uſage du café & du thé, voilà, me dit-il, les cauſes du dépériſſement & de » la dépopulation que vous remarquez. La payſanne de » nos contrées étoit autrefois telle que la *Sabine* dé- » peinte par *Horace* (90) ; mais on travailloit alors plus » aux champs & moins ſous le toît ». A tout cela j'ajou-

(90) Epod. II, verſ. 41 & 42. (Opera Lugduni Batavorum, 1653, in-8°. *cum fig.*).

Sabina qualis aut perufta ſocibus
Pernicis uxor Appuli, &c.

terai le trait ſuivant qui preſcrit une regle générale pour conſerver la ſanté. Si l'on en croit (91) quelques feuilles hebdomadaires, un Ecrivain Anglois aſſure que le célèbre *Boerhaave* avoit ordonné par ſon teſtament qu'on brûlât tous ſes livres & tous ſes papiers, à l'exception d'un grand volume dont il avoit fait dorer ſuperbement les tranches & la couverture. Après la mort du Docteur, il vint à *Leyde* une foule de Médecins qui prierent les exécuteurs teſtamentaires de ne pas ſuivre à la rigueur les volontés du défunt. Tous ſes effets furent vendus. Un Comte Allemand, perſuadé que le grand livre relié ſi magnifiquement devoit contenir les plus beaux ſecrets de la Médecine, l'acheta dix mille ducats. Ce n'étoit que du papier fort blanc, excepté le premier feuillet ſur lequel étoient écrits ces mots : *Conſervez-vous la tête fraîche, les pieds chauds, le ventre libre, & mocquez-vous des Médecins.*

M. de *Sinner* a dit dans une excellente relation (92) de la Suiſſe, que la forme des Gouvernemens républicains, & ſur-tout celle des *Ariſtocraties*, qui tend continuellement à ſe reſſerrer & à exclure les nouveaux venus de l'enceinte des villes, s'oppoſe à leur population. Quand une famille de Citoyens s'éteint, toutes les familles reſtantes ſe regardent comme héritieres à l'indivis des avantages annexés au droit de bourgeoiſie commune. L'Evêque Anglois, *Burnet*, avoit déjà fait la même ob-

(91) Annonces, Affiches & Avis divers, ou Journal général de France, du Dimanche 24 Mai 1780, p. 1110, *in*-4°.

(92) Voyage dans la Suiſſe occidentale, tome I, p. 14.

ſervation à la fin du dernier ſiecle, en parlant de *Bâle*. « Les maximes (93) de ce Canton, dit-il, s'oppoſent à la » population. Les Citoyens, jaloux de leurs avantages, ne » ſe ſoucient pas de les partager avec des étrangers. On » m'a aſſuré que pendant la derniere guerre, dont l'Al- » ſace étoit preſque toujours le théâtre, il n'auroit tenu » qu'aux Bâlois d'attirer un grand nombre d'habitans » chez eux. Ce ſeroit un grand avantage pour tous les » Cantons, s'ils établiſſoient différentes claſſes de bour- » geois, dont les moindres ſeroient pour tous les étrangers » qui viendroient s'y établir, tandis que les anciennes » familles reſteroient ſeules en poſſeſſion du droit de par- » venir aux emplois lucratifs & aux places de la Magiſ- » trature ». Mais ſi le Docte *Burnet* revenoit au monde, & qu'il vît les cauſes de la cruelle & longue fermentation qui a agité *Genève*, ne corrigeroit-il rien dans le plan général qu'il propoſoit en 1685 ?

Pierre, Comte de *Savoie* (94), s'étant emparé du pays *de Vaud* pendant le grand interregne de l'Empire dans le treizieme ſiecle, confirma & augmenta même les franchiſes des villes de *Nyon*, *Morges*, *Yverdon* & *Moudon*; ces priviléges leur ont fait donner le nom de *bonnes Villes*, & de *Villes Ducales*, après que les Comtes de *Savoie* eurent obtenu de l'Empereur le titre de *Ducs*. Un bienfait ſingulier de ce Comte, Pierre de *Savoie*, dont ces villes ſont reſtées en poſſeſſion, con-

(93) Voyage de Suiſſe, d'Italie, &c., fait ès années 1785 & 1686, p. 378, 379 & 384. Rotterdam, 1690, *in*-12.

(94) M. *de Sinnet*, ibidem, tome II, p. 138.

ſiſte dans le tirage de l'oiſeau, qui ſe fait chaque année par une compagnie de Bourgeois. La figure d'un perroquet, placée ſur une perche élevée, eſt le but contre lequel s'exercent les tireurs. Celui qui a l'adreſſe de l'abattre eſt élu Roi de la Compagnie, & jouit, pendant une année que dure ſon regne, du droit d'acquérir des fonds de terre ſans payer de lods. Autrefois on tiroit l'oiſeau avec des arcs ou des arbalêtes; aujourd'hui l'on a ſubſtitué en quelques endroits la carabine. Ce privilege eſt très-précieux; preſque tous les biens ruraux doivent le huitieme denier du prix d'achat pour les lods, comme les fiefs nobles doivent le quart. Mais le Gouvernement de *Berne*, par-tout où il exerce ce droit en qualité de Seigneur de fief, ſe contente pour les fonds de terre du dixieme, & pour les fiefs nobles du ſixieme denier.

M. de *Balthazar*, l'un des plus éclairés & des plus zélés (95) Magiſtrats de la Suiſſe, a donné en 1779 pour étrennes à *la Jeuneſſe de Lucerne* une brochure, dans laquelle il lui retraçoit un trait mémorable de l'ancienne amitié qui lioit & animoit les Cantons ariſtocratiques & démocratiques. Il poſe pour principe qu'après la Religion, la patrie mérite le plus profond reſpect, l'amour le plus vif, ce devoir regarde le Prêtre de même que le Citoyen. Il y a long-tems qu'un Sage a dit, que nous devons aimer nos enfans, nos parens, nos amis; mais la Patrie renferme dans ſon acception toutes les affections, & elle nous dit de ſacrifier à ſon ſervice nos enfans, nos parens,

(95) En allemand, Lucerne, 1779, *in*-12.

nos amis. Après ces principes généraux, M. de *Balthazar* rapporte le trait ſuivant, tiré de la Chronique du Chevalier Melchior *Ruſſ*, qui vivoit dans le XVe ſiecle. Cette Chronique n'a pas été encore imprimée. Je traduis ce paſſage d'après le texte Allemand: « Un incendie con-
» ſuma, le 29 Juin 1340, fête de Saint-Pierre, preſque
» toute la ville de *Lucerne;* ce fut à cette occaſion que
» les *Lucernois* ordonnerent par un vœu ſolemnel, la
» proceſſion annuelle qui ſe fait dans le Carême par-deſ-
» ſus la *Muſſegg*, & à laquelle on invite les Prêtres du
» voiſinage. A l'époque de l'incendie dont il eſt queſtion,
» *Lucerne* étoit dans une vive conteſtation, ainſi que ſes
» voiſins & confédérés du *Bas-Underwalden*, pour des
» droits qu'elle réclamoit au Mont *Burgemberg*. Mais les
» *Underwaldois* n'eurent pas plutôt découvert à la clarté
» des flammes l'embrâſement de *Lucerne*, qu'oubliant
» toute querelle, ils réſolurent de voler ſans délai au
» ſecours de leurs voiſins. Auſſi-tôt ils firent monter dans
» leurs bateaux l'élite des plus robuſtes d'entr'eux, & ils
» voguerent avec diligence vers *Lucerne*. Mais au moment
» où ils vouloient débarquer, les Citoyens, affectés de
» la conteſtation, refuſerent d'abord de les laiſſer entrer
» dans la ville. Ils leur firent demander dans quelle
» intention ils étoient venus, & ce qu'on avoit à atten-
» dre d'eux, bien ou mal. Les *Underwaldois* répondi-
» rent avec une noble franchiſe & les larmes aux yeux:
» *Chers fideles & preux Confédérés, votre déſaſtre eſt notre*
» *déſaſtre; nous ſommes ici pour ſauver, autant qu'il*
» *dépend de nos forces, vos perſonnes, vos biens; vos*
» *femmes & vos enfans, & tout ce qui vous eſt cher,*

» *& pour les mettre en ſûreté. Oui, nous voulons expo-*
» *ſer nos vies pour votre ſalut, & aider à éteindre le feu*
» *avec autant de fidélité que ſi nos propres maiſons brû-*
» *loient.* Après cette déclaration loyale, ils furent reçus
» avec joie dans la ville, quoique le feu fût déjà éteint.
» On leur donna à manger, & on leur fit les largeſſes
» uſitées dans les premiers tems de la Confédération hel-
» vétique; en un mot on ſe traita de part & d'autre comme
» des freres, & bientôt après *Underwalden* donna volon-
» rement gain de cauſe à la ville de *Lucerne*, pour le
» Mont de *Burgemberg* ».

Malgrè les ſecouſſes que l'*Egoiſme* & l'eſprit oligarchique ou anarchique ont données de temps à autre à pluſieurs Gouvernemens de la Suiſſe, & même au milieu des guerres civiles qui l'ont déchirée, il exiſte dans le caractere de la nation un ſentiment inné de réunion. Ce ſont des freres qui ſe querellent & qui ſe raccomodent après en être venus aux mains les uns avec les autres. En 1529, les *Zurichois*, irrités de ce que les cinq Cantons de *Lucerne*, *Uri*, *Schweitz*, *Underwalden* & *Zoug* n'avoient pas voulu permettre qu'on prêchât librement chez eux les dogmes de *Zuingle*, leur avoient coupé tous les vivres, même le tranſit du bled de la *Souabe*. Ce ſeroit ici le moment de s'écrier avec un ancien Poëte:

Tanta ne Religio potuit ſuadere malorum?

On ſe renvoya les actes de la confédération mutuelle; on s'arma de part & d'autre. Les deux armées alloient ſe livrer une bataille déciſive, lorſque par l'intervention des députés des Cantons neutres & de quelques villes

alliées, les deux partis conſentirent à une ſuſpenſion d'armes qui fut ſuivie d'un traité de paix. L'hiſtoire rapporte que, pendant cette treve, deux ſoldats des *cinq Cantons* allerent placer, ſur la frontiere de celui de *Zurich*, une grande gamelle pleine de lait, & qu'après s'être aſſis auprès, ſur l'herbe, ils inviterent au goûter quelques-uns de leurs ennemis de *Zurich :* ceux-ci vinrent auſſi-tôt les joindre, taillerent leur pain, & le tremperent dans le lait. C'étoit des deux côtés une joie mutuelle, les uns d'avoir du pain qui leur manquoit, & les autres du lait excellent. Il y eut même un conflit ſingulier au milieu de ce repas ruſtique, qui ſe faiſoit à l'endroit des deux frontieres de *Zurich* & de *Zoug.* Lorſqu'un morceau de pain nageoit de l'un ou de l'autre bord de la gamelle, on donnoit doucement un coup de cuillere ſur les doigts de celui qui vouloit le happer, en lui diſant : *Ah ! frere, ce morceau eſt ſur notre terrein.* Les uns & les autres continuerent ce jeu en riant juſqu'à ce qu'ils eurent mangé tout le lait. Le Député (96) de *Straſbourg*, l'un des médiateurs de la trêve, ne put s'empêcher de dire, les larmes aux yeux, en voyant ce combat enfantin : *Les Suiſſes ſont d'étranges gens ; au milieu de leurs diviſions, ils ſont encore unis, & n'oublient pas leur ancienne amitié.* Ce trait hiſtorique a été conſigné dans les Etrennes (97) de

(96) *Jacques Srurm.* Voyez *Abraham Ruchat*, hiſt. de la réformation de la Suiſſe, tome II, p. 417. Genève, 1727, *in*-8°, *avec fig.* — M. le Baron d'*Alt*, hiſt. des Helvétiens, tome VIII, p. 126. Fribourg en Suiſſe, 1752, *in*-8°.

(97) En allemand, *in*-4°. Voyez auſſi le ſupplément du livre *Memorabilia Tigurina*, tome I, p. 102. Zurich, 1780, *in*-4°. en allemand. Ce ſupplément a été donné par M. Antoine *Werdmuller d'Elgg.*

l'an 1769, dédiées à *la jeuneſſe de Zurich*, avec une jolie eſtampe qui repréſente l'anecdote que nous venons de rapporter.

On croit communément que la Religion proteſtante eſt propre à un Gouvernement républicain, & la Religion catholique, à la Monarchie. M. de *Lolme*, Avocat & Citoyen de *Genève*, qui a écrit un Traité de la (98) *Conſtitution de l'Angleterre*, penche pour cette opinion. Il y avance que la Religion catholique avoit été proſcrite en Angleterre, *non parce qu'elle tendoit à y établir les croyances indifférentes à l'Etat, de la tranſubſtantiation & du purgatoire, mais parce qu'elle y avoit toujours compté la puiſſance illimitée du Souverain parmi ſes principaux dogmes.* Mais il paroît que l'Auteur ne ſe rappelloit pas les cauſes primitives de la liberté de la nation angloiſe ; il devoit pourtant ſe ſouvenir que l'énorme pouvoir, ſur-tout des premiers Rois *Normands*, & des *Plantagenets*, avoit fait naître l'union entre la nobleſſe & le peuple, & que ce fut en Juin 1215 que les Barons avoient obligé leur Roi *Jean* de ſigner *la Charte des libertés* & *la Charte des forêts*, & cela, dans un ſiecle où aſſurément la Religion catholique étoit en pleine vigueur. Ces deux Chartes ſi célebres ont ſervi de fondement aux libertés de la nation angloiſe. M. *Lolme* convient lui-même (99) que la forme du Gouvernement anglois eſt l'effet du concours fortuit de pluſieurs circonſ-

(98) Ou état du Gouvernement anglois comparé avec la forme républicaine, & avec les autres Monarchies de l'Europe, p. 43, 44. Amſterdam, 1778, *in*-8.

(99) *Ibidem*, p. 308.

tances

tances heureuſes. Quand on parcourt la Carte politique de l'Europe, on trouve que les Républiques de (100) *Veniſe*, de *Gènes*, de *Lucques*, & la moitié de la *Suiſſe*, quoique Catholiques, jouiſſent de la liberté; qu'en *Allemagne*, les villes impériales ſont de Religion mixte; que le *Danemarck* & la *Suede*, qui ont, depuis plus de deux ſiecles, embraſſé la Réforme de *Luther*, n'obéiſſent pas moins à des Rois dont l'autorité eſt abſolue, ſur-tout celle des Rois de *Danemarck*. Les Etats aſſemblés à *Copenhague* le 23 Octobre 1660 déférerent le pouvoir abſolu à *Fréderic II*, & déclarerent le trône héréditaire dans ſa famille. Le Roi de *Pruſſe*, qui profeſſe la Religion *réformée de Genève*, n'a pas moins dans ſes Etats la *Siléſie* où la plus grande partie des habitans ſont Catholiques, & ce Monarque a même fait bâtir dans ſa Capitale une ſuperbe Egliſe pour le culte de la Religion catholique.

En *Flandre*, on appelle (101) *Kermeſſ* la Fête de la Dédicace d'une Egliſe, & les réjouiſſances que le peuple de la campagne fait ces jours-là. On célebre de même dans la *Suiſſe catholique* les Dédicaces des Egliſes, & dans ces

(100) On pourroit auſſi produire des exemples ſans nombre d'Etats républicains, où le peuple a été porté tôt ou tard à conſentir à la perte totale de ſes priviléges politiques, ſans que la Religion en ait été la cauſe. Dans la République de *Veniſe*, c'étoit originairement le peuple qui avoit le droit, aujourd'hui confiné à un certain nombre de familles ſeulement, de faire des loix, & d'élire le *Doge* & les autres Magiſtrats. L'hiſtoire de la *Suiſſe* nous offre auſſi des révolutions qui ont dénaturé ou changé la forme primitive de pluſieurs Gouvernemens.

(101) Autrement *Kirmeſſ*, *Kirchmeſſ*. Voyez *Gloſſarium Germanicum Johannis Georgii Wachteri*, p. 731 & 841. Lipſiæ, 1737, *in-folio*.

jours, non-ſeulement les habitans de la Paroiſſe où l'on fait la fête, mais encore la plupart de ceux des environs, ſe raſſemblent & paſſent le temps au cabaret, à boire, à danſer & à jouer. Et comme ces Dédicaces ſe répetent dans toutes les Paroiſſes du voiſinage, pendant l'été & l'automne, le payſan & l'ouvrier perdent un tems précieux à des aſſemblées bachiques, où ſouvent même, outre la dépenſe qui dérange les pauvres ménages, il arrive des déſordres que la Juſtice eſt obligée de punir griévement. Ces conſidérations ont porté depuis quelques années pluſieurs Cantons, comme nous l'avons déjà remarqué à l'égard de celui de *Lucerne*, à régler que, dans leur étendue reſpective, il n'y auroit par an qu'un jour où toutes les Paroiſſes feroient à la fois leur Dédicace. Ce réglement ſage & paternel obvie à tous les déſordres que la répétition des Dédicaces à différens jours multiplioit néceſſairement, & il empêche la ceſſation des travaux de la campagne pendant un temps conſidérable des deux ſaiſons les plus actives. *Il ſeroit bien à deſirer*, me diſoit un ancien Magiſtrat, *que ce réglement fût ſuivi dans toute la Catholicité de la Suiſſe.* On a auſſi diminué dans quelques Cantons le trop grand nombre de Fêtes. Mais, dans d'autres où on a tenté la même ſuppreſſion, le peuple prédominant y a éclaté, & le Magiſtrat, quoique ſecondé par le Clergé, a été forcé de laiſſer ſubſiſter toutes les Fêtes. Il y a même un Canton où, malgré la forme ariſtocratique du Gouvernement, la diminution des Fêtes a cauſé une grande fermentation parmi les habitans de la campagne. Les Cabaretiers & d'autres gens, conduits par l'intérêt perſonnel, avoient ſoufflé le feu de la ſédition, &

l'embrâſement devenoit général ſans [illegible] Communauté cir-
qui ſut en arrêter les effets. Voici ce [illegible]vres de France,
à ce ſujet pluſieurs Curés qui n'ont c[illegible]m, ſans que
de leurs Paroiſſiens. *Le peuple d'ici e[illegible]ette ſubſ-
d'un côté il ne veut pas conſentir à la dim[illegible] famille
ainſi qu'on l'a fait dans les principaux [illegible]ique
rope, & d'un autre il n'y a gueres de Fê[illegible]
peuple ne nous demande la permiſſion de tr[illegible]
l'Office de la Paroiſſe. Nous ſommes ſi fa[illegible]
contradictions, que nous refuſons ſouvent la p[illegible]
pour forcer les récalcitrans à devenir plus raiſonnables
pour leur propre avantage & celui de leurs enfans.*

Ce ſeroit ici le lieu de traiter des uſages du pays des *Griſons*, limitrophes de l'Italie, de l'Allemagne & de la Suiſſe. J'aurois bien deſiré recueillir quelques obſervations ſur ce que les coutumes de ce pays peuvent offrir de ſingulier; mais lorſque j'ai voulu m'en inſtruire, on m'en a parlé auſſi énigmatiquement qu'autrefois un Grec eût parlé des myſteres d'*Eleuſine*. Mais un *Glaronois*, plus franc, & dont le pays eſt aſſurément très-peu agréable par les détails du local, diſoit de celui des *Griſons* où il avoit ſéjourné : *Ah! pour mon Canton, quelque ſoit ſa ſituation, c'eſt encore un paradis en comparaiſon du pays des Griſons.* Un Italien lui eût répondu : *Qual paeſe?*

« Les (102) Officiers *Vallaiſans*, qui ont obtenu » des grades diſtingués en France, *dit M. de Sinner*, » n'ont jamais rapporté dans leur Patrie des mœurs & » un luxe étrangers. La femme d'un Maréchal-de-Camp

(102) Voyage dans la Suiſſe occidentale, tome II. p. 225, 226.

» vit chez elle habillée à la mode du pays. Les mœurs » y ont généralement conſervé leur ancienne ſimplicité. » On trouve chez les *Vallaiſans* cette hoſpitalité aſſez » ordinaire parmi les peuples qui ne ſont pas encore gâtés » par le trop grand commerce avec d'autres nations ».

Il eſt permis (103) à *Berne* d'avoir des caiſſes de famille, dont l'argent eſt deſtiné à ſubvenir à l'indigence des fils de familles ruinées. L'on craignoit, lorſqu'on forma cet établiſſement, que la pauvreté de ceux qui gouvernent, ne leur fît commettre des injuſtices. On craignoit des dangers ſemblables à celui dont *Ciceron* ſauva *Rome*. Il ne falloit pas non plus que des familles devinſſent formidables à force de tréſors. Il fut défendu de porter au-delà de cent mille livres un pareil établiſſement, & on y annexa la condition que ces caiſſes de famille ne pourroient jamais poſſéder des biens-fonds. Tout cela peut être à ſa place dans le plus puiſſant des treize Cantons. Mais le trait ſuivant, dont j'ai été inſtruit dans le cours de mon voyage, peut donner lieu à de ſingulieres réflexions. Il eſt en Suiſſe un Etat démocratique, dont le gouvernement eſt diviſé en pluſieurs Communautés qui, quoique toutes ſubordonnées à une conſtitution générale, ont cependant chacune ſon territoire diſtinct, dans lequel toute autre communauté, excepté la territoriale, ne peut poſſéder de biens fonds. Cependant, malgré cette diſtinction & les limites reſſerrées de chacune des communautés, elles ont permis à un particulier de l'une d'elles, non

(103) M. *Muller*, de *Schaffhauſen*, Eſſais hiſtoriques, p. 73. Berlin; 1781, *in*-12.

marié, de fonder à perpétuité dans ſa Communauté circonſcrite, une ſubſtitution de cent mille livres de France, pour la famille très-nombreuſe de ſon nom, ſans que jamais la Communauté, ſur le ſol de laquelle cette ſubſtitution eſt fixée, puiſſe la poſſéder, au cas que la famille déſignée pour en jouir, s'éteignît un jour. La République de *Zurich* a ratifié en 1715 le *fidéicommis* de la Seigneurie d'*Elgg*, que le *Général-Major*, Félix *Werdmuller*, avoit placé ſur tous les deſcendans mâles d'*Ott* ou *Werdmuller*, ſous la condition que le Souverain auroit le droit de retirer à lui & de poſſéder cette Seigneurie, l'une des plus riches terres du Canton, dans le cas où les branches appellées à la ſubſtitution viendroient à s'éteindre.

On pourroit appliquer à la Suiſſe en général un paſſage d'Hyppocrate ſur les pays montagneux que l'on trouve dans l'un de ſes traités (104), & dont voici la traduction: « Là où le pays eſt nud, défendu par la nature, âpre, » expoſé à l'intempérie & à tous les frimats de l'hiver, & » brûlé par le ſoleil de l'été, l'on trouve des hommes » durs, robuſtes, ayant les articulations bien prononcées, » des hommes vigoureux, velus, qui ſont naturellement » portés à la fatigue & à l'activité, ayant des mœurs conſ- » tantes, enclins à la colere, obſtinés, plus farouches que » traitables, au reſte très-propres à tous les arts d'invention » & de perfection, & à la guerre, parce qu'en général » tout ce qui provient de la terre, ſe reſſent de la nature » du terroir où il eſt né, & s'y modele ». Un des plus ſavans Médecins & Botaniſtes, Jean-Jacques *Scheuchzer*,

(104) *De aere, aquis & locis*, édition de *Foeſius*, Genève, 1657, *in-fol.*

de *Zurich*, a paraphraſé (105) ce paſſage d'*Hippocrate*.

M. *Ramond*, après avoir peint les mœurs paſtorales des habitans des Alpes, & fait entrevoir les différences vraiment remarquables qui ſe trouvent entre le Berger Suiſſe & le Berger Valaiſan, conclut de (106) cette comparaiſon que parmi les Suiſſes il eſt encore de vrais Paſteurs, & que dans le Valais il y en a maintenant très-peu: cet Auteur n'accorde point ce titre aux Bergers à gage qui ſe chargent de conduire le troupeau d'une Communauté. C'eſt ſans doute par cette raiſon que dans une partie du Vallais il n'a pas entendu le *Rans des Vaches*, cet air ſi chéri des Bergers de la Suiſſe. Il n'oſeroit cependant aſſurer qu'il ne s'y chante point du tout; mais ce qui lui paroît certain, c'eſt que cet air eſt oublié dans la majeure partie de ces montagnes. Il en eſt de même de celles de l'Alſace & de la Souabe, où l'on n'en connoît plus qu'une ou deux repriſes détachées. « Tout le monde » connoît cet air fameux depuis que Jean-Jacques Rouſ» ſeau en a parlé (107); on ſait quels charmes il a pour » les habitans des Alpes, & quelle impreſſion il a ſou» vent faite ſur ceux qui l'ont entendu hors (108) de

(105) Hiſt. naturelle de la Suiſſe, tome I, p. 475 & 476. Zurich, 1746, *in*-4°, en allemand, *avec fig.*

(106) Lettres de M. Coxe ſur la Suiſſe, tome II, p. 53-58 & 159, 160.

(107) Voyez ſon Dictionnaire de Muſique, où cet air eſt noté.

(108) Si l'on en croit MM. *Coxe* & *Ramond*, on fut obligé en France & en Hollande de défendre, ſous peine de mort, de jouer le *Ranz des Vaches* devant les troupes ſuiſſes, parce qu'il éveilloit dans le cœur des ſoldats un ſouvenir ſi vif de leur terre natale, qu'il leur inſpiroit une ſombre mélancolie, & occaſionnoit de fréquentes déſertions. C'eſt ce regret d'être éloigné de ſa patrie que les François appellent *Maladie du pays*.

» leur patrie. Un vif ſouvenir de leurs montagnes, un » regret profond de les avoir quittées, un deſir brûlant » de les revoir, étoient les ſentimens que cet air ſimple » & qu'ils avoient entendu dès leur tendre enfance, ré- » veilloit dans leur ame; une mélancolie profonde s'en » emparoit & leur cauſoit la mort. Le Philoſophe Gene- » vois obſerve que la puiſſance de cet air a diminué, » parce que les Suiſſes ont perdu leur ſimplicité origi- » nelle. — Le nom de *Ranz* qu'on lui a donné en fran- » çois, & qui eſt maintenant incompréhenſible, revient » à celui de *Reihen* (109) en allemand, qui ſignifie Ron- » deau, & n'eſt point inconnu en Angleterre, où il a la » même ſignification. Il y exiſte une chanſon-rondeau, » appellée *Sailor's Rant*, *Ranz du Matelot* ».

On obſerve que les habitans des montagnes ſont beaucoup plus ſujets que d'autres à la *maladie du pays*, dont j'ai déjà parlé dans cet Ouvrage : cela n'eſt point étonnant; leurs habitudes & leur genre de vie ſont totalement différens de tout ce qu'ils trouvent ailleurs; &, comme le remarque M. *Coxe*, les montagnards *Ecoſſois* & *Biſcayens*, éloignés de leur patrie, ſont auſſi diſpoſés que les *Suiſſes* à être vivement affectés de tout ce qui peut la rappeller à leur eſprit.

M. le Chevalier de *Boufflers* (110) célebre la ſimplicité des mœurs de la ville de *Vevay*, au Canton de

---

(109) On appelle cet air en allemand-ſuiſſe, *der ruhe-reiher*, c'eſt-à-dire, le *ranz des vaches*.

(110) Lettres pendant ſon voyage en Suiſſe, p. 8 & 11. — En Suiſſe, 1772, *in*-12.

Berne : Nous allons, dit-il, *M. Belpré & moi, dans toutes les aſſemblées ſous le même nom, & nous voyons plus d'honnêtes gens dans une ville de trois mille habitans qu'on n'en trouveroit dans toutes les villes des Provinces de la France. Sur trente ou quarante jeunes filles ou femmes, il ne s'en trouve pas quatre de laides, & pas une catin. Oh! le bon & le mauvais pays!*

Jean-Jacques *Rouſſeau* a dit dans ſes *confeſſions* (111) que les gros complimens des Suiſſes n'en peuvent impoſer qu'à des ſots; que (112) les Suiſſes ſont grands harangueurs; que *Fribourg eſt* (113) une petite ville peu jolie, mais peuplée de très-bonnes gens; il a auſſi noté (114) *le ton maniéré du pays de Vaud, où les femmes prennent le bel eſprit pour l'eſprit du monde, & ne ſavent parler que par épigrammes.*

On a de M. *Bertrand*, Profeſſeur de Neuchâtel, une lettre (115) ſur cette queſtion : *Pourquoi l'étude des ſciences eſt-elle aujourd'hui ſi négligée dans le Comté de Neuchâtel?* Le défaut d'encouragement & d'émulation, les fabriques, le luxe; voilà les ſources de cette décadence. Mais ne pourroit-on pas demander à M. *Bertrand* pourquoi (116) à *Fribourg* en Suiſſe, *où le commerce eſt trop peu conſidérable pour mériter que l'on en faſſe mention;*

(111) Tome I, p. 435. Genève, 1782, *in*-8.
(112) Ibidem, tome I, p. 422.
(113) Ibidem, tome I, p. 393.
(114) Ibidem, tome I, p. 296.
(115) Elle ſe trouve dans le *Journal helvétique*, 1766, Mars, p. 271-284.
(116) M. Coxe, Lettres ſur la Suiſſe, tome II, p. 213, édition de Pari-

les

les Lettres y ſont cependant on ne peut pas moins cultivées ?

M. l'Abbé de *Mably* (117) a dit de la méthode des Suiſſes qui tirent au ſort leurs Bailliages, que *le ſort eſt quelquefois juſte, mais que des intriguans ne le ſont jamais.*

M. *Lavater*, de *Zurich*, a fait un Traité de la *Phyſionomie*, ou de la ſcience qui apprend à juger du caractere des hommes par les traits du viſage. Il ſeroit curieux de ſavoir quel jugement ce ſavant phyſionomiſte porte des viſages qui ont le menton pointu, tels qu'en général on les trouve dans le pays des *Griſons*, au Canton d'*Uri*, dans le Comté de *Sargans*, en *Valteline*, & dans les Bailliages Ultramontains. Les habitans de ces contrées ont dans leur extérieur & dans le teint beaucoup d'affinité avec ceux de la Lombardie & de l'Etat Vénitien; ils ont auſſi leur eſprit défiant & rafiné; mais la phyſionomie du Suiſſe au menton arrondi, offre un air ouvert qui annonce la franchiſe; ſes manieres ſont à la vérité plus groſſieres que celles des voiſins de l'*Adda* ou du *Téſin*, mais elles paroiſſent moins équivoques.

L'eſprit naturel des Suiſſes leur donne la facilité de ſaiſir promptement le ridicule qui eſt la ſuite de la corruption des mœurs parmi les nations où le luxe eſt porté à l'excès;

---

(117) De la Légiſlation, ou Principes des Loix, partie premiere, p. 241. Amſterdam, 1776, *in*-12.

Un ancien Suiſſe appliquoit ces deux vers de *Martial* à la prétendue avarice de quelques Baillifs & Eccléſiaſtiques de ſon tems :

Si te prædæ juvat fœdique inſania lucri
Quo poſſis meliùs fallere, ſume togam.

c'eſt ce qui a donné lieu à tant de bons mots de ſaillies, & même de traits de naïveté qu'on remarque parmi eux, & dont divers Auteurs ont fait mention, ſoit en proſe, ſoit en vers, tels que celui-ci qu'on lit dans une brochure moderne (118).

Deux Coquettes qu'on nomme Amynthe & Cidaliſe,
Vouloient entrer dans une égliſe :
Retirez-vous, leur dit le Suiſſe,
Voyant d'un rouge épais leur viſage farci,
Allez, que le Ciel vous béniſſe,
Les maſques n'entrent point ici.

Nous citerons à propos de maſques le trait ſuivant, auquel donna lieu M. l'Abbé de (119) *Lattaignant*, Chanoine de *Reims*, ſi célebre à *Paris* par ſes jolies chanſons, contenues dans un recueil imprimé en quatre vol.; cet Abbé étoit très-laid de figure, ayant ſur-tout un gros nez des plus difformes. Un jour qu'il vouloit aller à un bal chez M. le Duc de *Bourbon*, le Suiſſe ne voulut pas le laiſſer entrer, ayant ordre de n'introduire aucun maſque. L'Abbé eut beau lui dire : *Mais, Camarade, ne voyez-vous pas mon viſage?* — *A la bonne-heure*, lui répondoit le Suiſſe ; — *Mais ce gros nez...;* & auſſi-tôt il y porta la main, & l'empoigna, croyant que c'étoit un nez de carton; convaincu enfin par l'examen que c'étoit

(118) L'Art de déſopiler la rate, tome II, p. 224. Veniſe, 1773, *in*-12.

(119 Gabriel-Charles de *Lattaignant*, né à Paris vers 1701, & mort en cette ville le 10 Janvier 1779.

ſon nez naturel, le Suiſſe le laiſſa paſſer, & lui dit, *pardon*, Monſieur l'Abbé, *je ne croyois pas que ce nez appartînt à votre viſage.*

On rapporte (120) l'anecdote ſuivante d'un Suiſſe montagnard qui n'avoit jamais mangé de pain en ſa vie, mais ſeulement du fromage. Cet homme étoit venu à *Schaffhauſen*; tout le monde admiroit ſa force; il lançoit avec une ſeule main une groſſe boule de fer au milieu d'un jeu de quilles. Mais, au bout de quelques mois de ſéjour, & après s'être accoutumé à manger du pain & d'autres alimens uſités dans les villes, il devint ſi mol qu'il fut obligé, comme les autres Citoyens de *Schaffhauſen*, d'uſer des deux mains pour jetter la même boule.

On pourroit appliquer aux Suiſſes des XIVe, XVe & XVIe ſiecles le portrait qu'*Ovide* (121) nous a laiſſé du Guerrier :

Vox fera, trux vultus, veriſſima Martis imago,
Non coma, non ulla barba reſecta manu.

Sa voix eſt âpre, ſon viſage féroce, c'eſt le portrait du véritable Dieu *Mars*; ni ſes cheveux ni ſa barbe n'ont jamais été coupés.

Il exiſte une édition (122) de la Géographie de *Ptolo-*

(120) Obſervations ſur les ſources de l'ancienne hiſtoire, puiſées dans la nature par J. C. E. S., en allemand, dans le premier volume de l'*Enquerant de l'Hiſtoire*, (*der Geſchicht Forſchen*), par Jean-George *Meuſel*, p. 53. Halle, 1775, *in*-8.

(121) Triſtium, lib. V, Eleg. VII, verſ. 18 & 19, p. 209, inter ejus Opera, tome III. Londini, 1735, *in*-24.

(122) Claudii Ptolomæi Alexandrini Opus Geographiæ editum à Laurentio Phriſio Artis Appollineæ Doctore & Mathematicarum Artium clientulo. Argentorati, 1522, *in-folio*, *cum fig.*

mée par le Médecin & Mathématicien Laurent (123) *Phriſius*, imprimée à Straſbourg en 1522; l'Editeur l'a fait précéder d'une deſcription abrégée des principaux pays de l'Univers, &, entr'autres, de celui de la Suiſſe, dont il parle en ces termes : *Helvetia regio aſpera & montuoſa, in cujus rupibus Rhenus oritur fluvius, hæc homines gignit utriuſque ſexûs validos, corporibus & formâ venuſtos, ſaturâ proceros, & tanquàm gigantes robuſtos, gens illa bellicoſiſſima eſt, & quamvis Marti multùm debeat, ſimplex tamen eſt, benevola & advenis multùm benigna.*

Phryſius parle du luxe qui s'étoit déjà introduit (124) en Suiſſe; il célebre les divers pélerinages du pays, entr'autres, celui de *Notre-Dame-des-Hermites.* Il fait l'éloge de ſaint *Meinrad*, premier Hermite d'*Einſidlen* & du frere *Nicolas d'Underwalden.* Il parle du lac du (125) *Mont-Pilate*, ſur lequel on a vu *Ponce-Pilate* ſe promener, monté ſur un cheval blanc; il prévient que, ſi on y jette une pierre ou quoi que ce ſoit, il s'enſuit un tremblement de terre; auſſi a-t-il ſoin d'avertir ſérieuſement les étrangers de paſſer devant ce lac avec prudence; & ſans ſe rendre d'abord juſtice à lui-même, il dit que le peuple Suiſſe eſt très-ſuperſtitieux.

Si l'on en croit certaines relations, il regne encore en

---

(123) On a de ce Médecin, *Regimen ſanitatis per rationem victûs*, Baſileæ, 1532. Voyez la liſte de ſes autres Ouvrages dans la Bibliotheque de Conrad *Geſſner*, de Jacques *Friſius* & de George-Matthias *Koenig.*

(124) Il renvoie pour la deſcription de la Suiſſe à la *Chronographie* de Pierre *Etterlin.*

(125) Dans le Canton de *Lucerne.*

Suiſſe un eſprit ſingulier d'intolérance d'un Canton à l'autre, même dans les Bailliages communs, où pluſieurs Cantons de diverſe communion ſont co-ſouverains. On m'a aſſuré que, dans le Canton catholique de *Soleure*, il y a un Bailliage (le *Buchemberg*) dont les habitans ſont de la Religion *réformée*, & où les Sénateurs de *Soleure*, qui y ont des terres, ne peuvent faire dire la Meſſe dans leurs Châteaux, qu'à huis clos, & ſans oſer faire ſonner la moindre cloche.

En *Turgovie* les *ſuicides* ſont très-communs parmi les Catholiques & les Réformés. On attribue cette manie à l'uſage fréquent que les habitans font d'un potage épais à l'avoine (126), qui leur donne une ſombre mélancolie.

Le code (127) de la légiſlation, donné en 1264, à la ville de *Thoun*, (Canton de *Berne*) par Eliſabeth, Comteſſe de *Kibourg*, porte par l'article ſixieme : *Si hoſpes vel advena aliquem Civem percuſſerit, ligari debet ad truncum, abſtractâ ſibi cute de capite.* Autre article de ce code : *Si un Cabaretier mêle le vin avec de l'eau, ou le falſifie d'une autre maniere, il ſera traité comme un homicide.* On peut dire que la Dame légiſlatrice ne ſe piquoit pas de trop d'humanité, & que ſes loix avoient beaucoup d'affinité avec celles que *Dracon* donnoit autrefois à la ville d'*Athènes*, loix ſi rigoureuſes, que *Demades*

(126) En allemand *Habermuos.*

(127) En allemand *Hadveſte der Stat Thun*; ce code a été publié à *Berne* en 1769, *in* 4., avec les notes ſavantes de Jacques *Rubin*, Conſeiller de *Thoun.* On trouve à la tête de ce recueil une lettre intéreſſante de M. de *Watteville*, ancien Baillif de *Nidau*, de qui on a une hiſtoire abrégée de la Suiſſe, très-eſtimée.

diſoit qu'elles avoient été écrites avec du ſang, & non avec de l'encre. *Solon* les abolit à cauſe de leur ſévérité. Mais, dans le moyen âge, les hommes étoient encore en général barbares, & la Comteſſe de *Kibourg* ſe croyoit ſans doute obligée de ſe conformer aux opinions du temps.

Au village de *Langnau* ou *Langenau*, dans le Canton de *Berne*, lieu fameux par le domicile de *Michel Scuppach*, célebre Médecin dont nous ferons ailleurs l'éloge; il y a (128) beaucoup d'hommes qui portent de longues barbes. Pluſieurs ſe couvrent la tête avec des chapeaux de paille comme ceux des femmes, ce qui leur donne un air très-groteſque. Leurs habits ſont un gilet brun, avec de larges culottes. Les femmes ont les cheveux treſſés & renoués avec des rubans qui deſcendent en flottant ſur leurs épaules, ce qui ne leur ſied point mal. Elles portent un cotillon rouge ou brun, & des corſets bleus; quelques-unes, c'eſt-à-dire, celles qui ſont aiſées, ont de petites chaînes d'argent autour du cou.

L'Allemand, qu'on parle en Alſace & dans le *Sundgau*, ne differe pas beaucoup pour l'accent & la conſtruction de celui de la Souabe & de la Suiſſe. Et cependant le docte *Didime Av* de Straſbourg reprochoit (129) au commencement du XVIe ſiecle, à des Prédicateurs de Souabe, la barbarie de leur langue.

Advena Sueve, ſolo cupiens hic vivere noſtro,
Alſatici dulcis captus amore meri.
Quæſo tua noſtram noli corrumpere terram
Lingua, ſed patrio deſine more loqui.

(128) Journal encyclopédique, année 1780, tome I, partie I, p. 125-129. Bouillon, 1780, *in*-12.

(129) Dans un petit livre imprimé ſans date & ſans nom du local, *in*-4.

Au commencement de ce ſiecle, les Chanoines de *Munſter* en Argeu n'avoient par an que mille florins de revenu, aujourd'hui, ils en ont deux mille, graces aux défrichemens des terres dans les Cantons de *Berne* & de *Lucerne*.

Autrefois le payſan ſuiſſe, qui avoit plus de deux garçons, envoyoit les autres à la guerre, faute de nourriture. Aujourd'hui, avec les pommes de terre, il nourrit une nombreuſe famille, & la fait travailler. Quelques perſonnes prétendent que la nourriture des pommes de terre épaiſſit le ſang & détruit le courage. Autrefois, le payſan, avant qu'il en fît uſage, étoit quatre fois plus gai qu'aujourd'hui. Il ne vivoit anciennement que de choux, de navets & de laitage. On a obſervé que, depuis qu'il ſe nourrit des pommes de terre, l'eſpece humaine ſe rapétiſſe. Une grande partie des payſans les mangent ſans aucun aſſaiſonnement, & ſeulement cuites avec un peu de ſel, parce que le beurre eſt devenu plus cher par ſes exportations, que l'avarice des marchands a multipliées. La pomme de terre produit plus en profondeur dans un petit terrain, que le bled dans un grand terrain. Elle ne manque jamais, & n'eſt pas ſujette à la grêle. Un quarteron de pomme de terre en produit ordinairement environ quatorze autres quarterons. Suivant l'opinion de quelques ſpéculateurs, on a défriché dans la Suiſſe trop de terrain inculte pour le bled & les pommes de terre, la population

---

qui contient divers opuſcules de Jacques *Wimpſelinge*. Voyez le recueil, *Amænitates Litterariæ Friburgenſes*, *Faſciculus ſecundus*, *p.* 224, 225. *Ulmæ*, 1776, *in*-8°.

a augmenté par ces défrichemens & par le commerce, mais l'eſprit militaire y a diminué. On ne doute pas auſſi qu'il n'y ait avec le tems en Suiſſe un grand manque de bois à cauſe des défrichemens.

Parmi les traits de la fidélité des Suiſſes, on a cité pluſieurs fois l'anecdote ſuivante, qui mérite d'être tranſmiſe à la poſtérité, & que nous eſpérons que le lecteur ne trouvera pas déplacée dans cet Ouvrage.

Louis XIV, au retour d'une promenade dans ſon Parc, vouloit rentrer au Château de *Verſailles* par une petite porte qui donnoit dans le Jardin, & devant laquelle étoit placée une Sentinelle ſuiſſe. Le ſoldat en faction refuſa le paſſage au Grand Monarque. *Ne vois tu pas, Camarade*, lui diſoient les Courtiſans, *que c'eſt le Roi.* — *Moi, li bien connoître*, répondoit le Suiſſe, *mais, moi, avoir ordre de mon Sargent de ne laſſir paſſir parſonne par ſti porte.* Le Roi qui aimoit l'exactitude la plus attentive dans le ſervice de ſa Cour, fut enchanté de la réſiſtance du Suiſſe, & ſa Majeſté leur dit : *Il a raiſon, que quelqu'un ſe détache pour aller chercher ſon Sergent dépoſé au Corps-de-Garde, il levera la conſigne.* On alla le chercher, & le Roi eut la patience d'attendre juſqu'à ce qu'il fût arrivé, & qu'il eut levé la conſigne pour laiſſer entrer ſa Majeſté par cette porte ſpécialement défendue.

Les militaires, actuellement au ſervice, ſont admis à Lucerne dans le petit Conſeil, ainſi que dans le grand; mais, dans les autres Cantons-Villes, il ſont exclus du Sénat intérieur, tant qu'ils ſervent encore chez une Puiſſance étrangere. Autrefois, on pouvoit à *Soleure* être à la fois Capitaine en France, & Baillif dans le Canton. — Ours-Joſeph-

Joſeph-Guillaume *Suri* (130) *de Steinbroug*, Capitaine dans le Régiment ſuiſſe de *Brendlé* depuis 1719, fut nommé, en 1730, Baillif de *Bechbourg*, & régit ce Bailliage pendant les ſix années annexées à cette geſtion. Mais, depuis 1736, l'Etat a ſtatué qu'aucun Conſeiller ne pourroit obtenir un Bailliage qu'il n'eût auparavant renoncé au ſervice. Dans les tems où les Régimens ſuiſſes ne venoient ſervir que pendant la guerre, on voyoit ſouvent des *Avoyers* & *Landammes* des Cantons combattre à leur tête comme Colonels; pluſieurs d'entr'eux en étoient Capitaines. Dans les Cantons démocratiques, le peuple eſt moins difficile vis-à-vis des Officiers, & pluſieurs Capitaines ont été revêtus des principales charges du Gouvernement, ſans avoir été obligés de renoncer au ſervice: mais avant que de les obtenir, il eſt néceſſaire que les Puiſſances, au ſervice deſquelles ils ſont, leur permettent de remplir ces charges, ſans quitter la propriété des Régimens ou des compagnies qu'ils ont à leur ſolde.

Il faut (131) bien ſe donner de garde de confondre les *Baillifs* de Suiſſe avec ces Juges ſubalternes auxquels on donne ce nom en France. Les *Baillifs* de *Berne* ſont toujours Membres du Conſeil ſouverain de la République. Ils ont, ſous leurs ordres, une portion du pays que l'on

(130) Cet Officier, Chevalier de Saint Louis en 1738, Lieutenant-Colonel du régiment ſuiſſe de *Seédorf*, obtint la Commiſſion de Colonel en 1744, quitta le ſervice en 1745 à cauſe de ſes infirmités, & mourut à Soleure en 1759, ayant conſervé juſqu'à ſa mort ſa compagnie en France.

(131) *Loyſeau de Mauleon*, Défenſe apologétique du Comte de Portes, p. 4, 5. Paris, 1767, *in*-4°.

appelle *Bailliage ;* là où ils ſont Prépoſés ou Lieutenans du Souverain, ils réuniſſent, en quelque ſorte, la double autorité dont jouiſſent en France les Gouverneurs & Intendans des Provinces. Ils ont, de plus, une Juriſdiction dont reſſortiſſent, en premiere inſtance, les Gentilshommes & les Vaſſaux. Ces *Baillifs* ſont auſſi Juges d'appel des Cours inférieures. On nomme leur Tribunal, *Cour baillivale.* Ceux qui exercent ces offices ſont très-puiſſans, & peuvent, ſelon leur différens caracteres, faire beaucoup de bien, ou beaucoup nuire.

Voici une obſervation qui m'a été faite en Suiſſe, à mon paſſage dans quelques Bailliages qui appartiennent par indivis à pluſieurs Cantons. La ſoif de l'or eſt cauſe, qu'au préjudice des habitans, quelques Baillifs, ou les Secrétaires leurs ſubalternes ont permis dans leurs diſtricts, à divers commerçans ſavoyards, de s'y établir, & d'y avoir des dépôts ou magaſins. Ces étrangers paient chérement la permiſſion. Mais les profits qu'ils font ſur leurs marchandiſes, en fréquentant les foires du pays, les défraient amplement de cet hommage pécuniaire. Tous les ans, à l'approche de l'hiver, ils s'en retournent en Savoye, & y apportent gaiement leurs épargnes. Ils mettent ainſi à contribution les Suiſſes, comme les Abeilles ſuccent les fleurs pour compoſer le miel de leurs ruches. Au printems, comme elles, ils prennent leur premier eſſor avec une nouvelle avidité, & toujours le Baillif tolérant leur ouvre l'aſyle avec le même déſintéreſſement.

Il y a (132) des Républiques en Suiſſe où la Magiſ-

(132) *Sinner*, voyage dans la Suiſſe occidentale, tome II, p. 105-106.

trature eſt plutôt regardée comme un bénéfice attaché au crédit & à la naiſſance, que comme un état qui exige des études préliminaires. — A *Genève*, la plupart des jeunes-gens, après avoir fait leurs Humanités & leur Droit, entrent au barreau, & plaident quelques cauſes pour donner des preuves publiques de leurs progrès. Il ſemble que dans une République, le Barreau doit être l'école des jeunes gens appellés à juger un jour leurs concitoyens. C'eſt d'ailleurs la vraie & la ſeule école de l'éloquence.

La véritable (133) maxime de toute famille noble ou patricienne d'une République, doit être de *tâcher de s'élever au-deſſus de ſes égaux pour étendre la puiſſance de ſa patrie.*

Le Légiſlateur de *Sparte*, *Lycurgue*, voulant ramener les *Lacédémoniens* à une maniere de vie plus réglée, leur diſoit : « Citoyens, la nobleſſe ne nous ſert de rien, » non plus que l'honneur de tirer notre origine d'*Hercule*, » à moins que nous ne faſſions avec toute l'activité poſ-» ſible les mêmes actions pour leſquelles ce Héros eſt » devenu le plus illuſtre & le plus généreux de tous les » mortels, & à moins que toute notre vie nous n'appre-» nions & ne pratiquions ce qui eſt honnête ». Ce paſſage de *Plutarque* (134), dont on peut faire l'application à tous les Gouvernemens, confirme cette Sentence d'*O-*

(133) Maſſime, Eſſempi, e Trattati publici in Thucidide *mſ.* Voyez le *Journal étranger*, Février, 1757, p. 125. Paris, *in*-12.

(134) *Dicteria laconica*, editio Fleurici Stephani, 1572, græcè & latinè, *in*-8°.

vide (135) : *toute Nobleſſe qui n'a pas d'autre mérite que celle de ſon origine, doit périr néceſſairement.* Si l'on avoit (136) la généalogie exacte & vraie de chaque famille, il eſt plus que vraiſemblable qu'aucun homme ne ſeroit eſtimé ni mépriſé à l'occaſion de ſa naiſſance. A peine y a-t-il un mendiant dans les rues qui ne ſe trouvât deſcendu, en ligne droite, de quelque homme illuſtre, ou un ſeul noble, élevé aux plus hautes dignités de l'Etat, des Ordres & des Chapitres, qui ne découvrît au nombre

---

(135) . . . . . *Perit omnis in illo*
Gentis honos, cujus laus eſt in origine ſola.

(*Illuſtrium Poetarum flores per Octavianum Mirandulam collecti*, p. 494. Lugduni, 1600, *in*-12).

La penſée d'Ovide eſt aſſez analogue à celle du Poëte *Séneque* (dans ſa Tragédie de *Hercules Furens*, Act. II, editio Grodovii, cum notis variorum, Amſtelodami, 1662, *in*-8°).

Qui genus jactat ſuum,
Aliena laudat.

Tout homme qui ne vante que ſes ayeux, ne loue que des objets étrangers.

Déjà avant lui *Ovide* avoit dit : (Metomorphoſ. lib. XIII, verſ. 140, inter illius Opera, tom. II, p. 621, cum notis variorum. Lugduni Batav. 1661, *in* 8°, *cum fig.*

Nam genus, & proavos, & quæ non fecimus ipſi,
Vix ea noſtra voco.

J'ai bien de la peine à regarder comme choſes à nous appartenantes, notre extraction, nos ayeux, & ce que nous n'avons pas fait nous-mêmes.

(136) M. d'*Ammon*, Chambellan du Roi de Pruſſe, généalogie aſcendante juſqu'au quatrieme degré inclufivement de tous les Rois & Princes des maiſons ſouveraines de l'Europe, actuellement vivans, réduite en cent quatorze tables de ſeize quartiers, compoſées, ſelon les principes du Blaſon, avec une table générale. A *Berlin*, 1768, & *Journal Encyclopédique*, Juillet, 1768, tome V, partie II, p. 82-87. *Bouillon*, *in*-12.

de ſes ayeux quantité de gens obſcurs. Suppoſé qu'un homme de la premiere qualité, plein de ſa haute naiſſance, vît paſſer en revue ſous ſes yeux toute la ſuite de ſes ancêtres, à-peu-près de la même maniere que *Virgile* fait contempler à *Enée* tous ſes deſcendans; de quelles différentes paſſions ne ſeroit-il pas agité, lorſqu'il verroit des Capitaines & des Pâtres, des Miniſtres d'Etat & des Artiſans, des Princes & des Goujats, ſe ſuivre les uns les autres, peut-être d'aſſez près, dans l'eſpace de quatre mille ans! De quelle triſteſſe ou de quelle joie ſon cœur ne ſeroit-il pas ſaiſi à la vue de tous les jeux de la fortune, dans une décoration ſi bigarrée de haillons & de pourpre, d'outils & de ſceptres, de marques d'honneur & d'opprobre! Quel flux & reflux d'eſpérances & de craintes, de tranſports, de joie, & de mortifications n'eſſuieroit-il pas, à meſure que ſa généalogie paroîtroît brillante ou ténébreuſe! Mais que cet homme de qualité, ſi fier de ſa naiſſance, rentre en lui-même, & qu'il conſidere toutes les viciſſitudes d'un œil philoſophique, il n'en ſera point altéré. Les générations des mortels, alternativement illuſtres & abjectes, s'effacent & ſe confondent comme les ondes d'un fleuve rapide. Rien ne peut arrêter le tems, qui entraîne après lui tout ce qui paroît le plus immobile, & l'engloutit à jamais dans la nuit éternelle. On ne peut donc que rire des prétentions que montrent ſouvent dans les Républiques beaucoup de familles qui, pour s'égaler à celles dont l'origine noble de race remonte à pluſieurs ſiecles, affectent en tout lieu & en tout pays, des airs d'égalité, & même quelquefois de prééminence, ſans ſe ſouvenir des vérités frappantes

que je vais dire. Dans la plus (137) grande partie des *Gaules* dont l'*Helvétie* faiſoit partie, il n'y avoit anciennement que deux ſortes de perſonnes libres, les *Eccléſiaſtiques & les Nobles*. Les *Roturiers* étoient vrais eſclaves de leurs Seigneurs. Le Chriſtianiſme ſervit peu-à-peu à adoucir la rigueur de cet eſclavage. La ſervitude fut réduite à être attachée à la terre de ſon Seigneur, à ne pouvoir pas diſpoſer librement de ſon bien par teſtament, & à ne pouvoir s'engager dans le mariage, ou dans des vœux, ſans le conſentement de ſon Seigneur; ainſi le nom d'eſclave fut changé en celui de *ſerf*. Sur la fin du douzieme ſiecle & dans les ſuivans, la condition des *ſerfs* fut encore adoucie. Preſque par toute la France & l'Allemagne, les Seigneurs, ſoit par humanité, ſoit par politique, pour rendre leurs terres plus peuplées, conſentirent à l'entiere liberté de leurs *ſerfs*, & leur laiſſerent la propriété de leurs héritages ſous des redevances modiques. Ce fut alors que ſe formerent les *Communes* (138) ou Communautés d'habitans, avec droit de *Bourgeoiſie*

---

(137) Œuvres de M. *Cochin*, Ecuyer, Avocat au Parlement, tome IV, p. 165, 166. Paris, 1753, *in*-4°. Ce célebre avocat dit dans le même volume, p. 165, que les *roturiers ſe ſont peu-à peu affranchis*, excepté les *ſerfs de main morte* en quelque pays. Il agite auſſi la queſtion (tome I, p. 279. Paris, 1751, *in*-4°), ſi la mort d'un *roturier* rend à ſa femme ſa nobleſſe.

(138) Voyez les ſavantes recherches de M. *Brequigny*, de l'Académie Françoiſe & de celles des Inſcriptions & Belles-Lettres, ſur *les Communes & les Bourgeoiſies*; ces deux Mémoires ont été imprimés chacun ſéparément, *in-folio*; le dernier eſt de l'an 1777.

Voyez auſſi ce qu'a écrit ſur l'origine des *Communes* ou *Sociétés* bourgeoiſes en France, ſous l'an 1138, M. *Boſſuet*, dans ſon abrégé de l'Hiſtoire de France, tome XI de ſes Œuvres, p. 68. *Paris*, 1747, *in*-4°.

& d'*Echevinage ;* ce fut alors qu'on commença à rédiger par écrit les coutumes locales de la plupart de ces *Communes.* Les preuves les plus anciennes qu'on ait de la rédaction de ces coutumes locales, ſont les chartes que donnerent les Seigneurs. Ces chartes, qui ſont les plus anciens titres de beaucoup de villes de la Suiſſe, contiennent les franchiſes que les Seigneurs ont accordées à leurs ſujets, & les droits qu'ils ſe ſont réſervés ſur eux, pour marquer la ſupériorité du Seigneur & l'ancienne condition du ſujet. Henri d'*Outremann* dit dans ſon *Hiſtoire de la Ville & Comté de Valenciennes*, imprimée à *Douai* en (139) 1639 : *Quand des roturiers combattoient l'un contre l'autre comme champions, ils embraſſoient leur écu la pointe en haut, au lieu que le Gentilhomme portoit ſon écu la pointe en bas.* Dans ces tems reculés, comme l'a obſervé François de l'*Alouete* dans ſon Traité des Nobles (140) : « Il étoit bien permis aux roturiers d'a-
» voir de petites notes de chiffres & marques légeres,
» comme des lettres de leurs noms, ou ſemblables, en
» des cachets ou anneaux ou marques de fer, meſmement
» les Marchands & gens de métier, pour faire connoître
» leur ouvrage. Et cela eſtoit fort utile pour la police
» principalement. Mais ils ne pouvoient pas uſer d'ar-
» moiries, notables & inſignes effigies, peintes & gra-
» vées, ou élevées en boſſe, ne blaſonnées ou timbrées,

(139) *In-folio, avec fig.*, partie II, chap. X, p. 338.

(140) Liv. I, chap. IX, p. 41. Paris, 1577, *in*-4°.

Voyez auſſi le *Théâtre de la Nobleſſe du Brabant*, p. 203 & 204. *Liége*, 1705, *in*-4. ; c'eſt ce qu'on appelle *le petit Butkens.*

» ny généralement uſer d'aucuns écuſſons, qui ſont » ſignes militaires, qui ne peuvent appartenir qu'aux » Gentils-hommes ». Ce paſſage de l'*Alouete* ſert merveilleuſement à éclaircir l'uſage primitif que beaucoup de familles de Suiſſe, même patriciennes, ont conſervé de porter dans leurs armes des chiffres ou les lettres initiales de leur nom. Il eſt vrai que depuis un nombre d'années, pluſieurs de ces familles, voulant s'égaler aux familles nobles de race qui portent des armoiries ſuivant les regles du blaſon, ont donné ingénieuſement aux chiffres ou lettres une forme plus héraldique.

Ranuce *Scotti* (141), de *Plaiſance* en Italie, Nonce du Pape en Suiſſe, depuis 1630 juſqu'en 1640, a laiſſé, dans ſa Relation imprimée à *Macerâſa* (142) en 1642, le Tableau moral des Suiſſes de ſon tems, & celui de leurs uſages, dont pluſieurs ſubſiſtent encore aujourd'hui. Après avoir (143) parlé de la taille élevée des Suiſſes, ſupérieure à celles des Italiens & d'autres nations méridionales, &, après avoir dit que leurs femmes égalent par la grandeur celles d'Italie, & qu'elles ont le teint très-blanc, quoiqu'entremêlé d'un vif incarnat, l'Obſervateur ajoute que les Suiſſes ſont en général ſanguins, *qualité naturelle qui*

---

(141) Ce Prélat étoit auſſi Evêque de *Borgo di S. Domino* ou *Domno*, en Lombardie, depuis 1626. Voyez *Ughelli*, Italia ſacra, tom. II, p. 86, 87. Romæ, 1647, *in-folio*, *avec figures*, & *Leu*, Dict. hiſt. de la Suiſſe, tome XVI, p. 656.

(142) *In-4°*. Cette relation, en italien, eſt devenue très-rare ; elle eſt diviſée en deux parties, dont la premiere a pour titre : *Helvetia profana*, & la ſeconde, *Helvetia ſacra*.

(143) Parte prima, p. 8-14.

annonce

annonce leur ardeur martiale, à répandre leur ſang dans les batailles. « C'eſt ici l'uſage de baigner les enfans dans » l'eau, auſſi-tôt qu'ils voient le jour, & cela ſe répete » tous les ſix ou huit jours, & rarement ſont-ils nourris » d'un autre lait que de celui de leurs meres. Auſſi ne » trouve-t-on pas ici comme ailleurs, les meres refuſer » d'allaiter leurs enfans. Pour l'ordinaire on fait bouil- » lir de la farine dans du lait de vache, le tout très- » délié; & les meres, après l'avoir mâché tant ſoit peu, » en donnent des cuillerées à l'enfant. Mais dès qu'ils » peuvent ſe tenir ſur leurs pieds & marcher tout ſeuls, » on leur donne la ſoupe & du lait, afin de les faire » grandir, de les fortifier, & de les empêcher d'être » petits & maigres. On les accoutume à boire indiffé- » remment de l'eau & du vin. Comme l'hiver eſt très- » âpre en Suiſſe, les habitans le paſſent dans des chambres » échauffées par de grands poëles, dont beaucoup ſont » élégamment peints: en général leurs maiſons ſont bâ- » ties en bois, ce qui cauſe ſouvent des incendies. Il y » a dans les villes & les villages des gens gagés qui crient » dans les rues aux heures de la nuit, & recommandent » en chantant aux habitans d'avoir ſoin du feu; ces gens » ont leurs heures de relevée. Quelques-uns, logés ſur » des tours, ſonnent du cornet ou de la trompette, » chaque fois que l'heure ſonne. Il y a auſſi à Berne, » à Bâle & dans d'autres grandes villes, la garde de la » nuit qui fait la ronde, pour veiller à tout événement, » & en cas d'incendie, pour empêcher les étrangers » de ſortir des maiſons. Auſſi-tôt qu'il y a certitude du » feu, on éleve des drapeaux, près deſquels s'aſſem-

» blent les habitans du quartier où eſt le feu; une partie » travaille à l'éteindre, & une autre garde la ville contre » toute invaſion ou déprédation. Chaque maiſon a une » quantité de ſeaux & d'inſtrumens uſités dans les in- » cendies. — A la campagne, dans les villages, les » maiſons ſont ſéparées à certaine diſtance l'une de » l'autre, pour empêcher les progrès des flammes, en » cas d'embrâſement ».

Je traduis toujours la même relation. La coutume des payſans eſt de s'aſſembler dans les cabarets, où ils font bonne chere, & où, non contens de paſſer le jour, ils paſſent encore la nuit; auſſi reſtent-ils à table pendant dix heures. Là, étant en plus grande liberté, ils ſe conſultent ſur des affaires ſouvent très-importantes, mais rarement prennent-ils une réſolution finale, & ils la remettent à un tems plus calme.

La Cuiſine des Suiſſes n'eſt pas auſſi raffinée que celle des Italiens, & on ne voit pas ſur leur table autant de ſervices. Ils apprêtent tout ſimplement leurs viandes, mais en leur laiſſant une plus grande ſubſtance. Le vin qu'ils boivent eſt du crû de leur pays. Mais ils tirent auſſi beaucoup de vins du Briſgau & de l'Alſace, & aſſurément les meilleurs. Ces vins ſe conſervent pendant vingt & trente ans. Ceux qui veulent avoir des vins d'Italie, s'en pourvoient, & toujours des vins les plus exquis; ils en uſent de même pour le choix du vin de Bourgogne, & quand il arrive des étrangers qui leur font viſite, ils ne manquent pas de leur en faire des préſens.

Lorſqu'un Prince ou un Seigneur étranger, de haute conſidération, s'arrête dans l'un des principaux endroits

de la Suiſſe, le Magiſtrat eſt dans l'uſage de lui envoyer le vin d'honneur; dans quelques endroits, des Conſeillers lui tiennent compagnie; l'Etat alors le défraie, & l'étranger ne donne que quelques gratifications à ceux qui lui ont apporté le vin d'honneur. Quelquefois auſſi des Conſeillers dînent ou ſoupent avec le Seigneur étranger, *ce qui ſe faiſoit autrefois à ſes dépens; mais cet uſage n'exiſte plus aujourd'hui.*

L'Auteur de la Relation a oublié de dire que, lorſque dans un Canton il y a une *diete*, l'Etat, où elle ſe tient, envoie le vin d'honneur à chacun des Députés à leur arrivée, & le premier Huiſſier, qu'on appelle le *Grand-Sautier*, ayant la livrée du Canton, & portant le ſceptre de Commandement, leur fait une harangue au nom de ſes Souverains.

Le Nonce *Scotti* obſerve que dans les endroits de la Suiſſe, où il ne croît pas de vin, la providence y a ſuppléé par une quantité immenſe de poires & de pommes, dont on fait une bonne boiſſon.

Les habitans de ce pays, nés robuſtes & durs, s'occupent en hiver dans le plus grand froid, & travaillent aux champs dans l'été pendant la plus forte chaleur, & pour s'endurcir par la fatigue, jour & nuit ſur les montagnes, dans les bois & ſur les lacs, ils s'exercent à la chaſſe, à la pêche, &, ſans prendre garde aux ſaiſons, ils couchent à terre, & dorment en plein air. Ils fuient tous l'oiſiveté, & chacun travaille, l'un pour gagner du bien à la ſueur de ſon corps, l'autre pour augmenter celui qu'il poſſede déjà, & pour ſoutenir ave honneur ſa famille. Auſſi, ſans diſtinction & ſans craindre le blâme, chacun embraſſe

la profeſſion qu'il croit la plus utile pour lui. Ces exercices continuels ſont le véritable moyen de les maintenir dans une ſanté robuſte. Auſſi, n'eſt-il pas rare de voir parmi eux des hommes ayant plus de ſoixante & dix & quatre-vingt ans, que l'on ne ſoupçonneroit pas être de cet âge ſans leurs cheveux blancs. Les maladies les plus ordinaires de ce pays ſont l'apoplexie, la pierre, les fievres chaudes; les maladies contagieuſes n'y ſont pas rares; en général, ils ne conſultent pas beaucoup les Médecins; auſſi, le petit nombre qui s'en trouve chez eux, ne s'enrichit-il pas. On n'aime pas à ſe droguer; mais on uſe volontiers des eaux minérales de Baden, du Vallais & du pays des Griſons. C'eſt avec ces remedes naturels qu'ils cherchent à éloigner d'eux les maladies dangereuſes; mais ſouvent ils les provoquent par leur intempérance dans la boiſſon.

La ſplendeur (144) du ſang, que l'on vante ailleurs avec tant d'affectation, n'a pas un grand prix aux yeux du peuple de ce pays. Auſſi, ceux qui ſont nés Gentilshommes, & reconnus pour être d'une ancienne nobleſſe, font-ils eux-mêmes plus de cas des vertus perſonnelles & de la valeur propre que des qualités héréditaires; aimant mieux imiter leurs aïeux, que de ſe vanter d'en deſcendre, ils s'appliquent à augmenter l'éclat de la naiſſance par des actions illuſtres.

La prudence des Suiſſes, en l'évaluant d'après les faits de leurs ancêtres & la conduite de leurs deſcendans actuels conſiſte dans un grand jugement qui n'eſt pas cultivé par la ſcience, mais dicté par l'expérience, qui ſeule guide

(144) *Scotti*, ibidem, p. 12-14.

leurs diſcours & leur prévoyance : auſſi, plus ils ſont longs & difficultueux dans le Conſeil, plus auſſi y a-t-il de juſteſſe dans leur déciſion finale. — Ils ſont inviolables dans leur parole, quand ils l'ont donnée ſous ſerment. Auſſi, parmi eux, les parjures ſont-ils couverts d'une infamie éternelle, indépendamment des peines qui ont été ſtatuées contr'eux. — A l'égard de leur amitié mutuelle, comme ils ne s'aiment pas avec une grande ardeur, ils n'ont pas non plus une haîne trop vindicative. Et quoiqu'il arrive beaucoup de diſputes parmi eux, rarement y voit-on répandre le ſang, parce que les loix ordonnent, à tous ceux qui ſe trouvent préſens à une querelle, d'interpoſer (145) auſſi-tôt la paix, & celui qui ne l'accepteroit pas ſur le champ, encourroit le riſque d'un ſévere châtiment, & même de l'infamie.

La maniere, dont le peuple ſuiſſe conduit le fil d'une affaire, montre un grand rafinement. — Les hommes ne ſont pas magnifiques dans leurs habits, ils ne portent, ni ſoie, ni broderie, ni or. Leur habillement eſt de laine, & proportionné aux facultés d'un chacun. Ils ont beaucoup de fabriques en draps de laine, mais d'un mauvais apprêt. Auſſi, les gens aiſés tirent-ils les draps fins de la Flandre & de l'Italie. Au reſte, les Suiſſes ne ſavent ce que c'eſt que de ſe gêner avec la coupe de leurs habits, ils les portent larges, ſans plis & ſans entraves, en un mot, ils n'adoptent point les nouvelles modes. Je prie tou-

---

(145) Il y a même dans les Cantons des Officiers qu'on appelle *Einiger*, & dont l'office eſt d'interpoſer la *paix* parmi les contendans. Le mot *Einiger* déſigne l'*homme de la concorde*, ou le *reconciliateur*.

jours le lecteur de ſe ſouvenir que l'Auteur de ces obſervations les écrivoit en 1640.

Les femmes s'habillent de diverſe maniere. Ordinairement elles portent des draps de laine; un petit manteau leur couvre la poitrine, & ſur la tête elles ont des bonnets ou des voiles, ou de la toile fine; ces mantelets & bonnets les couvrent ſi bien qu'on ne voit que leurs yeux & leurs nez. Lorſqu'elles marchent par les rues & à la promenade, leurs pas ſont très-meſurés, & leur contenance toujours auſtere. Elles ne ſe montrent parées qu'aux jours de fête; alors elles portent ſur elles des chaînes d'or; les hommes portent de même ſur leurs habits celles qu'ils ont reçues des Princes étrangers pour prix de leurs ſervices & de leur valeur.

Les filles diviſent leurs cheveux en deux treſſes qui leur deſcendent ſur les épaules, elles ceignent leur tête d'un cercle précieux, au deſſus duquel, aux jours de Fêtes, elles pointent un bouquet pour marque brillante de leur virginité. Tout le ſoin du ménage regarde les femmes, elles vont ſur les places & dans les marchés acheter ce qu'il leur faut; les plus riches d'entr'elles, lorſqu'elles ſortent, ne ſe font pas ſuivre par leurs ſervantes. Elles s'occupent de tout le détail domeſtique, uſant de la liberté du pays, qui ne le leur interdit pas.

Voici les (145) cérémonies uſitées à *Fribourg* dans les mariages. Quand un noble ſe marie, la marche à l'égliſe eſt annoncée par des tambours, des trompettes & d'autres inſtrumens de muſique. L'époux s'y rend,

(145) *Scotti*, ibidem, parte ſecundi, p. 19 & ſeq.

ſuivi d'un grand cortege de parens & du peuple. L'épouſe vient enſuite avec une ſuite de demoiſelles, qui ont toutes ſur la tête des couronnes de fleurs, brillantes d'or, ayant les cheveux diviſés en des treſſes qui deſcendent ſur les épaules, & qui ſont diſtinguées par des rubans d'une couleur légère & élégante. La cérémonie étant achevée, les corteges accompagnent, au bruit de la muſique, l'époux & l'épouſe à l'hôtellerie où doit ſe faire le feſtin de noce. Là les invités, qui ſont ſouvent au nombre d'environ cinquante perſonnes, ſont aſſis à diverſes tables. Le repas des hommes dure bien dix heures : on peut juger de la quantité de viandes & de vins qu'ils conſomment; mais pour les femmes, elles ne demeurent à table que ſix heures; elles paſſent le reſte du tems à danſer. C'eſt l'uſage qu'aux noces des nobles le Sénat fait préſenter à l'époux & à l'épouſe le vin d'honneur dans douze grands bocals; le Chancelier fait une longue harangue à l'honneur des mariés. Enſuite les Miniſtres des Princes étrangers, & les autres perſonnes de diſtinction qui ont été invitées à la noce, font auſſi leurs complimens ſur l'élégance du feſtin, & célebrent la généroſité de l'époux qui ne laiſſe aux conviés à payer que la moitié ou le tiers des frais du repas. Les étrangers ne paient rien, mais ils ont coutume de faire un préſent à la mariée. Il eſt d'uſage d'aller dans l'égliſe deux fois à l'Offrande, le jour de la célébration d'un mariage; & ce jour, comme auſſi en d'autres ſolemnités, on porte, avec des cérémonies ſingulieres, à l'autel, des enfans qui n'ont pas plus de huit jours : là le Prêtre leur fait goûter de l'*ablution.*

Le Nonce *Scotti* a encore détaillé les cérémonies funebres, uſitées à *Fribourg*. Auſſi-tôt que quelqu'un a rendu le dernier ſoupir, on lui lie les mains avec une petite bougie jaune, & on allume des cierges autour du corps. Ces cierges ſont auſſi jaunes, & de la qualité de ceux qu'on offre à l'égliſe. Il eſt d'uſage que les plus proches parens du défunt paſſent la nuit à prier Dieu près du cadavre, & le lendemain matin tous ceux qui ſont invités à l'enterrement, ſe rendent devant la maiſon; & après s'être fait les complimens de condoléance avec le ſa' de la main, ils accompagnent le convoi à l'égliſe. ſervice étant fini, on porte le mort au cimetier après qu'on l'a deſcendu dans la foſſe, le Curé j le cercueil trois pellées de terre, puis il ſe tou le peuple, & lui adreſſe un ſermon, où il n pas de faire la triſte peinture de la caducité h

L'habit de deuil pour les hommes eſt un gra teau noir avec des manches qui pendent à terre. C des femmes eſt un voile blanc, qui tombe de la tête ſur les épaules, & couvre tout le viſage, excepté les yeux. Elles le portent pendant huit jours conſécutifs, & hommes & femmes vont pendant trente jours, matin & ſoir, au cimetiere & dans l'égliſe, prier pour l'ame du défunt, & à l'offrande.

J'ai appris que dans les paroiſſes *romandes* & *allemandes* du Canton de *Fribourg*, après l'enterrement d'un mort, les héritiers invitent tous les parens qui y ont aſſiſté, à un dîner au cabaret ou chez eux, où le Curé préſide, lequel après l'Office prononce ordinairement une oraiſon funebre à la louange du défunt ou de la défunte.

Il

Il eſt d'uſage dans la ville de *Fribourg* que les héritiers donnent à dîner aux parens qui ſe ſont rendus de la campagne en ville pour aſſiſter aux enterremens, & non à d'autres. Un autre uſage qui continue dans les égliſes paroiſſiales du Canton de *Fribourg*, & qui n'a point lieu dans les autres diſtricts catholiques de la Suiſſe, c'eſt que tous les Dimanches on y rend & on y diſtribue par morceaux à chaque individu le *pain béni*.

Voici une obſervation de l'Auteur (147) d'un excellent Traité (148) ſur l'Hiſtoire du commerce du Canton de Zurich. Je traduis le texte allemand.

« Les biens des Couvens ſécularisés, loin de contribuer » à rendre la ville de Zurich plus floriſſante, n'ont ſervi » qu'à lui nuire. Ils ont reſté conſacrés à des objets ſpi- » rituels; on en a extrait une quantité d'aumônes inutiles; » & ainſi, malgré le proverbe trivial qui leur doit ſa vogue, » *ô Zurich, tes aumônes ſont ton ſoutien*, on a abuſé » de la charité d'autrui, & l'on a dénaturé l'eſprit de » l'amour chrétien, en ce qu'on n'a pas diſtingué l'eſſence » véritable de la bonté de l'aumône d'avec ſon uſage » abuſif. L'homme qui aime l'oiſiveté apprend à ſe mon- » trer ſous le maſque de la miſere, & les ſecours qu'il » reçoit ne font qu'augmenter l'affluence de ſes pareils. » De cette maniere la pareſſe s'aſſure finalement du pain. » Il vaudroit mieux qu'à la place du pain qu'on diſtribue,

(147) M. Jean-Henri *Schinz* l'ainé, du Grand-Conſeil de la République de Zurich.

(148) Pages 139, 140, dans le ſecond volume des Mémoires de la Société Phyſique de Zurich. — A Zurich, 1764, *in*-8., *avec fig.*

» on facilitât les moyens de le gagner. L'Obſervation de M. *Schinz* pourroît être auſſi appliquée aux aumônes qu'on diſtribue dans les Cantons catholiques, aux jours des anniverſaires fondés par les familles. Ces aumônes, ſouvent très-abondantes, font vivre un grand nombre de fainéans qui, ſûrs de les avoir aux jours marqués, ſe tranſmettent les uns aux autres la certitude d'en jouir, & ſe marient même dans cette confiance, ſans ſe mettre cependant en peine de gagner leur pain par le travail. Ne vaudroit-il pas mieux que les fondations pour les pauvres fuſſent en majeure partie dirigées de maniere qu'elles ſerviſſent à faire apprendre des arts ou des métiers à la fois utiles à l'individu & à la Société ?

Quelqu'un a appliqué les vers ſuivans d'un ancien Poëte aux familles nobles & patriciennes de la Suiſſe, qui ſont habiles au gouvernement. Le caractère des Suiſſes, pareil à celui des Romains, doit allier les travaux de *Mars* avec ceux de *Thémis*. S'il falloit aux Romains prendre les armes pour la défenſe de la patrie, ils endoſſoient avec ardeur la cuiraſſe. La paix étoit-elle conclue, ils faiſoient l'office de Juges, de Magiſtrats ; ils étoient ainſi toujours dociles au tems, aux circonſtances. Le Barreau les occupoit pendant la paix, & l'art de camper les exerçoit dans la guerre.

Temporibus ſervire decet : qui tempora certis
Ponderibus penſavit, eum ſi bella vocabunt,
Miles erit : ſi pax, poſitis toga geſtiet armis,
Hunc fora pacatum, bellantem caſtra docebunt.

Ovidius (149) ad Piſonem.

(149) Illuſtrium Poetarum flores per Octavianum Mirandulam collecti, p. 409. Lugduni, 1600, *in*-24.

FIN du huitieme Volume.